



Société anonyme fondée en 1864
au capital de EUR 970 099 988
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés actifs adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI) de la SOCIETE GENERALE

Cette note d'information simplifiée est complétée par :

- Document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous le numéro D.12-0125

- Nombre maximum d'actions à émettre par Société Générale : un maximum de 16.635.721 actions
- Volume global nominal de l'opération : un maximum de 20.794.651,25 euros
- Prix de souscription au Maroc : 214,51 MAD
- Période de souscription au Maroc : du 02 mai au 07 mai 2012 inclus
- Filiales concernées : ALD Automotive, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc

ORGANISME CONSEIL

Sogécapital Bourse



VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information simplifiée a été visé par le CDVM le 24 avril 2012 sous la référence VI/EM/013/2012.

Sont annexés à la présente note d'information, le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003, ainsi que le document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous la référence D.12-0125. Ces documents font partie intégrante de la présente note d'information simplifiée.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABREVIATIONS ET DEFINITIONS	3
AVERTISSEMENT	4
PREAMBULE.....	5
1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE	7
LE CONSEILLER JURIDIQUE	7
L'ORGANISME CONSEIL	8
LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC.....	9
2. PRESENTATION DE L'OPERATION	10
CADRE DE L'OPERATION	11
OBJECTIFS DE L'OPERATION	13
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL	14
STRUCTURE DE L'OFFRE	14
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE.....	15
ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION	17
COTATION EN BOURSE.....	18
MODALITES DE SOUSCRIPTION	19
RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS	21
MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES	21
MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES	21
ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES	22
CHARGES DE L'OPERATION	22
INFORMATIONS PERMANENTES EXIGEEES DE L'EMETTEUR	22
FISCALITE	22
3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE.....	24
4. FACTEURS DE RISQUES.....	27
RISQUES DE CHANGE.....	28
RISQUES D'EVOLUTION DU COURS	28
RISQUES DE PORTEFEUILLE	28
RISQUES REGLEMENTAIRES.....	28
RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE.....	28
5. FAITS EXCEPTIONNELS.....	29
6. ANNEXES	31
▪ Le bulletin de souscription ;	
▪ Le modèle de l'engagement ;	
▪ Le modèle de mandat ;	
▪ Le règlement du PEGI ;	
▪ Le document d'information ;	
▪ Le document de référence.	

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

AMF :	Autorité des Marchés Financiers en France.
BAM :	Bank Al Maghrib (Maroc).
Bénéficiaire :	Tout salarié éligible du Groupe Société Générale (Maroc).
CDVM :	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM).
BCE	Banque Centrale Européenne
CGI :	Code Général des Impôts
Document d'information :	Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et disponible au siège administratif de Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex, mis en ligne sur son site Intranet et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'autorité des marchés financiers..
Document de référence :	Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le numéro D.11-0096.
EUR :	Euros.
Emetteur :	Société Générale : Paris – 29, boulevard Haussman (France).
FCP :	Fonds Commun de Placement / un FCP est une copropriété de valeurs mobilières qui émet des parts. Il n'a pas de personnalité morale. Chaque porteur de parts dispose d'un droit de copropriété sur les actifs du fonds qui est proportionnel au nombre de parts possédées.
Groupe Société Générale (Maroc) :	Le Groupe Société Générale au Maroc comprend d'autres entités, outre les filiales suivantes : ALD Automotive Maroc, Athena Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques, Sogelease Maroc.
Kit de souscription :	Le kit de souscription comprend notamment (i) une brochure d'information, (ii) un bulletin de souscription, (iii) une matrice de souscription permettant le calcul du versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement, (iv) une description de l'offre (v) un mandat et (vi) une fiche fiscale et sociale résumant certaines informations liées au traitement fiscal et social applicable aux investissements réalisés dans le cadre de l'offre.
LMV :	La Marocaine Vie.
MAD :	Dirham marocain.
PEGI :	Plan d'Epargne Groupe International (de la Société Générale - France), mis en place le 08 avril 2003 et modifié le 30 janvier 2008 pour une durée indéterminée.
SGMB :	Société Générale Marocaine de Banques.
SGSS/GIS :	SOCIETE GENERALE securities services, SG Nantes.

AVERTISSEMENT

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'Emetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'Emetteur.

La présente note d'information simplifiée ne s'adresse pas aux personnes dont les lois de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information simplifiée.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont elles dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Ni le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni Sogécapital Bourse n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par la Société Générale.

PREAMBULE

La présente note d'information simplifiée a été préparée par Sogécapital Bourse conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM, prise en application des dispositions de l'article 14 du dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, tel que modifié et complété.

Le contenu de cette note d'information simplifiée a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- du document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 ;
- du document de Référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous la référence D.12-0125 ;
- du règlement du PEGI ;
- du procès verbal de :
 - l'assemblée générale mixte du 25 mai 2010 ;
 - du conseil d'administration du 15 février 2012 ;
- des lettres d'adhésion des filiales du Groupe Société Générale au Maroc

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, cette note d'information simplifiée doit être :

- remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- tenue à la disposition des salariés du Groupe Société Générale (Maroc) au siège de :
 - Société Générale Marocaine de Banques (SGMB), 55 Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
 - ALD Automotive Maroc, Zenith Millennium, Sidi Maârouf, 20190 – Casablanca
 - Athena Courtage, 157 Boulevard d'Anfa – Casablanca
 - Eqdom, 127 Boulevard Mohamed Zerkouni, 20100 – Casablanca
 - La Marocaine Vie, 37 Boulevard Moulay Youssef, 20000 – Casablanca
 - Sogelease Maroc, 55 Boulevard Abdelmoumen, 20100 – Casablanca
 - Sogécapital Bourse, 55 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
- Mise en ligne sur le site intranet du Groupe Société Générale Maroc

Elle est disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

Un extrait de la note d'information simplifiée doit, en outre être publié dans un journal d'annonces légales.

1. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

LE RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION SIMPLIFIEE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale (France)
Représentant légal :	Albert LE DIRAC'H
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	55, Boulevard Abdelmoumen – Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 88 48
Numéro de télécopieur :	05 22 29 88 09
Adresse électronique :	albert.ledirach@socgen.com

Monsieur Albert LE DIRAC'H agit en vertu d'une délégation de pouvoir qui lui a été conférée en date du 23 mars 2012, par Monsieur Patrick SUET, Secrétaire Général et Responsable de la Conformité du Groupe Société Générale, aux fins de, au nom et pour le compte de Société Générale, de réaliser l'ensemble des démarches nécessaires à la présente opération.

Attestation

« Nous, Monsieur Albert LE DIRAC'H, Président du Directoire de Société Générale Marocaine de Banques, représentant l'émetteur Société Générale au Maroc, attestons qu'à notre connaissance, les données de la présente note d'information simplifiée, dont nous assumons la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la SOCIETE GENERALE (France) ainsi que sur les droits attachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. ».

Albert LE DIRAC'H
Président du Directoire

LE CONSEILLER JURIDIQUE

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Fiduciaire du Maroc
Représentant légal :	Jacques HUMBLE
Fonction :	Administrateur
Adresse :	71, rue Allal Ben Abdallah - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 31.46.18
Numéro de télécopieur :	05 22 31 50 75
Adresse électronique :	jh@sfm.co.ma

Attestation

L'opération d'offre de souscription à des actions Société Générale (France), proposée aux salariés du groupe Société Générale au Maroc et faisant l'objet de la présente Note d'Information simplifiée, est :

- a) Conforme aux dispositions statutaires de la Société Générale (France), tel que cela ressort de l'Attestation émise le 17 avril 2012 par le cabinet d'avocat « Shearman & Sterling », sis à Paris – 114, avenue des Champs Elysées (France) ;
- b) Conforme à la législation marocaine en ce qui concerne l'appel public à l'épargne, étant en outre précisé que conformément aux indications données dans la Note d'Information Simplifiée susvisée ;
 - Les souscripteurs de nationalité marocaine devront se conformer à la réglementation des changes en vigueur ;
 - Les souscripteurs devront se conformer à la législation fiscale en vigueur au Maroc.

Jacques HUMBLE
Administrateur

L'ORGANISME CONSEIL

Identité

Dénomination ou raison sociale :	SOGECAPITAL BOURSE
Représentant légal :	Widad AZZAM LAHLOU
Fonction :	Président du Directoire
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 98 40
Numéro de télécopieur :	05 22 26 80 18
Adresse électronique :	widad.azzam-lahlou@socgen.com

Attestation

La présente note d'information simplifiée a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences d'usage comprennent notamment :

- Les entretiens avec les responsables juridiques de la Société Générale ;
- Les entretiens avec les responsables des Ressources Humaines des sociétés du groupe Société Générale au Maroc ;
- L'examen des procès verbaux des Conseil d'Administration du 15 février 2012, de l'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2010, les rapports d'activité, le règlement du PEGI et le document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous la référence D.12-0125, des lettres d'adhésion des filiales au Maroc, ainsi que le document d'information dispensé de visa de l'AMF.

Sogécapital Bourse qui agit en tant que Conseiller financier compte parmi les filiales détenues à hauteur de 100% par la Société Générale Marocaine de Banques, elle-même détenue à hauteur de 56,9% par la Société Générale France. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandaté.

Widad AZZAM LAHLOU
Président du Directoire

LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE AU MAROC

Identité

Dénomination ou raison sociale :	Société Générale Marocaine de Banques
Représentant légal :	Mohammed MOULINE
Fonction :	Adjoint du Directeur des Ressources Humaines
Adresse :	55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca
Numéro de téléphone :	05 22 43 41 71
Numéro de télécopieur :	05 22 43 41 31
Adresse électronique	mohammed.mouline@socgen.com

2. PRESENTATION DE L'OPERATION

L'ensemble des caractéristiques de la présente opération est contenu dans le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003 et annexé à la présente note d'information simplifiée.

CADRE DE L'OPERATION

Outre l'extension de son programme d'actionnariat indirect (via des Fonds Commun de Placement) en France et dans les Départements d'Outre-mer, la Société Générale (France) a instauré en 2003, puis étendu en 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 le principe de l'actionnariat direct hors France métropolitaine et dans les Collectivités d'Outre-mer.

Ainsi, en 2012 la Société Générale (France) poursuit l'élargissement de l'actionnariat indirect et direct ayant pour but de faire participer l'ensemble des salariés du Groupe Société Générale à un projet collectif.

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée concerne les salariés du Groupe Société Générale au Maroc adhérents au plan Mondial d'Actionnariat Salarié, à savoir ALD Automotive Maroc, Athéna Courtage, Eqdom, La Marocaine Vie, Société Générale Marocaine de Banques et Sogélease Maroc.

Cette augmentation de capital a fait l'objet des autorisations suivantes :

▪ Assemblée Générale mixte du 25 mai 2010 :

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société Générale réunie le 25 mai 2010 a dans sa vingtième résolution :

- délégué au Conseil d'Administration, pour 26 mois à l'effet de procéder à des opérations d'augmentation du capital ou de cessions d'actions réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupes dans les limites de 3% du capital ;
- décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur des adhérents aux plans d'épargne du Groupe ;
- fixé la décote offerte dans le cadre de ce même plan à 20% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action Société Générale sur Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions ;
- décide que le Conseil d'Administration pourra procéder, dans la limite fixées par l'article L.3332-21 du Code du travail, à l'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société eu titre de l'abondement ;
- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment :
 - arrêter l'ensemble des conditions et modalités de la ou des opérations à intervenir et notamment pour chaque opération :
 - déterminer le périmètre des entités concernées, fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires ;
 - fixer les caractéristiques des valeurs mobilières, les montants proposés à la souscription, les prix, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des valeurs mobilières ainsi que les règles de réduction éventuellement applicables en cas de sursouscription ;

- imputer s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
 - accomplir tous actes et formalités pour constater les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, procéder aux modifications statutaires corrélatives et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

▪ **Conseil d'Administration du 15 février 2012:**

Le Conseil d'Administration du 15 février 2012 usant de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale mixte du 25 mai 2010 a décidé du principe du Plan mondial 2012 d'actionnariat salarié, plan comparable à celui de 2011. Il a ainsi décidé :

- du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents aux Plans d'Epargne d'Entreprise et de Groupe, pour un montant maximum global et nominal de 20.794.651,25 euros par l'émission de 16.635.721 actions à souscrire en numéraire au nominal de 1,25 euro ;
- que les souscriptions à la troisième tranche réservée aux adhérents éligibles de PEGI, à laquelle appartient le Maroc, se feront directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée ;
- que le montant total de la souscription individuelle affectée à l'augmentation de capital réservée de Société Générale ne peut être supérieur à 20.000 euros. La « souscription individuelles » peut être composée d'un versement volontaire (y compris l'arbitrage d'avoirs disponibles) ainsi que des montants nets de participation, d'intéressement, de dividende du travail et de l'abondement ;
- que les actions souscrites seront créées à jouissance au 1^{er} janvier 2012, et devront être intégralement libérées lors de la souscription ;
- et que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale ne pourra être supérieur à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Président directeur général fixant sur subdélégation du Conseil d'Administration, la période de souscription (prix de référence) et que le prix de souscription sera égal au prix de référence affecté d'une décote de 20%.

▪ **Décision du Président Directeur Générale du 02 avril 2012 :**

Le Président Directeur Général, usant des pouvoirs qui lui ont été subdélégués par décision du Conseil d'Administration du 15 février 2012, décide :

- que le prix de souscription sera de 19,19 euros soit le prix de référence diminué de la décote de 20% (arrondi au centime d'euro supérieur) ;
- que la période de souscription à l'augmentation de capital commencera le lundi 23 avril 2012 à 9h00, heure de Paris, et se terminera le lundi 7 mai 2012, à minuit, heure de Paris ;
- que les ordres de souscription deviendront irrévocables le lendemain de la clôture de la période de souscription,
- que l'augmentation de capital sera réalisée, sous réserve d'une éventuelle réduction dont les modalités ont été arrêtées par le Conseil du 15 février 2012, à hauteur du montant de toutes les actions Société Générale souscrites, soit indirectement (en ce qui concerne les deux premières tranches) soit directement (en ce qui concerne la troisième), sur la base des bulletins de souscription et du certificat du dépositaire.

▪ **Accord du ministre de l'Economie et des Finances :**

Conformément aux dispositions de l'article 12 du dahir portant loi n° 1-93-212 relatif au Conseil Déontologique des valeurs mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, le Ministre de l'Economie et des Finances a donné par courrier en date du 18 avril 2012 son autorisation pour permettre à la Société Générale, société de droit français, de faire appel public à l'épargne au Maroc, au titre de l'opération objet de la présente note d'information simplifiée.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Il s'agit de permettre aux salariés du Groupe Société Générale adhérents à un plan d'épargne groupe international de souscrire à des conditions particulières, adaptées le cas échéant, aux exigences locales légales et/ou réglementaires.

L'historique des résultats des dernières opérations du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié dans le monde est décrit ci après :

	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Nombre de pays</i>	57	63	64	63	61
<i>Nombre d'ayants droits</i>	125 139	139 000	145 000	145 000	135 000
<i>Nombre de souscripteurs</i>	74 152	68 075	58 827	44 073	48 093
<i>Taux de souscription*</i>	59.3%	49%	41.6%	30.4%	36%
<i>Prix de souscription (après décote) €</i>	108,90	53,67	27,09	36,98	37,50
<i>Montant autorisé par le conseil d'administration en million €</i>	762,30	454,11	316,01	375,82	420,00
<i>Montant total alloué en million €</i>	498,7	400,2	295,3	163,40	223,8
<i>% capital détenu par les salariés</i>	7,17%	7,1%	7,13%	7,24%	7,55%

* le taux de souscription = nb de souscripteurs / nb d'ayants droit
Source : Société Générale

L'historique des résultats des dernières opérations du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié au Maroc est décrit ci après :

	2007	2008	2009	2010	2011
<i>Nombre de souscripteurs au Maroc</i>	345	410	283	155	165
<i>Taux de souscription au Maroc</i>	N.D	13,45%	7,95%	4,38%	4,47%
<i>Montant autorisé au Maroc en million MAD</i>	15	15	15	15	15
<i>Montant alloué au Maroc en million MAD</i>	6,01	7,22	5,50	2,74	3,2

N.D : Non disponible
Source : Société Générale

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2011, le montant du capital de la Société Générale s'élève à 970.099.988,75 euros, soit 776.079.991 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le montant nominal de l'augmentation de capital social sera au maximum de 20.794.651,25 euros, par émission de 16.635.721 actions nouvelles.

En cas de souscription de la totalité des actions offertes, le capital social de la Société Générale passerait à 990.894.640 euros, divisé en 792.715.712 actions de 1,25 euro de nominal chacune.

Le conseil d'administration du 15 février 2012 a décidé que l'augmentation de capital ne sera réalisée qu'à concurrence des actions effectivement souscrites.

Avant la réalisation de la présente opération, la répartition du capital social de la Société Générale au 31 décembre 2011 s'établit comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Flottant	617.122.724	79,52%	70,99%
Grands actionnaires détenant plus de 1% du capital et des droits de vote	70.027.808	9,02%	13,26%
Actionnariat salarié	58.566.866	7,55%	12,29%
Auto contrôle / Auto détention	30.362.593	3,91%	3,47%
TOTAL	776.079.991	100%	100%

Source : Société Générale

STRUCTURE DE L'OFFRE

L'augmentation de capital se subdivise en trois (3) tranches distinctes :

- La première tranche est réservée aux adhérents éligibles (i) du Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société Générale (SGPM) négocié et conclu le 30 juin 2011, (ii) du Plan d'Epargne Groupe modifié le 13 décembre 2011 dont sont adhérentes les sociétés du Groupe dont le siège social est situé soit en France métropolitaine soit dans les Départements d'Outre-mer et qui souscriront par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise.
- La deuxième tranche est réservée aux adhérents éligibles des Plans d'Epargne d'Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales, prévoyant la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de la Société Générale, et qui souscriront par l'intermédiaire d'un même fonds commun de placement d'entreprise.
- La troisième tranche est réservée aux adhérents éligibles du Plan d'Epargne Groupe International dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer (ii) les succursales et bureaux du Groupe qui sont établies soit hors de France, soit dans les collectivités d'Outre-mer et qui souscriront directement en actions à l'opération d'augmentation de capital réservée.

Les deux premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe. Seule la troisième tranche (à l'étranger) est directement souscrite dans le cadre du plan d'épargne groupe international.

La présente opération est relative à la troisième tranche susvisée.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TITRES A EMETTRE

▪ Offre de la Société Générale :

Les actions offertes faisant l'objet de la présente note d'information simplifiée revêtent les caractéristiques suivantes :

▪ Nature et forme :	Actions nominatives à l'émission
▪ Nombre :	16.635.721 actions au maximum
▪ Valeur nominale :	1,25 euros par action
▪ Prix de souscription :	19,19 euros par action soit 214,51 MAD
▪ Prime d'émission :	17,94 euros
▪ Date de jouissance :	1 ^{er} janvier 2012
▪ Lieu de cotation :	Euronext Paris

▪ Abondement :

Conformément aux lettres d'adhésion des filiales marocaines du Groupe Société Générale au PEGI, le montant de l'abondement de l'employeur local est limité par Bénéficiaire, salarié éligible du Groupe Société Générale au Maroc et par année civile à un montant correspondant à la contre valeur en MAD de EUR 1.000. Pour l'augmentation de capital de 2012, l'abondement sera versé en numéraire.

Le mode de calcul de l'abondement pour cette opération a été fixé de la manière suivante :

- de la 1^{ère} à la 20^{ème} action souscrite : 100 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 1 euro investi par Bénéficiaire)
- à partir de la 21^{ème} action souscrite : 50 % d'abondement (1 euro d'abondement pour 2 euros investis par Bénéficiaire) et ce, jusqu'au plafond d'abondement fixé par l'employeur local, soit la contre valeur en MAD de EUR 1.000 maximum.

Pour les besoins de ce calcul, le montant investi par chaque Bénéficiaire est arrondi à l'euro inférieur et celui versé par l'employeur local est arrondi à l'euro supérieur.

Des exemples chiffrés sont consultables dans la matrice de souscription, document disponible dans le kit de souscription, et qui permet de calculer pour chaque nombre d'actions souhaité, le versement du souscripteur en tenant compte de l'abondement.

▪ Libération des titres :

Les actions seront intégralement libérées à leur souscription.

▪ Montants autorisés :

La participation de chaque Adhérent dans la limite de 10% maximum du salaire net perçu en 2011, (abondement compris) ne nécessite pas d'autorisation préalable de l'office des changes.

La participation des salariés des filiales marocaines adhérentes au PEGI de la Société Générale dans le monde, est limitée à 15 millions de dirhams.

▪ **Prix de référence :**

Le Conseil d'Administration de la Société Générale du 15 février 2012, a décidé que le prix de référence pour la souscription des actions Société Générale sera égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Euronext Paris lors des 20 (vingt) séances de Bourse précédant le jour de la décision du Président Directeur Général fixant, sur subdélégation du Conseil d'Administration, la période de souscription.

Le même Conseil d'Administration a décidé que le prix de référence fera l'objet d'une décote de 20% pour fixer ainsi le prix de la souscription à 19,19 euros.

▪ **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2010 a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI).

▪ **Affectation de l'épargne**

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les entités adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation à l'offre réservée aux Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

▪ **Droits attachés aux actions émises :**

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Générale et porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2012. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes, après détachement du coupon du dividende afférent à l'exercice 2011, et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d'une société anonyme. Elles donneront notamment droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

▪ **Régime de négociabilité et restrictions :**

Les actions sont librement négociables et transmissibles sous réserve des conditions prévues par le Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

Les actions détenues, dans le cadre de cette opération doivent être conservées par les Bénéficiaires pendant un délai de 5 ans à compter de la date de souscription, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions prévues au Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI).

▪ **Déblocage anticipé des actions :**

Les cas de déblocages anticipés sont, à ce jour, les suivants :

- (i) Mariage du Bénéficiaire ;
- (ii) Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du bénéficiaire ;
- (iii) Divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire;

- (iv) Invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint lorsque cette invalidité entraîne une incapacité absolue d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'une autorité publique constate que l'invalidité atteint au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle ;
- (v) Décès du Bénéficiaire ou de son conjoint ;
- (vi) Cessation du contrat de travail ;
- (vii) Affectation des sommes à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale, emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit d'un cas de déblocage anticipé doit adresser sa demande par écrit, au service du personnel ou au service faisant fonction dont il relève, avec indication du nombre d'actions ou autres valeurs mobilières dont la cession est demandée et en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé.

Les demandes de déblocage justifiées doivent être adressées à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sise à Casablanca - 55 Boulevard Abdelmoumen. Cette demande doit être écrite, indiquer le nombre d'actions dont la cession est demandée, et intervenir au plus tard dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait générateur. Elle peut en outre intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités ci-dessus.

Aucun déblocage effectif ne pourra survenir avant la réalisation définitive de l'augmentation de capital. En cas de déblocage anticipé, les actions seront cédées et le produit de la cession rapatrié et justifié à l'Office des Changes, conformément à l'engagement signé et légalisé par le Bénéficiaire souscripteur, et dont le modèle est annexé à la présente note d'information.

▪ **Taux de change EUR/MAD :**

Taux de change EUR/MAD : Taux de change de la Banque Centrale Européenne du 03 avril 2012 (1 euro = 11,178373 MAD).

La souscription à cette opération se fera franco de commissions. Les filiales marocaines du Groupe Société Générale prendront en charge le différentiel de change éventuel entre le cours de l'euro du 03 avril 2012, et celui de la date de transfert des devises.

ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Le prix de souscription est égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale (France) constatés sur le marché Euronext Paris SA lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le 02 avril 2012, diminuée de la décote de 20% par rapport à cette moyenne.

La moyenne ainsi calculée est de 23,981 euros diminuée d'une décote de 20%, soit 19,19 euros par action.

COTATION EN BOURSE

Calendrier de l'opération

Le calendrier prévu dans le cadre de cette opération est le suivant :

24 avril 2012	Visa de la note d'information simplifiée par le CDVM
27 avril 2012	Publication de l'extrait de la NIS dans un journal d'annonces légales
27 avril 2012	Remise aux salariés Bénéficiaires d'un courrier comprenant le kit de souscription
du 02 au 07 mai 2012	Période de souscription
21 juin 2012	Réalisation de l'augmentation de capital
approximativement le 26 juin 2012	Cotation des actions nouvelles issues de la présente opération sur Euronext Paris
Courant juillet 2012	Envoi aux salariés Bénéficiaires d'un avis de traitement de leur souscription.

Cotation des actions

Les actions Société Générale issues de la présente opération ne feront pas l'objet d'une inscription à la cotation à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Elles seront cotées sur le marché Euronext Paris (Compartiment A) immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (elle devrait être effective approximativement le 26 juin 2012).

Code des actions sur le marché Euronext Paris

Libellé :	Société Générale
Code APE	651C
Mnémonique :	GLE
Code Euronext / ISIN :	FR0000130809

Les actions seront inscrites au bulletin de la cote sous la classification sectorielle suivante :

Secteur :	▪ Banque de détail ▪ Gestion d'actifs ▪ Banque de financement et d'investissement

Evolution du cours et volumes échangés de l'action Société Générale du 1^{er} janvier 2011 au 15 mars 2012 (en euros)



Source : Sixtelekurs

MODALITES DE SOUSCRIPTION

Bénéficiaire de l'opération

L'augmentation de capital en numéraire objet de la présente note d'information simplifiée est réservée aux salariés liés par un contrat de travail avec une entité du Groupe Société Générale au Maroc, ayant une ancienneté minimale de 3 (trois) mois à la date du 7 mai 2012¹, dernier jour de la période de souscription.

Le minimum d'actions à souscrire est d'une action, le montant maximum que chaque salarié Bénéficiaire pourra affecter à sa souscription étant de 10% de son salaire annuel net 2011, versement volontaire et abondement inclus. Le montant total de souscription ne pourra excéder la contre valeur en dirhams de 20.000 euros, versement et abondement compris.

La participation à la présente opération se fera directement par le Bénéficiaire, par le biais d'un bulletin de souscription remis durant la période de souscription.

Date et lieu de souscription

La période de souscription est fixée du 02 au 07 mai 2012 inclus.

Déroulement de la souscription

Le bulletin de souscription dûment signé devra être transmis par le souscripteur à sa Direction des ressources humaines qui se chargera de transmettre l'ensemble des documents à la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, au plus tard le 07 mai 2012 à 16 heures.

Le bulletin de souscription indiquera :

- le nombre entier d'actions souscrites et le montant des versements du salarié Bénéficiaire ;

¹ D'après le règlement du PEGI et le document d'information mis à la disposition des salariés de groupe Société Générale

- les modes de versement proposés aux Bénéficiaires (par chèque ou en autorisant l'employeur à débiter le compte) ;
- les conditions requises pour la souscription à l'Augmentation de Capital.

La souscription est effectuée au vu de la documentation remise aux salariés Bénéficiaires et comprenant notamment le règlement du PEGI, le kit de souscription, ainsi qu'une copie de la note d'information simplifiée visée par le CDVM.

Les bulletins de souscription deviendront irrévocables le lendemain de la clôture de la période de souscription.

Conservation des titres et gestion des opérations sur titres

Conformément au règlement du PEGI, les actions acquises dans le cadre de cette augmentation de capital seront inscrites à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale dont la gestion des opérations sur titres est assurée par la Société Générale et revêtiront donc la forme nominative. A l'issue du délai d'indisponibilité légal de 5 ans, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Conditions et contraintes fixées par l'Office des Changes

Le plafond de participation, tel que fixé par l'Instruction Générale des Opérations de Changes du 16 novembre 2011, est limité à 10 % maximum du salaire annuel net 2011 de chaque souscripteur Bénéficiaire, versement volontaire et abondement inclus.

En application de l'instruction susvisée, la souscription par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc à l'Augmentation de Capital ne suppose plus une autorisation préalable de l'Office des Changes.

En vertu de la réglementation des changes en vigueur au Maroc, les souscripteurs Bénéficiaires seront tenus de rapatrier au Maroc tant les revenus d'investissement (dividendes, etc.) qui seraient générés par les titres à souscrire, ainsi que le produit de toute cession. Tout manquement par les souscripteurs à cette obligation est passible de sanctions pénales prévues par la réglementation des changes marocaine.

En outre, la Société Générale Marocaine de Banques s'est engagée, vis-à-vis de l'Office des Changes, à lui communiquer la liste définitive des souscripteurs marocains faisant apparaître leur nom et adresse, leur âge, le numéro de la Carte d'Identité Nationale, le salaire net perçu en 2011, le nombre d'actions à souscrire par chacun d'eux ainsi que le montant de la participation correspondant (y compris l'abondement).

L'Instruction Générale des Opérations de Changes précise en outre, que chaque souscripteur Bénéficiaire est tenu de signer et légaliser un engagement, dont le modèle est annexé à la présente notice d'information simplifiée, lequel sera conservé par la Société Générale Marocaine de Banques et transmis à l'Office des Changes en cas de besoin. Ledit engagement stipule que le souscripteur devra :

- donner un mandat irrévocable dûment signé et légalisé, à son employeur, lui donnant droit de céder pour son compte, les actions souscrites et de rapatrier au Maroc, les revenus et produits de cession correspondants ;
- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus-values de cession des actions de la Société Générale et ce, conformément au Décret n°2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requises au sujet du plan d'achat d'actions ;
- procéder sans délai, à la cession des actions de la Société Générale au cas où le salarié ne ferait plus partie des employés du Groupe Société Générale au Maroc.

Conformément à cet engagement, chaque souscripteur Bénéficiaire devra remettre également à son employeur le mandat irrévocable susvisé dûment signé et légalisé.

RESEAU EN CHARGE DE LA COLLECTE DES SOUSCRIPTIONS

Chaque salarié voulant souscrire à l'opération, objet de la présente note d'information simplifiée, devra s'adresser à la direction des ressources humaines de son entité adhérente au PEGI de Société Générale.

Les souscriptions à la présente opération d'augmentation de capital de la Société Générale réservée aux salariés du Groupe au Maroc, seront ensuite centralisées par la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques, sis 55, boulevard Abdelmoumen - Casablanca.

MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

L'augmentation de capital sera réalisée à hauteur du montant de toutes les actions Société Générale souscrites, directement au Maroc (en ce qui concerne la troisième tranche), sur la base du certificat du dépositaire.

Si les demandes de souscriptions dépassent l'enveloppe allouée, la procédure de réduction suivante sera mise en place. Le total des souscriptions par tranche feront l'objet de réductions comme suit :

- Il est procédé tout d'abord à une estimation de la réduction applicable à la souscription globale en rapportant le nombre maximal d'actions nouvelles proposé par le Conseil d'Administration au nombre total d'actions souscrites,
- Le nombre d'actions nouvelles disponibles pour chaque tranche est ensuite défini en appliquant cette réduction au total des souscriptions de chaque tranche.

Au sein de chaque tranche, il est ensuite procédé ainsi :

- Un montant souscrit garanti individuel est déterminé en divisant le nombre d'actions nouvelles disponibles pour la tranche après réduction par le nombre total de souscripteurs de la tranche,
- Les demandes individuelles sont alors servies à hauteur de ce montant,
- Pour chaque tranche, les actions disponibles dans la tranche après cette première répartition sont, dans un deuxième temps, servies proportionnellement aux demandes d'actions exprimées excédant ce niveau garanti,
- Les versements volontaires seront prélevés à hauteur des montants effectivement souscrits (connus après réduction).

MODALITES DE REGLEMENT ET DE LIVRAISON DES TITRES

Le règlement en euro aura lieu au plus tard le jour de l'augmentation de capital pour les salariés du groupe Société Général au Maroc au cours de change du 03 avril 2012, soit 1 euro = 11,178373 MAD. Celui-ci se fera par l'un des moyens de paiement suivants :

- par chèque ;
- par prélèvement bancaire sur le compte dans lequel le salaire est habituellement versé ;

A la date de l'augmentation de capital devant intervenir au plus tard le 30 juin 2012, les actions objet de la présente opération seront attribuées à chaque Bénéficiaire au prorata de sa participation.

ETABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE TITRES

L'établissement dépositaire des titres Société Générale est, Société Générale – SGSS/GIS dont le siège social est situé au 32, rue du champ de tir BP- 81 236 – 44 312 Nantes Cedex 3 France.

Un compte individuel est ouvert pour chaque Bénéficiaire, auprès de l'établissement teneur de compte, sur lequel est inscrit le nombre d'actions dont il est titulaire.

CHARGES DE L'OPERATION

Les charges engagées au Maroc et relatives à cette opération sont de l'ordre de 240.000 MAD environ.

INFORMATIONS PERMANENTES EXIGÉES DE L'EMETTEUR

La Société Générale à travers la Société Générale Marocaine de Banques :

- informera individuellement, par courrier, les salariés Bénéficiaires ayant souscrit à l'augmentation de capital du nombre d'actions dont ils sont titulaires ;
- leur communiquera systématiquement et individuellement la documentation habituellement établie en vue des assemblées générales d'actionnaires ainsi que la documentation permanente à laquelle les actionnaires ont habituellement droit ;
- informera chaque salarié Bénéficiaire, au moins une fois par an, de la situation de son compte et du cours de l'action Société Générale. Toutes les opérations sur les actions Société Générale détenues par les salariés du Groupe Société Générale au Maroc seront réalisées par l'intermédiaire de la Société Générale Marocaine de Banques et des sociétés filiales du groupe Société Générale Maroc adhérentes au PEGI.

En outre, les documents légaux qui doivent être remis aux actionnaires ou mis à leur disposition, conformément à la loi, soit de manière permanente soit de manière occasionnelle, seront remis ou tenus à leur disposition par l'intermédiaire des correspondants RH au niveau du siège social de chaque filiale (ALD Automotive, ATHENA Courtage, EQDOM, LMV, SOGELEASE, SGMB) qui assureront, chacun, la relation entre la Société Générale et ses propres salariés.

FISCALITE

« L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

- **Décote de 20%** : Dès lors que les filiales marocaines de Société Générale S.A ne supportent pas le coût correspondant à la décote offerte à leurs salariés, les dispositions de l'article 57-14 du CGI ne sont pas applicables. La participation des salariés au Maroc de Société Générale S.A devrait s'analyser comme une acquisition d'actions dans des conditions ordinaires. Par

conséquent, la décote ne devrait être imposable au Maroc qu'au moment de la cession des actions souscrites ^(x).

- **Abondement** : Par opposition à la décote, l'abondement offert par l'employeur local dans le cadre du Plan d'Epargne de Groupe International, est considéré selon l'article 57-14 du CGI, comme un complément de salaire soumis à l'Impôt sur le Revenu, et fera l'objet d'une retenue à la source par l'employeur local pour le compte du salarié Bénéficiaire.
- **Imposition des dividendes** : Les dividendes versés au titre des actions souscrites sont en principe soumis au Maroc à l'Impôt sur le Revenu (IR) au taux de 15% libératoire (Art 73-II-C-2°) et en France à une retenue à la source de 30%.

Conformément aux dispositions de la convention fiscale, visant à lutter contre les doubles impositions, conclue entre le Maroc et la France en date du 29 mai 1970, telle que modifiée par l'avenant du 18 août 1989, les dividendes distribués par des sociétés françaises au profit de personnes domiciliées au Maroc sont exemptés de ladite retenue s'ils sont imposables au Maroc au nom du Bénéficiaire.

Pour pouvoir bénéficier des avantages conventionnels, il faut que le bénéficiaire envoie à l'établissement payeur français, une demande d'application de la convention fiscale entre la France et le Maroc (formulaire 5000-FR) portant certificat de résidence dans la forme prescrite par l'administration fiscale française avant la mise en paiement du dividende.

Toutefois, au cas où l'administration fiscale marocaine ne servirait pas le formulaire français susvisé, il serait recommandé que le salarié bénéficiaire joigne au présent formulaire une attestation de résidence fiscale délivrée par l'administration fiscale marocaine. Celle-ci pourrait permettre à l'établissement payeur de justifier la résidence fiscale du bénéficiaire et d'appliquer ainsi, les dispositions de la convention de non double imposition susvisée.

- **Imposition des plus-values** : Les plus-values de cessions des actions Société Générale par les salariés Bénéficiaires du Groupe Société Générale au Maroc ne seront pas soumises à imposition en France. Les plus-values réalisées lors de la cession des actions Société Générale seront imposables pour leurs montants bruts au taux de 20%, libératoire de l'Impôt sur le Revenu ; étant précisé que la fraction du profit afférent à toutes cessions de valeurs mobilières réalisées au cours d'une même année civile n'excédant pas 30.000 dirhams sera exonérée d'impôt (loi de finances 2011).

^(x) : Il n'existe pas de position officielle de l'administration fiscale marocaine sur ce point mais elle pourrait être amenée à considérer que l'acquisition d'actions Société Générale à un prix décoté constitue un complément de salaire soumis à l'impôt sur le revenu.

3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GENERALE

Société Générale, société anonyme, est la société mère du Groupe Société Générale.

Société Générale est un groupe européen de Services Financiers de premier plan, présent dans 77 pays et employant 159.000 collaborateurs. Le groupe Société Générale est organisé en cinq pôles : (i) Réseaux France, (ii) Réseaux Internationaux, (iii) Banque de Financement et d'Investissement, (iv) Services Financiers Spécialisés et Assurances, (v) Gestion d'Actifs et Services aux investisseurs.

Au 2 mars 2012, la notation long terme de Société Générale est A1 chez Moody's, A+ chez Fitch et A chez Standard & Poor's.

Au cours de l'année 2011, le contexte économique et financier a été fortement affecté par la crise de la zone euro. La défiance des investisseurs vis-à-vis des Etats des économies développées considérés comme trop endettés a pesé sur les marchés financiers.

Avec 25,6 milliards d'euros de revenus pour l'année 2011, Société Générale démontre sa capacité de résistance (- 2,5% par rapport à 2010) dans un environnement qui reste marqué par la crise et des changements économiques et réglementaires majeurs. Ainsi, en 2011, la Banque de détail affiche de bonnes performances tout particulièrement dans les Réseaux France et une contribution croissante des activités des Services Financiers Spécialisés et Assurances, tandis que les métiers de Banque de Financement et D'Investissement et Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs voient leurs revenus réduits par la situation très défavorable des marchés financiers.

Le Réseaux France enregistre en 2011, des revenus de 8,2 milliards d'euros en hausse de 3,7% par rapport à 2010 et ce grâce à une activité commerciale soutenue.

Les réseaux Internationaux ont atteint 5 milliards d'euros (+1,8% en comparaison à 2010). Le ralentissement économique observé en Grèce et en Roumanie est compensé par la progression dynamique des autres régions, avec des revenus en hausse dans toutes les autres zones géographiques et la reprise de la croissance dans le Bassin méditerranéen et en Afrique.

Les activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement voient leurs revenus se contracter de -15,5% en 2011 par rapport à 2010, à 6,5 milliards d'euros, en raison d'un second semestre très affecté par la crise de la dette souveraine européenne, conduisant à un niveau d'activité particulièrement faible sur le marché des émissions primaires et une activité secondaire réduite par le haut degré d'incertitude et la volatilité des marchés de dette.

Les revenus du pôle Services Financiers Spécialisés et assurance s'élèvent à 3,4 milliards d'euros pour 2011 (+3,2% par rapport à 2010), confirmant ainsi le redressement et le recentrage effectué sur des activités plus rentables en termes de consommation de capital et de liquidité.

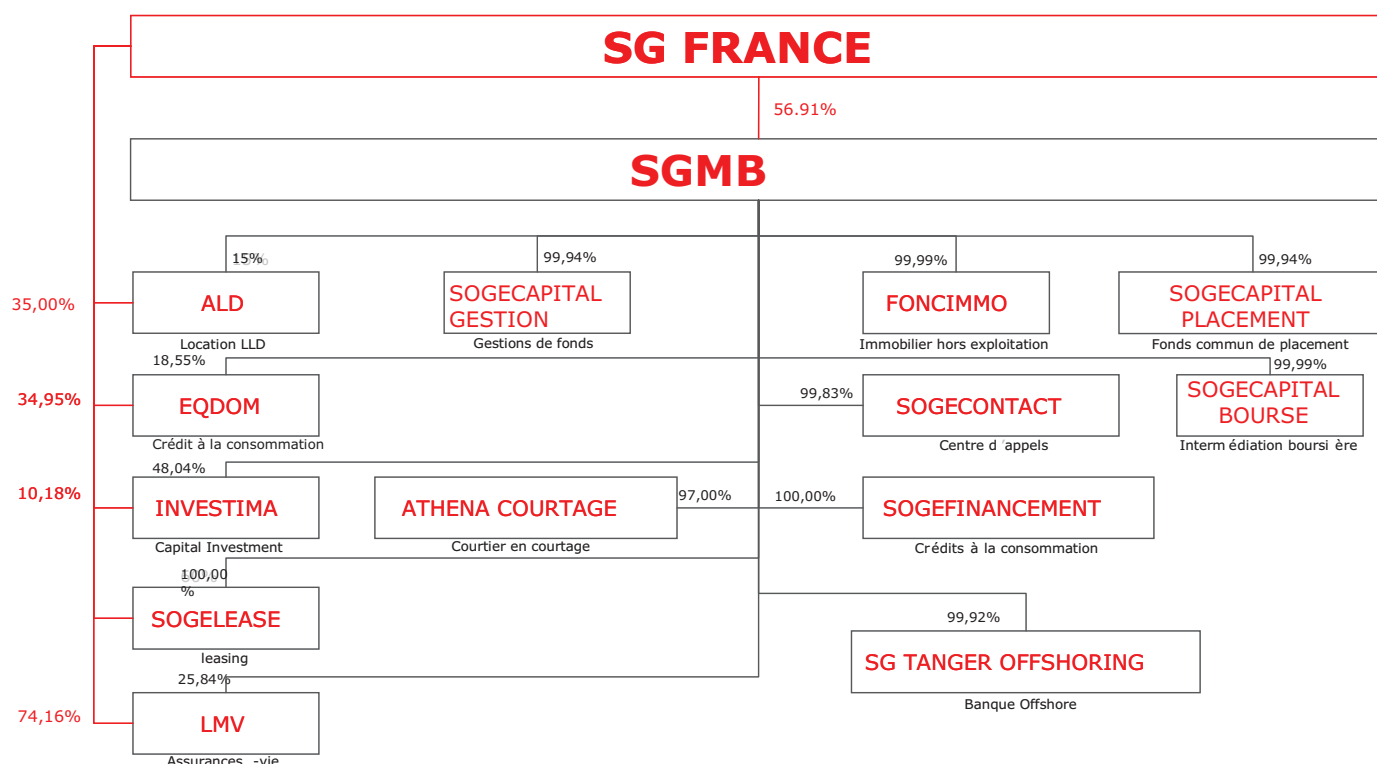
Enfin, le PNB des métiers de Gestion d'Actifs et services aux Investisseurs s'inscrit en légère baisse (-4,2%) en 2011 à 2,2 milliards d'euros. Globalement, les revenus du pôle ont été affectés par la situation des marchés, la baisse étant plus marquée sur les métiers de gestion d'actifs, où les commissions de performance sont en recul par rapport à l'an passé.

Après prise en compte de la charge fiscale et des participations ne donnant pas le contrôle, le Résultat Net Part du Groupe de l'exercice 2011 s'élève à 2,4 milliards d'euros (contre 3 917 millions d'euros en 2010).

Le ROE du Groupe après impôt s'élève à 6,0% pour 2011.

Le bénéfice net par action s'établit à 3,20 euros pour 2011.

Participation de Société Générale dans les sociétés au Maroc au 31 mars 2012 :



Source : Société Générale Marocaine de Banques

Perspectives

Les derniers mois s'inscrivent dans un contexte de dégradation marquée de l'environnement économique mondial mais de façon inégale. Les incertitudes sur la croissance de la zone euro demeurent encore fortes, et certains pays, dont la France, ont vu leur notation abaissée. A l'inverse, on assiste à des signes de raffermissement de l'économie américaine même s'ils sont jugés précaires. Les économies émergentes sont globalement touchées par la contagion mais de façon différenciée. Les pays d'Europe Centrale et Orientale sont actuellement en récession modérée, même si le Groupe anticipe sur l'année des taux de croissance globalement positifs alors que les grandes économies BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) continuent de croître grâce au soutien de leur demande intérieure malgré un léger ralentissement.

Au global, le Groupe Société Générale se situe dans un environnement où les facteurs d'incertitude demeurent nombreux, rendant la reprise économique mondiale fragile. En outre, les nouvelles contraintes réglementaires pèseront sur la rentabilité de certaines activités ou influenceront le modèle de développement de certains acteurs bancaires, notamment sur les métiers consommateurs de ressources rares (capital, liquidité). Dans un contexte de croissance ralentie dans les pays matures, les zones offrant les perspectives les plus attractives resteront recherchées. A ce titre, les banques des grandes économies émergentes ont consolidé en 2011 leur position dans le haut des classements mondiaux en termes de capitalisation boursière.

Le Groupe Société Générale a traversé l'année 2011 en démontrant la résilience de ses résultats et la solidité de son modèle de banque universelle. Le Groupe poursuit le vaste projet d'entreprise Ambition 2015 visant à renforcer notamment la relation client et l'efficacité de son modèle opérationnel et s'adapte avec détermination aux mutations profondes de son environnement. Ainsi, les perspectives de résultats du Groupe, sa solidité financière et la gestion rigoureuse de son capital, de ses actifs et de ses risques permettront de financer la croissance du Groupe tout en ayant la capacité de respecter les nouvelles exigences prudentielles en capital.

4. FACTEURS DE RISQUES

RISQUES DE CHANGE

Le taux de change EUR/MAD qui sera appliqué dans le cadre de la présente opération est celui de la BCE du 03 avril 2012 (1 euro = 11,178373 MAD). Quant aux opérations futures de rapatriement des avoirs à réaliser sur lesdits titres, soit au moment des encaissements des dividendes, ou lors de la vente partielle ou totale après libération des actions, ou suite à un déblocage anticipé, la contre valeur en dirhams sera calculée en fonction du taux de change EUR/MAD de BAM du jour de leur avènement, et le différentiel de change sera supporté par le Bénéficiaire.

RISQUES D'EVOLUTION DU COURS

Les actions offertes dans le cadre de la présente opération étant cotées sur le marché Euronext Paris, l'attention des investisseurs potentiels est attirée par le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques, et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

RISQUES DE PORTEFEUILLE

Pour pallier le risque de portefeuille, il est recommandé aux souscripteurs d'évaluer la nécessité pour chacun d'entre eux, de procéder à une diversification des risques de l'ensemble de leur épargne financière.

RISQUES REGLEMENTAIRES

La présente opération est régie par les textes réglementaires actuellement en vigueur au Maroc et à l'étranger, en matière d'appel public à l'épargne, et en matière de fiscalité. Cette réglementation pourrait être amenée à subir des modifications au cours du temps. Il est recommandé aux souscripteurs de s'enquérir des conseils juridiques et fiscaux précis aux moments opportuns.

RISQUES CONCERNANT LA SOCIETE GENERALE

La consultation du document de référence 2012 est recommandée, pour une description plus complète du Groupe Société Générale, ses activités, sa stratégie, ses résultats financiers et ses comptes, ainsi que les risques auxquels il est confronté.

5. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de la publication du présent document, aucun fait exceptionnel concernant le Groupe Société Générale n'est à signaler.

6. ANNEXES

Sont annexés à la présente note d'information simplifiée, les documents suivants :

- Un bulletin de souscription ;
- Le modèle de l'engagement ;
- Le modèle de mandat ;
- Le règlement du PEGI ;
- Le document d'information dispensé de visa de l'AMF en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003,
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 2 mars 2012 sous le numéro D.12-0125, et disponible sur le site www.socgen.com

Il est par ailleurs rappelé aux souscripteurs Bénéficiaires qu'une copie de l'ensemble des textes de droit français, auxquels il est fait référence dans la Note d'Information simplifiée et ses annexes, est tenue à leur disposition auprès de la Direction des Ressources Humaines de la Société Générale Marocaine de Banques à Casablanca, sis 55, boulevard Abdelmoumen.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

La présente augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Société Générale, pour un montant nominal maximal en France et à l'international de 20.794.651,25 euros a été autorisée par l'Assemblée générale mixte en date du 25 mai 2010 et décidée par le Conseil d'administration de Société Générale du 15 février 2012.

1 JE SOUSSIGNÉ(E) (écrire en majuscules) ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle (cocher la case correspondante)

Nom : _____

Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____

Numéro de salarié : _____ Date de naissance : _____

Lieu de naissance (Pays, ville) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

2 ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI PRIS CONNAISSANCE du dossier de souscription, du règlement du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 » et de la note d'information simplifiée visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM). Ces documents précisent les termes de l'offre, notamment le prix de souscription et le taux de change. Je déclare que je remplis les conditions requises pour bénéficier de l'offre ainsi décrite.

3 ACCEPTE PAR LA PRÉSENTE D'ADHÉRER au Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 » et de participer au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié, en souscrivant à : *Veuillez compléter le tableau ci-dessous à l'aide de la Matrice de souscription, et dans les limites indiquées au verso (écrire les montants en chiffres) :*

Nombre entier d'actions souscrites : N	
Prix de souscription par action en euros : P	€
Équivalent en dirhams du prix de souscription par action : P'	MAD
Montant payé par le salarié en euros : A	€
Montant payé par le salarié en dirhams : A'	MAD
Abondement payé par l'employeur en euros : B	€
Abondement payé par l'employeur en dirhams : B'	MAD
Montant total de la souscription en euros : C	€
Montant total de la souscription en dirhams : C'	MAD

4 M'ENGAGE PAR LA PRÉSENTE À PAYER le montant de (écrire en toutes lettres le montant en dirhams correspondant à la ligne A' du tableau ci-dessus):

en un versement unique, par le moyen de paiement suivant (cocher la case appropriée : un seul mode de paiement doit être choisi) :

- ☐ par chèque à l'ordre de mon employeur (à joindre à ce bulletin), ou
☐ en autorisant mon employeur à prélever ce montant en une seule fois du compte bancaire sur lequel mon salaire est habituellement versé et qui est provisionné des sommes nécessaires

Je reconnais que, dans la mesure où la souscription des actions Société Générale sera faite en euros, mon versement sera converti en euros au taux de change communiqué par Société Générale et arrondi au centime d'euros immédiatement inférieur.

Le montant de ma souscription en euros est donc de (écrire en toutes lettres le montant en euros correspondant à la ligne A du tableau ci-dessus)

que je verse sur mon compte individuel dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 », et que j'affecte à la souscription d'actions Société Générale. Ce montant en euros sera envoyé par mon employeur, avec le montant de l'Abondement, à l'émetteur, Société Générale France. Ma souscription sera définitive et acquise quand mon employeur aura reçu d'une part, mon bulletin de souscription signé et d'autre part, le montant total de ma souscription versé à mon employeur, dernier délai le 29 mai 2012, à défaut ma souscription sera annulée.

5 AUTORISE PAR LA PRÉSENTE MON EMPLOYEUR À DÉDUIRE DE MON BULLETIN DE SALAIRE tout impôt et/ou charge sociale qui sera dû(e) sur le montant de l'Abondement et/ou de la décote.

6 INDIQUE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI CONSERVÉ une copie du présent bulletin de souscription. Je reconnais que, pour que ma souscription soit valable, je dois retourner à mon Correspondant Ressources Humaines, au plus tard le dernier jour de la Période de souscription, mon bulletin de souscription, une copie signée de la Description de l'offre, le mandat donné en faveur de mon employeur et l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes (assurez-vous d'en garder copies).

Faire précéder la signature de la formule: "Bon pour souscrire à un maximum de (N) actions", en écrivant en lettres le nombre entier (N) d'actions du tableau ci-dessus

Signé à **le** **2012.**

Les informations au verso ayant été lues et prises en compte.

7

Je suis informé(e) que :

- ma souscription sera définitive et acquise, dans les délais impartis, quand mon employeur aura reçu d'une part, mon bulletin de souscription signé et d'autre part, le montant total de ma souscription versé à mon employeur ; à défaut ma souscription sera annulée.
- Le montant total que je verse (versements volontaires) indiqué au recto du présent bulletin de souscription ne peut excéder 10 % de ma rémunération annuelle nette pour l'année 2011.
- Le montant total de la souscription (versements volontaires plus Abondement) indiqué sur la Matrice de souscription ne peut excéder la contre-valeur en dirhams de 20 000 euros.
- Mon bulletin de souscription (accompagné d'un exemplaire de la « Description de l'offre – Maroc » dûment signée, de l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes signé et légalisé et du mandat irrévocable donné en faveur de mon employeur) doit être remis à mon Correspondant Ressources Humaines pendant la Période de souscription et qu'il deviendra irrévocable à la fin du dernier jour de la Période de souscription.
- Les actions étant souscrites dans le cadre du Plan d'Épargne de Groupe International, elles seront indisponibles pendant une période de 5 ans, à l'exception des cas de remboursement anticipé mentionnés dans la Description de l'offre.
- Dès lors que je ne ferai plus partie des employés du groupe SOCIETE GENERALE pour quelque raison que ce soit, je serai dans l'obligation de procéder sans délai (i) à la cession de l'intégralité de mes actions SOCIETE GENERALE, (ii) au rapatriement au Maroc du produit de cette cession.
- Si les montants en devise, en chiffres et en lettres étaient différents, le montant en euros et en lettres prévaudra. Dans le cas où le montant de mon versement volontaire que j'ai reporté au recto de ce bulletin additionné à l'Abondement versé par mon employeur ne correspondrait pas à un nombre entier d'actions, le montant de mon versement volontaire sera réduit pour obtenir la souscription d'un nombre entier d'actions. Il peut en résulter une réduction du montant de ma souscription ainsi que de l'Abondement. Si un tel cas se présentait, j'accepte par la présente de réduire à due concurrence le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International.
- Dans l'hypothèse où le nombre d'actions souscrites excéderait le nombre d'actions offertes, le nombre d'actions qui me sera alloué pourra être réduit par rapport au nombre d'actions demandé. Si le nombre d'actions allouées est réduit, j'accepte par la présente de réduire le montant de mon versement sur mon compte individuel du Plan d'Épargne de Groupe International à due concurrence.
- Le dossier de souscription remis pour information aux salariés comprend notamment le règlement du Plan d'Épargne de Groupe International « 2008 », la brochure de présentation de l'offre, le bulletin de souscription, la matrice de souscription, la fiche fiscale et sociale, la Description de l'offre, le mandat irrévocable donné en faveur de mon employeur, l'engagement personnel vis-à-vis de l'Office des Changes et la lettre du Président-Directeur général.

J'ai été informé(e) que les informations contenues dans le présent bulletin de souscription seront utilisées dans le cadre d'un traitement informatique de données dont Société Générale est responsable. J'accepte que ces informations concernant les souscripteurs soient transmises uniquement aux individus ou personnes morales expressément autorisés à recevoir et à conserver ces informations et à les traiter dans le cadre de la présente augmentation de capital, du Plan d'Épargne de Groupe International et de toute opération en découlant directement. Je reconnais que je pourrai exercer un droit d'accès et de rectification pour toute information concernant mes données personnelles en écrivant à mon Correspondant Ressources Humaines. Je comprends que toutes les informations ci-dessus sont de nature obligatoire pour ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié 2011.

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes de la Société Générale France. Une note d'information simplifiée visée par le CDVM est disponible, sans frais, au siège de la Société Générale Marocaine de Banques et des filiales participant à l'opération et sur le site du CDVM.

ENGAGEMENT

Je soussigné,

M, Mme :

Matricule n° :

Salarié de la société :

Titulaire de la CIN n° :

Demeurant actuellement à :

m'engage, au titre de l'opération de participation au plan « Actionnariat 2010 » mis en place par la SOCIETE GENERALE France au profit des salariés du groupe, objet de l'autorisation de l'Office des Changes n° 12 / 801 du 30 mars 2010, à :

- Donner un mandat irrévocable dûment signé et légalisé, à la société....., lui donnant droit de céder pour mon compte, les actions souscrites et de rapatrier au Maroc les revenus et produits de cessions correspondants ;
- justifier à l'Office des Changes le rapatriement des revenus d'investissement, des produits et des plus values de cession des actions de la Société Générale France et ce, conformément au Décret n°-2-59-1739 du 17 octobre 1959 ;
- communiquer à l'Office des Changes régulièrement et dans les délais impartis, les documents dûment authentifiés et informations requis au sujet de l'objet de l'autorisation précitée ;
- procéder sans délai, à la cession des mes actions au cas où je ne ferais plus partie des employés de la société marocaine, rapatrier au Maroc le produit de cette cession et en informer l'Office des Changes en lui transmettant les documents justificatifs appropriés ;

J'affirme en conséquence, avoir pris entière connaissance :

- des dispositions législatives et réglementaires en la matière, et je m'engage à m'y conformer strictement et à procéder aux diligences prévues en ce qui me concerne ;
- des sanctions auxquelles m'exposera tout manquement au présent engagement.

..... le / /

Signature Légalisée

MANDAT SPECIAL

Je soussigné,

M, Mme :

Matricule n° :

Salarié de la société :

Titulaire de la CIN n° :

Demeurant actuellement à :

Donne, dans le cadre de ma participation au Plan Mondial d'Actionnariat Salarié mis en place par la SOCIETE GENERALE France au profit des salariés du Groupe et autorisé par l'Office Des Changes, un mandat irrévocable, à la société....., lui donnant droit de céder pour mon compte, les actions souscrites et de rapatrier au Maroc les revenus et produits de cessions correspondants, dès que je ne ferais plus partie du personnel de cette société pour quelque raison que ce soit.

Mandat délivré à la société..... pour servir et valoir ce que de droit.

..... le / /

Signature Légalisée

**REGLEMENT
DU
PLAN D'EPARGNE DE GROUPE INTERNATIONAL
« 2008 »**

SOCIETE GENERALE

PREAMBULE

La **Société Générale** souhaite permettre aux salariés de ses sociétés et succursales étrangères (hors France métropolitaine et hors Départements d'Outre-mer) de devenir actionnaires de la Société Générale dans des conditions privilégiées définies lors d'offres d'actions ou d'autres valeurs mobilières qui leur sont réservés par l'assemblée générale.

Cette volonté s'inscrit dans le programme « Le professionnalisme, l'esprit d'équipe, l'innovation », valeurs qui nourrissent la cohérence de la Société Générale et forment son identité.

Le présent plan d'épargne (le « **Plan d'Epargne Groupe International** ») constitue le cadre juridique adapté pour mettre en œuvre cette volonté au profit de tous les salariés des entités adhérentes audit plan.

Les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International signé le 8 avril 2003 et modifié par voie d'avenant le ,

les modifications étant intégrées directement dans le texte ci-après, sont définies ci-après :

Article 1 – Définition

Les termes ci-après indiqués par ordre alphabétique ont dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International le sens qui leur est donné au présent article.

Abondement

Aide financière accordée par une Entité Adhérente aux Bénéficiaires qui relèvent de cette entité et qui participent effectivement à une Offre réservée. Cette aide financière permettra, le cas échéant, aux dits Bénéficiaires de financer en partie le prix des Actions auxquelles ils souhaitent souscrire. Cet abondement peut également prendre la forme d'une attribution d'Actions gratuites ou d'Autres valeurs mobilières.

Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Société adhère au Plan d'Epargne Groupe International d'une part en manifestant son accord express sur l'ensemble de ses termes et conditions et d'autre part en indiquant (i) les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement qu'elle entend accorder aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines contraintes locales.

Action ou Autres valeurs mobilières

Une action ordinaire de la Société Générale ou une valeur mobilière, autre qu'une action, donnant accès au capital de la Société Générale.

Annexe à l'Acte d'Adhésion

Acte par lequel une Succursale Participante précise (i) les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement qu'elle entend que soient accordés aux Bénéficiaires concernés et (ii) le cas échéant, les conditions particulières retenues compte tenu de certaines contraintes locales. Ces conditions sont précisées dans les limites mentionnées par l'Acte d'Adhésion signé par la Société de rattachement de la Succursale Participante.

Bénéficiaires

Personnes physiques susceptibles de bénéficier du Plan d'Epargne Groupe International telles que définies à son article 5.

Entité Adhérente

Toute Société ayant adhéré au Plan d'Epargne Groupe International par la signature de son Acte d'Adhésion. Par extension, Entité Adhérente désigne également les Succursales Participantes.

Entités Eligibles

Sont éligibles au PEGI :

1°) les entités du Groupe :

- (i) qui ont un siège social en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des départements d'Outre-mer, et
- (ii) qui sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Société Générale au sens de l'article L. 233-16 du *Code de commerce français* ou sur lesquelles cette dernière exerce une influence notable au sens du même article, et
- (iii) qui entrent dans le périmètre de consolidation des comptes de la Société Générale, ou qui sont considérées comme consolidables au sens de l'article 233-19 du *Code de Commerce français*. Les entités consolidables considérées doivent être détenues directement ou indirectement à plus de 50%.

2°) les succursales et bureaux de représentation établis en dehors de la France métropolitaine ou en dehors des Départements d'Outre-mer, dès lors que l'entité juridique de rattachement concernée, ayant son siège social en France ou hors de France, répond aux critères des points (ii) et (iii) ci-dessus ou est la Société Générale ;

Le périmètre maximum des entités pouvant être concernées par une Offre réservée sont les entités du Groupe Société Générale qui répondent aux critères visés aux points 1 et 2 ci-dessus au 31 décembre de l'année qui précède la réalisation de l'Offre réservée.

Groupe Société Générale

Ensemble formé par la Société Générale et les entités qui lui sont liés dans les limites fixées par la réglementation française des plans d'épargne.

Offre réservée

Toute offre d'Actions ou d'Autres valeurs mobilières nouvelles ou existantes, décidée par la Société Générale et réservée aux Bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe International. Les modalités et conditions des offres réservées sont arrêtées dans le cadre de l'article L.443-5 du code du travail français.

Période de souscription

Période définie par l'organe compétent de la Société Générale au cours de laquelle les Bénéficiaires ont le droit de participer aux Offres réservées.

Société

Toute Entité Eligible ayant une personnalité morale.

Société Générale

Société anonyme au capital de EUR 582 831 013,75, dont le siège social est situé à Paris (75009), 29 Boulevard Haussmann (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro unique d'identification 552.120.222 RCS Paris. Elle est la société émettrice des Actions et des Autres valeurs mobilières et assure la coordination du Plan d'Epargne Groupe International.

Succursales Participantes

D'une part :

- Les succursales ou bureaux de représentation de la Société Générale établis en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer pour le compte desquelles la Société Générale signe le Plan d'Epargne Groupe International (sous la forme d'un Acte d'Adhésion), et d'autre part,
- Les succursales ou bureaux de représentation d'une Société française ou étrangère, établis en dehors de la France métropolitaine et en dehors des départements d'Outre-mer, et pour lesquels cette Société signe un Acte d'Adhésion au Plan d'Epargne Groupe International.

Les Succursales Participantes signent une Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par la Société à laquelle elles sont rattachées.

Teneur de registre

La Société Générale ou toute entité à laquelle la Société Générale a délégué la tenue des comptes administratifs ouverts au nom de chaque adhérent retraçant les sommes affectées au Plan d'Epargne Groupe International.

Article 2 – Objet

Le Plan d'Epargne Groupe International a pour objet d'ouvrir aux Bénéficiaires de chaque Entité Adhérente la faculté de souscrire avec l'aide de celle-ci aux Offres réservées dans les termes et conditions qu'il prévoit.

TITRE I – PERIMETRE – BENEFICIAIRES

Article 3 – Périmètre du Plan d'Epargne Groupe International

Le périmètre du Plan d'Epargne Groupe International est constitué par l'ensemble des Entités Adhérentes.

Les Sociétés adressent à la Société Générale un Acte d'Adhésion dûment complété et signé suivant le modèle établi à l'**Annexe 1**.

En ce qui concerne la participation des salariés des Succursales Participantes :

- La Société Générale ou les Sociétés de rattachement signent, en ce qui concerne leurs Succursales Participantes, l'Acte d'Adhésion dont le modèle est repris en **Annexe 2**.
- Les Succursales Participantes signent une Annexe à cet Acte d'Adhésion suivant le modèle établi à l'**Annexe 3**.

L'adhésion peut avoir lieu à tout moment au cours de l'année civile, étant entendu que, pour porter effets au titre de la prochaine Offre réservée, tout Acte d'Adhésion ou Annexe à un Acte d'Adhésion devra être reçu par la Société Générale, au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée.

De même, tout nouvel Acte d'Adhésion ou Annexe à un Acte d'Adhésion issu d'une modification telle que prévue aux articles 6.2, 18 et 19 ci-dessous, devra être reçu par la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée.

Les Actes d'Adhésion et les Annexes aux Actes d'Adhésion sont déposés par la Société Générale auprès de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Paris, organisme de droit français (« **DDTEFP** »).

La liste des Entités Adhérentes (Sociétés et Succursales Participantes) figure en **Annexe 5** du Plan d'Epargne Groupe International. Cette liste sera mise à jour par la Société Générale.

Article 4 – Procédures locales

Les Bénéficiaires relevant des Entités Adhérentes ne peuvent effectivement participer aux Offres Réservées de la Société Générale que si toutes les exigences et procédures locales ont été respectées.

Les copies de toutes les éventuelles autorisations émises par les autorités compétentes (autorités en droit boursier, contrôle des changes, droit fiscal – éventuels rescrits fiscaux - droit du travail) sont communiquées sans délai par l'Entité Adhérente à la Société Générale.

Article 5 – Bénéficiaires

5.1 – Qualité de Bénéficiaire

Les Bénéficiaires sont :

- (i) les salariés liés par un contrat de travail (tel que défini par la législation locale applicable) avec une Entité Adhérente, et
- (ii) les salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par une Entité Adhérente et dont le contrat de travail est maintenu avec l'une ou l'autre de ces entités durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation (à l'exclusion toutefois des salariés détachés, mis à disposition ou expatriés par la Société Générale ou par une Entité Eligible dont le siège social est situé en France métropolitaine ou dans un département d'Outre-mer, et restant liés à cette dernière par un contrat de travail durant le détachement, la mise à disposition ou l'expatriation, auquel cas, le salarié participera dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ouvert aux salariés de cette entité en France),

et justifiant à la date de souscription d'une ancienneté de trois (3) mois au sein d'une ou plusieurs sociétés du Groupe Société Générale à la fin de la Période de souscription.

Il est précisé que, pour le calcul de cette ancienneté, il est tenu compte de l'ancienneté acquise par le salarié au titre de tous les contrats de travail qu'il a exécuté au sein du Groupe Société Générale au cours de l'année civile durant laquelle a lieu l'Offre réservée concernée et des douze (12) mois qui précèdent cette année civile.

5.2 – Faculté

La souscription par les Bénéficiaires aux Offres réservées se fait dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International et reste entièrement facultative.

5.3 – Absence de droit acquis

La souscription par les Bénéficiaires à une Offre réservée n'est constitutive d'aucun droit acquis et ne préjuge en rien de la possibilité qui leur serait accordée de participer à une autre opération du même type au cours des années suivantes.

TITRE II – ALIMENTATION DU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

Article 6 – Sources d'alimentation

Le Plan d'Epargne Groupe International est alimenté lors de chaque Offre réservée par le montant des versements volontaires des Bénéficiaires et, le cas échéant, par l'Abondement versé par les Entités Adhérentes.

6.1 – Les versements volontaires des Bénéficiaires

Sans préjudice de l'alinéa suivant et de l'article 6.3 ci-dessous, et sous réserve des particularités imposées par les éventuelles dispositions légales et/ou réglementaires locales, chaque Bénéficiaire fixe librement le montant pour lequel il souhaite participer à l'Offre réservée dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International.

Le montant total des versements volontaires d'un Bénéficiaire ne peut dépasser 25% de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année du versement.

Pour le calcul du plafond de versement qui s'applique aux Bénéficiaires salariés (visés au paragraphe 6.1(i) et (ii) ci-dessus), le Bénéficiaire pourra prendre en compte le total de la rémunération brute

annuelle à laquelle il peut prétendre en début d'année civile en fonction de son contrat de travail et de conventions et accords collectifs applicables, sous réserve d'un ajustement à la hausse en cas de changements constatés en cours d'année.

Pour préciser le montant total de ses versements volontaires, le Bénéficiaire doit, soit compléter, signer et remettre à son employeur un bulletin de souscription qui lui est remis sous forme papier, soit compléter un bulletin de souscription qui lui est présenté via un système informatique adapté. Ces formalités doivent intervenir avant la fin de la Période de souscription dans les conditions qui lui seront communiquées.

6.2 – Abondement

Les modalités de calcul et le montant maximum de l'Abondement pouvant être octroyé à un Bénéficiaire en vertu de son versement sont précisés, selon le cas, dans l'Acte d'Adhésion ou l'Annexe à l'Acte d'Adhésion.

Le montant de l'Abondement est limité par Bénéficiaire et par année civile, à un montant de EUR 1.500 maximum.

Toute modification des modalités de calcul ou le montant maximum de l'Abondement est précisé dans, selon le cas, un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion, qui suit le formalisme de l'article 3 ci-dessus. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion vient en lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Annexe.

Les conditions de versement de l'Abondement font l'objet d'une information donnée aux Bénéficiaires en même temps que l'ensemble des documents nécessaires à la souscription.

6.3 – Plafond des versements volontaires et de l'Abondement

La somme des versements volontaires visés à l'article 6.1 ci-dessus et de l'Abondement visé à l'article 6.2 ci-dessus ne peut dépasser un plafond défini chaque année par le Conseil d'Administration de la Société Générale validant le principe de l'Offre réservée.

TITRE III – AFFECTATION DE L'EPARGNE

Article 7 – Affectation de l'épargne

Les sommes versées par les Bénéficiaires et les Entités Adhérentes dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe International servent uniquement à la participation aux Offres réservées par les Bénéficiaires.

Les revenus des avoirs investis dans le Plan d'Epargne Groupe International seront distribués aux Bénéficiaires.

Article 8 – Période et prix de souscription

La durée de la Période de souscription peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales et de l'aboutissement ou non des procédures locales applicables.

La méthode de calcul du prix de souscription ou d'achat peut varier dans certains pays en fonction des contraintes législatives et/ou réglementaires locales.

Article 9 – Souscription – Inscription

9.1 – Souscription

Les Bénéficiaires sont tenus de libérer intégralement les Actions et les Autres valeurs mobilières souscrites ou achetées le dernier jour de la Période de souscription. Ils utilisent pour ce faire le moyen de paiement indiqué dans le bulletin de souscription qui leur est remis ou dans tout autre document qui leur sera communiqué.

La souscription entraîne de plein droit l'acceptation des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International.

9.2 – Inscription

Les Actions et Autres valeurs mobilières sont inscrites au nominatif à un compte ouvert au nom de chaque Bénéficiaire dans le registre des actionnaires de la Société Générale.

Chaque intéressé reçoit une attestation d'inscription en compte indiquant le nombre d'Actions ou d'Autres valeurs mobilières ainsi inscrites à son compte.

TITRE IV – INDISPONIBILITE

Article 10 – Délai d'indisponibilité

10.1 – Indisponibilité de cinq (5) ans

Les Actions et les Autres valeurs mobilières souscrites ou acquises par les Bénéficiaires restent indisponibles et demeurent inscrites au compte du Bénéficiaire jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq (5) ans à compter de la date de leur souscription ou acquisition, sauf cas de déblocages anticipés visés à l'article 10.2 ci-après.

A l'expiration du délai de blocage de cinq (5) ans, le Bénéficiaire peut demander le versement, le cas échéant en actions, de tout ou partie de ses avoirs.

10.2 – Cas de déblocages anticipés

Les Bénéficiaires ou, le cas échéant, leurs ayants-droit, ont dans certains cas le droit de demander la cession de leurs Actions ou Autres valeurs mobilières avant l'expiration du délai de cinq (5) ans mentionné à l'article 10.1 ci-dessus. Il s'agit de cas prévus par la réglementation française dont l'application peut être envisagée hors de France. Au jour de la signature des présentes, ces cas peuvent être résumés de la façon suivante, sous réserve des contraintes locales :

- (i) mariage du Bénéficiaire,
- (ii) naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à la charge du Bénéficiaire,
- (iii) divorce ou séparation assorti d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile du Bénéficiaire,
- (iv) invalidité du Bénéficiaire, de ses enfants ou de son conjoint lorsque cette invalidité entraîne une incapacité absolue d'exercer une profession quelconque ou lorsqu'une autorité publique constate que l'invalidité atteint au moins 80% et que l'intéressé n'exerce aucune activité professionnelle,
- (v) décès du Bénéficiaire ou de son conjoint,
- (vi) cessation du contrat de travail,
- (vii) affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou l'agrandissement de la résidence principale emportant création de surface habitable nouvelle, sous réserve de l'existence

d'un permis de construire, ou à la remise en état de la résidence principale endommagée à la suite d'une catastrophe naturelle reconnue par une autorité locale.

10.3 – Traitement des demandes des cas de déblocages anticipés

Le Bénéficiaire souhaitant tirer profit d'un cas de déblocage anticipé doit adresser sa demande par écrit, au service du personnel ou au service faisant fonction dont il relève, avec indication du nombre d'Actions ou Autres valeurs mobilières dont la cession est demandée et, en annexe, tous les justificatifs nécessaires et/ou utiles attestant de la réalité du cas de déblocage anticipé.

Le service du personnel ou le service faisant fonction a le droit de réclamer un supplément d'information et de documentation pour compléter le dossier. Il transfère ensuite la demande du Bénéficiaire au Teneur de Registre pour traitement.

La demande des Bénéficiaires doit être présentée au service du personnel ou le service faisant fonction dont il relève comme dit ci-dessus, au plus tard, dans un délai de six (6) mois à compter de la survenance du fait générateur. Cependant, la demande des Bénéficiaires peut intervenir à tout moment dans les cas (iv), (v) et (vi) cités à l'article 10.2 ci-dessus.

La levée anticipée de l'indisponibilité des Actions ou Autres valeurs mobilières du Bénéficiaire intervient sous la forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

TITRE VI – DISPOSITIONS DIVERSES

Article 11 – Information des Bénéficiaires

Chaque Bénéficiaire est individuellement informé, par tout support adapté, par l'Entité Adhérente dont il relève de l'existence et du contenu du PEGI et de la possibilité qui lui est offerte de souscrire à l'Offre réservée.

Avant l'ouverture de la Période de souscription, chaque Bénéficiaire reçoit ou se voit mettre à disposition, les documents dont la transmission ou la mise à disposition est exigée par les dispositions de droit français et/ou les textes légaux et/ou réglementaires locaux.

A la suite de chaque versement et annuellement, le Teneur de Registre établit un relevé individuel indiquant l'état des avoirs et la date à laquelle ils seront disponibles.

Tout Bénéficiaire quittant l'Entité Adhérente qui l'emploie reçoit de la part de son employeur un état récapitulatif de l'ensemble des avoirs détenus au titre du Plan d'Epargne Groupe International.

Article 12 – Teneur de registre - Frais de tenue de comptes

Tous les versements au Plan sont inscrits sur le compte individuel plan d'épargne d'entreprise du Bénéficiaire. La Société Générale a délégué la tenue du registre de ces comptes individuels à Société Générale, 32 rue du Champ de Tir - BP 81236 - 44 312 Nantes Cedex 3 - France (le "Teneur de Registre")

Les frais de tenue des comptes individuels sont pris en charge par l'Entité Adhérente. Ils figurent à l'**Annexe 4** des présentes. Ces frais cessent d'être à la charge de ces sociétés à l'expiration du délai d'un an après le départ des Bénéficiaires de l'Entité Adhérente, ou le cas échéant, de la sortie du PEGI de l'Entité Adhérente conformément à l'article 16. Ces frais incombent dès lors à ces Bénéficiaires et sont prélevés sur leurs avoirs.

Article 13 – Régime fiscal et social

Le régime fiscal et social applicable à la souscription et la cession des Actions et Autres valeurs mobilières, au traitement de la décote, de l'Abondement et des dividendes varie selon les pays et est, en principe, pour chaque Bénéficiaire, celui en vigueur dans le pays où il réside.

Article 14 – Changement d'adresse

Tout Bénéficiaire qui change d'adresse doit en aviser l'Entité Adhérente dont il relève en temps utile. Celle-ci transmet l'information au Teneur de Registre. Il peut également procéder lui-même à son changement d'adresse sur le site internet mis à sa disposition par le Teneur de Registre.

Article 15 – Durée du Plan d'Epargne Groupe International

Le Plan d'Epargne Groupe International est mis en place pour une durée indéterminée.

La dénonciation du Plan d'Epargne Groupe International par la Société Générale vaut dénonciation par toutes les Entités Adhérentes. Une telle dénonciation prend effet à compter du premier jour du quatrième mois suivant la notification de celle-ci par la Société Générale à la dernière Entité Adhérente.

La DDTEFP est informée par la Société Générale de la décision de dénonciation.

Article 16 – Sortie du Plan d'Epargne Groupe International

Toute Entité Adhérente reste adhérente au Plan d'Epargne Groupe International jusqu'à son expiration, sauf dans les cas suivants :

16.1 – Sortie volontaire

Une Entité Adhérente souhaitant sortir du Plan d'Epargne Groupe International a le droit de le dénoncer de façon expresse, en adressant un courrier recommandé à la Société Générale.

Cette dénonciation peut avoir lieu à tout moment et prend effet le jour suivant la réception par la Société Générale du courrier visé à l'alinéa précédent. Toutefois, pour pouvoir porter effet au titre de la prochaine Offre réservée, le courrier doit être adressé à la Société Générale au plus tard quinze (15) jours avant la réunion du conseil d'administration de la Société Générale se prononçant sur le principe et le montant de l'Offre réservée. Toute dénonciation intervenant entre cette date et la date de l'augmentation de capital correspondante ne prendra effet qu'à l'issue de l'augmentation de capital.

La Société Générale dépose auprès de la DDTEFP l'acte de dénonciation de l'entité sortante.

L'Entité Adhérente peut à nouveau adhérer au Plan d'Epargne Groupe International en suivant les modalités prévues à son article 3 ci-dessus.

16.2 – Sortie de plein droit

Une Entité Adhérente qui ne répondrait plus à la définition d'Entité Eligible sort immédiatement et de plein droit du périmètre du Plan d'Epargne Groupe International.

Cette sortie marque la fin de la participation de ladite Entité Adhérente au Plan d'Epargne Groupe International avec effet immédiat.

La Société Générale dépose auprès de la DDTEFP une mise à jour de la liste des Entités Adhérentes.

16.3 – Modification de la situation juridique

Toute Entité Adhérente qui, du fait de la modification de sa situation juridique par fusion, cession ou scission ne répond plus à la définition d'Entité Eligible, cesse, à partir de cette date, d'être adhérente au Plan d'Epargne Groupe International.

La Société Générale informe la DDTEFP de cette modification de situation juridique emportant sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Article 17 – Information et sauvegarde des droits des Bénéficiaires

Dans les cas visés à l'alinéa 2 de l'article 15 et à l'article 16 ci-dessus, les Bénéficiaires :

- (i) sont informés de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International selon les formes et dans les délais fixés le cas échéant par les dispositions légales et/ou réglementaire locales, et en toute hypothèse, avant l'ouverture de la Période de souscription,
- (ii) ne peuvent plus effectuer de versement à compter, respectivement, de la date d'effet de la dénonciation ou de la sortie du Plan d'Epargne Groupe International.

Les Actions et Autres valeurs mobilières restent gérées dans les termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International et demeurent indisponibles jusqu'à l'expiration du délai d'indisponibilité visé à l'article 10.1 ci-dessus, sauf application des articles 10.2 à 10.3 ci-dessus.

Article 18 – Modification du Plan d'Epargne Groupe International

La Société Générale peut, de façon unilatérale, décider de modifier le Plan d'Epargne Groupe International. Cette décision ne peut être prise qu'après consultation du comité d'entreprise de la Société Générale sur le projet de modification.

A l'issue de cette procédure de modification du Plan d'Epargne Groupe International, les Entités Adhérentes renouvellent leur adhésion au Plan d'Epargne Groupe International en adressant à la Société Générale respectivement un nouvel Acte d'Adhésion accompagné, le cas échéant, d'une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion.

Ces Actes sont reçus dans les conditions mentionnées en article 3.

L'avenant est déposé auprès de la DDTEFP avec le procès-verbal de consultation du comité d'entreprise de la Société Générale, et des Actes d'Adhésion et Annexes aux Actes d'Adhésion confirmant l'adhésion des Entités Adhérentes au Plan d'Epargne Groupe International modifié.

Article 19 – Adaptations locales

L'Entité Adhérente indique, le cas échéant, dans son Acte d'Adhésion, ou l'Annexe à l'Acte d'Adhésion, les spécificités qu'elle entend retenir compte tenu de certaines contraintes locales, dans des matières visées directement ou indirectement par le Plan d'Epargne Groupe International.

Elle peut également modifier ces spécificités en rédigeant un nouvel Acte d'Adhésion ou une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion, ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe venant en lieu et place du précédent Acte ou de la précédente Annexe. Ce nouvel Acte ou cette nouvelle Annexe sont déposés par la Société Générale, à titre d'information, auprès de la DDTEFP.

Article 20 – Droit applicable - Litiges

20.1 – Droit applicable

Le Plan d'Epargne Groupe International est régi par le droit français.

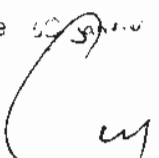
20.2 – Litiges

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, chaque Entité Adhérente s'efforce de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du Plan d'Epargne Groupe International. A défaut, la juridiction compétente est saisie.

Article 21 – Traduction

En cas de divergences entre la version française du Plan d'Epargne Groupe International et toute traduction de ce document, la version française prévaut.

A Paris, le 30 septembre 2008


Pour : La Société Générale

Représentée par Philippe Citerne
Directeur Général Délégué




Patrick Suét
Secrétaire général adjoint

ANNEXE 1
MODELE D'ACTE D'ADHESION POUR LES SOCIETES

En-tête de la Société
adresse du siège social

ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

La société [],
dont le siège social est situé à [],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro d'immatriculation [], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [], agissant ès qualités de [], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International sous réserve des précisions indiquées dans le présent document et qui sont notamment liées aux exigences locales applicables,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par l'Entité Adhérente signataire du présent document par un Abondement dont le montant représente :

- 100% du versement volontaire permettant de souscrire de la 1ere à la 10eme Actions ou Autres valeurs mobilières de l'offre réservée.
- 50% du versement volontaire permettant de souscrire à chaque Action ou Autre valeur mobilière de l'offre réservée à partir de la 11eme. .
- dans la limite d'un montant maximum de : EUR []
[équivalent en monnaie locale :]

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

[3.) Autres] :

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par l'Entité Adhérente par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

[]

Fait à [], le [],

[]

dûment représentée par

[]

ANNEXE 2
MODELE D'ACTE D'ADHESION POUR LES SOCIETES DESIRANT PERMETTRE A LEURS
SUCCURSALES DE PARTICIPER AU PEGI EN SIGNANT L'ANNEXE 3

En-tête de la Société
adresse du siège social

ACTE D'ADHESION
AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

La société [],
 dont le siège social est situé à [],
 immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [] sous le numéro d'immatriculation
 [], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

représentée par [], agissant ès qualités de [], ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des
 présentes :

- accepte et adhère à l'ensemble des termes et conditions du Plan d'Epargne Groupe International, en ce qui concerne ses succursales et/ou bureaux de représentation dont les Annexes à l'Acte d'Adhésion sont ci-jointes, sous réserve des précisions indiquées dans ladite Annexe à l'Acte d'Adhésion et qui sont notamment liées aux contraintes locales,
- acte ce qui suit :

1.) Abondement :

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

3.) [Autres] :

Voir l' Annexe à l'Acte d'Adhésion signé par les Succursales Participantes

Le présent Acte d'Adhésion pourra être modifié par l'Entité Adhérente signataire par la signature d'un nouvel Acte d'Adhésion conformément à l'article 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

[]

Fait à [], le [],

[]

dûment représentée par

[]

ANNEXE 3

**MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ADHESION A SIGNER PAR LA SUCCURSALE PARTICIPANTE
OU LE BUREAU DE REPRESENTATION**

*En-tête de la Succursale Participante
adresse des locaux principaux*

ANNEXE A L'ACTE D'ADHESION

La succursale/bureau de représentation de [____],
dont le siège social est situé à [____],
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de [____] sous le numéro d'immatriculation
[____], **[ADAPTATIONS LOCALES]**

situé(e) à [____],

représenté(e) par [____], agissant ès qualités de [____] :

- précise ce qui suit :

1.) Abondement qu'elle entend voir accordé aux Bénéficiaires concernés:

Le Plan d'Epargne Groupe International sera alimenté par l'Entité Adhérente par un Abondement dont le montant représente :

- 100% du versement volontaire permettant de souscrire de la 1ere à la 10eme Actions ou Autres valeurs mobilières de l'offre réservée.
- 50% du versement volontaire permettant de souscrire à chaque Action ou Autre valeur mobilière de l'offre réservée à partir de la 11eme.
- dans la limite d'un montant maximum de : EUR [____]
[équivalent en monnaie locale : ____]

[2.) Cas de déblocages anticipés (si réduits par rapport à l'article 10.2 du PEGI):]

[3.) Autres]

La présente Annexe à l'Acte d'Adhésion pourra être modifiée par la Succursale Participante par la signature d'une nouvelle Annexe à l'Acte d'Adhésion conformément aux articles 6.2 et 18 du Plan d'Epargne Groupe International.

Fait à [____],

le [____],

[____]
dûment représentée par

[____]

ANNEXE 4

PRESTATIONS DE TENUE DE REGISTRE PRIS EN CHARGE PAR L'EMPLOYEUR

La Société Générale et chaque Entité Adhérente en ce qui concerne les Bénéficiaires relevant de celles-ci prennent en charge, au titre de l'aide minimale de l'entreprise prévue à l'article L.443-1 du *code du travail* français, les prestations de tenue de registre suivantes :

- l'ouverture du compte du Bénéficiaire ;
- les frais afférents à un versement annuel des Bénéficiaires sur le Plan d'Epargne Groupe International ;
- l'établissement et l'envoi des relevés d'opérations et relevés annuels de situation mentionnés à l'article 11 du Plan d'Epargne Groupe International ;
- l'accès du Bénéficiaire aux outils internet les informant sur leurs comptes.

Les frais des opérations liées au fonctionnement du Plan d'Epargne Groupe International qui sont applicables aux bénéficiaires leur sont adressés annuellement par le Teneur de Registre. Ils sont également disponibles par un système informatique adapté mis, le cas échéant, à la disposition des Bénéficiaires et/ou de tout autre moyen d'information (affichage ...).

Les frais de tenue des comptes individuels des Bénéficiaires ayant quitté le Groupe Société Générale sont à la charge desdits Bénéficiaires à l'expiration d'un délai d'un an après la cessation de leur contrat de travail avec le Groupe Société Générale. Ces frais sont alors imputés directement aux Bénéficiaires concernés par prélèvement sur leurs avoirs ou sur les produits y afférents.

ANNEXE 5

LISTE DES ENTITES ADHERENTES AU PLAN D'EPARGNE GROUPE INTERNATIONAL

I – Sociétés

1	ALGERIE	SG ALGERIE
2	ALLEMAGNE	ALD Autoleasing D GmbH
3	ALLEMAGNE	BDK AG (Bank Deutsches K)
4	ALLEMAGNE	Car Professionnel Fuhrpark GMBH
5	ALLEMAGNE	Euro VL Deutschland GmbH
6	ALLEMAGNE	GEFA Gesellschaft für Absatzfinanzierung mbH
7	ALLEMAGNE	HANSEATIC BANK
8	ALLEMAGNE	SG Equipment Finance SA & Co KG
9	ALLEMAGNE	SG Wertpapierhandelsgesellschaft GmbH
10	ALLEMAGNE	VERITAS SG Investment Trust GmbH
11	AUTRICHE	ALD Austria
12	AUTRICHE	SG Equipment Leasing Austria
13	BAHAMAS	SG Hambros Bank & Trust (Bahamas) Ltd
14	BELGIQUE	ALD - AXUS SA (Belgique)
15	BELGIQUE	SG Private Banking (ex-BDM: SG BANK DE MAERTELAERE)
16	BRESIL	ALD Automotive Ltda
17	BRESIL	Banco SG Brasil
18	BULGARIE	SOCIETE GENERALE EXPRESSBANK
19	BULGARIE	SOGELEASE BULGARIA
20	CAMEROUN	SG de Banque CAMEROUN
21	CANADA	SG MONTREAL (Ex SG Canada)
22	CANADA	Société Générale Valeurs Mobilières
23	CHYPRE	SG CYPRUS LTD
24	COREE SUD	IBK SGAM
25	COTE D'IVOIRE	SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE
26	COTE D'IVOIRE	SOGEBOURSE Côte d'Ivoire
27	CROATIE	SG Splitska Banka
28	CROATIE	ALD Automotive d.o.o - Croatia
29	DANEMARK	ALD Automotive (Denmark) A/S (ex AXUS Denmark A/S)
30	DANEMARK	NF Fleet Denmark A-S
31	EGYPTE	NSGB LE CAIRE
32	ESPAGNE	ALD Automotive SA (ex DB Carplan)
33	ESPAGNE	SGAM Iberia
34	ESPAGNE	Euro VL Espana SA
35	ETATS UNIS	CBGIA (New York)
36	ETATS UNIS	SG Americas Operational Services
37	ETATS UNIS	SG Americas Securities LLC (ex SG Cowen Securities Corp)
38	ETATS UNIS	SG CONSTELLATION LLC
39	ETATS UNIS	SG Energy (USA) Corp.
40	ETATS UNIS	SGAM Inc. (ex SG Cowen AM)
41	ETATS UNIS	TCW AM Company
42	FINLANDE	ALD - AXUS Finland Oy
43	FINLANDE	NF Fleet Finland OY
44	GHANA	SG - SSB BANK (GHANA)

45	GIBRALTAR	SG Hambros Bank (Gibraltar) Ltd (ex-SG Hambros Bank & Trust (Gibraltar))
46	GRECE	Geniki Bank
47	GRECE	General Insurance Agency Limited Liability Company
48	GRECE	General Leasing S.A.
49	GRECE	General S.A. Cards & Financial Services
50	GRECE	General S.A. Financial Services & Consulting
51	GUINEE	SG DE BANQUES EN GUINEE
52	GUINEE EQUATORIALE	SGB Guinée équatoriale
53	HONG KONG	SG Asia (Hong Kong) Ltd
54	HONG KONG	SG Securities (Hong Kong) Ltd
55	HONGRIE	SG Equipment leasing Hungary Eszközleasing Magyarország
56	HONGRIE	ALD Automotive Magyarország Hungary
57	INDE	ALD Automotive Private Ltd - India
58	INDE	SG Asia Holdings (India) Pvt. Ltd
59	ITALIE	2S BANKA
60	ITALIE	ADRIA Leasing Spa
61	ITALIE	ALD AXUS Italiana S.r.l.
62	ITALIE	CG MER (Italia)
63	ITALIE	ECS International Spa (Italia)
64	ITALIE	ECS SOLUTIS ITALIA S.R.L.
65	ITALIE	FIDITALIA Spa
66	ITALIE	FRAER LEASING Spa
67	ITALIE	SG FACTORING Spa
68	ITALIE	SG Leasing Italia Spa (ex Franfinance Leasing)
69	JAPON	SG Private Banking (Japan) Ltd
70	JAPON	SG Sec. North Pacific
71	JAPON	SGAM Japan Co. Ltd. (ex SG Yamaichi Asset Management)
72	JERSEY	SG Hambros Bank (Channel Islands) Ltd Jersey (ex-SG Hambros Bank Jersey)
73	LUXEMBOURG	ALD AXUS Luxembourg SA
74	LUXEMBOURG	Euro VL Luxembourg SA
75	LUXEMBOURG	IVEFI
76	LUXEMBOURG	Sogelife (Luxembourg)
77	LUXEMBOURG	SGBT Luxembourg
78	MADAGASCAR	BFV SG MADAGASCAR
79	MAROC	ALD Automotive Maroc
80	MAROC	Athena Courtage
81	MAROC	EQDOM
82	MAROC	La MAROCAINE VIE
83	MAROC	SG Marocaine de Banques
84	MAROC	SOGLEASE Maroc
85	MONACO	SGBT Monaco
86	NORVEGE	ALD Norway (Axis Norge A. S.)
87	NORVEGE	NF Fleet Norway AS
88	NORVEGE	SGEF Scandinavia (SG Finans AS Norway / ex ELCON)
89	NOUV CALEDONIE	SG Calédonienne de Banque
90	PAYS BAS	ALD Automotive (AXUS) Nederland BV
91	PAYS-BAS	SGEF Benelux BV
92	POLOGNE	SG Equipment Leasing POLSKA Spzoo (ex-Franfinance)
93	POLOGNE	ALD Pologne
94	POLOGNE	EUROBANK
95	POLYNESIE	Banque de Polynésie

96	PORTUGAL	SGALD Automotive Portugal
97	REP TCHEQUE	ALD Czech Republic (ALD Automotive SRO)
98	REP TCHEQUE	KB FACTORING AS
99	REP TCHEQUE	KOMERCNI BANKA
100	REP TCHEQUE	Penzijní fond Komerční Banky a.s.
101	REP TCHEQUE	Komerční Pojistovna AS
102	REP TCHEQUE	ESSO s.r.o
103	REP TCHEQUE	SGEF Czech Republik Sro (ex-Franfinance Czech Republik Sro)
104	ROUMANIE	BRD (BQUE ROUMAINE DE DEVELOPMT)
105	ROUMANIE	BRD SOGELEASE SRL
106	ROUMANIE	BRD Finans
107	ROYAUME-UNI	Talos Securities Ltd
108	ROYAUME-UNI	SGAM holdings Ltd
109	ROYAUME-UNI	SQUAREGAIN
110	ROYAUME-UNI	ALD Automotive Group Plc
111	ROYAUME-UNI	SG Hambros (London) LTD
112	RUSSIE	ALD Automotive Russie SAS
113	RUSSIE	DELTA CREDIT BANK
114	RUSSIE	SG VOSTOK
115	RUSSIE	Rusfinance Bank (ex Promek Bank)
116	RUSSIE	RUSFINANCE
117	RUSSIE	Capital Credit Comradeship Bank (SKT Banka)
118	RUSSIE	OOO Stolichny Express
119	SENEGAL	SG de Banques au Sénégal
120	SINGAPOUR	SG Sec. Singapore Pte
121	SINGAPOUR	SGAM Singapore (ex SGY AM (Singapore) Ltd.)
122	SLOVAQUIE	KB DE BRATISLAVA
123	SLOVENIE	ALD Slovenia d.o.o.
124	SLOVENIE	SKB BANKA
125	SLOVENIE	SKB Leasing
126	SUEDE	ALD Sweden
127	SUEDE	NF Fleet Sweden AB
128	SUISSE	ALD Suisse
129	SUISSE	SG Private banking (Lugano)
130	SUISSE	SGEF Schweiz AG
131	SUISSE	SG Private Banking (Suisse) SA
132	TUNISIE	UIB (Union Internationale de Banques)

II – Succursales Participantes

1	AFRIQUE SUD	Bureau de représentation Afrique du Sud
2	AFRIQUE SUD	SG SUCCURSALE JOHANNESBOURG
3	ALLEMAGNE	Boursorama Zweigniederlassung (succursale)
4	ALLEMAGNE	Succursale SG FRANCFORT
5	AUSTRALIE	SG Australia BRANCH
6	AUTRICHE	Succursale SG Vienne : SG Zweigniederlassung Wien
7	BELGIQUE	SCEF Benelux BV Belgium Branch
8	BELGIQUE	SUCCURSALE DE BRUXELLES
9	CANADA	SUCCURSALE SG Canada
10	COREE SUD	SG Sec. London Ltd Seoul Branch
11	COREE SUD	SG Succursale de Seoul
12	DANEMARK	SG Finans AS Succursale Denmark
13	Emirats A.U.	Bureau de Représentation de DUBAI
14	ESPAGNE	Boursorama Espagne (Succursale)
15	ESPAGNE	Franfinance Espagne (Succursale)
16	ESPAGNE	SG succursale Madrid
17	ETATS UNIS	SGBT Miami Rep Office
18	ETATS UNIS	SG Succursale de New York
19	GRECE	SGBT Greece (ex-SG HELLAS, ex-SG ATHENES)
20	GUERNESEY	SG Hambros Bank (Channel Islands) Ltd - Guernsey Branch (ex- SG Hambros Bank&Trust Guernsey Ltd)
21	HONG KONG	SG Succursale de Hong Kong
22	HONG KONG	SGBT Hong Kong Branch
23	INDE	SG SUCCURSALE DE MUMBAI
24	ITALIE	Franfinance Succursale Italie
25	ITALIE	SG Succursale Milan
26	JAPON	SG Succursale Tokyo
27	NORVEGE	Bureau d'Oslo
28	PAYS BAS	SG SUCCURSALE D'AMSTERDAM
29	POLOGNE	SG SUCCURSALE DE VARSOVIE
30	PORTUGAL	SG BUREAU DE LISBONNE
31	ROYAUME-UNI	Franfinance UK
32	ROYAUME-UNI	SG SUCCURSALE DE LONDRES
33	RUSSIE	SG BUREAU DE MOSCOU
34	SINGAPOUR	SG Succursale Singapour
35	SINGAPOUR	SGBT Singapore Branch
36	SUEDE	Bureau de Stockholm
37	SUEDE	SG Finans AS Norge, Sverige filial (Sweden)
38	SUISSE	SG Succursale Zurich
39	TAIWAN	SG SUCCURSALE TAIPEH
40	TAIWAN	SG Securities HK LTD Taiwan Branch
41	TURQUIE	SG SUCCURSALE D'ISTANBUL



Société anonyme
au capital de EUR 970 099 988,75
Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris
RCS Paris 552 120 222

2 avril 2012

DOCUMENT D'INFORMATION

**MIS A DISPOSITION DES SALARIES ET ANCIENS SALARIES RETRAITÉS
DU GROUPE SOCIETE GENERALE
A L'OCCASION D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
PORTANT SUR UN MAXIMUM DE 16 635 721 ACTIONS
RESERVEES AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES RETRAITÉS
DES ENTITES ADHERENTES DES PLANS D'EPARGNE DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Ce document d'information est
disponible au siège administratif de Société Générale, 17 cours Valmy, 92972 Paris La Défense Cedex,
mis en ligne sur son site Intranet
et diffusé conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE
RESERVEE AUX SALARIES ET ANCIENS SALARIES RETRAITES DES ENTITES ADHERENTES
DES PLANS D'EPARGNE DU GROUPE SOCIETE GENERALE**

Émetteur	Société Générale, société anonyme de droit français, dotée du statut de banque (ci-après, « Société Générale »).
Titres offerts	Le montant nominal maximum global de l'augmentation de capital est fixé à EUR 20 794 651,25 correspondant à l'émission de 16 635 721 actions à souscrire en numéraire. L'augmentation de capital se subdivise en trois (3) tranches utilisant des supports d'investissement distincts, accessibles respectivement à des entités ou groupement d'entités distincts. Les actions Société Générale à émettre seront de même catégorie et seront assimilables aux actions Société Générale qui sont déjà inscrites à la cote de Nyse Euronext Paris (Compartiment A).
Modalités de souscription	<u>Mode de détermination du prix de souscription</u> Le prix de souscription est de 19,19 €, égal à la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale constatés sur Nyse Euronext Paris lors des vingt (20) séances de Bourse précédant le 2 avril 2012, date de la décision du Président-Directeur général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, diminuée de la décote de 20 % par rapport à cette moyenne. La période de souscription sera ouverte du 23 avril au 7 mai 2012 inclus. <u>Mode de conservation des titres</u> Les deux (2) premières tranches (en France) sont souscrites par l'intermédiaire des Fonds Communs de Placement d'Entreprise dans le cadre de Plans d'Epargne d'Entreprise ou de groupe. Seule la troisième (3^{ème}) tranche (à l'étranger) est directement souscrite par les salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe international. <u>Bénéficiaires de l'offre</u> La présente offre est réservée aux salariés justifiant d'une ancienneté de trois (3) mois au titre du contrat de travail en cours à la fin de la période de souscription, se répartissant ainsi : - Pour la 1^{ère} tranche, les bénéficiaires du Plan d'Epargne d'Entreprise de Société Générale et du Plan d'Epargne Groupe dont sont adhérentes les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé soit (i) en France métropolitaine, soit (ii) dans les Départements d'Outre-mer ; - Pour la 2^{ème} tranche, les bénéficiaires des Plans d'Epargne d'Entreprise respectifs du Crédit du Nord et de ses filiales et succursales, lorsque celui-ci prévoit la possibilité de souscrire aux opérations d'augmentation de capital réservées de Société Générale; - Pour la 3^{ème} tranche, les bénéficiaires au Plan d'Epargne Groupe International dont sont adhérentes (i) les sociétés du Groupe Société Générale dont le siège social est situé, soit

hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer, (ii) les succursales et bureaux du Groupe qui sont établis soit hors de France, soit dans les Collectivités d'Outre-Mer.

En ce qui concerne les deux premières tranches, les anciens salariés ayant quitté leur entreprise à la suite d'un départ à la retraite auxquels sont assimilés les préretraités et ayant conservé des avoirs dans les Plans d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe, peuvent participer à cette augmentation de capital réservée.

Plafond de souscription

Conformément à l'article L. 3332-10 du Code du travail, le montant total des versements d'un Bénéficiaire (y compris l'intéressement et les versements dans d'autres Plans d'Epargne) ne peut dépasser 25 % de sa rémunération brute annuelle perçue au titre de l'année de la souscription ou, pour le Bénéficiaire dont le contrat de travail est suspendu qui n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année précédente, 25 % du plafond annuel prévu à l'article L. 241-3 du Code de la sécurité sociale. Le Conseil d'administration du 15 février 2012 a par ailleurs décidé que le total des versements (y compris l'intéressement et la participation) et de l'abondement net par Bénéficiaire ne peut être supérieur à EUR 20 000.

Abondement

Les règles d'abondement sont propres à chaque Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe.

Calendrier de l'opération

La souscription sera ouverte du 23 avril au 7 mai 2012 inclus. La réalisation de l'augmentation de capital est prévue le 21 juin 2012.

Cotation des actions nouvelles

Place de cotation

Les actions Société Générale sont cotées à Nyse Euronext Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809).

Cotation des actions nouvelles

La cotation à Nyse Euronext Paris des actions nouvelles sera demandée immédiatement après la réalisation de l'augmentation de capital (la cotation devrait être effective approximativement le 26 juin 2012).

Renseignements généraux sur les actions nouvelles dont l'admission est demandée

Droits attachés aux actions émises

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2012. Elles seront, en conséquence, entièrement assimilées aux actions anciennes et donneront droit aux prérogatives légales dont disposent les actionnaires d'une société anonyme. Notamment, elles donneront droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elles représentent. De la même façon, le dividende est distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du

même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Il est précisé, en particulier, qu'outre l'obligation légale d'informer Société Générale de la détention de certaines fractions du capital et/ou des droits de vote et d'effectuer toute déclaration d'intention en conséquence conformément aux dispositions légales, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds Communs de Placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus. Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société, dans le délai de 15 jours, lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils prévus au présent paragraphe.

Négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de Société Générale.

Seules les règles relatives à la détention des actions dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de groupe limiteront la négociabilité desdites actions.

Nature et forme des actions

A l'issue du délai d'indisponibilité légal applicable aux parts et aux actions détenues directement dans le cadre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé, les actions pourront revêtir, au choix, la forme au porteur ou nominative.

Indisponibilité

Les actions détenues directement par les Bénéficiaires et les parts des fonds communs de placement d'entreprise, selon le cas, seront indisponibles pendant une durée de 5 ans, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé selon les conditions applicables au Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe concerné. En ce qui concerne la 3^{ème} tranche, dans certains pays, en fonction de la législation locale, certains cas de déblocage anticipé ne seront pas ouverts aux salariés.

2012

DOCUMENT
DE REFERENCE

DEVELOPPONS ENSEMBLE

L'ESPRIT
D'EQUIPE  SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE

RESEAUX DE DETAIL - BANQUE DE FINANCEMENT & D'INVESTISSEMENT - SERVICES FINANCIERS SPECIALISES & ASSURANCES - GESTION D'ACTIFS & SERVICES AUX INVESTISSEURS



DOCUMENT DE REFERENCE **2012**



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 2 mars 2012, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'information visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Ce Document de référence est disponible sur le site www.societegenerale.com

SOMMAIRE

1	HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE	1	5	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	75
	Historique	2		Conseil d'administration	76
	Présentation de Société Générale	3		Direction générale	86
				Informations complémentaires sur les membres du Conseil et les Directeurs généraux délégués	90
2	STRATEGIE DU GROUPE ET PRESENTATION DES ACTIVITES	5		Comité exécutif	91
	Une stratégie de croissance à moindre risque	6		Comité de direction Groupe	92
	Les métiers du Groupe	9		Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	93
				Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	101
3	LA SOCIETE, LES ACTIONNAIRES	19		Rémunération des Dirigeants du Groupe	116
	Chiffres clés 2011	20		Commissaires aux comptes	132
	L'action Société Générale	22		Rapports des Commissaires aux comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne et la gestion des risques	134
	Informations sur le capital	26		Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	135
	Informations complémentaires	33			
4	RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE	37	6	RESSOURCES HUMAINES	137
	Présentation des principales activités du groupe Société Générale	38		Introduction : les équipes Société Générale en 2011	138
	Activité et résultats du Groupe	40		La carrière : aider les collaborateurs à se réaliser	141
	Activité et résultats des métiers	43		L'attention : porter la meilleure attention à chacun	145
	Synthèse des résultats et de la rentabilité par métier	45		L'agilité : faire vivre un esprit d'entreprise responsable et novateur	149
	Politique financière	60			
	Nouveaux produits ou services importants lancés	63	7	RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	153
	Principaux investissements effectués	67		Responsabilité sociale et environnementale	154
	Evolutions récentes et perspectives	68		Annexe RSE 2011	157
	Evénements postérieurs à la clôture	69			
	Bâle 2 : Pilier III	69			
	Analyse du bilan consolidé	70			
	Propriétés immobilières et équipements	74			

8	CONFORMITE	179		
	Conformité	180		
9	GESTION DES RISQUES	185		
	Introduction	186		
	Les risques de crédit	196		
	Les risques de marché	207		
	Informations financières spécifiques	214		
	Les risques structurels de taux et de change	220		
	Le risque de liquidité	223		
	Les risques opérationnels	228		
	Les risques de non-conformité et de réputation	234		
	Les risques juridiques	235		
	Les risques environnementaux	238		
	Autres risques	238		
	Ratios réglementaires	239		
10	ELEMENTS FINANCIERS	243		
	Etats financiers consolidés	246		
	Notes annexes aux états financiers consolidés	254		
	Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	363		
	Comptes sociaux	365		
	Notes annexes aux comptes sociaux	373		
	Principaux mouvements ayant affecté le portefeuille titres en 2011	425		
	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	426		
11	ELEMENTS JURIDIQUES	429		
	Statuts	430		
	Règlement intérieur du Conseil d'administration	436		
	Charte de l'administrateur	441		
12	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	443		
	Responsable du Document de référence	444		
	Attestation du responsable du Document de référence	444		
	Responsable du contrôle des comptes	445		
13	TABLES DE CONCORDANCE	447		

Abréviations courantes : Millions d'euros : M EUR
Milliards d'euros : Md EUR

Classements : les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.



1

HISTORIQUE ET PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE

HISTORIQUE 2

PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE 3

HISTORIQUE

Société Générale a été créée en mai 1864 par un groupe d'industriels souhaitant financer le développement du commerce et de l'industrie en France.

Dès ses premières années d'existence, il adopte le modèle de « banque universelle » qui lui assure une forte croissance. Son réseau d'agences connaît un développement rapide sur l'ensemble du territoire national, passant de 32 à 1 500 guichets entre 1870 et 1940.

Dans le même temps, Société Générale acquiert une dimension internationale en finançant la mise en place d'infrastructures indispensables au développement économique de plusieurs pays d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique. Cette politique d'expansion s'accompagne de l'implantation d'un réseau d'agences à l'étranger. A la veille de la Première guerre mondiale, Société Générale exerce le métier de Banque de détail dans pas moins de quatorze pays, disposant notamment d'une solide implantation en Russie. Ce réseau sera complété après 1918 par l'ouverture de guichets à New York, Abidjan, Dakar ou par la prise de participations dans le capital d'établissements financiers en Europe centrale.

Nationalisé en 1945, Société Générale joue un rôle actif dans le financement de la reconstruction du territoire français. La banque contribue aussi à la diffusion des techniques bancaires en lançant des produits financiers innovants qu'elle met au service des entreprises, comme les crédits à moyen terme mobilisables ou le crédit-bail où elle tient une position de premier rang.

Avec la réforme du système bancaire de 1966, Société Générale démontre sa capacité à s'adapter à son nouvel

environnement en diversifiant sa clientèle. Il continue de soutenir ses entreprises partenaires mais n'hésite pas à orienter son activité en direction de la clientèle de particuliers.

Redevenu un groupe bancaire privé à la faveur de sa privatisation en juillet 1987, Société Générale poursuit sa croissance. En France, il s'appuie sur le développement de ses fonds de commerce tout en affirmant plus encore son rôle de banque de proximité avec l'acquisition du Crédit du Nord (prise de participation majoritaire en 1997 puis rachat des minoritaires en 2009) et de la Société Marseillaise de Crédit en 2010. Le Groupe élargit ainsi son activité de Banque de détail sur son marché domestique, avec un réseau de banques régionales.

A l'international, Société Générale accroît sa taille à travers des acquisitions sur tous les continents dans ses différents métiers. Ainsi, en Europe de l'est, il développe son réseau de Banques de détail en faisant l'acquisition de la BRD (Roumanie) en 1999, puis de la Komerční Banka (République tchèque) en 2001, suivie par une dizaine d'autres acquisitions dans les autres pays de la région. Surtout, il prend une participation dans Rosbank (Russie) en 2006. Le Groupe détient actuellement 82,4% du capital de cette filiale, faisant d'elle une banque de toute première importance en Russie. Cette stratégie de déploiement à l'international, renforcée par la présence de sa Banque de Financement et d'Investissement (SG CIB), ses activités de Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (GIMS), et ses Services Financiers Spécialisés (DSFS) permettent au Groupe d'être présent dans 77 pays.

PRESENTATION DE SOCIETE GENERALE

Société Générale est l'un des tout premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable avec l'ambition d'être la banque relationnelle, référence sur ses marchés, proche de ses clients, choisie pour la qualité et l'engagement de ses équipes.

Plus de 159 000 collaborateurs, présents dans 77 pays, accompagnent au quotidien 33 millions de clients dans le monde entier. Les équipes Société Générale proposent conseils et services aux particuliers, aux entreprises et aux institutionnels dans trois principaux métiers :

- la Banque de détail en France avec les enseignes Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;

- la Banque de détail à l'international présente en Europe centrale et orientale et en Russie, dans le Bassin méditerranéen, en Afrique subsaharienne, en Asie et en Outre-Mer ;
- la Banque de Financement et d'Investissement avec son expertise globale en banque d'investissement, financements et activités de marché.

Société Générale est également un acteur significatif dans les métiers de Services Financiers Spécialisés, d'Assurances, de Banque Privée, de Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs.

Au 2 mars 2012, la notation long terme de Société Générale est A1 chez Moody's, A+ chez Fitch et A chez Standard & Poor's.

2

STRATEGIE DU GROUPE ET PRESENTATION DES ACTIVITES

UNE STRATEGIE DE CROISSANCE
A MOINDRE RISQUE 6

LES METIERS DU GROUPE 9

UNE STRATEGIE DE CROISSANCE A MOINDRE RISQUE, FONDEE SUR UN MODELE ROBUSTE DE BANQUE UNIVERSELLE

L'année 2011 a été marquée par des turbulences importantes sur les plans politique (notamment les transitions politiques en Afrique du Nord) et économique (aggravation de la crise des dettes souveraines en zone euro). Les incertitudes sur les perspectives économiques, notamment dans les pays développés, se sont considérablement accentuées à l'été 2011. Au global, la croissance en 2011 a été moins forte qu'en 2010 mais est restée soutenue par des pays émergents qui ont bien résisté, quoiqu'à des degrés divers.

L'année 2011 a été par ailleurs particulièrement dense sur le plan réglementaire. Les travaux et réflexions des régulateurs se sont poursuivis autour de la feuille de route définie par le G20 de Pittsburgh de 2009. L'année a été notamment marquée par la publication par l'Autorité Bancaire Européenne des *stress tests* sur le capital des banques européennes et par l'anticipation des exigences prudentielles sur le capital et la liquidité.

Dans ce contexte difficile, Société Générale a bénéficié de la solidité de ses fonds de commerce et de son bilan (exposition limitée aux risques souverains en Grèce, Italie, Irlande, Portugal et Espagne, réserve de liquidités importante, capacité bénéficiaire, diversification des risques) et a démontré sa capacité à s'adapter rapidement à un changement soudain d'environnement après l'été (notamment avec la réduction brutale de la liquidité en dollar et la dégradation de la valeur de certaines obligations souveraines).

En parallèle, le Groupe a décidé d'accélérer et d'adapter l'exécution de son plan stratégique Ambition SG 2015. Les principaux axes stratégiques, annoncés en juin 2010, demeurent les piliers de la transformation du Groupe :

- renforcer un modèle de banque universelle orienté vers ses clients et recentré sur trois piliers (Réseaux France, Réseaux Internationaux et Banque de Financement et d'Investissement) ;
- maintenir une stricte gestion des risques ;
- transformer le modèle opérationnel.

L'évolution soudaine de l'environnement à l'été 2011 a nécessité d'accélérer certains chantiers ou de mener des actions complémentaires. Ainsi, le Groupe entend :

- réduire la taille de son bilan, notamment dans la Banque de Financement et d'Investissement, et ses besoins en matière de liquidité ;
- maîtriser sa base de coûts ;
- accélérer l'optimisation de son portefeuille d'activités, notamment sur le plan des ressources rares (capital et liquidité).

Les **Réseaux France** constituent le premier pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. L'année 2011 a été marquée par la poursuite d'une bonne dynamique commerciale et d'une augmentation maîtrisée des frais de gestion ainsi que par le maintien du coût du risque sur l'année à un niveau en baisse par rapport à 2010.

En 2012, le Groupe poursuivra sa stratégie multimarque, s'appuyant sur ses trois enseignes complémentaires (10,9 millions de clients particuliers⁽¹⁾ et plus de 3 250 agences⁽¹⁾) :

- la banque relationnelle multicanal Société Générale ;
- le Réseau de Crédit du Nord et de ses banques régionales, caractérisé par une forte culture de proximité avec sa clientèle et auquel a été intégrée la Société Marseillaise de Crédit ;
- le leader français de la Banque en ligne, Boursorama, qui s'appuie sur un modèle innovant et un positionnement tarifaire attractif.

Dans le cadre d'Ambition SG 2015, l'ambition du Groupe est d'être la banque de référence en matière de satisfaction client. En s'appuyant sur des stratégies clients différenciées (innovation, simplification de l'offre, ancrage régional, nouveaux moyens de paiement et nouvelles technologies numériques, etc.), le Groupe entend poursuivre sa dynamique de conquête de nouveaux clients particuliers et rester un acteur de référence sur la clientèle Entreprises. Par ailleurs, le

(1) Y compris Société Marseillaise de Crédit.

Groupe continuera de développer des synergies entre ses enseignes notamment au travers du projet « Convergence » (architecture informatique commune, partage des bonnes pratiques commerciales), tout en préservant l'identité de chaque marque. Cette nouvelle dynamique de croissance et d'optimisation opérationnelle doit permettre une réduction du coefficient d'exploitation.

Les **Réseaux Internationaux** constituent le deuxième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. Dans un environnement globalement difficile mais contrasté selon les zones géographiques, le développement du fonds de commerce et des plans d'économie permettront aux Réseaux Internationaux, à l'exception de la Grèce, de maintenir en 2012 leur contribution significative aux résultats du Groupe. Plus généralement, le Groupe reste confiant sur les perspectives à moyen terme de ses activités dans ces pays à fort potentiel et dans lesquels il bénéficie de positions solides :

- en Russie, avec ses trois enseignes : Rosbank/BSGV (dont la fusion juridique a été réalisée en 2011, permettant l'adaptation du dispositif et du modèle opérationnel de la nouvelle banque), DeltaCrédit et Rusfinance ;
- en Europe centrale et orientale (hors Russie), où le Groupe compte près de 6,0 millions de clients particuliers et des fonds de commerce de premier plan (1^{er} réseau privé d'agences en Roumanie, 3^e banque en République tchèque en taille du bilan) ;
- dans le Bassin méditerranéen et en Afrique subsaharienne, au travers notamment de ses positions au Maroc (3^e banque non publique) ou en Egypte (2^e banque non publique).

A horizon 2015, le Groupe a pour ambition de figurer parmi les trois premières banques de la zone Europe centrale et orientale et entend devenir un des leaders sur le marché russe en transformant et en consolidant son dispositif local. Plus globalement, le Groupe poursuivra la gestion dynamique de ses implantations au travers de différents leviers (ventes croisées, innovation au service de la simplicité, intensification de la relation client, synergies intra-groupe, ouverture d'agences, acquisitions ciblées). Cette dynamique de croissance s'accompagnera en parallèle d'une mutualisation des ressources, notamment IT et support et d'une harmonisation des procédures afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle.

La **Banque de Financement et d'Investissement (Société Générale Corporate & Investment Banking)** constitue le troisième pilier de la stratégie de banque universelle du Groupe. Le changement d'environnement économique et boursier a été particulièrement marqué au second semestre 2011 en raison de l'aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe. Dans cet environnement, le coût du risque annuel des activités pérennes est resté très bas, démontrant la bonne maîtrise des risques de crédit et la qualité du portefeuille. Par ailleurs, le Groupe a rapidement su prendre les mesures nécessaires pour faire face à cette dégradation marquée des conditions : réduction du bilan et

des besoins de liquidité, notamment en dollar, accélération des cessions d'actifs gérés en extinction, réduction de la base de coûts.

Dans un environnement économique incertain et réglementaire plus contraignant, Société Générale Corporate & Investment Banking poursuivra sa stratégie de développement articulée autour de ses trois grands métiers, Financements, Marchés et Banque d'Investissement, tout en étant plus sélectif. En Europe son ambition est d'offrir à ses clients une gamme complète et intégrée alors que dans les régions Amériques et Asie-Pacifique, il se recentre sur ses franchises mondiales (financement de matières premières, dérivés actions). Société Générale Corporate & Investment Banking renforcera par ailleurs l'alignement entre l'origination et la distribution.

Au total, le Groupe continuera à accompagner ses principaux clients, grandes entreprises et institutions financières, tout en répondant aux enjeux de rentabilité et de consommation de ressources rares (capital et liquidité) du Groupe. La Banque de Financement et d'Investissement pourra s'appuyer sur ses forces, que sont notamment, son portefeuille de clients et ses expertises métiers, reconnues mondialement, ainsi que ses efforts, engagés depuis plusieurs années, d'optimisation de l'efficacité opérationnelle et de strict contrôle des risques.

Enfin, la politique de cession ciblée et opportuniste des actifs gérés en extinction sera poursuivie.

Dans le cadre d'Ambition SG 2015, les métiers **Services Financiers Spécialisés et Assurances**, et **Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** soutiendront le développement des trois piliers et poursuivront leur recentrage à l'aune de quatre critères :

- le niveau de synergies potentielles avec les trois métiers piliers du Groupe ;
- leur consommation de ressources financières rares ;
- la stabilité de leur contribution aux résultats financiers du Groupe ;
- leur capacité à conserver un positionnement concurrentiel compétitif.

Globalement les métiers des **Services Financiers Spécialisés** ont poursuivi l'amélioration de leur rentabilité tout en s'adaptant à un environnement contraint sur le capital et la liquidité. Les efforts portant sur l'optimisation des ressources rares, la réduction des coûts et la gestion des risques seront poursuivis en 2012. A horizon 2015, le Groupe entend accélérer le développement sélectif de ces métiers, en synergies avec les Réseaux Internationaux, afin de consolider ses positions de leader en Europe tout en poursuivant le recentrage du dispositif et la diversification des sources de financement. En ce qui concerne les activités d'**Assurances**, elles ont globalement poursuivi leur croissance et démontré leur résilience dans un contexte pourtant peu favorable aux activités d'épargne en 2011. Le Groupe poursuivra, dans la logique du modèle de bancassurance, sa politique

d'équipement des clients des Réseaux du Groupe en France comme à l'international et sa politique d'élargissement de sa gamme de produits.

En 2011, les métiers **Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** ont fait face à une dégradation de l'environnement au second semestre mais ont bien résisté grâce à la qualité des fonds de commerce et à des actions volontaristes sur les coûts.

La Banque Privée est un métier aux fondamentaux attractifs sur lequel le Groupe souhaite se développer en capitalisant notamment sur la qualité de son offre et les synergies avec les métiers piliers (Réseaux de Détail et Banque de Financement et d'Investissement). Dans un contexte 2012 encore incertain, le Groupe poursuivra le développement de cette activité tout en veillant à optimiser son efficacité opérationnelle pour préserver la rentabilité et encadrer au mieux les risques.

Au sein de la Gestion d'Actifs, TCW poursuit son rebond en capitalisant sur la qualité reconnue de sa gestion. La dynamique de collecte observée fin 2010 s'est confirmée en 2011 malgré un contexte difficile. Amundi, dont le Groupe détient 25% aux côtés de Crédit Agricole S.A, devra préserver sa base d'actifs, notamment en provenance des Réseaux de

détail de ses actionnaires dans un contexte de marché et réglementaire défavorable, et poursuivre ses actions auprès de la clientèle institutionnelle. Sa contribution au résultat de la Gestion d'Actifs pourra s'appuyer sur une bonne maîtrise des coûts et une efficacité opérationnelle solide, fruit notamment des synergies mobilisées dans le cadre du rapprochement CAAM-SGAM.

Enfin, les activités de Services aux Investisseurs et Courtage poursuivront leurs efforts pour consolider leur positionnement concurrentiel et soutenir le développement de leurs revenus. Dans un contexte incertain, Société Générale Securities Services et Newedge porteront aussi une attention particulière à la maîtrise des coûts et l'encadrement des risques opérationnels.

Au total, dans un environnement économique incertain et un contexte réglementairement plus contraignant, le Groupe est mobilisé et déterminé pour s'adapter et faire face aux mutations de son environnement. Grâce à la qualité de ses équipes, à son portefeuille diversifié d'activités et à ses relais de croissance, le Groupe dispose des atouts nécessaires pour accompagner ses clients et jouer son rôle dans le financement de l'économie.

LES METIERS DU GROUPE

LES ACTIVITES DU GROUPE SOCIETE GENERALE SONT ORGANISEES AU SEIN DE 5 POLES : RESEAUX FRANCE/ RESEAUX INTERNATIONAUX/BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT/SERVICES FINANCIERS SPECIALISES ET ASSURANCES/GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS.

RESEAUX FRANCE

Les Réseaux de Détail en France de Société Générale reposent sur l'alliance de trois enseignes complémentaires : Société Générale, banque nationale de référence ; Crédit du Nord, groupe de banques régionales à taille humaine ; Boursorama Banque, acteur incontournable de la Banque en ligne. Grâce à une mutualisation des bonnes pratiques et une simplification des process, les trois marques proposent une large gamme de produits et services adaptés aux besoins d'une clientèle diversifiée de près de 10,9 millions de clients particuliers et de plus de 550 000 clients professionnels et entreprises.

Forts d'une équipe de près de 35 000 professionnels dédiés et d'un dispositif multi-canal performant, dont 3 254 agences, les Réseaux France affichent une part de marché à fin novembre 2011 de 7,8 %⁽¹⁾ pour les crédits et de 6,7 %⁽¹⁾ pour les dépôts. Ce positionnement s'est consolidé en 2011 avec l'intégration de Société Marseillaise de Crédit par Crédit du Nord et le développement organique de ses réseaux d'agences (17 ouvertures nettes sur l'année).

Les bonnes performances commerciales de l'année ont permis aux Réseaux France d'afficher des encours de crédits et de dépôts en hausse respectivement de +4,4 % et +8,7 % par rapport à 2010. La politique de soutien à l'économie a été maintenue. Les Réseaux France ont ainsi financé d'importants projets dans des secteurs multiples, et continué à accompagner les collectivités territoriales. Les encours de crédits de la clientèle commerciale ont ainsi progressé de +1,4 % par rapport à 2010, à 78,3 Md EUR. Dans un contexte de hausse des taux de rémunération de l'épargne et d'instabilité des marchés financiers, les dépôts de la clientèle des particuliers se sont également accrus de +8,8 % par rapport à 2010, à 83,1 Md EUR.

Les Réseaux France distribuent des produits d'assurance de Sogecap et Sogessur, filiales logées dans le pôle Services Financiers Spécialisés et Assurances. Les encours d'assurance-vie s'élèvent à 79,1 Md EUR et les contrats d'assurance-dommages ont progressé de +10,8 %⁽²⁾ par rapport à 2010, ce qui renforce la présence du Groupe sur ce marché.

(1) Dernières données disponibles de la Banque de France.

(2) Hors Société Marseillaise de Crédit.

* iPad est une marque déposée de Apple Inc, enregistrée aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

Au titre de l'année 2011, le produit net bancaire des Réseaux France est de 8 165 M EUR, en progression de +4,8 % par rapport à 2010 soit 32 % des revenus du groupe Société Générale.

Réseau Société Générale

Dans un contexte d'incertitudes économiques et de fortes tensions sur les marchés financiers, le Réseau Société Générale continue d'afficher de bonnes performances commerciales et financières.

Le Réseau offre des solutions adaptées aux besoins de ses 8,6 millions de clients particuliers et des 460 000 clients professionnels, associations et entreprises qui lui font confiance, en s'appuyant sur trois atouts majeurs :

- 24 000 collaborateurs et 2 305 agences (15 ouvertures nettes en 2011) principalement localisés dans les régions urbaines concentrant une part importante de la richesse nationale.
- Une offre complète et diversifiée de produits et de services, allant du support d'épargne à la gestion patrimoniale, en passant par les financements des entreprises et l'offre de moyens de paiement.
- Un dispositif multicanal performant et innovant : internet, téléphone et Agence Directe. En 2011, le Réseau a installé des bornes iPad* dans les plus grandes agences en France afin de mesurer la satisfaction de ses clients et inauguré sa première agence respectant les critères « Bâtiment basse consommation » dans le cadre du projet Neutralité Carbone.

Le Réseau place la satisfaction client au cœur de son action au quotidien et a remporté le prix « Elu Service Client de l'année 2012 » dans la catégorie banque lors de la 5^e édition de l'élection éponyme, organisée par *Viséo Conseil (les Echos, octobre 2011)*.

Avec près de 5,5 millions de comptes à vue, la clientèle de particuliers est une composante clé du portefeuille du Réseau Société Générale. Grâce à des actions commerciales volontaristes, une offre attractive et des conseillers dédiés, la Banque de détail affiche 75 766 nouveaux comptes de particuliers en 2011. Les deux hausses du taux du Livret A en février et en août 2011, dont les encours s'élèvent à 6,7 Md EUR en fin d'année pour plus de 2,2 millions de livrets, ont favorisé l'Epargne à Régime Spécial. La campagne « Vous pouvez compter sur nous » lancée courant de l'année a

permis au Réseau Société Générale de réaffirmer fortement son engagement auprès de ses clients et de prouver sa volonté de s'inscrire dans une relation durable et de confiance.

Depuis 2008, Société Générale développe un dispositif commercial dédié à la clientèle patrimoniale au travers de la *joint-venture* (JV) conclue avec Société Générale Private Banking qui compte aujourd'hui 8 centres en France.

Les dépôts de la clientèle de particuliers ressortent à 65,7 Md EUR.

Les encours de crédit accordés à la clientèle de particuliers s'établissent à 73,4 Md EUR et sont composés à hauteur de 89 % de crédits à l'habitat.

Le Réseau Société Générale poursuit son engagement dans le financement de l'économie en continuant d'adapter son dispositif et son organisation aux besoins et contraintes de la clientèle commerciale. 200 centres d'affaires dédiés aux PME ont été développés, une nouvelle « Charte de service pour la clientèle PME » a été instaurée et un partenariat a été signé avec UBIFRANCE (agence française pour le développement international des entreprises) pour favoriser la croissance des entreprises françaises à l'international. La progression du fonds de commerce illustre la pertinence de cette stratégie : avec la conquête de plus de 2 100 nouvelles PME en 2011 le portefeuille compte près de 89 000 entreprises à fin 2011. Le professionnalisme et la réactivité commerciale des conseillers de clientèle dédiés ont contribué à la construction d'une relation de proximité avec les clients.

La *joint-venture* (JV) conclue avec la Banque de Financement et d'Investissement a pour mission principale d'accompagner le développement et d'accélérer la croissance des entreprises. Elle leur donne accès à l'ensemble de l'expertise du Groupe en matière de capital développement, de marché primaire action et dette, de financements structurés, et de conseil en fusions et acquisitions. Présente à Bordeaux, Lyon, Marseille et Rennes, en 2011 la JV a ouvert deux nouveaux bureaux à Lille et à Strasbourg.

Les encours de la clientèle commerciale s'élèvent fin 2011 à 64,3 Md EUR en crédits et 32,6 Md EUR en dépôts.

Afin de soutenir dans la réalisation de leurs projets des personnes non éligibles aux crédits traditionnels, Société Générale propose dans quelques-unes de ses agences une offre de microcrédit accompagné, en partenariat avec deux associations : les Restaurants du Cœur et CRESUS. Un accompagnement personnalisé des emprunteurs est réalisé par les associations partenaires en amont de la demande de prêt, puis durant sa phase de remboursement.

Ces microcrédits bénéficient de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale. Au titre de ces opérations, 12 prêts ont été décaissés pour un montant de 23 900 EUR.

D'autre part, Société Générale a également proposé des « prêts jeunes avenir ». Ces prêts, octroyés avec le concours

actif des Caisses d'Allocations Familiales, sont destinés aux jeunes de 18 à 24 ans, pour financer les dépenses liées à un nouvel emploi. Depuis leur lancement en 2007, Société Générale a octroyé plus de 2 000 prêts et l'encours à fin 2011 des prêts non échus est de 3,4 M EUR.

Ils bénéficient de la garantie du Fonds de Cohésion Sociale et Société Générale a été la seule banque distributrice de ce type de prêts. L'enveloppe allouée à Société Générale par la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds de Cohésion Sociale, étant utilisée en totalité Société Générale ne commercialise plus de prêts Jeunes Avenir depuis fin 2010.

Réseau Crédit du Nord

Le Groupe Crédit du Nord est constitué de 8 banques régionales (Courtois, Kolb, Laydernier, Nuger, Rhône-Alpes, Tarneaud, Crédit du Nord et Société Marseillaise de Crédit), d'une société de gestion d'actifs et d'une société de Bourse (Gilbert Dupont). Depuis plus de 160 ans, il développe une relation fondée sur la proximité, le professionnalisme et l'innovation. Les clients bénéficient des avantages d'une banque régionale, à taille humaine, et de ceux d'un Groupe à dimension nationale.

Animées par des conseillers connaissant parfaitement le tissu économique local, les banques du Groupe sont organisées comme de véritables PME dotées d'une très grande autonomie dans la gestion de leur activité. Celle-ci s'exprime notamment par des prises de décision rapides et une grande réactivité aux demandes des clients. Chaque banque s'attache à construire des liens individuels forts avec ses clients, pour faire de chacun d'eux le partenaire d'une relation confiante et pérenne.

Les 8 715 collaborateurs du Groupe Crédit du Nord et son réseau de 938 agences (6 ouvertures nettes en 2011) sont au service de 2,0 millions de clients particuliers, près de 197 000 clients professionnels et près de 114 000 clients entreprises et institutionnels.

La clientèle de professionnels constitue une priorité. Le Réseau Crédit du Nord a ainsi mis en place un dispositif répondant aux besoins spécifiques de leurs métiers afin de les accompagner au quotidien et les conseiller dans leurs projets. Toutes les attentes des clients, qu'elles soient d'ordre privé ou professionnel, sont prises en compte au sein de la même agence et sous la responsabilité du même interlocuteur.

L'excellente qualité des relations, fondées sur l'écoute et le conseil, que construisent chaque jour les banques de ce réseau avec leurs clients, se reflète dans les études concurrentielles⁽¹⁾ menées par CSA auprès des clients des grands groupes bancaires français. En 2011, le Groupe Crédit du Nord se positionne comme la première banque au niveau de la satisfaction de la clientèle des Particuliers et Entreprises ce pour la septième année consécutive.

(1) Baromètres concurrentiels réalisés par l'institut CSA : du 6 mars au 9 avril 2011 auprès de 4 564 clients Particuliers des 11 principales banques de la place du 1er mars au 8 avril 2011 auprès de 2 782 clients Entreprises des 10 principales banques de la place.

Boursorama

Créé en 1995, Boursorama est un acteur majeur de l'épargne en ligne en Europe avec plus de 6,5 millions d'ordres exécutés au 31 décembre 2011, plus de 376 000 clients en France et un encours total d'épargne financière de 4,3 Md EUR à fin décembre 2011.

Boursorama Banque propose une gamme complète de produits et services bancaires qui s'appuie sur quatre piliers fondamentaux : la simplicité (ouvrir un compte en quelques « clics »), l'innovation (des outils exclusifs pour simplifier la gestion de l'argent tel que MoneyCenter, service gratuit de consolidation et gestion des comptes y compris dans plusieurs banques, lancé en 2010 en France), la transparence (carte bleue gratuite et 15 types d'opérations sans frais) et la qualité (conseillers disponibles jusqu'à 22h et transactions sécurisées).

Présent dans 4 pays (France, Allemagne, Royaume-Uni et Espagne), Boursorama se positionne comme :

- un acteur clé de la banque en ligne en France sous la marque Boursorama Banque grâce au site www.boursorama-banque.com qui offre une solution bancaire complète, innovante et performante allant des produits bancaires classiques aux produits d'épargne tels que les OPCVM et les placements en assurance-vie. Cette offre est également disponible en Allemagne, sous la marque Onvista Bank, en Espagne (depuis 2009) et au Royaume-Uni (depuis 2011), sous la marque SelfBank. En 2011, Boursorama Banque a été élue « meilleure Banque en ligne » (Le Revenu, septembre 2011) et a reçu le « Trophée de l'innovation » pour son service MoneyCenter (Forum de l'investissement, octobre 2011), alors que sa filiale, Selftrade au Royaume-Uni, a obtenu la licence bancaire du Financial Services Authority (FSA) et est devenue une institution bancaire autorisée à collecter les dépôts des clients.
- un acteur majeur du courtage et de l'épargne en ligne en Europe. Le groupe Boursorama propose à des investisseurs privés de gérer leur épargne en ligne de manière autonome grâce à une gamme complète de produits et services d'épargne et un accès aux principales places financières internationales. Accessible en France sur le site www.boursorama.com, cette offre l'est également en Allemagne sur www.onvista-bank.de, en Espagne sur www.selftrade.es et au Royaume-Uni sur www.selftrade.co.uk.
- le leader de l'information financière en ligne en France et en Allemagne, avec les sites www.boursorama.com et www.onvista.de.

RESEAUX INTERNATIONAUX

Depuis plus de 10 ans, le développement des Réseaux Internationaux s'appuie sur la mise en œuvre d'un modèle de banque universelle adapté aux spécificités locales. Au travers d'acquisitions ciblées et de développements organiques, la Banque de détail à l'international poursuit sa politique de croissance et occupe aujourd'hui des positions de premier plan dans les différentes zones d'implantation telles que l'Europe centrale et orientale (dont la Russie), le Bassin méditerranéen, l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et l'Outre-Mer. Grâce à son offre de produits et de services innovants et aux relations de partenariat nouées avec ses clients, les Réseaux Internationaux contribuent au financement des économies des différentes régions dans lesquelles ils se développent.

La bonne performance des indicateurs d'activité confirme la pertinence des choix stratégiques effectués par les Réseaux Internationaux. A fin 2011, les encours de crédits des Réseaux Internationaux s'élèvent à 67,8 Md EUR, soit près de 5 fois plus qu'en 2001. Les dépôts s'élèvent à 68,6 Md EUR, soit plus de 3 fois plus qu'en 2001. Le réseau se compose de plus de 3 890 agences dans 37 pays et 40 implantations, au service de 13,7 millions de clients (particuliers, entreprises, institutionnels et associations) et de plus de 63 360 collaborateurs. Avec 5 017 M EUR de revenus au titre de l'année 2011, le pôle contribue à hauteur de près de 20 % aux revenus du Groupe en 2011 contre un peu plus de 8 % dix années auparavant.

Les Réseaux Internationaux ont orienté leur activité selon trois axes stratégiques : le développement ciblé dans des pays à potentiel élevé, la création d'un acteur de premier plan en Russie et l'accélération de la croissance dans les bassins à potentiel de bancarisation.

Au cœur du rayonnement du Groupe à l'international, le dispositif des Réseaux Internationaux en Europe centrale et orientale s'est d'abord construit avec l'acquisition de la BRD en Roumanie en 1999, puis de Komerční Banka (KB) en République tchèque en 2001. Par la suite, Société Générale a développé sa couverture géographique dans la région avec des acquisitions en Croatie et en Géorgie en 2006, puis en Moldavie, en Albanie et en Macédoine en 2007.

En Roumanie, la BRD se maintient à la première place en termes de réseau privé d'agences du pays, avec 937 points de vente et des parts de marché de l'ordre de 15 % en crédits et en dépôts. En 2011, la BRD a reçu les titres de « Meilleure Banque » de la part du magazine The Banker et de « Banque de l'année » décerné par le magazine Global Finance.

En République Tchèque, la KB se positionne au 3e rang des banques du pays en termes de taille de bilan et a été nommée « Banque de l'année 2011 » pour la quatrième fois par un jury professionnel appréciant la stabilité de la banque, son approche client et les innovations de son offre de produits et services. La KB a également été classée n°1 parmi les 10 premières banques des marchés émergents les plus sûres en Europe centrale et orientale (Global Finance Magazine, octobre 2011).

L'intérêt pour le marché russe s'est manifesté dès 1993, avec l'obtention d'une licence bancaire pour BSGV et le développement d'une entité de banque universelle à partir de 2003. La présence des Réseaux Internationaux a été renforcée par l'acquisition de Delta Credit en 2005 et surtout celle en 2006 d'une participation de 20 % dans Rosbank, premier réseau bancaire privé du pays. L'ensemble des activités dans ce pays est actuellement supervisé par une seule entité juridique (fusion de Rosbank et BSGV), détenue à 82,4 % par Société Générale. Mutualisant les fonctions support, ce socle de banque universelle couvre tous les marchés de particuliers et d'entreprises en s'appuyant sur l'expertise d'entités spécialisées (Crédit à la consommation, crédit immobilier, crédit-bail ainsi que les activités de financement et d'investissement via une joint-venture avec SG CIB). Aujourd'hui, le Groupe est le premier banquier privé par les encours de crédits aux particuliers et le deuxième banquier privé par le nombre d'agences en Russie.

Au total, le Groupe est présent dans 15 pays d'Europe centrale et orientale (y compris Russie) pour un total d'encours de crédits et de dépôts de respectivement 46,7 Md EUR et 45,4 Md EUR.

Dans le Bassin méditerranéen, le Groupe a d'abord été présent au Maroc (1962) puis au Liban (1969), pour ensuite s'implanter en Algérie (1999) et en Tunisie (2002). En Égypte, la fusion de National Société Générale Bank (acquise en 1978) et de MIBank (2005) a donné naissance à un acteur majeur du paysage bancaire local. Le réseau compte aujourd'hui 7 implantations y compris la Jordanie et Chypre, détenues majoritairement par Société Générale de Banque au Liban⁽¹⁾ respectivement depuis 2003 et 2010. Le dispositif compte 821 agences et un fonds de commerce de plus de 2,1 millions de clients particuliers. Au 31 décembre 2011, les encours de dépôts s'élèvent à 14,5 Md EUR et les encours de crédits à 12,9 Md EUR, essentiellement portés par ses filiales au Maroc et en Égypte, où le Groupe occupe des positions de premier plan : respectivement 3^e Banque Privée pour Société Générale Maroc et 2^e banque pour NSGB en Égypte. Malgré les événements politiques du premier trimestre 2011, les entités du Groupe en Afrique du Nord continuent d'afficher une croissance soutenues du fonds de commerce (+8,6 % du portefeuille clients sur l'année) et de leur réseau d'agences (+90 agences sur 1 an).

(1) Détenue à 19% par Société Générale.

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Société Générale Corporate & Investment Banking (SG CIB) est la Banque de Financement et d'Investissement de Société Générale. Avec près de 12 000 personnes réparties dans 34 pays, SG CIB est présent sur les principales places financières dans les régions d'intervention du Groupe, avec une large couverture européenne et des représentations sur les zones Europe centrale et orientale, Moyen-Orient, Afrique, Amériques et Asie-Pacifique. La ligne-métier propose à ses clients des solutions financières sur mesure associant innovation, conseil et qualité d'exécution dans trois domaines d'expertise : **banque d'investissement, financements et activités de marchés**.

- SG CIB offre à ses clients **émetteurs** (grandes sociétés, institutions financières, souverains ou secteur public), des conseils stratégiques dans le cadre de leur développement et un accès au capital pour financer ce développement ;
- SG CIB s'adresse également aux **investisseurs** qui gèrent de l'épargne à investir avec des objectifs de rendement-risque définis. Qu'ils soient gestionnaires d'actifs, fonds de pensions, caisses de retraite, *family offices*, *hedge funds* ou fonds souverains, organismes publics, banques privées ou compagnies d'assurance, distributeurs, la banque leur fournit un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières, gestion alternative ainsi qu'une offre unique de solutions et de conseils « cross asset », s'appuyant sur des expertises marchés de premier plan.

L'ambition de la ligne-métier est de se situer parmi les premières banques de financement et d'investissement de la zone euro, en s'appuyant sur un modèle équilibré entre métiers et régions, tout en poursuivant la transformation de son modèle afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et son profil de risque avec, pour principal objectif, de toujours mieux servir ses clients. Dans un environnement très concurrentiel, SG CIB a gagné des parts de marché sur l'ensemble du secteur pour atteindre 4,0 % en 2011 (3,9 % en 2010 contre 2,9 % en 2007, sur un panel de 15 banques).

Afin de renforcer ses positions et de favoriser les ventes croisées, SG CIB organise ses domaines d'expertise autour de deux métiers :

- **Global Markets** regroupe en une plateforme Marchés unique et mondiale les activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières premières », offrant ainsi une vision multi-produits et des solutions « cross asset » optimisées ;
- **Financement et Conseil** intègre les activités de couverture stratégique des grands clients, de conseil en fusions et acquisitions, ainsi que les activités de banque de financement qui regroupent : les financements structurés, financements export ou de projets, les solutions de levée de capitaux (dettes ou actions), d'ingénierie financière et de couverture pour les émetteurs.

Global Markets

Afin d'accompagner ses clients dans un environnement où les marchés financiers sont de plus en plus interconnectés, SG CIB a regroupé ses experts – ingénieurs, vendeurs, traders et spécialistes conseils – au sein d'une plateforme intégrée permettant un accès global aux marchés actions, taux, crédit, changes, matières premières et de gestion alternative. Les experts de SG CIB s'appuient sur l'ensemble de ces sous-jacents pour proposer des solutions sur mesure, adaptées aux besoins et risques spécifiques de chaque client. La plateforme d'activités de marché est conçue pour répondre, dans le monde entier, aux besoins de chacun de ses clients.

ACTIONS

La présence historique de SG CIB sur tous les grands marchés actions du monde, primaires et secondaires, et une tradition d'innovation de longue date lui confèrent une position de leader sur une gamme complète de solutions variées couvrant l'ensemble des activités *cash*, dérivés et recherche actions.

■ **Les dérivés actions** constituent l'un des pôles d'excellence de SG CIB ; récompensée depuis plusieurs années, son expertise est reconnue tant par la profession que par ses clients. Cette année encore et pour la troisième fois en 5 ans, SG CIB a obtenu le titre de « banque la plus innovante en dérivés actions » (*The Banker*, octobre 2011) et la première place du classement « Fournisseur mondial de produits dérivés » (*Classements Risk Interdealer*, 2011). Le leadership de la banque en la matière s'illustre en outre par des positions de premier plan sur les activités de flux : avec une part de marché de 13,3 % fin 2011, la banque est le premier acteur mondial sur les warrants. Elle maintient aussi son troisième rang sur le marché européen des ETF (*Exchange Traded Funds*), avec une part de marché de 14,5 %.

■ **Lyxor Asset Management**, filiale à 100 % de Société Générale, dispose d'un large éventail de produits et de services d'investissement innovants et performants permettant de proposer des solutions de gestion structurée, indiciaire et alternative (activités transférées de SGAM Alternative Investments à Lyxor au début de l'année 2010). En 2011, la plateforme de comptes gérés de Lyxor s'est vue récompensée quatre fois par les principales publications *hedge funds* dont le titre de « Meilleure plateforme de comptes gérés » (*Hedge Week Awards*, mars 2011). Lyxor s'est également vu décerner le titre de « Gestionnaire institutionnel de l'année » (*Alternative Investment News*, 2011). Au 31 décembre 2011, les actifs gérés par Lyxor s'élèvent à 73,6 Md EUR.

TAUX, CHANGES ET MATIERES PREMIERES

Les activités de *fixed income* couvrent une gamme complète de produits et services, permettant d'assurer la liquidité, la tarification et la couverture des risques sur les activités de taux, changes et matières premières des clients de SG CIB.

■ **Taux et changes** : basées à Londres, Paris, Madrid et Milan, mais aussi aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique, les équipes taux et changes proposent un large éventail de produits de flux et de produits dérivés. Elles apportent aux clients de Société Générale des solutions personnalisées aux besoins de gestion actif-passif, de gestion du risque et d'optimisation des revenus, et sont régulièrement récompensées. SG CIB s'est de nouveau illustré dans ce domaine en 2011 en obtenant la seconde place sur les « prêts/emprunts de titres en euro » (*Classements Risk Interdealer*, septembre 2011). En 2011, SG CIB a mis en place une activité de tenue de marché sur titres obligataires d'état japonais au Japon et a obtenu le statut de spécialiste en valeur du Trésor en juillet 2011.

■ **Matières premières** : fort de vingt ans d'expérience, SG CIB est un acteur majeur sur les marchés de l'Energie (pétrole, produits raffinés, gaz naturel, charbon, émissions de carbone, gaz naturel liquéfié, etc.), des métaux (de base et précieux) et a développé une offre matières premières agricoles à destination des producteurs. SG CIB est actif auprès des entreprises et des investisseurs institutionnels et leur apporte des solutions de couverture et d'investissement. En qualité de membre de 1^{re} catégorie du London Metal Exchange, SG CIB offre également des services de compensation et d'exécution pour les contrats futures et options. En 2011, SG CIB a été reconnu « meilleur établissement de l'année sur les métaux de base » (*Energy Risk*, mai 2011).

■ SG CIB a décidé en 2011 d'ajuster son dispositif aux Etats-Unis et de céder sa participation de 50 % dans le capital d'ORBEO, filiale commune avec Rhodia dédiée aux marchés du carbone, et de réintégrer l'offre CO₂ de la Banque au sein de la plateforme énergie en Europe afin d'offrir à ses clients des solutions combinées CO₂, gaz, électricité, charbon et pétrole.

Par ailleurs, SG CIB continue de se développer et a constitué une équipe de **recherche Cross Asset**, composée d'analystes répartis dans le monde entier, qui réalise de nombreuses études thématiques et multi-produits, portant sur toutes les classes d'actifs. Ces travaux, qui facilitent l'interprétation des tendances de marchés et leur traduction en stratégies, sont un excellent outil d'aide à la décision à destination des investisseurs, et sont à ce titre régulièrement primés. En 2011, Société Générale a ainsi été nommé n°1 en « Idée de trade » et « Stratégie de crédit » en recherche « *Cross Asset* » (*Euromoney*, mai 2011).

Financement et Conseil

Le pôle « Financement et Conseil » regroupe les activités de « Coverage & Investment Banking » et les activités de « Banque de Financement ».

COVERAGE & INVESTMENT BANKING

Les équipes de « **Coverage & Investment Banking** » proposent à leurs clients, entreprises, institutions financières ou secteur public, une approche intégrée, globale et sur mesure, reposant sur :

- des services de conseil en stratégie étendus, couvrant les fusions et acquisitions, les structurations d'introduction en Bourse, ou encore les restructurations de dette et de capital et la gestion actif passif ; et
- un accès à des solutions de levée de capitaux optimisées, grâce notamment à la *joint-venture* avec la Banque de Financement et les Activités de Marchés.

En 2011, SG CIB a été reconnue comme « *Quality Leader in European Large Corporate Banking* » par *Greenwich Associates*.

BANQUE DE FINANCEMENT (GLOBAL FINANCE)

S'appuyant sur une expertise mondiale et une connaissance sectorielle, les équipes de la **Banque de Financement** – ou « **Global Finance** » – proposent aux clients émetteurs une offre complète et des solutions intégrées dans trois domaines clés : levée de capitaux, financements structurés et couverture stratégique du risque de taux, change et inflation.

Les solutions de levée de capitaux, dette ou actions, proposées par SG CIB, reposent sur sa capacité à offrir aux émetteurs un accès à l'ensemble des marchés mondiaux ainsi qu'à élaborer des solutions innovantes de financements stratégiques et d'acquisition ou de financement à effet de levier.

SG CIB occupe une position de premier plan sur les marchés de capitaux actions (n°1 des « émissions actions et de produits actions en France » selon *Thomson Reuters*, décembre 2011).

SG CIB met à disposition de ses clients son expertise mondialement reconnue en financements structurés dans de nombreux secteurs d'activité : ressources naturelles et énergie, commerce international, infrastructures et actifs. Dans un contexte de désintermédiation accrue et en vue des nouvelles réglementations à venir, SG CIB a engagé mi-2011 son repositionnement avec notamment le renforcement de ses capacités de distribution et la réduction des activités faiblement génératrices de synergies, en particulier les financements immobiliers, aéronautiques et les financements en dollar ont été recentrés.

En 2011, le magazine *Trade Finance* a décerné à SG CIB le titre de « Meilleur arrangeur en financement export » pour la

10^e année consécutive, le titre de « Meilleure banque de financement matières premières » pour la 3^e année consécutive, et le titre d'« Etablissement de l'année en financement énergie ».

Actifs gérés en extinction

Des actifs rendus illiquides dans le contexte de la crise de crédit, en raison de leur nature (certains CDO de RMBS, RMBS, CMBS et autres ABS européens, américains de 2008-2009, ou australiens...) ou de leur structure (actifs couverts par des *monolines*, dérivés de crédit exotiques...) ne sont plus en ligne avec les objectifs stratégiques et le profil de risque de la Banque. Identifiés dès 2008, ils ont été regroupés et confiés à une équipe dédiée, en charge de les gérer en extinction. Cette équipe met en œuvre des stratégies diversifiées (vente, restructuration de portefeuille, mise en place de couvertures), permettant d'optimiser les conditions de sortie, en conformité avec l'objectif de réduction du risque et de réallocation des ressources vers les activités stratégiques de la Banque de Financement et d'Investissement. Elle fait l'objet d'une gouvernance spécifique permettant d'optimiser les interactions entre la Direction de la Banque de Financement et d'Investissement, la Direction des risques et la Direction financière. Afin de faciliter la lecture et la compréhension des performances de la Banque de Financement et d'Investissement, les revenus dégagés par ces actifs gérés en extinction font l'objet d'une présentation distincte de ceux des activités pérennes.

En 2011, la taille du portefeuille a été fortement réduite passant de 33 Md EUR au 31 décembre 2010 à 17 Md EUR à fin 2011.

SERVICES FINANCIERS SPECIALISES ET ASSURANCES

Le pôle des Services Financiers Spécialisés et Assurances regroupe un ensemble de métiers spécialisés capables de répondre aussi bien aux besoins spécifiques des entreprises qu'à ceux des particuliers, en France et à l'international. Il propose des produits d'assurance-vie prévoyance et dommages (Société Générale Insurance), des solutions de financement pour les ventes et les équipements des professionnels (Société Générale Equipment Finance), une large gamme de crédits à la consommation (Société Générale Consumer Finance) ainsi que des solutions de financement et de gestion pour les flottes automobiles (ALD Automotive). Présent dans 45 pays, il s'appuie sur les compétences de 30 000 collaborateurs.

Les Services Financiers Spécialisés et Assurances sont des métiers de spécialistes, complémentaires de la banque universelle avec laquelle ils mettent en œuvre de nombreuses synergies, tout en diversifiant leurs réseaux de distribution notamment au travers de partenariats et d'accords avec des prescripteurs.

A fin 2011, les encours gérés par le pôle s'élèvent à 50 Md EUR, dont 86 % en Europe, qui constitue son principal socle d'activité et où il détient des positions fortes.

Assurances

Société Générale Insurance, la ligne-métier Assurances de Société Générale, couvre les besoins de la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises en matière d'épargne, de retraite, de protection des personnes et de dommages aux biens. Selon un modèle de bancassurance intégrée, les compagnies d'assurance-vie et dommages de Société Générale Insurance mettent à la disposition des Réseaux du Groupe, en France et à l'international, une gamme complète de produits et de services d'assurance.

La ligne-métier emploie plus de 1 800 collaborateurs dans 17 pays.

En 2011, poursuivant le déploiement de sa stratégie de bancassurance, Société Générale Insurance a maintenu à la fois son niveau d'encours et ses parts de marché en assurance-vie épargne, et a accéléré l'inflexion volontariste initiée au cours des dernières années vers les produits de protection-prévoyance et assurance-dommages pour lesquels l'activité est en forte croissance.

Financement des biens d'équipements professionnels

Depuis 1971, Société Générale Equipment Finance (SGEF) est spécialisé dans le financement des biens d'équipements professionnels. L'activité s'effectue grâce à des partenaires prescripteurs (constructeurs et distributeurs de biens d'équipement professionnels), les réseaux bancaires ou en direct. Il conçoit, distribue et gère des produits financiers innovants à destination des professionnels (crédit-bail garanti par des actifs, location de camions avec services...). La ligne-métier se concentre sur trois secteurs d'activité : le high-tech, l'équipement industriel et le transport.

N°1 en Europe et n°3 dans le monde, SGEF est implanté dans 25 pays, emploie 3 000 collaborateurs et gère un portefeuille de 18,5 Md EUR d'encours.

Pour la quatrième fois, SGEF a reçu en 2011 le prix du « Vendor Finance Provider of the Year » attribué par le magazine *Leasing Life*.

Crédit à la consommation

Société Générale Consumer Finance (SGCF) gère des activités de Crédit à la consommation du Groupe. Elle propose des solutions de financements multi-produits aux clients particuliers et aux partenaires : financements affectés en concession automobile et en magasin, prêts personnels non affectés (à travers des réseaux de points-crédit, de prescripteurs ou via l'exploitation de fichiers qualifiés) et *servicing* pour les Réseaux de Banque de détail du Groupe.

La ligne-métier est présente dans 21 pays, emploie près de 21 000 collaborateurs et gère 23 Md EUR d'encours (hors *servicing*). En financement automobile, grâce au renforcement de ses partenariats avec les constructeurs, SGCF se classe n°2 en Russie, en France et en Allemagne et n°4 en Italie en terme d'encours au sein des acteurs bancaires.

Location longue durée et gestion de flottes de véhicules

ALD Automotive propose un service de location longue durée de véhicules et de gestion de flottes automobiles aux entreprises, multinationales, grandes entreprises et localement aux PME. L'activité rassemble les avantages financiers de la location opérationnelle avec un service de qualité et complet comprenant la maintenance, la gestion des pneus, la consommation de carburant, l'assurance et le remplacement des véhicules, pour des entreprises de toutes tailles.

ALD Automotive bénéficie d'une large couverture géographique, à travers une présence dans 37 pays situés sur quatre continents, d'une expertise unique sur les marchés des BRIC et un partenariat avec Wheels, Inc. en Amérique du Nord. ALD Automotive occupe depuis plusieurs années le 2^e rang européen et le 3^e rang mondial dans la location longue durée de véhicules.

A fin 2011, ALD Automotive gère une flotte de près de 917 000 véhicules dont 690 000 en location longue durée.

Pour la quatrième année consécutive, ALD Automotive France remporte le prix « Elu Service Client de l'Année 2012 » (*Viséo Conseil*).

Au Royaume-Uni, ALD Automotive a par ailleurs été élu « Entreprise de gestion de flottes de véhicules de l'Année » aux ACFO awards 2011 (« the Premier Organisation for Fleet operators »).

GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

Le pôle Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs (Global Investment Management and Services – GIMS) regroupe le métier de Banque Privée avec Société Générale Private Banking, celui de la Gestion d'Actifs avec Amundi (partenariat avec Crédit Agricole Asset Management ayant débuté le 1^{er} janvier 2010) et TCW et, enfin, le métier Titres avec Société Générale Securities Services et le courtage sur produits dérivés avec Newedge.

A fin 2011, les encours d'actifs sous gestion du pôle, sans prise en compte des actifs gérés par Lyxor Asset Management (filiale consolidée au sein de la ligne-métier Global Markets de la Banque de Financement et d'Investissement), ni des avoirs des clients gérés directement par les Réseaux France, s'élevaient à 176 Md EUR. Les actifs en conservation poursuivent leur progression à 3 327 Md EUR, confortant ainsi le positionnement du Groupe

au 2 rang⁽¹⁾ des conservateurs européens. Le pôle enregistre pour l'ensemble de l'année 2011 des revenus à 2 169 M EUR.

Banque Privée

Parmi les leaders de la Banque Privée dans le monde, la ligne métier Société Générale Private Banking offre des services de gestion de fortune à une clientèle disposant d'avoirs financiers de plus de 1 M EUR, grâce à l'expertise de ses équipes spécialisées en ingénierie patrimoniale, en conseil en investissement et financiers.

Société Générale Private Banking regroupe 2 800 collaborateurs, et totalise 84,7 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2011.

Le dispositif de Société Générale Private Banking s'étend sur 19 pays. Il s'est renforcé ces dernières années en France et au Royaume-Uni avec l'ouverture de centres régionaux dédiés aux clients particuliers fortunés. Société Générale Private Banking est également présente dans les zones à fort dynamisme notamment au Moyen-Orient et en Asie et s'emploie à capter la clientèle émergente par la mise en place d'équipes dédiées notamment à la clientèle russe, latino-américaine, arabe et indienne.

Elle multiplie les synergies avec l'ensemble des autres lignes-métiers du groupe Société Générale, que ce soit avec les Réseaux de détail en France et à l'international, les Services Financiers ou la Banque de Financement et d'Investissement et le métier Titres.

Le savoir-faire et l'expertise de ses équipes font de Société Générale Private Banking un acteur majeur de la gestion de fortune mondialement reconnu, comme en témoignent les titres décernés en 2011 par le magazine *Euromoney* de « Meilleure Banque Privée en France » et de « Meilleure Banque Privée pour son offre de produits structurés en Europe » (pour la 7^{ème} année consécutive).

Gestion d'Actifs

La Gestion d'Actifs de Société Générale s'exerce à travers deux acteurs majeurs :

- Amundi dont 25 % sont détenus par Société Générale et 75 % par Crédit Agricole S.A. ;

- TCW

Au travers de TCW aux Etats-Unis et du dispositif étendu d'Amundi en Europe ainsi qu'en Asie, la ligne-métier est présente dans les principaux bassins d'investissement mondiaux.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2010, Amundi est né du rapprochement des activités de CAAM et de SGAM, Société Générale apportant ses activités de gestion fondamentale, de private equity et de gestion immobilière, 20 % de TCW et sa

joint-venture en Inde. La structure offre une gamme complète de produits, couvrant toutes les classes d'actifs et les principales devises. Amundi propose des solutions d'épargne en réponse aux besoins de plus de 100 millions de clients particuliers à travers le monde et construit pour les clients institutionnels des produits sur mesure, performants et innovants, adaptés à leur activité et profil de risque. Bénéficiant du soutien de deux grands groupes bancaires, Crédit Agricole et Société Générale, Amundi se place au 2^e rang en Europe et parmi les 10 premiers acteurs mondiaux de gestion d'actifs avec plus de 658 Md EUR d'actifs sous gestion au 31 décembre 2011 (*Classement IPE « Top 400 asset managers active in the European marketplace » publié en juin 2011*).

Le Groupe TCW dispose d'une large gamme de produits d'investissement innovants et à forte valeur ajoutée. L'intégration du gestionnaire d'actifs américain MetWest en 2010 (filiale à 100 % de TCW inc.) a permis de compléter l'offre produit sur certains segments obligataires à fort potentiel et d'assurer la croissance à long terme des activités américaines. Les actifs sous gestion atteignent 91 Md EUR à fin décembre 2011. La clientèle du Groupe TCW est composée de grands institutionnels, de fonds de retraite, d'institutions financières, de fondations américaines, ainsi qu'un nombre important d'investisseurs internationaux et de particuliers fortunés. Au 31 décembre 2011, 10 fonds ont été classés quatre étoiles et plus par Morningstar, dont le fonds « Metwest Total Return Bond Fund » de TCW qui a collecté 4,10 Md EUR en 2011, portant ainsi ses actifs à 13,56 Md EUR.

Services aux Investisseurs

METIER TITRES

Présent dans 24 pays dans le monde avec plus de 3 900 collaborateurs, Société Générale Securities Services (SGSS) offre une gamme complète de services à la pointe des dernières évolutions des marchés financiers et de la réglementation, qui comprend :

- l'activité de **services de compensation**, alliant le traitement sophistiqué et flexible des solutions de sous-traitance *back-office* titres avec une offre de compensation leader sur le marché ;
- l'activité de **conservation** et de **banque dépositaire**, qui permet aux intermédiaires financiers (banques commerciales et privées, courtiers, et banques d'investissement, *global custodians*) et investisseurs institutionnels (gestionnaires d'actifs, assureurs et mutuelles, caisses de retraite et fonds de pension, institutions nationales et supranationales) de bénéficier des prestations de conservation locale et internationale, couvrant toutes les classes d'actifs ;

(1) Au 30 septembre 2011.

- les services d'**administration de fonds** et d'**asset servicing** gèrent les opérations de valorisation et de *middle office* de produits dérivés complexes (de gré à gré et structurés), ainsi que le calcul de la performance et du risque des portefeuilles pour des promoteurs d'Organismes de Placement Collectif (OPC), des sociétés de gestion d'actifs financiers et d'investissement, des banques et investisseurs institutionnels ;
- les **services aux émetteurs**, comprenant notamment l'administration de plan de stock-options, d'actionnariat salarié ou d'attribution d'actions gratuites, la gestion de comptes nominatifs, les services financiers, l'organisation d'assemblées générales ;
- les services de **gestion de la liquidité** (*cash* et titres) fournissent des solutions d'optimisation des flux allant du prêt/emprunt de titres à la couverture du risque de change ;
- les activités d'**agent de transfert**.

Avec 3 327 Md EUR d'actifs conservés à fin décembre 2011, SGSS se classe au 7^e rang⁽¹⁾ des conservateurs mondiaux et au 2^e rang⁽¹⁾ européen. Il offre en outre ses services de dépositaire à 3 321 OPC et assure la valorisation de 4 301 OPC pour 413 Md EUR d'actifs administrés.

SGSS confirme l'expertise de ses équipes ainsi que sa capacité à mettre en place des projets innovants en étant nommé « Administrateur de fonds de l'année 2011 » lors de la cérémonie de remise des prix de *Global Investor*.

Récompensé six fois par le magazine *Global Custodian* – SGSS a été nommé « Conservateur de l'année pour la France » par le magazine ICFA* dans le cadre de ses récompenses annuelles European Custody and Fund Administration Awards, pour la deuxième année consécutive.

COURTAGE SUR PRODUITS DERIVES

Newedge, *joint-venture* codétenue à 50/50 par Société Générale et Crédit Agricole CIB, est née de la fusion de deux spécialistes du courtage, Fimat et Calyon Financial. Newedge propose à ses clients une gamme très étendue et innovante de services de compensation et d'exécution de contrats dérivés cotés (sur produits financiers et matières premières) et de gré à gré (*OTC* de taux, change, actions et indices, et matières premières).

Avec une présence forte dans plus de 15 pays, en Amérique du Nord, en Europe, en Asie et en Australie, Newedge offre à ses clients un point d'entrée unique pour un accès à plus de 89 places financières dans le monde. Cette large présence internationale permet à Newedge de traiter des volumes très importants : en 2011, 1,8 Md de transactions ont ainsi été exécutées et 1,7 Md de contrats compensés.

Deuxième acteur des Futures Commission *Merchants aux Etats Unis* avec une part de marché de 12 % au 4^e trimestre, Newedge maintient sa position de leader sur le marché de la compensation et de l'exécution de produits dérivés.

(1) Au 30 septembre 2011.

3

LA SOCIÉTÉ, LES ACTIONNAIRES

CHIFFRES CLES 2011	20
L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	22
INFORMATIONS SUR LE CAPITAL.....	26
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	33

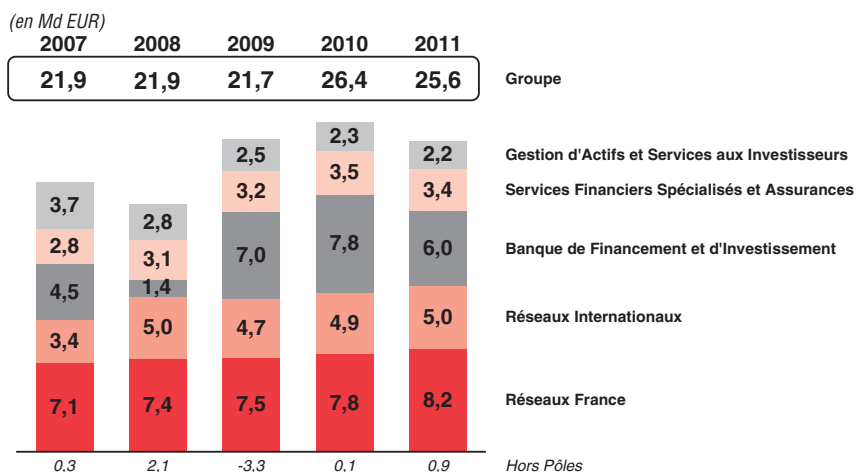
CHIFFRES CLES 2011

REVENUS

9,0%
de ratio Core Tier 1 Bâle 2.5,
méthode ABE (Agence Bancaire
Européenne)

25,6 Md EUR
de produit net bancaire

2,4 Md EUR
de résultat net part du Groupe



	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2007
Résultats (en M EUR)					
Produit net bancaire	25 636	26 418	21 730	21 866	21 923
Résultat d'exploitation hors perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées	4 270	5 713	116	3 683	6 713
Résultat d'exploitation y compris perte nette sur activités de marché non autorisées et dissimulées					1 802
Résultat net	2 788	4 302	1 108	2 773	1 604
Résultat net part du Groupe	2 385	3 917	678	2 010	947
Réseaux France	1 428	1 233	1 007	1 287	1 375
Réseaux Internationaux	325	492	459	633	686
Services Financiers Spécialisés et Assurances	297	343	26	469	600
Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	171	289	201	329	652
Banque de Financement et d'Investissement	635	1 730	663	(2 062)	(2 221)
Hors Pôles	(471)	(170)	(1 678)	1 354	(145)
Activité (en Md EUR)					
Total du bilan	1 181,4	1 132,1	1 023,7	1 130,0	1 071,8
Crédits clientèle	367,5	371,8	344,4	354,6	305,2
Dépôts Clientèle	340,2	337,4	300,1	282,5	270,7
Actifs gérés ⁽²⁾	176 ⁽³⁾	172 ⁽³⁾	344	336	435
Fonds Propres (en Md EUR)					
Capitaux propres part du Groupe	47,1	46,4	42,2	36,1	27,2
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	51,1	51,0	46,8	40,9	31,3
Effectifs moyens⁽⁴⁾	159 616	155 617	156 681	163 082	134 738

(1) Changements en 2008, 2009, 2010 et 2011 :

- Boursorama précédemment présenté dans le pôle Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs est intégré aux Réseaux France, à compter du 1^{er} janvier 2008.
- Les activités de gestion structurée, indicielle et alternative de SGAM Alternative Investments sont rattachées à celles de Lyxor Asset Management, et à ce titre intégrées aux métiers de la Banque de Financement et d'Investissement à compter du 1^{er} janvier 2010.
- A compter du 1^{er} janvier 2010, la contribution financière d'Amundi (pôle de gestion d'actifs détenu à 25% par Société Générale et à 75% par Crédit Agricole) est présentée en « Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence ».
- Le Groupe a adapté son organisation au premier trimestre 2009. L'ensemble des filiales immobilières précédemment rattachées à la Banque de Financement et d'Investissement, à l'exception d'ODIPROM, rejoint les Réseaux France. Les entités transférées sont notamment GENEFIM, SOGEPROM et GENEFIMMO ainsi que leurs filiales respectives.
- A compter du 1^{er} janvier 2010, les entités SGAM AI CREDIT PLUS et SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES, précédemment rattachées au Hors Pôles, rejoignent la Banque de Financement et d'Investissement. D'autre part, le Groupe a transféré un portefeuille de titres classé en titres disponibles à la vente et en titres détenus jusqu'à l'échéance du Hors Pôles à la Banque de Financement et d'Investissement.

(2) Hors actifs gérés par Lyxor.

(3) Hors actifs gérés par Lyxor et Amundi.

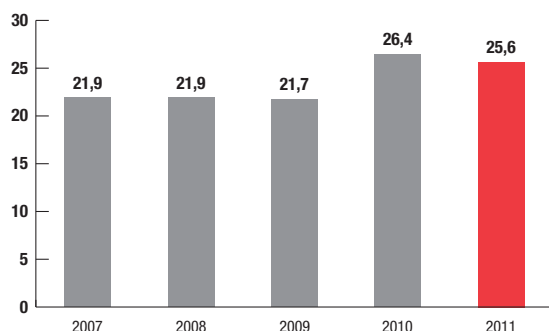
(4) Hors personnel intérimaire.

2007 : Bâle 1

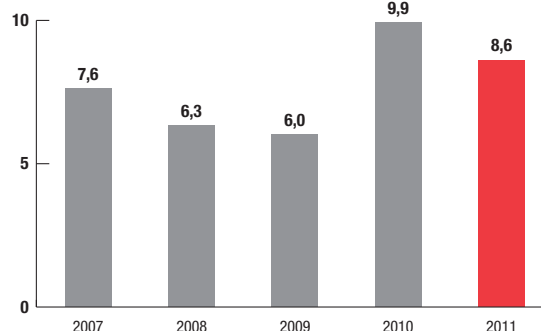
A partir de 2008 : Bâle 2. A partir de 2011, Bâle 2 intègre les exigences de la CRD3.

PRODUIT NET BANCAIRE

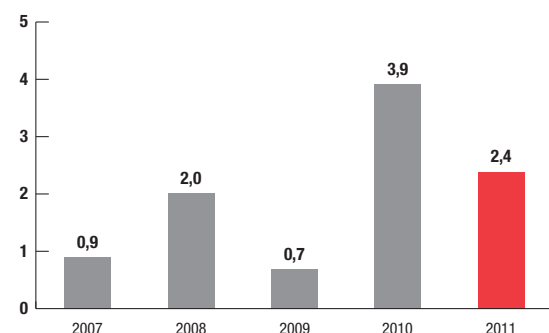
(En Md EUR)

**RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION**

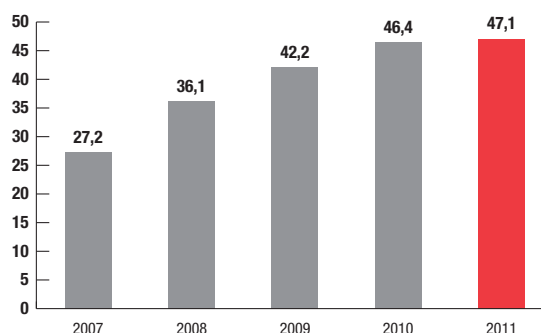
(En Md EUR)

**RESULTAT NET PART DU GROUPE**

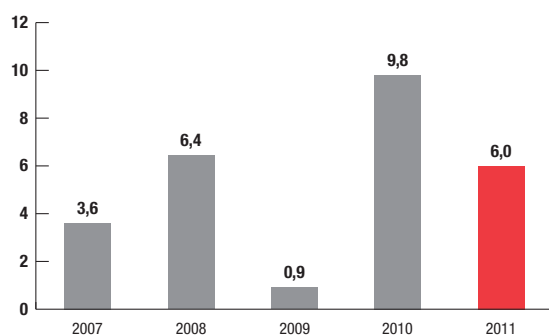
(En Md EUR)

**CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE**

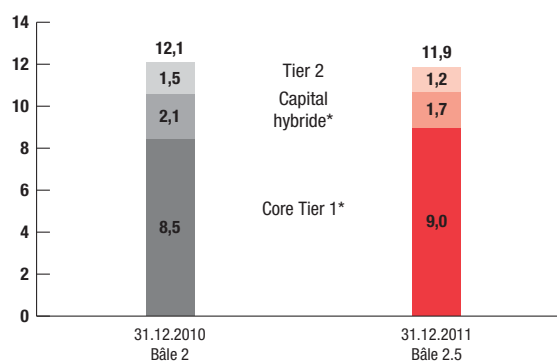
(En Md EUR)

**ROE APRES IMPOT⁽¹⁾**

(En %)

**RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE⁽²⁾**

(En %)



* A partir du 31 décembre 2011, les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1 et après application des déductions sur le Tier 1 prévues par le Règlement.

(1) ROE du Groupe calculé sur la base des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS (y compris normes IAS 32-39 et IFRS 4) en excluant les plus ou moins-values latentes hors réserves de conversion, les titres super-subordonnés, les titres subordonnés à durée indéterminée et en déduisant les intérêts à verser aux porteurs de ces titres.

(2) Sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2, intégrant les exigences au titre de Bâle 2.5 en 2011, ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

L'ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

PARCOURS BOURSIER

En 2011, l'action Société Générale s'est repliée de 57,2% et a clôturé à 17,205 EUR au 31 décembre. Cette performance se compare sur la même période à un repli de 37,6% pour l'indice des banques de la zone euro DJ EURO STOXX BANK et de 17,0% pour l'indice CAC 40.

Au 31 décembre 2011, la capitalisation boursière du groupe Société Générale s'élevait à 13,3 Md EUR, ce qui la situait au 20^e rang des valeurs du CAC 40 (12^e rang au 31 décembre 2010), au 18^e rang en termes de « flottant » (8^e rang au 31 décembre 2010) et au 7^e rang des banques de la zone euro (5^e rang au 31 décembre 2010).

Sur l'année 2011, le marché du titre est demeuré très liquide avec un volume moyen quotidien échangé de 200 M EUR, soit un taux journalier de rotation du capital de 0,85% (contre

0,64% en 2010). En valeur, le groupe Société Générale s'est classé au 3^e rang des titres les plus traités du CAC 40.

PLACE DE COTATION

L'action Société Générale est cotée à la Bourse de Paris (service à règlement différé, groupe continu A, code ISIN FR0000130809) et se négocie par ailleurs aux Etats-Unis sous forme de certificats d'action (ADR).

INDICES BOURSISERS

L'action Société Générale figure notamment dans les indices CAC 40, STOXX Europe 50, EURO STOXX 50, Euronext 100, MSCI PAN EURO et MSCI Euro, FTSE4Good et ASPI Eurozone.

RENTABILITE TOTALE* POUR L'ACTIONNAIRE

Le tableau suivant indique, pour différentes durées de détention d'une action Société Générale se terminant au 31 décembre 2011, la rentabilité totale de l'investissement en cumulé d'une part, et en moyenne annualisée d'autre part.

Durée de détention de l'action	Date	Rentabilité totale* cumulée	Rentabilité totale* moyenne annualisée
Depuis la privatisation	08.07.1987	+212,8%	+4,8%
Depuis 15 ans	31.12.1996	+56,6%	+3,0%
Depuis 10 ans	31.12.2001	-55,5%	-7,8%
Depuis 5 ans	31.12.2006	-82,9%	-29,7%
Depuis 4 ans	31.12.2007	-78,5%	-31,9%
Depuis 3 ans	31.12.2008	-45,5%	-18,3%
Depuis 2 ans	31.12.2009	-63,1%	-39,2%
Depuis 1 an	31.12.2010	-55,4%	-55,4%

Source : Datastream

* Rentabilité totale = plus-value + dividende net réinvesti en actions.

EVOLUTION DU DIVIDENDE

	2011	2010	2009	2008	2007
Dividende net (en EUR)*	0	1,75 ⁽¹⁾	0,25 ⁽¹⁾	1,20 ⁽¹⁾	0,90
Taux de distribution (%) ⁽²⁾	0	35,3	55,6	35,5	45,8
Rendement net (%) ⁽³⁾	0	4,4	0,5	3,3	0,9

* Lorsque l'on ajuste les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, conformément à la norme IAS 33, des coefficients publiés par Euronext, les dividendes ajustés ressortent à 1,14 euro en 2008 et 0,80 euro en 2007.

(1) Dividende avec option de paiement en actions nouvelles.

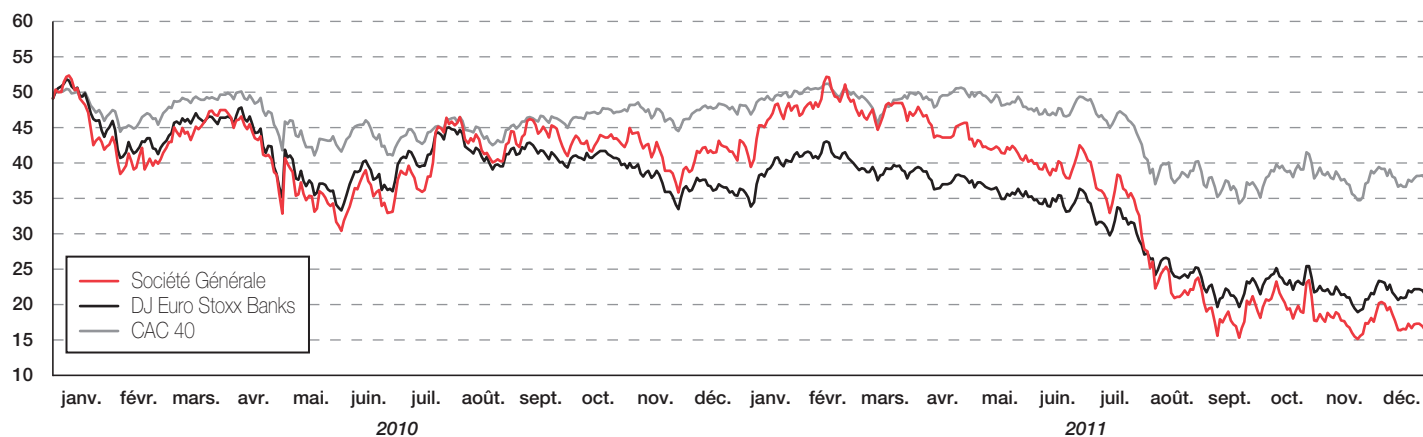
(2) Dividende net/bénéfice net par action.

(3) Dividende net/dernier cours à fin décembre.

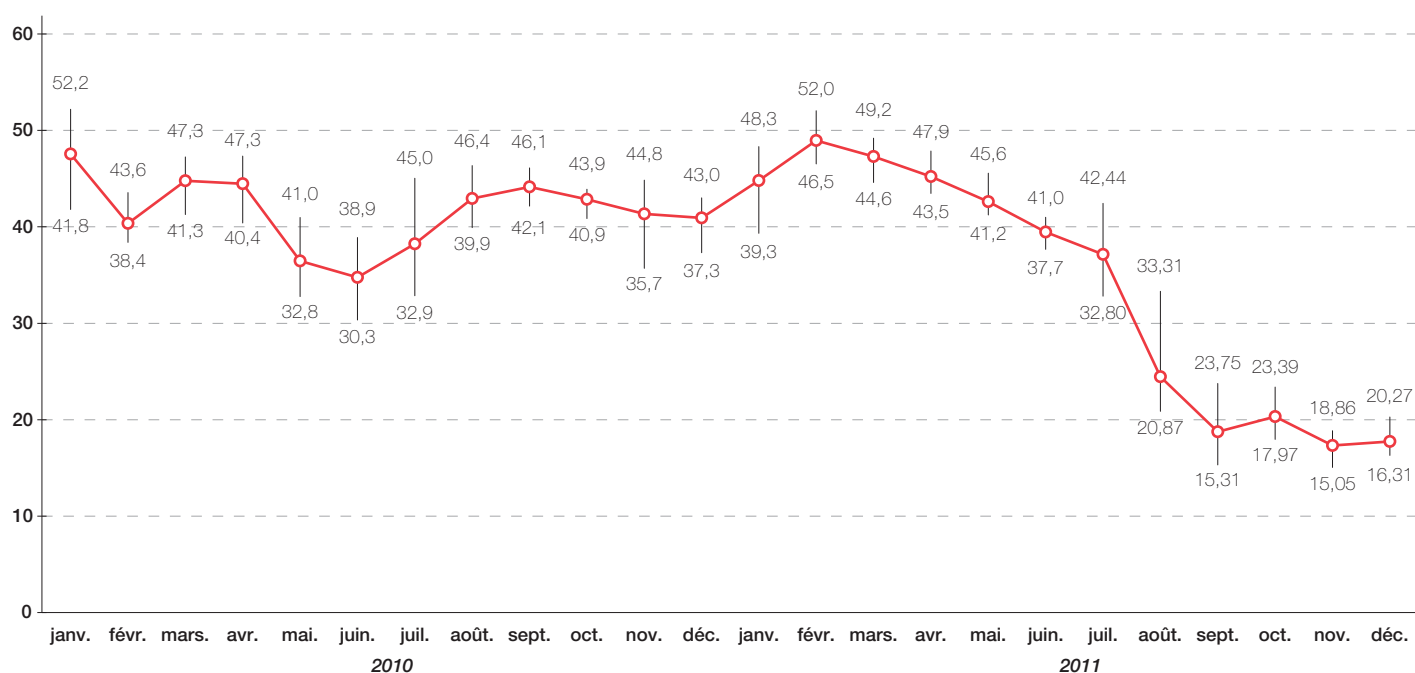
Données boursières	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Capital social (en nombre de titres)	776 079 991	746 421 631	739 806 265	580 727 244	466 582 593
Capitalisation boursière (Md EUR)	13,3	30,0	36,2	20,9	46,2
Bénéfice net par action (EUR)*	3,20	4,96	0,45	3,20	1,75
Actif net par action* – valeur en fin d'exercice (EUR)	54,6	54,0	48,9	49,6	50,0
Cours* (EUR) plus haut	52,0	52,2	53,8	87,8	140,6
plus bas	15,1	30,3	18,0	26,1	83,3
dernier	17,2	40,2	49,0	34,1	87,8

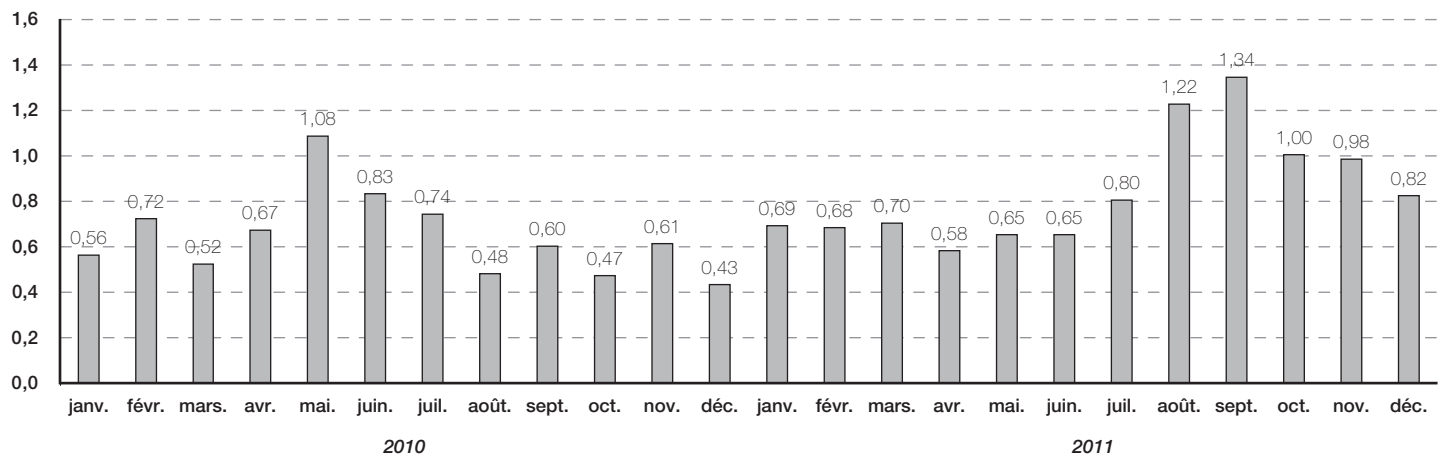
* Conformément à la norme IAS 33, les données par action faisant référence à des périodes antérieures aux augmentations de capital intervenues au premier trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009 ont été ajustées des coefficients publiés par Euronext.

EVOLUTION DU COURS (BASE COURS SOCIETE GENERALE EN EUR AU 31.12.2009)



EVOLUTION MENSUELLE DU COURS DE L'ACTION (COURS MOYEN MENSUEL EN EUR)



VOLUMES ECHANGES (MOYENNE DES VOLUMES QUOTIDIENS ECHANGES EN POURCENTAGE DU CAPITAL)

Source : Datastream

INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL

Opérations	Date (de réalisation ou de constatation)	Variation	Nombre d'actions	Capital social (en EUR)	Variation du capital liée à l'opération (en %)
Options exercées au 2 ^e semestre 2007	constatée le 11.01.2008	+317 782	466 582 593	583 228 241,25	+0,07
Options exercées du 1 ^{er} au 11 janvier 2008	constatée le 05.02.2008	+34 080	466 616 673	583 270 841,25	+0,01
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 8 février 2008	constatée le 14.03.2008	+116 654 168	583 270 841	729 088 551,25	+25,00
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2008	constatée le 24.06.2008	+7 456 403	590 727 244	738 409 055,00	+1,28
Annulation d'actions	02.11.2008	-10 000 000	580 727 244	725 909 055,00	-1,69
Emission d'actions de préférence (actions B)	constatée le 28.05.2009	+45 045 045 actions B	625 772 289 divisé en 580 727 244 actions A et 45 045 045 actions B	782 215 361,25	+7,76
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 17.06.2009	+13 810 504 actions A	639 582 793 divisé en 594 537 748 actions A et 45 045 045 actions B	799 478 491,25	+2,21
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2009	constatée le 10.07.2009	+10 757 876 actions A	650 340 669 divisé en 605 295 624 actions A et 45 045 045 actions B	812 925 836,25	+1,68
Options exercées en 2009	constatée le 15.10.2009	+411 actions A	650 341 080 divisé en 605 296 035 actions A et 45 045 045 actions B	812 926 350,00	
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription décidée le 5 octobre 2009	constatée le 02.11.2009	+134 510 230 actions A	784 851 310 divisé en 739 806 265 actions A et 45 045 045 actions B	981 064 137,50	+20,68
Annulation des actions de préférence décidée le 3 novembre 2009	constatée le 23.12.2009	-45 045 045 actions B	739 806 265 actions A	924 757 831,25	-5,74
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2010	+2 323 887	742 130 152	927 662 690,00	+0,31
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2010	constatée le 16.07.2010	+4 291 479	746 421 631	933 027 038,75	+0,58
Augmentation de capital résultant de l'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions	constatée le 21.06.2011	+23 901 432	770 323 063	962 903 828,75	+3,2
Augmentation de capital Plan d'Epargne 2011	constatée le 13.07.2011	+5 756 928	776 079 991	970 099 988,75	+0,75

CAPITAL SOCIAL

Le capital de Société Générale au 31 décembre 2011, entièrement libéré, s'élève à 970 099 988,75 EUR et se compose de 776 079 991 actions de 1,25 EUR nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2011.

Dans le cadre des activités de marchés, des opérations indicielles ou avec des sous-jacents sur le titre Société Générale peuvent être utilisées. Ces opérations n'ont pas d'incidence sur le montant du capital à venir.

L'augmentation de 29 658 360 du nombre d'actions sur l'année 2011 correspond :

- à l'émission de 23 901 432 actions dans le cadre de la distribution des dividendes en actions réalisée en juin 2011 ;
- à l'émission de 5 756 928 actions souscrites par les salariés du Groupe au mois de juillet dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié.

RACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2011 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions, en vue de les annuler, de mettre en place, d'honorer ou de couvrir des programmes d'options sur actions, d'autres allocations

d'actions et de façon générale toute forme d'allocation au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe, de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de conserver et de remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement des titres dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ainsi que la poursuite d'un contrat de liquidité.

Au total, au cours de l'exercice 2011 et hors contrat de liquidité, Société Générale a racheté 9 058 174 actions ordinaires pour une valeur de 166 802 151 EUR et transféré 1 271 833 actions pour une valeur globale de cession de 39 761 EUR.

Les 9 058 174 actions concernées ont été rachetées à des fins d'attribution aux salariés notamment dans le cadre de la couverture des plans d'actions gratuites.

La réalisation des opérations de rachat d'actions a engendré des frais de transactions à hauteur de 88 562,97 EUR.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité mis en œuvre le 22 août 2011, Société Générale a acquis en 2011, 36 397 500 titres pour une valeur de 674 684 787 EUR et a cédé 35 127 861 titres pour une valeur de 666 380 148 EUR. Au 31 décembre 2011, 1 269 639 actions figuraient au compte du contrat de liquidité pour une valeur de marché de 21 844 139 EUR.

Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

	Achats			Transferts/cessions				
	Nombre	Prix de revient		Nombre	Prix de revient		Prix de cession/ transfert	
Annulation	0	-	0					
Croissance externe	0	-	0					
Attribution aux salariés	9 058 174	18,41	166 802 151	1 271 833	100,77	128 165 040	0,03	39 761
Contrat de liquidité	36 397 500	18,54	674 684 787	35 127 861	18,58	652 687 786	18,97	666 380 148
Total	45 455 674	18,51	841 486 938	36 399 744	21,45	780 852 826	18,31	666 419 909

Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 15 février 2012, hors contrat de liquidité, Société Générale n'a pas acquis d'actions propres sur le marché.

Au 15 février 2012, 825 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité.

AUTODETENTION ET AUTOCONTROLE

Au 31 décembre 2011, le groupe Société Générale détient 21 375 577 actions d'autodétention (y compris 1 269 639 actions détenues au titre du contrat de liquidité), représentant 2,75% du capital, et 8 987 016 actions d'autocontrôle

représentant 1,16% du capital. Au total, le Groupe détient directement et indirectement 30 362 593 actions (hors actions détenues dans le cadre d'opérations de *trading*) représentant une valeur comptable de 933 762 484 EUR et une valeur nominale de 37 953 241 EUR. 20 105 938 actions, correspondant à un prix de revient de 775 190 483 EUR, couvrent des attributions aux salariés.

TABLEAUX RECAPITULATIFS AU 31.12.2011

Pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte	3,91%*
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (détention directe)	21 375 577
Valeur brute comptable du portefeuille (détention directe)	797 187 484 EUR
Valeur de marché du portefeuille (détention directe)	367 766 802 EUR

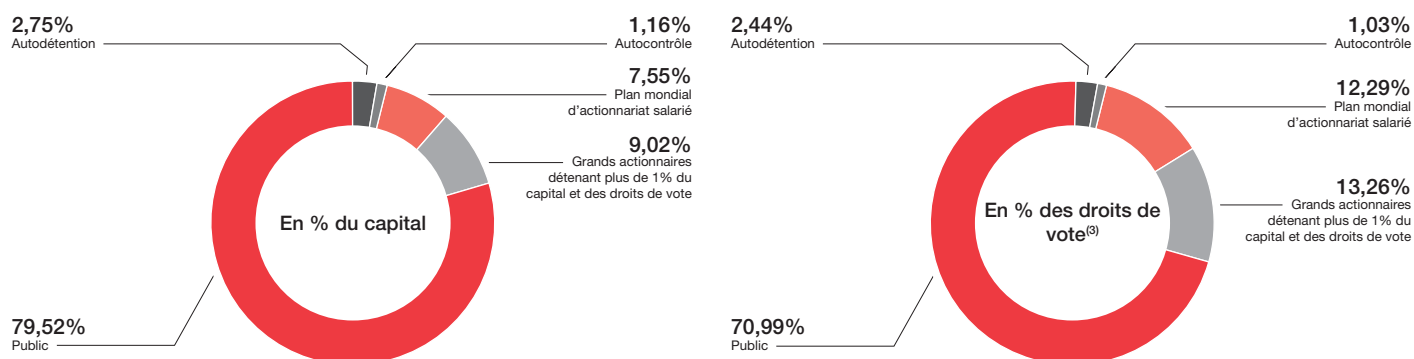
* 4,88% en tenant compte des 7,5 millions de titres sous options d'achat en couverture des plans de stock-options 2005, 2006 et 2007.

Au 31.12.2011	Nombre de titres	Valeur nominale (en EUR)	Valeur comptable (en EUR)
Société Générale*	21 375 577	26 719 471	797 187 484
Filiales	8 987 016	11 233 770	136 575 000
<i>Finareg</i>	4 944 720	6 180 900	82 431 000
<i>Gene-act1</i>	2 210 112	2 762 640	21 447 000
<i>Vouric</i>	1 832 184	2 290 230	32 697 000
Total	30 362 593	37 953 241	933 762 484

* Dont contrat de liquidité (1 269 639 titres, valeur nominale : 1 587 048,75 EUR, valeur comptable : 21 997 001 EUR).

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE⁽¹⁾ SUR 3 ANS

	Situation au 31.12.2011 ⁽²⁾			Situation au 31.12.2010			Situation au 31.12.2009		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote ⁽³⁾
Plan mondial d'actionnariat salarié	58 566 866	7,55%	12,29%	54 025 794	7,24%	11,23%	52 775 654	7,13%	10,46%
Grands actionnaires détenant plus de 1% du capital et des droits de vote	70 027 808	9,02%	13,26%	70 506 939	9,45%	13,21%	67 824 045	9,17%	12,32%
Groupama	30 414 497	3,92%	6,66%	31 719 974	4,25%	6,32%	31 338 265	4,24%	5,55%
CDC	19 567 063	2,52%	2,88%	16 797 614	2,25%	2,72%	16 754 025	2,26%	2,78%
Meiji Yasuda Life Insurance Cy	11 069 312	1,43%	2,53%	11 069 312	1,48%	2,67%	11 069 312	1,50%	2,74%
CNP	8 976 936	1,16%	1,19%	10 920 039	1,46%	1,49%	8 662 443	1,17%	1,25%
Public	617 122 724	79,52%	70,99%	600 582 235	80,46%	72,98%	598 242 929	80,87%	74,63%
Autodétention ⁽⁴⁾	21 375 577	2,75%	2,44%	12 319 647	1,65%	1,49%	11 976 621	1,62%	1,48%
Autocontrôle	8 987 016	1,16%	1,03%	8 987 016	1,20%	1,09%	8 987 016	1,21%	1,11%
Total		100,00%	100,00%		100,00%	100,00%		100,00%	100,00%
Base de référence	776 079 991		875 965 444	746 421 631		827 921 887	739 806 265		807 180 185



(1) Y compris droits de vote double (article 14 des statuts de Société Générale).

(2) Au 31 décembre 2011, la part des actionnaires de l'Espace économique européen dans le capital est estimée à 39,0%.

(3) A compter de 2006 et conformément à l'article L. 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions propres pour le calcul du nombre total de droits de vote.

(4) Dont 1 269 639 actions détenues au titre du contrat de liquidité.

NB : Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5% à partir de 1,5%. A fin décembre 2011, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5% du capital du Groupe.

ACCORDS EXISTANTS ENTRE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET SES ACTIONNAIRES

Société Générale a conclu le 24 juillet 2000 avec Santander Central Hispano une convention concernant la gestion de leurs participations réciproques. Aux termes de cet accord, Société Générale et Santander Central Hispano se reconnaissent mutuellement un droit de préemption sur les actions détenues, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale, par chacune des parties dans le capital de l'autre, ce droit ne s'appliquant pas en cas d'offre publique émise par un tiers visant les actions de l'une ou de l'autre des parties.

La convention est conclue pour une période initiale de trois ans à compter de sa signature et est reconductible par période de deux ans.

Cette clause de préemption a été publiée par le Conseil des Marchés Financiers dans une décision n° 201C1417 en date du 30 novembre 2001. Cet accord est toujours en vigueur au 31 décembre 2011. Toutefois, à cette date, Santander Central Hispano ne détenait plus aucune participation au capital de Société Générale, qui elle-même ne détenait plus d'actions Santander Central Hispano.

INFORMATIONS DE L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, Société Générale doit exposer et, le cas échéant, expliquer les éléments suivants lorsqu'ils sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Société Générale considère ne pas avoir de dispositifs spécifiques susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique. Il est toutefois renvoyé ci-après aux éléments listés par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce dans la mesure où ces informations figurent dans le Document de référence au titre d'autres obligations.

1. structure du capital : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
2. restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote : ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 6 et 14 ;

3. participations directes ou indirectes dans le capital dont Société Générale a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce : ces renseignements figurent dans le présent chapitre 3 sous le titre « Répartition du capital et des droits de vote sur 3 ans » ;
4. liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux : non applicable depuis l'annulation des actions de préférence le 23 décembre 2009 ;
5. mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : ces renseignements figurent dans le chapitre 6 « Ressources humaines » sous le titre « Intéressement, participation et actionnariat salarié » ;
6. accords entre actionnaires dont Société Générale a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote : non applicable ;
7. règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société. Ces renseignements figurent au chapitre 11 au paragraphe « Statuts » plus particulièrement aux articles 7 et 14 ;
8. pouvoirs du Conseil d'administration en matière d'émission ou de rachat d'actions : les délégations accordées par l'Assemblée au Conseil d'administration dans ces domaines figurent au chapitre 3 sous le titre « tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et de leur utilisation en 2011 et début 2012 » et les renseignements sur le rachat d'actions figurent au chapitre 3 sous le titre « Rachat d'actions » ;
9. accords conclus par Société Générale qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de Société Générale, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts : non applicable ;
10. accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique : ces renseignements figurent au chapitre 5 sous le titre « Politique de rémunération » pour les mandataires sociaux.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ET DE LEUR UTILISATION EN 2011 ET DEBUT 2012 (JUSQU'AU 15 FEVRIER 2012)

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2011	Utilisation en 2012 (jusqu'au 15 février)
Rachat d'actions	Acheter des actions Société Générale	Accordée par : AG du 25.05.2010, 15 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 26.05.2010 Echéance anticipée : 25.05.2011	10% du capital à la date de réalisation des achats	Néant	NA
		Accordée par : AG du 24.05.2011, 11 ^e résolution Pour une durée de : 18 mois Entrée en vigueur le 25.05.2011 Echéance : 24.11.2012	10% du capital à la date de réalisation des achats	Hors contrat de liquidité, rachat de 9 058 174 actions soit 1,16% du capital au 31.12.2011 Au 31.12.2011, 1 269 639 actions figuraient au compte du contrat de liquidité. (voir détails en p. 27 du Document de référence 2012)	Hors contrat de liquidité : néant Au 15.02.2012, 825 000 actions figuraient au compte du contrat de liquidité
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires	Augmenter le capital avec <i>DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	460 M EUR nominal pour les actions soit 49,7% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : sur ces plafonds s'imputent ceux des 17^e à 22^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital par <i>incorporation</i> de réserves, bénéfices, primes ou autres	Accordée par : AG du 25.05.2010, 16 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	550 M EUR nominal soit 59,4% du capital à la date de l'autorisation	Néant	Néant
	Augmenter le capital <i>sans DPS</i> par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	Accordée par : AG du 25.05.2010, 17 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	138 M EUR nominal pour les actions soit 14,9% du capital à la date de l'autorisation 6 Md EUR nominal pour les valeurs mobilières donnant accès au capital <i>Remarque : ces plafonds s'imputent sur ceux de la 16^e résolution et sur ces plafonds s'imputent ceux des 18^e et 19^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant

Type d'autorisation	Objet de l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation en 2011	Utilisation en 2012 (jusqu'au 15 février)
	Option de <i>sur allocation</i> en cas de demandes excédentaires lors d'opérations d'augmentation de capital avec ou sans DPS décidées par le Conseil	Accordée par : AG du 25.05.2010, 18 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	15% de l'émission initiale <i>Remarque : l'opération se ferait au même prix que l'émission initiale et dans la limite des plafonds des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Augmenter le capital pour rémunérer des apports de titres en nature	Accordée par : AG du 25.05.2010, 19 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	10% du capital <i>Remarque : ce plafond s'impute sur ceux des 16^e et 17^e résolutions de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
Opération en faveur des salariés	Augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe de Société Générale	Accordée par : AG du 25.05.2010, 20 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	3% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	5 756 928 actions émises soit 0,74% du capital au jour de l'opération	Opération dont le principe a été arrêté par le Conseil du 15.02.2012
	Attribuer des <i>options</i> de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 25.05.2010, 21 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond inclut les attributions gratuites d'actions et s'impute sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> <i>0,20% du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 21^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Néant	Néant
	Attribuer des <i>actions gratuites</i> émises ou à émettre aux salariés et mandataires sociaux	Accordée par : AG du 25.05.2010, 22 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	4% du capital à la date de l'autorisation <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de la 21^e résolution ainsi que sur celui prévu par la 16^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i> <i>0,20% du capital pour les Dirigeants mandataires sociaux</i> <i>Remarque : ce plafond s'impute sur celui de 4% prévu par la 22^e résolution de l'AG du 25.05.2010</i>	Attribution de 2 440 000 actions soit 0,33% du capital au jour de l'attribution	Néant
Annulation d'actions	Annuler des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat	Accordée par : AG du 25.05.2010, 23 ^e résolution Pour une durée de : 26 mois Echéance : 25.07.2012	10% du nombre total d'actions par période de 24 mois	Néant	Néant

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

Dénomination

Société Générale

Siège social

29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Siège Administratif

17, Cours Valmy, 92972 Paris-La Défense

Adresse postale : Société Générale, Tours Société Générale, 75886 Paris cedex 18

Numéro de téléphone : 01.42.14.20.00

Site internet : www.societegenerale.com

Forme juridique

Société Générale est une société anonyme de droit français dotée du statut de banque.

Législation

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, il est régi par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que ses statuts.

Société Générale est un établissement de crédit agréé en qualité de banque. A ce titre, il peut effectuer toutes opérations bancaires. Il est, par ailleurs, notamment habilité à effectuer toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier, à l'exception toutefois de l'exploitation d'une plateforme multilatérale de négociation. En sa qualité de prestataire de services d'investissement, Société Générale est soumise à la réglementation applicable à ces derniers. Il est notamment soumis au respect d'un certain nombre de règles prudentielles et aux contrôles de la Commission bancaire. Ses Dirigeants et toutes les personnes qu'il emploie sont astreints au secret professionnel dont la violation est pénalement sanctionnée. Société Générale est également courtier d'assurance.

Date de constitution et durée

Société Générale a été fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864. La durée de Société Générale expirera le 31 décembre 2047, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Objet social

L'article 3 des statuts de la Société décrit l'objet social. Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurance.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour lui-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Identification

552 120 222 RCS PARIS

Code ISIN : FR 0000130809

Code NAF : 6419Z

Documents sociaux

Les documents relatifs à la Société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes peuvent être consultés à la Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris-La Défense Cedex.

Les statuts de Société Générale sont déposés à l'Office notarial « Thibierge, Pône, Fremeaux, Palud, Sarazin, Sagaut et Chaput » notaires associés à Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Catégories d'actions et droits attachés

Aux termes de l'article 4 des statuts de la Société, le capital social est divisé en 776 079 991 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

Droit de vote double

En application de l'article 14 des statuts de la Société, un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du 1^{er} janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

En application de la loi, le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donations entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition de deux ans. Il en est de même, sauf stipulation contraire des statuts, en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Limitation des droits de vote

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion. Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'Assemblée, soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle des 15%. Pour l'application de la limite des 15%, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une

offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Déclaration des franchissements de seuils statutaires

En application des dispositions de l'article 6.2 des statuts de la Société, tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres donnant accès au capital qu'il détient. Les sociétés de gestion de fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement d'un seuil supplémentaire de 0,5% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société, dans les conditions fixées par l'article 6.2 des statuts.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné, conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de 15 jours, lorsque le pourcentage du capital ou des droits de vote qu'il détient devient inférieur à chacun des seuils mentionnés à l'article 6.2 des statuts.

Convocation et admission des Assemblées générales des actionnaires

Aux termes de l'article 14 des statuts de la Société, les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont réunies au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'Avis de convocation. Elles sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux Assemblées générales sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'Assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir. L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

Titres au porteur identifiables

L'article 6.3 des statuts prévoit que la Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

Documents

Les statuts de la Société sont insérés dans le présent Document de référence. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établies par un expert à la demande de l'émetteur dont une partie est incluse ou visée dans le présent document, ainsi que toute information financière y compris des filiales, pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent document peuvent être consultés soit sur le site internet du groupe Société Générale soit au siège administratif.

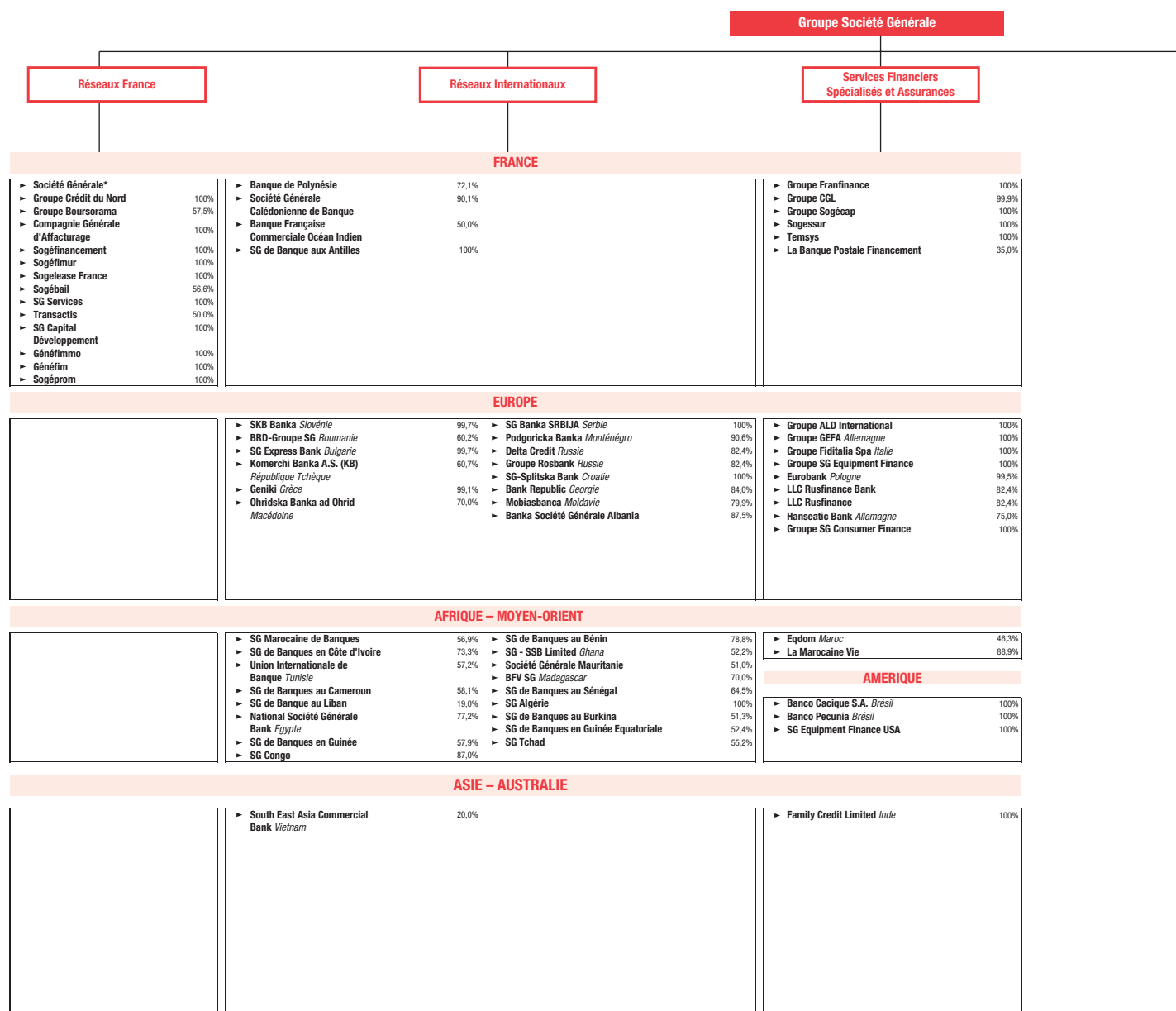
4

RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE

PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES DU GROUPE SOCIETE GENERALE.....	38
ACTIVITES ET RESULTATS DU GROUPE.....	40
ACTIVITES ET RESULTATS DES METIERS	43
SYNTHESE DES RESULTATS ET DE LA RENTABILITE PAR METIER	45
POLITIQUE FINANCIERE.....	60
NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCES	63
PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES	67
EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES.....	68
EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	69
BALE 2 : PILIER III	69
ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE	70
PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS	74

PRESENTATION DES PRINCIPALES SOCIETE GENERALE

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE AU 31 DECEMBRE 2011



* Société-mère.

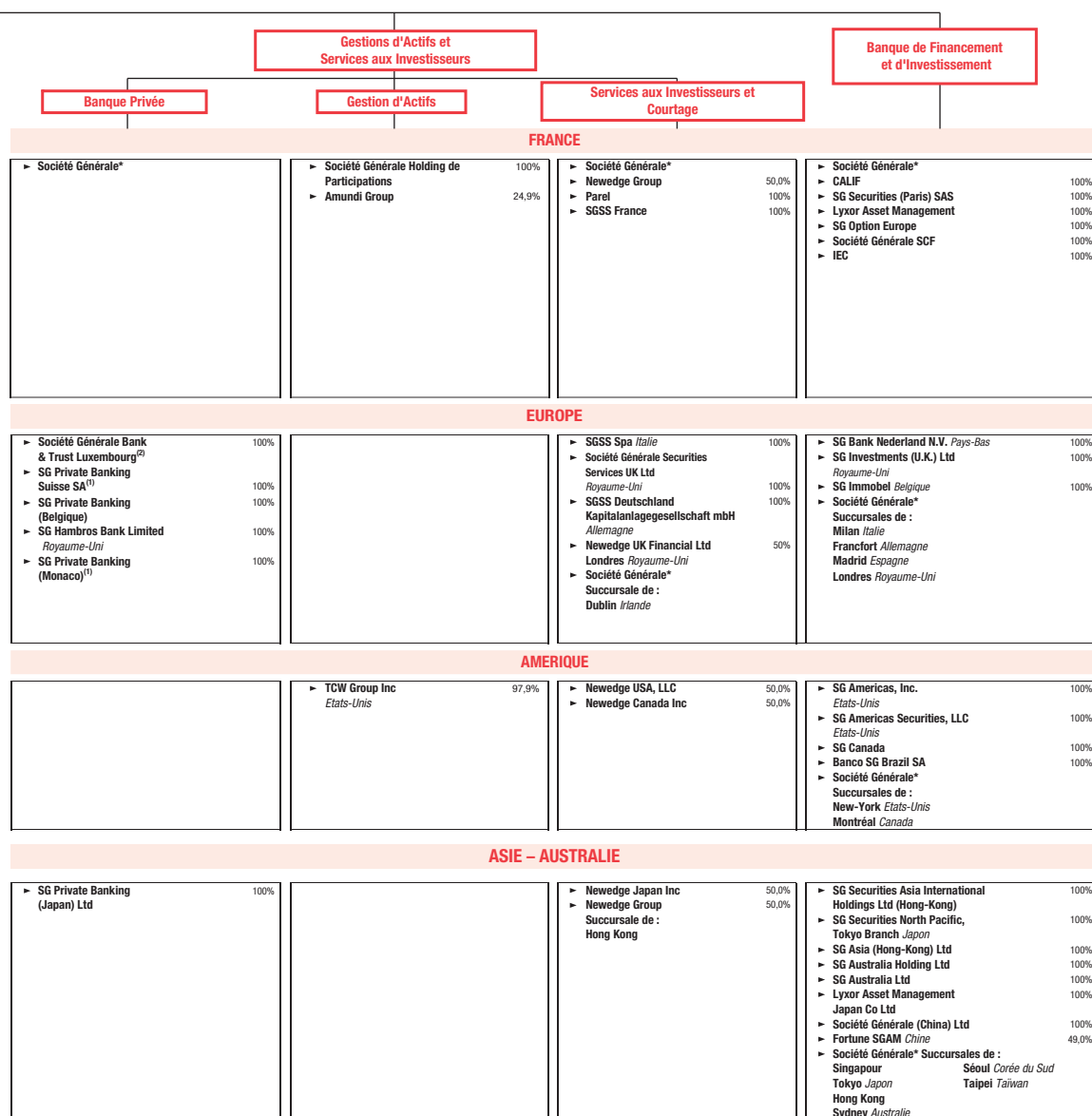
(1) Filiale de SGBT Luxembourg.

(2) Outre ses activités relatives à la Banque privée, Société Générale Bank & Trust Luxembourg conduit également des activités commerciales en direction des entreprises relevant tant des métiers de Banque de détail que de Banque de Financement et d'Investissement.

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la détention.
- Les groupes ont été positionnés dans la zone géographique où ils exercent principalement leur activité.

ACTIVITES DU GROUPE



ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les informations comparatives au titre de l'exercice 2010 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date. Les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

* Les informations suivies d'un astérisque sont communiquées à périmètre et taux de change constants.

Au cours de l'année 2011, le contexte économique et financier a été fortement affecté par la crise de la zone euro. La défiance des investisseurs vis-à-vis des Etats des économies développées considérés comme trop endettés a pesé sur les marchés financiers. Dans cet environnement perturbé et incertain, le Groupe a donné la priorité au renforcement de son capital, à la réduction de son bilan et à la gestion prudente de ses positions, lui permettant d'afficher dès la fin 2011 un ratio de capital Core Tier 1 de 9% (intégrant les effets de la CRD3), avec six mois d'avance sur le délai fixé par l'Autorité Bancaire Européenne.

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Alors que les revenus des activités récurrentes du Groupe font preuve de résilience en 2011 et que la croissance des frais de gestion a été contenue, des éléments non-économiques ou non-récurrents (réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, coût du risque sur la dette souveraine grecque, dépréciation d'écarts d'acquisition et de participations, provisions pour restructuration, notamment) affectent le résultat net part du Groupe de l'année à hauteur de -0,9 Md EUR au global. La charge nette du risque, retraitée du coût du risque relatif à la dette souveraine grecque, diminue par rapport à l'année précédente.

Les Réseaux France ont dégagé de très bons résultats tout au long de l'année, bénéficiant d'une bonne activité commerciale et de l'intégration réussie de SMC au sein du Crédit du Nord.

Les Réseaux Internationaux, après un début d'année ralenti par les conséquences des mouvements politiques intervenus en Afrique et dans le bassin méditerranéen, terminent l'année sur une note plus positive, non sans avoir renforcé leurs provisions dans certains pays européens (Grèce, Roumanie).

Les activités de Banque de détail en France et à l'international contribuent ainsi pour 61% au résultat des métiers du Groupe en 2011.

La Banque de Financement et d'Investissement a connu un deuxième semestre difficile en raison de la situation très dégradée des marchés, mais continue de s'appuyer sur une gestion prudente de ses risques. Elle maintient ses positions de leader et organise son recentrage sur un modèle axé sur le renforcement des synergies entre origination et distribution et une réduction de la consommation de ressources rares. Au total, la Banque de Financement et d'Investissement contribue pour environ 22% au résultat des métiers du Groupe en 2011.

L'activité de Services Financiers Spécialisés et Assurances enregistre une forte croissance de sa contribution aux résultats (hors effet des dépréciations), sous contrainte de ressources.

Les métiers de Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs poursuivent le développement de leurs fonds de commerce dans un environnement de marché très défavorable.

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	26 418	25 636	-3,0%	-2,5%*
Frais de gestion	(16 545)	(17 036)	+3,0%	+4,2%*
Résultat brut d'exploitation	9 873	8 600	-12,9%	-13,6%*
Coût net du risque	(4 160)	(4 330)	+4,1%	+4,4%*
Résultat d'exploitation	5 713	4 270	-25,3%	-26,6%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	11	12	+9,1%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	119	94	-21,0%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	1	(265)	n/s	
Charge fiscale	(1 542)	(1 323)	-14,2%	
Résultat net	4 302	2 788	-35,2%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	385	403	+4,7%	
Résultat net part du Groupe	3 917	2 385	-39,1%	-42,2%*
Coefficient d'exploitation	62,6%	66,5%		
Fonds propres moyens	36 642	39 483	+7,8%	
ROE après impôt	9,8%	6,0%		
ROTE après impôt	12,6%	7,5%		
Ratio Tier 1 (Bâle 2)**	10,6%	10,7%		

* A périmètre et change constants.

** Sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (l'exigence Bâle 2, intégrant les exigences au titre de Bâle 2.5 en 2011, ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1).

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire total du Groupe s'établit à 25,6 Md EUR en 2011, en léger retrait (-2,5%*) par rapport à 2010.

Hors effet de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre, les revenus s'inscrivent en retrait de -5,9% par rapport à 2010.

En 2011, la Banque de détail affiche de bonnes performances tout particulièrement dans les Réseaux France, et une contribution croissante des activités de Services Financiers Spécialisés et Assurances, tandis que les métiers de Banque de Financement et d'Investissement et Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs voient leurs revenus réduits par la situation très défavorable des marchés financiers.

- Les **Réseaux France** enregistrent en 2011 des revenus de 8 165 M EUR en hausse de +3,7% (hors PEL/CEL) par rapport à 2010. Cette progression marquée en 2011 s'appuie sur l'intégration réussie de SMC et sur une activité commerciale soutenue ;
- Le produit net bancaire des **Réseaux Internationaux**, atteint 5 017 M EUR sur l'année (+1,8% en comparaison avec 2010). Le ralentissement économique observé en Grèce et en Roumanie est compensé par la progression dynamique des autres régions, avec des revenus en hausse dans toutes les zones géographiques (hors Roumanie et hors Grèce) et la reprise de la croissance dans le Bassin

méditerranéen et en Afrique, après la pause du premier semestre qui a suivi les événements politiques survenus dans ces régions ;

- Les activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** voient leurs revenus se contracter de -15,5%* en 2011 par rapport à 2010, à 6 456 M EUR, en raison d'un second semestre très affecté par la crise de la dette souveraine européenne, conduisant à un niveau d'activité particulièrement faible sur le marché des émissions primaires et une activité secondaire réduite par le haut degré d'incertitude et la volatilité des marchés de dette. Les activités sur actions qui avaient maintenu un bon niveau d'activité jusqu'au troisième trimestre sont ralenties en fin d'année par la baisse des volumes observée sur le marché. Enfin, les efforts du Groupe pour réduire ses besoins en liquidité se traduisent par une baisse des expositions et des revenus récurrents.

La contribution des actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement aux revenus du métier est négative de -476 M EUR en 2011, en raison de la revue des paramètres de valorisation des positions et couvertures de CDO⁽¹⁾ de RMBS⁽²⁾ US en fin d'année, ayant eu un impact négatif de -418 M EUR sur le produit net bancaire.

Au total, les revenus de la Banque de Financement et d'Investissement s'établissent à 5 980 M EUR en 2011, soit -22,5%* rapporté à 2010.

- Les revenus du pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** s'élèvent à 3 443 M EUR pour 2011 (+3,2%* par rapport à 2010), confirmant ainsi leur redressement et le

(1) Collateralised Debt Obligation

(2) Residential Mortgage Backed Securities

recentrage effectué sur des activités plus rentables en termes de consommation de capital et de liquidité. La progression est soutenue sur les activités d'assurances, en croissance de +17,2%* entre 2010 et 2011, qui contribuent à hauteur de 600 millions au produit net bancaire du pôle sur l'année, tandis que les activités de Services Financiers Spécialisés sont stables (+0,7%* sur l'année), avec un produit net bancaire de 2 843 M EUR en 2011.

- Le produit net bancaire des métiers de **Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** s'inscrit en légère baisse (-4,2%*) en 2011 à 2 169 M EUR. Globalement, les revenus du pôle ont été affectés par la situation des marchés, la baisse étant plus marquée sur les métiers de gestion d'actifs, où les commissions de performance sont en recul par rapport à l'an passé. Les activités de Banque Privée affichent une certaine résilience, avec une progression de leurs revenus de 6,1%* entre 2010 et 2011.

L'impact comptable de la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre est au total de +1 177 M EUR en 2011 (+427 M EUR en 2010), reflétant les tensions sur les marchés du crédit observées à partir du second semestre.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion s'élèvent à 17,0 Md EUR pour 2011. Ils intègrent des provisions pour restructuration à hauteur de 230 M EUR et la charge des taxes systémiques imposées par les Etats français et britannique pour 84 M EUR en année pleine. Retraités de ces éléments, ils sont globalement stables (+1,1% en données courantes) par rapport à 2010.

RESULTAT D'EXPLOITATION

En 2011, le résultat brut d'exploitation du Groupe s'établit à 8,6 Md EUR (9,9 Md EUR en 2010).

La **charge nette du risque** du Groupe pour 2011 est de -4 330 M EUR, contre -4 160 M EUR en 2010. Retraitée du coût du Risque de la dette souveraine grecque, la charge du risque s'établit à -3 440 M EUR, en baisse par rapport à 2010 (-17% en données courantes, -21% hors dotations de la filiale Geniki).

Le coût du risque du Groupe s'améliore par rapport à 2010 et s'établit à 67⁽¹⁾ points de base pour l'année 2011.

- Le coût du risque des **Réseaux France**, conforme aux attentes, s'inscrit en 2011 à 41 points de base, en retrait par rapport à 2010 (50 points de base). La sinistralité reste faible pour les crédits à l'habitat.
- A 177 points de base, le coût du risque des **Réseaux Internationaux** diminue par rapport à 2010 (196 points de

base). L'analyse des évolutions par pays montre une situation contrastée. En Russie et République tchèque, le coût du risque est en nette baisse sur un an, alors qu'en Roumanie il augmente, notamment sur le portefeuille de crédits aux entreprises, sous l'effet de la révision de la valeur de sûretés. En Grèce, dans un contexte économique très difficile, la charge du risque continue de croître, à 477 M EUR, le taux de provisionnement des encours atteignant 75% en fin d'année.

- Le coût du risque des activités pérennes de la **Banque de Financement et d'Investissement** reste à un niveau bas de 11 points de base (5 points de base en 2010), avec un renforcement des provisions base portefeuille. La charge du risque des actifs gérés en extinction est en baisse à -425 M EUR (-696 M EUR en 2010).
- Le coût du risque des **Services Financiers Spécialisés** s'établit à 149 points de base contre 221 points de base en 2010, en baisse principalement dans les métiers de Crédit à la consommation et, dans une moindre mesure, le Financement d'équipements.

Par ailleurs, le taux de couverture des engagements provisionnables du Groupe s'est globalement renforcé : 76% à fin 2011 contre 72% à fin 2010.

La charge du risque sur la dette souveraine grecque intégrant une décote de 75% du nominal, atteint -890 M EUR en 2011. Elle est comptabilisée en Hors Pôles.

Au total, le résultat d'exploitation du Groupe s'élève à 4 270 M EUR en 2011 (-26,6%* par rapport à 2010).

RESULTAT NET

Après prise en compte de la charge fiscale (taux effectif d'impôts du Groupe de 30,9% en 2011 contre 26,9% en 2010) et des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net part du Groupe s'élève à 2 385 M EUR pour l'année 2011 (3 917 M EUR en 2010, -39,1%).

Cette variation résulte d'une baisse des résultats de la Banque de Financement et d'Investissement, mais également d'éléments non-économiques ou non-récurrents, réduisant le résultat net part du Groupe de -853 M EUR : réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et des couvertures en CDS⁽²⁾ des portefeuilles de crédit pour +815 M EUR, coût du risque de la dette souveraine grecque (-622 M EUR en cumulé), charges liées aux restructurations -176 M EUR, dépréciations d'écarts d'acquisition et pertes en capital sur des participations pour -360 M EUR, réévaluations de portefeuilles et cessions d'actifs (-510 M EUR).

Le ROE du Groupe après impôt est de 6,0% pour 2011, le ROTE de l'exercice de 7,5%. Le bénéfice net par action sur l'année est de 3,20 euros, après déduction des intérêts à verser aux porteurs de TSS et TSDI⁽²⁾.

(1) Annualisé, hors litiges, hors actifs gérés en extinction sur actifs début de période et hors dépréciation de la dette souveraine grecque.

(2) Les intérêts nets d'effet fiscal à verser à fin décembre 2011 sont de 273 M EUR aux porteurs de TSS et de 25 M EUR aux porteurs de TSDI. En 2011, la plus-value, nette d'impôts et des intérêts courus non échus, relative aux rachats de TSS s'élève à 276 M EUR.

(3) Credit Default Swap

ACTIVITE ET RESULTATS DES METIERS

Les comptes de gestion de chaque pôle d'activités sont établis selon les principes du Groupe afin de :

- déterminer les résultats de chacun des pôles d'activités comme s'il s'agissait d'entités autonomes ;
- donner une image représentative de leurs résultats et de leur rentabilité au cours de l'exercice.

Les pôles d'activités retenus correspondent au mode de gestion du Groupe, à travers ses métiers stratégiques :

- les **Réseaux France** c'est-à-dire les réseaux Société Générale, Crédit du Nord, et Boursorama ;
- les **Réseaux Internationaux** qui regroupent les activités de Banque de détail à l'étranger ;
- la **Banque de Financement et d'Investissement**, au travers des activités de :
 - « **Global Markets** » soit l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
 - « **Financement et Conseil** » qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
 - « **Actifs gérés en extinction** » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière ;
- les **Services Financiers Spécialisés et Assurances** qui assurent le pilotage des filiales de financements aux entreprises (financements des biens d'équipement professionnel, de location longue durée et gestion de flottes de véhicules) et aux particuliers (Crédit à la consommation), ainsi que des activités d'assurance-vie et dommages. Pour mémoire, l'activité de location et gestion des parcs informatiques a été cédée au cours du deuxième semestre 2010.
- le pôle **Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** inclut les activités de Banque Privée, de Gestion d'Actifs exercés au sein des filiales TCW et Amundi, de Services aux Investisseurs (ensemble des services titres et d'épargne salariale), et de courtage exercés par Newedge.

A ces pôles opérationnels, s'ajoutent les activités **Hors Pôles** qui représentent notamment la fonction de centrale financière du Groupe. A ce titre, leur sont rattachés le coût de portage des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/

Passif et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés à ce pôle. Le Hors Pôles inclut également la charge du risque sur la dette souveraine grecque

Les principales conventions retenues pour la détermination des résultats et des rentabilités par pôle d'activités sont décrites ci-après.

ALLOCATION DES FONDS PROPRES NORMATIFS

Le principe général retenu par le Groupe est d'allouer aux métiers des fonds propres normatifs correspondant à 7% des encours pondérés moyens Bâle 2, complétés de la consommation de fonds propres Tier 1⁽¹⁾ imputable à chaque métier, de la consommation de capital liée aux activités d'assurance, et en excluant les participations ne donnant pas le contrôle.

Cette règle d'allocation des fonds propres s'applique ainsi pour les 5 pôles d'activités du Groupe (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Banque de Financement et d'Investissement/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et permet l'évaluation des résultats par activité ainsi que leur niveau de rentabilité sur une base autonome et homogène, indépendamment des contraintes réglementaires locales.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) de chacun des pôles comprend :

- les revenus générés par l'activité du pôle ;
- la rémunération des fonds propres normatifs qui sont alloués au pôle et qui est définie chaque année par référence au taux estimé du placement des fonds propres

(1) 1^{res} pertes de titrisation, participations bancaires non consolidées >10%, EL – provisions base portefeuille, EL sur portefeuille Equity, etc..

du Groupe au cours de l'exercice. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du pôle est réaffectée au Hors Pôles.

Par ailleurs, les plus et moins-values dégagées par les pôles sur des cessions de titres d'entités non consolidées ainsi que les résultats liés à la gestion du portefeuille de participations industrielles et bancaires du Groupe sont comptabilisés en PNB, ces titres étant comptablement classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion des pôles d'activités comprennent leurs frais directs, les frais de structure du pôle, ainsi qu'une quote-part des frais de structure de Groupe, ceux-ci étant par principe réaffectés aux pôles en quasi-totalité. Ne restent inscrits dans le Hors Pôles que les frais liés aux activités de ce pôle et certains ajustements techniques.

COUT NET DU RISQUE

Le coût du risque est imputé aux différents pôles de façon à refléter pour chacun d'entre eux la charge du risque inhérente à leur activité, au cours de chaque exercice.

Les dépréciations concernant l'ensemble du Groupe sont inscrites en Hors Pôles.

Société Générale présente un coût du risque exprimé en points de base. Il est calculé en rapportant la dotation

annuelle aux provisions sur risques commerciaux à la moyenne des encours de fin de période des quatre trimestres précédant la clôture.

GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

Les gains ou pertes nets sur autres actifs enregistrent principalement les plus et moins-values dégagées sur des cessions d'immobilisations d'exploitation ou lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée.

PERTES DE VALEUR SUR LES ECARTS D'ACQUISITION

Les dépréciations éventuelles des écarts d'acquisition sont enregistrées dans les pôles auxquels sont rattachées les activités correspondantes.

CHARGE FISCALE

La position fiscale du Groupe fait l'objet d'une gestion centralisée visant à optimiser la charge fiscale de l'ensemble.

La charge fiscale est affectée à chacun des pôles d'activités en fonction d'un taux d'impôt normatif qui tient compte du taux d'imposition des pays dans lesquels sont exercées les activités, ainsi que de la nature des revenus de chacun des pôles.

SYNTHESE DES RESULTATS ET DE LA RENTABILITE PAR METIER

COMPTE DE RESULTAT PAR METIER

(En M EUR)	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Banque de Financement et d'Investissement		Services Financiers Spécialisés et Assurances		Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs		Hors Pôles		Groupe	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Produit net bancaire	7 791	8 165	4 930	5 017	7 836	5 980	3 539	3 443	2 270	2 169	52	862	26 418	25 636
Frais de gestion	(5 058)	(5 248)	(2 769)	(2 988)	(4 706)	(4 748)	(1 841)	(1 846)	(2 002)	(1 967)	(169)	(239)	(16 545)	(17 036)
Résultat brut d'exploitation	2 733	2 917	2 161	2 029	3 130	1 232	1 698	1 597	268	202	(117)	623	9 873	8 600
Coût net du risque	(864)	(745)	(1 340)	(1 284)	(768)	(563)	(1 174)	(829)	(7)	(13)	(7)	(896)	(4 160)	(4 330)
Résultat d'exploitation	1 869	2 172	821	745	2 362	669	524	768	261	189	(124)	(273)	5 713	4 270
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	1	1	0	(7)	76	(5)	(5)	(1)	(6)	17	(54)	11	12
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	10	11	13	9	0	(12)	(33)	100	98	3	6	119	94
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	1	0	0	0	0	(200)	0	(65)	0	0	1	(265)
Charge fiscale	(637)	(739)	(156)	(161)	(624)	(97)	(148)	(219)	(71)	(43)	94	(64)	(1 542)	(1 323)
Résultat net	1 246	1 444	678	597	1 740	648	359	311	289	173	(10)	(385)	4 302	2 788
dont participations ne donnant pas le contrôle	13	16	186	272	10	13	16	14	0	2	160	86	385	403
Résultat net part du Groupe	1 233	1 428	492	325	1 730	635	343	297	289	171	(170)	(471)	3 917	2 385
Coefficient d'exploitation	64,9%	64,3%	56,2%	59,6%	60,1%	79,4%	52,0%	53,6%	88,2%	90,7%	n/s	n/s	62,6%	66,5%
Fonds propres moyens	6 435	6 590	3 723	3 965	9 129	9 422	4 831	5 055	1 419	1 413	11 104*	13 038*	36 642	39 483

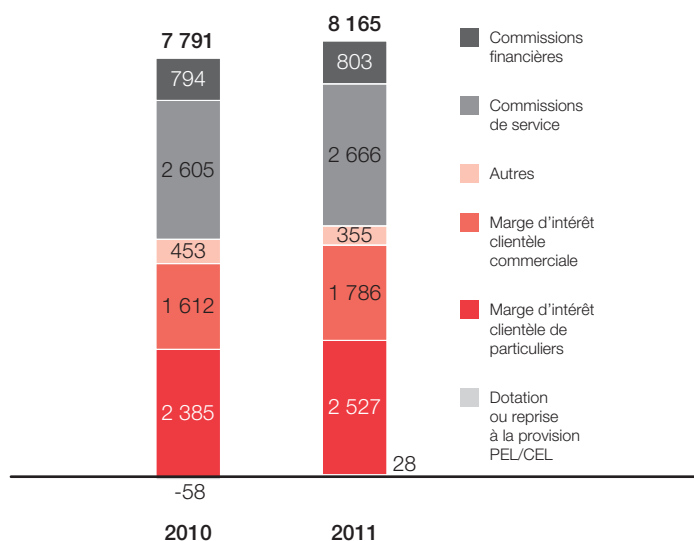
* Calculé par solde entre les fonds propres Groupe et les fonds propres alloués aux pôles.

RESEAUX FRANCE

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	7 791	8 165	+4,8%	+1,7% ⁽¹⁾
Frais de gestion	(5 058)	(5 248)	+3,8%	
Résultat brut d'exploitation	2 733	2 917	+6,7%	+1,6%⁽¹⁾
Coût net du risque	(864)	(745)	-13,8%	
Résultat d'exploitation	1 869	2 172	+16,2%	+9,0%⁽¹⁾
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6	1	-83,3%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8	10	+25,0%	
Charge fiscale	(637)	(739)	+16,0%	
Résultat net	1 246	1 444	+15,9%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	13	16	+23,1%	
Résultat net part du Groupe	1 233	1 428	+15,8%	+8,7%⁽¹⁾
Coefficient d'exploitation	64,9%	64,3%		
Fonds propres moyens	6 435	6 590		

(1) Hors effet PEL/CEL et à périmètre comparable.

DECOMPOSITION DU PNB DES RESEAUX FRANCE (EN M EUR)



Malgré la crise de la zone euro qui a pesé sur la confiance des entreprises et des épargnants en 2011, le dynamisme commercial des **Réseaux France** permet d'extérioriser des revenus annuels en croissance de +3,7% hors PEL/CEL.

Dans un environnement de défiance vis-à-vis des marchés, les encours de dépôts bilanciaux progressent de +8,7% par rapport à 2010 à 134,3 Md EUR, notamment grâce à l'épargne réglementée – portée par le livret A et le CSL (+11,2% par rapport à 2010) – et aux dépôts à vue de la clientèle entreprise (+11,5% par rapport à 2010).

La volonté du Groupe de participer activement au soutien de l'économie est matérialisée par la progression de 4,4% sur l'année des encours de crédits. L'activité avec la clientèle commerciale a également bénéficié des mesures visant à renforcer la satisfaction des clients, notamment l'optimisation des délais d'octroi de crédits. Par ailleurs, la campagne commerciale ciblée sur les comptes à terme a été un succès auprès de la clientèle PME. Les encours de prêts immobiliers sont en croissance de +9,0% sur l'année, grâce notamment au dynamisme de l'activité au premier semestre.

Grâce à la forte mobilisation du Réseau au service de ses clients, les **fonds de commerce** de la banque se sont significativement renforcés en 2011. Le nombre de clients particuliers des trois enseignes (Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama) a progressé de +2,3% par rapport à 2010 (+243 000 clients particuliers en 2011), pour atteindre 10,9 millions en fin d'année.

Le **ratio crédits/dépôts** s'améliore de 5 points sur 1 an à 127% à fin 2011 et de 14 points en 2 ans.

Dans un marché français en ralentissement, les Réseaux France présentent une augmentation de leurs encours d'assurance-vie de 6,3% sur l'année, plus importante que celle du marché (+2%).

Dans le cadre de la priorité donnée au service client, les agences les plus importantes du Réseau Société Générale (servant 1 million de clients) ont été équipées de bornes « iPad » afin d'améliorer l'accueil en agence et la satisfaction des clients : il s'agit d'un service permettant de recueillir les avis et suggestions des clients ainsi qu'un dispositif d'écoute réactive pour le directeur d'agence.

Les **résultats financiers** s'inscrivent en ligne avec ce dynamisme commercial. Les revenus s'élèvent à 8 165 M EUR en 2011. L'effet taux défavorable, dû à la hausse des taux d'épargne réglementée constatée en 2011, est compensé par la progression des encours (en particulier sur les livrets A) et permet à la marge d'intérêt d'enregistrer une croissance de +4,9%⁽¹⁾ par rapport à 2010. Les commissions de service progressent également de +2,3% par rapport à 2010.

Malgré les coûts d'intégration de la Société Marseillaise de Crédit (SMC) et les investissements réalisés dans le cadre du programme Convergence (mise en place de plateformes communes entre les différentes enseignes des Réseaux France), l'augmentation maîtrisée des frais de gestion (+1,7%* par rapport à 2010) permet d'extérioriser un coefficient d'exploitation stable par rapport à 2010 à 64,5%⁽¹⁾.

L'intégration de SMC dans le Groupe est un véritable succès : le résultat brut d'exploitation dégagé par SMC sur l'année est en augmentation de 37,6%⁽¹⁾ par rapport à 2010, grâce aux synergies développées entre les réseaux et à l'intégration progressive de SMC dans les infrastructures et systèmes de Société Générale.

Le coût du risque des Réseaux France baisse de 13,8% sur l'année, notamment en lien avec l'amélioration du coût du risque sur la clientèle commerciale.

Au total, les Réseaux France dégagent un résultat net part du Groupe de 1 428 M EUR en 2011, en augmentation de +15,8% sur un an.

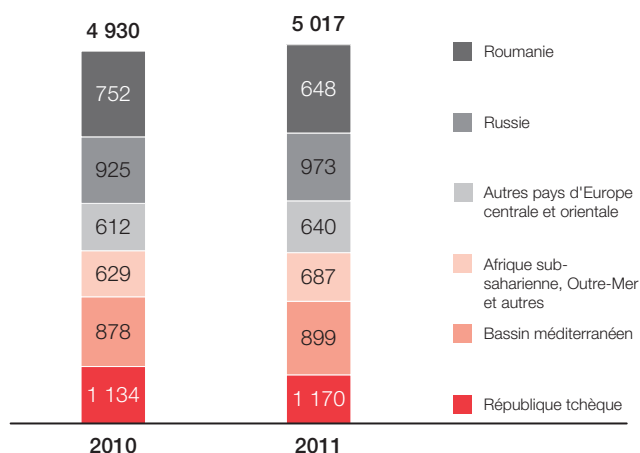
(1) Hors PEL/CEL.

RESEAUX INTERNATIONAUX

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	4 930	5 017	+1,8%	+0,1%*
Frais de gestion	(2 769)	(2 988)	+7,9%	+6,8%*
Résultat brut d'exploitation	2 161	2 029	-6,1%	-8,5%*
Coût net du risque	(1 340)	(1 284)	-4,2%	-4,6%*
Résultat d'exploitation	821	745	-9,3%	-15,1%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1	0	-100,0%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	13	+18,2%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	1	0	-100,0%	
Charge fiscale	(156)	(161)	+3,2%	
Résultat net	678	597	-11,9%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	186	272	+46,2%	
Résultat net part du Groupe	492	325	-33,9%	-36,5%*
Coefficient d'exploitation	56,2%	59,6%		
Fonds propres moyens	3 723	3 965	+6,5%	

* A périmètre et change constants.

DECOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GEOGRAPHIQUE (EN M EUR)



Démontrant à nouveau la résilience de leur modèle, les Réseaux Internationaux présentent une activité commerciale soutenue et des revenus stables sur l'année 2011, malgré une conjoncture difficile. La croissance économique a été moins bonne qu'attendue en Europe centrale et orientale. En Afrique du nord et Sub-saharienne, les fondamentaux économiques sont bien orientés mais l'environnement politique a été marqué par une forte instabilité dans certains pays.

Le dynamisme de l'activité commerciale se confirme avec une progression annuelle robuste des principaux indicateurs : les encours de crédits augmentent de +4,7%* à 67,8 Md EUR et les encours de dépôts progressent de +3,7%* à 68,6 Md EUR, par rapport à fin 2010.

Dans le **Bassin méditerranéen** et en **Afrique Sub-saharienne**, les fonds de commerce ont continué à se renforcer, avec l'ouverture de 112 agences sur l'année. Les encours de crédits et de dépôts du Bassin méditerranéen continuent de progresser à un rythme soutenu de respectivement +10,0%* et +3,9%* sur l'année. Le produit net bancaire, en progression de +8,4%* sur l'année, bénéficie de cette dynamique, reflet de la normalisation progressive de l'activité après les événements politiques qui ont touché certains pays de cette zone au début de l'année. Dans ces deux régions, le Groupe prévoit de continuer à développer son réseau d'agences et d'optimiser son offre. En particulier, l'ambition du Groupe en Afrique Sub-saharienne est de poursuivre le déploiement de solutions innovantes, avec notamment l'extension à d'autres pays d'Afrique de centres de services partagés (après leur mise en œuvre en Afrique de l'ouest), du service de paiement par mobile (Yoban'tel) et du concept de « Banque Light », une offre bancaire simplifiée pour les populations peu bancarisées.

En **Russie**, après la fusion juridique des filiales Rosbank et BSGV, la nouvelle banque universelle a continué à adapter son dispositif et son modèle opérationnel. Dans ce contexte, les frais généraux ont enregistré une progression de 20,3%* sur l'année du fait des coûts liés à la fusion des entités et à la migration des systèmes informatiques, mais aussi à la revalorisation des salaires liée à l'inflation et la hausse des cotisations sociales. Dans le cadre du plan de rationalisation qui fait suite à la fusion juridique des entités, la réduction des effectifs a été engagée avec près de 300 départs sur le dernier trimestre 2011 sur un objectif de 2 000 d'ici fin 2012.

En **Europe centrale et orientale** hors Grèce, les revenus sont en hausse de 9,5%*, démontrant ainsi le retour d'une bonne dynamique malgré une situation économique toujours ralentie dans certains pays.

En **Grèce**, les mesures d'ajustement du dispositif (départ de 196 personnes et fermeture de 13 agences dans l'année) et de contrôle des risques mises en place par le Groupe depuis plusieurs trimestres perdurent. Une politique de provisionnement prudente permet d'améliorer le taux de provision sur créances douteuses à 75% des encours en fin d'année.

En **République tchèque**, Komerční Banca maintient un bon niveau de performance commerciale, tant sur les crédits (+12,6%* sur l'année) que sur les dépôts (+4,6%* sur l'année). Dans ce contexte, la contribution au RNPG s'établit à 262 M EUR, en hausse de 4,8% par rapport à 2010. Le ratio crédit sur dépôt est largement excédentaire.

En **Roumanie**, en réponse à un environnement dégradé, le Groupe a maintenu des mesures de réduction des coûts et une politique de renforcement des provisions et de sélectivité de l'octroi de crédits. La maîtrise des frais de gestion a permis de limiter la baisse du résultat d'exploitation liée à la baisse du produit net bancaire et la hausse du coût du risque et d'extérioriser une contribution positive au RNPG de 5 M EUR en 2011.

Au total, les revenus des Réseaux Internationaux s'élèvent à 5 017 M EUR, soit une hausse de +1,8% en données courantes (+0,1%*) sur l'année.

A 2 988 M EUR, les frais de gestion annuels sont en hausse de 6,8%* par rapport à 2010, en lien essentiellement avec l'augmentation des frais généraux en Russie et de la croissance organique dans le Bassin méditerranéen et l'Afrique Sub-saharienne.

Le pôle extériorise un résultat brut d'exploitation annuel de 2 029 M EUR en 2011, en recul de -8,5%* sur l'année.

A 177 points de base, le coût du risque des Réseaux Internationaux s'améliore par rapport à 2010 (196 points de base). Cette évolution est liée à une baisse du coût du risque en Russie et en République tchèque en partie compensée par une augmentation en Roumanie et en Grèce.

Au total, les Réseaux Internationaux dégagent un résultat net part du Groupe de 325 M EUR en 2011, en baisse de -36,5%* par rapport à 2010, et de 673 M EUR si l'on exclut la contribution négative de la filiale grecque (-2,9% par rapport à 2010).

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	7 836	5 980	-23,7%	-22,5%*
dont Financement et Conseil	2 744	2 315	-15,6%	-12,9%*
dont Global Markets ⁽¹⁾	5 021	4 141	-17,5%	-16,9%*
dont Actifs gérés en extinction	71	(476)	n/s	n/s*
Frais de gestion	(4 706)	(4 748)	+0,9%	+3,6%*
Résultat brut d'exploitation	3 130	1 232	-60,6%	-60,2%*
Coût net du risque	(768)	(563)	-26,7%	-26,0%*
dont Actifs gérés en extinction	(696)	(425)	-38,9%	-38,8%*
Résultat d'exploitation	2 362	669	-71,7%	-71,2%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(7)	76	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	9	0	-100,0%	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s	
Charge fiscale	(624)	(97)	-84,5%	
Résultat net	1 740	648	-62,8%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	10	13	+30,0%	
Résultat net part du Groupe	1 730	635	-63,3%	-66,4%*
Coefficient d'exploitation	60,1%	79,4%		
Fonds propres moyens	9 129	9 422	+3,2%	

* A périmètre et change constants.

(1) Dont « Actions » 2 379 M EUR en 2011 (2 466 M EUR en 2010) et « Taux, Change, Matières Premières » 1 762 M EUR en 2011 (2 555 M EUR en 2010).

La Banque de Financement et d'Investissement, SG CIB, a traversé en 2011 une année marquée par une crise financière de grande ampleur au second semestre, des tensions accrues sur les dettes souveraines européennes et la dégradation des perspectives macroéconomiques. Les fortes incertitudes, l'aversion au risque des investisseurs et la crise de liquidité se sont traduites par une réduction progressive de l'activité des clients qui a atteint des niveaux historiquement bas en fin d'année. Dans ce contexte, la Banque de Financement et d'Investissement a su rapidement réduire sa consommation de ressources rares (baisse de ses besoins de refinancement, notamment en dollar US, réduction de l'exposition aux actifs gérés en extinction et de la VaR) et accélérer sa transformation en mettant en œuvre un processus de vente d'actifs et un plan de réduction de ses coûts. Les revenus s'élèvent à 5 980 M EUR (dont -476 M EUR au titre des actifs gérés en extinction) en baisse de -22,5%* sur un an, et de -15,5%* hors actifs gérés en extinction.

En 2011, les Activités de Marché affichent des revenus de 4 141 M EUR, en baisse de -16,9%* par rapport à 2010 (-17,5% en données courantes), dans un environnement adverse, caractérisé par une dislocation des paramètres de marché et de très faibles volumes, qui ont particulièrement pénalisé les activités Actions et Taux, Change et Matières premières. Dans ce contexte, SG CIB a réduit son exposition aux risques de marché (réduction de la VaR de -28% et du stress-test de marché de -65% sur un an).

La Banque de Financement et d'Investissement affiche des revenus résilients pour ses activités Actions à 2 379 M EUR en 2011, soit une baisse limitée de -3,5% par rapport à 2010, bénéficiant d'un bon début d'année et démontrant une nouvelle fois la compétitivité et la solidité de ses fonds de commerce, tant sur les produits de flux que sur les produits structurés. Au second semestre, les conditions de marché défavorables (chute des indices boursiers, volatilité élevée, hausse de la corrélation, faibles volumes) et les ajustements des positions court terme ont pesé sur les résultats de cette activité.

En 2011, SG CIB a été élu « Most innovative Investment Bank for Equity Derivatives » (The Banker, octobre 2011). La banque conserve des positions de premier plan sur les marchés warrants (n°1 mondial avec 13,3% de parts de marché en 2011) et ETF (n°3 européen avec 14,5% de parts de marché fin 2011). L'expertise de Lyxor, notamment en gestion alternative et gestion indicielle, a été de nouveau reconnue, puisque sa plateforme de comptes gérés a été récompensée quatre fois en 2011, notamment en tant que « Meilleure plateforme de comptes gérés » (HedgeWeek, mars 2011 et HFMWeek, juin 2011). Lyxor a également été reconnu « Meilleur fournisseur d'ETF » en Europe (Structured Products Magazine, novembre 2011).

Dans un contexte difficile, les activités Taux, Change et Matières premières extériorisent des revenus en baisse de -31% par rapport à 2010, à 1 762 M EUR, tendance en ligne avec l'industrie. Sur l'ensemble de l'année 2011, la bonne

performance des activités de trésorerie et produits structurés a été neutralisée par le repli des activités de tenue de marché sur obligations d'entreprises et d'institutions financières, ainsi que les pertes sur les risques souverains GIPE. La part de marché sur la plateforme électronique « FX All » progresse sur l'année de 0,7 point à 5,0%.

Les métiers de **Financement et Conseil** affichent des revenus à 2 315 M EUR, en baisse de -12,9%* (-15,6% en données courantes, -10% hors effet des cessions d'actifs) par rapport à 2010, traduisant un contexte moins favorable et les premiers effets de la réduction du bilan engagée au troisième trimestre (6 milliards d'actifs vendus à fin décembre 2011). Les activités de financements structurés ont été résilientes (-1% par rapport à 2010), grâce aux financements de ressources naturelles et aux financements d'exportations et d'infrastructures en Europe. SG CIB a ainsi participé au financement de deux projets majeurs de lignes à grande vitesse (Sud Europe-Atlantique et Bretagne-Pays de la Loire) représentant un investissement total de 11 Md EUR. Outre le titre de « Meilleur arrangeur en financement export » décerné à SG CIB pour la dixième année consécutive en juin 2011 par *Trade Finance Magazine*, les équipes ont également été récompensées par les titres de « Meilleure banque de financement de matières premières » (*Trade Finance Magazine*, juin 2011) et d'« Etablissement de l'année en financement d'énergie » (*Energy Risk*, mai 2011). Par ailleurs, SG CIB conserve son positionnement sur les marchés de dette et actions : n°1 sur les émissions d'actions et obligations convertibles en France (*Thomson Reuters* – IFR) pour la deuxième année consécutive, et n°3 sur les émissions obligataires en Euro pour les entreprises pour la troisième année consécutive (*Thomson Reuters* – IFR).

Le Groupe a accéléré les ventes d'**actifs gérés en extinction** au second semestre, ce qui a induit une réduction des encours de -16,1 Md EUR sur l'année (-13,1 Md EUR de cessions et -3,0 Md EUR d'amortissements). Le produit net bancaire des actifs gérés en extinction est de -476 M EUR (contre 71 M EUR en 2010), en raison d'ajustements sur la valorisation des CDO de RMBS US, et du risque monoline.

Les **frais de gestion** sont globalement stables sur un an, (+0,9% en données courantes). Retraités de la charge pour restructuration enregistrée en fin d'année (215 M EUR), les frais de gestion s'inscrivent en baisse de -3,7% par rapport à 2010, témoignant des premiers effets des mesures de réduction des coûts, et de la baisse sensible des rémunérations variables pour 2011. Le coefficient d'exploitation des activités pérennes s'établit à 69,3% hors charge de restructuration. Au total, le résultat brut d'exploitation 2011 atteint ainsi 1 232 M EUR.

Le **coût net du risque** annuel des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement reste très bas (11 points de base contre 5 points de base en 2010) démontrant sa bonne maîtrise des risques de crédit et la qualité de son portefeuille. Conformément aux anticipations, le coût du risque des actifs gérés en extinction baisse sur la période à -425 M EUR en 2011, soit -38,8%*.

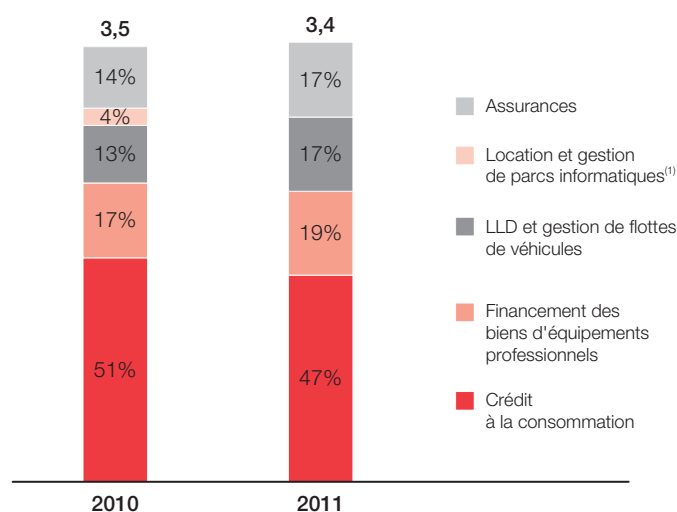
La Banque de Financement et d'Investissement extériorise au total un résultat d'exploitation de 669 M EUR sur l'année (contre 2 362 M EUR en 2010) et une contribution au résultat net part du Groupe de 635 M EUR (contre 1 730 M EUR en 2010).

SERVICES FINANCIERS SPECIALISES ET ASSURANCES

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	3 539	3 443	-2,7%	+3,2%*
Frais de gestion	(1 841)	(1 846)	+0,3%	+9,8%*
Résultat brut d'exploitation	1 698	1 597	-5,9%	-3,5%*
Coût net du risque	(1 174)	(829)	-29,4%	-28,0%*
Résultat d'exploitation	524	768	+46,6%	+50,4%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	(5)	0,0%	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(12)	(33)	n/s	
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	(200)	n/s	
Charge fiscale	(148)	(219)	+48,0%	
Résultat net	359	311	-13,4%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	16	14	-12,5%	
Résultat net part du Groupe	343	297	-13,4%	-9,7%*
Coefficient d'exploitation	52,0%	53,6%		
Fonds propres moyens	4 831	5 055	+4,6%	

* A périmètre et change constants.

DECOMPOSITION DU PNB DES SERVICES FINANCIERS SPECIALISES ET ASSURANCES (EN Md EUR)



(1) Activité cédée au deuxième semestre 2010.

Le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** regroupe :

- les **Services Financiers Spécialisés** (Location longue durée et gestion de flottes de véhicules, Financement des biens d'équipement professionnel, Crédit à la consommation) ;

(1) A isopérimètre.

■ l'Assurance (Vie, Prévoyance, Dommages).

La performance réalisée en 2011 par le pôle **Services Financiers Spécialisés et Assurances** témoigne de la solidité des activités assurances et de la bonne dynamique des métiers de financement, qui améliorent leur rentabilité sous contrainte de ressources (capital et liquidité) et consolident leurs positions de leader sur leurs marchés de référence.

Le métier de **Location longue durée et gestion de flottes de véhicules** poursuit en 2011 la croissance soutenue de son parc de véhicules, en hausse de 9,0%(1) par rapport à 2010 à 917 000 véhicules.

Les activités de **Financement des biens d'équipements professionnels** réalisent en 2011 une bonne performance commerciale avec une production de 7,8 Md EUR (hors affacturage), en progression de 4,6%* par rapport à 2010. Les marges à la production se sont maintenues à un bon niveau. Les encours s'élèvent à 18,5 Md EUR hors affacturage, en diminution par rapport à 2010 (-3,3%*).

Le métier du **Crédit à la consommation** démontre en 2011 une bonne résistance. La production est en légère baisse par rapport à 2010 (-1,9%*) à 10,5 Md EUR. L'activité poursuit son recentrage sur le secteur plus dynamique du financement automobile. Les marges à la production se sont maintenues tandis que les encours sont restés stables sur l'année à 22,6 Md EUR (+0,4%* par rapport à 2010).

En 2011, le produit net bancaire des **Services Financiers Spécialisés** s'établit à 2 843 M EUR, en hausse de +0,7%* par rapport à 2010. Le résultat brut d'exploitation s'élève à 1 230 M EUR, en recul par rapport à 2010 (-8,5%*) sous

l'effet des investissements réalisés pour accompagner la croissance et de la poursuite du recentrage. Le coefficient d'exploitation est de 56,7% en 2011.

Le coût du risque des Services Financiers Spécialisés s'améliore sensiblement sur l'année, passant de 1 174 M EUR en 2010 (221 bps) à 829 M EUR en 2011 (149 bps).

L'activité **Assurances** démontre sa solidité en 2011. L'assurance-vie, dans un contexte peu favorable aux activités d'épargne, en particulier au second semestre, affiche une collecte nette positive sur 2011 à 408 M EUR. Les primes d'assurance prévoyance progressent de +27,6%* par rapport à 2010, portées notamment par le fort développement des activités en Russie. Les assurances dommages réalisent également de bonnes performances en 2011 avec des primes

en progression de +9,5% sur l'année (hors assurance des moyens de paiement).

Le produit net bancaire de l'activité **Assurances** s'élève à 600 M EUR en 2011, en progression de +17,2%* par rapport à 2010.

Au global, le résultat d'exploitation du pôle des Services Financiers Spécialisés et Assurances s'élève en 2011 à 768 M EUR, en hausse de +50,4%* par rapport à 2010. La contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 297 M EUR en 2011 contre 343 M EUR en 2010, compte tenu de dépréciations constatées sur le métier du Crédit à la consommation, à hauteur de -250 M EUR. Hors ces dépréciations, le résultat net part du Groupe du pôle est de 547 M EUR, en progression de +59,5% sur l'année.

GESTION D'ACTIFS ET SERVICES AUX INVESTISSEURS

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	2 270	2 169	-4,4%	-4,2%*
Frais de gestion	(2 002)	(1 967)	-1,7%	-1,5%*
Résultat brut d'exploitation	268	202	-24,6%	-24,9%*
Coût net du risque	(7)	(13)	+85,7%	+85,7%*
Résultat d'exploitation	261	189	-27,6%	-27,9%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	(6)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	100	98	-2,0%	
Charge fiscale	(71)	(43)	-39,4%	
Résultat net	289	173	-40,1%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	0	2	n/s	
Résultat net part du Groupe	289	171	-40,8%	-41,0%*
Coefficient d'exploitation	88,2%	90,7%		
Fonds propres moyens	1 419	1 413	-0,4%	

* A périmètre et change constants.

Le pôle **Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** regroupe trois activités :

- la **Banque Privée** (Société Générale Private Banking) ;
- la **Gestion d'Actifs** (Amundi, TCW) ;
- les **Services aux Investisseurs** (Société Générale Securities & Services) et **Courtage** (Newedge).

En 2011, le pôle **Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs** consolide ses performances commerciales et affiche des revenus clients satisfaisants dans des conditions de marché difficiles. La **Banque Privée** stabilise ses actifs gérés à 84,7 Md EUR et enregistre une collecte positive de 2,3 Md EUR. Le dynamisme des métiers de **Services aux Investisseurs** perdure en 2011 avec la signature de mandats importants comme Crédit Suisse et LBO France Gestion. Les actifs en conservation sont à un niveau comparable à celui de fin 2010 malgré des effets marché défavorables (3 327 Md EUR à fin 2011). Par ailleurs la ligne-métier a été élue

« conservateur de l'année en France » (ICFA, novembre 2011). **Newedge** maintient sa position de leader avec une part de marché à 11,5% en 2011 (contre 12,1% en 2010). Enfin, l'activité de **Gestion d'Actifs** de TCW confirme son redressement, avec une collecte significativement positive sur l'année 2011 (+2,3 Md EUR).

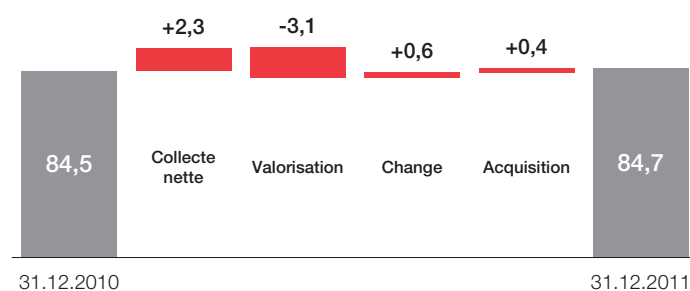
Le contexte macro-économique reste marqué par la faiblesse des marchés et des taux d'intérêt, qui pèse sur les revenus du pôle. A 2 169 M EUR, ils sont en retrait de -4,2%* par rapport à 2010. A 1 967 M EUR, les frais généraux poursuivent leur baisse sur un an (-1,5%*) et continuent de bénéficier des efforts d'efficacité opérationnelle. Le résultat brut d'exploitation annuel s'établit ainsi à 202 M EUR, en baisse de -24,9%* par rapport à 2010. Pour 2011, la contribution du pôle au résultat net part du Groupe s'élève à 171 M EUR, 236 M EUR hors dépréciation des écarts d'acquisition, contre 289 M EUR en 2010.

Banque privée

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	699	762	+9,0%	+6,1%*
Frais de gestion	(551)	(619)	+12,3%	+9,4%*
Résultat brut d'exploitation	148	143	-3,4%	-5,9%*
Coût net du risque	(4)	(1)	-75,0%	-75,0%*
Résultat d'exploitation	144	142	-1,4%	-4,1%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	2	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Charge fiscale	(33)	(29)	-12,1%	
Résultat net	111	115	+3,6%	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	0	0	n/s	
Résultat net part du Groupe	111	115	+3,6%	+0,9%*
Coefficient d'exploitation	78,8%	81,2%		
Fonds propres moyens	454	502	+10,6%	

* A périmètre et change constants.

ACTIFS GERES (EN Md EUR)



En 2011, la Banque Privée consolide son fonds de commerce malgré la baisse généralisée des marchés. Les actifs gérés par la ligne-métier s'établissent en fin d'année 2011 à 84,7 Md EUR (84,5 Md EUR à fin 2010). Cette stabilité globale

résulte d'une collecte annuelle de 2,3 Md EUR, soit un taux de collecte annualisé de 2,7%, ainsi que des effets « change » (+0,6 Md EUR), et périmètre (+0,4 Md EUR), qui compensent l'effet « marché » défavorable de -3,1 Md EUR en 2011. Société Générale Private Banking a obtenu le prix de « Meilleure Banque Privée pour son offre de produits structurés en Europe » pour la 8^{ème} année consécutive (*Euromoney Private Banking Survey* 2012).

A 762 M EUR, les revenus de la ligne-métier progressent de 6,1%* par rapport à 2010. La Banque Privée maintient un taux de marge de 95 points de base en 2011 (hors éléments non-récurrents), contre 98 points de base en 2010.

A 619 M EUR, les frais de gestion sont en hausse de +9,4%* par rapport à 2010.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation annuel s'établit à 143 M EUR (contre 148 M EUR en 2010).

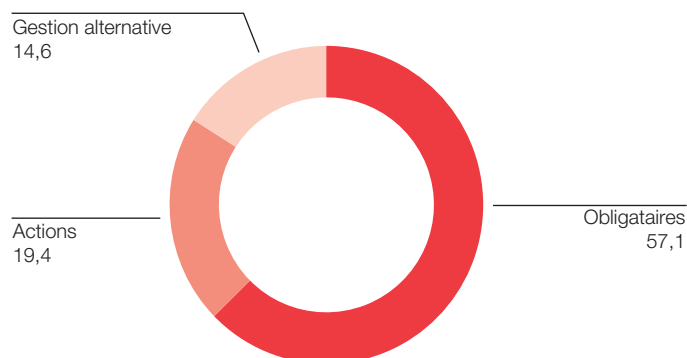
Gestion d'actifs

(En M EUR)

	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	477	344	-27,9%	-24,6%*
Frais de gestion	(457)	(342)	-25,2%	-22,1%*
Résultat brut d'exploitation	20	2	-90,0%	-88,2%*
Coût net du risque	(3)	0	n/s	
Résultat d'exploitation	17	2	-88,2%	-85,7%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(1)	0	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	100	98	-2,0%	
Charge fiscale	(5)	(1)	-80,0%	
Résultat net	111	99	-10,8%	
dont participations ne donnant pas le contrôle	0	0	n/s	
Résultat net part du Groupe	111	99	-10,8%	-9,2%*
Coefficient d'exploitation	95,8%	99,4%		
Fonds propres moyens	441	429	-2,7%	

* A périmètre et change constants.

DECOMPOSITION DES ACTIFS GERES PAR PRODUITS A FIN 2011 (EN Md EUR)



TCW enregistre une collecte annuelle significative de 2,3 Md EUR, bénéficiant de la dynamique commerciale positive engagée en 2010. Après prise en compte d'un effet « marché » de -0,9 Md EUR et d'un effet « change » de +2,9 Md EUR, les actifs sous gestion s'établissent fin décembre à 91 Md EUR (contre 87 Md EUR fin décembre 2010). Avec 5 fonds classés 5 étoiles au classement *Morning Star*, *TCW Funds* et *MetWest Funds* peuvent s'appuyer sur de bonnes performances, en particulier celles des fonds "MetWest Total Return Bond" et "TCW Total Return Bond Fund" (respectivement 13,5 Md EUR et 4,0 Md EUR) pour soutenir le développement du fonds de commerce.

A 344 M EUR, les revenus sont en retrait de -24,6%* par rapport à 2010, principalement en raison d'un changement de mode de rémunération de certaines activités, qui touche symétriquement les revenus et les coûts, sans effet sur le résultat brut d'exploitation. Les frais de gestion baissent ainsi de -22,1%* sur un an, à 342 M EUR.

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 2 M EUR en 2011 contre 20 M EUR en 2010.

La contribution d'Amundi est en 2011 de 98 M EUR, contre 100 en 2010.

Services aux investisseurs et courtage

(En M EUR)	2010	2011	Variation	
Produit net bancaire	1 094	1 063	-2,8%	-2,6%*
Frais de gestion	(994)	(1 006)	+1,2%	+1,5%*
Résultat brut d'exploitation	100	57	-43,0%	-43,0%*
Coût net du risque	0	(12)	n/s	n/s*
Résultat d'exploitation	100	45	-55,0%	-55,0%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	(8)	n/s	
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0	n/s	
Charge fiscale	(33)	(13)	-60,6%	
Résultat net	67	(41)	n/s	
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	0	2	n/s	
Résultat net part du Groupe	67	(43)	n/s	n/s*
Coefficient d'exploitation	90,9%	94,6%		
Fonds propres moyens	524	482	-8,0%	

* A périmètre et change constants.

Sur l'année, à 1 063 M EUR les métiers de **Services aux Investisseurs** (SGSS) et de **Courtage** (Newedge) affichent des revenus en baisse de -2,6%*.

Les activités **Services aux Investisseurs** démontrent une bonne dynamique commerciale en remportant des mandats significatifs. Malgré des effets « marché » défavorables, les actifs en conservation restent stables d'une année sur l'autre à 3 327 Md EUR, les actifs administrés sont en baisse de -9,2% à 413 Md EUR.

Sous l'effet de la poursuite des mesures d'efficacité opérationnelle, les métiers de **Services aux Investisseurs** et de **Courtage** affichent en 2011 des frais de gestion de 1 006 M EUR, en hausse limitée de +1,5%* par rapport à 2010. Le résultat brut d'exploitation s'établit à 57 M EUR (contre 100 M EUR en 2010) et la contribution de la ligne-métier au résultat net part du Groupe à 22 M EUR hors dépréciation des écarts d'acquisition (67 M EUR en 2010).

HORS POLES

(En M EUR)	2010	2011	Variation
Produit net bancaire	52	862	n/s
Frais de gestion	(169)	(239)	+41,4%
Résultat brut d'exploitation	(117)	623	n/s
Coût net du risque	(7)	(896)	n/s
Résultat d'exploitation	(124)	(273)	n/s
Gains ou pertes nets sur autres actifs	17	(54)	n/s
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	3	6	+100,0%
Pertes de valeurs des écarts d'acquisition	0	0	n/s
Charge fiscale	94	(64)	n/s
Résultat net	(10)	(385)	n/s
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	<i>160</i>	<i>86</i>	<i>-46,3%</i>
Résultat net part du Groupe	(170)	(471)	n/s

Le résultat brut d'exploitation **Hors Pôles** s'établit à 623 M EUR en cumulé sur 2011 (-117 M EUR en 2010).

Il intègre en particulier :

- la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre du Groupe à hauteur de +1 177 M EUR (à rapprocher de l'impact constaté en 2010 de +427 millions). A partir du second semestre, la réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre a été effectuée à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du Groupe sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés ;

- la réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de crédits aux entreprises pour +66 millions en 2011 (-59 M EUR au titre de 2010) ;
- la dotation aux dépréciations du portefeuille de participations industrielles du Groupe à hauteur de 72 M EUR en 2011. Le prix de revient IFRS des participations industrielles du Groupe au 31 décembre 2011 est de 480 M EUR, pour une valeur de marché de 570 M EUR ;
- les nouvelles taxes bancaires dites « systémiques » mises en place en France et au Royaume Uni pour -84 M EUR en 2011 ;
- la charge du risque constatée sur la dette souveraine grecque de -890 M EUR en 2011.

NOTES METHODOLOGIQUES

1- Les résultats consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 février 2012

Les éléments financiers présentés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.

2- Le ROE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres moyens, c'est-à-dire des capitaux propres moyens part du Groupe en IFRS, en excluant (i) les gains ou pertes latents ou différés directement enregistrés en capitaux propres hors réserves de conversion, (ii) les titres super-subordonnés (« TSS »), (iii) les titres subordonnés à durée indéterminée (« TSDI ») reclassés en capitaux propres et en déduisant (iv) les intérêts à verser aux porteurs des TSS et aux porteurs des TSDI reclassés. Le résultat pris en compte pour calculer le ROE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de titres super-subordonnés sur la période et depuis 2006, aux porteurs des TSS et TSDI reclassés (298 M EUR en 2011) et de la plus-value nette d'impôts et des intérêts courus non échus relative aux rachats de TSS pour 276 M EUR en 2011.

3- Pour le calcul du bénéfice net par action, le « résultat net part du Groupe de la période » est corrigé (réduit dans le cas d'un bénéfice et augmenté dans le cas d'une perte) des intérêts, nets d'effet fiscal, à verser aux porteurs de :

(i) TSS (273 M EUR en 2011),

(ii) TSDI reclassés en capitaux propres (25 M EUR en 2011).

Ce bénéfice net par action est alors déterminé en rapportant le résultat net part du Groupe de la période ainsi corrigé au nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

4- L'actif net correspond aux capitaux propres part du Groupe, déduction faite (i) des TSS (5,3 Md EUR), des

TSDI reclassés (0,9 Md EUR) et (ii) des intérêts à verser aux porteurs de TSS et aux porteurs de TSDI, mais réintégrant la valeur comptable des actions de trading détenues par le Groupe et des actions en solde du contrat de liquidité. Le nombre d'actions pris en compte est le nombre d'actions ordinaires émises au 31 décembre 2011 (y compris actions de préférence), hors actions propres et d'autocontrôle, mais y compris (a) les actions de trading détenues par le Groupe et (b) les actions en solde du contrat de liquidité.

5- Les fonds propres Core Tier 1 du groupe Société Générale sont définis comme les fonds propres Tier 1 diminués des encours d'instruments hybrides éligibles au Tier 1 et d'une quote-part des déductions Bâle 2. Cette quote-part correspond au rapport entre les fonds propres de base hors instruments hybrides éligibles aux fonds propres Tier 1 et les fonds propres de base.

A partir du 31 décembre 2011, les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1 et après application des déductions sur le Tier 1 prévues par le Règlement CRBF 90-02.

6- Le ROTE du Groupe est calculé sur la base des fonds propres tangibles, c'est-à-dire en excluant des capitaux propres comptables moyens cumulés part du Groupe les écarts d'acquisition nets moyens à l'actif et les écarts d'acquisition moyens sous-jacents aux participations dans les entreprises mises en équivalence. Le résultat pris en compte pour calculer le ROTE est déterminé sur la base du résultat net part du Groupe en déduisant les intérêts, intérêts nets d'impôt sur les TSS sur la période (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSS et à la prime de remboursement du TSS Etatique), intérêts nets d'impôt sur les TSDI reclassés en capitaux propres sur la période en cours (y compris frais d'émissions payés, sur la période, à des intervenants externes et charge de réescompte liée à la prime d'émission des TSDI) et de la plus-value nette d'impôts et des intérêts courus non échus relative aux rachats de TSS pour 276 M EUR en 2011.

Société Générale rappelle que des informations relatives aux résultats de l'exercice sont également disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

POLITIQUE FINANCIERE

L'objectif de la politique du Groupe en matière de gestion du capital est d'optimiser l'utilisation des fonds propres pour maximiser le rendement à court et long terme pour l'actionnaire, tout en maintenant un niveau de capitalisation (ratios Tier 1 et Core Tier 1) cohérent avec le statut boursier du titre et la cible du Groupe.

Le ratio Tier 1 en environnement Bâle 2 (intégrant les exigences au titre de la CRD3) se situe à fin 2011 à 10,7% et le ratio Core Tier 1 à 9,0%.

STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

Au 31 décembre 2011, les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 47,1 Md EUR⁽¹⁾ et l'actif net par action à 54,57 euros (dont -0,93 euros de moins-values latentes). En 2011, le Groupe a acquis 45,5 millions de titres Société Générale, dont 36,4 millions de titres dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 22 août dernier. Sur cette période, Société Générale a également procédé à la cession de 36,4 millions de titres, dont 35,1 au travers du contrat de liquidité. Au total (de manière directe et indirecte), Société Générale détient, à fin décembre 2011, 3,75% du capital (hors actions détenues dans le cadre des activités de trading), soit 29,1 millions d'actions, dont 9,0 millions d'actions d'auto-contrôle. Par ailleurs, le Groupe détient à cette même date 7,5 millions d'options d'achat sur son propre titre, en couverture de plans de stock-options d'achat attribués à ses salariés.

Le bilan financé du Groupe après compensation de l'assurance, des dérivés, des opérations de pensions et des comptes de régularisation, s'élève à 636 Md EUR au 31 décembre 2011, en baisse de 19 Md EUR sur un an. Les fonds propres, les dépôts clientèle et les ressources à moyen et long terme constituent près de 81% de ce total, à 517 Md EUR, contre 74% à fin 2010 et couvrent les emplois longs du Groupe, en légère progression sur la période (+3% à 496 Md EUR).

La défiance des investisseurs, notamment américains au cours de l'été 2011, a entraîné un important reflux de la liquidité sur le dollar américain. Pour le Groupe, celui-ci a nécessité l'adaptation rapide de ses activités et l'allègement de ses positions de refinancement à court terme, notamment vis-à-vis des fonds monétaires américains. C'est ainsi que la part des actifs à court terme dans le bilan financé de la banque a été réduite de 35 Md EUR sur l'exercice. L'effort de

réduction des besoins en liquidité USD a été particulièrement concentré sur la Banque de Financement et d'Investissement, par la réduction des positions de marché, la vente d'une part significative (13,1 Md EUR) du portefeuille d'actifs gérés en extinction, et l'arrêt de certaines activités consommatrices de liquidité en dollar US. Au total, les besoins en liquidité USD de la Banque de Financement et d'Investissement ont ainsi été réduits d'environ 55 milliards de dollars US au cours du deuxième semestre. De ce fait le Groupe n'a plus de dépendance envers les fonds monétaires américains en fin d'année.

Dans la lignée des efforts du Groupe de réduction de ses besoins de liquidité, le programme d'émission à moyen et long terme au titre de 2012 est compris entre 10 et 15 Md EUR, contre 26 Md émis dans le cadre du programme 2010. Ce programme a été engagé avec succès dès 2011 par un préfinancement à hauteur de 2,6 Md EUR, et, depuis le début de l'année, le Groupe a déjà émis pour 2,8 Md EUR de dette (au 13 février 2012).

Le **ratio Tier 1** du Groupe s'établit au 31 décembre 2011 à 10,7%, (10,6% à fin 2010), tandis que le ratio Core Tier 1 qui s'élevait à 8,5% au 31 décembre 2010 atteint à référentiel réglementaire et méthode comparable⁽²⁾ 9,9% à fin décembre 2011, en très nette amélioration (+1,4pts).

Cette évolution souligne l'effort engagé depuis 2010 dans la transformation du Groupe, tant par l'accent mis au **renforcement des fonds propres** qu'à une **gestion stricte des ressources rares** (capital et liquidité) et au pilotage rapproché des risques afin d'anticiper les évolutions réglementaires liées au déploiement des nouvelles réglementations « Bâle 2.5⁽³⁾ » à fin 2011 et « Bâle 3 » fin 2013.

■ les fonds propres du Groupe ont été significativement renforcés en 2011 par la proposition du Conseil d'administration de ne pas attribuer de dividende au titre de 2011 et le flux de résultat de l'année (+49pb), l'effet du paiement du dividende 2010 en action et de l'augmentation de capital réservée aux salariés (+33pb) ainsi que par la plus-value générée par le rachat de dette hybride intervenu au quatrième trimestre (+ 11 pb) ;

■ Dans le même temps, les encours pondérés de Société Générale, en référentiel Bâle 2, sont en baisse de 3,2% sur un an, à 324,2 Md EUR au 31 décembre 2011 contre 334,8 Md EUR fin 2010 (effet global de +21 points de base sur le ratio Core Tier 1). Ceci reflète notamment les cessions d'actifs gérés en extinction et les ventes de portefeuilles, ainsi que la réduction des positions de marché de la

(1) Ce montant comprend notamment (i) 5,3 Md EUR de titres super-subordonnés, (ii) 0,9 Md EUR de titre subordonnés à durée indéterminée et (iii) des moins values latentes pour 0,70 Md EUR.

(2) Excluant les exigences de la CRD3.

(3) Règles Bâle 2 intégrant les exigences de la CRD3.

Banque de Financement et d'Investissement, qui induisent une diminution globale de 30%⁽¹⁾ des encours des activités gérées en extinction et de 10%⁽¹⁾ pour les activités pérennes et au total une amélioration du ratio Core Tier 1 de +48 points de base. Parallèlement, les activités de Banque de détail (+2%) progressent, avec un accent particulier sur les actifs pondérés des Réseaux France (+3%), témoignant des efforts de soutien au financement de l'économie. La mise sous contrainte de ressources des métiers de Services Financiers Spécialisés est sensible sur les activités de Crédit à la consommation et de financement d'équipements, dont les encours pondérés reculent respectivement 2% et 1% sur l'année.

Ces évolutions conjuguées ont permis de compenser les effets de la mise en œuvre fin 2011 des nouvelles règles Bâle 2.5 ainsi que le passage à la méthode de calcul du Core Tier 1 utilisée par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), soit au total -81 pb.

L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) impose aux établissements financiers de respecter un ratio minimum Core Tier 1 Bâle 2.5 de 9% au 30 juin 2012, éventuellement majoré en cas d'exposition importante au risque souverain. Les expositions de Société Générale lui permettent de ne pas être soumis à cette exigence complémentaire.

Les efforts engagés par Société Générale pour renforcer ses fonds propres notamment la proposition par le Conseil d'administration de ne pas distribuer de dividende au titre de 2011 et piloter ses encours pondérés lui permettent d'afficher un **ratio Core Tier 1 Bâle 2.5 de 9,0%**, déterminé selon la méthodologie de l'ABE, au 31 décembre 2011, se conformant ainsi aux exigences de l'ABE avec six mois d'avance.

Le Groupe est noté A1 par Moody's, A par S&P, et A+ par Fitch.

PILOTAGE EN ENVIRONNEMENT BALE 2

Le groupe Société Générale utilise depuis le 1^{er} janvier 2008 les méthodes avancées (IRBA et AMA) pour le calcul de ses exigences minimales en fonds propres et l'extension du périmètre d'application des méthodes avancées se poursuit au sein du Groupe.

Les systèmes de mesure des risques sont régulièrement enrichis. Par exemple, des analyses de portefeuilles portant sur l'ensemble des engagements du Groupe sont réalisées et présentées à la Direction du Groupe, afin d'analyser le profil de risques des portefeuilles de crédits selon des axes sectoriels et géographiques.

Par ailleurs, le Groupe poursuit de façon continue le développement de son dispositif de *stress-tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macroéconomiques. Ceux-ci sont intégrés et déclinés dans les différentes composantes de la gestion des équilibres financiers et des ratios de solvabilité ; ils sont conduits régulièrement (*a minima* annuellement) dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ces exercices de *stress-tests* sont présentés au Comité des risques. L'exercice 2011 a été marqué par la mise à jour du dispositif d'appétit pour le risque, dont l'objectif consiste à améliorer le pilotage stratégique du Groupe. Ce dispositif formalise la fixation et la validation de cibles, par le Conseil d'administration, de certains indicateurs clés du Groupe, tout en intégrant une analyse du couple rendement/risque des métiers, et contribue ainsi à apporter une vision complémentaire à celle de l'exercice des *stress-tests* globaux. Les indicateurs mis à jour ont fait l'objet d'une présentation au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, ainsi qu'au Conseil d'administration. Ce dispositif doit également permettre, à terme, à la Direction du Groupe de suivre de façon récurrente différents indicateurs relatifs aux risques supportés par l'ensemble du Groupe, d'analyser plus finement les évolutions des profils de risques des divers métiers qui constituent le Groupe, et de développer une vision synthétique par nature de risques (risque de marché, risque de crédit, risque opérationnel, autres risques).

Le Groupe a en outre participé au printemps 2011 à l'exercice de *stress-test* européen mené sous l'égide de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). Les résultats ont confirmé la bonne capacité de résilience du Groupe, malgré un *scenario* de *stress* sévère incluant notamment des chocs sur les encours souverains. Ceci montre la capacité du Groupe à assurer correctement le financement de l'économie à la fois en *scenario* central et en environnement fortement dégradé.

Dans un contexte de crise dans la zone euro particulièrement marqué à l'été 2011, l'ABE a prolongé son exercice de *stress-test* à l'automne avec une attention particulière accordée à l'impact des portefeuilles souverains sur les niveaux de fonds propres des établissements bancaires. L'Autorité Bancaire Européenne (ABE) impose aux établissements financiers de respecter un ratio minimum Core Tier 1 Bâle 2.5 de 9% au 30 juin 2012, éventuellement majoré en cas d'exposition importante au risque souverain. Les expositions de Société Générale lui permettent de ne pas être soumis à cette exigence complémentaire. Le respect de ce ratio et la trajectoire de chaque banque pour y parvenir devrait donner lieu à un suivi rapproché par l'ABE et les régulateurs nationaux de chaque établissement bancaire. Le Groupe est confiant dans sa capacité à se conformer à cette exigence.

(1) Excluant les exigences de la CRD3.

Evolution réglementaire

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de notation des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5). Le risque de migration de notation et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifique au portefeuille de *trading* de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive Européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Fin décembre 2010, le Comité de Bâle a par ailleurs publié le texte définitif des mesures d'amélioration de la résilience du système bancaire international dont la crise a mis en évidence les faiblesses. Ces propositions dites « Bâle 3 » réforment le cadre prudentiel applicable à la définition des fonds propres et visent également à renforcer les exigences en fonds propres pour la couverture de certains risques. En 2012, la Directive Européenne CRD4 devrait donner force réglementaire aux propositions du Comité de Bâle et entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

CREATION ET UTILISATION DES FONDS PROPRES DU GROUPE EN 2011

En 2011, les mouvements concernant les fonds propres Tier 1 ont été les suivants :

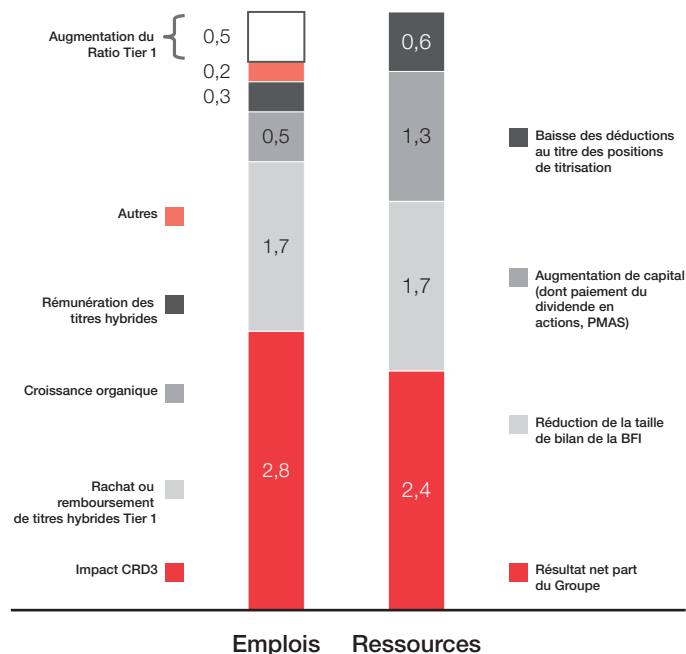
En ressources (6 Md EUR) :

- le résultat net part du Groupe de 2,4 Md EUR ;
- la réduction de la taille du bilan de la Banque de Financement et d'Investissement pour 1,7 Md EUR, en lien avec les objectifs de réduction des encours pondérés de la Banque de Financement et d'Investissement ;
- une augmentation du capital pour 1,3 Md EUR dont le paiement du dividende en action pour 0,9 Md EUR et l'augmentation de capital réservée aux salariés pour 0,2 Md EUR ;
- la réduction des positions de titrisation mal notées venant en déduction des fonds propres pour 0,6 Md EUR (effet change inclus) ;

En emplois (5,5 Md EUR) :

- l'impact de la CRD3 pour 2,8 Md EUR expliqué par 25,1 Md EUR d'encours pondérés et 0,07 Md EUR de déductions supplémentaires ;
- le rachat ou remboursement de titres Tier 1 pour 1,7 Md EUR (dont 1,4 Md EUR de rachat de titres hybrides et 0,3 Md EUR d'exercice d'une option de remboursement anticipé) ;
- le besoin de la croissance interne des métiers, pour 0,5 Md EUR ;
- la rémunération des dettes hybrides classées en capitaux propres pour 0,3 Md EUR ;
- divers éléments pour 0,2 Md EUR.

Le différentiel de 0,5 Md EUR entre les ressources et les emplois vient renforcer le ratio de capital Tier 1 (ratio Tier 1 de 10,7% fin 2011 contre 10,6% fin 2010).



FINANCEMENT DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

NOUVEAUX PRODUITS OU SERVICES IMPORTANTS LANCES

Conformément à la stratégie d'innovation du groupe Société Générale, de nombreux nouveaux produits ont été lancés en 2011, parmi lesquels les plus importants sont les suivants :

Métier		Nouveaux produits ou services
Réseaux France	Facilinvest (Crédit du Nord)	Enveloppe de crédit renouvelable destinée à la clientèle de professionnels pour un montant de 3 000 à 10 000 EUR, utilisable sur simple présentation de facture. Le remboursement mensuel se fait en fonction d'une grille de mensualités définie à l'avance.
	Direct Emetteurs (Boursorama)	Solution de négociation en direct avec les émetteurs de turbos, warrants et certificats avec Société Générale, BNP Paribas et Citibank.
	Financement des énergies renouvelables (Société Générale)	Société Générale et Oséo ont signé le 2 mars 2011 un partenariat dans le cadre des financements des centrales de production d'énergie renouvelables. Le premier volet de ce partenariat porte sur les financements de centrales photovoltaïques. Oséo sera présent dans toutes les étapes du financement : de l'analyse technique du projet à la mise en place définitive.
	SG monétaire Jour SG monétaire 1 mois (Société Générale)	Création de fonds SG monétaire Jour (recherche de rendement jour) et SG monétaire 1 mois (placement excédent de Trésorerie), visant une performance supérieure à l'EONIA, diminuée des frais de gestion réels.
	FCP Triple Essai (Société Générale)	Fonds Commun de Placement à capital non garanti à l'échéance et à formule comportant un risque de perte en capital. Indexé sur le marché actions de la zone euro, la performance du fonds dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50.
	Flash 3 CB (Crédit du Nord)	Ce nouveau service permet aux commerçants et aux professions libérales de proposer à leurs clients particuliers de régler par carte bancaire en 3 fois sans frais.
	Compte A Terme à tacite reconduction (Société Générale)	Nouveau compte à terme destiné aux petites et moyennes entreprises. Il est ouvert pour une durée d'un mois, renouvelable par tacite reconduction.
Réseaux Internationaux	Assurance-vie rattachée aux crédits auto (BRD – Roumanie)	Nouvelle solution visant à enrichir l'offre assurance-vie de BRD. Ce nouveau service protège les détenteurs d'un crédit auto BRD en cas de décès accidentel, d'invalidité totale permanente accidentelle et de chômage.
	Extension de l'offre d'assurance-vie aux sociétés (SGEB – Bulgarie)	SGEB propose sa police d'assurance à des personnalités importantes et aux Dirigeants de sociétés emprunteuses. Une couverture d'assurance de 2 ans a été proposée pour les autorisations de découvert et les lignes de crédit de fonds de roulement. SGEB est la seule banque à proposer une telle garantie sur le marché. Elle complète l'offre globale de crédits aux PME (présentée sous la forme d'un package comprenant une solution de crédit, une assurance-vie et une couverture du fonds national de garantie). Elaborée en collaboration avec Sogelife, cette nouvelle police d'assurance couvre le décès, l'invalidité totale et permanente et la perte totale et irréversible d'autonomie suite à une maladie ou à un accident.
	Package entreprise (SKB – Slovénie)	Nouveau package visant à récompenser la fidélité des clients et à établir une relation clientèle sur le long terme. Ce service permet à la clientèle d'obtenir des avantages sur un seul package progressivement : plus le client consomme de produits intégrés au package entreprise, plus il bénéficiera d'avantages.

Métier		Nouveaux produits ou services
	Carte de paiement pour femmes « Carte Perle » (SGA – Algérie)	Nouvelle carte lancée à l'occasion de la Journée Mondiale de la Femme. La « Carte Perle » associe design et innovation et véhicule une image de banque moderne et branchée (plus de 600 cartes ont déjà été émises).
	Service bancaire d'opérations sur Internet (SGCN – Chine)	Nouveau service permettant aux clients particuliers d'effectuer des transferts de fonds par Internet. Cette nouvelle solution a adopté une technologie puissante de chiffrement et un dispositif d'authentification pour garantir la sécurité des opérations en ligne.
	Offre promotionnelle « MY PC NET V3000 » (SGBCI – Côte d'Ivoire)	Nouveau pack composé d'un ordinateur neuf et d'une clé internet mobile haut débit avec un forfait mensuel de connexion d'une capacité de 5 Go. L'acquisition du pack est financée par un crédit au taux exceptionnel de 9,90%. De plus, le souscripteur bénéficie d'un abonnement Sogeline avec une réduction de 50% sur le tarif normal.
	Packages dédiés aux PME (SGEB – Bulgarie)	Lancement de trois packages adaptés aux besoins clients comprenant tous les produits bancaires du quotidien (la Banque en ligne, les cartes, la banque par SMS, l'assurance, les relevés) qui permet d'accompagner les entreprises dans leur gestion financière. Cette offre apporte plus de confort aux clients, du fait d'un seul paiement pour l'ensemble des charges mensuelles, y compris les frais de tenue de compte.
	Crédit à court terme : offre « Select » (BRD – Roumanie)	Facilité de crédit à court terme avec une analyse simplifiée sans garanties supplémentaires. Cette offre est destinée aux entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 1 M EUR, une bonne performance financière et fidèles à la banque. Le montant maximal accordé dépend du chiffre d'affaires de la société.
	Applications internet : « MojeBanka » & « ProfiBanka » (KB – République tchèque)	Nouvelles fonctionnalités de Banque en ligne pour les titulaires de cartes permettant de les activer pour payer en ligne et d'ajuster leur plafond de paiement selon le besoin depuis le domicile du client. Différents paramètres peuvent être modifiés en ligne, comme la limite hebdomadaire de paiements par carte ou la limite personnelle de paiement, <i>via</i> les terminaux et les retraits d'espèces aux DAB. Au cours des trois premiers jours, KB a reçu près de 2 000 demandes de changements de paramètres.
Banque de Financement et d'Investissement	SGI Vinci	Lancement de l'indice SGI Vinci, un indice systématique dont l'objectif est d'offrir une couverture contre la baisse du marché action <i>via</i> une exposition à la volatilité implicite de l'indice S&P 500 (la volatilité ayant une corrélation négative avec le marché actions). De plus, la stratégie de l'indice permet de limiter le coût de portage caractéristique d'une telle position tout en réduisant le risque d'une contreperformance de l'indice en cas de baisse de la volatilité.
	SGI Harmonia	Lancement de l'indice SGI Harmonia qui fournit un investissement multi-actif permettant de bénéficier des tendances positives d'une ou plusieurs classes d'actifs. L'indice Harmonia permet par ailleurs, <i>via</i> l'application de la méthode « ERC » de budgétisation du risque (<i>Equally Weighted Risk Contribution</i>), de maintenir un certain niveau de diversification afin de limiter les contreperformances ainsi que les pertes extrêmes. Cet indice est conseillé par l'équipe quantitative de Lyxor Asset Management.
	SGI Chipeco Vol Target Index	Lancement de l'indice SGI Chipeco Vol Target Index, un indice systématique conçu pour offrir une exposition aux marchés actions chiliens, péruviens et colombiens à travers des ADRs (<i>American Depositary Receipts</i> , titres négociables permettant à une société étrangère d'être cotée aux Etats-Unis) ou des actions ordinaires, tout en bénéficiant d'un mécanisme de ciblage de la volatilité. Les actions sous-jacentes sont sélectionnées en fonction des niveaux historiques de liquidité dans le but de garantir la liquidité de l'indice lui-même.
	SGI Alpha Return	Lancement de l'indice SGI Alpha Return, un indice qui représente une alternative d'investissement sur le marché monétaire et dont l'objectif est de surperformer le taux EONIA tout en sécurisant le principal et les performances des années précédentes. Cette performance est générée grâce à une exposition à l'indice SGI Diversified Alpha, un panier diversifié de stratégies génératrices d'alpha mises au point par les équipes de recherche, d'ingénierie financière et de <i>trading</i> de Société Générale.

Métier		Nouveaux produits ou services
	S&G FX – G10 Diversified	Lancement de l'indice S&G FX – G10 Diversified. Il a pour objectif de répliquer synthétiquement la performance d'un panier équi-pondéré et rééquilibré quotidiennement composé de trois indices alpha S&G, basés sur les devises G10 (<i>carry trade index</i> , <i>mean reversion index</i> et <i>momentum index</i>). L'indice performe dans des environnements de marché différents grâce à ces stratégies complémentaires et decorréliées qui permettent une diversification des risques et des performances.
	Stratégie Enhanced Collar	Lancement de la stratégie <i>Enhanced Collar</i> visant la réduction des coûts associés à la mise en place de stratégies usant de <i>collars</i> traditionnels (stratégie dite de « tunnel » qui consiste à effectuer simultanément l'achat d'une option de vente et la vente d'une option d'achat à la même échéance). Cette stratégie offre un niveau de protection comparable à un <i>collar</i> traditionnel à la baisse, mais procure un potentiel de performance supérieur en cas de hausse des marchés.
	Stratégie de rendement liée au risque de crédit d'un portefeuille d'entreprises	Lancement d'une nouvelle tranche mezzanine sur un portefeuille diversifié et liquide de 25 entreprises (dettes seniors). Chaque année, l'investisseur a l'opportunité de recevoir un coupon attractif en échange d'une prise de risque sur la solvabilité des 25 entreprises sous-jacentes. L'investisseur bénéficie d'une protection contre les événements de crédits affectant 3 des 25 entreprises composant le panier. En d'autres termes, l'investissement initial et le coupon ne seront impactés qu'à partir du moment où 4 entreprises ou plus sont sujettes à un événement de crédit (selon la définition ISDA).
	SmartIX Equity Indices	Lancement par Lyxor de SmartIX®, une famille d'indices pondérés par le risque qui a pour objectif d'éviter le risque de concentration et d'offrir une plus grande diversification. Avec ce lancement, Lyxor innove en offrant une alternative performante, moins volatile et plus diversifiée aux indices traditionnels pondérés par la capitalisation boursière. Les investisseurs disposent désormais d'indices qui placent la gestion du risque au centre de la construction du portefeuille.
	Lyxor Dimension	Créée en 2009, avec le lancement de deux <i>hedge funds</i> multi-gérants, la gamme de Lyxor Dimension a été sans cesse enrichie et complétée par de nouveaux fonds innovants et diversifiés. En 2011, Lyxor Dimension a étendu son offre avec l'ajout de fonds <i>single hedge fund</i> . Dimension représente une nouvelle génération de fonds <i>on-shore</i> offrant aux investisseurs l'accès à un éventail de stratégies alternatives et de thèmes dans un cadre UCITS.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Garantie valeur d'achat (SG Consumer Finance – France)	Cette assurance complémentaire « valeur d'achat » se voit dotée d'un véhicule de prêt pendant 40 jours en cas de perte totale ou de vol ; elle comprend par ailleurs toujours la prime de fidélité (50% des cotisations remboursées en cas de renouvellement sans sinistre).
	Contrat mobilité Moto (SG Consumer Finance – France)	Commercialisation d'une nouvelle assurance dédiée aux deux roues comprenant le dépannage, le remorquage, le rapatriement en cas de panne, crevaison, erreur de carburant.
	Multipremia (SG Consumer Finance – Italie)	Lancement par Fidelity d'un produit incitant le client au respect des échéances en lui proposant une réduction de ses mensualités en cas de remboursement dans les délais.
	Pick-up service (ALD Automotive – République tchèque)	Pour l'entretien, la réparation et/ou le changement des pneus de son véhicule, le client a désormais la possibilité de demander à ce que le véhicule soit récupéré directement à son bureau, amené au garage puis ramené dans la même journée.
	ALD defensive driving program (ALD Automotive – Roumanie)	Lancement d'un programme de formation à la conduite préventive proposé en partenariat avec un célèbre pilote roumain et formateur de sécurité routière. En plus d'un cours théorique, ce programme comprend sur une journée des pratiques de conduite préventive sur simulateur et sur des véhicules spécifiquement adaptés.
	ALD accident management (ALD Automotive – Espagne)	Proposition d'une gamme de services complète en vue d'assister au mieux le client dans ce genre de situations : évaluation des dommages, organisation et suivi des réparations, gestion des factures et des réparations, relation avec les assureurs...
	GWFlat (BDK – Allemagne)	Proposition d'une assurance Auto associée au véhicule financé et incluse dans les mensualités de remboursement (unique en Allemagne).

Métier		Nouveaux produits ou services
	Premia (Rusfinance – Russie)	Dernière échéance gratuite du prêt personnel lorsqu'il n'y a eu aucun incident au cours de la vie du crédit.
	Application Smartphone (ALD Automotive – Espagne)	Application gratuite intégrant des informations utiles sur les magasins et les stations services situés à proximité de l'utilisateur.
Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	Offre PREMIUM FLEX DEPOSIT (Banque Privée)	Lancement d'une offre de dépôt à terme permettant aux clients et aux prospects apportant des nouveaux capitaux à Société Générale Private Banking de bénéficier de taux bonifiés, environ 0,5% au dessus des taux PRIV actuels, pour une maturité d'un an ou plus. L'investisseur peut récupérer son argent à tout moment (100%), avec un taux de rémunération appliqué pour la période donnée.
	Accord avec Copal Partners permettant d'enrichir l'offre de service « sur-mesure » sur les actions (Banque Privée)	Développement d'un service de réponses aux demandes spécifiques de clients telles que les revues de portefeuille actions ou encore la constitution de liste de valeurs correspondant aux critères d'investissement d'un client spécifique. Cette prestation est désormais proposée par Société Générale Private Banking grâce à l'atteinte d'un univers de près de 400 valeurs suivies, dont la moitié grâce à l'aboutissement de l'accord avec Copal Partners.
	Enhanced Yield Commodity Index Fund (TCW)	Le Enhanced Yield Commodity Index Fund est exposé à 20 contrats de <i>swap</i> sur matières premières, le portefeuille de collatéral étant investi dans des obligations de grande qualité et à faible maturité. L'exposition aux matières premières repose sur une pondération qui réplique celle de l'indice Dow Jones UBS Commodity. La gestion active des matières premières sous-jacentes utilise une stratégie <i>roll</i> consistant à investir dans les matières premières sur différentes échéances, tout en maintenant l'exposition globale à l'indice.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EFFECTUES

Le Groupe, conformément à ses objectifs notamment d'élargissement de fonds de commerce en Europe et de recherche de croissance à long terme, a poursuivi en 2011 sa politique d'acquisitions ciblées.

Métier	Description de l'investissement
Année 2011	
Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés et Assurances	Acquisition par Rosbank de Rusfinance et Delta Credit (entités déjà détenues par le Groupe), suivie de la fusion de Rosbank et BSGV. Ces transactions conduisent le Groupe à détenir désormais 82,4% de ses opérations en Russie.
Banque de Financement et d'Investissement	Acquisition aux Etats-Unis de certains actifs et reprises d'équipes de RBS Sempra Commodities dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité.
Année 2010	
Réseaux France	Acquisition de 100% de Société Marseillaise de Crédit par Crédit du Nord.
Réseaux Internationaux	Société Générale passe de 65,33% à 74,89% de détention du capital de Rosbank.
Gestion d'Actifs	Acquisition par TCW de 100% de Metropolitan West Asset Management (MetWest), société de gestion de taux aux Etats-Unis.
Année 2009	
Réseaux France	Rachat à Dexia de sa participation minoritaire de 20% dans Crédit du Nord.
Réseaux Internationaux	Augmentation de notre participation de 7% dans Rosbank. A l'issue de cette opération, Société Générale détient 64,7% de Rosbank.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Rachat des 13% de minoritaires via une Offre Publique de Retrait dans notre filiale d'Assurance au Maroc « La Marocaine-Vie ».
Gestion d'Actifs	Création d'Amundi, un des leaders européens dans le domaine de la gestion d'actifs. Détenue à 25% par Société Générale et 75% par Crédit Agricole, Amundi est issu du rapprochement de SGAM et CAAM.

Métier	Description des cessions
Année 2011	
Banque de Financement et d'Investissement	Cession de 50% d'Orbéo.
Année 2010	
Banque de Financement et d'Investissement	Cession de 49% de Gaselys.
Services Financiers Spécialisés et Assurances	Cession du groupe ECS à Econocom. Au terme de la transaction, Société Générale devient ainsi actionnaire d'Econocom à hauteur de 10,4%.
Année 2009	
Gestion d'Actifs	Cession de la filiale londonienne de gestion d'actifs (SGAM UK) à GLG Partners, Inc.

EVOLUTIONS RECENTES ET PERSPECTIVES

Les derniers mois s'inscrivent dans un contexte de dégradation marquée de l'environnement économique mondial mais de façon inégale. Les incertitudes sur la croissance en zone euro demeurent encore fortes, et certains pays, dont la France, ont vu leur notation abaissée. A l'inverse, on assiste à des signes de raffermissement de l'économie américaine même s'ils sont jugés précaires. Les économies émergentes sont globalement touchées par la contagion mais de façon différenciée. Les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) sont actuellement en récession modérée même si le Groupe anticipe sur l'année des taux de croissance globalement positifs alors que les grandes économies BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) continuent de croître grâce au soutien de leur demande intérieure malgré un léger ralentissement.

Au global, le Groupe se situe dans un environnement où les facteurs d'incertitude demeurent nombreux, rendant la reprise économique mondiale fragile (effets indésirables des politiques budgétaires restrictives sur la reprise ou sur les marchés de dette publique, évolution des taux et de l'inflation, divergence de croissance entre économies émergentes et développées pouvant créer de l'instabilité en termes de mouvements de capitaux et sur les changes, évolution du prix des matières premières, etc.).

Sur le plan réglementaire, les discussions de place lancées à l'initiative du G20 pour le secteur financier se poursuivent. L'Union européenne travaille actuellement à la transposition dans le droit européen sous forme de directives des nouvelles exigences « Bâle 3 » en matière de capital et de liquidité. Au cours de l'année 2011, l'Autorité Bancaire Européenne (l'ABE) a conduit des *stress test* en capital pour évaluer la situation de solvabilité des grandes banques européennes et les éventuels besoins de renforcement de leur base de capital. Ces travaux ont conduit l'ABE à recommander aux banques de se conformer à un ratio de Core Tier 1 de 9% minimum en référentiel « Bâle 2.5 » dès le 30 juin 2012.

L'année 2011 a aussi été marquée par la publication du rapport Vickers au Royaume-Uni, proposant d'isoler les activités de Banque de détail au sein des banques universelles, thème sur lequel l'Union européenne va réfléchir

en 2012. Dans le prolongement des initiatives du G20, d'autres travaux suivis par le Conseil de Stabilité Financière sont toujours en cours (harmonisation des normes comptables, pratiques de rémunération, fonctionnement des marchés de gré à gré des dérivés, etc.). Parallèlement, aux Etats-Unis, le *Dodd-Frank Act* a posé les bases de la supervision du risque systémique ainsi que l'encadrement de certaines activités des Banques de Financement et d'Investissement (*Volcker Rule*). Enfin les discussions sur une taxe sur les transactions financières en Europe se poursuivent. Celles-ci pourraient voir le jour dès 2012 au plan national.

Plus généralement, les discussions de place devraient s'attacher à faire émerger un modèle de croissance durable pour le secteur financier, qui préserve pleinement la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires plus restrictives et qui évite les biais concurrentiels entre les différents pays.

Au global, les nouvelles contraintes réglementaires pèseront sur la rentabilité de certaines activités ou influenceront le modèle de développement de certains acteurs bancaires, notamment sur les métiers consommateurs de ressources rares (capital, liquidité). Dans un contexte de croissance ralentie dans les pays matures, les zones offrant les perspectives les plus attractives resteront recherchées. A ce titre, les banques des grandes économies émergentes ont consolidé en 2011 leur position dans le haut des classements mondiaux en termes de capitalisation boursière.

Le groupe Société Générale a traversé l'année 2011 en démontrant la résilience de ses résultats et la solidité de son modèle de banque universelle. Le Groupe poursuit le vaste projet d'entreprise Ambition SG 2015 visant à renforcer notamment la relation client et l'efficacité de son modèle opérationnel et s'adapte avec détermination aux mutations profondes de son environnement. Ainsi les perspectives de résultats du Groupe, sa solidité financière et la gestion rigoureuse de son capital, de ses actifs et de ses risques, permettront de financer la croissance du Groupe tout en ayant la capacité de respecter les nouvelles exigences prudentielles en capital.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement significatif n'est apparu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2011.

BALE 2 : PILIER III

PUBLICATION DU RAPPORT PILIER III DE SOCIETE GENERALE

Conformément à la réglementation établie en 1988 par le Comité de Bâle sur la supervision bancaire (la réglementation Bâle 2), Société Générale a mis à disposition du public sur son site internet institutionnel son premier Rapport annuel Pilier III en mai 2009. Les rapports suivants ont été publiés sur ce même site le 5 mai 2010 et le 6 avril 2011.

Constituant le troisième pilier de Bâle 2, le « Rapport sur la solvabilité et la gestion des risques » encourage la discipline de marché en élaborant un ensemble d'obligations déclaratives, tant quantitatives que qualitatives, qui permettent aux acteurs du marché de mieux évaluer les fonds propres, l'exposition aux risques, les procédures de gestion des risques et, partant, l'adéquation des fonds propres des établissements concernés déterminée selon les règles du Pilier I de Bâle 2. La publication du prochain Rapport Pilier III est prévue en avril 2012.

ANALYSE DU BILAN CONSOLIDE

ACTIF

(en Md EUR)	31.12.2011	31.12.2010	Variation en %
Caisse et banques centrales	44,0	14,1	x 3,1
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	422,5	455,1	-7%
Instruments dérivés de couverture	12,6	8,2	+55%
Actifs financiers disponibles à la vente	124,7	103,8	+20%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	86,5	70,3	+23%
Prêts et créances sur la clientèle	367,5	371,8	-1%
Opérations de location financement et assimilées	29,3	29,1	+1%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3,4	2,4	+42%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1,5	1,9	-23%
Actifs d'impôts et autres actifs	61,0	49,0	+25%
Actifs non courants destinés à être cédés	0,4	0,1	n/s
Participation aux bénéfices différée	2,2	1,1	x 2,0
Valeurs immobilisées	25,8	25,2	+2%
Total	1 181,4	1 132,1	+4%

PASSIF

(en Md EUR)	31.12.2011	31.12.2010	Variation en %
Banques centrales	1,0	2,8	-65%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	395,2	359,0	+10%
Instruments dérivés de couverture	12,9	9,3	+39%
Dettes envers les établissements de crédit	111,3	77,3	+44%
Dettes envers la clientèle	340,2	337,4	+1%
Dettes représentées par un titre	108,6	141,4	-23%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	4,1	0,9	x 4,7
Passifs d'impôts et autres passifs	60,7	56,3	+8%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0,3	0,0	n/s
Provisions techniques des entreprises d'assurance	83,0	82,7	+0%
Provisions	2,5	2,0	+22%
Dettes subordonnées	10,5	12,0	-12%
Capitaux propres part du Groupe	47,1	46,4	+1%
Participations ne donnant pas le contrôle	4,0	4,6	-11%
Total	1 181,4	1 132,1	+4%

PRINCIPALES EVOLUTIONS DU BILAN CONSOLIDE

Au 31 décembre 2011, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 181,4 Md EUR, en hausse de 49,3 Md EUR (+4,4%) par rapport à celui du 31 décembre 2010 (1 132,1 Md EUR). L'évolution du cours de change impacte le bilan de la manière suivante : +7,7 Md EUR pour le dollar, +2,7 Md EUR pour le yen, +0,9 Md EUR pour la livre sterling, -0,7 Md EUR pour la couronne tchèque, +0,2 Md EUR pour le dollar australien, et -0,3 Md EUR pour le rouble russe.

Les principaux changements de périmètre intervenus sur l'exercice impactant le bilan consolidé sont les suivants :

Au cours du premier semestre 2011 :

- le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation, Orhidska Banka détenue à 70,02%. Cette société, située en Macédoine, est consolidée par intégration globale ;
- le Groupe a cédé sa participation dans Limited Liability Partnership Prostokredit à Eurasian Bank. Cette société, antérieurement sous-consolidée par SG Consumer Finance, est ainsi sortie du périmètre de consolidation en février 2011 ;
- le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation ALD Automotive SRL détenue à 91,87% depuis 2004. Cette société située en Roumanie a été consolidée par intégration globale ;
- les activités opérationnelles sous-consolidées dans New Esporta Holding Limited sont sorties du périmètre de consolidation au 30 juin 2011 suite à la cession des titres.

Au cours du second semestre 2011 :

- le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation Philips Medical Capital France détenue à 60%. Cette société est consolidée par intégration globale ;
- les sociétés gérant le patrimoine immobilier du palier de consolidation New Esporta Holding Limited sont sorties du périmètre de consolidation suite à leur cession ;
- le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation, SG Leasing and Renting Co Ltd. détenue à 100%. Cette entité située en Chine est consolidée par intégration globale ;
- Société Générale Tchadienne de Banque est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe par intégration globale à 55,19% ;
- le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SAS Orbéo, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 50%.

En application d'IFRS 5, sont classées dans les rubriques actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente et abandons d'activité des participations de l'activité de capital-investissement qui ont été mises en vente par le Groupe ainsi que les actifs et passifs d'activités de *trading* sur matières premières en Amérique du Nord.

VARIATIONS SUR LES POSTES SIGNIFICATIFS DU BILAN CONSOLIDE

Le poste **Caisse et banques centrales** (44,0 Md EUR au 31 décembre 2011) augmente de 29,9 Md EUR (+212,2%) par rapport au 31 décembre 2010.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat** (422,5 Md EUR au 31 décembre 2011) diminuent de 32,6 Md EUR (-7,2%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +4,0 Md EUR d'effet dollar, +2,3 Md EUR d'effet yen et +0,5 Md EUR d'effet livre sterling. Le portefeuille de transaction (147,6 Md EUR au 31 décembre 2011) diminue de 81,1 Md EUR, avec -24,7 Md EUR sur les obligations et autres instruments de dettes, -44,1 Md EUR sur le portefeuille actions et autres instruments de capitaux propres et -12,3 Md EUR sur les autres actifs financiers. Les instruments de dérivés de transaction (241,8 Md EUR au 31 décembre 2011) augmentent de 51,0 Md EUR, dont +40,6 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, +3,4 Md EUR sur les instruments de change, +3,8 Md EUR sur les instruments sur actions et indices, -3,5 Md EUR sur les instruments de matières premières, +6,7 Md EUR sur les dérivés de crédit. Le portefeuille des actifs financiers à la juste valeur sur option (33,1 Md EUR au 31 décembre 2011) diminue de 2,6 Md EUR.

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** (395,2 Md EUR au 31 décembre 2011) augmentent de 36,2 Md EUR (+10,1%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +3,1 Md EUR d'effet dollar, +0,4 Md EUR d'effet livre sterling, +2,0 Md EUR d'effet yen. Les passifs de transaction (138,2 Md EUR au 31 décembre 2011) diminuent de 12,9 Md EUR avec -4,4 Md EUR sur les dettes représentées par un titre, -14,5 Md EUR sur les dettes sur titres empruntés, +0,7 Md EUR sur les obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert, +0,07 Md EUR sur le portefeuille actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert et +5,2 Md EUR sur les autres passifs financiers. Les instruments dérivés de transaction (239,4 Md EUR au 31 décembre 2011) augmentent de 44,2 Md EUR, dont +36,2 Md EUR sur les instruments de taux d'intérêt, +2,8 Md EUR sur les instruments de change, +1,8 Md EUR sur les instruments sur actions et indices, -2,9 Md EUR sur les instruments sur matières premières, +7,2 Md EUR sur les dérivés de crédit et -0,9 Md EUR sur les autres instruments financiers à terme. Les passifs financiers à la juste valeur sur option (17,6 Md EUR au 31 décembre 2011) augmentent de 4,9 Md EUR.

Les **créances sur la clientèle**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 367,5 Md EUR au 31 décembre 2011, en baisse de 4,3 Md EUR (-1,2%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +2,1 Md EUR d'effet dollar.

Cette évolution traduit notamment :

- une baisse des crédits de trésorerie de 6,0 Md EUR ;
- une hausse des crédits à l'exportation de 0,8 Md EUR ;
- une hausse des crédits à l'équipement de 0,3 Md EUR ;
- une hausse des crédits à l'habitat de 5,2 Md EUR ;
- une baisse des autres crédits de 9,8 Md EUR.

Les **dettes envers la clientèle**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 340,2 Md EUR au 31 décembre 2011, en progression de 2,8 Md EUR (+0,8%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +2,0 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à l'augmentation des comptes d'épargne à régime spécial de 4,7 Md EUR, à la baisse des autres dépôts clientèle à vue de 13,4 Md EUR et des autres dépôts clientèle à terme de 13,2 Md EUR. Les titres donnés en pension augmentent de 24,2 Md EUR.

Les **créances sur les établissements de crédit**, y compris les titres reçus en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 86,5 Md EUR au 31 décembre 2011, en augmentation de 16,2 Md EUR (+23,2%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +0,5 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à la baisse des prêts et comptes au jour le jour de 2,8 Md EUR, à celle des prêts et comptes à terme de 2,2 Md EUR et à une augmentation des titres reçus en pension livrée de 21,1 Md EUR.

Les **dettes envers les établissements de crédit**, y compris les titres donnés en pension livrée en réescompte, s'élèvent à 111,3 Md EUR au 31 décembre 2011, en hausse de 34,0 Md EUR (+43,9%) par rapport au 31 décembre 2010 dont +0,9 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution correspond notamment à la baisse des dettes à vue et au jour le jour de 1,9 Md EUR, à l'augmentation des dettes à terme de 29,0 Md EUR et des titres donnés en pension de 6,6 Md EUR.

Les **actifs financiers disponibles à la vente** s'élèvent à 124,7 Md EUR au 31 décembre 2011, en augmentation de 20,9 Md EUR (+20,1%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +0,4 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte de l'augmentation des obligations et autres instruments de dettes de 22,1 Md EUR, des actions et autres instruments de capitaux propres de 0,1 Md EUR et à la baisse des titres actions détenus à long terme de 1,3 Md EUR.

Les **dettes représentées par un titre** s'élèvent à 108,6 Md EUR au 31 décembre 2011, en diminution de 32,8 Md EUR (-23,2%) par rapport au 31 décembre 2010, dont +2,2 Md EUR d'effet dollar. Cette évolution résulte notamment de l'augmentation des emprunts obligataires de 4,1 Md EUR et de la baisse des titres du marché interbancaire et titres de créances négociables de 38,2 Md EUR.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 47,1 Md EUR au 31 décembre 2011 contre 46,4 Md EUR au 31 décembre 2010. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- le résultat de l'exercice au 31 décembre 2011 : + 2,4 Md EUR ;
- la distribution du dividende relatif à l'exercice 2010 : -1,8 Md EUR.

Après la prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle (4,0 Md EUR), les fonds propres du Groupe s'élèvent à 51,1 Md EUR au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, les fonds propres du Groupe contribuent à un ratio global Bâle 2 de solvabilité de 11,9% pour un total d'engagements pondérés de 349,3 Md EUR ; la part des fonds propres prudentiels Tier 1 représentant 10,7%.

Le ratio Core Tier 1 est de 9,0% en Bâle 2.5, méthode EBA.

SITUATION D'ENDETTEMENT DU GROUPE

La politique d'endettement du groupe Société Générale est élaborée dans le but non seulement d'assurer le financement de la croissance des activités commerciales des métiers ainsi que le renouvellement de la dette arrivant à maturité, mais également de maintenir des échéanciers de remboursements compatibles avec la capacité d'accès au marché du Groupe et sa croissance future.

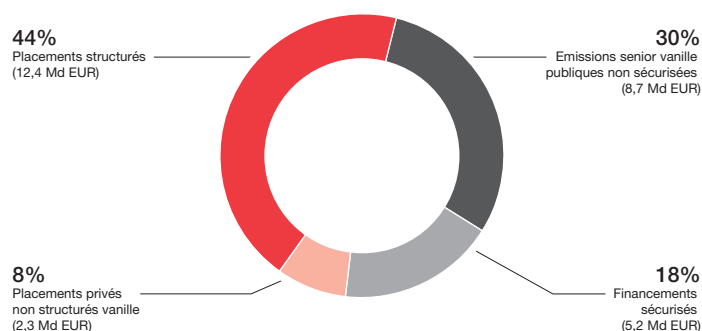
La politique d'endettement du Groupe repose sur 2 principes :

- d'une part, maintenir une politique active de diversification des sources de refinancement du groupe Société Générale afin d'en garantir la stabilité : ainsi, sur la base du bilan économique au 31 décembre 2011, la part des ressources clientèle représente 28,4% des passifs du Groupe tandis que celle issue des émissions d'instruments de dette, des opérations interbancaires et des ressources tirées du refinancement de nos portefeuilles titres se monte à 392 Md EUR (soit 33,2% du passif du Groupe). Le solde du passif du groupe Société Générale étant constitué des fonds propres, des autres comptes financiers, de provisions et instruments financiers dérivés ;
- d'autre part, adopter une structure de refinancement du Groupe par maturités cohérente avec celle des actifs afin de préserver un bilan consolidé équilibré et de maîtriser la politique de transformation.

Ainsi, le plan de financement à long terme du Groupe, exécuté de manière progressive et coordonnée au cours de l'année suivant une politique d'émission non opportuniste, vise à maintenir une position de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

Au cours de l'année 2011, la liquidité levée au titre du programme de financement 2011 s'est élevée à 28,6 Md EUR en dette senior. Les sources de refinancement se répartissent entre 8,7 Md EUR d'émissions senior « vanille » publiques non sécurisées, 2,3 Md EUR de placements privés non structurés « vanille », 12,4 Md EUR de placements structurés et 5,2 Md EUR de financements sécurisés (CRH 2,7 Md EUR, inaugurale de la SG SFH 1,5 Md EUR, et SG SCF 1,0 Md EUR).

PROGRAMME DE FINANCEMENT 2011 : 28,6 MD EUR



PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

La valeur brute totale des immobilisations corporelles d'exploitation du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2011 à 24,0 Md EUR. Elle comprend principalement la valeur des terrains et constructions pour 4,6 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 13,4 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 6,0 Md EUR.

La valeur brute totale des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève au 31 décembre 2011 à 497 M EUR.

La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation et des immeubles de placement du groupe Société Générale s'élève à 15,2 Md EUR, soit seulement 1,28% du total de bilan consolidé au 31 décembre 2011. De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

5

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

CONSEIL D'ADMINISTRATION	76
DIRECTION GENERALE.....	86
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES	90
COMITE EXECUTIF	91
COMITE DE DIRECTION GROUPE	92
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	93
RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	101
REMUNERATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE	116
COMMISSAIRES AUX COMPTES	132
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES	134
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	135

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 1^{ER} JANVIER 2012)

Frédéric OUDEA

Né le 3 juillet 1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Détient 22 579 actions en direct

1 085 actions via Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2015

Ne détient aucun autre mandat au sein ou hors du groupe SG.

Biographie : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale d'Administration. De 1987 à 1995, occupe divers postes au sein de l'Administration, Service de l'Inspection générale des Finances, Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget au Ministère du Budget et du Cabinet du Ministre du Budget et de la Communication. En 1995, rejoint Société Générale et prend successivement les fonctions d'adjoint au Responsable, puis Responsable du département Corporate Banking à Londres. En 1998, devient Responsable de la supervision globale et du développement du département Actions. Nommé Directeur financier délégué du groupe Société Générale en mai 2002. Devient Directeur financier en janvier 2003. En 2008, est nommé Directeur général du Groupe. Président-Directeur général de Société Générale depuis mai 2009.

Anthony WYAND

Né le 24 novembre 1943

VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur de Sociétés

Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations

Détient 1 636 actions

Première nomination : 2002 – Echéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Société Foncière Lyonnaise.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Unicredit S.p.A.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Aviva France, Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.

Biographie : De nationalité britannique. Devient Vice-Président du Conseil d'administration de Société Générale le 6 mai 2009. Entré chez Commercial Union en 1971, Directeur financier, Responsable des opérations Europe (1987-1998), Directeur général exécutif de CGNU Plc (1998-2000), Directeur exécutif d'Aviva jusqu'à juin 2003.

Robert CASTAIGNE

Né le 27 avril 1946

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Sanofi, Vinci.

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Compagnie Nationale à Portefeuille (jusqu'au 3 octobre 2011).

Biographie : Ingénieur de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Docteur en Sciences économiques. A fait toute sa carrière chez Total SA, d'abord en qualité d'ingénieur, puis dans diverses fonctions. De 1994 à 2008, a été Directeur financier et Membre du Comité exécutif de Total SA.

Michel CICUREL

Né le 5 septembre 1947

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 1 118 actions

Première nomination : 2004 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : Publicis. Censeur : Paris-Orléans.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Administrateur : Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Directoire : La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). Vice-Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Private Equity Partners. Membre du Conseil de surveillance : Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage (jusqu'au 1^{er} décembre 2011), Milestone (depuis le 4 juillet 2011). Président du Conseil d'administration : ERS. Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré : Cogifrance. Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Président du Conseil de surveillance : Edmond de Rothschild Asset Management (SAS). Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque : Edrim Solutions.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe de l'administrateur : Président du Conseil d'administration : Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie) (jusqu'au 21 avril 2011), Edmond de Rothschild Investment Services Ltd. (Israël). Administrateur : Edmond de Rothschild Ltd. (Londres).

Mandats exercés dans des sociétés françaises non cotées hors groupe de l'administrateur : Administrateur : Bouygues Telecom.

Biographie : Après une carrière à la Direction du Trésor de 1973 à 1982, est nommé Chargé de mission puis Directeur général adjoint de la Compagnie Bancaire de 1983 à 1988, de Cortal de 1983 à 1989. Administrateur délégué de Galbani (Groupe BSN) de 1989 à 1991. Administrateur Directeur général puis Vice-Président-Directeur général de CERUS de 1991 à 1999.

Jean-Martin FOLZ

Né le 11 janvier 1947

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 1 988 actions

Première nomination : 2007 – Echéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Alstom, AXA, Saint-Gobain, Eutelsat.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Solvay (Belgique).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Membre du Conseil de surveillance : ONF-Participations (SAS).

Biographie : A exercé les fonctions de Président du groupe PSA Peugeot Citroën de 1997 jusqu'en février 2007 ; avait auparavant exercé des fonctions de Direction puis de Direction générale dans le groupe Rhône-Poulenc, le groupe Schneider, le groupe Pêchiney et chez Eridania-Beghin-Say.

Kyra HAZOU

Née le 13 décembre 1956

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2011 – Echéance du mandat : 2015

Biographie : De nationalités américaine et britannique, elle a exercé des fonctions de Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank de 1985 à 2000, après avoir exercé en qualité d'avocat à Londres et à New-York. Elle a ensuite, de 2001 à 2007, été Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni.

Jean-Bernard LEVY

Né le 18 mars 1955

PRESIDENT DU DIRECTOIRE DE VIVENDI

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Vinci.

Mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc. (USA), Vice-Président du Conseil de surveillance : Maroc Telecom.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Canal+ France, Viroxis. Administrateur : SFR. Président du Conseil d'administration : Institut Telecom. Membre du Conseil d'Orientation : Paris Europlace.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président du Conseil d'administration : GVT (Brésil).

Biographie : Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de Télécom Paris Tech, nommé Président du Directoire de Vivendi le 28 avril 2005. A rejoint Vivendi en août 2002 dans les fonctions de Directeur général. A été Directeur général puis Associé Gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo et Cie de 1998 à 2002. De 1995 à 1998, Président-Directeur général de Matra communication. De 1993 à 1994, Directeur du cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur. De 1988 à 1993, Directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space. De 1986 à 1988, Conseiller technique au cabinet de M. Gérard Longuet, Ministre délégué aux postes et télécommunications, et de 1978 à 1986, ingénieur à France Télécom.

Ana Maria LLOPIS RIVAS

Née le 5 août 1950

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL FONDATEUR IDEAS4ALL

Administrateur indépendant

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2011 – Echéance du mandat : 2015

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : British American Tobacco.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Service Point Solutions.

Biographie : De nationalité espagnole, elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander), où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne ; Executive chairman de Razona, société de conseil au secteur financier, elle a ensuite été Executive Vice President, Financial and Insurance Markets de la société de conseil Indra, parallèlement Administrateur non exécutif et membre du Comité d'audit de Reckitt-Benckiser, puis membre du Conseil de surveillance de ABN AMRO. Elle est actuellement Président-Directeur général fondateur de Ideas4all, Administrateur, Président du Comité des nominations et rémunérations de Service Point Solutions et Administrateur, membre des Comités des rémunérations, des nominations et de la responsabilité sociale de British American Tobacco.

Elisabeth LULIN

Née le 8 mai 1966

FONDATRICE ET GERANTE DE PARADIGMES ET CAETERA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne, et des risques

Détient 1 394 actions

Première nomination : 2003 – Echéance du mandat : 2013

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises : Administrateur : Groupe Bongrain, Groupe Safran.

Biographie : En fonction au Ministère des Finances (1991-1996), nommée Chargée de mission au cabinet d'Edouard Balladur puis Conseiller technique au Cabinet d'Alain Juppé (1994-1995), Chef de l'unité Communication externe de l'INSEE (1996-1998). Depuis 1998, Gérante de Paradigmes et Caetera, société spécialisée dans le *benchmarking* et la prospective des politiques publiques. Depuis 2010, Senior adviser, Monitor Group.

Gianemilio OSCULATI

Né le 19 mai 1947

PRESIDENT DE VALORE SPA

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 5 000 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Italmobiliare Spa.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères : Président : Osculati & Partners Spa, Eurizon Capital Spa, Intesa Sanpaolo Assicura Spa, Valore Spa. Président et Administrateur délégué : Eurizonvita SpA. Administrateur délégué : Intesa Sanpaolo Previdenza Spa, Centrovita SpA, Intesa Sanpaolo Vita SpA. Administrateur : Ariston Thermo Spa, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus Spa, Miroglio Spa, Sud Polo Vita SpA.

Biographie : De nationalité italienne, a été Directeur, Managing Director et Président chez McKinsey Italy où il était spécialisé dans le secteur bancaire et financier. A été Directeur général pendant 6 ans de la Banca d'America e d'Italia, filiale de Deutsche Bank Group.

Nathalie RACHOU

Née le 7 avril 1957

FONDATRICE ET GERANTE DE TOPIARY FINANCE LTD.

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Détient 1 000 actions

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : Liautaud et Cie.

Biographie : De nationalité française, diplômée d'HEC. De 1978 à 1999, a exercé de nombreuses fonctions au sein de la Banque Indosuez et de Crédit Agricole Indosuez, cambiste clientèle, Responsable de la gestion actif/passif, fondatrice puis Responsable de Carr Futures International Paris (filiale de courtage de la Banque Indosuez sur le Matif), Secrétaire générale de la Banque Indosuez, Responsable mondiale de l'activité change/option de change de Crédit Agricole Indosuez. En 1999, a créé Topiary Finance Ltd., société de gestion d'actifs, basée à Londres. Par ailleurs, elle est Conseiller du Commerce extérieur de la France depuis 2001.

Luc VANDEVELDE

Né le 26 février 1951

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Fondateur et Gérant de Change Capital Partners

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Détient 2 799 actions

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2012

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères : Administrateur : Vodafone.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises : Administrateur : What's Next Partners (WNP).

Biographie : De nationalité belge, a exercé des fonctions de Direction financière, puis de Direction générale au sein de très grandes entreprises (Kraft, Promodès, Carrefour, Marks and Spencer) dans plusieurs pays en Europe et aux Etats-Unis.

Patrick DELICOURT

Né le 2 mars 1954

CHARGE D'ACTIVITE SOCIALE AU POLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

Biographie : Salarié de Société Générale depuis 1975.

France HOUSSAYE

Née le 27 juillet 1967

RESPONSABLE DE L'AGENCE DE ROUEN PALAIS DE JUSTICE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2012

Biographie : Salariée de Société Générale depuis 1989.

CENSEUR

Kenji MATSUO

Né le 22 juin 1949

PRESIDENT DE MEIJI YASUDA LIFE INSURANCE

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2014

Biographie : De nationalité japonaise, entré chez Meiji Life en 1973, il devient Président de Meiji Yasuda Life en 2005.

PROFIL DES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEURS	Dominante professionnelle			Description résumée
	Banque, Finances	Autres activités	International	
Frédéric OUDEA	x		x	Groupe SG depuis 1995 : Banque de Financement et d'Investissement jusqu'à 2001 – Directeur financier Groupe de 2003 à 2008
Anthony WYAND	x		x	Depuis 1971, assurance (Commercial Union-CGU-Aviva) – Directeur exécutif entre 2000 et 2003
Robert CASTAIGNE		x	x	TOTAL SA : Directeur financier et membre du Comité exécutif de 1994 à 2008
Michel CICUREL	x		x	Expérience bancaire depuis 1983 – Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré depuis 1999
Jean-Martin FOLZ		x	x	Président du groupe automobile PSA Peugeot Citroën entre 1997 et 2007
Kyra HAZOU	x		x	Entre 1985 et 2000 : Managing Director et Directeur juridique au sein de Salomon Smith Barney/Citibank. De 2001 à 2007 : Administrateur non exécutif, membre du Comité d'audit et du Comité des risques de la Financial Services Authority au Royaume-Uni
Jean-Bernard LEVY		x	x	Vivendi depuis 2002 : Directeur général puis Président du Directoire depuis 2005
Ana Maria LLOPIS RIVAS	x		x	Expérience bancaire : elle a travaillé 11 ans dans le secteur bancaire espagnol (Banesto et groupe Santander) où elle a notamment fondé une banque et un courtier en ligne. Depuis 2007, elle est Président-Directeur général fondateur de ideas4all, membre du Conseil de surveillance de ABN Amro et Administrateur de British American Tobacco
Elisabeth LULIN		x		Audit à l'Inspection générale des Finances de 1991 à 1996 – Fondatrice d'une société de conseil : <i>benchmarking</i> des politiques publiques en 1998
Gianemilio OSCULATI	x		x	Expérience bancaire : Directeur général de Banca d'America e d'Italia de 1987 à 1993 et Conseil en stratégie (McKinsey).
Nathalie RACHOU	x		x	Expérience bancaire entre 1978 et 1999 (Banque Indosuez) – Fondatrice d'une société de gestion d'actifs en 1999
Luc VANDEVELDE		x	x	Entre 1971 et 2007, Directeur financier et Directeur général dans la grande distribution
Patrick DELICOURT	x			Depuis 1975, salarié SG
France HOUSSAYE	x			Depuis 1989, salarié SG

LISTE DES ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT ARRIVE A ECHEANCE EN 2012

Michel CICUREL

Né le 5 septembre 1947

PRESIDENT DU DIRECTOIRE
DE LA COMPAGNIE FINANCIERE
EDMOND DE ROTHSCHILD ET DE
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Première nomination : 2004 – Echéance du mandat : 2012

Nathalie RACHOU

Née le 7 avril 1957

FONDATRICE ET GERANTE
DE TOPIARY FINANCE LTD.

Administrateur indépendant, Membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

Luc VANDEVELDE

Né le 26 février 1951

ADMINISTRATEUR DE SOCIETES

Administrateur indépendant, Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, et du Comité des rémunérations

Première nomination : 2006 – Echéance du mandat : 2012

MANDATS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ARRIVANT A ECHEANCE EN 2012*

Patrick DELICOURT

Né le 2 mars 1954

CHARGE D'ACTIVITE SOCIALE AU
POLE SERVICE CLIENT DE LORRAINE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2008 – Echéance du mandat : 2012

France HOUSSAYE

Née le 27 juillet 1967

RESPONSABLE DE L'AGENCE
DE ROUEN PALAIS DE JUSTICE

Administrateur élu par les salariés

Première nomination : 2009 – Echéance du mandat : 2012

* L'élection des représentants des salariés aura lieu du 13 au 20 mars 2012 (second tour).

DATES DES MANDATS ET FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(situation au 31 décembre de chaque année)

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2011	2010	2009	2008	2007
2009	2015	Frédéric OUDEA Président-Directeur général Adresse professionnelle : Tours SG, 75886 Paris cedex 18	Néant	Néant	Néant	<i>Président-Directeur général : Génébanque (jusqu'au 29 septembre 2008), Généfinance et SG FSH (jusqu'au 5 août 2008). Administrateur : Newedge Group (jusqu'au 29 mai 2008).</i>	<i>Président-Directeur général : Génébanque, Généfinance, SG FSH.</i>
2002	2015	Anthony WYAND Vice-Président Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur : Société Foncière Lyonnaise, Unicredit Spa., Aviva France, Aviva Participations.</i>	<i>Administrateur : Société Foncière Lyonnaise, Unicredit Spa., Aviva Participations.</i>	<i>Administrateur : Société Foncière Lyonnaise, Unicredit Spa., Aviva Participations, Grosvenor Continental Europe.</i>	<i>Président : Grosvenor Continental Europe SAS. Administrateur : Aviva Participations, Unicredit Spa, Société Foncière Lyonnaise. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non Executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd..</i>	<i>Président : Grosvenor Continental Europe SAS. Administrateur : Aviva Participations, Unicredit Spa, Société Foncière Lyonnaise. Membre du Conseil de surveillance : Aviva France. Non Executive Director : Grosvenor Group Holding Ltd..</i>
2009	2014	Robert CASTAIGNE Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur : Sanofi, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille (jusqu'au 3 octobre 2011).</i>	<i>Administrateur : Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.</i>	<i>Administrateur : Sanofi-Aventis, Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.</i>	<i>Président-Directeur général : Total Nucléaire et Total Chimie (jusqu'au 30 mai 2008). Administrateur : Elf-Aquitaine (jusqu'au 2 juin 2008), Hutchinson (jusqu'au 27 juin 2008), Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd. (jusqu'au 19 juin 2008), Petrofina (jusqu'au 27 juin 2008), Sanofi-Aventis, Total Gabon (jusqu'au 29 août 2008), Total gestion filiales (jusqu'au 6 juin 2008), Total Upstream UK Ltd. (jusqu'au 11 juin 2008), Vinci, Compagnie Nationale à Portefeuille.</i>	<i>Président-Directeur général : Total Nucléaire, Total Chimie. Administrateur : Elf-Aquitaine, Hutchinson, Omnium Insurance & Reinsurance Cy Ltd., Petrofina, Sanofi-Aventis, Total Gabon, Total gestion filiales, Total Upstream UK Ltd., Vinci.</i>

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

Début Fin	Nom de l'administrateur	2011	2010	2009	2008	2007
2004 2012	Michel CIGUREL Président du Directoire de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild et de Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Adresse professionnelle :</i> 47, Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris.	<i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Private Equity Partners. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis, Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage (jusqu'au 1 ^{er} décembre 2011), Milestone (depuis le 4 juillet 2011). <i>Président du Conseil d'Administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie) (jusqu'au 21 avril 2011), Edmond de Rothschild Investment Services Ltd. (Israël). <i>Administrateur :</i> Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Banque privée Edmond de Rothschild SA (Genève), Bouygues Telecom. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management (Président du Conseil de surveillance), EDRIM Solutions. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève, Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. <i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Représentant permanent de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). <i>Présidente du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Asset Management (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage. <i>Représentant permanent de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild :</i> Edrim Solutions. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans.	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève, Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. <i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management (SAS) (jusqu'au 3 juillet 2009), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS) depuis le 10 novembre 2009. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Siaci Saint-Honoré, Newstone Courtage. <i>Vice-Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin (jusqu'au 26 novembre 2009).	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Administrateur :</i> Banque privée Edmond de Rothschild SA, Genève, Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom. <i>Président du Directoire :</i> La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque SA, Compagnie Financière Saint-Honoré. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Multi Management (SAS), Edmond de Rothschild Corporate Finance (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré (jusqu'au 31 octobre 2008), Siaci Saint-Honoré (depuis le 1 ^{er} novembre 2008), Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision. <i>Président du Conseil d'administration :</i> Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie), ERS, LCF Holding Benjamin et Edmond de Rothschild (SA) Genève, La Compagnie Benjamin de Rothschild SA (Genève) (jusqu'au 6 mai 2008). <i>Administrateur :</i> Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), Bouygues Telecom, Cdb Web Tech (Italie).	<i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Publicis. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Edmond de Rothschild Corporate Finance SAS. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Assurances et Conseils Saint-Honoré, Siaci, Newstone Courtage, Edmond de Rothschild Private Equity Partners (SAS). <i>Président du Conseil d'administration :</i> ERS, Edmond de Rothschild SGR Spa (Italie), Edmond de Rothschild SIM Spa (Italie). <i>Administrateur :</i> La Compagnie Benjamin de Rothschild (Genève), Edmond de Rothschild Ltd. (Londres), La Compagnie Financière holding Edmond et Benjamin de Rothschild (Genève), Banque privée Edmond de Rothschild (Genève), Cdb Web Tech (Italie), Bouygues Télécom. <i>Censeur :</i> Paris-Orléans. <i>Représentant permanent de Compagnie Financière Saint-Honoré :</i> Cogifrance. <i>Représentant permanent de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque :</i> Edmond de Rothschild Asset Management, Edmond de Rothschild Financial Services, Equity Vision.

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2011	2010	2009	2008	2007
2007	2015	Jean-Martin FOLZ Administrateur de Sociétés	<i>Administrateur : Alstom, Axa, Saint-Gobain, Eutelsat Solvay (Belgique). Membre du Conseil : ONF-Participations (SAS).</i>	<i>Administrateur : Alstom, Axa, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique).</i>	<i>Administrateur : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). Membre du Conseil de surveillance : Axa.</i>	<i>Administrateur : Alstom, Carrefour, Saint-Gobain, Solvay (Belgique). Membre du Conseil de surveillance : Axa.</i>	<i>Administrateur : Saint-Gobain, Alstom, Solvay (Belgique). Membre du Conseil de surveillance : Axa, Carrefour.</i>
2011	2015	Kyra HAZOU	Néant	Néant	Néant	Néant	<i>Administrateur : Financial Services Authority.</i>
2009	2013	Jean-Bernard LEVY Président du Directoire de Vivendi <i>Adresse professionnelle : 42 avenue de Friedland, 75008 Paris</i>	<i>Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard Inc, GVT (Brésil), Institut Télécom. Membre du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Viroxis. Vice-Président du Conseil de surveillance : Vinci, SFR. Membre du Conseil d'orientation : Paris Europlace.</i>	<i>Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard, GVT Brésil, Institut Télécom. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Télécom. Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc. Membre du Conseil d'orientation : Paris Europlace.</i>	<i>Président du Conseil d'administration : Activision Blizzard, GVT Brésil. Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Télécom. Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.</i>	<i>Président du Conseil : Canal+ France, Vice-Président du Conseil de surveillance : Groupe Canal+, Maroc Télécom. Administrateur : Vinci, Vivendi Games Inc., Activision Blizzard Inc., NBC Universal Inc.</i>	<i>Administrateur : Vivendi Games Inc.</i>
2011	2015	Ana Maria LLOPIS RIVAS Président-Directeur général Fondateur Ideas4all	<i>Président-Directeur général fondateur : Ideas4all. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco.</i>	<i>Président-Directeur général fondateur : Ideas4all. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco.</i>	<i>Président-Directeur général fondateur : Ideas4all. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : Service Point Solutions, British American Tobacco.</i>	<i>Président-Directeur général fondateur : Ideas4all. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : British American Tobacco.</i>	<i>Président-Directeur général fondateur : Ideas4all. Membre du Conseil de surveillance : ABN Amro. Administrateur : British American Tobacco.</i>
2003	2013	Elisabeth LULIN Fondatrice et Gérante de Caetera <i>Adresse professionnelle : 23 rue Lecourbe, 75015 Paris</i>	<i>Administrateur : Groupe Bongrain, Groupe Safran</i>	<i>Administrateur : Groupe Bongrain.</i>	<i>Administrateur : Groupe Bongrain.</i>	<i>Administrateur : Groupe Bongrain.</i>	<i>Administrateur : Groupe Bongrain.</i>

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

Début	Fin	Nom de l'administrateur	2011	2010	2009	2008	2007
2006	2014	Gianemilio OSCULATI Président de Valore Spa <i>Adresse professionnelle :</i> Piazza San Sepolcro, 1-20123 Milan Italie	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa, Eurizon Capital Spa, Intesa Sanpaolo Assicura, Valore Spa. <i>Président et Administrateur délégué :</i> Eurizon Vita SpA. <i>Administrateur délégué :</i> Intesa Sanpaolo Previdenza Spa, Centrovita SpA, Intesa Sanpaolo Vita SpA. <i>Administrateur :</i> Ariston Thermo Spa, Intesa Sanpaolo Life Ltd., Gas Plus Spa, Miroglio Spa, Sud Polo Vita SpA.	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Valore Spa. <i>Président et Administrateur délégué :</i> Eurizon Vita SpA. <i>Administrateur :</i> Ariston Thermo Spa, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Life, Gas Plus Spa, Miroglio Spa.	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Président-Directeur général :</i> Eurizon Vita SpA. <i>Administrateur :</i> Ariston Thermo Spa, Banque de crédit et de dépôts SA, Eurizon Capital Spa, Eurizon Tutela Spa, Eurizon Life, Gas Plus Spa, Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, (jusqu'au 7 avril 2009), Seves Spa (jusqu'au 7 janvier 2009).	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group, Fideuram Spa, Seves Spa (du 14 novembre 2008 au 7 janvier 2009).	<i>Président :</i> Osculati & Partners Spa. <i>Administrateur :</i> Miroglio Spa, MTS Group.
2008	2012	Nathalie RACHOU Fondatrice de Topiary Finance Ltd. <i>Adresse professionnelle :</i> 11 Elvaston Place, London SW 5QG, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.	<i>Administrateur :</i> Liautaud et Cie.
2006	2012	Luc VANDEVELDE Administrateur de Sociétés <i>Adresse professionnelle :</i> College House, 272 Kings Road London SW3 5AW, Royaume-Uni	<i>Administrateur :</i> Vodafone, WNP.	<i>Administrateur :</i> Vodafone, WNP. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.	<i>Administrateur :</i> Vodafone. <i>Gérant :</i> Change Capital Partners.
2008	2012	Patrick DELICOURT Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
2009	2012	France HOUSSAYE Administrateur élu par les salariés <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

N.B. : l'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les personnes encore en activité. Pour les autres, tout courrier peut être envoyé à l'adresse postale de Société Générale, voir chapitre 3, page 33.

DIRECTION GENERALE

(AU 1^{ER} JANVIER 2012)

Frédéric OUDEA

Né le 3 juillet 1963

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Séverin CABANNES

Né le 21 juin 1958

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Détient 14 116 actions en direct

1 257 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Amundi Group, Crédit du Nord.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : TCW Group Inc.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises hors groupe Société Générale : Membre du Conseil de surveillance : Groupe Steria Sca.

Biographie : Après avoir exercé des fonctions au Crédit National, chez Elf Atochem puis au Groupe La Poste (1983-2001), rejoint en 2001 Société Générale comme Directeur financier du Groupe jusqu'en 2002. Directeur général adjoint en charge de la stratégie et des finances du Groupe Steria, puis Directeur général (2002-2007). En janvier 2007, Directeur des Ressources du groupe Société Générale, puis Directeur général délégué depuis mai 2008.

Jean-François SAMMARCELLI

Né le 19 novembre 1950

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Détient 16 772 actions en direct

2 416 actions *via* Société Générale Actionnariat (Fonds E)

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Boursorama, Banque Paribas.

Mandats exercés dans des sociétés cotées hors groupe Société Générale : Administrateur : Sopra Group.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Président du Conseil d'administration : Crédit du Nord, Compagnie Générale d'Affacturage (jusqu'au 11 octobre 2011). Administrateur : Amundi Group, Sogecap, Sogeprom. Censeur : Ortec Expansion. Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance : Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. Représentant permanent de SG Financial Services Holding au Conseil d'administration : Franfinance (jusqu'au 14 avril 2011).

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :
Membre du Conseil de surveillance : SG Marocaine de Banques.

Biographie : Entré à Société Générale en 1974, exerce différents postes dans les agences parisiennes du Réseau France jusqu'en 1987. De 1987 à 1991, devient Directeur du Groupe de Dijon, puis Directeur de la division Construction Eau et Métallurgie à la Direction des Grandes Entreprises jusqu'en 1995. Il est nommé en 1995 Directeur des affaires immobilières, puis Directeur des Opérations, puis Directeur financier de la Banque de Financement et d'Investissement jusqu'en 2002 où il est nommé Directeur des Grandes Entreprises et des Institutions financières. Exerce les fonctions de Directeur du Réseau France en 2005, et est nommé en 2006 Directeur de la Banque de détail. Depuis le 1^{er} janvier 2010, exerce les fonctions de Directeur général délégué et Directeur de la Banque de détail.

Bernardo SANCHEZ INCERA

Né le 9 mars 1960

DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Détient 2 095 actions

Autres mandats exercés dans des sociétés cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale : Administrateur : Banque Roumaine de Développement, National Société Générale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire. Membre du Conseil de surveillance : Komerčni Banka A.S.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées françaises appartenant au groupe Société Générale :
Administrateur : Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements.

Mandats exercés dans des sociétés non cotées étrangères appartenant au groupe Société Générale :

Administrateur : ALD Automotive Group Plc, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques au Sénégal. Membre du Conseil de surveillance : Société Générale Marocaine de Banques.

Biographie : De nationalité espagnole. De 1984 à 1992, est exploitant entreprises et Directeur adjoint du centre d'affaires de La Défense au Crédit Lyonnais de Paris. De 1992 à 1994, est administrateur et Directeur du Crédit Lyonnais Belgique.

De 1994 à 1996, devient administrateur délégué de la Banque Jover Espagne. De 1996 à 1999, Directeur général de Zara France. De 1999 à 2001, exerce les fonctions de Directeur International au Groupe Inditex, puis de 2001 à 2003, Président de LVMH Mode et Maroquinerie Europe et de LVMH Fashion Group France. De 2003 à 2004, est Directeur général France de Vivarte, puis en 2004, Directeur général exécutif du Groupe France de Monoprix jusqu'en 2009. Entré à Société Générale en novembre 2009, exerce les fonctions de Directeur général délégué depuis le 1^{er} janvier 2010.

MANDATS EXERCES AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

	2011	2010	2009	2008	2007
Frédéric OUDEA Président-Directeur général <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	Néant	Néant	Néant	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque (jusqu'au 29 septembre 2008), Généfinance et SG FSH (jusqu'au 5 août 2008). <i>Administrateur :</i> Newedge Group (jusqu'au 29 mai 2008).	<i>Président-Directeur général :</i> Génébanque, Généfinance, SG FSH.
Séverin CABANNES Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, TCW Group, Amundi Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, TCW Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généfinmo, Rosbank, SG Global Solutions. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.	<i>Administrateur :</i> Crédit du Nord, Généfinmo, SG Global Solutions. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka, Groupe Steria Sca.
Jean-François SAMMARCELLI Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	<i>Président du Conseil d'administration :</i> CGA (jusqu'au 11 octobre 2011). Crédit du Nord. <i>Administrateur :</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, Sogecap, Sogeprom, Sopra Group. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance (jusqu'au 14 avril 2011). <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance :</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur :</i> Ortec Expansion	<i>Président du Conseil d'administration :</i> CGA. Crédit du Nord. <i>Administrateur :</i> Amundi Groupe, Banque Tarneaud, Boursorama, SG Equipment Finance (jusqu'au 29 avril 2010), Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance. <i>Représentant permanent du Crédit du Nord au Conseil de surveillance :</i> Banque Rhône Alpes, Société Marseillaise de Crédit. <i>Censeur :</i> Ortec Expansion.	<i>Président du Conseil d'administration :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> Boursorama, Crédit du Nord, SG Equipment Finance, Sogecap, Sogeprom, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka (jusqu'au 21 mai 2009). <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance. <i>Censeur :</i> Ortec Expansion.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance.	<i>Président :</i> CGA. <i>Administrateur :</i> SG Equipment Finance, Sogecap, Sogessur. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> SG Marocaine de Banques, SKB Banka. <i>Représentant permanent de SG FSH au Conseil d'administration :</i> Franfinance.

	2011	2010	2009	2008	2007
Bernardo SANCHEZ INCERA Directeur général délégué <i>Adresse professionnelle :</i> Tours SG, 75886 Paris Cedex 18	<i>Administrateur :</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, Sogecap, Compagnie Générale de Location d'Equipements, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Administrateur :</i> ALD Automotive Group, Banque Roumaine de Développement, Franfinance, National Societe Generale Bank, Rosbank, Société Générale de Banques au Cameroun, Société Générale de Banques en Côte d'Ivoire, Société Générale de Banques au Sénégal. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> Komerčni Banka A.S., Société Générale Marocaine de Banques.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galleries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galleries de la Croisette. <i>Président du Conseil de surveillance :</i> Naturalia France (SAS). <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> Grosvenor, GIE S'Miles.	<i>Directeur général délégué :</i> Monoprix SA. <i>Président :</i> Monoprix Exploitation, Aux Galleries de la Croisette. <i>Membre du Conseil de surveillance :</i> DMC. <i>Administrateur :</i> GIE S'Miles.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

ABSENCE DE CONFLITS D'INTERETS

A la connaissance du Conseil d'administration :

- il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de Société Générale, des membres du Conseil d'administration et des Directeurs généraux délégués et d'autres devoirs ou intérêts privés. En cas de besoin, l'article 10 du Règlement intérieur du Conseil d'administration régit les conflits d'intérêts de tout administrateur ;
- il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec un actionnaire, client, fournisseur ou autres en vertu duquel l'une des personnes susvisées a été sélectionnée ;
- il n'existe pas de lien familial entre les personnes susvisées ;
- aucune restriction autre que légale n'est acceptée par l'une des personnes susvisées concernant la cession de sa participation dans le capital de Société Générale.

ABSENCE DE CONDAMNATION

A la connaissance du Conseil d'administration :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un de ses membres ou de l'un des Directeurs généraux délégués ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été associé (en qualité de membre du Conseil d'administration, de direction ou de surveillance, ou comme Dirigeant) à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organes professionnels) ;
- aucun de ses membres ni aucun de ses Directeurs généraux délégués n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

COMITE EXECUTIF

(AU 3 JANVIER 2012)

Le Comité exécutif assure sous l'autorité du Président-Directeur général le pilotage stratégique du Groupe.

Frédéric OUDEA

Président-Directeur général

Séverin CABANNES

Directeur général délégué

Jean-François SAMMARCELLI

Directeur général délégué

Bernardo SANCHEZ INCERA

Directeur général délégué

Bertrand BADRE

Directeur financier du Groupe

Caroline GUILLAUMIN

Directeur de la Communication du Groupe

Didier HAUGUEL

Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances

Anne MARION-BOUCHACOURT

Directeur des Ressources Humaines du Groupe

Jean-Louis MATTEI

Directeur du Réseau de Banque de détail à l'International pour le Groupe

Françoise MERCADAL-DELASALLES

Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe

Benoît OTTENWAEALTER

Directeur des Risques du Groupe

Jacques RIPOLL

Directeur de la Gestion d'Actifs et des Services aux Investisseurs

Patrick SUET

Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe

Didier VALET

Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement

COMITE DE DIRECTION GROUPE

(AU 20 JANVIER 2012)

Le Comité de direction Groupe, qui rassemble une cinquantaine de cadres Dirigeants du Groupe, est un lieu d'échanges sur la stratégie et les questions d'intérêt général du Groupe.

Frédéric Oudéa, Président-Directeur général
Séverin Cabannes, Directeur général délégué
Jean-François Sammarcelli, Directeur général délégué
Bernardo Sanchez Incera, Directeur général délégué
Bertrand Badré, Directeur financier du Groupe
Caroline Guillaumin, Directeur de la Communication du Groupe
Didier Hauguel, Directeur des Services Financiers Spécialisés et Assurances
Anne Marion-Bouchacourt, Directeur des Ressources Humaines du Groupe
Jean-Louis Mattéi, Directeur de la Banque de détail à l'international
Françoise Mercadal-Delasalles, Directrice des Ressources et de l'Innovation du Groupe
Benoit Ottenwaelter, Directeur des Risques du Groupe
Jacques Ripoll, Directeur de la Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs
Patrick Suet, Secrétaire général et Responsable de la Conformité du Groupe
Didier Valet, Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement
Thierry Aulagnon, Directeur des Relations Clients et Banque d'Investissement, Banque de Financement et d'Investissement
Philippe Aymerich, Directeur général du Crédit du Nord
Alain Benoist, Directeur des Processus et des Systèmes d'Information du Groupe
Albert Boclé, Directeur commercial et marketing de la Banque de détail Société Générale en France
Henri Bonnet, Président du Directoire de la Komerčni Banka et Représentant du Groupe en République tchèque et Slovaquie
François Boucher, Directeur des Systèmes d'Information, Organisation et Processus de la Banque de détail en France
Gilles Briatta, Secrétaire général adjoint du Groupe
Serge Cailly, Directeur délégué de la Banque de détail Société Générale en France
Marie Cheval, Directrice de Global Transaction and Payment Services
Bernard David, Directeur délégué de la Banque de détail à l'International
Véronique de La Bachelerie, Directrice financière de la Banque de détail en France
François Dossa, Directeur général de Banco SG Brazil et Représentant du groupe Société Générale pour le Brésil
Marie Christine Ducholet, Directeur général de Société Générale Equipment Finance
Mohamed El Dib, Président-Directeur général de NSGB Bank (Egypte)
Dan Fields, Directeur des Activités de Marchés, Banque de Financement et d'Investissement
Ian Fisher, Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement et Représentant du groupe Société Générale pour le Royaume-Uni

Olivier Garnier, Chef Economiste du Groupe
Vladimir Golubkov, Directeur général de Rosbank (Russie)
Donato Gonzalez-Sanchez, Responsable des activités de Banque de Financement et d'Investissement et Représentant du groupe Société Générale en Espagne et au Portugal
Laurent Goutard, Directeur de la Banque de détail Société Générale en France
Philippe Heim, Directeur de la stratégie du Groupe
Edouard-Malo Henry, Inspecteur général du Groupe
Xavier Jacquemain, Directeur délégué des Ressources Humaines du Groupe et Directeur des Ressources Humaines des Directions centrales
Arnaud Jacquemin, Directeur financier délégué du Groupe
Slawomir Krupa, Directeur adjoint des Activités de Financement et Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement pour la région Europe centrale et orientale, le Moyen-Orient et l'Afrique
Christophe Leblanc, Chief Operating Officer, Banque de Financement et d'Investissement
Diony Lebot, Directeur général de Société Générale Amériques
Mike Masterson, Directeur général d'ALD International et responsable du métier de location longue durée et de gestion de flotte de véhicules du Groupe
Inès Mercereau, Président-Directeur général de Boursorama
Christophe Mianné, Directeur adjoint de la Banque de Financement et d'Investissement
Hikaru Ogata, Responsable de la région Asie-Pacifique, Banque de Financement et d'Investissement
Craig Overlander, Directeur général adjoint de Société Générale Amériques
Pierre Palmieri, Directeur des Activités de Financements, Banque de Financement et d'Investissement
Jean-Luc Parer, Conseiller de la Direction de la Banque de Financement et d'Investissement
Philippe Perret, Président-Directeur général de Sogecap et Responsable de la ligne-métier Assurances
Guy Poupet, Président-Directeur général de la Banque Roumaine de Développement et Représentant du Groupe pour la Roumanie
Bruno Prigent, Directeur du métier Titres
Sylvie Rémond, Directeur délégué des Risques du Groupe
Patrick Renouvin, Directeur délégué de la Banque de détail à l'international pour le Groupe, en charge des ressources
Gianluca Soma, Directeur général de Société Générale Consumer Finance et Responsable de la ligne-métier Crédit à la Consommation
Marc Stern, Directeur général de TCW et Responsable Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs aux Etats-Unis
Catherine Théry, Directeur de la Coordination du contrôle interne du Groupe
Daniel Truchi, Directeur de la Banque Privée

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Déclaration sur le régime de gouvernement d'entreprise

Société Générale se réfère au Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF dans sa dernière version (avril 2010 – document disponible sur le site www.medef.fr).

Depuis le début de l'année 2000, le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités est régi par un Règlement intérieur. Une Charte de l'administrateur regroupe les règles déontologiques applicables aux administrateurs de Société Générale. Le Règlement intérieur et la Charte, ainsi que les Statuts de la Société sont mis à la disposition des actionnaires dans le Document de référence.

Conseil d'administration

Société Générale est une société anonyme à Conseil d'administration. Conformément aux statuts, il appartient au Conseil de décider si les fonctions de Président et de Directeur général sont assurées par la même personne ou sont dissociées. Du 13 mai 2008 jusqu'à la démission de Daniel Bouton de son mandat le 6 mai 2009, les fonctions de Président et de Directeur général ont été dissociées. Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé le principe de la réunification des fonctions de Président et Directeur général afin d'avoir une gouvernance plus resserrée, encore plus réactive et encore plus apte à répondre aux défis de la crise, et nommé Frédéric Oudéa. La réunification a pris effet le 24 mai 2009. Frédéric Oudéa est assisté de trois Directeurs généraux délégués, Séverin Cabannes, nommé en mai 2009, Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez Incera, nommés à compter du 1^{er} janvier 2010.

A l'occasion du renouvellement du mandat de Frédéric Oudéa en 2011, le Conseil d'administration a maintenu cette organisation de la Direction générale.

Le 6 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé également de créer un poste de Vice-Président du Conseil d'administration. Ce poste a été confié à Anthony Wyand qui est également Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (ancien Comité des comptes) et membre des deux autres Comités. Le Vice-Président assiste le Président dans sa mission « notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques » (article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration). Suite au

renouvellement de son mandat d'administrateur en 2011, M. Wyand a été reconduit dans ses missions au sein du Conseil d'administration.

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs du Directeur général ou des Directeurs généraux délégués, qui s'exercent conformément aux lois et règlements en vigueur, aux statuts, au Règlement intérieur et aux orientations arrêtées par le Conseil d'administration. L'article 1^{er} du règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du Conseil d'administration est requise (projets d'investissement stratégiques au-delà d'un certain montant,...).

Composition du Conseil (1^{er} janvier 2012)

Le Conseil comprend 12 administrateurs élus par l'Assemblée générale et deux administrateurs représentant les salariés.

La composition du Conseil vise à un équilibre entre l'expérience, la compétence et l'indépendance, dans le respect de la parité et de la diversité qui reflète l'internationalisation de Société Générale. La compétence et l'expérience du monde financier et la gestion des grandes entreprises internationales sont les critères de base de la sélection des administrateurs.

La durée du mandat des administrateurs nommés par l'Assemblée générale est de 4 ans. Ces mandats viennent à échéance de manière échelonnée, ce qui permet de renouveler tous les ans un quart de ces administrateurs. Les deux administrateurs élus par les salariés de Société Générale ont un mandat de 3 ans.

Le Conseil d'administration comporte 5 femmes et 9 hommes soit 36% de femmes ou 33,3% si l'on exclut la représentante des salariés conformément aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011. Sa composition respecte donc les dispositions du code AFEP-MEDEF en matière de parité ainsi que la loi Copé-Zimmermann qui s'applique à compter de 2011. Les administrateurs étrangers sont au nombre de 5. L'âge moyen des administrateurs est de 57,5 ans. Au cours de l'année 2011, le renouvellement des mandats de Frédéric Oudéa, Anthony Wyand et Jean-Martin Folz, ainsi que la nomination de Kyra Hazou et Ana Maria Llopis Rivas ont été approuvées par l'Assemblée générale et Jean Azéma a présenté sa démission.

Depuis le 18 janvier 2006, M. Kenji Matsuo représente Meiji Yasuda Life en tant que Censeur. Le Conseil du 12 janvier 2010 a renouvelé son mandat de Censeur.

Conformément au Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a, sur le rapport de son Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise (ex-Comité de sélection), procédé à un examen de la situation de chacun de ses membres au 31 décembre 2011 au regard des critères d'indépendance définis dans les rapports précités.

Il a tout particulièrement étudié les relations bancaires et de conseil entretenues par le Groupe avec les entreprises dont ses administrateurs sont des Dirigeants, en vue d'apprécier si celles-ci étaient d'une importance et d'une nature telles qu'elles pouvaient affecter l'indépendance de jugement des administrateurs. Cette analyse est fondée sur une étude multicritères intégrant plusieurs paramètres (endettement global et liquidité de l'entreprise, poids de la dette bancaire dans l'endettement global, montant des engagements de Société Générale et importance de ces engagements par rapport à l'ensemble de la dette bancaire, mandats de conseil, autres relations commerciales). Le Conseil d'administration s'est également attaché à analyser la situation des administrateurs ayant un lien avec des groupes actionnaires de Société Générale.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a estimé que Mmes Lulin, Hazou, Llopis Rivas et Rachou, MM. Castaigne, Cicurel, Folz, Lévy, Osculati et Vandeveldé devaient être regardés comme administrateurs indépendants.

Les autres administrateurs ne sont pas considérés comme indépendants au regard des critères définis par le Rapport AFEP-MEDEF.

Il convient toutefois de noter la situation particulière de M. Wyand. M. Wyand siège au Conseil d'administration de Société Générale depuis 2002 en tant que personne physique. A ce titre, il devrait être considéré comme indépendant. Mais de 1989 à 2002, M. Wyand a représenté le Groupe Aviva (ex-CGNU) au Conseil d'administration. Par une interprétation très stricte des recommandations AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration a donc décidé de ne pas le qualifier d'administrateur indépendant, car il siège depuis plus de 12 ans au Conseil d'administration tant comme représentant permanent, qu'à titre personnel. Pour autant, le Conseil estime qu'il présente toute l'indépendance de jugement requise pour exercer les missions confiées au Vice-Président en particulier en matière de gouvernement d'entreprise, de contrôle interne et de risques.

Les administrateurs indépendants sont ainsi au nombre de 10 sur 14 au 1er janvier 2012, soit 71,4% du Conseil d'administration (83% des administrateurs nommés par l'Assemblée générale).

Cette proportion est nettement supérieure à l'objectif que s'est fixé le Conseil d'administration de respecter la proportion de 50% d'administrateurs indépendants, recommandée dans le code AFEP-MEDEF.

La composition du Conseil est également conforme à l'objectif qu'il a arrêté d'assurer une diversité et un équilibre des expériences et des compétences des administrateurs, ainsi que de concilier continuité et renouvellement progressif.

Administrateurs

Les administrateurs doivent détenir à titre personnel un nombre significatif d'actions, le minimum statutaire étant de 600 actions pour un administrateur nommé par l'Assemblée générale. La Charte de l'administrateur prévoit un objectif de 1 000 actions à compter de 2011.

Le montant et les modalités de répartition des jetons de présence sont décrits ci-après.

La Charte de l'administrateur prévoit que chaque administrateur de Société Générale s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations non encore rendues publiques. Comme les cadres du Groupe disposant régulièrement d'informations privilégiées, les administrateurs ne peuvent intervenir sur les titres de Société Générale pendant les 30 jours qui précèdent la publication ainsi que le jour de la publication des résultats et ne peuvent réaliser sur ces titres des opérations de type spéculatif (obligation de détenir les titres au moins 2 mois, interdiction des transactions sur options).

La Charte de l'administrateur a été modifiée en janvier 2005 pour étendre cette règle aux opérations sur les titres de filiales cotées de Société Générale. Par ailleurs, les administrateurs sont tenus d'informer l'Autorité des Marchés Financiers des opérations réalisées sur le titre par eux-mêmes ou leurs proches.

Compétences

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Règlement intérieur du Conseil prévoit que celui-ci examine régulièrement les orientations stratégiques du Groupe et délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe, ainsi que sur les opérations, notamment d'acquisition et de cession, susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Depuis 2003, le Règlement intérieur définit très précisément les règles applicables aux cas d'approbation préalable par le Conseil d'administration des projets d'investissement ou, plus généralement, des opérations stratégiques (voir article 1^{er} du Règlement intérieur).

Le Conseil est informé et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Le Conseil fixe la rémunération des mandataires sociaux, approuve les principes de la politique de rémunération du Groupe, notamment celle des opérateurs de marché, et décide de la mise en œuvre des plans d'options et d'actions de performance dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale.

Fonctionnement

Un Règlement intérieur régit le fonctionnement du Conseil d'administration. Celui-ci est convoqué par tous moyens par le Président ou à la demande du tiers des administrateurs. Il se réunit au moins 5 fois dans l'année, notamment pour approuver les comptes sociaux et consolidés.

Au moins une fois par an, le Conseil d'administration procède à l'évaluation de son fonctionnement. De même, il délibère au moins une fois par an sur les risques de toute nature auxquels

la Société est exposée. L'avis du Conseil est mentionné, le cas échéant, dans les communiqués de presse diffusés à l'issue des réunions.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment en vue de la préparation de chaque réunion du Conseil. Les administrateurs reçoivent en outre toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements significatifs pour la Société.

Chaque administrateur bénéficie des formations nécessaires à l'exercice de son mandat.

Rapport du Vice-Président sur son rôle et ses activités en 2011

1. La mission du Vice-Président est d'assister le Président dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration, la supervision du gouvernement de l'entreprise et des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques de la banque. Il exerce cette mission principalement par sa présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et son appartenance au Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il rencontre régulièrement les principaux investisseurs français et étrangers pour expliquer et discuter les politiques de la banque dans ces domaines. Il a aussi des entretiens avec les principaux superviseurs bancaires du Groupe.
2. En tant que Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, le Vice-Président veille à ce que celui-ci passe en revue l'ensemble des questions méritant l'attention du Conseil, dont notamment l'appétit au risque, afin d'éclairer celui-ci sur d'éventuels sujets de préoccupation et sur les orientations qu'il lui appartient de prendre en matière financière, de contrôle interne et de risques. Il rend compte régulièrement au Conseil des travaux du Comité, dont la synthèse pour l'année 2011 fait l'objet du Rapport d'activité présenté page 97 du présent Document de référence.
3. En tant que membre des Comités des rémunérations et des nominations, le Vice-Président est directement impliqué dans toutes les décisions importantes concernant la politique de rémunération de la banque, l'organisation et la composition du Conseil d'administration et l'organisation du management. Avec le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise, le Vice-Président suit ces questions de près et a la charge d'organiser et de présider la réunion annuelle du Conseil d'administration qui évalue, en l'absence du Président-Directeur général, les performances de celui-ci et de l'équipe de Direction générale. Il préside aussi les réunions de
- Conseil consacrées à la rémunération des membres de l'équipe de Direction générale. Enfin, il rend compte au Conseil de son action et de ses conclusions sur l'exercice de ses responsabilités à l'occasion de la revue annuelle par le Conseil de son fonctionnement. Le compte-rendu des travaux du Conseil sur ces questions figure ci-après.
4. Le Vice-Président a continué à rencontrer des actionnaires de la banque, en vue d'expliquer et de passer en revue à la fois la gouvernance de la banque et le renforcement continu de son dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques. Il a rencontré les principaux représentants des organismes qui donnent des avis en matière de gouvernance et de vote lors des Assemblées générales. Il a représenté le Groupe lors de la réunion de l'*International Governance Network* à Paris et autres réunions organisées par divers organismes à Bruxelles, à New York et Londres.
5. Pour exercer sa mission, le Vice-Président entretient une relation proche avec le Président-Directeur général au travers de réunions régulières et d'échanges de vues sur la structure et la performance du Conseil d'administration et de l'équipe de Direction, sur tous les principaux sujets d'actualité de la banque, ses performances, sa stratégie et sa communication avec l'extérieur. Il communique périodiquement aux administrateurs entre les réunions du Conseil pour les tenir au courant de l'actualité de la banque, par exemple pendant la crise de liquidité, et pour entendre leurs préoccupations.
6. Au titre de ses responsabilités, le Vice-Président entretient aussi des relations fréquentes avec les autres membres du Comité exécutif du Groupe à Paris et à l'extérieur de la France. Il rend également périodiquement visite aux implantations nationales et internationales du Groupe. A titre d'exemple en 2011, il a visité les implantations au Royaume-Uni, aux Etats Unis et en République tchèque. En 2011, il a consacré environ un quart de son temps aux diverses activités exercées au titre des missions qui lui ont été confiées par le Conseil.

Travaux du Conseil en 2011

En 2011, le Conseil d'administration a tenu 9 réunions, dont la durée a été en moyenne de 3 heures. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de 92% comme en 2010.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels et examiné le budget 2011.

Le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé de l'évolution de la **crise financière** et a débattu de ses conséquences pour le Groupe et en particulier, de la crise de liquidité à compter de l'été 2011. Il a examiné les projets de cession et d'acquisition.

Il a revu la **stratégie** globale du Groupe et notamment le plan stratégique et financier 2010-2015 au cours d'un séminaire stratégique de deux jours. Les grands thèmes suivants ont notamment été débattus :

- Banque de Financement et d'Investissement ;
- Gestion d'actifs (TCW, Amundi) ;
- BHFM : filiales d'Europe centrale et orientale ;
- situation du Groupe et stratégie en Russie ;
- métiers DSFS ;
- revue des coûts et du modèle opérationnel ;
- renforcement du contrôle interne ;
- systèmes et technologies d'information ;
- impact des réformes financières sur le Groupe, (aux Etats-Unis notamment) ;
- plans de redressement et résolutions ;
- contrôle des risques de conformité ;
- image du groupe, politique de communication...

Le Conseil a revu la situation du Groupe en matière de **risques**. Il a débattu de l'appétit pour le risque du Groupe et de la cartographie des risques. Il a approuvé les limites globales des risques de marché. Il a examiné les Rapports annuels adressés à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) relatifs aux risques et au contrôle interne ainsi que les réponses aux lettres de suite consécutives à des missions d'inspection de celle-ci. Il a été tenu informé de l'avancement des grands projets (Convergence, Résolution...).

En matière de **rémunération**, le Conseil a fixé la rémunération des mandataires sociaux et le statut des Directeurs généraux délégués. Il a également défini les orientations du Groupe en matière de rémunération des opérateurs de marché suite aux décisions du G20 et du gouvernement français. Il a décidé des plans d'actions de performance ainsi qu'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié au printemps 2011. Il a débattu de la politique menée en matière d'égalité professionnelle et salariale.

Chaque année le Conseil fait une revue de son fonctionnement, tous les trois ans la revue se fait par un expert externe. Les conclusions de cette revue en 2011 sont mentionnées dans la partie évaluation du présent rapport :

Le Conseil d'administration a préparé les résolutions soumises à l'Assemblée générale annuelle.

Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

En 1995, Société Générale a institué un Comité des comptes. Ce Comité, devenu en 2010 Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, remplit toutes les compétences d'un Comité d'audit au sens de la directive 2006/43/CE, des lois en vigueur et de la réglementation bancaire et de la recommandation AMF du 22 juillet 2010.

Au 1^{er} janvier 2012, le Comité est composé de 5 administrateurs, Mmes Lulin, Rachou et MM. Castaigne, Osculati et Wyand, dont 4 sont indépendants, et est présidé par M. Wyand. Tous les membres sont particulièrement qualifiés dans les domaines financier et comptable, dans l'analyse des risques et du contrôle interne pour exercer ou avoir exercé des fonctions de banquier, de Directeur financier ou d'auditeur. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques a pour missions :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant

que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
- examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres,
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques,
- émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs,
- examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire,
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des risques et les Commissaires aux comptes.

Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Rapport d'activité du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques pour 2011

Le Comité s'est réuni 10 fois en 2011, le taux de participation a été de 100% (99% en 2010).

Lors de chaque arrêté des comptes, le Comité entend les Commissaires aux comptes, hors la présence du management, avant d'entendre la présentation des comptes faite par la Direction financière et les commentaires de la Direction des risques sur les risques de toute nature. Depuis 2002, l'un des mandataires sociaux participe à une partie des réunions consacrées à chaque arrêté et engage avec le Comité un dialogue sur les faits marquants du trimestre. Des présentations plus détaillées sont faites par d'autres cadres sur certains sujets touchant notamment aux principaux risques, à la gestion du bilan, au contrôle interne ou aux aspects financiers des projets d'acquisition. Des séances de formation ou d'information sont organisées en fonction des besoins et de l'actualité. Ainsi en 2011, une formation sur l'activité de Financement de SG CIB et ses risques a été assurée.

Au cours de l'année 2011, le Comité a examiné les **projets de comptes** consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur présentation au Conseil et a soumis à ce dernier son avis sur ces comptes. Il a revu le plan stratégique et

financier 2010-2015. Le Comité a continué à suivre de manière approfondie l'évolution de la **crise financière** ainsi que la crise de l'euro et leurs conséquences sur le Groupe. A plusieurs reprises, il a examiné la situation de liquidité et le niveau des fonds propres, au regard notamment des évolutions envisagées des règles prudentielles.

Dans le cadre de sa mission de **contrôle des risques**, le Comité a adopté une approche large des différents facteurs de risque et débattu de l'appétit au risque du Groupe. Il a revu la cartographie des risques du Groupe et l'approche proposée pour la définition de l'appétit au risque. En particulier, il a examiné les questions relatives aux risques pays et aux dettes souveraines.

A ce titre, il vérifie l'adéquation des provisions aux principaux risques identifiés et suit de près l'évolution des principaux dossiers de risques, qu'il s'agisse des risques de crédit, des risques de marché, des risques structurels de taux, de change ou de liquidité ou des risques juridiques, ainsi que l'évolution des principaux postes du bilan et du hors-bilan. Il revoit le dispositif de contrôle des risques opérationnels. Il revoit le dispositif de contrôle des risques de marché et est consulté sur la révision des limites fixées dans ce domaine. Il suit notamment régulièrement les risques sur les *hedge funds*. Il examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques. Il donne au Comité des rémunérations son avis sur la prise en compte des risques dans le dispositif de rémunération de la population régulée (professionnels des marchés et autres). Enfin, le Comité a débattu de la sécurité informatique au sein du Groupe.

En 2011, le Comité a consacré plusieurs séances aux questions relatives au contrôle de la conformité et du risque de réputation, ainsi qu'à la lutte anti-blanchiment.

En matière de **contrôle interne**, le Comité a revu de manière régulière les travaux de l'Inspection générale et de l'Audit ainsi que le déploiement de la nouvelle Direction du contrôle périodique au sein du Groupe. Il a été tenu informé des incidents significatifs relevés dans le domaine de la conformité. Il a examiné le Rapport annuel sur le contrôle interne. Il a revu le plan de tournée de l'Inspection générale et des audits et les mécanismes de suivi des préconisations d'audit. Il a revu l'activité des Comités d'audit des filiales dans le cadre des règles fixées par le Groupe en la matière. Il suit régulièrement le contrôle des risques notamment opérationnels au sein de SG CIB suite au projet *Fighting back*, en particulier au travers du projet Resolution de renforcement et de modernisation du dispositif de traitement et de contrôle des opérations et des activités. Le Comité a suivi tout particulièrement les travaux relatifs aux contrôles comptables, et a suivi les débuts du projet d'Enterprise *Risk Management* conçu pour renforcer la maîtrise du risque opérationnel dans toutes les composantes de la banque.

Le Comité a suivi de très près tous aspects de liquidité de la banque, y compris le projet de liquidité.

Il a été consulté sur les projets de réponse du Groupe à des lettres de suite de l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Le Comité a passé en revue plusieurs activités du Groupe notamment du point de vue du contrôle interne et des risques (Amundi, TCW, PRIV, NEWEDGE, SG CIB, Boursorama, assurances, Rosbank, Directions fonctionnelles).

Le Comité a assuré un suivi de grands projets lancés par le Groupe dans le cadre Ambition SG 2015 (ex : Convergence, maîtrise des contrôles comptables...) avec un accent particulier mis sur la transformation du modèle opérationnel.

Il a examiné certains projets d'acquisition ou de cession, sous l'angle financier, avant leur examen par le Conseil.

Le Comité reçoit tous les semestres un benchmark financier présentant les performances du Groupe dans ses différents métiers par rapport à ses principaux concurrents. Celui-ci est présenté au Conseil une fois par an.

Le Comité a discuté le programme d'audit et le budget des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2011.

Enfin, le Comité a proposé au Conseil les conditions de renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes. Ce mandat vient à échéance en 2012. Après avoir débattu des conditions actuelles d'exercice de leur mandat par les auditeurs, constaté que les associés en charge feront l'objet d'un renouvellement à proche échéance et pris en compte la qualité des travaux effectués, le Comité a proposé au Conseil le renouvellement en 2012 des cabinets actuels en précisant que le prochain renouvellement serait soumis à appel d'offre.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est composé au 1^{er} janvier 2012 de 4 administrateurs, MM. Cicurel, Folz, Vandeveld, et Wyand, dont 3 sont indépendants. Il est présidé par M. Folz, administrateur indépendant. Le Comité :

- propose au Conseil dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toutes natures perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre ;

■ procède à une revue annuelle de la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne des établissements de crédit, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe ; il vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;

■ donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Rapport d'activité du Comité des rémunérations pour 2011

Au cours de l'exercice, le Comité des rémunérations s'est réuni à 7 reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 96% (94% en 2010).

Lors de ses réunions, le Comité a préparé les décisions du Conseil sur **le statut et la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux**.

Le Comité a préparé **l'évaluation des Dirigeants mandataires sociaux** et en a délibéré avec les autres administrateurs extérieurs au Groupe. Il a examiné les objectifs annuels des mandataires sociaux proposés au Conseil.

Conformément à la CRD3 et ses textes de transposition en France, le Comité des rémunérations a veillé à ce que les politiques de rémunérations suivies par le Groupe soient non seulement conformes à la réglementation, mais aussi alignées sur la politique de maîtrise de risque de l'entreprise ainsi que sur ses objectifs en matière de fonds propres.

Le Comité a revu les principes de la politique de rémunération applicable dans le Groupe, en particulier ceux concernant les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, conformément aux nouvelles réglementations en vigueur. Il a consacré plusieurs séances à cet examen et à s'assurer que le

dispositif proposé en ce qui concerne la population régulée était conforme aux nouvelles règles particulièrement complexes. Il a tout particulièrement veillé à ce que la politique de rémunération prenne bien en compte les risques générés par les activités et le respect par les personnels des politiques de maîtrise des risques et des normes professionnelles et a consulté le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques à ce sujet. Il s'est appuyé aussi sur les travaux des organes de contrôle, externes et internes, pour s'assurer que les règles fixées pour l'année 2010 avaient été respectées.

Il a également examiné les modalités de l'augmentation de capital réservée aux salariés. Enfin, le Comité a proposé au Conseil les plans d'actions. Il a proposé l'approbation d'un supplément d'intéressement aux salariés.

La politique de rémunération ainsi définie est décrite en détail page 116 et suivantes.

Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité, composé du Président du Conseil d'administration et des membres du Comité des rémunérations, est présidé par le Président du Comité des rémunérations. Le Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs, ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée au moins une fois tous les 3 ans.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes Dirigeants.

Rapport d'activité du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise pour 2011

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise a tenu 6 réunions en 2011 ; le taux de participation a été de 100% (97% en 2010).

Il a préparé l'examen par le Conseil du chapitre du Rapport annuel 2011 relatif au « gouvernement d'entreprise », en particulier en ce qui concerne l'appréciation du caractère indépendant des administrateurs. Le Comité a préparé les travaux d'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil.

Le Comité a préparé les **propositions de nomination des mandataires sociaux ainsi que des administrateurs** dans le cadre de l'Assemblée générale 2011.

Il a examiné le **plan de succession** des mandataires sociaux afin d'être en état de faire une proposition au Conseil à ce sujet le moment venu. Il a examiné le plan de succession des membres du Comité exécutif.

Evaluation du Conseil d'administration et des mandataires sociaux

Depuis 2000, le Conseil d'administration consacre chaque année une partie d'une séance à débattre de son fonctionnement sur la base d'une évaluation portée par les administrateurs eux-mêmes. Cette évaluation est recueillie soit par le Secrétaire du Conseil, soit par un consultant externe spécialisé, dans le cadre d'entretiens individuels sur la base d'un guide d'entretien approuvé par le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Dans les deux cas, les réponses sont présentées de façon anonyme dans un document de synthèse qui sert de base aux débats du Conseil.

Le 7 novembre 2011, le Conseil a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement, sur la base d'un rapport écrit et oral du Secrétaire du Conseil, la précédente évaluation, assurée par un consultant externe, ayant été débattue en août 2010.

Tous les administrateurs estiment que le Conseil remplit bien son rôle grâce à :

- une relation très confiante avec le Président-Directeur général et à sa conduite des travaux du Conseil, qui met chacun à même d'apporter sa contribution aux débats, de sorte que la relation entre le Conseil et le Président est très équilibrée ;
- l'esprit de coopération et de collégialité qui préside aux relations entre tous les administrateurs ;

- l'assiduité et à l'implication des administrateurs ;
- la qualité de l'information donnée au Conseil et à la transparence du management, sur tous les sujets susceptibles d'intéresser les administrateurs ;

- la qualité des travaux préparatoires des Comités.

Les principaux sujets de satisfaction sont les suivants :

- la qualité du dialogue sur la stratégie du Groupe ;
- les progrès réalisés dans le suivi des risques, notamment au travers de l'exercice de détermination de l'appétit au risque ;
- la contribution du Vice-Président à la qualité de la gouvernance ;
- les progrès réalisés dans l'information du Conseil sur les travaux des Comités ;
- la qualité du dispositif de fixation des objectifs annuels de la Direction générale et d'évaluation de ses performances.

Les principaux axes de progrès identifiés par les administrateurs portent sur :

- la qualité et le délai de mise à disposition des dossiers, qui sont en amélioration, mais doivent encore progresser ;
- le suivi des décisions stratégiques, des risques et de la liquidité.

En conclusion des débats du Conseil sur cette évaluation, diverses mesures ont été décidées en vue de poursuivre l'effort d'amélioration de la qualité et de la disponibilité des dossiers du Conseil et de ses Comités et de la présentation des sujets au Conseil. Le programme de travail annuel et l'ordre du jour du Conseil seront encore plus structurés et concentrés sur les sujets prioritaires et en vue d'assurer un meilleur suivi des décisions stratégiques, des risques et de la liquidité. En particulier, une note de synthèse sur l'évolution des principaux risques sera soumise à chaque réunion du Conseil.

Depuis 2003, les Dirigeants mandataires sociaux font l'objet chaque année d'une évaluation préparée par le Comité des rémunérations à l'occasion d'une réunion à laquelle participent seuls les administrateurs non salariés ou Dirigeants d'une société du Groupe. L'évaluation porte sur le respect par les mandataires sociaux des objectifs annuels qui leur ont été assignés en début d'exercice par le Conseil d'administration, sur la base d'un rapport des mandataires sociaux eux-mêmes, revu par le Comité des rémunérations. Cette réunion est présidée par le Vice-Président et animée par le Président du Comité des rémunérations et ses conclusions sont communiquées au Président par le Vice-Président et le Président du Comité des rémunérations.

Assemblée générale

Les statuts (voir pages 434) définissent les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale. Un résumé de ces règles figure au chapitre 3 du Document de référence.

Jetons de présence versés aux administrateurs de la Société

Le montant des jetons de présence a été porté de 1 030 000 à 1 250 000 EUR à l'Assemblée générale du 24 mai 2011.

Les règles de répartition des jetons de présence entre les administrateurs sont les suivantes depuis l'exercice 2009 :

- le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence ;
- le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers, et une partie variable égale aux deux-tiers. Le Vice-Président bénéficie, *prorata temporis*
- d'une allocation spéciale égale à 35% de la partie fixe. Le solde de la partie fixe est réparti *prorata temporis* de la manière suivante :
 - 4 parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 - 3 parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
 - 2 parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations,
 - 1 part pour les autres administrateurs.

La partie variable est répartie entre les administrateurs en proportion du nombre de séances ou réunions de travail du Conseil ou des Comités auxquelles chaque administrateur a participé au cours de l'exercice.

Rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et mention de la publication des informations prévues au L. 225-100-3 du Code de commerce

Les éléments du Rapport du Président, qui présentent les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, figurent dans le présent chapitre sous le titre « Politique de rémunération » qui suit.

Le paragraphe « Informations de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce » figure au chapitre 3.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Le présent Rapport est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce⁽¹⁾. Il présente de manière synthétique les procédures de contrôle interne du Groupe consolidé. Il ne prétend pas décrire de manière détaillée la situation de l'ensemble des activités et filiales du Groupe ni la mise en œuvre pratique des procédures. Le Président de chaque société anonyme, filiale française du Groupe qui fait appel public à l'épargne, est par ailleurs appelé à rédiger un rapport spécifique.

Compte tenu de l'ampleur et de la diversité des risques inhérents aux activités des établissements bancaires, le contrôle interne constitue un instrument essentiel de leur pilotage et de leur politique de maîtrise des risques. Il contribue ainsi fortement à la pérennité de leurs activités. Ce contrôle s'inscrit dans un cadre réglementaire très strict au plan national et fait l'objet de nombreux travaux au plan international (Comité de Bâle, Union européenne). Il concerne l'ensemble des acteurs du Groupe : il est d'abord du ressort des opérationnels, mais il implique également un certain nombre de Directions centrales, et au premier chef la Direction des risques, le Secrétariat général (notamment en charge de la Conformité), l'ensemble des Directions financières du Groupe, ainsi que la Direction du contrôle périodique. Ces entités ont toutes participé à l'élaboration du présent Rapport pour les parties qui les concernent. Il a été approuvé par le Conseil d'administration après examen par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

LA GESTION DES RISQUES

L'activité bancaire est soumise à différents types de risques

Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, la gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

■ **le risque de crédit et de contrepartie** (incluant le risque-pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations

de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties homogènes ;

- **le risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;
- **le risque structurel de taux et de change** : risque de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires) ;
- **le risque de liquidité** : risque pour le Groupe de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie ou ses besoins de collatéral à un coût raisonnable et au moment où ils sont dus ;
- **les risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de perte ou de sanction du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs ;
- **le risque de non-conformité** : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;
- **le risque de réputation** : risque résultant d'une perception négative de la part des clients, des contreparties, des actionnaires, des investisseurs ou des régulateurs, pouvant affecter défavorablement la capacité du Groupe à maintenir ou engager des relations d'affaires et la continuité d'accès aux sources de financement ;

(1) La partie gouvernement d'entreprise de ce même rapport figure pages 93 à 100.

- à travers ses filiales d'Assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit notamment du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires) ;
- au travers de ses Services Financiers Spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au **risque de valeur résiduelle** (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

La gestion et l'évaluation des risques

LA FORMALISATION DE L'APPETIT AU RISQUE

Depuis 2009, la Direction des risques et la Direction financière mènent une démarche coordonnée, avec les directions opérationnelles, de formalisation de l'appétit au risque du Groupe à travers une analyse du couple risque/rentabilité des principaux métiers. Intégrée depuis 2011 au processus budgétaire annuel du Groupe, cette démarche présente des indicateurs évaluant la solidité financière, la solvabilité, le levier et la liquidité. Ces indicateurs font l'objet d'une présentation au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, ainsi qu'au Conseil d'administration. Ainsi, les instances dirigeantes disposent d'outils de pilotage stratégique complémentaires afin de fixer les objectifs et d'allouer les ressources rares (capital et liquidité) aux métiers.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DU GROUPE

Cette démarche vise à identifier et estimer les principaux risques de perte potentielle anticipés pour l'année à venir quelle que soit leur nature : risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces risques sont placés sur une matrice associant, pour chacun d'eux, impact et probabilité d'occurrence. Un niveau de perte est associé à chaque *scenario*, combinant des approches statistiques, utilisant un historique d'observations passées, et validation à dire d'expert. Les *scenarii* sont classés selon une échelle relative d'occurrence présentant trois niveaux distincts : cas de base, stressé et extrême. Il peut s'agir aussi bien de cas de pertes isolées et significatives par leur montant (exemple : le défaut d'une contrepartie majeure) que d'événements associant de nombreuses contreparties (exemple : phénomène de contagion sur un secteur d'activité ou entre plusieurs secteurs).

La cartographie des risques est présentée une fois par an aux membres du CACIR ainsi qu'au Conseil d'administration.

RISQUE DE CREDIT :

La surveillance des risques de crédit du Groupe est organisée par pôles (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Banque de Financement et d'Investissement/Services Financiers Spécialisés et Assurances, Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs) et complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché aux risques de marché. Leurs principales missions sont :

- de fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- d'autoriser les dossiers des opérations soumises par les Directions commerciales ;
- de valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- d'assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- de contrôler les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

RISQUES DE MARCHE :

Le Département des risques de marché assure la supervision indépendante des activités de marché du Groupe. Ses principales missions sont :

- d'instruire les demandes de limites dans le cadre des autorisations globales du Conseil d'administration et de la Direction générale ;
- de suivre les positions et les risques de marché ;
- de définir les méthodologies et outils de mesure (VaR, *Stressed VaR*, *Incremental Risk Charge* (IRC), *Comprehensive Risk Measure* (CRM), *stress tests*, sensibilité aux paramètres de marché, etc.) ;
- de valider les modèles d'évaluation des *front offices*, de vérifier les paramètres de marché, de déterminer les réserves.

RISQUES STRUCTURELS :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département gestion du bilan et financement, chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de Trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral) ; il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière

du Groupe, ainsi que les fonctions d'exécution des opérations financières ;

- le Département suivi des risques ALM, chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier du contrôle des modèles et du suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

Chaque entité assure le contrôle de premier niveau des risques structurels ; elle a pour mission d'effectuer la mesure périodique des risques encourus, le *reporting* risque, d'élaborer les propositions de couverture et la mise en œuvre des décisions prises. Chaque entité est responsable du respect des normes du Groupe et des limites qui lui ont été assignées.

Les Directions financières des pôles de supervision doivent s'assurer du bon respect de ces principes au sein de chacune des entités du périmètre qu'elles contrôlent.

Pour la supervision des risques structurels, le Comité financier, organe de Direction générale, s'appuie sur la Direction financière du Groupe.

RISQUES OPERATIONNELS :

Le Département des risques opérationnels a pour mission d'assurer le suivi transversal de ces risques au sein du Groupe, de coordonner leur pilotage et d'en assurer le *reporting* pour la Direction générale, le Conseil d'administration et les autorités de supervision bancaire. Il veille également à renforcer la cohérence et l'intégrité du dispositif. Des procédures et des outils ont été déployés au sein du Groupe afin d'identifier, d'évaluer (quantitativement et qualitativement) et de piloter les risques opérationnels :

- l'auto-évaluation des risques et des contrôles, qui a pour but d'identifier et mesurer l'exposition du Groupe aux différentes catégories de risques opérationnels afin d'établir une cartographie précise des niveaux de risques intrinsèques et résiduels, après prise en compte des dispositifs de prévention et de contrôle ;
- des indicateurs clés de risque, pour alerter en amont sur les risques de pertes opérationnelles ;
- des analyses de *scenarii*, qui consistent à estimer les pertes potentielles de faible fréquence mais à forte sévérité, auxquelles le Groupe pourrait être exposé ;
- la collecte et l'analyse des pertes internes et des pertes subies dans l'industrie bancaire à la suite de la matérialisation de risques opérationnels ;
- un suivi des plans d'action majeurs au sein du Groupe, mis en œuvre en 2010 et s'appuyant sur le déploiement d'un nouvel outil informatique.

La fonction **Plans de Continuité** (PCA) est rattachée au Département des risques opérationnels. Elle s'attache à l'amélioration, notamment au moyen de tests réguliers, des dispositifs de continuité d'activité au sein du Groupe.

Une fonction **Gestion de Crise**, distincte de la fonction PCA, renforce la prise en compte de cet aspect spécifique au sein du Groupe et le déploiement de dispositifs et d'outils adéquats.

RISQUE ET POLITIQUE DE REMUNERATION

Depuis fin 2010, dans le cadre réglementaire défini par la Directive Européenne CRD3, Société Générale a mis en place une gouvernance spécifique pour la détermination des rémunérations variables. Au-delà des professionnels des marchés financiers, les règles introduites par cette directive s'appliquent à l'ensemble des personnes dont l'activité est susceptible d'avoir une incidence significative sur le profil de risque des établissements qui les emploient, y compris celles exerçant des fonctions de contrôle.

Selon les principes approuvés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations, les mécanismes et processus de rémunération de la population identifiée intègrent non seulement le résultat financier des opérations qu'ils réalisent, mais également le respect des politiques de risque et de conformité. Les salariés des fonctions de contrôle pour leur part sont rémunérés de manière indépendante des résultats des opérations qu'ils contrôlent et en fonction de critères propres à leur activité.

La Direction des risques et la Direction de la conformité participent à la définition et la mise en œuvre de cette politique.

Méthodologies et dispositif de quantification des risques

La méthode de notation **IRBA (Advanced Internal Ratings Based Approach)** et l'approche **AMA (Advanced Measurement Approach)** sont utilisées pour le calcul de l'exigence en fonds propres réglementaires respectivement au titre du risque de crédit et du risque opérationnel. Le dispositif de suivi des modèles de notation est opérationnel, conformément aux exigences Bâle 2. Ce dispositif fait l'objet d'une description détaillée dans le chapitre 9 du présent Document de référence.

Pour les risques de marché, le modèle de mesure des risques a été validé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur la quasi-totalité des opérations concernées. Au cours des dernières années, le Groupe a conduit un important travail visant à améliorer le mode de calcul de la VaR.

Le Groupe a obtenu l'agrément de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel pour utiliser ses modèles internes dans le cadre de l'évolution réglementaire entrée en vigueur au 31 décembre 2011 pour le calcul de la charge en capital au titre du risque émetteur dans les portefeuilles de négociation (modèles IRC – *Incremental Risk Charge* – et CRM – *Comprehensive Risk Measure*) , ainsi qu'au titre du risque du marché (modèle *stressed VaR*).

Enfin, le groupe Société Générale conduit un projet pour obtenir l'agrément pour l'utilisation de son modèle interne de calcul des expositions au défaut utilisées pour le calcul de la charge en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les positions de dérivés du portefeuille de négociation (modèle EEPE – *Expected Effective Potential Exposure*).

Conformément aux exigences du Pilier II, le Groupe continue à renforcer son **dispositif de stress tests** qui s'articule selon deux axes :

- à un niveau agrégé, les *stress* globaux (*stress tests* macro-économiques – « *stress tests* ICAAP ») permettent d'obtenir une quantification du risque sur l'ensemble des entités et activités du Groupe (risques de crédit, de marché et opérationnels pris simultanément) ; l'exercice de *stress* globaux est intégré au processus budgétaire, et les résultats présentés au Comité des risques ;
- des *stress tests* spécifiques permettent de compléter à la demande l'analyse globale par une approche plus fine, suivant différents axes (secteur, filiale, produit, pays, etc).

Les *stress tests*, qui permettent de mesurer la résilience du Groupe à des *scenarii* macro-économiques d'amplitude variée, sont une composante importante de la gestion des risques du Groupe. Ils peuvent donner lieu à la fixation de limites et apportent un éclairage sur les pertes potentielles dans le cadre du processus budgétaire.

RISQUES LIES AUX NOUVEAUX PRODUITS ET NOUVELLES ACTIVITES

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à une **procédure Nouveau Produit**. Pilotée conjointement entre la Direction des risques et les directions métiers, cette procédure, a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large du nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes, en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

Dans l'ensemble du Groupe, 514 Comités nouveaux produits se sont tenus au cours de l'année 2011.

Enfin, les **systèmes d'information** sont **régulièrement adaptés** aux évolutions des produits traités et des techniques de gestion du risque associées, tant au niveau local (entités bancaires) qu'au niveau central (Direction des risques).

LES ACTEURS DE LA GESTION ET DU CONTROLE DES RISQUES

L'organisation et les procédures de maîtrise des risques sont définies au plus haut niveau

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration et la Direction générale.

Le Conseil d'administration, et plus particulièrement son **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques**, procède régulièrement à une revue approfondie du dispositif de gestion, de prévention et d'évaluation des risques.

En premier lieu, le **Conseil d'administration** définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Un tableau de bord sur les risques lui est remis. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe. A titre d'exemple, le Conseil d'administration a validé en novembre 2010 le Code de conduite fiscale du Groupe.

Au sein du Conseil d'administration, le **Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques et leur conformité avec ce cadre ainsi qu'avec les lois et réglementations en vigueur.

LE ROLE DU COMITE D'AUDIT, DE CONTROLE INTERNE ET DES RISQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION⁽¹⁾

Ce Comité a pour mission de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et de proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires.

A cette fin, le Comité, notamment :

- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire, et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;
- examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques ;
- examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan ;
- examine une fois par an le bilan d'activité des Comités d'audit et contrôle interne des principales filiales du Groupe.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, les mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

Le Comité établit un Rapport annuel d'activité. Celui-ci est inséré dans le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise présenté séparément en page 97 du présent Document de référence.

Présidés par la **Direction générale**, trois comités spécialisés du Comité exécutif du Groupe assurent le pilotage central du contrôle interne et des risques :

- le **Comité des risques** qui s'est réuni 15 fois au cours de l'exercice 2011, traite des grandes orientations en matière de risques du Groupe, notamment de l'encadrement des différents risques (risques de crédit, pays, de marché et opérationnels) et de l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi de ces risques. Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité « grands risques » se consacre à la revue des expositions individuelles importantes ;
- le **Comité financier** qui, dans le cadre du pilotage de la politique financière du Groupe, valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels et

revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière ;

- le **Comité de coordination du contrôle interne** (CCCI) qui pilote la cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne.

Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions centrales du Groupe, indépendantes des Directions opérationnelles, sont dédiées à la gestion et au contrôle interne des risques

Elles adressent au Comité exécutif du Groupe toutes les informations nécessaires à l'exercice de sa responsabilité consistant à assurer, sous l'autorité du Directeur général, le pilotage stratégique du Groupe.

A l'exception des Directions financières des pôles d'activités, ces directions rapportent directement à la Direction générale du Groupe ou au Secrétariat général, Responsable de la Conformité du Groupe (lui-même sous la responsabilité directe de la Direction générale).

- **La Direction des risques**, qui a pour mission de contribuer au développement et à la rentabilité du Groupe en garantissant que le dispositif de contrôle des risques en place est adéquat et efficace, et en surveillant les opérations menées au sein du Groupe.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ; à ce titre, le Directeur des risques est responsable de la filière « risques » du Groupe au sens du règlement 97-02 modifié par arrêté du 19 janvier 2010,
- recense l'ensemble des risques du Groupe,
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et reporte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de tutelle,
- contribue à la définition des politiques de risque en tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risques correspondants,
- définit ou valide les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques,
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers,

(1) Le règlement intérieur du Conseil d'administration est disponible dans le Document de référence page 436.

- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe ;
 - **la Direction financière du Groupe**, qui, au-delà de ses responsabilités de gestion financière, se voit conférer de larges missions de contrôle comptable et financier (risque structurel de taux, de change et de liquidité) ; à ce titre :
 - le Département de la gestion du bilan et financement est en charge de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ; de la définition des indicateurs de pilotage et les *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et fixe les principales limites des pôles et des entités ; de l'analyse de l'exposition aux risques structurels du Groupe et de la définition des actions de couverture et assure la veille réglementaire en matière de risques structurels,
 - le Département de suivi des risques ALM est en charge du recensement des risques structurels du Groupe ; du contrôle des limites ; de la définition des principes et de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe ; de la consolidation et du *reporting* des risques structurels et de la définition et veille du cadre normatif de mesure des risques structurels avec une revue périodique de la structure de la gestion actif-passif des entités du Groupe.
- Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier Groupe, le Département suivi des risques ALM (de liquidité, de taux et de change) est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière Risques du Groupe au sens du CRBF 97-02. Par ailleurs, plusieurs départements de la Direction des risques sont impliqués à différents niveaux dans la supervision des risques ALM (revue des modèles relatifs aux activités de marché, participation à la validation de tous les modèles de liquidité du Groupe, avis donnés sur les limites fixées sur les indicateurs de liquidité, suivi des éventuels dépassements de limites dans le cadre des procédures d'escalade). Leur action est coordonnée par le département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques ;
- **les Directions financières des pôles**, rattachées hiérarchiquement aux responsables de pôles d'activités et fonctionnellement à la Direction financière du Groupe, qui veillent au bon déroulement des arrêtés locaux ainsi qu'à la qualité de l'information contenue dans les *reportings* de consolidation transmis au Groupe ;
 - **la Direction de la conformité du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, Responsable de la Conformité, qui veille au respect des lois, règlements et principes déontologiques

spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement ; elle veille également à la prévention du risque de réputation ;

- **la Direction juridique du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, qui veille à la sécurité et à la régularité juridique des activités du Groupe, en liaison avec les services juridiques des filiales et succursales ;
- **la Direction fiscale du Groupe**, rattachée au Secrétaire général, qui veille au respect des lois fiscales ;
- **la Direction des ressources humaines du Groupe**, qui veille notamment à la mise en œuvre des politiques de rémunération ;
- **la Direction des ressources du Groupe**, qui est notamment en charge de la sécurité des systèmes d'information ;
- **la Direction du contrôle périodique du Groupe** qui, sous l'autorité de l'Inspecteur Général, est en charge de l'exercice du contrôle périodique.

LE CONTROLE INTERNE

Cadre d'exercice

LE CONTROLE INTERNE S'INSCRIT DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE STRICT IMPOSE AUX ETABLISSEMENTS BANCAIRES

En France, les conditions d'exercice du contrôle interne des établissements bancaires découlent du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, qui fait l'objet d'actualisations régulières. Ce texte, qui régit les établissements de crédit et les entreprises d'investissement, définit la notion de contrôle interne et spécifie un certain nombre d'obligations relatives à la mesure et à l'encadrement des différents risques des activités des entreprises concernées, ainsi que les procédures par lesquelles l'organe délibérant doit évaluer les conditions d'exercice du contrôle interne.

En juin 2004, le Comité de Bâle a défini les quatre principes – indépendance, universalité, impartialité, adéquation des moyens aux missions – qui doivent prévaloir dans l'exercice du contrôle interne des établissements de crédit.

Au sein du groupe Société Générale, ces principes sont mis en œuvre principalement dans différentes directives, l'une établissant le cadre général du contrôle interne du Groupe, une deuxième définissant la Charte d'Audit du Groupe et les autres étant relatives à la Direction des risques, à la gestion des risques de crédit, à la gestion des risques sur activités de marché, à la gestion des risques opérationnels, à la gestion des risques structurels de taux, de change et de liquidité, au contrôle de la conformité et à la maîtrise du risque de réputation.

Le contrôle interne est l'ensemble des moyens qui permettent à la Direction générale de s'assurer que les opérations réalisées, l'organisation et les procédures mises en place sont conformes aux dispositions légales et réglementaires, aux usages professionnels et déontologiques, et aux règles internes et orientations définies par l'organe exécutif de l'entreprise. Le contrôle interne vise notamment :

- à exercer sur les risques encourus un contrôle suffisant pour en assurer la maîtrise ;
- à garantir la réalité, l'exhaustivité et l'exactitude des informations financières et de gestion ;
- à vérifier l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information et de communication.

LE DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE EST FONDE SUR QUATRE PRINCIPES FONDAMENTAUX

- **l'exhaustivité du périmètre** des contrôles qui concernent tous les types de risques et s'appliquent à toutes les entités du Groupe ;
- **la responsabilité des opérationnels** dans la maîtrise des risques qu'ils prennent et le contrôle des opérations qu'ils traitent ;
- **la proportionnalité des contrôles à l'ampleur des risques encourus** ;
- **l'indépendance du contrôle périodique.**

Il se caractérise :

- par la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- par la mixité d'approche du contrôle permanent, qui combine d'une part un contrôle opérationnel multirisques, et d'autre part l'intervention de filières spécialisées par type de risque.

LE CONTROLE S'APPUIE SUR UN CORPUS DE NORMES ET DE PROCEDURES

Toutes les activités du groupe Société Générale sont encadrées par des règles et procédures regroupées en un ensemble documentaire appelé la « **Documentation Normative** ». Elle est constituée par l'ensemble des documents qui :

- énoncent les règles d'action et de comportement s'appliquant aux collaborateurs du Groupe ;

- définissent l'organisation des métiers et le partage des rôles et responsabilités ;
- décrivent les règles de gestion et de fonctionnement interne propres à chaque métier et chaque activité.

La Documentation Normative comprend notamment :

- les **Directives**, qui définissent la gouvernance du groupe Société Générale, l'organisation et les missions de ses pôles d'activités et Directions centrales, ainsi que les principes de fonctionnement des dispositifs et processus transverses (Codes de conduite, Chartes, ...) ;
- les **Instructions**, qui posent le cadre de fonctionnement d'une activité, les principes et les règles de gestion applicables aux produits et services rendus à la clientèle et définissent les procédures internes.

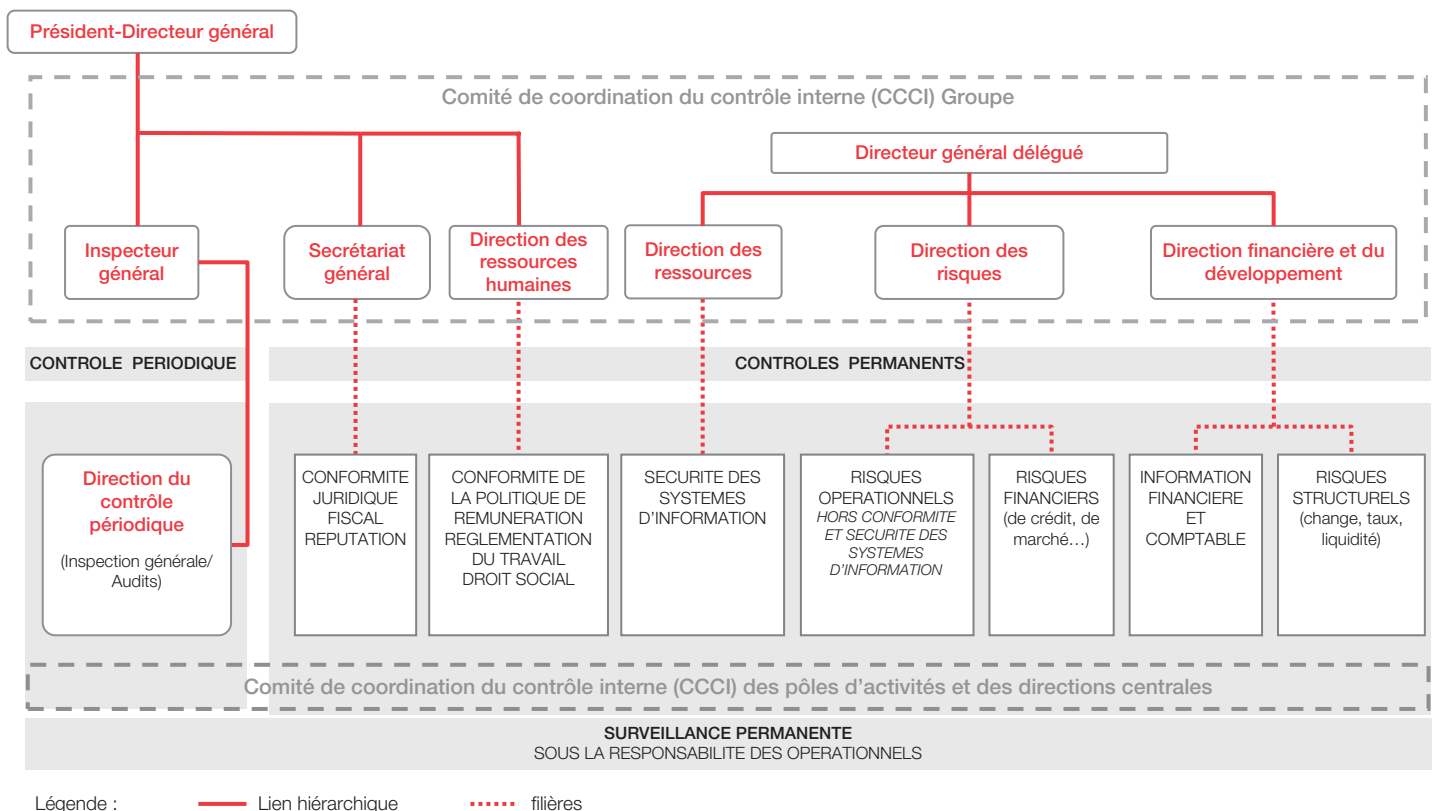
La Documentation Normative a force de loi interne. Elle relève de la responsabilité du Secrétaire général du Groupe, Responsable de la Conformité du Groupe vis-à-vis des autorités de tutelle du Groupe, en France et à l'étranger.

S'ajoutent à la Documentation Normative les procédures opérationnelles propres à chacune des activités du Groupe. Les règles et procédures en vigueur sont conçues de façon à respecter les règles de base du contrôle interne telles que :

- la séparation des fonctions ;
- l'enregistrement immédiat et irrévocable de toute transaction ;
- le rapprochement entre informations de provenances différentes.

LA COORDINATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE EST ASSUREE AU NIVEAU DU GROUPE ET RELAYEE DANS CHACUN DES POLES ET DIRECTIONS CENTRALES

Conformément aux dispositions du règlement n° 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, le contrôle interne comprend un dispositif de contrôle permanent et un dispositif de contrôle périodique.



La cohérence et l'efficacité de l'ensemble du dispositif de contrôle interne sont pilotées par un Directeur général délégué. Il préside le **Comité de coordination du contrôle interne Groupe (CCCI Groupe)** qui réunit le Secrétaire général, le Directeur des risques, le Directeur financier, le

Directeur des Systèmes d'Information Groupe, l'Inspecteur général, le Directeur de la coordination du contrôle interne et, à compter de janvier 2011, le Directeur des Ressources humaines.

LE COMITE DE COORDINATION DU CONTROLE INTERNE GROUPE S'EST REUNI ONZE FOIS EN 2011.

Il a passé en revue le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de tous les pôles et des Directions centrales du Groupe. Par ailleurs, le Comité a traité en 2011 les sujets suivants :

- contrôle du risque d'abus de marché ;
- point sur le dispositif et le fonctionnement des Comités nouveaux produits ;
- contrôle des prestations essentielles externalisées ;
- gestion des conflits d'intérêt ;
- maîtrise du risque projet ;

- contrôle de l'application des dispositions de la MIF et revue du dispositif de contrôle des règles de protection de la clientèle ;
- point sur l'intervention de RISQ et de la Conformité dans la rémunération des opérateurs de marché ;
- alignement de la politique d'*incentive* sur la transformation de l'entreprise ;
- rôle des filières et optimisation de leur interaction avec les métiers ;
- dispositif de lutte contre le blanchiment avec Focus sur la Russie ;
- point sur le dispositif anti-corruption.

L'organisation mise en place au niveau du Groupe pour coordonner l'action des différents acteurs du contrôle interne est déclinée au sein de chacun des pôles. L'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe est doté de Comités de coordination du contrôle interne. Présidés par le responsable du pôle ou de la Direction centrale, ces comités

réunissent les responsables des fonctions de contrôle permanent ou périodique compétents pour le pôle ou la Direction centrale, ainsi que le Directeur de la coordination du contrôle interne du Groupe et les responsables des fonctions de contrôle de niveau Groupe.

Le contrôle permanent

Le contrôle permanent repose sur :

- la **surveillance permanente**, qui relève des opérationnels et de leur hiérarchie et dont la coordination est placée sous la responsabilité du Département risques opérationnels de la Direction des risques ; le dispositif de surveillance permanente est lui-même complété de nombreux autres contrôles opérationnels (par exemple, contrôles automatisés dans les chaînes de traitement informatiques, contrôles organisationnels mettant en œuvre la séparation des fonctions au sein de l'organisation, etc.) ;
- les contrôles de second niveau effectués par les Directions spécialisées dans la prévention des grandes familles de risques ;
- une **gouvernance spécifique à certains types de risques**, reposant notamment sur des comités dédiés au niveau Groupe, permettant d'en effectuer la revue régulière au niveau hiérarchique approprié.

LE PREMIER NIVEAU DE RESPONSABILITE DU CONTROLE PERMANENT EST LE CADRE OPERATIONNEL

La surveillance permanente de leur activité par les opérationnels eux-mêmes constitue la pierre angulaire du contrôle permanent. Elle se définit comme l'ensemble des dispositions mises en œuvre en permanence pour garantir, au niveau opérationnel, la conformité, la sécurité et la validité des opérations réalisées. Elle comporte deux volets :

- la **sécurité au quotidien** concerne l'ensemble des agents et repose sur le respect permanent par chacun d'entre eux, pour toutes les opérations qu'ils traitent, des règles et procédures en vigueur ;
- la **supervision formalisée** constitue l'obligation pour la hiérarchie de vérifier, régulièrement et au travers de procédures écrites, le respect par les agents des règles et procédures de traitement et l'efficacité de la sécurité au quotidien.

Elle s'appuie sur des modes opératoires formalisés et mis à disposition des collaborateurs. Le contenu de la surveillance permanente est repris pour chaque entité du Groupe dans un dossier qui définit, à partir d'une analyse de l'activité, les procédures à respecter.

Le Crédit du Nord complète son dispositif par un contrôle permanent de deuxième niveau, effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche et destiné à s'assurer de l'application des règles édictées en matière de surveillance permanente.

PARALLELEMENT, LES DIRECTIONS CENTRALES, AVEC L'APPUI DES FILIERES DONT ELLES ONT LA RESPONSABILITE, CONCARENT AU CONTROLE PERMANENT DES OPERATIONS DU GROUPE

La Direction des risques, disposant de relais dans les pôles et filiales du Groupe, est chargée de la mise en place du dispositif de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels ainsi que d'un suivi homogène et consolidé.

D'après le dernier recensement réalisé sur base déclarative (courant 2011), les effectifs de la filière Risques du Groupe dédiés à la maîtrise et au contrôle permanent des risques sont restés stables et représentent un peu plus de 5 000 personnes (dont 940 à fin décembre 2011 au sein même de la Direction des risques du Groupe).

Les missions de la Direction des risques sont détaillées dans le chapitre 9 du Document de référence, page 194.

Un Responsable du Risque opérationnel informatique et de la Sécurité des Systèmes d'Information coordonne au niveau du Groupe la gestion des risques liés aux systèmes d'information.

Le dispositif en matière d'organisation, de veille et de communication relatives aux risques et à la sécurité de ses systèmes d'information est coordonné au niveau du Groupe par un Responsable des Risques opérationnels informatiques et de la Sécurité des Systèmes d'Information. Ce dispositif est relayé dans chacun des pôles d'activités, des lignes-métiers et des entités. Sur le plan opérationnel, le Groupe s'appuie sur une cellule de type CERT (*Computer Emergency Response Team*) en charge de la gestion des incidents, de la veille sécuritaire et de la lutte contre la cybercriminalité, qui fait appel à de multiples sources d'information et de surveillance, internes comme externes.

Le dispositif de sécurité et de maîtrise des risques opérationnels informatiques est encadré par des « Orientations stratégiques sécurité » validées par la Direction générale et l'ensemble des métiers dans le cadre du Comité de surveillance des Directions centrales. Il est régulièrement mis à niveau pour tenir compte des évolutions technologiques, de l'apparition des nouvelles menaces ou de nouveaux usages (exemple du *Cloud Computing*).

L'année 2011 a vu un renforcement des méthodologies Groupe en matière de sécurité, la publication de standards de sécurité dans les domaines jugés les plus sensibles (sécurité de la Banque en ligne, sécurité des accès Internet, etc.), enfin, le déploiement de programmes visant à limiter les risques spécifiques à certains métiers.

La nécessité d'ajuster le dispositif de sécurité des systèmes d'information aux risques propres à l'activité bancaire est prise en compte dans le cadre de la gestion des risques opérationnels du Groupe. Le plan d'action sécurité du Groupe, déclinant les grandes orientations pour la sécurité (approuvé en juillet 2008), sera revu en 2012.

Par ailleurs, l'ensemble du personnel est sensibilisé et formé chaque année aux mesures et comportements à adopter pour limiter les risques liés à l'utilisation des systèmes d'information.

Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan et financement est responsable de la définition des principes et de la validation des modèles Groupe pour les risques structurels de taux (normes d'échéancement, indicateurs et outils de suivi de risque) à appliquer par l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La structure d'organisation des contrôles de niveau 1 et de niveau 2 a été définie et formalisée conjointement entre la Direction de la gestion du bilan et les Directions financières de pôles. Ces documents décrivent les responsabilités incombant aux différents acteurs au sein d'un processus donné.

Les Directions financières des entités sont responsables de la maîtrise du risque structurel. Les responsables des risques structurels sont en charge de l'établissement des *reportings* trimestriels et exercent le contrôle de niveau 1 avant de les publier.

Le Département de la gestion du bilan assure le contrôle de niveau 2 des risques structurels des entités, et la consolidation des positions des entités du Groupe.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe. Il veille également à la régularité et à la sécurité juridique et fiscale du Groupe.

Il est assisté dans ses missions par :

- **la Direction de la conformité**, qui veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle anime pour ce faire la filière conformité. Elle veille également à la prévention du risque de réputation.

Créée en février 2011, la Direction s'est attachée au cours de ce premier exercice, à structurer la filière conformité en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe, à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la prévention du risque de non-conformité, et à définir un ensemble de contrôles normatifs sur les risques majeurs de non-conformité ;

- **le Comité de conformité Groupe**, qui se réunit chaque mois et regroupe notamment les responsables conformité des pôles d'activités et des Directions centrales ainsi que les responsables de la coordination du contrôle interne, du contrôle périodique, du département des risques opérationnels et de la Direction juridique. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité et les dysfonctionnements éventuellement advenus sur la période ;

- **les Directions juridique et fiscale**, qui veillent respectivement à la régularité et à la sécurité juridiques et fiscales de l'ensemble des activités du Groupe.

Ces Directions centrales sont relayées au sein des entités opérationnelles par des correspondants locaux et, dans certaines implantations (filiales et succursales), par des services ayant des attributions de même nature. Les équipes centrales assurent des fonctions de surveillance, de formation et de diffusion de l'information dans l'ensemble du Groupe.

Le contrôle périodique

La Direction du contrôle périodique rassemble, sous l'autorité de l'Inspecteur général, l'ensemble des équipes de contrôle périodique dont la mission principale est d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, la conformité des opérations, le niveau de risque effectivement encouru, le respect des procédures ainsi que l'efficacité et le caractère approprié du dispositif de contrôle permanent.

Le contrôle périodique du Groupe est un dispositif permanent et indépendant des entités opérationnelles qui couvre l'ensemble des activités et entités du Groupe et peut s'intéresser à tous les aspects de leur fonctionnement, sans aucune restriction.

Chaque service d'Audit interne identifie méthodiquement sur une base régulière les zones de risques du pôle d'activités. Sur cette base, il définit un plan d'audit annuel, permettant une couverture régulière de l'ensemble du périmètre. Sur la base de leurs constats, les équipes de contrôle périodique formulent des recommandations et en contrôlent la mise en œuvre.

Pour remplir ses objectifs, le contrôle périodique du Groupe est doté de moyens adaptés, proportionnés aux enjeux, tant au plan qualitatif que quantitatif.

Au total, les services de contrôle périodique du Groupe comprennent environ 1 500 personnes. Le dispositif se compose :

- **d'équipes d'Audit interne**, rattachées hiérarchiquement à l'Inspecteur général et fonctionnellement aux responsables de pôle d'activités et de Direction centrale ;

- **de l'Inspection générale.**

La Direction du contrôle périodique s'appuie sur une organisation matricielle avec :

- **en majeur, une dimension régionale** : le périmètre auditable est découpé en trois zones qui assurent une couverture complète de leur périmètre géographique, quel que soit le type d'activité exercée ;

- **en mineur, une dimension métier** : chaque responsable de pôle d'activités/Direction centrale/ligne-métier s'est vu désigner un correspondant audit unique dont le rôle est de veiller à la correcte couverture du périmètre correspondant, de répondre aux demandes du responsable opérationnel dont il est correspondant et d'informer ce dernier de l'état de mise en œuvre des préconisations sur son périmètre.

La Direction du contrôle périodique compte également des audits spécialisés : une équipe d'audit comptable, une équipe d'audit juridique, une équipe d'audit fiscal, une équipe d'audit des infrastructures et de la sécurité informatiques ainsi qu'une équipe d'audit des risques modélisés. Les audits spécialisés jouent un rôle d'expert intervenant en appui aux audits généralistes. Ils peuvent également réaliser des missions autonomes sur leurs thèmes de spécialisation. Les audits spécialisés n'ont pas de responsabilité de couverture de périmètre, à l'exception de l'audit des infrastructures et de la sécurité informatique.

L'Inspection générale mène des missions de vérification portant sur tous les aspects des activités et du fonctionnement des entités du Groupe. Elle rend compte de ses observations, conclusions et recommandations à la Direction générale. Elle intervient dans l'ensemble du Groupe, sans exception, dans le cadre d'un plan d'audit validé annuellement par la Direction générale. Dans le cadre de ses missions, elle émet un certain nombre de préconisations, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un suivi trimestriel par le Comité exécutif du Groupe.

LES COMITES D'AUDIT

Réunissant au moins une fois par an l'audit et les responsables opérationnels, les Comités d'audit examinent les conditions d'exercice et l'activité du contrôle périodique, en traitant notamment des missions effectuées, du plan d'audit à venir et du suivi des préconisations.

Du fait de sa mission, l'Inspecteur général est auditionné régulièrement par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques du Conseil d'administration. Il lui présente notamment le volet relatif au contrôle périodique du Rapport annuel sur le contrôle interne prévu par l'article 42 du règlement n° 97-02 modifié du CRBF ainsi que le suivi des recommandations les plus importantes subissant des retards de mise en œuvre. Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques examine le plan d'Audit interne annuel du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle périodique.

L'Inspecteur général entretient en outre des contacts réguliers et organisés avec les Commissaires aux comptes et les représentants des autorités de tutelle.

LE CONTROLE DE LA PRODUCTION ET DE LA PUBLICATION DES DONNEES FINANCIERES ET DE GESTION

Les acteurs

Les acteurs concourant à la production des informations financières sont multiples :

- **le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques** du Conseil d'administration a pour mission d'examiner le projet

des états financiers qui doivent être soumis au Conseil ainsi que de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer non seulement de la pertinence mais aussi de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués. Les Commissaires aux comptes sont entendus par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques dans le cadre de leur mission ;

- **la Direction financière du Groupe** collecte l'ensemble des informations comptables et de gestion produites par les filiales et les pôles d'activités *via* une série de *reportings* normalisés. Elle assure également la consolidation et le contrôle de ces données pour permettre leur utilisation dans le cadre du pilotage du Groupe et de la communication à l'égard des tiers (organes de contrôle, investisseurs,...) ;
- **les Directions financières de filiales et de pôles d'activités** assurent le contrôle de second niveau des informations comptables et des enregistrements comptables effectués par les *back offices* et des informations de gestion remontant des *front offices*. Elles établissent les états financiers et les informations réglementaires requis au plan local ainsi que les *reportings* (comptable, contrôle de gestion, réglementaire...) à l'intention de la Direction financière du Groupe. Au sein de la Direction financière de la Banque de Financement et d'Investissement, le département *Product Control Group* (PCG) est plus spécialement en charge de garantir, de façon indépendante des métiers, la production et la validation du résultat et du bilan de la Banque de Financement et d'Investissement. Il est notamment en charge de la validation des évaluations des instruments financiers négociés. Il réalise également le rapprochement des résultats économiques (*front office*) et comptables (*back office*) ;
- la Direction des risques **centralise les informations de suivi des risques en provenance** des pôles et filiales du Groupe pour assurer le contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ces informations sont utilisées dans les communications du Groupe à l'égard des instances de gouvernance du Groupe et aux tiers. Par ailleurs, elle assure, conjointement avec la Direction financière du Groupe, la responsabilité du processus d'arrêté Bâle 2 y compris la production des ratios de solvabilité ;
- **le *back office*** est en charge d'effectuer toutes les fonctions support liées aux opérations réalisées par les membres des *front offices*. Il vérifie notamment le bien fondé économique des opérations, effectue l'enregistrement comptable des transactions et est en charge des moyens de paiement.

Au-delà de son rôle de consolidation de l'information comptable et financière décrit ci-dessus, la Direction financière du Groupe se voit conférer de larges missions de contrôle : elle suit au plan financier les opérations en capital du Groupe et son organigramme financier ; elle assure la gestion du bilan et de ce fait définit, gère et contrôle les équilibres bilantiels et les risques structurels du Groupe ; elle

veille au respect des ratios réglementaires ; elle définit les normes, référentiels, principes et procédures comptables applicables au Groupe et en vérifie le respect ; enfin, elle assure la fiabilité des informations comptables et financières diffusées à l'extérieur du Groupe.

Les normes comptables

Les normes applicables sont les normes locales pour l'établissement des comptes locaux et les normes édictées par la Direction financière du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés, qui reposent sur le référentiel comptable IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Le Département des normes de la Direction financière du Groupe assure la veille réglementaire et édicte de nouvelles normes internes en fonction de l'évolution de la réglementation.

Les modalités de production des données financières et comptables

Chaque entité du Groupe effectue un arrêté comptable et de gestion sur base mensuelle. La consolidation de ces données s'effectue également mensuellement et fait l'objet d'une communication financière externe sur base trimestrielle. Cette remontée fait l'objet de revues analytiques et de contrôles de cohérence réalisés par les Directions financières de pôle d'activités à l'attention de la Direction financière du Groupe. Cette dernière présente les états financiers consolidés, les *reportings* de gestion et les états réglementaires à la Direction générale du Groupe et aux tiers intéressés.

En pratique, les procédures sont adaptées à la complexité croissante des produits et des réglementations. Un plan d'action spécifique d'adaptation est mis en œuvre si nécessaire.

Les procédures de contrôle interne de la production financière et comptable

DES PRODUCTEURS DES DONNEES COMPTABLES INDEPENDANTS DES FRONT OFFICES

La qualité et l'objectivité des données comptables et de gestion sont assurées par l'indépendance des *back offices*, des *middle offices* et des équipes *product control* vis-à-vis des équipes commerciales. Le contrôle effectué par ces derniers en matière de données financières et comptables repose sur une série de contrôles définis par les procédures du Groupe :

- vérification quotidienne de la réalité économique de l'ensemble des informations reportées ;

- réconciliation dans les délais impartis entre les données comptables et les données de gestion selon des procédures spécifiques.

Compte tenu de la complexité croissante des activités financières et des organisations, la formation des personnels et les outils informatiques sont régulièrement remis à niveau pour garantir l'efficacité et la fiabilité des tâches de production et de contrôle des données comptables et de gestion.

LA PORTEE DU CONTROLE

D'un point de vue pratique, et pour l'ensemble des métiers du Groupe, les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ;
- veiller à la prise en compte de l'ensemble des entités qui doivent être consolidées en application des règles du Groupe ;
- vérifier que les risques opératoires liés à la production et à la remontée des informations comptables dans les chaînes informatiques sont correctement maîtrisés, que les régularisations nécessaires sont correctement effectuées, que les rapprochements des données comptables et de gestion sont effectués de manière satisfaisante, que les flux de règlement espèces et matière générés par les transactions sont effectués de manière exhaustive et adéquate.

UN CONTROLE DE SECOND NIVEAU EFFECTUE PAR LES DIRECTIONS FINANCIERES DE POLES D'ACTIVITES

La Direction financière de chaque filiale s'assure de la fiabilité et de la cohérence des comptes établis selon les différents référentiels qui lui incombent (normes locales et IFRS pour les filiales ainsi que les normes françaises pour les succursales). Elle réalise des contrôles de premier et deuxième niveau pour garantir la fiabilité de l'information communiquée.

Les liasses de consolidation de chaque filiale sont alimentées par les données comptables de la comptabilité sociale des filiales après mise en conformité localement avec les principes comptables du Groupe. Chaque filiale est responsable de la justification du passage des comptes sociaux aux comptes reportés sous l'outil de consolidation.

Les liasses ainsi reportées font l'objet d'un contrôle de second niveau par les Directions financières de pôle au travers de revues analytiques, de contrôles de cohérence ou de revues thématiques spécifiques. Les conclusions de ces travaux sont reprises dans une note de synthèse communiquée, à chaque arrêté trimestriel, à la Direction financière du Groupe.

UNE SUPERVISION PAR LA DIRECTION FINANCIERE DU GROUPE

Les comptes des entités, retraités aux normes du Groupe, alimentent une base d'information centrale sur laquelle sont effectués les traitements de consolidation.

Le service en charge de la consolidation valide la conformité du périmètre de consolidation au regard des normes comptables en vigueur et effectue des contrôles multiples à partir des données reçues à travers les liasses de consolidation : validation de la correcte agrégation des données collectées, vérification du passage correct des écritures de consolidation récurrentes et non récurrentes, traitement exhaustif des points critiques du processus de consolidation, traitement des écarts résiduels sur comptes réciproques/intercompagnies. *In fine*, ce département s'assure que le processus de consolidation s'est déroulé normalement au moyen d'un contrôle des données de synthèse sous forme de revues analytiques et de contrôles de cohérence sur les principaux agrégats des états financiers. Ces vérifications sont complétées par l'analyse de l'évolution des capitaux propres, des écarts d'acquisition, des provisions et des impôts différés consolidés.

La Direction financière du Groupe dispose également d'une équipe dédiée de supervision comptable. Les missions de contrôle qu'elle mène ont pour objectif de s'assurer de la correcte application des normes comptables Groupe au travers notamment d'interventions dans le cadre des opérations d'acquisition ou de missions de contrôles comptables sur des thématiques spécifiques afin de vérifier l'homogénéité des traitements de manière transversale. A compter de 2011, cette équipe est également en charge d'animer et de coordonner le déploiement du dispositif de certification du contrôle permanent comptable.

Le dispositif d'audit comptable

UN CONTROLE PAR L'ENSEMBLE DES OPERATIONNELS IMPLIQUES DANS LA PRODUCTION DES DONNEES COMPTABLES, FINANCIERES ET DE GESTION

Il s'effectue au travers d'un processus de surveillance permanente, sous la responsabilité des Directions impliquées. Il permet de vérifier de manière récurrente la qualité des contrôles relatifs au correct recensement des opérations comptables et à la qualité des traitements comptables qui y sont associés.

UN CONTROLE PAR LES AUDITS GENERALISTES ET L'EQUIPE D'AUDIT COMPTABLE DE LA DIRECTION DU CONTROLE PERIODIQUE

Les audits généralistes conduisent dans le cadre de leurs missions des travaux visant à évaluer la qualité des informations comptables et de gestion des entités auditées. Ces travaux visent à vérifier un certain nombre de comptes, à évaluer la qualité des travaux de rapprochement entre les données de gestion et les données comptables, à évaluer la qualité de la surveillance permanente de la production et du contrôle des données comptables, à identifier les lacunes des outils informatiques pouvant impliquer des traitements manuels dont la rigueur est expertisée.

Les principaux objectifs poursuivis par l'équipe d'audit comptable sont les suivants :

- apporter son expertise dans l'identification des principaux risques comptables dans le Groupe ;
- réaliser des missions d'audit de la correcte application des normes comptables du Groupe dans les domaines évalués comme les plus significatifs pour la fiabilité de l'information comptable du Groupe ;
- réaliser des actions de formation et de production de méthodologies contribuant à la diffusion des connaissances en termes d'audit des risques comptables auprès des audits généralistes et de l'Inspection générale.

Sur la base de ces missions, des préconisations sont adressées aux acteurs impliqués dans la chaîne de production et de contrôle des informations comptables, financières et de gestion afin de compléter ce dispositif par des actions plus spécifiques portant sur une entité ou une activité.

UN CONTROLE PAR L'INSPECTION GENERALE

Au troisième niveau, l'Inspection générale du Groupe conduit généralement dans le cadre de ses missions des travaux d'audit comptable et vérifie, dans le cadre de missions spécifiques, la qualité du contrôle effectué par l'ensemble des acteurs impliqués dans la production des données comptables, financières et de gestion.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVOLUTIONS EN COURS

La certification trimestrielle des contrôles comptables

Le Groupe a lancé en 2009 un projet visant à renforcer et à homogénéiser le dispositif de contrôle permanent de l'information financière et comptable du Groupe, en s'appuyant sur les principes essentiels d'une démarche de type Sarbanes-Oxley.

Le nouveau dispositif de supervision permanente comptable du Groupe est constitué :

- d'un cadre de référence de contrôles clés, qui constituent des objectifs de contrôle, face auxquels les entités/ Directions centrales renseignent les contrôles locaux réalisés et s'assurent de leur exhaustivité ;
- de « contrôles clés à certifier », déterminés sur la base d'une analyse de matérialité ;
- d'indicateurs de suivi du risque comptable, qui correspondent à une vision consolidée des anomalies dans chaque entité ;
- d'une déclaration des anomalies par exception – hors « contrôles clés à certifier ».

A compter du premier trimestre 2011, un processus de certification « en cascade » a été intégré au processus d'arrêté comptable trimestriel ; chacun des contributeurs amont certifiant au contributeur aval qu'il a bien fait les contrôles dont il a la charge et signalant les éventuelles anomalies décelées en fonction de seuils de matérialité. La certification est ensuite cosignée par le Directeur général et le Directeur financier de chaque entité puis de chaque pôle et enfin par le Directeur financier Groupe.

Soixante-dix neuf entités présentant une contribution significative aux comptes du Groupe sont désormais intégrées dans le dispositif. Les certifications de la période ont permis de mettre en pratique les principes généraux du nouveau cadre avec présentation de synthèses à la Direction financière du Groupe, au Comité d'audit de contrôle interne et des risques, et au Comité de coordination du contrôle interne.

Le projet « Liquidité »

Le projet « liquidité » du Groupe a pour objectifs de doter le Groupe d'un dispositif renforcé et harmonisé de gestion et de pilotage de la liquidité, et de répondre de manière efficace aux nouvelles exigences réglementaires relatives à la maîtrise de ce risque structurel.

L'année 2011 a été marquée par la finalisation de la définition d'un dispositif interne renforcé de mesure, de pilotage et d'encadrement de la liquidité et par sa déclinaison aux plans de la gouvernance, des procédures, des indicateurs et des limites de liquidité. Un travail important de mise en œuvre ou de révision des modélisations statiques en liquidité et d'interprétation des normes Bâle 3 a ainsi été réalisé, dont les résultats sont en cours de mise en œuvre dans les systèmes d'informations. Grâce à ces évolutions, les métiers du Groupe seront en 2012 encadrés par un ensemble élargi d'indicateurs (refinancement externe et allocation des ressources en internes, ratios réglementaires ACP et Bâle 3, position de

transformation en liquidité), renforçant ainsi l'intégration de l'enjeu de la liquidité dans le pilotage du Groupe tant au plan de la maîtrise du risque qu'à celui de l'évaluation de la performance.

Le projet a également franchi cette année la première étape de livraison d'un nouveau système d'informations Groupe intégré et dédié à la mesure et au *reporting* du risque de liquidité. Dès la fin du premier trimestre 2012, cet outil permettra de produire mensuellement et de façon industrielle les ratios bâlois et impasses de liquidité statiques pour l'ensemble des entités et métiers. Son périmètre sera ensuite élargi tout au long de l'année 2012 pour intégrer les nouvelles fonctions de prévision et de simulation, centraliser la production de l'ensemble des *reportings* du Groupe puis préparer l'extension de ce socle informatique commun à la mesure et au *reporting* des risques structurels de taux et de change.

Le projet « Enterprise Risk Management »

Lancé opérationnellement en janvier 2011, le projet « Enterprise Risk Management » (ERM) a pour objet d'améliorer la cohérence et l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques au sein du Groupe, en intégrant pleinement leur prévention et leur contrôle à la gestion courante des métiers de la banque.

A l'issue de la phase de cadrage, le Comex a validé en mai le périmètre et les objectifs du programme, appuyé sur trois leviers : le déploiement d'un pilotage stratégique fondé sur un appétit pour le risque maîtrisé, l'optimisation des dispositifs de contrôle, et la revitalisation de la culture risque de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Le plan d'action s'échelonnera, pour certains de ses composants, jusqu'en 2013.

Au cours de son premier exercice, les différents chantiers ont :

- mis en œuvre la production régulière de la quantification et du calibrage de l'appétit pour le risque du Groupe ; le lien avec les dispositifs de pilotage opérationnel sera effectué en 2012 ;
- complété la cartographie des risques, en particulier dans les domaines de la conformité et de la fiscalité, et engagé la révision du processus de *Risk and Control Self-Assessment* (RCSA) ;
- débuté la constitution d'une bibliothèque de contrôles normatifs, définis par les filières de risques dédiées, qui sera la base de la refonte de la surveillance permanente ;
- initié un plan ambitieux de revitalisation de la culture risques des collaborateurs du Groupe, s'appuyant principalement sur le renforcement des programmes de formation.

Le projet « Force » dans la Gestion privée

La Direction de la gestion privée a mis en œuvre au cours de l'année 2011 son projet « Force » lancé en octobre 2010, visant à accroître la sécurité et la qualité de la relation commerciale avec la clientèle par la transparence des liens entre les clients et les chargés de compte, la diffusion d'une culture des risques et la mise en place de contrôles spécifiques.

Appuyé sur un référentiel de règles, de procédures et de contrôles renouvelé, d'une gouvernance actualisée et de la création d'une nouvelle fonction de contrôleurs spécialisés, « Force » est désormais déployé et en cours d'adaptation locale dans toutes les implantations de PRIV.

Point sur la réorganisation du contrôle permanent de Rosbank

Dans le cadre de la transformation et de la consolidation du dispositif Société Générale en Russie, marquée en 2011 par la fusion juridique et financière des deux banques universelles (Rosbank et BSGV) et l'acquisition par Rosbank des deux filiales de banque spécialisée (Rusfinance et Delta Credit), la réorganisation du contrôle permanent s'est poursuivie en connaissant des avancées notables. Cette réorganisation a fait l'objet d'un projet spécifique et a permis la création d'un département homogène.

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général de Rosbank, ce département supervise ainsi la surveillance permanente, les risques opérationnels, la conformité et assure une couverture complète des activités de la banque sur tout le territoire russe; ces différents secteurs ont bénéficié de la mise en place des pratiques et des outils du Groupe et de l'expérience de deux cadres expatriés du Groupe qui ont plus particulièrement pris en charge la surveillance permanente et la conformité. Les liens avec les Directions centrales de Société Générale ont été renforcés, ces dernières contribuant au suivi régulier des activités du contrôle permanent des entités russes. Enfin, les organes de gouvernance conformes aux pratiques du Groupe ont été mis en place, avec notamment la tenue d'un Comité d'audit au moins 4 fois par an et la création d'un Comité de contrôle permanent.

Réorganisation du contrôle de la conformité et du risque opérationnel dans la Banque d'Investissement

Afin de simplifier l'organisation et de renforcer l'indépendance de la fonction conformité sur le périmètre de la Banque d'Investissement, la charge de Responsable du contrôle de la

conformité (RCO) de SG CIB, antérieurement confiée au Directeur de la Division SAFE (Sécurité des Opérations et Prévention de la Fraude) sous la supervision fonctionnelle du Secrétaire général du Groupe, a été transférée en octobre 2011 au Directeur de la conformité de la Banque d'Investissement rattaché à la Direction de la conformité du Groupe et rapportant fonctionnellement au Responsable de SG CIB.

Par ailleurs, SG CIB a regroupé en janvier 2012 au sein de SAFE l'ensemble des activités et ressources dédiées à la gestion des risques opérationnels à Paris et dans les principales implantations à l'étranger. Ce changement d'organisation a pour objectif d'accroître l'efficacité de la filière Risques opérationnels de SG CIB par l'élimination de certaines redondances, la standardisation plus complète des processus et méthodes de travail et la mutualisation des tâches de support. Hiérarchiquement rattaché au COO de SG CIB et fonctionnellement à la Direction des risques du Groupe, le nouveau département SAFE compte aujourd'hui plus de 200 collaborateurs.

« Tour de contrôle » anti-fraude dans la banque d'investissement

Des progrès très significatifs ont été enregistrés en 2011 dans l'enrichissement et l'industrialisation de la « Tour de Contrôle » développée depuis deux ans par la Division SAFE de la Banque d'Investissement, en vue de pouvoir identifier rapidement une concentration anormale d'anomalies ou de « signaux faibles » sur un périmètre d'activité déterminé :

- plus de cent indicateurs sont désormais régulièrement collectés à un niveau fin de granularité (entité d'enregistrement élémentaire et collaborateur) ;
- leur exploitation est adossée à la base des transactions de marché de SG CIB, rafraîchie quotidiennement grâce à un puissant outil de traitement de données, et s'appuie sur la recherche de *scenarii* de fraude pré-déterminés ainsi que sur l'utilisation d'approches statistiques innovantes ;
- la démarche va être étendue à la mise en œuvre de méthodes dites d'« analyse des réseaux sociaux » qui permettent de mettre en lumière les réseaux « invisibles » existant entre les différentes informations/indicateurs collectés et ainsi de repérer les éventuelles connections ou corrélations entre événements. Le déploiement complet de cette approche en 2012 confortera le niveau de maturité atteint aujourd'hui par SG CIB en matière de lutte contre le *rogue-trading*.

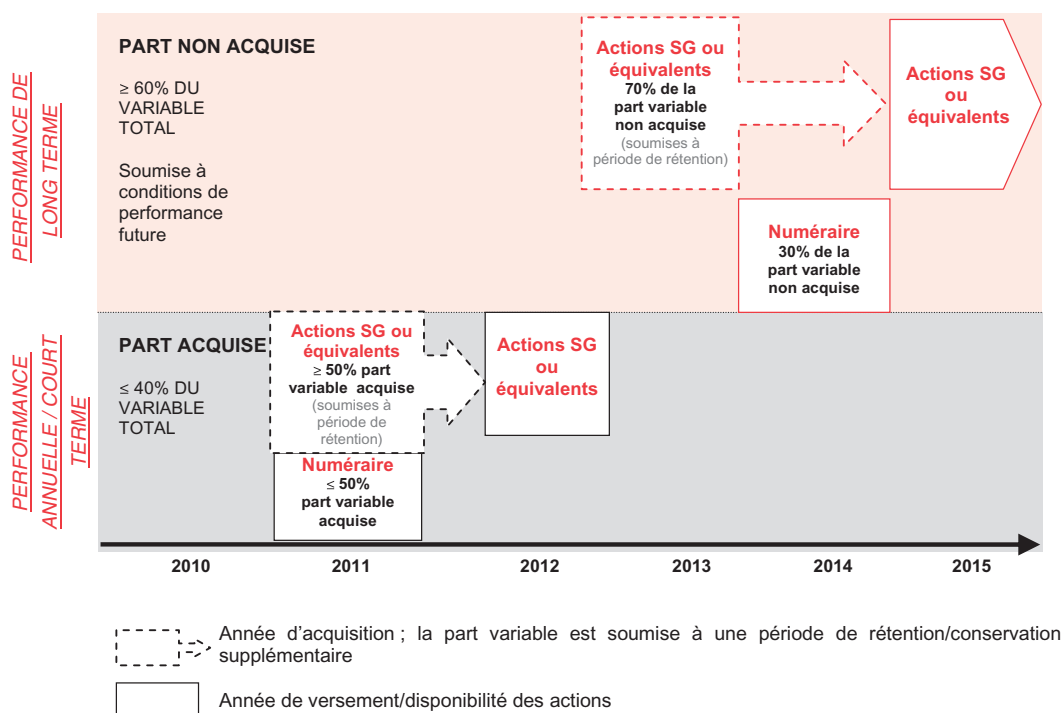
REMUNERATION DES DIRIGEANTS DU GROUPE

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Principes de rémunération

La rémunération des mandataires sociaux se conforme à la Directive Européenne « Capital Requirements Directive » (CRD3) du 24 novembre 2010 chargée de mettre en œuvre les décisions prises lors du sommet du G20 de Pittsburgh de septembre 2009 et déclinée en France par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 dont les principes sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2011. Société Générale applique par ailleurs les recommandations du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF⁽¹⁾. Dans le respect de ces principes, la rémunération des mandataires sociaux est définie par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations qui se réunit à plusieurs reprises chaque année pour en débattre.

En application de ces principes, la rémunération variable de l'exercice 2010 comporte quatre compartiments, tels que présentés dans le schéma ci-dessous :



(1) Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Cette architecture de la détermination de la part variable conduit à une structuration où elle est fortement aléatoire et liée en grande partie à l'évolution de l'action Société Générale. La partie certaine et acquise du variable est au maximum de 20% du montant total attribué.

Les montants de rémunération variable dus au titre de l'exercice sont déterminés en fonction de la contribution des mandataires sociaux à la réussite du groupe Société Générale. Elle est évaluée à travers deux dimensions :

- une partie quantitative (qui représente un maximum de 60% de la rémunération variable annuelle), qui est fondée sur la réalisation d'objectifs liés à la performance annuelle intrinsèque du Groupe. Les résultats sont traités de telle sorte qu'ils n'intègrent pas les résultats purement comptables liés au *Marked to Market* sur la dette Société Générale et au *Marked to Market CDS*. Celle-ci s'appuie sur des indicateurs financiers déterminés en fonction notamment des objectifs budgétaires du Groupe. Pour les Directeurs généraux délégués, ces objectifs prennent également en compte leur périmètre de supervision ;
- une partie qualitative (qui représente un maximum de 40% de la rémunération variable annuelle), qui est déterminée en fonction de l'atteinte d'objectifs clés sous-tendant le succès de la stratégie de l'entreprise et fixés à l'avance pour l'exercice.

La rémunération variable versée au Président-Directeur général et aux Directeurs généraux délégués est réduite du montant des jetons de présence éventuellement perçus par ceux-ci, tant des sociétés du groupe Société Générale que des sociétés extérieures au Groupe dont ils sont administrateurs.

En conformité avec le Code de Gouvernance AFEP-MEDEF, elle est plafonnée en pourcentage de la rémunération annuelle fixe.

Le Conseil d'administration a fixé les différentes composantes de la rémunération variable en tenant compte des nouvelles normes applicables aux Dirigeants de banques (Directive Européenne CRD3), comme suit :

Description des rémunérations individuelles

La présentation standardisée des rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux établie conformément au paragraphe 21-2 du Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et aux recommandations de décembre 2008 de l'Autorité des Marchés Financiers figure ci-après. La rémunération individuelle de chaque Dirigeant mandataire social y est comparée à celle de l'exercice précédent et ventilée par masses entre parties fixes et parties variables.

Les rémunérations variables des mandataires sociaux dues au titre de l'exercice 2011 seront déterminées par le Conseil d'administration de mars 2012 et feront l'objet d'une publication sur le site internet de Société Générale, dans un souci de transparence et en conformité avec le code AFEP-MEDEF.

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

La rémunération fixe du Président-Directeur général a été révisée pour la première fois le 1^{er} janvier 2011 depuis sa nomination en qualité de Président-Directeur général en mai 2009. Elle est de 1 000 000 EUR par an.

La part quantitative de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2010 a été déterminée par le Conseil d'administration en considération des réalisations relatives à ce même exercice. Elle a été mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action et de résultat brut d'exploitation.

La part qualitative a été évaluée par rapport à des objectifs spécifiques prédéfinis portant sur différents axes tels que la stratégie, la gestion des hommes, la gestion de la performance, le projet de transformation du Groupe Ambition SG 2015 et la Responsabilité Sociale et Environnementale.

REMUNERATION VARIABLE ATTRIBUEE AU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL AU TITRE DE 2010

	Numéraire		
Part acquise		Versée en mars 2011	598 400 EUR
	Actions ou équivalents	A verser en mars 2012 fonction du cours à l'échéance	12 163 équivalent actions
Part non acquise (soumise à conditions de performance)	Numéraire	A verser en mars 2014 fonction de la réalisation de la condition de performance	Entre 0 et 523 600 EUR
	Actions de performance	A livrer en mars 2013, et cessibles en mars 2015 fonction de la réalisation de la condition de performance	Entre 0 et 34 461 actions

La valeur totale de ces éléments de rémunération variable est inconnue à ce jour, car fonction de l'évolution du cours de l'action Société Générale et de la réalisation des conditions de performance suivantes :

■ part non acquise en numéraire : bénéfice net par action (BNPA) Groupe en 2013 supérieur ou égal à 75% du BNPA

Groupe en 2010 ou si le *Total Shareholder Return* (TSR) annualisé sur trois ans (2011, 2012, 2013) est supérieur à la médiane des TSR annualisés d'une liste de onze pairs du Groupe (voir p. 122) ;

■ part non acquise en actions de performance : la condition applicable est décrite p. 122.

La rémunération variable versée en mars 2011 à M. Frédéric Oudéa est la première reçue depuis 2009, année de sa nomination en qualité de Président-Directeur général, puisqu'il a renoncé à toute rémunération variable versée et différée au titre des années 2008 et 2009 :

SUIVI DES REMUNERATIONS VARIABLES VERSEES AU COURS DE L'ANNEE, AU TITRE DU MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL ET PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

(En EUR)	2009	2010	2011
Rémunération variable versée en numéraire	0	0	598 400
Nombre d'actions définitivement acquises	0	0	0
Nombre d'options exerçables	0	0	0

M. Frédéric Oudéa n'a reçu aucune option sur action en 2011, comme en 2010.

Le Président-Directeur général reçoit en outre une indemnité de 300 000 EUR par an, soumise à charges sociales et imposable. Elle lui est versée mensuellement en sus du salaire fixe mais n'est pas prise en compte pour la détermination de la part variable. Ce complément de rémunération lui a été accordé lorsqu'il a été nommé Président-Directeur général et qu'il a rompu son contrat de travail en application du principe de non-cumul avec un mandat, perdant ainsi le bénéfice du régime de retraite supplémentaire auquel il avait droit en tant que cadre de Direction salarié de Société Générale.

En conformité avec les dispositions précédemment définies par le Conseil d'administration, la part variable quantitative a été mesurée en fonction :

- de la réalisation des objectifs budgétaires du Groupe en matière de bénéfice net par action et de résultat brut d'exploitation ;
- de l'atteinte des objectifs budgétaires du périmètre de supervision de chaque Directeur général délégué en termes de résultat brut d'exploitation et résultat net part du Groupe avant impôt. La part quantitative de la rémunération variable de M. Cabannes comprend en outre un objectif relatif au coefficient d'exploitation du Groupe.

La part qualitative a été appréciée par le Conseil d'administration par rapport à l'atteinte des objectifs spécifiques prédéfinis pour l'équipe de Direction générale et pour chaque Directeur général délégué.

LES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

Les rémunérations fixes des Directeurs généraux délégués ont été fixées en mars 2011, à l'occasion du renouvellement de leur mandat, à 650 000 EUR pour MM. Cabannes et Sammarcelli et à 700 000 EUR pour M. Sanchez-Incera.

REMUNERATIONS VARIABLES ATTRIBUEES AUX DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES AU TITRE DE 2010

		M. Cabannes	M. Sammarcelli	M. Sanchez-Incera
Part acquise	Numéraire	332 640 EUR	337 920 EUR	333 840 EUR
	Actions ou équivalents	6 761 équivalent actions	6 868 équivalent actions	6 785 équivalent actions
Part non acquise (soumise à conditions de performance)	Numéraire	Entre 0 et 291 060 EUR	Entre 0 et 295 680 EUR	Entre 0 et 292 110 EUR
	Actions de performance	Entre 0 et 19 156 actions	Entre 0 et 19 460 actions	Entre 0 et 19 225 actions

Comme pour M. Frédéric Oudéa, la valeur totale de la rémunération variable est inconnue à ce jour, car fonction de l'évolution du cours de l'action Société Générale et de la réalisation des conditions de performance décrites ci-dessus et p.122.

SUIVI DES REMUNERATIONS VARIABLES VERSEES AU COURS DE L'ANNEE AU TITRE DES MANDATS DE DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES

(En EUR)		2009	2010	2011
M. Cabannes	Rémunération variable versée en numéraire	0	320 000	332 640
	Nombre d'actions définitivement acquises	0	0	0
	Nombre d'options exerçables	0	0	0
M. Sammarcelli ⁽¹⁾	Rémunération variable versée en numéraire	N/A	0	337 920
	Nombre d'actions définitivement acquises		0	0
	Nombre d'options exerçables		0	0
M. Sanchez-Incera ⁽¹⁾	Rémunération variable versée en numéraire	N/A	0	333 840
	Nombre d'actions définitivement acquises		0	0
	Nombre d'options exerçables		0	0

N/A : Non applicable

(1) Les mandats de MM. Jean-François Sammarcelli et Bernardo Sanchez-Incera en tant que Directeurs généraux délégués ont commencé le 1^{er} janvier 2010.

Les Directeurs généraux délégués n'ont reçu aucune option sur actions ni en 2010 ni en 2011.

Les obligations de détention et conservation des titres Société Générale⁽¹⁾

Depuis 2002, les Dirigeants mandataires sociaux du Groupe doivent détenir un nombre minimum d'actions Société Générale. Afin de se conformer aux recommandations de l'AMF et aligner les intérêts des Dirigeants avec ceux de l'entreprise, le Conseil d'administration du 7 mars 2011 a renforcé leur degré d'exigence, les portant respectivement à :

- 80 000 actions pour le Président-Directeur général (30 000 actions auparavant) ;
- 40 000 actions pour les Directeurs généraux délégués (15 000 actions auparavant).

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans de mandat. Tant que ce n'est pas le cas, le Dirigeant doit conserver 50% des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ainsi que toutes les actions issues des levées d'options après déduction du coût de financement des levées et des charges fiscales et sociales correspondantes.

Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Epargne d'Entreprise pour ceux d'entre eux qui sont anciens salariés.

En outre, conformément à la loi, les mandataires sociaux doivent conserver dans un compte nominatif jusqu'à la fin de

leurs fonctions de mandataires sociaux une proportion des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale ou issues des options attribuées dans le cadre des plans d'options. Pour les actions, cette proportion a été fixée par le Conseil à 20 % des actions acquises de chaque attribution et, pour les options, à 40 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée des options, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant de plus-values nécessaire au financement de l'acquisition de ces actions.

Les mandataires sociaux sont ainsi amenés à conserver un nombre important et croissant de titres. Ils ont interdiction de couvrir leurs actions ou leurs options durant toute la période d'acquisition et de conservation.

Les mandataires sociaux doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant au Conseil d'administration de s'assurer du respect de ces obligations.

Les avantages postérieurs à l'emploi

RETRAITE

M. Frédéric Oudéa ayant mis fin à son contrat de travail par démission lors de sa nomination comme Président-Directeur général ne bénéficie plus d'aucun droit à retraite complémentaire de la part de Société Générale.

(1) Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Régime de la retraite sur-complémentaire⁽¹⁾

S'agissant des avantages postérieurs au mandat social, M. Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction de la Société qui lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social.

Ce régime, fermé en 1991, garantissait aux bénéficiaires, à la date de liquidation de leurs droits à pension par la Sécurité Sociale, un montant total de pensions égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70 % de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération servant d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de la Société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité Sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60% au profit du conjoint survivant.

Au 31 décembre 2011, M. Sammarcelli avait acquis des droits à pension de retraite à la charge de Société Générale estimés à 185 000 EUR par an.

Régime de l'allocation complémentaire de retraite⁽²⁾

MM. Cabannes et Sanchez-Incera conservent le bénéfice du régime de l'allocation complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social.

Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité Sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- la moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5% de la rémunération fixe ;
- le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de Société Générale et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de Société Générale. L'allocation complémentaire à charge de Société Générale est majorée pour les bénéficiaires ayant

élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie Hors Classification de Société Générale.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

INDEMNITE DE DEPART

L'indemnité de départ du Président-Directeur général a été supprimée à l'occasion du renouvellement de son mandat par le Conseil d'administration du 24 mai 2011.

MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez-Incera ne bénéficient d'aucune disposition prévoyant une indemnité au cas où ils seraient conduits à quitter leurs fonctions de mandataires sociaux. Etant titulaires d'un contrat de travail avant leur nomination, dont l'application a été suspendue pendant la durée de leur mandat, les Directeurs généraux délégués bénéficieraient des indemnités prévues par ce contrat au cas où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci sur la base de la rémunération en vigueur au titre de ce contrat à la date de sa suspension.

CLAUSE DE NON CONCURRENCE

En cas de cessation de sa fonction de Président-Directeur général, M. Frédéric Oudéa serait astreint à une clause de non concurrence lui interdisant d'accepter un emploi dans un établissement de crédit ou entreprise d'assurance coté en France ou hors de France ainsi qu'un établissement de crédit non coté en France. En contrepartie, il pourrait continuer à percevoir sa rémunération fixe. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause. A compter du renouvellement de son mandat de Président-Directeur général le 24 mai 2011, la durée de sa clause de non-concurrence a été portée à 18 mois au lieu de 12 mois et indemnisée à hauteur de sa rémunération fixe. Elle reste inférieure au plafond de 24 mois recommandé par le Code de Gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Les Directeurs délégués généraux ne sont soumis à aucune clause de non concurrence.

Autres avantages des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé, ainsi que d'un contrat de prévoyance dont les garanties de couverture santé et d'assurance décès-invalidité sont alignées sur celles du personnel.

Aucun autre avantage n'est attribué aux mandataires sociaux.

(1) Convention réglementée avec M Sammarcelli approuvée par l'Assemblée générale en 2010.

(2) Conventions réglementées avec MM Cabannes et Sanchez-Incera approuvées par l'Assemblée générale en 2009-2010.

REMUNERATIONS DES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF AUTRES QUE LES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations

La rémunération des membres du Comité exécutif est fixée par la Direction générale et revue par le Comité des rémunérations. Elle est constituée de deux parties :

- une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités confiées et prenant en compte les pratiques de marché ;

Au titre de 2011, les rémunérations exprimées en M EUR ont été les suivantes :

	Rémunération fixe	Rémunération variable		Rémunération globale
		Part acquise en numéraire (non différée)	Part acquise et différée et part non acquise	
(En M EUR)				
Les autres membres du Comité exécutif au 31.12.2011 ⁽¹⁾	3,4	N.C.	N.C.	N.C.

(1) Ces montants comprennent les rémunérations de Mesdames Guillaumin, Marion-Bouchacourt et Mercadal-Delassalles et de Messieurs Hauguel, Mattei, Ottenwaelter, Ripoll, Péretié, Suet et Valet, pour la période où ils ont été membres du Comité exécutif.

N.C. = Non Connu

Obligations de détention d'actions Société Générale

En cohérence avec les nouvelles obligations des mandataires sociaux, le niveau minimum de détention d'actions a été renforcé et fixé à 6 500 actions pour les membres du COMEX (soit une augmentation de 30% par rapport à 2010). Pour le Dirigeant de la Banque d'Investissement, l'obligation est équivalente à une année de rémunération globale moyenne.

Ce niveau minimum doit être atteint au bout de 5 ans. Tant que le niveau minimum de détention n'est pas atteint, le Dirigeant doit conserver la moitié des actions acquises dans le cadre des plans d'attribution d'actions Société Générale. Les actions peuvent être détenues directement ou indirectement au travers du Plan d'Epargne d'Entreprise.

Les membres du COMEX doivent communiquer chaque année toutes les informations nécessaires permettant de s'assurer du respect de ces obligations.

LES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS AUX SALAIRES

Politique générale

Le Groupe a suspendu les attributions de stock-options depuis 2011. Des attributions gratuites d'actions sont réalisées en France depuis 2006 et à l'international depuis 2009 dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration, sur

- une rémunération variable fixée par la Direction générale et arrêtée tant en fonction des résultats du Groupe que des performances individuelles quantitatives et qualitatives réalisées au cours de l'exercice écoulé. Elle respecte, pour les cadres dirigeants concernés, les règles fixées par la Directive Européenne CDR3 et l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010.

Outre ces composantes, ils bénéficient de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise.

Enfin, les membres du Comité exécutif bénéficient d'une voiture de fonction qu'ils peuvent utiliser à titre privé.

proposition du Comité des rémunérations a défini la politique suivante.

Les attributions d'actions ont pour but de rémunérer, motiver et fidéliser à long terme trois catégories de collaborateurs :

- ceux dont la contribution aux résultats du Groupe est importante en fonction des responsabilités qui leur sont confiées ;
- ceux qui, étant des hauts potentiels, ont les compétences les plus recherchées sur le marché du travail ;
- ceux dont les prestations ont été remarquablement utiles à l'entreprise.

Par ailleurs, dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, définie en conformité avec les règles fixées par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, une partie de la rémunération variable de certains collaborateurs résidents fiscaux français des activités concernées est différée dans le temps sous forme d'actions de performance.

L'attribution de ces instruments financiers est comptabilisée en charge de personnel dans les comptes de l'entreprise en application de la norme IFRS2.

Conditions d'acquisition et suivi des conditions de performance

Les conditions d'acquisition des options et actions ont été renforcées lors de l'Assemblée générale de mai 2010. Ainsi à partir de 2011, les attributions sont soumises dans leur

totalité à une condition de présence à la date d'acquisition et à une condition de performance liée à la performance collective, quels que soient la catégorie et le niveau du bénéficiaire. Entre 2006 et 2010, des conditions de performance Groupe étaient appliquées à une partie des attributions des Dirigeants, managers et experts du Groupe.

Conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, les conditions liées à la performance du Groupe et appliquées

aux Dirigeants du Groupe ont été fixées *a priori* et ont été exigeantes.

Dans le contexte de crise, ces conditions de performance n'ont pas été atteintes et les titres soumis à cette condition n'ont donc pas été acquis. Cela représentait environ la moitié du total des attributions faites à ces collaborateurs.

SUIVI DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS ARRIVES A ECHEANCE

Année du plan	Description de la condition de performance	Suivi de la condition
Plan 2006	Condition de ROE moyen sur 2006-2007 et 2006-2008 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2007	Condition de ROE moyen sur 2007-2008 et 2007-2009 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2008	Conditions de BNPA 2009 et 2010 (selon la période d'acquisition)	Non réalisée
Plan 2009	Condition de BNPA moyen sur 2009-2011	Non réalisée

Les conditions de performance applicables aux attributions d'options et d'actions des plans 2010 et 2011 seront constatées en mars 2013, sur la base du ROE Groupe de l'exercice 2012.

Plan 2011

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration du 7 mars 2011 a procédé à l'attribution d'actions de performance à certains membres du personnel en application de la 22^e résolution de l'Assemblée générale du 25 mai 2010. Les bénéficiaires du plan sont au nombre de 5 969, dont 2 076 femmes et 268 non-cadres, pour un total de 2,4 millions d'actions, soit 0,32% du capital.

L'acquisition définitive des actions est soumise à une condition de présence du bénéficiaire tout au long de la période d'acquisition. Ensuite, les actions attribuées ne seront acquises que sous réserve de la réalisation d'une condition de performance.

Pour les mandataires sociaux et cadres dirigeants du Groupe, la condition est fondée sur le niveau atteint par deux indicateurs de performance : un premier indicateur intrinsèque au Groupe (*Return on Equity*) et, au cas où le niveau exigé pour ce premier indicateur ne serait pas rempli, un second indicateur (*Total Shareholder Return*) mesuré en termes relatifs par rapport à un échantillon des pairs comparables.

1. Le premier critère porte sur le *Return on Equity* (« ROE ») après impôts du Groupe en 2012 :

- si le ROE est supérieur ou égal à 15%, la totalité des actions soumises à condition de performance sont acquises,
- si le ROE se situe entre 10% et 15%, les actions sont acquises linéairement entre ces deux bornes, un ROE de 10% permettant d'acquérir la moitié des actions soumises à condition de performance,

- si le ROE est inférieur à 10%, le nombre d'actions acquises dépend de la réalisation du critère de performance ci-après ;

2. Le second critère de performance ne serait mesuré que dans l'hypothèse où cette première condition n'était pas réalisée et permettrait d'acquérir jusqu'à 50% des actions. Il mesure la performance relative du groupe Société Générale en termes de *Total Shareholder Return* (« TSR ») annualisé du titre Société Générale constaté sur les trois années 2010, 2011 et 2012 par rapport à la médiane des TSR annualisés d'un échantillon de pairs.

L'échantillon est constitué des 11 groupes bancaires ayant la capitalisation boursière la plus élevée au sein de l'Espace Economique Européen et de la Suisse à la date du 31 décembre 2009, à l'exclusion des groupes bancaires ayant reçu des aides significatives de l'Etat et de ceux dont le résultat net part du Groupe comprend une part de profits résultant des activités d'assurance au moins égale à 35%. Il est composé de banques universelles, de banques d'investissement et de banques de détail et regroupe les institutions financières suivantes : Barclays, BBVA, BNP Paribas, Crédit Agricole, Credit Suisse, Deutsche Bank, HSBC, Intesa Sanpaolo, Santander, Standard Chartered, Unicredit.

Pour les autres salariés, la condition de performance porte sur le résultat du groupe Société Générale.

Deux périodes d'acquisition des droits sont à distinguer selon que les actions sont attribuées à des résidents fiscaux français ou des non résidents fiscaux français, cette qualité étant appréciée à la date de l'attribution.

- Pour les premiers, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de deux ans, et conformément à la législation française, les titres sont incessibles pendant les deux années suivant leur acquisition définitive ;
- Pour les seconds, l'attribution des actions sera définitive à l'issue d'une période de quatre ans.

TABLEAUX NORMALISES CONFORMES AUX RECOMMANDATIONS DE L'AMF

Tableau 1

TABLEAU DE SYNTHESE DES REMUNERATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUEES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

(En EUR)	Exercice 2010	Exercice 2011 ⁽²⁾
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	2 876 325	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	0	497 617
Total	2 876 325	NC
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 512 751	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	0	276 613
Total	1 512 751	NC
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 527 556	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	0	281 002
Total	1 527 556	NC
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué		
Rémunérations <i>dues</i> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	1 613 680	NC
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	0	277 609
Total	1 613 680	NC

(1) Il s'agit des rémunérations dues au titre des mandats sociaux exercés au cours de l'exercice.

(2) Les rémunérations variables au titre de l'exercice 2011 seront fixées par le Conseil d'administration après prise en compte de la performance de Société Générale et de l'évaluation du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qualitatifs qui avaient été fixés par le Conseil.

NC = Non Connu

Tableau 2

TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

(En EUR)	Exercice 2010		Exercice 2011	
	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice	Montants payés	Montants dus au titre de l'exercice
Monsieur Frédéric OUDEA, Président-Directeur général				
– rémunération fixe	850 000	850 000	1 000 000	1 000 000
– rémunération variable non différée ⁽²⁾	0	598 400	598 400	NC ⁽³⁾
– rémunération variable différée ⁽⁴⁾	0	1 122 000	0	NC ⁽³⁾
– rémunération complémentaire ⁽⁵⁾	300 000	300 000	300 000	300 000
– jetons de présence	0	0	0	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	5 925	5 925	5 925	5 925
Total	1 155 925	2 876 325	1 904 325	NC
Monsieur Séverin CABANNES, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	550 000	550 000	650 000	650 000
– rémunération variable non différée ⁽²⁾	310 636	332 640	302 796	NC ⁽³⁾
– rémunération variable différée ⁽⁴⁾	0	623 700	0	NC ⁽³⁾
– jetons de présence	9 364	0	29 844	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	6 411	6 411	6 411	6 411
Total	876 411	1 512 751	989 051	NC
Monsieur Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	550 000	550 000	650 000	650 000
– rémunération variable non différée ⁽²⁾	332 500	337 920	326 471	NC ⁽³⁾
– rémunération variable différée ⁽⁴⁾	0	633 600	0	NC ⁽³⁾
– jetons de présence	0	0	11 449	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	6 036	6 036	6 036	6 036
Total	888 536	1 527 556	993 956	NC
Monsieur Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué				
– rémunération fixe	650 000	650 000	700 000	700 000
– rémunération variable non différée ⁽²⁾	0	333 840	330 933	NC ⁽³⁾
– rémunération variable différée ⁽⁴⁾	0	625 932	0	NC ⁽³⁾
– jetons de présence	0	0	2 907	0
– avantages en nature ⁽⁶⁾	3 908	3 908	5 024	5 024
Total	653 908	1 613 680	1 038 864	NC

(1) Les éléments de rémunération sont ceux relatifs au mandat social. Ils sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Les rémunérations variables au titre de l'exercice 2011 seront fixées par le Conseil d'administration après prise en compte de la performance de Société Générale et de l'évaluation du Président-Directeur général et des Directeurs généraux délégués en fonction des objectifs qualitatifs qui avaient été fixés par le Conseil.

(4) Ce montant comprend une part différée à un an et attribuée sous forme d'équivalent action, véhicule indexé sur la performance future de l'action Société Générale valorisé sur la base d'un cours moyen de 49,20 EUR à l'attribution, et une part dont le versement est différé à 3 ans sous condition de résultat du Groupe (BNPA) Les montants effectivement perçus en mars 2012 seront communiqués dans la première actualisation du Document de référence 2012. Il n'inclut pas l'attribution d'actions de performance du 7 mars 2011 (Cf. tableau 6).

(5) Cette rémunération complémentaire a été octroyée à M. Oudéa lors de sa nomination en tant que Président-Directeur général et de la rupture de son contrat de travail.

(6) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

NC = Non Connue

Tableau 3

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRESENCE ET LES AUTRES REMUNERATIONS PERCUES
PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

(En EUR)	Montants perçus en 2010		Montants perçus en 2011		Jetons		Présence en 2011 (%)			
	Solde de l'exercice 2009	Acompte de l'exercice 2010	Solde de l'exercice 2010	Acompte de l'exercice 2011	Au titre de l'exercice 2010	Au titre de l'exercice 2011*	CA ⁽⁶⁾	CACIR ⁽⁷⁾	COSEL ⁽⁸⁾	COREM ⁽⁹⁾
Mandataires sociaux non Dirigeants										
AZEMA Jean										
Jetons de présence ⁽¹⁾	15 079	14 186	18 446	14 283	32 632	26 933	50			
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
BOUTON Daniel										
Jetons de présence	13 232	-	-	-	-	-				
Autres rémunérations	0	-	-	-	-	-				
CASTAIGNE Robert										
Jetons de présence	64 520	38 983	72 246	45 819	111 229	118 992	100	100		
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
CICUREL Michel										
Jetons de présence	36 002	23 723	35 576	23 195	59 299	65 469	67		100	86
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
DAY Robert										
Jetons de présence	16 060	-	-	-	-	-				
Autres rémunérations	0	-	-	-	-	-				
DELICOURT Patrick⁽²⁾										
Jetons de présence	26 032	16 570	22 729	18 739	39 299	51 807	100			
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
FOLZ Jean-Martin										
Jetons de présence	47 653	28 373	46 891	33 022	75 264	94 507	100		100	100
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
HAZOU Kyra										
Jetons de présence ⁽³⁾	-	-	-	-	-	24 798	100			
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	-				
HOUSSAYE France										
Jetons de présence ⁽⁴⁾	14 872	16 570	22 729	18 739	39 299	51 807	100			
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
LEVY Jean-Bernard										
Jetons de présence	23 212	16 570	22 729	17 254	39 299	47 254	89			
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
LLOPIS RIVAS Ana Maria										
Jetons de présence ⁽³⁾	-	-	-	-	-	24 798	100			
Autres rémunérations	-	-	-	-	-	-				
LULIN Elisabeth										
Jetons de présence	67 142	38 983	72 246	44 334	111 229	114 439	89	100		
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
OSCOLATI Gianemilio										
Jetons de présence	67 142	34 214	53 682	45 819	87 896	118 992	100	100		
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
PRUVOST Philippe										
Jetons de présence	3 919	-	-	-	-	-				
Autres rémunérations	0	-	-	-	-	-				
RACHOU Nathalie										
Jetons de présence	68 938	38 983	72 246	45 819	111 229	118 992	100	100		
Autres rémunérations	0	0	0	0	0	0				
RICARD Patrick										
Jetons de présence	7 839	-	-	-	-	-				
Autres rémunérations	0	-	-	-	-	-				

(En EUR)	Montants perçus en 2010		Montants perçus en 2011		Jetons		Présence en 2011 (%)			
Mandataires sociaux non Dirigeants	Solde de l'exercice 2009	Acompte de l'exercice 2010	Solde de l'exercice 2010	Acompte de l'exercice 2011	Au titre de l'exercice 2010	Au titre de l'exercice 2011*	CA ⁽⁶⁾	CACIR ⁽⁷⁾	COSEL ⁽⁸⁾	COREM ⁽⁹⁾
VANDEVELDE Luc Jetons de présence Autres rémunérations	39 599 0	22 531 0	36 768 0	27 652 0	59 299 0	83 684 0	100		100	100
WYAND Anthony Jetons de présence Autres rémunérations	141 166 0	110 868 0	153 160 0	133 019 0	264 028 0	307 526 0	100	100	100	100
Total					1 030 000	1 250 000	92	100	100	96
Censeur										
MATSUO Kenji Rémunérations ⁽⁵⁾ Autres rémunérations	9 998 0	0 0	12 632 0	0 0	12 632 0	10 824 0				

* Le solde des jetons perçus au titre de l'exercice 2011 a été versé aux membres du Conseil fin janvier 2012.

(1) Versés à Groupama Vie/Groupama Gan Vie.

(2) Versés au Syndicat CFDT Société Générale.

(3) Pas de versement d'acompte pour les nouveaux administrateurs.

(4) Versés au Syndicat SNB Société Générale.

(5) Versés à Meiji Yasuda Life Insurance.

(6) CA : Conseil d'administration.

(7) CACIR : Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

(8) COSEL : Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

(9) COREM : Comité des rémunérations.

Tableau 4

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Le Conseil d'administration n'a pas attribué d'options au cours de l'exercice 2011.

Tableau 5

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS EXERCEES EN COURS D'EXERCICE

Nom du Dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Frédéric Oudéa		Pas de levées en 2011	
Séverin Cabannes		Pas de levées en 2011	
Jean-François Sammarcelli		Pas de levées en 2011	
Bernardo Sanchez Incera		Pas de levées en 2011	
Total		0	

Tableau 6

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.

Nom du Dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés ⁽¹⁾	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Frédéric Oudéa	07.03.2011	34 461	497 617	31.03.2013	31.03.2015	oui ⁽²⁾
Séverin Cabannes	07.03.2011	19 156	276 613	31.03.2013	31.03.2015	oui ⁽²⁾
Jean-François Sammarcelli	07.03.2011	19 460	281 002	31.03.2013	31.03.2015	oui ⁽²⁾
Bernardo Sanchez Incera	07.03.2011	19 225	277 609	31.03.2013	31.03.2015	oui ⁽²⁾
Total		92 302	1 332 841			

(1) Valorisation sur la base de la valeur IFRS2, prenant en compte la probabilité d'atteinte de la condition de performance.

(2) Les conditions de performance sont détaillées p. 122.

Tableau 7

ACTIONS DEFINITIVEMENT ACQUISES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL⁽¹⁾

	Date du plan	Nombre d'actions définitivement acquises durant l'exercice
Séverin Cabannes	21.03.2008	390
Jean-François Sammarcelli	21.03.2008	614
Total		1 004

(1) Les actions acquises en 2011 ont été attribuées aux intéressés dans le cadre de leur activité salariée, avant qu'ils ne deviennent mandataires sociaux.

Tableau 8

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT

Date d'Assemblée	27.05.2008	27.05.2008	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	23.04.2002
Date du Conseil d'administration	09.03.2010	09.03.2009	21.03.2008	18.09.2007	19.01.2007	25.04.2006	18.01.2006	13.01.2005	14.01.2004
Nombre total d'actions ⁽¹⁾ pouvant être souscrites ou achetées	1 000 000	1 024 552 ⁽⁵⁾	2 328 128	135 729	1 418 916	154 613	1 738 543	4 656 319	4 267 021
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux⁽²⁾</i>									
Frédéric Oudéa	0	0	52 739	0	14 137	0	16 171	24 954	20 892
Séverin Cabannes	0	0	17 030	0	0	0	0	0	0
Jean-François Sammarcelli	0	28 456	26 830	0	16 747	0	18 074	0	0
Bernardo Sanchez Incera	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du COMEX en poste lors de leur attribution</i>	415 596	155 289	177 205	0	260 421	0	280 555	327 869	328 741
Nombre total de bénéficiaires	684	778	1 830	159	1 076	143	1 065	1 767	1 550
<i>dont membres du COMEX en poste lors de leur attribution</i>	10	7	10	0	8	0	6	7	7
Point de départ d'exercice des options	09.03.2014	31.03.2012	21.03.2011	18.09.2010	19.01.2010	25.04.2009	18.01.2009	13.01.2008	14.01.2007
Date d'expiration	08.03.2017	08.03.2016	20.03.2015	17.09.2014	18.01.2014	24.04.2013	17.01.2013	12.01.2012	13.01.2011
Prix de souscription ou d'achat ⁽³⁾	41,20	23,18	63,60	104,17	115,60	107,82	93,03	64,63	60,31
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)									
Nombre d'actions souscrites au 31.12.2011	0	411	0	0	0	0	2 174	53 340	727 877
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	8 784	115 186	1 260 266	31 142	292 164	39 728	149 570	369 705	3 539 144
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	991 216	908 955	1 067 862	104 587	1 126 752	114 885	1 586 799	4 233 274	0
Dilution potentielle du capital ⁽⁴⁾	0,13%	0,12%	0,14%	-	-	-	-	-	-

(1) L'exercice d'une option donne droit à une action SG. Ce tableau tient compte des ajustements effectués suite aux augmentations de capital. Cette ligne ne tient pas compte des levées réalisées depuis la date d'attribution.

(2) MM. Oudéa et Cabannes ont été nommés mandataires sociaux en 2008 et MM. Sammarcelli et Sanchez Incera en 2010.

(3) Le prix de souscription ou d'achat est égal à la moyenne des 20 cours de bourse précédant le Conseil d'administration.

(4) La dilution est le résultat de la division du nombre d'options restantes pouvant être souscrites par le nombre d'actions composant le capital social.

(5) Hors 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

Tableau 9

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVEES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	0,00
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	0	0,00

* Aucun plan d'option n'a été mis en place par Société Générale au cours de l'exercice 2011.

Tableau 10

SITUATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

	Date des mandats		Contrat de travail ⁽¹⁾⁽⁴⁾		Régime de retraite supplémentaire ⁽²⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence ⁽³⁾	
	début	fin	oui	non	oui	non	oui	non	oui	Non
Frédéric Oudéa Président-Directeur général	2009	2015		X		X		X	X	
Séverin Cabannes Directeur général délégué	2008	2015	X		X			X		X
Jean-François Sammarcelli Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X
Bernardo Sanchez Incera Directeur général délégué	2010	2015	X		X			X		X

(1) S'agissant du non cumul du mandat social avec un contrat de travail, seuls sont visés par les recommandations AFEP/MEDEF le Président du Conseil d'administration, le Président-Directeur général et le Directeur général dans les sociétés à Conseil d'administration.

(2) Le détail des régimes de retraites complémentaires figure p. 119 et 120.

(3) Pour M. Frédéric Oudéa, le détail des indemnités de non concurrence figure p. 120.

(4) Les contrats de travail de MM. Cabannes, Sammarcelli et Sanchez Incera ont été suspendus pendant la durée de leur mandat.

TRANSACTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX SUR LE TITRE SOCIETE GENERALE

Etat récapitulatif communiqué en application de l'article 223-26 du règlement général de l'AMF.

Frédéric OUDEA, Président-Directeur général, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	34 577,40

Séverin CABANNES, Directeur général délégué, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	17 734,86

Une personne liée à Séverin CABANNES, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	5 948,80

Jean-François SAMMARCELLI, Directeur général délégué, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	28 070,90

Des personnes liées à Jean-François SAMMARCELLI, ont effectué 2 opérations :

Nature de l'opération	Date	Montant
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	6 692,40
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	26 286,00

Bernardo SANCHEZ INCERA, Directeur général délégué, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Paiement du dividende en actions	24.06.2011	3 532,10

Nathalie RACHOU, administrateur, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Acquisition	28.03.2011	11 764,85

Robert CASTAIGNE, administrateur, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Acquisition	13.05.2011	10 144,75

Jean-Martin FOLZ, administrateur, a effectué 2 opérations :

Nature de l'opération	Date	Montant
Acquisition	24.06.2011	1 487,20
Acquisition	04.08.2011	28 430,00

Michel CICUREL, administrateur, a effectué 1 opération :

Nature de l'opération	Date	Montant
Acquisition	03.08.2011	6 072,84

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes de Société Générale sont certifiés conjointement par les cabinets Ernst & Young Audit, représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade, et Deloitte et Associés, représenté par M. Jean-Marc Mickeler. Leur mandat prendra fin à la clôture des comptes 2011.

Sur proposition du Conseil d'administration, les mandats de Ernst & Young et de Deloitte et Associés avaient été renouvelés par l'Assemblée générale de 2006 examinant les comptes de l'exercice 2005.

Afin de garantir l'indépendance des Commissaires aux comptes du Groupe, le Conseil d'administration avait décidé dès 2001 de limiter la proportion des honoraires versés aux réseaux dont ils font partie pour des tâches non liées à leurs missions d'audit.

En 2002, le Conseil a adopté des règles plus strictes, reposant sur une distinction entre les différents types de missions susceptibles d'être confiées aux auditeurs externes et aux réseaux dont ils font partie.

La loi sur la Sécurité financière du 1^{er} août 2003 a interdit la fourniture de toute prestation n'entrant pas dans les diligences directement liées à la mission de Commissaire aux comptes par le Commissaire aux comptes auprès de toutes les sociétés du Groupe et par les membres de son réseau auprès des sociétés qu'il audite, et a renvoyé au Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, approuvé en 2005, le soin de préciser les restrictions à apporter aux prestations délivrées par les membres de son réseau auprès des sociétés du Groupe qu'il n'audite pas.

Prenant acte de ces évolutions, le Conseil d'administration a arrêté en novembre 2003 un dispositif applicable aux relations entre les sociétés du Groupe et Ernst & Young Audit, Deloitte et Associés et les membres de leurs réseaux, qui a été modifié en mai 2006 afin de tenir compte de l'évolution du Code de déontologie. Ces règles sont plus strictes que la loi, en prévoyant que les diligences non directement liées à la mission de Commissaire aux comptes ne peuvent être rendues, après une autorisation préalable du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, qu'auprès des seules filiales étrangères du Groupe dès lors que le principe d'indépendance est respecté.

Il est rendu compte chaque année au Comité d'audit, de contrôle interne et des risques (CACIR) de la manière dont ces règles sont appliquées, avec la présentation des honoraires versés par type de mission aux réseaux dont font partie les Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, afin d'éviter la formation de liens trop étroits entre les auditeurs et le management et de pouvoir disposer d'un regard neuf sur les comptes des entités du Groupe, une nouvelle répartition des sections d'audit a été initiée depuis 2009 au sein du Collège, qui a conduit à une rotation des cabinets en charge de celles-ci. Plus de deux tiers du périmètre (filiales et activités) a ainsi fait l'objet d'un changement d'auditeur.

Enfin, les Directions financières des entités ou des activités se prononcent annuellement sur la qualité des audits de Deloitte et Ernst & Young. Les conclusions de cette enquête sont présentées au CACIR.

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES – EXERCICE 2011

	Ernst & Young Audit				Deloitte & Associés			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	5 507	5 513			3 760	3 452		
Filiales intégrées globalement	9 540	9 385			12 133	11 368		
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur	2 911	222			813	133		
Filiales intégrées globalement	618	989			1 185	2 101		
<i>Sous-total</i>	18 557	16 109	99,77%	100,00%	17 891	17 054	99,99%	99,54%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social	42	0			0	0		
Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)	0	0			2	79		
<i>Sous-total</i>	42	0	0,23%	0,00%	2	79	0,01%	0,46%
Total	18 619	16 109	100,00%	100,00%	17 893	17 133	100,00%	100,00%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de Société Générale et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Société Générale – Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec M. Frédéric Oudéa, président-directeur général de votre société

Nature et objet

Clause de non-concurrence au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

La clause de non-concurrence de M. Frédéric Oudéa qui avait été autorisée par le conseil d'administration du 5 novembre 2008 et approuvée par l'assemblée générale du 19 mai 2009 a été maintenue en portant sa durée à dix-huit mois au lieu de douze mois à compter du renouvellement de son mandat de président-directeur général le 24 mai 2011.

Cette nouvelle disposition a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 24 mai 2011. Sous réserve de ne pas reprendre d'activité pendant une durée fixée à dix-huit mois suivant la cessation de son mandat social, dans un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance coté, en France ou hors de France, ou dans un établissement de crédit non coté en France, M. Frédéric Oudéa sera en droit de percevoir pendant cette période, une indemnité payable mensuellement égale à sa rémunération fixe de président-directeur général. Les parties auront toutefois la faculté de renoncer à cette clause.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec M. Frédéric Oudéa

Nature et objet

Indemnité de départ au bénéfice de M. Frédéric Oudéa.

Modalités

L'engagement d'indemnité de départ au bénéfice de M. Frédéric Oudéa s'est poursuivi, sans exécution, jusqu'au 24 mai 2011, date de sa suppression par le conseil d'administration.

En cas de départ non consécutif à un échec ou une démission, M. Frédéric Oudéa aurait eu droit à une indemnité égale à la différence entre deux années de rémunération (fixe et variable) et, le cas échéant toute autre rémunération due en raison de la cessation de ses fonctions. Cette indemnité aurait été soumise à la réalisation d'une condition de performance d'un ROE moyen après impôts du groupe apprécié sur les deux exercices précédant son départ supérieur à celui réalisé par le quartile le plus bas des pairs de votre société.

2. Avec MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes

Nature et objet

Engagements de retraite au bénéfice de MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes.

Modalités

Aux termes de ces engagements, MM. Bernardo Sanchez Incera et Séverin Cabannes conservent le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction qui leur était applicable en tant que salarié avant leur nomination comme mandataire social. Ce régime additif, mis en place en 1991, attribue aux bénéficiaires, à la date de la liquidation de leur pension de Sécurité sociale, une pension globale égale au produit des deux termes suivants :

- La moyenne, sur les dix dernières années de la carrière, de la fraction des rémunérations fixes excédant la « Tranche B » de l'AGIRC augmentées de la rémunération variable dans la limite de 5% de la rémunération fixe ;
- Le taux égal au rapport entre un nombre d'annuités correspondant aux périodes d'activité au sein de votre société et 60.

De cette pension globale est déduite la retraite AGIRC « Tranche C » acquise au titre de leur activité au sein de votre société. L'allocation complémentaire à la charge de votre société est majorée pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Elle ne peut pas être inférieure au tiers de la valeur de service à taux plein des points AGIRC « Tranche B » acquis par l'intéressé depuis sa nomination dans la catégorie hors classification de votre société.

Les droits sont subordonnés à la présence du salarié dans l'entreprise au moment de la liquidation de sa retraite.

3. Avec M. Jean-François Sammarcelli

Nature et objet

Engagement de retraite au bénéfice de M. Jean-François Sammarcelli.

Modalités

Aux termes de cet engagement, M. Jean-François Sammarcelli conserve le bénéfice du régime sur-complémentaire de retraite des cadres de direction mis en place le 1er janvier 1986. Ce régime lui était applicable en tant que salarié avant sa première nomination comme mandataire social. Ce régime, fermé en 1991, garantit aux bénéficiaires, un montant total de pension égal à un pourcentage de la rémunération servant d'assiette, déterminé en fonction du nombre d'annuités prises en compte et plafonné à 70% de cette rémunération pour une liquidation après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Le montant total de la pension est majoré pour les bénéficiaires ayant élevé au moins trois enfants, ainsi que pour ceux qui prennent leur retraite après l'âge légal de liquidation de la retraite Sécurité sociale. Les annuités prises en considération au titre de leur période d'activité professionnelle incluent tant les services accomplis en tant que salarié que ceux accomplis en tant que mandataire social. La rémunération d'assiette est la dernière rémunération annuelle fixe en qualité de salarié. La pension à la charge de votre société est égale à la différence entre la pension globale définie ci-dessus et toutes pensions de retraite et assimilées perçues de la Sécurité sociale et de tous autres régimes de retraite au titre de l'activité salariée des intéressés. Cette pension est réversible à hauteur de 60% au profit du conjoint survivant.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marc Mickeler

ERNST & YOUNG Audit

Philippe Peuch-Lestrade

6

RESSOURCES HUMAINES⁽¹⁾⁽²⁾

INTRODUCTION : LES EQUIPES SOCIETE GENERALE EN 2011	138
LA CARRIERE : AIDER LES COLLABORATEURS A SE REALISER	141
L'ATTENTION : PORTER LA MEILLEURE ATTENTION A CHACUN	145
L'AGILITE : FAIRE VIVRE UN ESPRIT D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET NOVATEUR	149

(1) Les données historiques indiquées sont à interpréter avec prudence, les périmètres concernés et les dates d'arrêté n'étant pas strictement homogènes d'un exercice à l'autre. Il en est de même pour les moyennes, puisqu'il s'agit de données agglomérées par périmètre, qui requièrent une analyse plus fine au niveau des zones géographiques, des pays ou des métiers concernés.

(2) Données arrêtées au 30 novembre 2011.

INTRODUCTION : LES EQUIPES SOCIETE GENERALE EN 2011

EFFECTIFS

A fin 2011, Société Générale comptait 159 616 salariés, travaillant dans 77 pays. L'effectif total était en évolution de 2,57% par rapport à 2010.

	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Effectif Groupe (fin de période hors personnel intérimaire) :	159 616	155 617	156 681	163 082	134 738	119 779

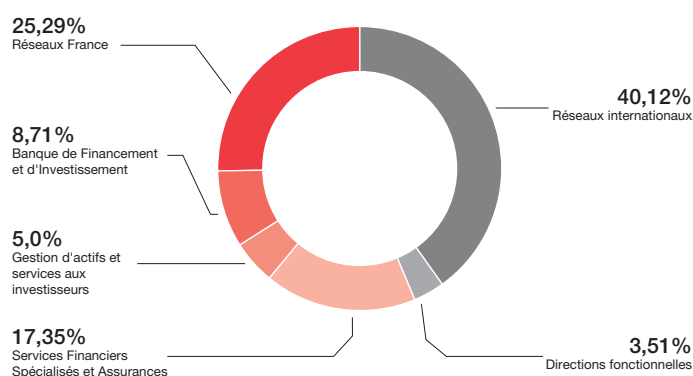
En 2011, les variations les plus significatives des effectifs du Groupe résultent de développements, de transformations ou d'adaptations à l'environnement propres à chaque métier :

- pour les métiers de Banque de détail en France : la finalisation de l'acquisition de la Société Marseillaise de Crédit par le Crédit du Nord, et de ce fait l'intégration d'environ 1 300 nouveaux collaborateurs dans les Réseaux France ;
- pour les métiers de Banque de détail à l'international : une évolution des effectifs liée à la croissance ou la décroissance des différentes entités et à la situation économique des pays concernés. En particulier, l'Afrique du nord et l'Afrique subsaharienne ont vu leurs effectifs progresser, notamment en Egypte, au Maroc et en Algérie, tandis que l'on constate une décroissance des effectifs en équivalent temps plein sur l'Europe de l'est ;
- pour les métiers de Banque de Financement et d'Investissement : le développement des activités *fixed income*, recherche, financement et fusions & acquisitions. A noter que, pour faire face au bouleversement du contexte économique et réglementaire, le Groupe s'est engagé dans une adaptation structurelle de ce pôle d'activités ; il a ainsi annoncé que des ajustements nécessaires le conduisaient à envisager des suppressions de postes en 2012 ;
- pour les Directions fonctionnelles du Groupe : le renforcement de certaines équipes, comme par exemple les

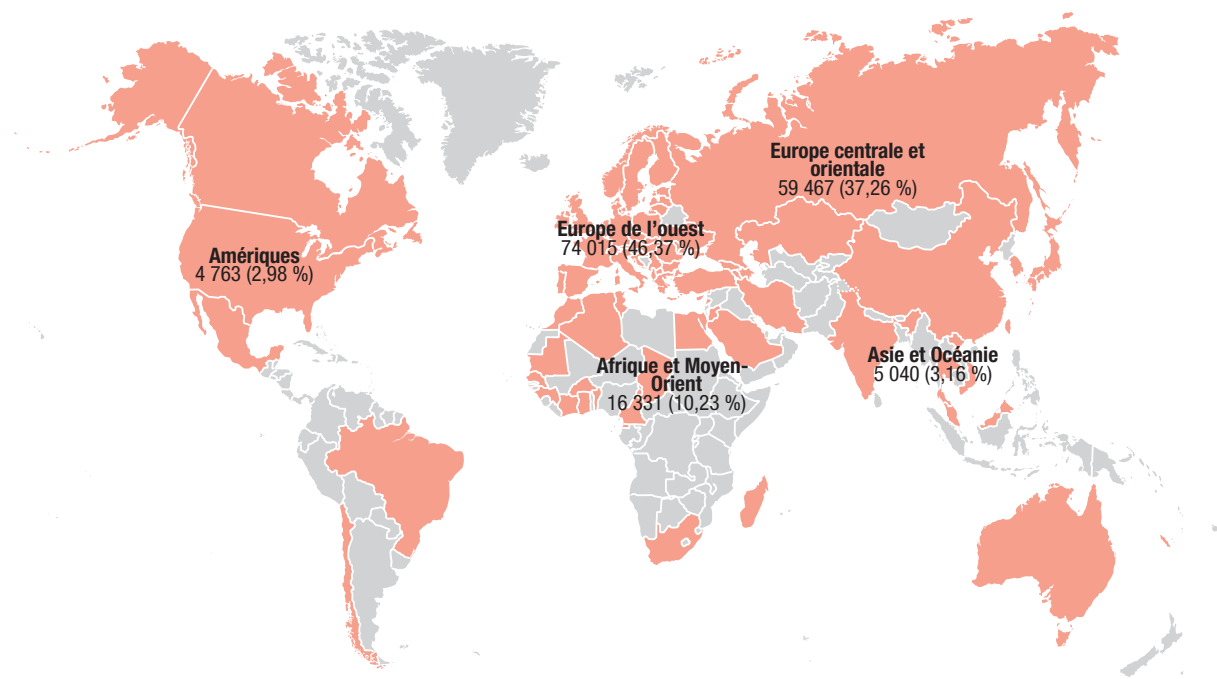
activités comptables et mutualisées au sein de la Direction financière et du développement ; pour la Direction des Ressources du Groupe, en ligne avec la stratégie de transformation du modèle opérationnel du Groupe, on constate une montée en puissance des centres de services partagés du Groupe et des équipes dédiées aux programmes de transformation ;

- les métiers de Services Financiers Spécialisés et Assurances et ceux de Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs restent quant à eux sur des effectifs à peu près constants par rapport à l'exercice précédent.

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR METIERS



REPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONES GEOGRAPHIQUES



La part des effectifs hors France métropolitaine est restée relativement stable, en passant de 62,9% à 62,2% en 2011.

Départs

Le nombre total de départs de salariés en CDI s'est élevé à 17 556 pour le Groupe (contre 16 508 en 2010). Les principaux motifs de départs sont, par ordre d'importance : les démissions (12 229 soit environ 70%), les licenciements (2 765 soit environ 16%) et les départs en retraite (1 691, soit environ 10%).

Le *turn-over* global dû aux démissions s'élève à 8%. Ce taux varie selon les métiers, les activités et les zones géographiques.

En 2011, le Groupe a procédé à 2 765 licenciements dont 736 licenciements économiques. Ces derniers ont concerné principalement les Services Financiers Spécialisés et Assurances (370) et les Réseaux Internationaux (294). Ces départs ont été réalisés en conformité avec la législation locale et en concertation avec les partenaires sociaux.

En France, les départs à la retraite de Société Générale et du Crédit du Nord sont en recul cette année, avec 1 135 collaborateurs concernés (contre 1 822 en 2010).

Main d'œuvre extérieure

Le recours à la main-d'œuvre extérieure concerne principalement, pour la sous-traitance, des activités spécialisées telles que l'informatique, la sécurité, le transport de fonds, la restauration collective, l'entretien des locaux.

A fin 2011, le Groupe comptait 11 335 intérimaires dans le monde.

En parallèle, Société Générale France (hors filiales) emploie en moyenne 7 809 prestataires par mois.

POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES : DEVELOPPER CHACUN, ACCOMPAGNER LES EQUIPES

Pour accompagner les équipes dans le monde, Société Générale a mis en place une politique de ressources humaines responsable, mettant l'épanouissement professionnel de ses collaborateurs au cœur de sa stratégie.

Société Générale veut proposer à ses collaborateurs un environnement qui permette à chacun de donner le meilleur

de lui-même et où le succès de chaque individu repose sur le collectif, le respect et le développement des talents. L'objectif du Groupe est de renforcer l'engagement, motiver et faire évoluer ses collaborateurs, le tout dans un souci constant de l'orientation clients. Pour cela, il construit avec ses employés une relation nourrie d'équité, en offrant à chacun de contribuer selon ses capacités et en identifiant les compétences là où elles sont pour les développer.

Cette volonté du Groupe se traduit par trois niveaux d'engagements : la carrière, l'attention portée aux individus et l'agilité. Par « la carrière » s'entendent tous les éléments qui permettent aux collaborateurs de se réaliser personnellement et professionnellement ; par « l'attention portée aux individus », toutes les composantes liées à la qualité de l'environnement professionnel ; par « l'agilité », la façon dont

le Groupe souhaite faire vivre un esprit d'entreprise responsable et novateur.

Depuis 2009, Société Générale déploie dans l'ensemble du Groupe son nouveau modèle de *leadership*, qui met en avant la recherche de comportements créateurs de valeur sur le long terme. Ce modèle associé à tous les principaux processus RH de l'entreprise met ainsi en avant les compétences comportementales attendues en fonction du niveau de responsabilité, depuis le recrutement jusqu'au développement des collaborateurs, en passant par l'évaluation de leur performance. Il permet à chacun de se développer dans son poste et d'évoluer dans le Groupe. Une attention particulière est par ailleurs portée aux managers afin qu'ils incarnent, dans l'ensemble de leurs actions, ce nouveau modèle de *leadership*.

LA CARRIERE : AIDER LES COLLABORATEURS A SE REALISER

RECRUTER ET INTEGRER LES TALENTS

Embauches

Au cours de l'exercice 2011 pour l'ensemble du Groupe, le nombre d'embauches s'est élevé à 17 299 Contrats à Durée Indéterminée (CDI), (en hausse de 14,6% par rapport à 2010), dont 61% de femmes, auxquels s'ajoutent 11 148 Contrats à Durée Déterminée (CDD).

Pour Société Générale France spécifiquement (hors filiales), le nombre total d'embauches s'est élevé à 3 215 CDI, dont 62,6% de cadres, et à 1 775 CDD. Ces embauches contribuent également au renouvellement des générations, notamment dans la Banque de détail.

La politique de recrutement et d'attraction des talents se décline en fonction des caractéristiques des métiers, des activités ou des zones géographiques.

Pour recruter les candidats, outre les 25 sites internet de recrutement « Careers » déjà déployés dans le monde, le Groupe a notamment développé en 2011 sa présence sur les médias sociaux afin d'accompagner l'évolution des comportements des candidats. En effet, les principaux réseaux sociaux et professionnels deviennent des espaces de discussion privilégiés pour développer la marque Société Générale et renforcer le lien entre l'entreprise et les candidats.

Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés

Société Générale s'est engagé dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes. A ce titre, une politique dynamique de recours à l'alternance a été développée depuis plusieurs années, sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Suite à la volonté affichée par le gouvernement français de remonter le seuil d'effectifs d'alternants dans l'entreprise à 4% de l'effectif courant 2011, Société Générale s'est mobilisé et est parvenu à atteindre ce seuil. Ainsi, à fin 2011, Société Générale France (hors filiales) comptait 1 912 alternants et VIE en poste, pour un total de plus de 2 600 pour toutes les entités françaises (filiales comprises). Par ailleurs, Société Générale France (hors filiales) a accueilli 4 553 stagiaires en 2011.

En outre, de nombreuses actions ont été menées spécifiquement en direction des étudiants et jeunes diplômés, notamment :

- l'organisation des journées de recrutement « Push My Career » à Paris, Lille, Lyon et Marseille, dédiées aux jeunes diplômés Bac à Bac +4/5, pour la Banque de détail en France et la Banque de Financement et d'Investissement ;
- le développement et la pérennisation de l'ensemble des partenariats Ecoles et Universités en France et en Europe (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs et d'informatique, universités) ;
- la réalisation de plus de 320 actions envers les écoles partenaires : forums écoles ou grand public, présentations métiers, interventions pédagogiques, tables-rondes, ateliers CV et entretiens blancs, jurys d'admission ou de sortie. On peut noter en particulier l'investissement des membres du Comité exécutif dans des conférences d'honneur au sein des formations cibles : Euromed à Marseille par Frédéric Oudéa, Forum d'ingénieurs TRIUM par Bernardo Sanchez Incera, ESCP Paris par Anne Marion-Bouchacourt ;
- la 6^e édition de Citizen Act, le « business game » international du Groupe, engagé dans la Responsabilité Sociale et Environnementale. Destiné aux étudiants de formations supérieures, ce jeu d'entreprise a accentué en 2011 sa dimension formation avec la mise à disposition d'un *e-learning* sur la Responsabilité Sociale et Environnementale, et un travail sur deux cas pédagogiques portant sur les problématiques bancaires en matière de relation client, gestion des risques, pratiques managériales et image. Cette nouvelle organisation du jeu a généré un trafic important sur le site internet www.citizenact.com, qui recense aujourd'hui 868 536 visiteurs uniques et 2 485 574 pages vues. Le nombre d'équipes inscrites par rapport à la saison 2010-2011 a augmenté de 137%, avec au total près de 600 équipes, 56 pays participants contre 37 l'an dernier, et une très forte augmentation de la participation des écoles d'ingénieurs ;
- le « Graduate Programme » de la Banque de Financement et d'Investissement, programme de recrutement collectif qui offre des CDI au sein des fonctions de la Banque de Financement et d'Investissement. Il se caractérise par un séminaire de formation spécifique et un plan de développement proposés à des candidats en fin d'études et jeunes diplômés internationaux. En 2011, il a permis d'intégrer et former 85 jeunes diplômés de 25 nationalités différentes.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les sensibilisant dès les premiers contacts aux enjeux et responsabilités du secteur bancaire et à la réalité de ses métiers.

Intégration

Le programme international d'intégration « Starting » vise à offrir à chaque nouveau collaborateur un parcours d'accueil et d'intégration commun à l'ensemble du Groupe, quel que soit le pays, le pôle ou l'entité d'arrivée.

Ce programme repose sur un dispositif d'une durée indicative de 12 mois permettant au collaborateur de découvrir le Groupe, sa stratégie, ses métiers et fonctions, ses valeurs ainsi que son entité et son équipe. Il comprend :

- une journée d'intégration « Starting » Groupe annuelle. En 2011, cette journée d'intégration « Starting » a eu lieu au Palais des Congrès de Paris, en présence d'une partie du Comité exécutif et de près de 1 400 nouveaux collaborateurs, dont près de 30% d'internationaux ;
- un accompagnement, selon l'entité intégrée, pendant ses premiers mois par un collaborateur référent ;
- la participation à un ou plusieurs événements d'intégration « Starting » au niveau de son pôle, de son pays, de sa filière ou de son entité d'appartenance.

Ce programme est également assorti d'outils à disposition des nouveaux arrivants, notamment :

- un intranet « Starting » présentant les informations ainsi que les points de repère essentiels à une bonne compréhension et orientation dans l'entreprise ;
- des supports pédagogiques, adaptés et déclinés localement selon les entités (livret d'accueil, brochure « Starting », lettre de bienvenue du PDG, valisette d'accueil, bonnes pratiques d'intégration...) ;
- un module de formation à distance, « Starting Online », disponible en anglais, français et désormais en russe, permettant au collaborateur de renforcer ses connaissances bancaires.

DEVELOPPER LES COMPETENCES

Le Groupe investit de façon importante dans la formation pour permettre à ses collaborateurs d'évoluer, de s'enrichir de nouvelles compétences en ligne avec les réalités de l'entreprise et ses évolutions futures, et pour offrir à chacun l'opportunité de révéler son potentiel. En 2011, plus de 77% des salariés du Groupe ont bénéficié d'au moins une formation, pour un total de 3 323 433 heures dispensées.

Pour ce faire, Société Générale propose des parcours de formation « métiers » adaptés à chaque type de poste et chaque niveau d'expérience, assortis d'outils pédagogiques innovants, ainsi que des parcours d'évolution professionnelle

(parcours de promotion professionnelle, programmes de développement managérial et de développement des compétences).

L'accès aux différentes offres de formation est facilité par la plateforme Groupe « MyLearning – mon espace Formation », mise en place en 2010 qui permet notamment le développement de formations en *e-learning* au sein des filiales françaises du Groupe et à l'international. « MyLearning » répond à une volonté de mieux déployer la formation en fonction du métier de chaque collaborateur, en lui proposant des parcours personnalisés.

En 2011, l'offre de formation proposée aux collaborateurs s'est enrichie de nouveaux thèmes tels que les risques et le management, et a vu le déploiement de « Easy to Share », premier catalogue international interactif et collaboratif permettant de partager les offres de formation dans l'ensemble du Groupe.

La promotion interne

En France, le Cursus Cadre, parcours de formation d'une durée de 18 mois, permet à des collaborateurs à potentiel d'accéder au statut « cadre », les préparant ainsi à assumer des responsabilités élargies et, le cas échéant, à encadrer une équipe. Véritable outil de promotion interne, le Cursus Cadre participe à l'égalité des chances en matière d'évolution dans l'entreprise et contribue à assurer la diversité de l'encadrement. Il s'adresse à tous les collaborateurs de Société Générale France, quel que soit leur pôle d'appartenance, le contenu des formations étant transversal et les exemples traités issus des différents métiers du Groupe.

L'année 2011 a également vu la refonte du cursus TMB (Techniciens des Métiers de la Banque), devenu Passerell'E. Ce dispositif qualifiant d'une durée de 10 mois permet aux collaborateurs de développer leurs compétences afin d'accéder au niveau E de la classification bancaire. Sa refonte a permis de faire évoluer les contenus pédagogiques qui s'adressent à l'ensemble des pôles d'activités du Groupe et d'offrir des méthodes d'apprentissage variées (en développant notamment les *e-learning*s).

En 2011, ce sont au total 369 collaborateurs de Société Générale France (hors filiales) qui sont sortis lauréats de ces cursus.

GERER LA PERFORMANCE

L'évaluation professionnelle des salariés est l'un des enjeux importants de la gestion des Ressources Humaines du Groupe. Le déploiement du nouveau dispositif commun d'évaluation doit contribuer au renouveau du modèle de *leadership* Société Générale, faire évoluer la culture managériale en développant l'exemplarité des managers et favoriser le développement des collaborateurs.

Ce dispositif est identique pour tous les salariés du Groupe, quels que soient le métier, l'entité, la zone géographique ou la classification du collaborateur. Au-delà de l'atteinte des résultats opérationnels, il s'attache à évaluer la manière dont ces résultats sont obtenus. Il a pour objectifs de reconnaître, sur des critères communs, les compétences de chacun, de favoriser l'émergence des talents et la mobilité au sein du Groupe.

Le déploiement de cet outil s'est poursuivi sur l'année 2011 pour toucher près de 85 000 collaborateurs et sera déployé à hauteur de 118 000 collaborateurs durant l'année 2012.

L'évaluation s'articule en deux temps forts : la définition des objectifs en début d'année et l'entretien d'évaluation en fin d'année. Ces entretiens d'évaluation représentent un moment privilégié de dialogue et de partage entre le collaborateur et le manager. C'est l'occasion d'échanger sur les résultats obtenus, mais aussi sur les comportements qui ont conduit à atteindre ces résultats, pour identifier et encourager les comportements créateurs de valeur dans la durée. Le déploiement de ce dispositif a été l'occasion pour le Groupe de développer la culture du *feedback* et d'inciter les managers à échanger tout au long de l'année avec leurs collaborateurs afin de les accompagner au fil du temps, et de participer à leur développement personnel.

RECONNAITRE LA PERFORMANCE

Le groupe Société Générale conduit une politique de rémunération motivante et cohérente, conforme aux normes et réglementations en vigueur et sur laquelle le Groupe communique.

Principes

Pour accompagner son développement, le groupe Société Générale a besoin d'attirer, de motiver et de fidéliser ses collaborateurs notamment en leur assurant une rémunération globale compétitive, comprenant une rémunération monétaire, qui vise à reconnaître la contribution de chacun au développement de l'entreprise, et des avantages sociaux. Le Groupe dispose également d'un programme d'intéressement à long terme qui contribue à fidéliser et motiver certaines catégories de salariés et en particulier les cadres clés et les talents. Enfin, une politique active d'actionnariat salarié est menée, afin d'associer les collaborateurs au développement du Groupe et favoriser ainsi sa cohésion.

La rémunération monétaire comprend une rémunération fixe, qui rétribue la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante au travers de la maîtrise des compétences requises, et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la

performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe.

Cette politique de rémunération est basée sur des principes communs appliqués dans tous les pays du Groupe et est déclinée en tenant compte du contexte économique, social et concurrentiel des marchés sur lesquels le Groupe intervient, ainsi que des obligations légales et réglementaires qui y sont en vigueur. Lorsque les effectifs le permettent, une revue transversale est réalisée entre les filières et les métiers afin de garantir la cohérence et l'objectivité des niveaux de rémunération entre les différentes activités du Groupe et faciliter la transversalité.

L'ensemble des entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

Pour 2011, la rémunération annuelle brute moyenne⁽¹⁾ pour Société Générale France (hors filiales) s'établit à 53 053 euros, soit une augmentation de 6% par rapport à 2010. Cette évolution entre 2010 et 2011 s'explique à la fois par la hausse des salaires fixes, le recrutement de profils expérimentés ainsi que l'augmentation des parts variables, dans un contexte d'amélioration nette des performances financières en 2010.

Gouvernance interne et conformité avec les normes et réglementations

La gouvernance de la politique de rémunération est pilotée par la Direction des Ressources Humaines du Groupe pour l'ensemble de Société Générale. Elle intègre notamment deux processus :

- une revue annuelle de la politique, des budgets et des décisions individuelles en matière de salaire fixe, de rémunération variable et d'attribution d'actions et de stock-options suivant différentes étapes de validation au niveau des filiales, des pôles d'activités, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction générale. La Direction financière du Groupe s'assure en parallèle que le montant total des rémunérations n'est pas susceptible d'entraver la capacité du Groupe à renforcer ses fonds propres. Enfin, le Comité des rémunérations, émanation du Conseil d'administration est impliqué dans la validation de la politique de rémunération de certaines catégories de personnel, dont notamment les mandataires sociaux et les populations visées par la Directive Européenne CRD3 (Cf. ci-dessous). Le rôle et les activités du Comité des rémunérations en 2011 sont détaillés au chapitre 5 en p. 98 ;

(1) La rémunération moyenne globale inclut les éléments fixes et variables ainsi que les primes, hors rémunération financière (participation, intéressement et abondement).

- un système de règles de délégation, qui impliquent selon la nature et le niveau de certaines décisions de rémunération, une validation de la Direction générale ou de la Direction des Ressources Humaines.

Société Générale applique les recommandations du Code de Gouvernement de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF), notamment en ce qui concerne la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux, tel que précisé au chapitre 5 p. 116.

Société Générale s'est également engagé à respecter les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française qui figurent parmi les plus exigeantes au monde.

Elle se conforme enfin aux règles définies par la Directive Européenne « *Capital Requirements Directive* » (CRD3) du 24 novembre 2010, transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010, qui vise les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

A ce titre, les Directions des risques et de la conformité, dont l'indépendance est assurée de par leur rattachement à la Direction générale du Groupe et la fixation de leur rémunération indépendamment de celles des métiers qu'ils valident, sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables des personnes qui ont un impact important sur le profil de risque de l'entreprise, telles que visées par la CRD3.

Communication et transparence

Les principes régissant la politique de rémunération du Groupe, notamment pour les catégories de personnel visées par la CRD3, sont détaillés dans le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération qui sera publié, comme l'an

dernier, avant l'Assemblée générale et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2010 et en cohérence avec les normes professionnelles de la Fédération Bancaire Française⁽¹⁾. En complément de ce rapport, des informations qualitatives et quantitatives détaillées sont également fournies à l'ACP sur les personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque du Groupe.

CONSTRUIRE LE PARCOURS PROFESSIONNEL

Le développement du Groupe s'appuie sur celui de ses collaborateurs. L'objectif poursuivi est de susciter motivation et engagement en favorisant l'accomplissement professionnel et personnel par le biais d'opportunités de carrière attractives. Ainsi, à travers les possibilités de mobilité offertes dans le Groupe, les collaborateurs peuvent enrichir leur parcours professionnel, tout en contribuant à la diversité des équipes. Au sein du groupe Société Générale, la mobilité s'envisage entre métiers, fonctions et zones géographiques.

Le collaborateur est moteur dans cette évolution, qui est facilitée par l'évaluation de sa performance, les offres de formation et un accès privilégié aux opportunités internes. Dans ses démarches, le collaborateur est accompagné par les gestionnaires de carrière et son management.

En 2011, ce sont près de 9 000 collaborateurs de Société Générale France (hors filiales) qui ont pu faire évoluer leur carrière en changeant de poste. A l'international, à fin 2011, le Groupe comptait 1 300 expatriés et impatriés (tous pays d'origine et de destination confondus) dont environ 29% avaient initié leur expatriation ou impatriation au cours de l'année.

(1) Le rapport sur les politiques et pratiques de rémunération 2010 a été transmis à l'ACP en mai 2011 et mis parallèlement en ligne sur le site internet de Société Générale.

L'ATTENTION : PORTER LA MEILLEURE ATTENTION A CHACUN

PORTER UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX COLLABORATEURS

Société Générale a la volonté de promouvoir une relation pérenne avec ses collaborateurs dans le cadre d'un engagement de développement mutuel, et dans un environnement qui favorise leur bien-être individuel et collectif.

Ecoute et baromètre employeur

En 2011, Société Générale a lancé la deuxième édition de son baromètre employeur interne. Traduite en 26 langues, cette enquête en ligne a permis d'approcher de façon anonyme 131 000 collaborateurs dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté. Son principal objectif est de renforcer le sentiment d'appartenance au Groupe par la création d'un environnement d'écoute performant pour que chaque collaborateur puisse exprimer ses attentes, ses perceptions de l'entreprise et de son vécu professionnel. Ces informations ont ensuite été traduites en plans d'actions *ad hoc* pour chaque métier ou entité, qui seront déroulés dans l'année à venir. Véritable levier de remontée d'informations qualitatives, le baromètre employeur devient ainsi un outil de pilotage essentiel de la transformation du Groupe.

Avantages sociaux

La responsabilité sociale du groupe Société Générale passe par une contribution active à la protection sociale de tous ses collaborateurs notamment sur les sujets liés à la santé, ainsi que la retraite, le décès, l'incapacité et l'invalidité.

Les caractéristiques des régimes légalement obligatoires étant très différentes d'un pays à l'autre, chaque entité de l'entreprise définit, dans son contexte local, le niveau de couverture complémentaire qu'elle souhaite mettre en œuvre. Elle veille autant que possible à ce que cette couverture soit de bon niveau et au moins comparable à celle fournie par ses compétiteurs locaux. En accord avec son autorité de supervision (et en concertation éventuelle avec les autres entités du Groupe présentes dans le même pays), elle tient aussi compte, dans la définition de la couverture mise en œuvre, de sa stratégie de développement, de sa politique de rémunération globale et de sa situation financière.

Au titre de l'exercice 2011, on peut mentionner en termes de santé les actions entreprises par la mutuelle Société Générale pour favoriser le dialogue et l'information auprès des 112 000 personnes qu'elle couvre (membres participants et ayants droit), par le biais notamment d'un partenariat avec Priorité Santé Mutualiste pour apporter des réponses d'experts sur toute question relative à la santé. A l'international, on peut noter par exemple, au Royaume-Uni, la révision du régime de congé maternité permettant de prolonger le maintien du salaire sur les 18 premières semaines.

Les Réseaux Internationaux, quant à eux, ont poursuivi la cartographie des régimes de santé et de prévoyance existant dans leurs filiales et continué de mettre en place des couvertures sociales au profit de leurs salariés (amélioration de l'accès aux soins, mise en place de couverture décès/invalidité, de dispositifs de retraite complémentaire). Ainsi, à fin 2011, près de 15 000 salariés des filiales du Bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne (auxquels s'ajoutent 20 000 ayants droit – conjoints et enfants) disposent d'une couverture santé garantissant une participation de l'entreprise à leurs dépenses de santé.

Santé et bien-être

Le groupe Société Générale constitue une collectivité soucieuse de contribuer au bien-être de ses membres, ce qu'il considère comme une condition indispensable à son attractivité, son efficacité et sa pérennité.

Au-delà du simple respect des réglementations, des droits humains et sociaux fondamentaux, cette volonté s'incarne dans une politique Groupe d'environnement et de santé au travail qui permet aux collaborateurs d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions, en France et à l'étranger.

Au niveau du Groupe, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'une protection adéquate dans le domaine de la santé et de l'invalidité. Les régimes de couverture mis en place dans de nombreux pays vont au-delà des obligations légales locales.

D'autre part, Société Générale assure une veille permanente sur des risques susceptibles d'affecter la santé de son personnel partout dans le monde. En France, elle est particulièrement incarnée dans le cadre de programmes de lutte contre le stress au travail, de prévention médicale ou d'accompagnement psychologique pour les salariés victimes d'agression. Cette politique se traduit également par des actions améliorant le cadre de travail quotidien des collaborateurs.

Un certain nombre d'actions ont été menées dans le domaine de l'hygiène, de la sécurité, de la santé et du bien-être en 2011 (voir chapitre 7, « Santé et sécurité » p. 159 et « Initiatives en faveur de l'accès la santé », p. 177).

Accompagnement des collaborateurs en période de crise sociale ou sanitaire

En 2011, plusieurs implantations du groupe Société Générale ont été touchées par des crises locales de grande envergure pendant lesquelles la banque est restée au plus proche de ses collaborateurs pour leur porter une attention et une assistance particulière.

Pour la Banque de détail à l'international, cela fut notamment le cas lors du « Printemps Arabe » en Egypte ou lors de la crise politique de Côte d'Ivoire. Lors de ces événements, un suivi assidu de la situation personnelle des collaborateurs a été réalisé par les Dirigeants locaux et la Direction centrale du pôle, par l'organisation de conférences téléphoniques quotidiennes ou la prise de contact personnalisée en temps réel avec les collaborateurs en difficulté. Des mesures de sécurité spécifiques ont été mises en place pour les personnels (fermetures anticipées des agences et du siège lorsque la situation locale le nécessitait, travail à domicile pour éviter les déplacements) et une aide matérielle a été apportée pour mettre en sécurité les populations exposées. Les salaires et autres avantages ont été maintenus pendant les périodes de fermeture et tous les efforts nécessaires ont été menés pour rester à l'écoute des préoccupations des salariés, y compris après les crises, et, autant que possible, continuer à améliorer le dialogue social et les avantages au personnel des filiales concernées.

Pour la Banque de Financement et d'Investissement et la Banque Privée, des mesures similaires ont été mises en place pour assurer la protection des collaborateurs et maintenir l'activité lors du tremblement de terre et de l'incident nucléaire de Fukushima au Japon. En particulier, Société Générale a assuré le rapatriement et l'évacuation de toutes les familles d'expatriés, des VIE et des expatriés qui en faisaient la demande, et a apporté l'assistance logistique nécessaire en termes de transport et d'hébergement. Pour les employés locaux et leurs familles, quelle que soit leur nationalité, des possibilités d'hébergement dans l'ouest du pays ont été proposées. Tous les voyages d'affaires prévus vers le pays ont été reportés pour l'ensemble des collaborateurs du Groupe. La surveillance permanente de la situation, combinée à toutes ces mesures de précaution ont permis de maintenir une assistance auprès des collaborateurs et des clients durant cette période particulièrement sensible.

ASSOCIER LES COLLABORATEURS AU DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE

Un actionnariat salarié au cœur de la politique des ressources humaines

Depuis 24 ans, le groupe Société Générale exprime sa volonté d'associer le plus grand nombre de ses collaborateurs à son développement en conduisant une politique active d'actionnariat salarié dans le monde, qui se traduit chaque année par une augmentation de capital réservée aux salariés et retraités. Il en résulte un taux d'actionnariat salarié important, stable, et qui positionne le groupe Société Générale en 6^e position de la détention en capital parmi les entreprises françaises du CAC 40, démontrant ainsi l'engagement continu des salariés.

En 2011, ce sont plus de 135 000 salariés et retraités qui ont eu la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital qui leur était réservée, répartis dans 238 entités et 62 pays. Ainsi, 36% des ayants droit ont souscrit à l'opération, soit 50% des éligibles en France (pour Société Générale France et les filiales françaises) et 17% à l'international. Pour cette opération, ce sont 5,76 millions d'actions qui ont été créées et près de 216 MEUR investis.

L'encours moyen individuel des salariés actionnaires de Société Générale France s'élevait fin 2011 à environ 845 actions. Hormis pour le fonds d'actionnariat des salariés du Crédit du Nord, les détenteurs de parts investies en actions Société Générale disposent de droit de vote en Assemblée générale.

Au 30 décembre 2011, le personnel de Société Générale France et de ses filiales et succursales détenait, dans le cadre des Plans d'Epargne d'Entreprise et des Plans d'Epargne de Groupe, un total de 58 566 866 actions de Société Générale représentant 7,55% du capital social et 12,29% des droits de vote⁽¹⁾, pour plus de 93 000 actionnaires salariés et retraités dans le monde.

La participation, l'intéressement et le plan d'épargne de l'entreprise

En France, les salariés et anciens salariés sont associés de manière pérenne au développement du Groupe et à ses fruits par des dispositifs d'intéressement et/ou de participation. Ils ont ainsi la possibilité de se constituer un patrimoine à des conditions financières⁽²⁾ et fiscales privilégiées, par une gestion

(1) Information conforme à l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(2) Abondement de l'entreprise et décote sur l'action Société Générale pendant l'augmentation de capital réservée aux salariés.

adaptée d'un portefeuille diversifié de valeurs mobilières de placement *via* le plan d'épargne de l'entreprise. Celui-ci est composé de seize fonds, dont le fonds d'actionnariat salarié (Fonds E), permettant de diversifier les investissements, et dans lesquels peut être investie la rémunération financière (constituée de la participation et de l'intéressement et, pour les salariés de Société Générale France en 2011, d'un dividende du travail versé sous la forme de supplément d'intéressement)⁽¹⁾.

Enfin, Société Générale a distribué à l'ensemble de ses salariés en France une prime de partage des profits de 200 euros, dans le cadre du dispositif s'appliquant aux entreprises ayant versé à leurs actionnaires en 2011, au titre de l'exercice 2010, un dividende en hausse par rapport aux exercices 2008 et 2009.

INFORMATION SUR LE FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DENOMME « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ACTIONNARIAT (FONDS E) »

Selon les termes du règlement du fonds commun de placement Société Générale, le droit de vote attaché aux actions Société Générale, comprises dans les actifs du fonds, appartient individuellement aux porteurs de parts à proportion de leurs droits respectifs sur ces actifs. Le Conseil de surveillance du fonds, composé paritairement de représentants des salariés porteurs de parts et de représentants de la Direction, exerce les droits de vote pour les fractions de parts formant rompus ainsi que les droits de vote non exercés par les porteurs de parts.

En cas d'offre publique d'achat ou d'échange, le Conseil de surveillance décide à la majorité relative des votes exprimés, l'apport ou non des titres à l'offre. Si une majorité relative ne se dégage pas, la décision est soumise au vote des porteurs de parts qui décident à la majorité relative des votes exprimés.

ÊTRE ATTENTIF AU MONDE

Initiatives citoyennes et soutien à l'insertion professionnelle

Les actions sociétales et citoyennes du groupe Société Générale se déclinent notamment sur le thème du soutien à l'insertion professionnelle. En 2011, le Groupe a renforcé cette action, avec en particulier :

- des projets d'envergure nationale et initiatives de proximité soutenus par la Fondation d'entreprise Société Générale, qui a été renouvelée pour 5 années avec un budget total de 11 500 000 euros ;

- le soutien apporté par la Fondation à 89 associations en 2011 pour plus de 2 000 000 euros en faveur de l'insertion professionnelle, notamment par l'aide à l'entrée des jeunes dans la vie active et la lutte contre l'illettrisme. De plus, la Fondation Société Générale s'appuie sur les filiales du Groupe à l'étranger pour soutenir des projets locaux d'aide à la formation ;

- le lancement d'un programme de valorisation de l'engagement des salariés dans toutes les entités du Groupe (Citizen Awards).

En France, on peut également mentionner le soutien particulier apporté à l'insertion professionnelle des jeunes avec notamment :

- la consolidation des liens avec l'association « Nos Quartiers ont des Talents », dédiée à l'accompagnement durable de jeunes diplômés issus des quartiers populaires dans l'insertion professionnelle, dont Société Générale est désormais le premier pourvoyeur de parrains. En 2011, le Groupe a déployé son dispositif de parrainage au niveau national, et a mené des actions de sensibilisation à travers une campagne d'affichage « Un parrain pour un emploi ». Dans le cadre de ce partenariat, Société Générale est également devenu partenaire des jurys entrepreneurs HEC, soutien à la création d'entreprise pour ces jeunes diplômés ;

- l'opération « Coup de Pouce pour l'insertion » qui vise à réussir l'insertion professionnelle durable de jeunes issus de zones urbaines sensibles, menée à Lyon, Lille, Marseille et en Ile de France. L'ambition est de promouvoir davantage l'égalité des chances sur le marché du travail pour les jeunes non diplômés, où qu'ils résident. En 2011, Société Générale a ainsi accompagné 50 jeunes en parcours de formation ;

- le renouvellement du partenariat d'un concours d'aide à la création d'entreprises : lancé en 2002, et initié par le Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la Ville et co-organisé avec le Sénat, l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, la Caisse des Dépôts et le Réseau des Boutiques de Gestion. Ce concours récompense chaque année une quarantaine de jeunes issus des quartiers difficiles. En Octobre 2011, Société Générale a ainsi remis un prix à l'entreprise Greenconcess, lancée par deux jeunes entrepreneurs issus des quartiers populaires niçois, et développant la location de véhicules propres de courte durée ;

- voir aussi chapitre 7 « Les actions de partenariat ou de mécénat », p. 174.

Des initiatives spécifiques sont également à noter dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté, comme par exemple :

- au Brésil, des programmes de « mentoring » pour des jeunes issus de milieux défavorisés. En effet,

(1) Outre Société Générale France (hors filiales), dont les montants de la rémunération financière versée en 2011 sont présentés en note 24 page 400, la majorité des filiales françaises adhérentes au Plan d'épargne du Groupe bénéficient d'un accord d'intéressement et/ou de participation.

Société Générale Brésil associe les programmes d'employabilité, parrainés par l'Institut Société Générale, avec le programme « jeunes apprentis » qui vise à donner des opportunités d'emploi à des jeunes en difficultés ;

- au Royaume-Uni, la participation des salariés à un programme d'éducation ; ainsi, les collaborateurs consacrent leur heure de déjeuner à la transmission de connaissances aux enfants d'une école située dans une zone défavorisée de la banlieue de Londres ;
- au Maroc, accompagnement des groupes d'élèves d'une école de la région d'Agadir par les salariés dans le cadre d'événements culturels, et soutien à l'organisation du spectacle de fin d'année.

Respect des conventions de l'OIT et d'exigences sociales pour les sous-traitants

Les acheteurs du Groupe intègrent dans tous les appels d'offres et dans tout nouveau contrat la référence aux engagements Développement Durable de Société Générale (Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, adhésion au « Global Compact »), ainsi qu'aux textes fondateurs que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Les fournisseurs s'engagent à respecter ces textes dans les pays où ils opèrent, en signant les contrats comportant, en sus de clauses propres au respect du contrat, une clause spécifique s'y référant.

Ils s'engagent ainsi à être en accord avec :

- le droit du travail et au minimum, au cas où celui-ci n'existerait pas, avec les dispositions de la Déclaration de l'OIT ;
- le droit de l'environnement, et de ne pas contracter avec des sous-traitants, personnes physiques ou morales qui, à leur connaissance, ne respectent pas les dispositions citées plus haut.

Par ailleurs, depuis 2006, la Direction des achats a inscrit une démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) dans son cœur de métier et, au travers des différents plans d'actions RSE (ESP : *Ethical Sourcing Program* puis SSP : *Sustainable Sourcing Program*), structuré une démarche durable et responsable :

- intégration de critères sociaux et environnementaux dans la sélection des produits et services en vue de sélectionner les plus respectueux et les plus avancés sur le sujet ;
- diffusion d'un questionnaire RSE à l'ensemble des fournisseurs afin d'évaluer leurs engagements en matière de Développement Durable ;
- objectif de volume d'affaires avec le secteur protégé (EA/ESAT) en France en collaboration avec la Mission Handicap du Groupe ;
- engagement envers les PME françaises avec une participation active au Pacte PME et la signature de la Charte de la Médiation du crédit et de la CDAF (Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France) régissant les relations entre les grands donneurs d'ordres et les Petites et Moyennes Entreprises.

L'AGILITE : FAIRE VIVRE UN ESPRIT D'ENTREPRISE RESPONSABLE ET NOVATEUR

La politique de ressources humaines de Société Générale s'attache à favoriser l'agilité professionnelle de ses équipes. Celle-ci se traduit par la volonté de développer chez chacun des collaborateurs un esprit d'entreprise responsable et novateur afin de mieux accompagner les clients dans un environnement complexe. L'agilité professionnelle passe également par l'encouragement de l'esprit d'équipe, la coopération pour des résultats durables et la mise en valeur de la gestion des risques comme expertise différenciante.

PROMOUVOIR LES DIVERSITES

Pour le groupe Société Générale, la diversité s'exprime en premier lieu au travers des 159 616 salariés, présents dans 77 pays, avec 116 nationalités représentées. Levier de performance majeur, facteur de créativité et d'innovation, la diversité permet d'intégrer aux équipes la variété des talents liée à la mixité, la pluralité des nationalités et des cultures, la coexistence de différents profils et différentes générations, l'intégration des personnes en situation de handicap et la représentation de diverses minorités. Ainsi, les diversités représentées dans les équipes reflètent celles des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde. Cette diversité est une réalité y compris au sein du Comité de direction du Groupe. Aujourd'hui, parmi les 57 membres de ce Comité, 10 sont des femmes (contre 8 début 2011 et 6 début 2010), et 9 nationalités sont représentées.

Enjeu d'évolution de la culture managériale de la banque, la diversité des compétences permet le croisement d'idées et de points de vue. Elle ne se limite pas à la non-discrimination, mais est promue au travers des recrutements et de la gestion des carrières. Au sein de Société Générale, la promotion de la diversité s'articule autour de trois principes : le Groupe recherche et reconnaît toutes les compétences utiles à son développement, où qu'elles se trouvent ; il assure à tous ses collaborateurs la bonne intégration nécessaire à leur efficacité ; il assure avec équité la promotion et le développement de tous ses collaborateurs.

La promotion de la diversité implique une action volontariste de l'entreprise, dans la continuité de la Charte de la Diversité signée par le Groupe en 2004 et de l'accord-cadre pour le développement de la diversité signé avec le Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi en France en 2010, couvrant la période 2010-2012.

Afin d'inciter les managers à mettre en pratique cette politique de promotion de la diversité, le Groupe a lancé un programme de formation mondial « Diversity and Inclusion ». Ce programme ambitieux initié en 2011 conforte ce sujet comme levier fort, au cœur du projet de transformation du Groupe. Il sensibilise les participants aux enjeux de la diversité en mettant en exergue le mouvement naturel de clonage dans la composition des équipes, en participant à la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, et en attirant l'attention sur les biais implicites de chacun, sur lesquels tout collaborateur et en particulier les managers doivent rester vigilants. Ce programme de formation doit se décliner progressivement pour l'ensemble des décideurs du Groupe, depuis le top management jusqu'aux managers intermédiaires.

Mixité

Parce que la diversité hommes/femmes est un élément incontournable pour répondre aux enjeux de demain et assurer une prise de décision pertinente, Société Générale engage tous ses managers à la mettre en pratique au quotidien et insuffle cette dynamique au plus haut niveau de l'entreprise. Ainsi, à fin 2011, le Conseil d'administration de la banque compte 36% de femmes et le Comité exécutif 21%. Au global, le groupe Société Générale compte près de 60% de femmes.

REPARTITION HOMMES/FEMMES DANS LE GROUPE SOCIETE GENERALE



Le Groupe promeut la mixité par le biais de ses partenariats. A ce titre, Société Générale a notamment en 2011 :

- participé à la consultation menée par le réseau Financi'Elles (dont l'objectif est d'améliorer et accélérer l'accès des femmes au sommet des organisations du secteur de la finance). Cette consultation, auprès de 86 000 cadres hommes et femmes du secteur de la finance, la banque et l'assurance, portait sur la perception des conditions de la mixité au sein des grandes entreprises ;
- renouvelé son partenariat stratégique avec la « Tribune Women's Awards », un événement lancé par le quotidien *La Tribune* en 2010 pour faire évoluer les mentalités par rapport aux femmes sur le marché du travail ;
- participé, dans le cadre des Relations Ecoles, à différentes actions et événements dédiés aux femmes ingénieurs pour promouvoir les carrières féminines dans le Groupe : accueil de jeunes femmes ingénieurs pour leur présenter les métiers de la banque dans le cadre de l'« International Institute of Women in Engineering » ;
- participé à des événements dont l'objet est de promouvoir les actions et le rôle de la femme dans le Groupe (« Women's Forum », Forum de la Mixité...).

La promotion de la mixité passe aussi par les actions de formation et de *networking* dédiées aux femmes. Le Groupe offre deux séminaires sur la gestion de carrière pour les femmes, l'un pour des femmes ayant environ 8 à 12 ans d'expérience professionnelle, et l'autre pour des femmes ayant environ 15 à 20 ans d'expérience professionnelle. Ces formations se déroulent en France, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni depuis 2006. Plus de 700 femmes ont pu être accompagnées dans le cadre de ces formations jusqu'à présent. Au Brésil, le programme « Carrière au Féminin » créé en 2009 promeut également le développement des femmes cadres par des actions de formation et de *mentoring*.

Par ailleurs, le Groupe promeut la mixité par son soutien aux réseaux de femmes au sein de l'entreprise. Axés sur le développement des compétences, ces réseaux organisent des initiatives de *mentoring*, *coaching* et/ou co-développement. On peut citer à titre d'exemple les réseaux de femmes cadres comme « Féminin by SG » en France, « America's Women network » aux Etats-Unis et « UK Women's network » en Grande Bretagne. De nouveaux réseaux ont également été créés en Asie.

L'action de Société Générale en Grande Bretagne en 2011 a d'ailleurs été distinguée par les « European Diversity Awards », qui ont remis le prix de l'équipe Diversité de l'année au Comité Diversité UK, chargé de promouvoir et coordonner les actions des quatre réseaux intra-entreprise. Les « European Diversity Awards », initiés cette année, récompensent les organisations et les individus qui ont fait preuve d'innovation, de créativité et d'un engagement fort en matière de diversité et inclusion.

Voir également chapitre 7, « Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes » p. 161

Diversité des origines

Afin de représenter au mieux la diversité des métiers, des clients, des pays et des sociétés au sein desquels le Groupe est implanté à travers le monde, la politique de diversité du groupe Société Générale s'attache également à la diversité des origines et des nationalités de ses collaborateurs. Ceci s'illustre au plus haut niveau : parmi les membres du Comité de direction, 19,3% ne sont pas de nationalité française.

Sur l'ensemble des membres des instances de Direction et Comités stratégiques du Groupe dans le monde, près du quart sont de nationalité étrangère à celle de leur implantation. Cette proportion s'élève à plus du tiers des membres en ce qui concerne les instances de pilotage stratégique.

Diversité des générations

Le Groupe s'attache également à pourvoir une représentativité des différentes générations, en prenant soin d'accompagner ses collaborateurs seniors mais aussi d'assurer le renouvellement des générations. Ainsi, le Groupe porte une attention particulière à l'insertion professionnelle des jeunes (voir aussi « Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés », p. 141), tout en se souciant de la fin de carrière de ses collaborateurs.

Concernant les personnels seniors, pour Société Générale France, 2011 s'inscrit dans la continuité de l'accord pour l'emploi des seniors qui a été signé en 2009 pour une durée de 3 ans. Cet accord met en place des mesures, assorties d'objectifs chiffrés, visant à accompagner les collaborateurs seniors et à anticiper leurs évolutions de carrière. Il prévoit notamment la tenue régulière de « points carrières » et un accès facilité à la formation professionnelle sous toutes ses formes. En outre, des mesures d'aménagement de fin de carrière sont proposées, au choix des salariés, afin de leur permettre une transition vers la retraite dans les meilleures conditions.

Personnes en situation de handicap

Depuis plusieurs années déjà, Société Générale s'engage à prendre les mesures appropriées afin que ses collaborateurs handicapés puissent conserver un emploi correspondant à leur qualification et bénéficier de conditions de travail et de formations adaptées : aménagement des situations de travail, des outils et des équipements, aménagement du poste de travail et/ou des horaires de travail, possibilité de prise en charge partielle de certains frais, etc.

En 2011, le groupe Société Générale emploie 2 138 salariés handicapés (au sens retenu localement) dans le monde, ce qui représente 1,34% de l'effectif global. C'est notamment en France, au Canada, en Ukraine, en Turquie et en Italie qu'ils sont le plus présents.

En France, Société Générale (hors filiales) emploie 842 salariés handicapés et en a recruté 239 depuis 2007 (avec un objectif de 150 sur la période couverte par le second accord 2011-2013). Les actions concrètes qui y ont été coordonnées en 2011 par la Mission Handicap Société Générale ont valu à Société Générale d'être reconnue Entreprise privée de l'année pour l'emploi des personnes handicapées par APF Entreprises, qui lui a décerné le trophée « Emploi secteur privé ». On peut notamment mentionner les actions suivantes :

- l'organisation en partenariat avec l'ADAPT de la troisième édition du forum « Pass pour l'emploi », journée de soutien à la recherche d'emploi, le 13 mars 2011, qui a accueilli plus de 2 600 candidats ;
- des partenariats avec les grandes écoles et les universités pour faciliter l'employabilité des 10 000 étudiants en situation de handicap ;
- le développement de formations en alternance qualifiantes afin de permettre aux personnes handicapées d'acquérir un niveau de compétences suffisant (HandiFormaBanques) ;
- l'externalisation de la gestion du courrier de plus de la moitié du réseau d'agences, confiée au secteur adapté.

On peut également mentionner des initiatives en dehors de la France métropolitaine, comme par exemple :

- aux Antilles, une convention de partenariat avec l'Association Guadeloupéenne pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (AGIH) ayant pour objectif de former aux métiers de la banque les jeunes travailleurs handicapés ;
- en Espagne, la collaboration avec l'association ADECCO, en particulier sur l'accueil de personnes en situation de handicap dans l'entreprise ;
- en Roumanie, un programme de recrutement et d'accompagnement dédié pour les salariés handicapés.

PREPARER LA RELEVÉ MANAGERIALE

Gestion des Talents

Pour préparer son avenir et répondre en permanence à l'évolution de ses besoins stratégiques, le groupe Société Générale se doit de détecter, développer et fidéliser ses collaborateurs talentueux. Composante clé du programme de transformation Ambition SG 2015, dans l'initiative consacrée à la culture managériale et au développement des collaborateurs, la démarche Talents a été formalisée en 2010. Sa finalité est d'identifier la relève managériale et la préparer à faire face aux défis de demain.

Un « Talent » est un collaborateur qui adhère aux valeurs du Groupe, est performant dans la durée et présente un fort potentiel d'évolution. En valorisant leur contribution et leur implication durable dans le Groupe, la démarche Talents permet à chacun, où qu'il soit dans le monde, d'avoir les mêmes chances de révéler son potentiel et d'évoluer dans le Groupe. Pour cela, les Talents font l'objet d'une attention particulière, tant de la part de leur management que de leurs gestionnaires de ressources humaines, par le biais notamment d'entretiens dédiés, retours d'information sur leurs atouts et axes de progrès, élaboration d'un plan de développement personnel et, le cas échéant, invitation à un programme de la « Corporate University ».

Zoom sur la « Corporate University »

Centre d'expertise interne destiné aux managers du Groupe, la « Corporate University » a pour mission d'assurer le développement managérial des leaders les plus seniors de la banque. Les modules qu'elle propose s'attachent au développement des compétences comportementales de ses Dirigeants dans un environnement pédagogique privilégiant la coopération et le travail en équipe. L'offre de la « Corporate University » permet d'accompagner ces leaders dans chaque évolution significative de leurs responsabilités managériales. En sa qualité d'experte, elle joue également le rôle de garante et de relai de la culture et des pratiques managériales de Société Générale insufflées par le programme de transformation du Groupe Ambition SG 2015. Elle offre ainsi à tout manager du Groupe des outils lui permettant d'approfondir ses compétences en *leadership* tout au long de son parcours.

La « Corporate University » permettra ainsi de créer une communauté de leaders (« Global Leadership Community ») alignés sur une vision et une culture managériale communes, permettant aux managers de gagner en performance et en efficacité dans la mise en œuvre des programmes stratégiques de transformation du Groupe.

Lancée au dernier trimestre 2010, son offre de programmes s'est étoffée progressivement avec notamment la mise en place en 2011 d'un nouveau programme destiné aux managers stratégiques du Groupe, ainsi qu'une série de forums dédiés aux principaux managers du Groupe autour des thèmes de « Diversité et Inclusion », et « Conduite du Changement ». Au total, en 2011, ce sont plus de 700 managers et talents du groupe Société Générale qui ont pu bénéficier de ce programme à travers près de 900 actions individuelles de développement.

7

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE	154
ANNEXE RSE 2011	157

RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

VISION ET PRINCIPES DE LA DEMARCHE

Message de Frédéric OUDEA :

« Les banques et le système financier forment un moteur indispensable à la création de richesses et au développement. C'est parce que la responsabilité de la banque est lourde – comme l'ont rappelé les événements récents – que nous mettons tout en œuvre pour répondre aux attentes de toutes ses parties prenantes et mériter leur confiance, fondement même de notre métier. »

La responsabilité d'entreprise de notre Banque se décline selon quatre axes :

- être une banque de référence pour nos clients s'appuyant sur une attitude responsable ;
- être un employeur responsable, soucieux du bien-être et du développement professionnel de ses employés ;
- gérer les ressources utilisées pour mener à bien ses objectifs avec efficacité et parcimonie, en veillant au pilotage de son impact direct sur l'environnement ;
- veiller à ce que son image reflète la richesse de ses apports et interactions avec les parties prenantes.

Je suis convaincu que notre objectif de création de valeur, dans la durée, pour chacun, ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et à l'environnement. Nous visons à être parmi les banques de référence pour notre démarche RSE.

L'inscription au cœur de nos stratégies des métiers, des enjeux environnementaux et sociétaux se met en place, en tenant compte des contextes géographiques, culturels, sociaux et économiques de nos implantations, tant pour mieux maîtriser nos risques que pour répondre au mieux aux attentes de nos clients dans le respect de nos valeurs.

Ambition SG 2015, notre plan Stratégique à l'horizon 2015, vise à faire de Société Générale une des grandes banques européennes, proche de ses clients, offrant à ses actionnaires une croissance durable, avec moins de risques que dans le passé et attractive pour ses collaborateurs.

Le développement durable est pour nous une démarche d'amélioration continue, qui s'inspire en permanence des meilleures pratiques de la profession – mais aussi des autres

secteurs de l'économie – afin de mieux connaître et mieux maîtriser nos impacts sur la société et l'environnement.

Cette démarche s'appuie sur les engagements de notre Groupe réitérés dans nos Principes Généraux Environnementaux et Sociaux, dont les dix principes du Global Compact proposés par les Nations Unies, auquel nous avons adhéré dès 2003. »

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités.

Ainsi, il veille à respecter les obligations prévues par la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE), notamment son article 116 qui dispose que les sociétés cotées doivent communiquer sur la manière dont elles prennent en compte les conséquences sociales et environnementales de leur activité. Par ailleurs, Société Générale anticipe volontairement certaines dispositions de l'article 225 de loi Grenelle 2 dans l'attente de la publication du décret d'application.

Le Groupe a publié en 2011 ses Principes Environnementaux et Sociaux qui s'appliquent à toutes ses activités. Ils s'appuient sur les engagements pris par le Groupe :

- le respect des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales ;
- la mise en œuvre de la Déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-FI) ;
- l'adhésion au Pacte mondial (Global Compact) dont les dix principes sont intégrés dans la stratégie du Groupe, sa culture commerciale et ses modes opératoires ;
- la signature de la Charte de la Diversité en France ;
- l'intégration au Groupe Wolfsberg ;
- l'adoption, dès 2007, des Principes de l'Equateur.

Par ailleurs, conscient de l'importance du sujet du changement climatique, le Groupe a publié sa politique environnementale et, à ce titre, compensé 75% de ses émissions CO₂⁽¹⁾ en 2011 et vise la neutralité carbone en 2012 (pour les émissions de CO₂⁽¹⁾ de 2011).

(1) Hors Rosbank.

AMBITION ET POLITIQUE

Société Générale a l'ambition d'être un acteur de référence parmi les établissements financiers européens en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

D'ores et déjà, le titre Société Générale figure dans les principaux indices du développement durable (*FTSE4Good*, *ASPI*, *DJSI World* et *DJSI Europe*) et est présent dans un nombre significatif de fonds éthiques français.

Notre politique de responsabilité consiste à mettre en œuvre nos engagements et à progresser de façon continue.

Elle s'articule autour de trois axes principaux :

La prise en compte des enjeux environnementaux et sociétaux dans l'exercice de tous les métiers

Cet axe comporte deux volets :

- prendre en compte les critères environnementaux et sociétaux dans l'exercice de nos différents métiers afin de mieux maîtriser nos risques.

Les pôles et entités entreprennent des démarches structurées, adaptées à leurs activités et à l'ampleur des risques encourus, visant à terme à assurer que les risques environnementaux et sociétaux liés à leurs activités sont convenablement identifiés, hiérarchisés et gérés ;

- encourager un développement économique responsable, notamment en favorisant le développement de politiques, de produits et de services directement ou indirectement protecteurs de l'environnement ou contribuant au développement social, en rythme avec la croissance des aspirations de nos clientèles et des opportunités offertes par les marchés.

Une gestion dynamique de développement et d'accompagnement des collaborateurs

(se reporter aux p. 137 et suivantes du Document de référence)

Celle-ci s'appuie sur des politiques de recrutement soucieuses de la diversité, des politiques de développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs faisant converger développement professionnel et épanouissement personnel, des politiques de rémunération incitatives visant à associer chacun à la performance et aux résultats du Groupe.

La volonté de maîtriser et d'optimiser l'impact direct des activités propres du Groupe sur l'environnement et la société

Société Générale a atteint dès fin 2010 son objectif de -11% de réduction des émissions de CO₂ par occupant et vise la **neutralité carbone** en 2012 pour les émissions de 2011 (hors Rosbank). Ce résultat est l'aboutissement d'une politique rigoureuse de diminution de l'impact direct du Groupe sur l'environnement engagée en 2008, qu'il s'agisse de l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques, de la consommation de papier et de l'usage de papier recyclé, des choix d'équipements informatiques et électroniques, de la gestion des déchets, de l'optimisation des voyages professionnels.... Il cherche à favoriser des comportements respectueux de l'environnement auprès de l'ensemble de ses collaborateurs (*site internet : rse.societegenerale.com*).

De même, Société Générale vise à construire avec ses fournisseurs des relations de confiance et incitatives au développement de pratiques responsables d'un point de vue environnemental et social.

Enfin, Société Générale développe de multiples actions de mécénat et soutient de nombreuses ONG et associations dans les domaines de la solidarité et de l'environnement.

ORGANISATION ET OUTILS

Le système de management de la RSE est pleinement intégré à l'organisation du Groupe et s'appuie sur de multiples dispositifs et organes à tous les niveaux (dispositifs de gouvernance, de conformité et de contrôle interne, Comités des risques, Comités des nouveaux produits, règlements intérieurs, Code de conduite, Charte d'Audit, etc.).

Les pôles et les Directions fonctionnelles du Groupe sont responsables de la déclinaison, du déploiement et du contrôle opérationnel de la prise en compte de la politique RSE au sein de leurs activités ou métiers, en fonction de leurs spécificités. Elles ont désigné des « contributeurs RSE » (une soixantaine pour le Groupe), ayant compétence pour relayer la politique et pour participer activement à l'élaboration des plans d'actions et au suivi de leur mise en œuvre.

La Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale, rattachée à la Direction générale, à travers le Secrétariat général, a pour mission d'animer la politique RSE et d'en coordonner la démarche au sein du Groupe. Elle apporte son assistance aux entités et facilite les échanges et la généralisation des bonnes pratiques.

Le Comité exécutif du Groupe définit les grandes orientations de la politique RSE du Groupe et valide périodiquement les plans d'actions en s'appuyant sur le *reporting* émanant de la Direction de la Responsabilité Sociale et Environnementale.

Afin d'évaluer les progrès de la démarche, des indicateurs de RSE chiffrés ont été définis ; ils sont regroupés en quatre familles et en thèmes :

- indicateurs **métiers** : gouvernance, déontologie, évaluation sociale et environnementale des contreparties/projets, innovation produit en faveur du développement durable, satisfaction des clients, contribution au développement local... ;
- indicateurs **sociaux** : emploi, gestion des carrières et des compétences, rémunération, temps de travail, dialogue interne, santé/sécurité... ;
- indicateurs **environnementaux** : système de management environnemental, sensibilisation à l'environnement, consommations d'eau et d'énergie, transports, déchets... ;

- indicateurs en matière de **mécénat**.

Chaque année, les valeurs correspondantes sont saisies, consolidées et analysées à l'aide d'un dispositif de *reporting* dédié, que le Groupe a mis en place en 2005.

Plus d'informations sur le site rse.societegenerale.com

Se reporter au site RSE pour des informations plus détaillées et notamment une description complète de la politique environnementale du groupe Société Générale et les méthodologies de mesure des données : rse.societegenerale.com

ANNEXE RSE 2011

Articles 1 et 2 du décret n° 2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Article 225 de la loi Grenelle II. Le groupe Société Générale a décidé volontairement d'anticiper des dispositions prévisibles de cette loi (sous réserve de la publication du décret d'application).

Les données indiquées sont Groupe, France ou Société Générale France (hors filiales), suivant les précisions fournies.

INFORMATIONS SOCIALES

Emploi

L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectif Groupe au 30 novembre 2011 : 159 616 salariés (dont 10 219 CDD).

Effectif Société Générale France (hors filiales) : 43 797 salariés.

Le groupe Société Générale compte 59,87% de femmes.

Les effectifs se répartissent dans 77 pays – voir aussi « Répartition des effectifs gérés par zone géographique », chapitre 6, p. 139.

REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TRANCHES D'ÂGES⁽¹⁾ :

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	PROPORTION
>=18 ans et <25 ans	11 719	4 577	16 296	10,5%
>=25 ans et <30 ans	24 059	12 078	36 137	23,2%
>=30 ans et <35 ans	17 645	11 593	29 238	18,8%
>=35 ans et <40 ans	11 237	9 016	20 253	13,0%
>=40 ans et <45 ans	8 492	6 619	15 111	9,7%
>=45 ans et <50 ans	7 327	5 831	13 158	8,4%
>=50 ans et <55 ans	6 313	5 306	11 619	7,5%
>=55 ans et <70 ans	6 725	7 216	13 941	9,0%
Total	93 517	62 236	155 753	100,0%

Les embauches et les licenciements

Voir chapitre 6, les rubriques « Embauches », p.141 et « Départs », p.139.

Les rémunérations et leur évolution

Voir chapitre 6, « Reconnaître la performance », p.143.

Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail varie selon les règles en vigueur dans les pays où le Groupe est présent, et le cas échéant, selon les fonctions exercées. De ce fait, les modalités (durée du travail, horaires variables, organisation) sont largement diversifiées.

Pour Société Générale France, un accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail a été conclu le 12 octobre 2000 et mis en application à partir de 2001, puis modifié par 4 avenants en 2002, 2004, 2006 et 2008.

Pour les salariés (techniciens et cadres) en régime horaire, cet accord prévoit une durée de travail annuelle de 1 607 heures selon deux modes d'organisation :

- un horaire hebdomadaire de 39 heures avec attribution en 2011 :
- pour une organisation du travail du Lundi au Vendredi de 54 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire,

(1) Données à fin novembre 2011, sur 98% du périmètre Groupe.

- pour une organisation du travail du Mardi au Samedi de 55 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire ;
- un horaire hebdomadaire de 37 heures 22 minutes, sur 4,5 jours avec attribution en 2011 :
- pour une organisation du travail du Lundi au Vendredi de 45 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire,
- pour une organisation du travail du Mardi au Samedi de 46 jours de repos et congés, hors repos hebdomadaire.

Les cadres en forfait jours ont, quant à eux, bénéficié en 2011 de 51 jours de congés pour les entités travaillant du Lundi au Vendredi et de 52 jours pour les entités travaillant du Mardi au Samedi.

TEMPS PARTIEL

Les salariés peuvent bénéficier de régimes de travail à temps partiel à 90% (mis en place en mai 2008), 80%, 70%, 60% ou 50%.

Plusieurs filiales françaises du Groupe ont conclu des accords spécifiques, de même que de nombreuses entités étrangères.

10 596 salariés travaillent à temps partiel (soit 6,64 % de l'effectif) au sein de l'ensemble du Groupe, (dont 5 641 en France, dont 4 375 chez Société Générale France – hors filiales).

DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL

En France, pour Société Générale : 39 heures ou 37 heures 22 minutes hebdomadaires.

Les salariés à temps partiel ont une durée du temps de travail qui diffère selon le rythme choisi (par exemple 31,2 heures hebdomadaires pour un salarié travaillant à 80%).

HEURES SUPPLEMENTAIRES

La définition des heures supplémentaires est issue de la réglementation française, le périmètre de *reporting* sur cet indicateur est donc limité à la France.

Au 30 novembre 2011, le nombre total d'heures supplémentaires enregistrées dans les entités françaises du Groupe s'est élevé à 125 760, soit 2,09 heures en moyenne par salarié.

Le volume d'heures supplémentaires comptabilisées par Société Générale France sur la période (parmi le total d'heures supplémentaires comptabilisées dans les entités françaises du Groupe) s'élève à 80 430, soit 1,84 heure en moyenne par salarié.

L'absentéisme

L'absentéisme et ses motifs font l'objet d'un suivi dans l'ensemble des entités du Groupe.

Taux d'absentéisme (nombre de journées d'absence/nombre total de journées payées, en pourcentage) observé sur Société Générale France sur les 11 premiers mois de l'exercice 2011 : 5,08%.

Principaux motifs : maladie (2,55%), maternité (2,37%).

Taux d'absentéisme Groupe en 2011 : 3,50% (maladie 1,76%, maternité 1,13%).

Relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Le dialogue social s'appuie sur un processus de concertation entre l'employeur et ses salariés (ou leurs représentants), sur des questions relatives à la politique économique et sociale de l'entreprise présentant un intérêt commun. Cette concertation peut intervenir tant au niveau global de l'entreprise, qu'au niveau d'un établissement et prendre diverses formes, du simple partage d'information, à la négociation en vue de conclure un accord, en passant par la consultation.

Les statuts de Société Générale prévoient une représentation du personnel auprès de son Conseil d'administration par l'intermédiaire de salariés élus par l'ensemble du personnel. En France, afin d'assurer le dialogue social dans l'entreprise, Société Générale a mis en place, conformément au Code du Travail, les Instances Représentatives du Personnel. Elles se décomposent ainsi :

- la représentation syndicale : elle est assurée par les sections syndicales, les délégués syndicaux et les représentants syndicaux. Les délégués syndicaux ont le monopole en matière de négociation collective ;

- les Comités d'Etablissement et le Comité Central d'Entreprise : instances consultatives pour tout ce qui concerne la marche générale des établissements et de l'entreprise, ils assurent également la gestion des activités sociales et culturelles pour le personnel ;
- les délégués du personnel : ils présentent les réclamations individuelles ou collectives des salariés en vue du respect de la réglementation et des accords collectifs ;
- le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail : il a pour mission générale de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés, à l'amélioration des conditions de travail et à veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires ;
- le Comité de Groupe : instance d'information, de réflexion et d'échange entre la Direction du groupe Société Générale et les partenaires sociaux, sur l'activité, la situation financière, l'évolution de l'emploi, la stratégie et les perspectives du Groupe France ;
- le Comité d'Entreprise Européen : instance d'information, de dialogue et d'échange de vues sur les questions économiques, financières et sociales d'une importance stratégique et de caractère transnational (c'est à dire concernant au moins 2 pays de l'espace économique européen).

Dans le reste du monde, le Groupe veille à maintenir le dialogue social avec ses collaborateurs, selon des modalités qui peuvent différer en fonction de la taille et de l'organisation des équipes locales et de la législation en vigueur dans le pays.

A titre d'exemple, dans les pays des réseaux internationaux pour lesquels la législation du travail local ne prévoit pas la représentation du personnel⁽¹⁾, les filiales organisent le dialogue social selon des modalités formalisées et détaillées différemment selon les pays. Ainsi, chacune des ces entités s'assure que les employés aient une procédure *ad hoc* leur permettant d'exprimer leurs difficultés ou leurs doléances, et que celles-ci soient prises en compte. Le dialogue social peut s'organiser notamment par le biais de réunions périodiques avec le personnel qui sont, pour la hiérarchie des départements et pour la Direction des Ressources Humaines, autant d'occasions de provoquer le dialogue.

L'existence et le mode de fonctionnement de ces procédures sont communiqués aux employés et à leur encadrement, en particulier au moment de l'accueil des nouveaux employés. L'information des collaborateurs passe également par d'autres canaux de communication, notamment le site intranet de la Direction des Ressources Humaines ou des réunions périodiques.

Le bilan des accords collectifs

249 accords ont été signés au sein du Groupe en 2011, dont **50** accords en France. Ces accords ont concerné la rémunération, l'intéressement et la participation, l'égalité professionnelle, le temps de travail et les avantages sociaux (dont mutuelle, retraite).

Pour Société Générale en France, ces accords ont principalement concerné l'évaluation professionnelle, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intéressement, la participation, la prime de partage des profits, ainsi que le renouvellement du Comité Central d'Entreprise et d'une partie des Comités d'établissement et des délégations du personnel.

Santé et sécurité

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Voir également chapitre 6, « Santé et bien-être », p145.

En France, une attention particulière est apportée dans le cadre de programmes de lutte contre le stress au travail, de prévention médicale ou d'accompagnement psychologique pour les salariés victimes d'agression.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

En ce qui concerne l'accompagnement psychologique des salariés victimes de vol à main armée ou d'agressions commerciales, Société Générale a conclu en janvier 2010 un partenariat, reconduit en 2011, avec l'Institut National d'Aide aux Victimes et de Médiation (INAVEM), afin de bénéficier d'un dispositif de soutien psychologique sur l'ensemble du territoire. Y concourent, les assistants sociaux de Société Générale formés spécifiquement à la conduite d'entretiens post-traumatiques ainsi que la médecine du travail dans le cadre de suivis spécifiques.

(1) Albanie, Bulgarie, Egypte, Géorgie, Inde, Moldavie, République tchèque, Russie, Serbie.

STRESS AU TRAVAIL

Dès 2008, Société Générale France a mis en place une démarche de prévention et de gestion, en concertation avec les partenaires sociaux de l'entreprise, ayant pour objectif final la détermination de plans d'actions permettant de prévenir efficacement le *stress*.

Entre notamment dans le cadre de cette démarche, la poursuite de l'observatoire du *stress* mis en place avec le cabinet Stimulus et déployé depuis janvier 2009 en lien avec la médecine du travail. Des questionnaires sont proposés aux salariés lors de la visite médicale permettant *in fine* une analyse collective des facteurs de stress au travail. Sur le plan individuel, ce même questionnaire permet au médecin du travail de communiquer au collaborateur ses résultats personnels et, si nécessaire, de préconiser des mesures d'accompagnement.

Ainsi, en février 2010, l'ensemble des actions du Groupe engagées depuis deux ans dans le cadre de la prévention et de la gestion du stress a permis à Société Générale d'être positionné au niveau « vert » par le Ministère du Travail français, lors du classement des entreprises sur les risques psychosociaux.

Par ailleurs, cette démarche de prévention et de gestion du *stress* s'est poursuivie en 2010-2011 avec la mise en place d'un site pilote au sein d'une entité *back office* de la Banque de détail en France dans le cadre d'une mission collaborative avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) et qui a déjà donné lieu à des actions étendues à d'autres établissements du Réseau France.

Enfin, il est important de signaler que les médecins Société Générale sont particulièrement sensibilisés à cette thématique par le biais notamment de sessions d'information/communication. A ce titre, en 2011, « les Rencontres Santé au Travail » ont réuni une centaine de médecins du travail inter entreprises, venus de toute la France, ainsi que des collaborateurs des Ressources Humaines.

SANTE

En ce qui concerne la santé des salariés, l'année 2011 a vu la reconduction des campagnes de vaccination contre la grippe saisonnière. En France, plus de 1 400 collaborateurs des Directions centrales ont bénéficié de cette prestation médicale basée sur le volontariat. Une telle opération a également eu lieu en Tchèque, au Royaume-Uni, en Irlande et au Luxembourg.

Par ailleurs, en France, les salariés des entités d'Ile-de-France ont été, en 2011, les premiers bénéficiaires d'une campagne de prévention des maladies cardio-vasculaires. En coopération avec le service de santé au travail et la mutuelle Société Générale, cette campagne est structurée autour de conférences dispensées par des médecins externes, spécialistes du sujet en question et d'ateliers d'information-prévention (mesure du diabète et cholestérol, évaluation de la surcharge pondérale...). L'opération se prolongera en 2012 avec les thèmes « hypertension artérielle-activité physique », « tabac » et « gestes de premiers secours ».

Des actions de santé sont également à recenser à l'international. En effet, les dernières initiatives des filiales de réseau international dans le domaine de la santé sont très encourageantes et la participation du personnel et de leur famille aux activités proposées est importante. En Algérie par exemple, la filiale du Groupe a organisé sur 2010 et 2011 une campagne d'information et de dépistage du cancer du sein pour ses employées. 288 femmes (plus de 40% de l'effectif féminin) ont pu directement en bénéficier.

SANTE ET SECURITE DES VOYAGEURS INTERNATIONAUX

Afin de mieux préserver la santé et la sécurité de ses voyageurs internationaux et de ses collaborateurs en mobilité internationale, Société Générale a mis en place en 2009 un programme mondial d'assistance « Santé, Sécurité, Sûreté » avec le concours d'International SOS, leader mondial des services de santé et de sécurité à l'international.

Ce programme d'assistance apporte :

- une assistance et un conseil *hotline* 24h/24 et 7j/7 ;
- une garantie d'intervention en situation d'urgence ou de crise ;
- un portail d'informations sur les risques santé/sécurité ;
- la mise à disposition au niveau central Groupe d'un outil de suivi des voyageurs d'affaires associé à l'envoi par e-mail au voyageur, dès la réservation des billets, d'un mémo et d'un protocole sécurité par destination.

BIEN-ETRE

Enfin, une attention particulière est également apportée sur les sujets relatifs au bien-être des salariés dans l'entreprise. On peut à ce titre noter plusieurs initiatives menées en 2011, comme :

- sur la nutrition : en France, l'année 2011 a vu la troisième édition de l'opération « Aliment' et moi » au sein de tous les restaurants d'entreprise du Groupe en Ile-de-France. Durant un mois, ce programme nutritionnel s'est traduit par la mise en place de communications spécifiques dans les restaurants (relayant les messages du Plan National Nutrition Santé), la sélection de recettes mettant en avant les fruits et légumes, les alternatives aux produits gras, salés... et l'opportunité pour tous de rencontrer une diététicienne lors de rendez-vous privés. Sur ce même thème de la nutrition, on peut également noter l'initiative de certains pays, notamment le Canada ou la Suisse, de proposer gratuitement des fruits frais à leurs salariés ;
- sur les gardes d'enfants en crèche : cette année, l'offre de garde pérenne s'est déployée sur tout le territoire français suite au partenariat conclu avec deux réseaux de crèche. De plus, depuis octobre, l'offre de garde d'urgence, « Flexi-Crèche », s'est également déployée hors Ile-de-France, dans 19 villes de province ;
- sur les services : la plateforme de service « Mon Quotidien et Moi » dédiée aux salariés Société Générale en France propose des renseignements concernant la famille (enfants, parents, seniors, handicapés) et l'habitat. Elle gère aussi intégralement des prestations de services à la personne (dispositif Borloo) telles que la garde d'enfants, le soutien scolaire, le ménage/repassage, le jardinage, etc., de la recherche d'intervenant à la facturation.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Voir ci-dessus, « les conditions de santé et de sécurité au travail ».

Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

Nombre d'accidents du travail (Groupe) : 1 074, pour un taux de fréquence de 0,000002% (dont la plupart est due à des accidents lors des trajets domiciles – lieu de travail)

Voir aussi « Absentéisme », p. 158,

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Voir chapitre 6, « Développer les compétences », p. 142.

Le nombre total d'heures de formation

En 2011, au total 3 323 433 heures de formation ont été dispensées dans le Groupe.

Egalité de traitement

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Voir aussi chapitre 6, « Mixité », p. 149.

Globalement, pour l'ensemble du groupe Société Générale, 65,7% des recrutements effectués en 2011 ont concerné des femmes.

En termes de gestion de carrière pour les collaboratrices, en France, des entretiens systématiques ont lieu avant le départ et avant le retour du congé maternité ; un accès à la formation est également proposé, avec des actions de remise à niveau sur le poste de travail qui permettent aux femmes de retour d'un congé parental de prendre connaissance des évolutions éventuellement survenues pendant leur absence.

En termes de détection des talents, une attention particulière est apportée à des critères promouvant l'équité et incitant, sans pour autant avoir recours à des quotas, à la détection des talents féminins (et non français).

En lien avec la politique de renforcement de l'encadrement féminin, le Groupe facilite la promotion des femmes au sein de son Réseau de Banque de détail en ne liant plus nécessairement changement de fonction et mobilité géographique.

A l'international, on recense également plusieurs initiatives et notamment une politique de gestion des maternités chez Komerční Banka (République tchèque), coaching maternité au Royaume-Uni, journée réduite de travail pour les femmes reprenant leur activité professionnelle avant les 2 ans de leur enfant en Roumanie ; en Allemagne, on note également des actions pour favoriser le retour des femmes après un congé maternité (indemnités de garde jusqu'au 6 ans de l'enfant pour les femmes ayant repris leur activité après un maximum de 6 mois de congé maternité, construction de crèches d'entreprise).

En 2011, en France, un accord a été signé en juin sur la suppression des écarts salariaux entre les femmes et les hommes, assorti d'un budget minimum de 3 M EUR pour les années 2011 et 2012. En 2011, plus de 1,4 M EUR a été consacré à la suppression de ces écarts respectant ainsi les engagements chiffrés pris dans l'accord pour l'année 2011.

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord « Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes » l'engagement pris de parvenir à un taux de 42% de femmes dans l'encadrement au terme de l'exercice 2011 a été dépassé.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	En 2011, pour Société Générale France : nouvel accord en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap pour les années 2011-2013. Voir aussi chapitre 6, « Personnes en situation de handicap », p. 150.
La politique de lutte contre les discriminations	Voir chapitre 6, « Promouvoir les diversités », p. 149. Le label égalité professionnelle décerné par l'AFNOR en novembre 2010 pour une durée de 3 ans renforce et reconnaît l'engagement fort de Société Générale en matière de mixité et d'égalité professionnelle.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	Comme précisé dans le Code de Conduite de Société Générale, disponible en 5 langues et applicable pour tous les collaborateurs du Groupe, chaque entité du Groupe veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail.
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	Chaque entité du Groupe s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel et des candidats à l'embauche comme de ses clients, partenaires d'affaires ou fournisseurs. Voir chapitre 6, « Promouvoir les diversités », p. 149. En ce qui concerne les actions menées en faveur du recrutement et de l'insertion, des initiatives ont été menées en France en 2011, avec par exemple : ■ en septembre, la signature d'une convention sur 5 ans avec Sciences Po, visant à former et recruter les meilleurs étudiants sans discrimination géographique, sociale ou liée au handicap ; ■ la participation accrue à des événements et rencontres en 2011 permettant d'élargir les sources de recrutement (Forum Emploi et Diversité organisé par IMS-Entreprendre pour la Cité, participation aux Rencontres Nationales organisées par Nos Quartiers ont des Talents). Société Générale participe aussi au jury des Conventions d'Education Prioritaire (C.E.P) de Sciences Po Paris.
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	Comme précisé dans le Code de Conduite de Société Générale, chaque entité du Groupe s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants, au sens des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, même si la législation locale l'autorise. Le respect du Code de conduite est assuré par l'application des lois et règlements professionnels ou intérieurs et codes de déontologie en vigueur dans chaque entité du Groupe.
A l'abolition effective du travail des enfants	

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Politique générale en matière environnementale

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

L'environnement est un enjeu majeur pour nos sociétés. Un système économique qui repose sur l'exploitation gratuite des ressources naturelles et sur le rejet sans limites de polluants n'est pas soutenable. Comme toute communauté, Société Générale génère via son activité des impacts sur l'environnement dont chaque membre de cette communauté est responsable.

Le Groupe est conscient de cette responsabilité et entend veiller au respect de l'environnement dans l'exercice de ses métiers par la prise en compte des critères environnementaux dans les activités de financement et d'investissement et la promotion de démarches protectrices de l'environnement.

Le Groupe a pris l'engagement de respecter des principes environnementaux et sociaux (E&S), parmi lesquels pour l'environnement, on note l'UNEP FI et le Global Compact. Ces principes ont été rassemblés en 2011 dans une directive interne qui regroupe l'ensemble des engagements E&S du Groupe. Ils s'appliquent à tous les métiers du Groupe, et Société Générale s'engage à ne travailler qu'avec des clients qui visent à respecter ces principes. Le Groupe s'est donné deux ans pour les mettre en œuvre.

Au-delà de ses activités de métiers, le Groupe est aussi déterminé à agir sur ses activités internes grâce à une politique environnementale qui suit trois principes d'action majeurs :

- réduire et minimiser l'impact direct de ses activités sur l'environnement ;
- utiliser les ressources naturelles et énergétiques de façon rationnelle et optimisée ;
- assurer une attention constante au confort des collaborateurs et de l'accueil des clients.

Société Générale a mis en place une organisation décentralisée. Il existe un département en charge de la gestion des immeubles centraux et des services dédiés dans chacune des branches et filiales. La gestion de l'environnement est intégrée à leurs missions.

Depuis 2008, un Comité « neutralité carbone » piloté par le responsable environnement Groupe se réunit deux fois par an, avec pour mission de mettre en place la démarche de réduction de l'impact direct des activités du Groupe sur l'environnement, notamment l'impact carbone et de conduire le Groupe vers la neutralité carbone. L'ensemble des pôles d'activité et Directions fonctionnelles y sont représentés.

Un Comité « Green IT » visant à mettre en œuvre un plan d'action en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du secteur informatique – et de réduire les émissions de CO₂ du Groupe – a également été lancé en 2008.

Enfin, en 2008 encore, un groupe de travail « Immobilier Responsable » a été créé, avec comme priorité la réalisation d'un Référentiel Bâtiment Responsable spécifique Société Générale (RBR) et la mise en place de mesures favorisant les éco-comportements sur le lieu de travail.

Deux fois par an le Comité exécutif est tenu informé du suivi des actions engagées par le Groupe et valide les orientations en matière de performances environnementales.

Depuis 2005, le Groupe réalise un inventaire des émissions de gaz à effet de serre conforme au *GHG protocol* (standard international). La mise en place d'un outil de *reporting* RSE a permis d'améliorer le suivi des indicateurs environnementaux. Le périmètre s'est à nouveau élargi en 2011. Il couvre désormais 146 672 occupants, représentant 99% de l'effectif Groupe à fin 2011, hors Rosbank (d'acquisition récente ; un premier *reporting* a été réalisé sur cette banque en 2011 et sera fiabilisé en 2012). Plus de 750 contributeurs présents dans 337 entités (filiales, succursales, bureaux de représentations, immeubles centraux, directions régionales) occupant 7 790 bâtiments dans 64 pays, ont participé à la campagne de collecte annuelle des indicateurs environnementaux.

Le processus de remontée de ces informations fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes dans le cadre de la Certification raisonnée d'une sélection d'assertions et d'indicateurs du rapport de Responsabilité Sociale et Environnementale.

De plus, certaines entités du Groupe sont certifiées ISO 14 001 : ALD UK, ALD Sweden, CGA.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Un site intranet (en français et en anglais) permet aux collaborateurs de s'informer sur les enjeux du développement durable en général, et pour le secteur bancaire en particulier, et de prendre connaissance des actions menées par Société Générale.

Des conférences sur les sujets du développement durable ont lieu régulièrement pour le personnel. Un affichage périodique portant sur les bonnes pratiques en matière d'éco-comportements est organisé à l'intérieur des locaux des immeubles centraux en France.

En septembre 2011, s'est déroulé, pour la première fois au sein du Groupe, la semaine de la neutralité carbone. Cet événement a été l'occasion d'organiser, en France, une table ronde sur l'énergie et l'environnement avec pour thème « Perspectives technologiques en contraintes environnementales » autour de deux experts de l'énergie d'EDF et de Société Générale. La conférence a été suivie d'une exposition et d'un quiz sur les éco-gestes.

Une exposition itinérante sur le développement durable et la RSE a été réalisée et voyage à travers les filiales et implantations du Groupe.

Depuis 2008, le Groupe organise chaque année, en décembre, la semaine Société Générale du Changement Climatique. Cette semaine, qui se tient en même temps que les conférences de la convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, est l'occasion de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux environnementaux majeurs et aux actions du Groupe.

Depuis 2009, un programme de formation au développement durable et à la RSE (e-learning et présentiel) est disponible pour l'ensemble des collaborateurs et des managers du Groupe.

Un programme de formation « Finethic » ou « Finance responsable » portant sur l'application des critères environnementaux et sociaux dans les projets de financement existe depuis plusieurs années. En 2011, 440 personnes ont été formées ou informées dans le Groupe. Par ailleurs, l'équipe en charge de l'application de ces critères réalise des présentations auprès d'un public extérieur (étudiants, organisations ou agences nationales ou internationales), représentant 260 personnes en 2011.

Depuis le second semestre 2011, une formation Référentiel Bâtiment Responsable (RBR) a été développée et porte sur l'architecture climatique, l'éco-construction et les normes et labels de construction durable. Elle propose également une initiation au logiciel d'évaluation RBR et à la politique environnementale du Groupe spécifique à l'immobilier. L'objectif du Référentiel Bâtiment Responsable est de fournir, aux acteurs immobiliers de Société Générale, les clefs d'une démarche de construction et de rénovation durable adaptée à toutes les étapes de la vie de leurs bâtiments et à leur parc immobilier. 22 ingénieurs ou experts immobilier ont été formés en 2011.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Nos politiques et processus de management des risques de crédit intègrent, de façon de plus en plus professionnelle, l'évaluation des risques environnementaux (dont beaucoup sont souvent plus tangibles que les seuls risques climatiques) et sociétaux, en commençant par le secteur des financements de projets. Cet engagement s'est formalisé par l'adoption des « Principes de l'Equateur » en 2007, qui ont permis d'évaluer 71 transactions en 2010 (57 en 2009, 50 en 2008). Nos équipes d'analyse financière se sont dotées d'experts sur ces problématiques d'impact des externalités environnementales et des prix du carbone sur la valorisation des acteurs des différents secteurs économiques. Elles cherchent à mieux comprendre en permanence comment les enjeux à long terme du changement climatique se matérialiseront dans les valorisations, afin de conseiller à nos clients investisseurs des stratégies boursières anticipatrices. 14 personnes sont dédiées à l'analyse E&S des projets et au potentiel de développement métier intégrant cette analyse, en sus une vingtaine d'ingénieurs conseils apportent leur vision sur des secteurs spécifiques.

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Aucune provision spécifique pour risque environnemental n'est prévue compte tenu de la nature de la Société.

Pollution et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

TRANSPORTS

TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Le choix de localisation du siège à La Défense a été notamment déterminé en fonction de la proximité d'un nœud de transports en commun (La Défense/Val-de-Fontenay).

Depuis octobre 2007, Société Générale propose un service de covoiturage pour ses collaborateurs en Ile-de-France (France) et des campagnes de sensibilisation ont lieu tout au long de l'année par voie d'affichage. Près de 5 000 collaborateurs se sont déjà abonnés sur le site Internet dédié www.roulons-ensemble.com.

Des initiatives locales sont également mises en place telles que l'utilisation du « Bike to work scheme » et la construction de douches pour encourager les employés à se rendre au travail en vélo à ALD Automotive Group (Royaume-Uni). Le « Bike to work scheme » est un programme mis en place par le gouvernement britannique dans le cadre du « plan de transport vert », qui consiste à financer en partie l'achat de vélos et des équipements associés dans le but d'inciter les employés à utiliser le vélo pour les trajets domicile-travail.

Société Générale Securities Services et la filiale chargée de la gestion du traitement administratif de l'épargne salariale de Société Générale basées à Nantes (France) ont lancé, en octobre 2007, un Plan de déplacement entreprise (PDE).

VOYAGES PROFESSIONNELS

Une instruction interne est parue en 2005, prônant la limitation des voyages professionnels, la préférence au train par rapport à l'avion quand la distance le permet compte tenu de l'impact environnemental des voyages en avion.

De telles politiques restrictives ont été déployées à travers le Groupe (Crédit du Nord, Vietfinance, BRD Roumanie, ALD international, ALD Denmark, ALD Norway, SGEF Poland, SG Maroc, Réseau en France).

En 2008, en France, un éco-comparateur pour les déplacements professionnels qui calcule la quantité de CO₂ émise selon le moyen de transport choisi a été mis en place sur la plateforme de réservation voyage. Les transports en avion court courrier ont baissé en faveur du train.

Les systèmes d'audio et de vidéoconférences sont encouragés pour limiter les déplacements professionnels. En 2009, un programme de « Green IT » a été lancé pour notamment développer des moyens technologiques de substitution aux déplacements professionnels avec la mise en place d'objectifs et d'un plan d'actions.

Société Générale, en partenariat avec sa filiale ALD Automotive, mène des efforts pour réduire le contenu carbone de son parc automobile. En 2009, un programme « Car Policy Groupe » a été lancé avec l'ambition de limiter les impacts environnementaux générés par la flotte automobile du Groupe par la sélection de modèles de véhicules moins émetteurs et des mesures d'accompagnement comme la formation à l'éco-conduite.

En 2010, une solution de véhicule en libre service (« d'auto partage ») a été mise en place conjointement avec ALD Automotive, filiale Société Générale, dans le siège de La Défense afin de répondre aux problématiques de mobilité ponctuelle en entreprise. L'offre comprend cinq véhicules à faibles émissions de CO₂ dont un véhicule hybride et un électrique.

A fin 2011, la moyenne du parc Société Générale en France se situe à 118 g/km de CO₂ et à 141 g/km au niveau mondial.

AUTRES REJETS DANS L'AIR

Remplacement des groupes frigorifiques fonctionnant au R22 par des machines fonctionnant au R134a pour supprimer les fuites de gaz détériorant la couche d'ozone et limiter nos émissions de gaz à effet de serre. Ces opérations ont été réalisées jusqu'en 2010 sur les immeubles centraux (Tigery, Cap 18, Niemeyer II, Polaris).

Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Un état des lieux de la gestion des déchets d'activités sur les trois tours de La Défense a été conduit en 2010. Certaines bonnes pratiques de valorisation des déchets sont déjà largement en place dans les tours : valorisation des cartouches d'encre, tri sélectif et valorisation des déchets dans les restaurants d'entreprises (valorisation des huiles alimentaires, méthanisation des déchets fermentescibles...). En 2011, 191,4 tonnes de déchets alimentaires ont été récupérés sur les trois tours des immeubles centraux pour la méthanisation et ont permis de produire 67 MWh d'électricité.

Les déchets sont répartis en seize catégories qui subissent des traitements appropriés. Des accords avec les prestataires ont été mis en place pour la collecte, le tri et le recyclage de la grande majorité des déchets. Des directives sur le recyclage systématique des tubes fluorescents sont parues en 2004. En 2008, une instruction Groupe sur le traitement des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE) a été élaborée avec application dès l'année 2009 au niveau mondial. En France, un accord a été signé avec les entreprises du secteur adapté pour le traitement et le recyclage de l'ensemble des équipements électroniques et appareils téléphoniques du Groupe. En 2011, 370 tonnes de DEEE ont été ainsi collectées. Cette démarche est également entreprise par la BRD, qui a signé un partenariat avec une entreprise du secteur adapté. Au niveau Groupe, la production de déchets était estimée à 14 145 tonnes en 2011 (soit 114 kg/occupant au lieu de 185 en 2010). Cependant, la collecte des données concernant les déchets n'est pas encore fiabilisée. En 2011, un *reporting* des données environnementales par immeuble (pour les immeubles de plus de 5 000 m²) a été lancé, mais la collecte des données pour les déchets n'a pas été possible pour l'ensemble des immeubles. Ce changement méthodologique a certainement impacté la remontée des données, ce qui peut expliquer aussi le différentiel de données entre 2010 et 2011.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Non significatif dans l'activité exercée.

Utilisation durable des ressources

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

La consommation d'eau du Groupe est de 1 581 390 m³ pour 126 390 occupants dans 49 pays en 2011. Des entités sont dans l'impossibilité matérielle d'individualiser leur consommation (notamment en cas de copropriété, le coût de la consommation d'eau étant inclus dans les charges liées à la gestion de l'immeuble). La consommation moyenne mondiale a diminué de 3,6% par rapport à 2010, et s'établit désormais à 12,5 m³ par occupant. Les raisons sont multiples : plusieurs entités (ALD Sweden, ALD UK, Banco Cacique, Banque de Polynésie, BRD, Crédit du Nord, Komerčni Banka, SG Algérie, SGB Antilles, SG Calédonienne de Banque, SG de banques au Cameroun, SG de Banques en Guinée, SGB Benin, SG China, SG Dublin, SG GSC Bangalore, SG Londres, SGBT Luxembourg, SG Maroc, TCW Group Inc., Banque de détail France, Immeubles centraux...) ont adopté des solutions techniques permettant une limitation des débits d'eau (installation d'économiseurs d'eau ou de robinets poussoirs ; suppression de climatiseurs à eau perdue et mise en place de climatisations réversibles ; des mitigeurs d'eau des sanitaires ; mise en place de détecteurs de présence au niveau des robinets ; installation de chasses d'eau double débit).

Par ailleurs, des efforts de sensibilisation des collaborateurs sont menés à travers le Groupe.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

CONSOMMATION DE PAPIER

En France, Société Générale est actionnaire fondateur d'EcoFolio depuis décembre 2006. EcoFolio est un éco-organisme ayant pour objectif principal de permettre aux entreprises de respecter la législation française concernant les émetteurs d'imprimés commerciaux. Pour l'année 2011, Société Générale a déclaré 3 383 tonnes d'imprimés.

Depuis octobre 2006, afin de réduire les imprimés destinés aux clients, le Réseau de Détail en France propose un relevé de compte en ligne. A fin décembre 2011, on comptait 1 244 247 abonnés au relevé en ligne, soit une progression de 19,5% par rapport à fin 2010. Par ailleurs, dans le cadre de la carte affaires Environnement, mise en place fin 2010 et déployée en 2011, la dématérialisation du relevé est systématique. D'autres entités ont mis en place la dématérialisation des factures comme ALD dans le cadre de son programme *bluefleet*.

La consommation de papier de bureau recensée dans le Groupe s'élève à 7 742 tonnes en 2011 (sur un périmètre de 144 325 occupants), soit 53,6 kg par occupant, en diminution de 3,9% par rapport à 2010. Une baisse qui s'explique notamment par les efforts déployés par le Groupe en matière de consommation responsable de papier.

Au niveau du Groupe, la diffusion et l'adoption des bonnes pratiques a permis non seulement de diminuer notre consommation de papier de bureau, mais également de parvenir à une consommation de papier recyclé représentant 38% de la consommation totale de papier de bureau (diffusion d'un guide Bonnes Pratiques Papier et d'un guide d'usage de la dématérialisation du papier ; généralisation du recto verso ; mise en place d'un reporting trimestriel de la consommation en France ;...).

Depuis 2008, l'ensemble du papier de bureau consommé en France est, soit recyclé, soit écolabellisé. En 2011, pour l'ensemble du Groupe, le total du papier bureau écolabellisé s'élève à 5 059 tonnes, soit un peu plus de 65%.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

CONSOMMATION D'ENERGIE

CONSOMMATION NETTE D'ELECTRICITE

La consommation nette d'électricité en 2011 est de 650 759 MWh pour 145 161 occupants dans 62 pays. Il s'agit de la consommation d'électricité issue des fournisseurs d'énergie. Sont donc exclus, les kWh d'électricité produits par le Groupe et qui sont revendus à un fournisseur (via les panneaux photovoltaïques installés en propre ou la production de bioénergie via les déchets alimentaires).

L'augmentation constatée de la consommation d'électricité en donnée brute (651 GWh en 2011 par rapport aux 644 GWh de 2010) s'explique essentiellement par l'augmentation de couverture du périmètre en valeur absolue (en 2010, le périmètre couvrait 94% du Groupe, alors qu'il représente 98% des effectifs du Groupe en 2011).

La baisse de la consommation nette d'énergie par occupant traduit les efforts menés dans le cadre des initiatives pour réduire notre impact environnemental (immobilier responsable, « Green IT », sensibilisation aux éco-gestes...).

CONSOMMATION DE GAZ

La consommation de gaz en 2011 est de 116 502 MWh pour 145 161 occupants dans 62 pays par rapport à 103 201 MWh en 2010. L'augmentation de la consommation s'explique à la fois par une couverture du périmètre en valeur absolue plus importante, et par un effet de saisonnalité.

CONSOMMATION DE FIOUL ET AUTRES FLUIDES ENERGETIQUES (VAPEUR, EAU GLACEE)

La consommation de fioul et des autres fluides, en 2011, est de 107 380 MWh pour 145 161 occupants dans 62 pays alors qu'elle était de 111 460 MWh en 2010. La diminution constatée en donnée brute s'explique principalement par les actions menées dans chaque entité et des effets de saisonnalité.

MESURES PRISES POUR AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Des systèmes de régulation électronique (notamment pour la température) existent dans tous les immeubles centraux et les locaux du réseau d'agences en France et dans des filiales comme SG Japan et Splitska Banka.

Les tours du siège de Société Générale (Paris, La Défense) sont équipées de systèmes automatiques améliorant l'efficacité énergétique : modulation limitée de température, fermeture automatisée des stores, extinction de l'éclairage à différents horaires, etc. Un système similaire est installé dans les locaux à Hong Kong depuis 2004, ainsi qu'à Tower Hill (SG Londres) depuis 2007. BRD SG Serbie et SGB (Bénin) ont mis en place un système de gestion d'immeuble (Building Management System) pour leur siège administratif. Des audits énergétiques sont régulièrement réalisés dans des filiales (Komerčni Banka) ou bâtiments (sept en 2009 pour les centraux).

Un référentiel de performance environnementale, le « Référentiel Bâtiment Responsable » (RBR) a été développé en 2009 et en 2010. Spécifiquement adapté à la rénovation et la construction des bâtiments du secteur de la banque afin de prioriser les efforts sur les économies d'énergies et les réductions d'émissions de CO₂, ce référentiel sera mis à jour en 2012 par rapport à la nouvelle réglementation en France.

La mise en exploitation début janvier 2009 de la tour Granite (Paris, La Défense), première tour Haute Qualité Environnementale (HQE) en France, a permis d'accroître l'efficacité énergétique moyenne des immeubles centraux. Depuis la fin de l'année 2010, la tour Granite est certifiée HQE à la fois en construction, exploitation et utilisation. Fin 2011, Granite a passé avec succès le premier audit de renouvellement de la certification HQE exploitation : Granite conserve et améliore sa certification en obtenant la mention « très performante » pour la gestion de l'eau, qui avait été jugée « performante » en 2010.

Dans les immeubles centraux, des systèmes de récupération de la chaleur émise par certaines des installations de production frigorifique ont été installés ; l'utilisation de la chaleur récupérée a permis de couvrir 93% des besoins énergétiques de chauffage des tours Société Générale. Le gain annuel est estimé à 7 460 MWh. De même, le centre informatique en région parisienne est équipé, depuis 1995, d'un système de récupération de la chaleur émanant des ordinateurs et permettant de satisfaire environ 95% des besoins de chauffage du centre.

Dans le cadre du programme « Green IT », les postes de travail des collaborateurs situés dans les agences bancaires en France sont progressivement remplacés par des boîtiers dits légers et consommant jusqu'à 5 fois moins d'énergie (25 W contre plus de 150 W pour un poste de travail « classique »). Ces boîtiers à basse consommation sont une réponse aux besoins des évolutions applicatives et de maîtrise des consommations énergétiques. De ce fait, de tels boîtiers ont également été déployés sur 5 000 postes au sein de la Komerční Banka (KB) en république tchèque conduisant à une économie de 2 000 tonnes de CO₂ et seront également déployés au sein du réseau Crédit du Nord.

Un test d'agence BBC (bâtiment basse consommation) dans le Réseau France : dans le cadre du Projet « Neutralité Carbone », la Direction de l'immobilier d'exploitation du Réseau France a mis en œuvre un plan d'action avec la réalisation d'une agence prototype à coût global maîtrisé (y compris le coût d'exploitation) inaugurée en septembre 2011 (l'agence de Seyssinet dans la région Rhône Alpes). Après un an d'exploitation, un bilan sera fait et des propositions de généralisation aux autres agences dans le cadre des rénovations seront présentées.

RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES

En 2011, l'électricité « verte » représente autour de 29% de l'ensemble de la consommation nette d'électricité du Groupe avec 186 GWh en progression de 4 points par rapport à 2010. Cette politique d'achat d'électricité certifiée d'origine renouvelable a débuté en 2005 par la conclusion d'un contrat pluriannuel de fourniture d'énergie « verte », issue de sources d'énergie renouvelables, pour les deux tours Valmy Société Générale (Paris, La Défense).

Désormais, 5 immeubles centraux, 2 data centers et 11 filiales ont recours à ce type d'énergie : ALD Luxembourg (43%), ALD Portugal (30%), ALD Sweden (100%), C.G.A. (100%), Crédit du Nord (13%), Komerční Banka (39%), SG Londres (75%), SG Zurich (82%, labellisé naturemade), Sogessur (0,5%), SG Private Banking Suisse (84%), SG Hambros (11%) ainsi que les trois tours du siège, deux immeubles de bureau et deux data centers (100%).

Cette politique d'achat d'électricité renouvelable a permis d'éviter l'émission de 32 574 tonnes de CO₂ en 2011, après 20 585 tonnes en 2010 ; le facteur d'émissions de CO₂ retenu pour l'électricité verte est 0.

Aujourd'hui le Groupe produit 303 MWh d'électricité grâce à des panneaux photovoltaïques et à la méthanisation des déchets alimentaires issus de la restauration collective.

- Depuis 2009, l'agence de Faaa en Polynésie a été le premier bâtiment du Groupe à produire sa propre électricité via des panneaux solaires (72 266 KWh produits en 2011) ;
- Depuis février 2010, Société Générale de Banques au Burkina couvre environ un quart de la consommation d'électricité de son siège grâce à l'installation de 504 panneaux photovoltaïques sur les toits de ses bâtiments avec une production en 2011 de 105 766 KWh ;
- L'immeuble Nantes Beaujoires (SGSS) est équipé de panneaux photovoltaïques en façade depuis juillet 2010, qui lui ont permis de produire 26 772 KWh en 2011 ;
- Pema GmbH, en Allemagne, est également équipé de panneaux photovoltaïques, assurant sur l'année 2011 la production de 30 800 KWh ;
- Les trois tours du siège récupèrent les déchets alimentaires de la restauration collective pour les transformer en bioénergie (méthanisation), soit 67 MWh.

L'ensemble de la production d'énergie renouvelable a permis d'éviter l'émission de 110 tonnes de CO₂ en 2011.

L'utilisation des sols

Non significatif dans l'activité exercée.

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

Société Générale a publié, en mai 2011, des Principes Généraux environnementaux et sociaux reflétant une démarche d'amélioration continue dont l'objectif est de mieux connaître, maîtriser et améliorer ses impacts sur la société et l'environnement. Elle a établi des politiques sectorielles qui portent sur les secteurs identifiés comme sensibles dans lesquels elle joue un rôle actif (pétrole et gaz, industrie minière,...).

Le secteur de centrales thermiques au charbon – particulièrement émetteur de CO₂ – fait l'objet d'une politique spécifique. Toute nouvelle centrale de ce type doit, entre autres, disposer d'une efficacité énergétique acceptable en utilisant les meilleures technologies disponibles. En 2011, cette efficacité minimum est fixée à 43% dans les pays à revenu élevé et 38% dans les autres pays, pour prendre en compte le différentiel économique.

De même, dans le domaine pétrolier et l'extraction minière, une attention particulière est portée sur les impacts potentiels des opérations de nos clients sur le climat. Société Générale reconnaît ainsi que l'exploitation du pétrole lourd, des sables bitumineux ou du gaz de schiste nécessitent une évaluation et une gestion des risques E&S approfondies. Cela inclut une vérification spécifique de différents aspects, dont les émissions atmosphériques, en utilisant plusieurs standards (le Partenariat Mondial pour la Réduction des Gaz Torchés...).

Société Générale a décidé de faire de la lutte contre le changement climatique l'axe fort de sa politique environnementale, en approuvant le projet de neutralité carbone en 2007 qui engage le Groupe à réduire ses émissions de CO₂ par occupant de 11% à horizon 2012 et à compenser ses émissions.

Pour atteindre cet objectif de réduction, des plans de réduction des émissions de CO₂ (« Plans carbone ») ont été élaborés avec chaque pôle d'activité. Ces plans contiennent des objectifs annuels de réduction des consommations énergétiques, des consommations de papier et des déplacements professionnels et les actions associées.

Parallèlement, des programmes transversaux sont déployés par le Groupe. Les programmes « Green IT » et « Bâtiment responsable » sont dédiés à l'efficacité énergétique. Les consommations énergétiques représentent trois quarts de l'empreinte CO₂ du Groupe.

La démarche est gouvernée par un Comité de pilotage Groupe « Neutralité carbone » associant l'ensemble des pôles d'activités et les Directions fonctionnelles (deux réunions par an).

LE RESULTAT DES ACTIONS 2011

Les émissions 2011 de CO₂ de Société Générale (sur un périmètre couvrant 98% des collaborateurs) sont estimées à 265 988 tonnes après déduction des achats d'électricité verte (relatives au transport, à la consommation de papier de bureau et aux émissions directes et indirectes liées à l'énergie, en appliquant la méthode de calcul du *GHG Protocol* (www.ghgprotocol.org) sur l'ensemble des données déclarées dans l'outil de reporting centralisé) soit 1,84 tonnes de CO₂ par occupant. Les émissions 2011 par occupant sont en baisse de 7,6% par rapport à 2010 et de 20,7% par rapport à 2007, l'année de référence, permettant au Groupe d'aller au-delà de son objectif de réduction de 11% fixé en 2007 pour la période 2008-2012. Ces résultats s'entendent lorsque les énergies renouvelables sont intégrées dans l'objectif (voir tableau p. 171 pour le détail). L'ensemble des énergies renouvelables (achat de certificat d'électricité verte, production d'énergie renouvelable autoconsommée ou revendue) permet de réduire de 32 684 tonnes nos émissions de CO₂. Elles viennent en déduction des achats de crédit carbone qui sont fait dans le cadre de la compensation.

EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO₂ DEPUIS 2007 ET DES EMISSIONS COMPENSEES ET EVITEES

	Année de référence 2007	2008	2009	2010	2011
Emissions de CO ₂ (T)/occupant	2,32	2,24	2,14	1,99	1,84
Emissions de CO ₂ (T)	265 732	294 372	278 835	277 745	265 988
Emissions compensées (T)	1 736	28 840	69 745	208 307	265 988***
Emissions évitées grâce aux énergies renouvelables (T)*	4 797	7 084	15 350	20 873	32 684
Emissions évitées grâce au papier recyclé (T)	417	585	964	1 098	1 051
Emissions évitées grâce au programme « Green IT » (T)**	-	-	-	7 000	6 600

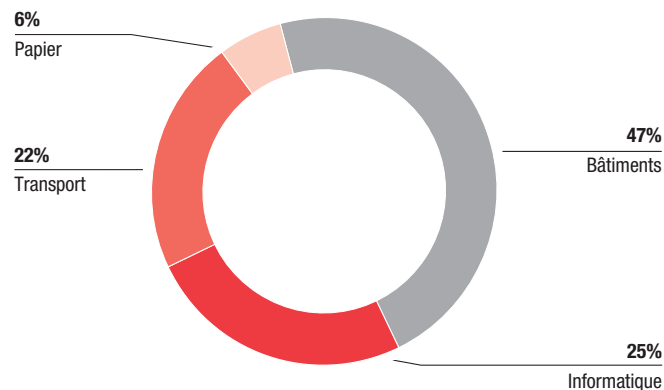
* Comprend l'achat d'électricité verte et l'autoproduction.

** Estimations.

*** Achat à réaliser au second semestre 2012.

Le secteur du bâtiment et de l'informatique sont les secteurs les plus émetteurs du Groupe pour le périmètre mesuré.

REPARTITION DES EMISSIONS 2011 DE CO₂ PAR SECTEUR



LA COMPENSATION CARBONE ET LA TAXE CARBONE INTERNE

Le Groupe a jugé que la compensation des émissions devait être progressive afin de mieux impliquer les lignes-métiers :

- en 2009, compensation des émissions de CO₂ de 2008 des services et immeubles centraux, le montant a été pris en charge par le Groupe ;
- en 2010, compensation des émissions 2009 sur le périmètre France, le montant a été refacturé aux lignes-métiers ;
- en 2011, la compensation des émissions 2010 a couvert 75% des émissions du Groupe (hors Rosbank) ;
- à partir de 2012, compensation de 100% du périmètre Groupe (hors Rosbank).

Afin de les responsabiliser davantage, les entités supportent la charge de la compensation. A partir de 2011, le Groupe a mis en place un mécanisme de taxe carbone interne qui a renforcé l'implication des responsables des entités. Grâce aux revenus de la taxe, six projets ont ainsi été financés par l'achat de crédits carbone : ferme d'éoliennes au Maroc, petite hydroélectricité au Guatemala, bioénergie en Inde, récupération de méthane dans des décharges en Argentine, ferme d'éoliennes et récupération de méthane dans des décharges en Turquie.

Chaque pôle d'activité ou entité peut aller au-delà du périmètre de compensation retenu par le Groupe. C'est le cas de Société Générale Bank and Trust et SGSS Luxembourg depuis 2008.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

A travers nos activités et implantations dans les pays émergents et en développement (Afrique, Asie, Europe de l'est...), nous accompagnons les acteurs économiques de ces régions pour investir dans les infrastructures, les technologies et les outils industriels modernes tendant vers un développement économique peu consommateur de carbone et des stratégies d'adaptation au changement climatique.

Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Société Générale est, par son activité, concernée par la biodiversité en milieu urbain. Quelques opérations de mise en place de ruches urbaines commencent à voir le jour en France. Depuis trois ans, des ruches sont disposés sur les toits de Boursorama. Elles permettent de produire, selon les années, 100 litres de miel. Dans le Réseau de détail en France, une opération similaire a été menée à la Direction régionale de Rennes.

Par ailleurs, depuis fin 2010, Société Générale propose aux entreprises et associations clientes, de mettre à disposition de leurs salariés une nouvelle carte affaires, la carte Environnement, qui permet la dématérialisation des relevés carte adressés aux collaborateurs de l'entreprise, mais également le versement de 5 centimes d'euro à l'Office National des Forêts (ONF) pour chaque paiement effectué avec la carte. Ces versements financent des projets liés à la protection de la biodiversité et à la reforestation (restauration de la forêt à Lamarque-Pontacq).

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (HORS ROSBANK)	Unités	2011	2010	2009	2008	2007
Politique générale en matière environnementale						
Nombre total de collaborateurs du Groupe ⁽¹⁾	-	139 896	139 065	140 119	144 007	134 738
Nombre total d'occupants recensés dans le reporting	-	146 672	143 154	132 933	134 884	118 183
Couverture du périmètre de collecte	%	99%	97%	92%	85%	76%
Surface totale recensée	m²	3 908 465	3 815 373	3 728 409	3 490 877	3 499 265
dont m² certifiés	m²	155 745	172 074	146 845	-	-
Surface totale par occupant	m²	27	27	28	26	30
Pollution et gestion des déchets						
Déchets	tonne	14 145	19 265	14 466	11 696	15 663
Couverture du périmètre	occupant	123 895	104 141	95 974	99 450	93 184
ETP couverts ⁽²⁾	%	83%	74%	67%	68%	68%
Déchets par occupant	kg	114	185	151	118	168
dont déchets triés	tonne	4 201	12 136	12 515	8 213	14 405
déchets triés en %	%	30%	63%	87%	70%	92%
déchets triés par occupant	kg	34	117	130	83	155
déchets mis en décharge ⁽³⁾	tonne	9 944	7 129	1 951	3 483	1 258
Déplacements professionnels	million de km	488	463	444	469	455
Couverture du périmètre	occupant	143 159	136 335	129 343	130 730	118 069
ETP couverts	%	97%	91%	89%	84%	78%
Déplacements professionnels par occupant	km	3 412	3 395	3 436	3 585	3 853
dont déplacements en avion	million de km	273	248	211	247	288
court courrier	million de km	21	14	11	11	18
moyen courrier	million de km	57	56	46	78	88
long courrier	million de km	195	178	154	157	182
train	million de km	43	39	42	39	33
voiture	million de km	172	176	192	183	134
Utilisation durable des ressources						
Consommation d'eau	million de m³	1 581	1 504	1 642	1 504	1 564
Couverture du périmètre	occupant	126 390	115 908	103 443	100 378	84 281
ETP couverts	%	83%	81%	71%	65%	59%
Consommation par occupant	m³	12,5	13,0	15,9	15,0	18,6
Consommation de papier de bureau	tonne	7 742	7 960	8 100	7 591	7 621
Couverture du périmètre	occupant	144 325	142 605	131 579	130 012	124 438
ETP couverts	%	98%	97%	91%	83%	84%
Consommation de papier de bureau par occupant	kg	53,6	55,8	61,6	58,4	61,2
dont papier recyclé	tonne	2 919	3 050	2 678	1 624	1 158
	%	38%	38%	33%	21%	15%
Consommation totale nette d'énergie ⁽⁴⁾	GWh	875	859	824	854	764
Couverture du périmètre	occupant	145 161	140 318	130 166	131 370	112 732
ETP couverts	%	98%	94%	92%	83%	75%
Consommation totale nette par occupant	KWh	6 025	6 121	6 333	6 503	6 781
Consommation totale nette par m²	KWh	225	227	227	252	227
dont consommation nette d'électricité	GWh	651	644	629	597	524
Consommation nette d'électricité par occupant	KWh	4 483	4 591	4 833	4 542	4 647
Electricité d'origine renouvelable	%	29%	24%	14%	10%	11%
Gaz	GWh	117	103	97	126	118
Autres fluides ⁽⁵⁾	GWh	107	111	98	131	123
Electricité renouvelable autoproduite ⁽⁶⁾	MWh	303	144	22	0	0
Changement Climatique						
Emissions de CO₂						
après déduction des achats d'électricité verte ⁽⁷⁾	tonne	265 988	277 745	278 839	294 372	265 732
avant déduction des achats d'électricité verte	tonne	298 562	298 618	294 189	301 456	270 529
Couverture du périmètre	occupant	144 662	139 546	130 070	131 162	114 531
ETP couverts	%	98%	95%	91%	84%	76%
Emissions de CO₂ par occupant						
après déduction des achats d'électricité verte	tonne	1,84	1,99	2,14	2,24	2,32
avant déduction des achats d'électricité verte	tonne	2,06	2,14	2,26	2,30	2,36

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES (HORS ROSBANK)	Unités	2011	2010	2009	2008	2007
Emissions de CO ₂ par m ² (énergie uniquement)	kg	49,4	53,3	56,4	63,7	56,5
Energies directes ⁽¹⁾	tonne	31 630	28 115	26 186	37 571	35 317
Energies indirectes ⁽²⁾	tonne	160 060	173 444	178 385	178 441	154 536
Papier	tonne	14 830	15 221	15 646	14 977	15 206
Transport	tonne	59 468	60 965	58 622	63 383	60 673

(1) Les données s'entendent hors Rosbank, une collecte des données a été réalisée pour 2011 qui n'a pas été intégrée dans le profil du Groupe. Une deuxième année de collecte pour Rosbank est nécessaire pour avoir des données robustes.

(2) Equivalent temps plein.

(3) Comme nous ne connaissons pas aujourd'hui la destination des déchets non recyclés, nous supposons qu'ils partent en décharge.

(4) Consommation nette signifie que l'électricité renouvelable revendue a été déduite de la consommation.

(5) Fuel, eau glacée et vapeur.

(6) Consommation d'énergie issue d'installations en propre (panneaux photovoltaïques notamment) et méthanisation des déchets alimentaires, l'année 2010 a été corrigée suite à une erreur de déclaration.

(7) Le facteur d'émission CO₂ retenu pour l'électricité verte est 0.

(8) Gaz et fuel.

(9) Electricité, eau glacée, vapeur.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

En matière d'emploi et de développement régional

1/ Société Générale continue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants en développant des actions pour l'emploi et à l'attractivité économique de ses bassins d'emploi d'implantation. Ainsi, en France, le Groupe a signé des chartes d'engagement territorial avec les villes de Nanterre et de Fontenay-sous-Bois.

Ces chartes constituent, de par leurs engagements en faveur de l'emploi, l'une des composantes de l'engagement sociétal du groupe Société Générale.

2/ Le soutien au développement de l'économie française reste au cœur des préoccupations de la Banque. En 2011, elle a largement participé au dispositif français destiné à accompagner les entreprises, associations et particuliers. En termes de développement régional, les chiffres ci-dessous présentent les encours de crédits et les clients bénéficiaires (clientèle commerciale et les associations) par zone géographique. Ces concours directs permettent aux bénéficiaires de poursuivre et développer une activité économique et sociale, et contribuent en particulier à générer/à maintenir l'emploi dans les régions respectives. La Banque s'efforce de maintenir son rôle à travers toutes les régions de l'Hexagone.

A fin 2011, les encours de crédits pour les Réseaux France du Groupe se sont élevés à 173,6 Md EUR, en hausse de 4,4% par rapport à l'encours moyens de crédits en 2010.

Sur le seul segment de clientèle d'associations, ces encours dépassent 1 Md EUR en 2011.

Sur les populations riveraines ou locales

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

La banque considère qu'exercer sa responsabilité sociale et environnementale passe par la prise en compte des attentes de ses parties prenantes : actionnaires, clients, collaborateurs, fournisseurs, acteurs de la société civile....

« Partie prenante » s'entend de toute communauté d'intérêts, interne ou externe à l'entreprise, concernée directement par les actions de la banque et présentant des logiques d'action et d'influence relativement homogènes, avec laquelle se développent des relations d'écoute et de dialogue.

Dans un contexte où le monde est en constante évolution, où de nouveaux risques apparaissent, les attentes des parties prenantes du Groupe changent et leur niveau d'exigence augmente. Société Générale déploie son action responsable en s'adaptant aux besoins de ses parties prenantes et développe dans ce but un dispositif d'écoute et de dialogue propre à chacun d'eux :

envers les salariés :

- un « baromètre employeur » a permis de recueillir en 2011 la perception des 131 000 collaborateurs dans le monde (voir « Ecoute et baromètre employeur », p.145) ;
- 249 accords (dont 50 avec les partenaires sociaux en France) ont été signés en 2011 dans le monde (voir « Relations Sociales » p.158).

envers les agences de notation :

- de nombreux échanges avec les agences de notation financières et extra-financières sont organisés tout au long de l'année pour comprendre leur analyse et faire connaître les réalisations du Groupe.

envers les clients :

- des enquêtes de satisfaction clients sont organisées tout au long de l'année dans le Réseau de détail depuis près de dix ans sur des échantillons représentatifs pour évaluer leurs points de satisfaction. Elles sont doublées de baromètres annuels de satisfaction agences France (120 000 clients particuliers et près de 14 500 clients professionnels interrogés chez Société Générale, 40 000 au Crédit du Nord). La banque participe également aux enquêtes de place organisées par la Fédération Bancaire Française sur la qualité des services bancaires ;
- la médiation, voie de recours amiable et gratuite mise en place par Société Générale dès 1996 et institutionnalisée par le législateur en 2002, est largement portée à la connaissance des clients. Société Générale se distingue en ce qu'elle s'est engagée à respecter et mettre en œuvre les décisions prises par le médiateur ;
- en 2011, 66% des clients ayant fait une réclamation, ont reçu du Service des Relations Clientèle une réponse en tout ou partie favorable ;
- Société Générale dialogue avec les PME innovantes : en France, Société Générale a signé le Pacte PME en 2007. L'objectif est de contribuer au déploiement du Pacte PME en vue de faciliter l'accès des PME innovantes françaises aux marchés des grands comptes. Les événements organisés avec des prescripteurs internes sont l'occasion pour les PME de présenter leurs travaux sur des thématiques données à des prescripteurs internes du Groupe, de confronter leurs solutions à la réalité des besoins d'une grande entreprise. En 2011, les dépenses du Groupe en termes d'achats de prestations et de produits se sont élevés à 4 M EUR.

envers les investisseurs et actionnaires :

- le département en charge de la relation des investisseurs et actionnaires individuels a pour mission d'assurer la communication financière et de les tenir informés des résultats de la stratégie du Groupe. Environ 70 jours de *roadshows*/conférences ont été organisés avec des analystes ou des investisseurs en Europe dont 15 à Paris, 24 jours aux Etats-Unis et au Canada, 13 en Asie et 3 en Australie.

Outre l'Assemblée Générale ayant réuni 931 actionnaires le 24 mai 2011, 2 réunions « grand format » ont permis de rencontrer 800 actionnaires individuels à Rennes (en juin) et 800 à Nice (en septembre) et une réunion pluri-émetteurs à été organisée à Montpellier en septembre avec plus de 300 participants. Société Générale a également pris part au Salon Actionaria en novembre à Paris : parmi les 30 000 actionnaires visiteurs 1 500 contacts ont été établis.

Le Département édite par ailleurs chaque trimestre la Lettre de l'Actionnaire (110 000) et gère les différents outils de relations actionnaires (Club des actionnaires, n° vert, courriers, site internet dédié etc). Enfin, il pilote le Comité Consultatif des Actionnaires dont la mission principale est de formuler un avis sur la politique menée envers les actionnaires individuels.

envers les régulateurs :

- dans tous les pays où Société Générale est présent, le Groupe veille à une relation régulière avec les autorités bancaires et financières. De nombreux échanges ont lieu afin de comprendre les attentes, d'expliquer nos activités et de mettre en œuvre les recommandations.

envers les Organisations Non Gouvernementales (ONG) :

Dans le cadre de sa participation aux Principes d'Equateur, Société Générale participe au dialogue avec les parties prenantes (ONG, agences de Crédit Export, la SFI, l'OCDE, la BERD...) d'une manière constructive afin d'échanger les bonnes pratiques. Dans ce cadre, il a participé à diverses séances de travail avec les ONG sur plusieurs jours.

Société Générale conduit aussi ce dialogue dans le cadre de sa participation active à l'Initiative pour l'Environnement des Nations Unies.

Société Générale a engagé un processus de concertation avec plusieurs ONG en présentant ses travaux sur ses politiques environnementales et sociales appliquées à ses activités ainsi que sur ses politiques dans les secteurs qu'il considère sensibles (défense, centrales thermiques à charbon, pétrole et de gaz, mines et métaux, etc).

Pour des projets spécifiques, Société Générale a reçu des représentants d'ONG à plusieurs reprises : le dialogue a permis d'échanger sur leurs préoccupations concernant les impacts de certains projets tout en explicitant le rôle de la banque. Ces rencontres ont permis d'améliorer le dialogue, mettre en place des mesures d'atténuation complémentaires et servir de levier afin que les aspects environnementaux et sociaux soient mieux pris en compte par les différents acteurs des projets en question.

Par ailleurs courant 2011, le groupe Société Générale a répondu à plusieurs questionnaires d'ONG entraînant la participation de plusieurs dizaines de lignes-métiers et de départements et portant sur l'ensemble de ses activités de financement, sa démarche RSE, sa gouvernance, ses actions de citoyenneté et son rôle sur des secteurs des matières premières.

Les actions de partenariat
ou de mécénat

ASSOCIATIONS D'INSERTION ET ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Les actions sociétales et citoyennes du groupe Société Générale se déclinent notamment sur le thème du soutien à l'insertion professionnelle. En 2011, on peut en particulier signaler des projets d'envergure nationale et internationale et des initiatives de proximité soutenus par la Fondation d'entreprise Société Générale, avec :

- le soutien de 89 associations pour plus de 2 M EUR en faveur de l'insertion professionnelle ;
- le renouvellement du partenariat avec l'ONG Care pour des programmes de soutien à l'éducation dans des pays dans lesquels le Groupe est présent.

Au-delà du soutien financier, la **Fondation d'entreprise Société Générale** pour la Solidarité a à cœur de faire vivre l'engagement par toute l'entreprise. Pour cela elle développe son rôle de passerelle avec les associations à travers plusieurs programmes :

- bénévolat : la Fondation propose aux collaborateurs du Groupe de s'engager bénévolement au profit de plusieurs associations soutenues (Mozaïk RH, Proximité, Solidarités Nouvelles face au Chômage etc.) ;
- mise en relation/développement de partenariats : la Fondation a facilité la rencontre entre le Groupe et ARES ce qui a permis aux salariés en insertion de l'association de faire des prestations de débarras pour Société Générale ;
- partenariat tripartite Proximité – Société Générale – Lycée Joliot Curie à Nanterre qui a permis aux étudiants de quartiers sensibles de découvrir les problématiques des métiers en agence bancaire ainsi que le métier de conseiller clientèle multimédia (visites de locaux Société Générale par les étudiants, rencontres avec des professionnels de la banque) ;

- voir également chapitre 6, « Initiatives Citoyennes et soutien à l'insertion professionnelle » p. 147 et « Initiatives spécifiques envers les étudiants et jeunes diplômés » p. 141.

Sogeprom, la filiale de promotion immobilière en France, a conclu depuis 2007 une convention avec la **Fondation Abbé Pierre** pour le logement des défavorisés, au titre de laquelle un don annuel est calculé sur la base de 30 EUR par acte authentique de logement signé et versé à la Fondation. Depuis janvier 2011, la convention a été renouvelée pour 3 ans avec un versement annuel forfaitaire qui s'élève désormais à 30 000 EUR.

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat de la Société des enjeux sociaux et environnementaux

Voir chapitre 6, « Respect des conventions de l'OIT et d'exigences sociales pour les sous-traitants », p. 148

Société Générale développe sa politique d'achats socialement responsable avec la mise en œuvre de plans d'actions pluriannuels impliquant une mobilisation de chaque partie prenante de la chaîne de valeur (prescripteurs, acheteurs et fournisseurs).

Ces plans d'actions, intitulés *Ethical Sourcing Program* (ESP) puis *Sustainable Sourcing Program* (SSP), démontrent la volonté de la Direction des achats d'intégrer les préoccupations RSE au cœur du métier de l'acheteur et des processus achats. Ainsi, la Direction des achats affirme son ambition de contribuer, avec et grâce aux fournisseurs, à la maîtrise des risques opérationnels du Groupe et à la prise en compte des opportunités liées à une réflexion RSE.

LES ACTIONS CLES

- La signature des règles de déontologie professionnelle et personnelle applicables en matière d'achats ;
- Une clause juridique spécifique de développement durable insérée systématiquement dans chaque contrat ;
- Une formation spécifique « Achats et Développement Durable » intégrée au cursus de formation interne. Elle permet aux acheteurs d'initier une démarche d'achats responsables ;
- La réalisation d'une cartographie des risques RSE des produits et prestations de services achetés afin d'identifier ceux prioritaires en matière de RSE ;
- Une évaluation fournisseurs réalisée lors de tout acte d'achat grâce à l'envoi d'un questionnaire RSE. Les notes obtenues sont intégrées dans l'évaluation de leur offre ;
- L'intégration d'objectifs RSE pour tous les acheteurs concernant l'évaluation des fournisseurs et la mise en œuvre d'une action RSE propre à leur famille d'achats.

LES OUTILS

Afin d'accompagner les acheteurs dans la prise en compte de la RSE au cœur de leur fonction, la Direction des achats a mis en place des outils spécifiques leur permettant d'intégrer des critères sociaux et environnementaux dans la sélection des produits et services.

- Outil « Comprendre les labels » : identification des différents labels sociaux et environnementaux existants par familles d'achats ;
- Bibliothèque collaborative : dossier par catégorie d'achats répertoriant les d'informations et les données liées à la catégorie et la RSE (veille, benchmark, législation) ;
- Les fiches de cadrage : fiche réalisée pour chaque catégorie d'achats identifiée à risque RSE listant les risques sociaux et environnementaux, identifiant les différentes parties prenantes concernées afin de définir des actions spécifiques ;
- Guide interne sur les achats et le secteur adapté ;
- Accès à la plateforme GESAT : plateforme collaborative regroupant les EA (**Entreprises Adaptées**) et ESAT (**Etablissement et Service d'Aide par le Travail**) de France en fonction des produits ou services proposés.

LES PROJETS PHARES LIES AUX TROIS AXES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Axe économique : un engagement envers les PME, visant à faciliter l'accès des PME aux marchés de Société Générale et instaurer un cadre de confiance réciproque avec les fournisseurs.

- Adhésion et participation au Pacte PME ;
- Signature de la Charte de la médiation du crédit et de la CDAF ;
- Réalisation d'une enquête fournisseurs sur la qualité des relations ;
- Nomination d'un médiateur interne ;
- Clause privilégiant le recours à la médiation interne intégrée dans chaque contrat.

Axe social : le recours au secteur adapté, afin de le promouvoir en ayant recours à la sous-traitance auprès d'entreprises de ce secteur (EA/ESAT).

- Attribution au secteur adapté de la gestion du courrier interne au sein de 50 sites du Groupe ;
- Référencement de plusieurs EA/ESAT concernant le vidéocodage de chèques et la numérisation des bulletins de salaire ;
- Attribution à 8 entreprises du réseau UNEA d'une partie du retraitement des déchets équipements électriques et électroniques (DEEE).

Axe environnemental : participation au plan de Neutralité Carbone du Groupe, grâce notamment à l'intégration des critères environnementaux dans la sélection des produits et services achetés

- Intégration systématique du label EPEAT version *Gold* dans la sélection des équipements informatiques ;
- Achat de papier 100% recyclé/écolabellisé ;
- Gestion de la flotte automobile : intégration de critères environnementaux dans la sélection des véhicules (émissions de CO₂).

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Afin de couvrir la base de dépenses la plus large possible dans le processus d'évaluation RSE des fournisseurs, une méthodologie a été formalisée en 2006.

Le processus de consultation RSE est intégré à l'outil interne d'*e-Sourcing* « Tool@chats » qui permet de traiter en ligne les dossiers d'achats. Au cours de tout acte d'achat, un questionnaire composé de dix questions générales est transmis aux fournisseurs afin d'évaluer leur engagement RSE. Au fur à et mesure, la base de données des notes RSE fournisseurs est alimentée (en 2011, plus de 1 500 fournisseurs sont notés dans la base de données, représentant une dépense externe de 3 Md EUR sur les 6,7 Md EUR de dépenses d'achats réalisés par le Groupe en 2011 - montant sur 9 mois extrapolé).

Lors du lancement d'un appel d'offres, l'acheteur extrait de la base de données la note RSE du/des fournisseur(s) invité(s) ; si le fournisseur n'a pas encore été évalué, un questionnaire est envoyé en même temps que l'appel d'offres.

Fin 2011, la Direction des Achats a fait le choix de professionnaliser son processus d'évaluation RSE des fournisseurs en travaillant avec un acteur indépendant, Ecovadis, reconnu pour son expertise dans le développement durable.

A présent, les fournisseurs invités à un appel d'offres sont interrogés par Ecovadis grâce à un questionnaire basé sur le secteur d'activité et la taille de l'entreprise ainsi que sur son implantation géographique.

Une fois l'évaluation réalisée, la note RSE est prise en compte dans les critères de sélection de nos fournisseurs à hauteur de 3% minimum.

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Société Générale a pris dès 2 000 des engagements dans le cadre du Pacte Mondial et du Groupe de Wolfsberg.

Le dispositif de lutte anti-blanchiment inclut la surveillance de l'instrumentalisation éventuelle du système bancaire par des tiers pour se livrer à la corruption. Cette surveillance est basée notamment sur les processus de connaissance du client et sur l'utilisation d'outils de filtrage des transactions. Les transactions susceptibles de représenter la matérialisation d'un acte de corruption sont analysées et donnent lieu, le cas échéant, à une déclaration de soupçon auprès des autorités compétentes en matière de lutte contre le blanchiment (en France, Tracfin).

Le cadre normatif a été une nouvelle fois actualisé en 2011 : une nouvelle instruction a remplacé celle qui était en vigueur depuis 2009 ; elle renforce notamment les obligations des entités opérationnelles du Groupe en matière de contrôle, de surveillance de l'activité des tiers mandataires et de formation des personnels à la lutte contre la corruption. Un module d'*e-learning* de sensibilisation obligatoire de l'ensemble des collaborateurs du Groupe à la lutte contre la corruption sera livré au printemps 2012.

Des travaux complémentaires de mise à niveau des procédures et des documents contractuels (notamment concernant les tiers mandataires) sont en cours.

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La Banque a initié une démarche « **Crédit responsable** » qui veille à être respectueux du client emprunteur dans tout le cycle de vie du crédit, de l'octroi du prêt à son remboursement. Cette démarche s'applique au **crédit consommation** (« **Crédit Réussi** » par Franfinance) et **crédit immobilier** pour les personnes physiques et se déclinera dans tout le Groupe. Elle vise à aller au-delà de la loi, comme par exemple en France, où la Loi Lagarde s'applique notamment en détectant et accompagnant les personnes en situation de surendettement.

En 2010, **Franfinance** et **CGI** ont signé une convention de partenariat avec **Cresus**, un réseau d'associations fédérées qui accompagne les personnes malendettées ou surendettées. Dans ce cadre, les deux filiales françaises du groupe Société Générale spécialisées dans le Crédit à la consommation, proposent à leurs clients présentant des signes de fragilité financière de contacter l'association Cresus de leur région. La signature d'une charte d'accompagnement entre l'association et le client volontaire ouvre sur la réalisation d'un bilan budgétaire et social, suivi d'un accompagnement de proximité visant à renforcer la sauvegarde de son équilibre financier.

Lancé en octobre 2010 sur des régions pilotes, ce partenariat se révèle positif pour l'ensemble des parties prenantes et Franfinance comme CGI envisagent d'étendre progressivement cet accord sur l'ensemble du territoire français.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Société Générale conduit son développement dans le respect des droits humains et sociaux fondamentaux et le respect de l'environnement partout où il exerce ses activités. Il agit et coopère dans le cadre des initiatives internationales auxquelles il a adhéré en la matière: Pacte Mondial de l'ONU et Déclaration des Institutions Financières sur l'Environnement et le Développement Durable (Programme des Nations-Unies pour l'Environnement).

(Voir également chapitre 6, « Porter une attention particulière aux collaborateurs », p. 145 et dans ce chapitre « les conditions de santé et de sécurité au travail »).

INITIATIVES EN FAVEUR DE L'ACCES A LA SANTE

En termes d'accès à la santé pour les populations locales, les filiales des réseaux internationaux dans les pays du Bassin méditerranéen et d'Afrique subsaharienne continuent à s'impliquer fortement dans des actions d'information et de prévention des pandémies et notamment du paludisme et du VIH/Sida.

Concernant le VIH/Sida, le programme mis en œuvre implique tous les salariés et leurs familles dans chacun des pays concernés. Il est fondé sur une charte en quatre points :

- sensibiliser les collaborateurs au virus et à l'intérêt de connaître leur statut sérologique ;
- faciliter l'accès au dépistage, volontaire, anonyme et gratuit, ainsi qu'aux recommandations qui accompagnent la remise des résultats ;
- prendre en charge le coût du traitement global de la maladie (examens, analyses, médicaments...) dans le cadre de son programme de frais de santé ;
- lutter contre toute forme de discrimination envers les salariés séropositifs.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS EN PERIODE DE CRISE SOCIALE OU SANITAIRE

En 2011, plusieurs implantations du groupe Société Générale ont été touchées par des crises locales de grande envergure pendant lesquelles la banque est restée au plus proche de ses collaborateurs pour leur porter une attention et une assistance particulière.

Voir chapitre 6 « Accompagnement des collaborateurs en période de crise sociale ou sanitaire » p.146 .

8

CONFORMITE

CONFORMITE	180

CONFORMITE

Agir en conformité consiste à inscrire son action dans le respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou de normes internes.

La loyauté du comportement à l'égard de la clientèle, de façon plus générale l'intégrité des pratiques bancaires et financières concourent de façon décisive à la réputation de notre établissement.

En veillant au respect de ces règles, le Groupe contribue à accroître un actif essentiel, la confiance dont il jouit vis-à-vis des clients, des autres contreparties et des collaborateurs, ainsi que des diverses autorités de régulation dont il dépend.

LE DISPOSITIF DE CONFORMITE

Une organisation de la conformité indépendante est déployée dans les différents métiers du Groupe sur une échelle mondiale afin d'identifier et de prévenir les risques de non-conformité.

Le Secrétaire général du Groupe est le responsable du contrôle de la conformité pour le Groupe.

Il est assisté dans ses missions par la Direction de la conformité, le Comité de conformité du Groupe, ainsi que par une filière conformité constituée en réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe.

La Direction de la conformité

Constituée en février 2011 en remplacement de la Direction de la déontologie, la Direction de la conformité s'est attachée au cours de ce premier exercice, à se structurer en filière en s'appuyant sur un réseau coordonné de responsables conformité irriguant l'ensemble des entités du Groupe, à doter la filière d'un cadre normatif homogène, à sensibiliser et à former ses acteurs à la prévention du risque de non-conformité, et à définir un ensemble de contrôles normatifs sur les risques majeurs de non-conformité.

La Direction de la conformité veille au respect des lois, règlements, et principes déontologiques spécifiques aux activités bancaires et aux services d'investissement exercés par le Groupe et au respect des règles de bonne conduite et de déontologie personnelle des agents ; elle veille également à la prévention du risque de réputation. Elle assure un rôle d'expertise et de contrôle au niveau le plus élevé pour le

compte du Groupe et assiste le Secrétaire général du Groupe dans l'animation au quotidien de la filière. A ce titre, ses missions principales sont de :

- définir, en conformité avec les attentes des régulateurs et les obligations légales ou réglementaires, les politiques, principes et procédures applicables en matière de conformité, de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et s'assurer de leur application ;
- veiller au respect des règles professionnelles et de marché ;
- assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des clients ;
- proposer les règles de déontologie personnelle que doivent respecter tous les collaborateurs du Groupe ;
- sensibiliser, former et conseiller les opérationnels sur les problématiques de conformité ;
- garantir les bonnes conditions d'exercice du rôle de RCO en formalisant les prérogatives, en s'assurant que les RCO disposent des moyens, outils et cadre normatif adéquats et en contrôlant leur correcte mise en œuvre ;
- construire et mettre en œuvre les instruments de pilotage et d'animation de la filière : tableaux de bord, forum de partage des bonnes pratiques, etc. ;
- coordonner les relations des entités du Groupe avec les régulateurs français et étrangers sur les sujets de conformité ;
- exercer une vigilance générale sur les questions susceptibles de porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Comité de conformité Groupe

Le Comité de conformité Groupe se réunit chaque mois sous la présidence du Secrétaire général du Groupe. Le Comité examine les thèmes de conformité d'actualité, passe en revue les dysfonctionnements les plus significatifs intervenus au cours de la période sur l'ensemble du Groupe et statue sur la suite à leur donner, enfin, il prend connaissance de l'évolution de la réglementation. Sont représentés à ce Comité : la Direction de la conformité qui en assure l'organisation et l'animation, les responsables conformité des pôles d'activités, les responsables de la conformité de la Direction financière et de la Direction des Ressources, le Directeur de la coordination du contrôle interne pour le Groupe, ainsi que des représentants de l'Inspection générale, du Département des risques opérationnels et de la Direction juridique.

La filière conformité

L'ensemble des services du Groupe œuvrant dans le domaine de la conformité, quelles que soient leur activité ou leur situation géographique, sont désormais supervisés par la Direction de la conformité qui en assure la responsabilité dans le cadre d'une gouvernance propre et structurée.

Les responsables de la conformité au sein des pôles sont en règle générale rattachés fonctionnellement au Responsable de la conformité Groupe et au Directeur de la conformité Groupe. Dans les pôles où les risques sont les plus importants (SG CIB, GIMS), l'organisation de la conformité et le personnel dédié sont sous l'autorité hiérarchique de la Direction de la conformité Groupe. Ils mettent en œuvre, dans leur périmètre, la gouvernance et les principes définis au niveau Groupe. Ils concourent par leur action à l'identification et à la prévention des risques de non-conformité, à la validation des nouveaux produits, à l'analyse et à la remontée des dysfonctionnements de conformité ainsi qu'à la mise en place des actions correctrices, à la formation du personnel et à la diffusion d'une culture de la conformité dans le Groupe. Ils s'appuient notamment sur une organisation pyramidale de RCO de lignes-métiers ou filiales, qui leur sont rattachés hiérarchiquement ou fonctionnellement, ainsi que sur des Comités de conformité de ligne-métier ou filiale.

L'objectif de l'organisation en filière est triple :

- centraliser les compétences de conformité au sein du Groupe en vue du développement de l'expertise dans ce domaine ;
- mettre en place des fonctions transversales destinées à diffuser et harmoniser la culture de conformité au sein du Groupe, en couvrant l'ensemble des pôles et des Directions centrales du Groupe ;
- établir une séparation nette entre les fonctions de conseil et celles de contrôle.

Spécificité du dispositif pour la lutte anti-blanchiment

La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme s'appuie sur les responsables conformité (RCO) des pôles d'activités et des lignes-métiers et aussi sur un réseau structuré d'AMLO (*Anti Money Laundering Officers*) sous la supervision d'une cellule centrale responsable de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme pour l'ensemble du Groupe.

Cette entité assure l'animation et la coordination du dispositif, elle effectue les déclarations de soupçon auprès de TRACFIN à partir des informations fournies par les pôles d'activités et les lignes-métiers sur les dossiers du ressort de l'organisme français (exception faite de certaines filiales autonomes). Pour les entités implantées à l'étranger, les AMLO effectuent les déclarations auprès des instances locales. Cette cellule assure également en collaboration avec le service juridique la rédaction des Instructions Groupe relatives à la lutte contre le

blanchiment et contre le financement du terrorisme. Elle diffuse une « culture AML » au sein du Groupe notamment par des actions de formation (*e-learning* diffusé depuis fin 2010), la diffusion des textes normatifs, l'information actualisée des personnels concernés et la mise en ligne, sur un portail dédié, de toute l'information nécessaire à l'exercice de la mission de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

LA CULTURE CONFORMITE

La conformité et le respect de règles déontologiques qui répondent aux meilleurs standards de la profession font partie des valeurs essentielles du groupe Société Générale. Ils ne sont pas seulement l'expertise de quelques-uns, mais la culture de tous.

Le Groupe s'est doté d'un corps de doctrine et de règles de bonne conduite rigoureuses. Ces règles vont au delà de la stricte application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier quand celles-ci, dans certains pays, ne sont pas conformes aux standards éthiques que s'impose le groupe Société Générale.

La culture conformité pour une banque, c'est notamment :

- ne pas travailler avec un client ou une contrepartie pour lequel ou laquelle il n'est pas possible de recueillir des informations satisfaisantes permettant d'établir une bonne connaissance client ;
- savoir apprécier la légitimité économique d'une opération ;
- être capable en toute circonstance de justifier une position prise.

En conséquence, le Groupe :

- s'interdit d'effectuer des opérations dans les pays et d'entrer en relation avec des personnes physiques ou morales dont l'activité serait contraire aux lois ou aux principes qui guident le comportement d'une banque responsable ;
- se refuse à traiter avec des clients ou des contreparties des opérations dont il ne mesure pas la réalité économique, ou dont l'absence de transparence laisse supposer qu'elles sont contraires aux principes comptables et déontologiques ;
- communique une information correcte, claire et non trompeuse sur les produits ou services proposés et s'assure de leur adéquation avec les attentes des clients ;
- a mis en place un droit d'alerte qui peut être exercé par tout collaborateur lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération à l'étude ou plus généralement une situation particulière n'est pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe.

En matière de lutte contre la corruption, Société Générale a des principes stricts qui sont inscrits dans le Code de conduite et se conforment notamment aux dispositions de la

législation française. Les dispositions et contrôles obligatoires sont diffusés depuis 2001 *via* des instructions, actualisées régulièrement, applicables à l'ensemble du Groupe.

LES OUTILS DEDIES AU RESPECT DE LA CONFORMITE

Divers outils informatiques permettent de s'assurer du respect de la réglementation (par exemple, lutte contre le terrorisme et le blanchiment des capitaux) et de détecter dans la mesure du possible les abus ou situations justifiant une attention particulière. Parmi ceux-ci :

- des outils de filtrage des fichiers clients et des virements internationaux permettent de détecter les personnes, pays ou activités visés par des sanctions et embargos ;
- des outils destinés à gérer et prévenir les conflits d'intérêts ;
- des outils d'analyse comportementale facilitent la détection des opérations suspectes dans les activités de Banque de détail et de Banque Privée ;
- un outil d'aide à la gestion des alertes et la surveillance des chèques ;
- un outil permettant de gérer les listes d'inités ;
- un outil d'aide à la détection des abus de marché (manipulation de cours et délits d'inités) ;
- un outil de cartographie et d'évaluation des risques de non-conformité, ainsi que de suivi des plans d'action ;
- un outil transversal propre à répondre aux obligations réglementaires, notamment déclarative, du Groupe en matière de franchissement de seuils d'actionnariat.

Ces outils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte les évolutions réglementaires et d'améliorer leur efficacité.

LES TEMPS FORTS 2011

De nouveaux vecteurs de diffusion de la culture conformité dans le Groupe ont été mis en place :

La Direction de la conformité s'est dotée de moyens lui permettant d'exercer les nouvelles fonctions transversales qui lui ont été confiées.

Deux services ont été créés :

- un service d'animation pour diffuser la culture conformité au sein du Groupe : actions de formation, revue des textes et normes, établissement et suivi des indicateurs de pilotage (tableau de bord de risque de réputation, indicateurs de mesure des risques) ;
- un service de contrôle chargé de définir et piloter des contrôles normatifs communs à l'ensemble du Groupe.

Par ailleurs, ont été rattachées à la Direction de la conformité des fonctions (embargos et sanctions financières, franchissement de seuils, surveillance des transactions personnelles) auparavant regroupées dans un département en charge de la seule Banque d'Investissement, ce qui a permis d'en étendre le champ d'application à l'ensemble du Groupe.

Le renforcement des moyens (effectifs et outils) dédiés à la conformité :

Les faits marquants sont :

- la croissance des effectifs globaux dédiés à la conformité ;
- la création du poste de Responsable mondial de la conformité pour la Banque de Financement et d'Investissement rattaché hiérarchiquement à la Direction de la conformité et qui coordonne les équipes dédiées à cette activité ;
- la poursuite des développements de nouveaux outils pour le Groupe qui permettront notamment le déploiement de l'outil d'évaluation du risque de conformité en 2012 dans la Banque d'Investissement et en 2013 dans le reste du Groupe.

Formalisation des normes internes et des responsabilités :

Une attention particulière a été portée en 2011 à la clarification des responsabilités et des normes. Les principaux textes normatifs internes (directives et instructions Groupe) ont été revus ou sont en cours de refonte, les responsabilités de chaque fonction y sont précisées, notamment les rôles respectifs des métiers et des fonctions contrôle de conformité.

Connaissance de la clientèle/lutte anti-blanchiment :

Le renforcement constant de la connaissance de la clientèle et de l'analyse de ses opérations constitue une priorité de l'ensemble des activités du Groupe. La cellule centrale de connaissance de la clientèle a vu son effectif renforcé pour faire face à l'accroissement du nombre de dossiers examinés. La doctrine du Groupe sur la lutte anti-blanchiment formalisée en 2010 est déclinée progressivement dans chaque pôle. Une nouvelle instruction Groupe relative aux procédures de connaissance de la clientèle est en voie de finalisation. Les outils de suivi de fonctionnement des comptes adaptés aux spécificités de chaque activité font l'objet de revues et actualisations régulières. Les nouvelles dispositions réglementaires, par exemple celles visant l'identification des bénéficiaires effectifs, font l'objet d'une large diffusion au sein du Groupe.

Embargos et sanctions :

La multiplication des décisions de sanctions aux différents échelons (ONU, OFAC, Union européenne, Etats) a conduit à renforcer le dispositif de surveillance de l'ensemble des opérations dans le cadre d'une politique interne de respect strict des règles en vigueur. Les procédures Groupe ont fait l'objet d'une nouvelle instruction.

Transactions du personnel :

Le respect des Chartes déontologiques est un élément constant des règles de conduite de Société Générale. L'application de ces règles aux prestataires externes a été généralisée en 2011.

Franchissement de seuils :

Un outil central et global a été mis en production au cours de l'exercice 2011 pour calculer le niveau des détentions du groupe Société Générale en titres d'émetteurs cotés selon les critères réglementaires propres à chaque pays et respecter ses obligations réglementaires en matière de franchissement de seuils.

Lutte contre la corruption :

Le Groupe a publié une nouvelle instruction décrivant les règles internes en matière de lutte contre la corruption. Ces règles sont conformes aux dispositions de la législation britannique d'application extraterritoriale, le « *Bribery Act* », et respectent les meilleurs standards internationaux.

Réglementation américaine sur la surveillance des comptes bancaires de personnes ou intérêts américains à l'étranger (FATCA: *Foreign Account Tax Compliance Act*) :

La réglementation FATCA prévoit que les banques non-américaines mettent à disposition de l'administration fiscale américaine des informations sur leurs relations avec des intérêts américains. La mise en conformité des procédures de Société Générale avec ces dispositions à partir de 2013 est gérée dans le cadre d'un projet associant l'ensemble des pôles d'activités. Les engagements pris par le Groupe en sa qualité de participant au dispositif FATCA et les règles de conduite à suivre pour permettre la certification du respect de ces engagements par le Directeur de la conformité ont fait l'objet d'une large diffusion au sein du Groupe.

Qualité de la relation client :

La qualité de la relation avec la clientèle suppose une démarche constante de veille, d'analyse et de mise en conformité de l'offre commerciale avec les nouvelles réglementations. La Banque de détail en France a notamment pour mission de veiller au respect de la réglementation et des engagements de la profession quant aux relations avec la clientèle. L'entrée en vigueur de la loi sur le crédit consommation, le nouveau cadre réglementaire de traitement du surendettement, les engagements de la profession quant à la transparence des offres présentées sous la forme de forfaits et quant au contenu des offres destinées aux clientèles fragiles nécessitent l'adaptation régulière de nos produits et de nos chaînes de traitement informatique ainsi que la formation des forces de vente.

9

GESTION DES RISQUES

INTRODUCTION	186
LES RISQUES DE CREDIT	196
LES RISQUES DE MARCHE	207
INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES	214
LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE.....	220
LE RISQUE DE LIQUIDITE	223
LES RISQUES OPERATIONNELS.....	228
LES RISQUES DE NON-CONFORMITE ET DE REPUTATION.....	234
LES RISQUES JURIDIQUES.....	235
LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	238
AUTRES RISQUES	238
RATIOS REGLEMENTAIRES.....	239

INTRODUCTION

STRATEGIE DE GESTION DES RISQUES

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficace de la maîtrise des risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités du Groupe ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;
- les risques souverains et macro-économiques, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés ;
- l'équilibre du portefeuille en termes de sources de profits.

TYPLOGIE DES RISQUES

Le Groupe est exposé à des risques inhérents à ses activités.

Ses résultats ont déjà été affectés par le passé, et pourraient l'être à l'avenir de manière significative, en raison de nombreux facteurs, parmi lesquels : l'environnement politique, économique, les conditions de marché, la disponibilité et le coût du capital, la liquidité des marchés internationaux, le niveau des marchés actions ainsi que leur volatilité, les prix des matières premières, les taux d'intérêt, l'évolution des devises ainsi que d'autres marchés et indices, des changements et évolutions technologiques, la disponibilité et le coût du crédit, l'inflation, la stabilité et la solvabilité des établissements financiers et des sociétés, et la confiance des investisseurs dans les marchés financiers. Compte tenu de la diversité et de l'évolution des activités du Groupe, sa politique de gestion des risques s'articule autour des principaux risques suivants, dont chacun est susceptible d'affecter ses résultats :

- **risque de crédit** et de contrepartie (y compris le risque pays) : risque de pertes résultant de l'incapacité des clients

du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, résultant d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties similaires ;

- **risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;

- **risques opérationnels** (y compris les risques comptables et environnementaux) : risque de pertes ou de sanctions notamment du fait de défaillances des procédures et systèmes internes, d'erreurs humaines ou d'événements extérieurs ;

- **risque sur le portefeuille d'investissement** : risques de baisse de la valeur du portefeuille d'investissement du Groupe ;

- **risques de non conformité** (y compris les risques juridiques, fiscaux et de réputation) : risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect de dispositions réglementant l'activité du Groupe ;

- **risque structurel de taux d'intérêt et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires) ;

- **risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;

- **risque stratégique** : risque inhérent à la stratégie choisie ou résultant de l'incapacité du Groupe à mettre en œuvre sa stratégie ;

- **risque lié à l'activité** : risque de pertes si les charges supportées sont supérieures aux produits enregistrés ;

■ **risque lié aux activités d'assurance** : à travers ses filiales d'Assurance, le Groupe est également exposé à un ensemble de risques inhérents à ce métier. Il s'agit notamment du risque de tarification des primes du risque de mortalité et des risques structurels liés aux activités d'assurance-vie et dommage, y compris les pandémies, les accidents et les catastrophes (par exemple : séismes, ouragans, catastrophes industrielles, actes de terrorisme ou conflits militaires) ;

■ **risque lié aux activités de financements spécialisés** : au travers de ses financements spécialisés, principalement sa filiale de location longue durée de véhicules, le Groupe est exposé au risque de valeur résiduelle (valeur nette de revente d'un actif à la fin du contrat de crédit-bail inférieure à l'estimation).

Tous ces risques pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

FACTEURS DE RISQUE

1. L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses métiers sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux Etats-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (y compris le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêts, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent dès lors ne pas être couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, les résultats et le coût du risque du Groupe.

Les marchés européens ont connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro. Le niveau élevé de la dette de certains Etats européens et les propositions faites aux investisseurs de supporter des dépréciations importantes de la dette grecque ont fait émerger de nouvelles préoccupations relatives aux défauts souverains et la zone euro. L'issue de cette

situation ne peut pas encore être anticipée. Ces perturbations ont contribué à accroître la volatilité des taux de change de l'euro par rapport aux autres grandes devises, à affecter négativement le cours des actions, à dégrader les conditions de financement des établissements financiers et à susciter de l'incertitude quant aux perspectives économiques à court terme des pays de l'Union européenne et à la qualité des prêts accordés aux débiteurs souverains dans l'Union européenne. La politique d'austérité et les autres mesures introduites afin de traiter ces difficultés pourraient conduire à une contraction de l'économie et affecter négativement le Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque de pertes importantes en cas d'insolvabilité ou d'incapacité de la part des Etats, des établissements financiers ou d'autres contreparties à honorer leurs engagements vis-à-vis du Groupe. Le Groupe détient des obligations souveraines émises par certains des pays les plus significativement affectés par la crise actuelle de la zone euro, et a enregistré des dépréciations liées à sa détention de dette souveraine grecque⁽¹⁾. De plus, une dégradation de la perception de la qualité du crédit d'un Etat affectera généralement négativement la perception du marché des établissements financiers situés dans cet Etat. Une aggravation de la crise de la zone euro pourrait détériorer significativement la qualité des actifs du Groupe et accroître ses pertes sur crédit dans les pays concernés. L'incapacité du Groupe à recouvrer la valeur de ses actifs évaluée conformément aux pourcentages de recouvrabilité estimés sur la base de tendances historiques (qui pourraient s'avérer inadéquates dans la configuration de marché actuelle) pourrait en outre encore affecter défavorablement ses performances. Le Groupe pourrait également être contraint de recapitaliser des activités et/ou des filiales dans certains de ces pays. Enfin, les activités du Groupe dans certains pays pourraient être soumises à des mesures d'urgence ou à des restrictions imposées par les autorités locales qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

2. Un certain nombre de mesures exceptionnelles prises par les Etats, les banques centrales et les régulateurs pourraient être supprimées ou arriver à leur terme.

Face à la crise financière, les Etats, les banques centrales et les régulateurs ont mis en place des mesures visant à soutenir les établissements financiers, et par là même à stabiliser les marchés financiers. Les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas sur une longue période. Plusieurs d'entre elles ont décidé d'accroître sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques, d'assouplir les exigences de collatéral et, dans certains cas, d'appliquer des mesures exceptionnelles afin d'injecter un montant important de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, de billets de trésorerie d'entreprises et de titres adossés à

(1) Pour plus de détails, voir note annexe 25 aux comptes consolidés p. 319.

des crédits hypothécaires. Ces banques centrales pourraient décider, seules ou de façon concertée, de modifier leurs politiques monétaires ou de durcir les conditions d'accès à la liquidité, ce qui pourrait diminuer de manière importante et brutale les flux de liquidité dans le système financier. La reprise économique restant incertaine, ces changements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les établissements financiers, et donc sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

3. Les résultats du Groupe pourraient être affectés par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France ou autres pays de l'Union européenne). En France, principal marché du Groupe, la stagnation de l'activité économique et financière, la baisse de la consommation et l'évolution défavorable du marché immobilier ont eu, et pourraient continuer d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs. Dans les autres pays de l'Union européenne, la stagnation ou la détérioration des conditions économiques pourrait entraîner une hausse des pertes sur crédit ou des niveaux de provisionnement élevés.

Le Groupe exerce des activités de banque commerciale et de Banque d'Investissement sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale de même qu'en Afrique du nord. Les activités de marchés de capitaux et de *trading* de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposés à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Il est probable que de fortes incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques. Une évolution défavorable des conditions économiques ou politiques affectant ces marchés pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, les résultats et la situation financière du Groupe.

4. Le Groupe opère dans un environnement extrêmement compétitif et une détérioration de sa réputation pourrait affecter sa position concurrentielle.

Le secteur des services financiers est très concurrentiel. L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale afin de pouvoir attirer et fidéliser les clients et les contreparties. Sa réputation pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables ou attribuables aux décisions de sa Direction, ainsi que par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Quelle que soit la fiabilité des informations diffusées, des commentaires négatifs sur le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité et sa position concurrentielle.

La réputation du Groupe pourrait être entachée si une défaillance survenait dans sa gestion des conflits d'intérêts ou dans toute autre procédure similaire, notamment en raison de la taille du Groupe qui ne cesse de croître, ou à la suite d'un comportement inapproprié d'un employé ou d'un autre intervenant sur le marché, d'une dégradation, d'un retraitement ou d'une correction dans ses résultats financiers, ainsi que de toute procédure judiciaire ou réglementaire défavorable, en particulier si ladite procédure fait l'objet d'une couverture médiatique importante. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe pourrait entraîner une perte d'activité susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats ou sa situation financière.

5. Le Groupe est présent dans des secteurs très concurrentiels, y compris sur son marché domestique.

Le Groupe est confronté à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère. A l'échelle mondiale, il est essentiellement en concurrence dans ses pôles d'activité (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Banque de Financement et d'Investissement/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs). A l'échelle locale, y compris sur le marché français, le Groupe fait face à une concurrence importante des établissements locaux, des établissements financiers, des sociétés offrant des services financiers ou autres, et, même, des institutions gouvernementales. Toutes les activités du Groupe sont concernées par cette concurrence.

En France, la présence d'importants concurrents locaux du secteur de la banque et des services financiers ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents (banques de détail et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services du Groupe. Sur le marché français, qui est un marché mature, le Groupe détient des parts de marché importantes dans la plupart de ses activités. Le Groupe pourrait ne pas parvenir à conserver ou à renforcer ses parts de marché dans ses principales activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats et sa situation financière. Il doit également faire face à la concurrence d'acteurs locaux sur d'autres marchés géographiques où sa présence est significative. L'importance de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au niveau local en France et sur ses autres marchés clés, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

6. Un ralentissement prolongé des marchés pourrait réduire la liquidité du Groupe et rendre difficile la cession d'actifs. Cette situation pourrait entraîner des pertes importantes.

Dans de nombreux métiers du Groupe, une baisse prolongée des marchés, en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le

Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement illiquides. Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plateformes de *trading*, tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marchés. Il est difficile de contrôler l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées.

Le portefeuille d'actifs structurés du Groupe liés au secteur immobilier, dit « portefeuille d'actifs gérés en extinction » a perdu de la valeur et/ou est devenu moins liquide, voire illiquide, pendant et à la suite de la crise financière. Ce portefeuille comprend des CDO (*Collateralised Debt Obligations*), des RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*), des CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*), des ABS (*Asset Backed Securities*), des CLO (*Collateralised Loan Obligations*), des actifs partiellement couverts par des assureurs *monoline* et des dérivés de crédit exotiques dont les actifs sous-jacents se situent majoritairement aux Etats-Unis, en Europe, et en Australie.

Bien que le Groupe continue à prendre des mesures de gestion et de contrôle de son portefeuille d'actifs gérés en extinction, il ne peut exclure que les pertes liées à ce portefeuille soient importantes à l'avenir. Ces pertes pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les résultats et sur la situation financière du Groupe.

En outre, le Groupe a annoncé en 2011 son intention de céder certains de ses actifs non stratégiques d'ici 2013, ce qui constitue un élément important du plan financier visant au renforcement de ses ratios de solvabilité. La réalisation, le prix et le calendrier de ces cessions peuvent être affectés négativement par divers facteurs, notamment l'environnement économique mondial, les conditions de marché, des changements dans la valorisation des actifs et la situation financière des acquéreurs potentiels. En conséquence, le Groupe ne peut garantir que son plan de cessions remplira les objectifs attendus ou qu'il aura un impact positif sur la situation financière du Groupe ou sur ses ratios de solvabilité.

7. Le Groupe est dépendant de l'accès au financement et d'autres sources de liquidités, qui peuvent être restreints pour des raisons échappant à son contrôle.

La capacité à accéder à des financements à court et à long terme est essentielle pour les activités du Groupe. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. La liquidité du Groupe pourrait, en outre, être impactée par des événements que le Groupe ne peut pas contrôler, telles que des perturbations générales du marché, des difficultés

opérationnelles affectant des tiers, des opinions négatives sur les services financiers en général, les perspectives financières à court ou long terme du Groupe, des modifications de la notation de crédit ou même la perception parmi les acteurs du marché sur la situation du Groupe, ou d'autres institutions financières. Par ailleurs, la capacité du Groupe à accéder aux marchés des capitaux, ainsi que le coût auquel il obtient un financement à long terme non garanti, sont directement liés à l'évolution, que le Groupe ne peut contrôler, de ses *spreads* de crédit tant sur le marché obligataire que sur celui des dérivés de crédit. Les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

8. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe.

Depuis mi-2007, les marchés financiers internationaux connaissent des niveaux d'instabilité extrêmes ayant entraîné des pertes importantes pour de nombreuses banques, y compris Société Générale. La volatilité persistante du marché pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de *trading* et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs. De plus, les marchés pourraient subir à l'avenir des perturbations importantes avec une volatilité extrême, pouvant se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de *trading* et de couverture, notamment aux contrats de *swaps*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

La volatilité des marchés rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Le Groupe est susceptible de mettre en œuvre une stratégie de *trading* consistant à détenir une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si la valeur relative de ces actifs évoluait contrairement aux anticipations du Groupe, ou de telle manière que celle-ci ne soit pas couverte par le Groupe, celui-ci pourrait enregistrer des pertes. Dans la mesure où ces pertes seraient substantielles, elles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

9. La variation des taux d'intérêt pourrait peser sur les activités de banque et de gestion d'actifs du Groupe.

Les résultats du Groupe sont sensibles à l'évolution et à la fluctuation des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. Le montant des

intérêts nets encaissés sur une période donnée peut avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité du Groupe. La gestion par le Groupe de son exposition aux taux d'intérêt peut également avoir un impact sur ses résultats. La sensibilité aux taux d'intérêt se traduit par l'évolution des taux d'intérêt du marché et la variation des produits nets d'intérêts. Tout écart entre les intérêts dus par le Groupe et les intérêts qu'il perçoit (en l'absence de protection adaptée contre un tel écart) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

10. Les fluctuations des taux de change pourraient impacter les résultats du Groupe.

Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euro, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes. Une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen et la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Malgré les instruments de couverture mis en place par le Groupe afin de limiter son exposition au risque de change, les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif d'année en année sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie publiés par le Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter la valeur (libellée en euro) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

11. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent. Il est impossible de prévoir l'évolution des lois ou de la réglementation et d'en mesurer l'impact futur sur l'activité du Groupe.

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont pour objectif de préserver leur stabilité et leur solidité financière, de limiter leur exposition aux risques et protéger les déposants, les créanciers et les investisseurs. Les règles applicables aux prestataires de services financiers régissent notamment la vente, le placement et la commercialisation d'instruments financiers. Les entités bancaires du Groupe sont également tenues de se conformer aux exigences en matière de niveaux de capitaux propres (et dans certains cas de liquidité) réglementaires des pays dans lesquels elles sont présentes. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces règles et ces réglementations. Le non-respect des lois et des réglementations applicables peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu,

proposé voire même instauré diverses mesures. Il est encore difficile de savoir quels seraient les impacts de ces mesures si elles étaient mises en œuvre.

En particulier, la mise en œuvre des nouvelles normes de Bâle 3 dans l'Union européenne demeure soumise à l'adoption du Règlement et de la Directive sur les exigences de fonds propres concernés (CRR 1 et CRD4), lesquels sont encore en discussion. Bâle 3 constitue un cadre réglementaire mondial relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise. Il est possible que des mesures plus restrictives, qui s'ajouteraient aux règles de Bâle 3, puissent être imposées en raison des récentes perturbations des marchés financiers, notamment des exigences plus importantes en matière de fonds propres qui pourraient soit diminuer la capacité des banques à prêter, soit augmenter leurs besoins en capital. Des recommandations et des mesures relatives à l'exposition des banques d'envergure mondiale à un risque systémique, notamment des exigences supplémentaires en matière d'absorption des pertes, ont été adoptées par le Comité de Bâle et par le Conseil de Stabilité Financière mis en place à l'issue du sommet du G20 de Londres en 2009. Société Générale, parmi d'autres banques, a été désignée par le Conseil de Stabilité Financière comme étant une « institution financière d'importance systémique » et pourrait en conséquence être soumise à des exigences de coussins de capital supplémentaires. L'application de ces exigences ou de mesures similaires pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les actifs du Groupe, sa situation financière, ses flux de trésorerie et ses résultats. Le modèle d'entreprise de Société Générale pourrait également être affecté si une nouvelle réglementation devait retenir la séparation entre les activités de Banque d'Investissement et de marchés de capitaux et les activités de Banque de détail.

En outre, la réforme américaine dite *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (« *Dodd-Frank Act* »), adoptée aux Etats-Unis en 2010, affectera le Groupe et certaines de ses activités. Le *Dodd-Frank Act* vise à opérer une réforme structurelle significative de l'industrie des services financiers, y compris pour les banques non-américaines, notamment en matière de surveillance du risque systémique, de normes sur le capital des banques, de liquidation ordonnée des institutions financières d'importance systémique en difficulté, de dérivés de gré à gré et de possibilité pour les institutions bancaires d'effectuer des opérations de *trading* pour compte propre ainsi que de financer et investir dans des fonds alternatifs (*hedge funds*) et des fonds dits de *private equity*. Certaines dispositions du *Dodd-Frank Act* sont entrées en vigueur immédiatement après son adoption tandis que d'autres sont soumises à des périodes transitoires et une longue procédure réglementaire, rendant difficile à ce jour l'évaluation de l'impact global (y compris les effets extraterritoriaux) que les règles définitives pourraient avoir sur le Groupe ou sur l'ensemble du secteur bancaire et financier.

12. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de *trading*, de financement, de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, ainsi que des Etats. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations et que la valeur des actifs détenus en garantie sur cette contrepartie ne correspond pas, ou sont cédés à un prix ne permettant pas de couvrir l'intégralité de l'exposition au titre des prêts ou produits dérivés en défaut. De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats et sa situation financière.

Le Groupe peut également avoir une exposition concentrée sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. La dégradation de la notation, le défaut ou l'insolvabilité d'une telle contrepartie, ou une détérioration de l'environnement économique du pays ou du secteur spécifique concerné, pourraient avoir un effet particulièrement négatif sur les activités du Groupe, ses résultats et sa situation financière. Les systèmes que le Groupe utilise pour limiter et contrôler le niveau de son exposition de crédit à l'égard d'entités individuelles, de secteurs économiques et de pays peuvent ne pas être efficaces afin de prévenir la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents.

13. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de

nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des *hedge funds*, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés. En outre, ce risque serait accru si, pour une quelconque raison, les actifs détenus en garantie par le Groupe ne pouvaient pas être réalisés ou si leur valeur ne permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe.

14. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Il existe un risque de pertes important en cas d'inefficacité d'un quelconque des instruments ou stratégies utilisés par le Groupe pour couvrir son exposition à différents types de risques dans le cadre de ses activités. Un nombre important de ces stratégies repose sur des modèles de *trading* historique et des corrélations déduites de ces modèles. Par exemple, si le Groupe détient une position longue sur un actif, il peut couvrir cette position au moyen d'une position courte sur un autre actif dont la valeur évolue historiquement dans une direction permettant de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou contre tous types de risques dans le futur. L'efficacité des stratégies de couverture peut également être diminuée par des évolutions inattendues sur les marchés. De plus, l'enregistrement comptable des gains et des pertes résultant de certaines couvertures inefficaces pourraient accroître la volatilité des résultats du Groupe.

15. Une augmentation importante de nouvelles provisions ou des provisions inadaptées pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe enregistre régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de prêt. Le niveau global des provisions enregistrées au compte de résultat à la rubrique « coût du risque », repose sur une évaluation du taux de recouvrement des prêts concernés. Cette évaluation s'appuie sur une analyse des pertes antérieures, du volume et du type de prêt consenti, des normes sectorielles, des arriérés des prêts, des conditions économiques ainsi que d'autres facteurs. Malgré l'attention portée à ces évaluations, le Groupe pourrait, à l'avenir, être conduit à augmenter significativement ses provisions pour créances douteuses en raison notamment de la hausse des défauts, comme cela a été le cas depuis le second semestre 2008. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, un changement important des estimations du risque de perte pour les prêts non

provisionnés, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

16. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives et pénales. La très grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des investisseurs, ainsi que le nombre de procédures réglementaires intentées contre des intermédiaires comme les banques et les conseillers en investissement, ont augmenté, en partie en raison d'un contexte économique et financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe et les autres établissements financiers, de pertes ou de réputation.

Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges, des procédures réglementaires et des actes impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures légales, réglementaires ou d'arbitrage dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

17. S'il réalisait une acquisition, le Groupe pourrait être dans l'incapacité de mettre en œuvre le processus d'intégration des sociétés acquises dans des conditions de coût favorables ou de tirer parti des avantages attendus de ces acquisitions.

Le Groupe procède à une analyse approfondie des sociétés ou des actifs qu'il entend acquérir. Toutefois, ces analyses ne peuvent souvent pas être exhaustives en raison de divers facteurs. Les activités acquises peuvent ainsi inclure des actifs peu attractifs ou peuvent exposer le Groupe à des risques accrus, en particulier si le Groupe est dans l'incapacité de réaliser des procédures de *due diligence* exhaustives préalablement aux acquisitions concernées.

Afin de réussir l'intégration d'une nouvelle activité, il est nécessaire d'assurer une coordination efficace des initiatives de développement et de marketing, d'en conserver les principaux collaborateurs, de mettre en place des plans de recrutement et de formation, et de veiller à l'intégration des systèmes d'information. Ces tâches peuvent se révéler plus

difficiles à mettre en œuvre que prévu et imposer une implication et des ressources plus importantes. De même, le Groupe peut supporter des coûts d'intégration plus élevés et pâtir d'économies plus faibles ou encore bénéficier de revenus moins importants qu'escompté. Le degré et le délai de réalisation des synergies sont également incertains.

18. Le système de gestion des risques du Groupe pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe a investi d'importantes ressources au développement de sa politique de gestion des risques et des méthodes et procédures d'évaluation correspondantes, et a l'intention de poursuivre ses efforts en la matière. Néanmoins, ces stratégies et techniques de gestion des risques pourraient ne pas être totalement efficaces afin de réduire son exposition aux risques dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier, ceux que le Groupe n'aurait pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des outils qualitatifs et indicateurs de gestion des risques reposent sur l'observation de l'évolution historique des marchés. Le Groupe applique à ces observations des statistiques, ainsi que d'autres outils, afin d'évaluer ses expositions aux risques. Ces outils et indicateurs pourraient livrer des conclusions erronées quant à la future exposition du Groupe en raison, notamment, de facteurs que le Groupe n'aurait pas anticipé ou correctement évalué dans ses modèles statistiques. Le défaut d'anticipation ou de gestion de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

19. Une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait entraîner des pertes.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses affaires. Toute défaillance, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans l'activité du Groupe, et ainsi engendrer des coûts additionnels liés à la récupération et à la vérification des informations et une perte potentielle d'activité. Toute défaillance, interruption ou violation des systèmes d'information est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

20. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment la survenance d'une pandémie, d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels qu'une pandémie ou toute autre crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise), des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles, pourrait créer des

perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes d'assurance).

21. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Au cours de la récente dégradation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de futures nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits conduirait à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée.

PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par des instances indépendantes pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil

d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et certains services de la Direction financière sont dédiés à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux directions opérationnelles.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration définit la stratégie du Groupe en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution globale du portefeuille en particulier le coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

LE COMITE D'AUDIT, DE CONTROLE INTERNE ET DES RISQUES

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

LE COMITE DES RISQUES ET COMITE GRANDS RISQUES

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

LA DIRECTION DES RISQUES

La Direction des risques a pour principale mission de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière Risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et rend compte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de tutelle ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risque correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;
- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

Dans le contexte de la crise financière et afin de se conformer aux évolutions du Groupe, la réorganisation de la Direction des risques s'est poursuivie avec pour principaux objectifs de :

- renforcer le suivi des risques de marché en répondant aux évolutions de l'environnement ainsi qu'aux attentes du Groupe ;
- mettre en place un suivi des risques liés aux filiales d'Assurance du Groupe ;
- assurer une couverture globale plus large du suivi des risques dans les Réseaux France et internationaux ; développer la culture risques du Groupe, notamment à travers les initiatives du projet pluriannuel *Enterprise Risk Management* (ERM) piloté par la Direction générale.

LES PROCEDURES NOUVEAU PRODUIT

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure nouveau produit. Pilotée conjointement par la Direction des risques et les directions

métiers, cette procédure a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions support ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

LA DIRECTION FINANCIERE

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus

d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

AUTRES DIRECTIONS

Par ailleurs, le Secrétariat général du Groupe s'assure des risques de conformité, déontologiques, juridiques et fiscaux.

Enfin, les principes, les procédures et les infrastructures de gestion des risques du Groupe ainsi que leur mise en œuvre sont soumis au contrôle de l'Audit et de l'Inspection générale.

RISQUES SUR ACTIFS GERES EN EXTINCTION

Concernant les actifs gérés en extinction⁽²⁾, la Direction des risques :

- valide l'ensemble des opérations ayant trait à ces actifs (couvertures, cessions, commutations...) ;
- définit, mesure et encadre les positions en utilisant les métriques des risques de marché : VaR et *stress tests* ;
- assure la production des calculs de *Marked-to-Stress* et de dépréciation, après en avoir défini et validé les hypothèses ;
- analyse chacune des contreparties *monolines* afin de déterminer le taux de provisionnement adéquat des expositions du Groupe, et calcule les provisions correspondantes ;
- participe aux instances de gouvernance de la filiale regroupant ces actifs.

(1) ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process, il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

(2) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en p. 14 le paragraphe du chapitre 2 consacré aux actifs gérés en extinction.
Pour plus de détails sur la valorisation de certains actifs de ce périmètre, voir en p. 277 de la note annexe n°3 aux comptes consolidés consacrée à la valorisation en juste valeur des instruments financiers.

LES RISQUES DE CREDIT

GESTION DES RISQUES DE CREDIT : ORGANISATION ET STRUCTURE

Afin d'encadrer la gestion des risques de crédit du Groupe, la Direction des risques, conjointement avec les pôles, a défini un dispositif de contrôle et de surveillance reposant sur la politique de risque de crédit. Périodiquement, celui-ci est revu et validé par le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques.

La surveillance des risques de crédit est organisée par pôles (Réseaux France/Réseaux Internationaux/Services Financiers Spécialisés et Assurances/Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs/Banque de Financement et d'Investissement) et est complétée par des départements ayant une approche plus transversale (suivi du risque pays, du risque sur institutions financières). Le risque de contrepartie sur opérations de marché est rattaché au Département des risques de marché.

Au sein de la Direction des risques, chacun de ces départements est en charge de :

- fixer des limites de crédit globales et individuelles par client, catégorie de client ou type de transaction ;
- autoriser les opérations soumises par les Directions commerciales ;
- valider les notes de crédit ou les critères internes de notation des clients ;
- assurer le suivi et la surveillance des expositions de montant unitaire élevé et de divers portefeuilles de crédit spécifiques ;
- valider les politiques de provisionnement spécifiques et collectives.

Par ailleurs, un département distinct effectue l'analyse d'ensemble des portefeuilles et assure les *reportings* associés y compris vis-à-vis des autorités de tutelle. Un rapport mensuel sur l'activité de la Direction des risques est présenté au CORISQ et des analyses spécifiques sont soumises à la Direction générale.

POLITIQUE DE CREDIT

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La

décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;
- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*) proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques.

SURVEILLANCE PERMANENTE ET PERIODIQUE DES RISQUES

Les systèmes d'information des risques du Groupe permettent de centraliser les engagements des entités opérationnelles dans une base de données unique et de les rapprocher des autorisations accordées par contrepartie. Ces systèmes d'information des risques sont pilotés par la Direction des risques en coordination étroite avec les Directions informatiques en définissant les normes à appliquer.

La Direction des risques assure la surveillance permanente par la détection des dépassements de limites et le suivi de leurs résolutions.

Par ailleurs, un contrôle de premier niveau est effectué dans toutes les unités opérationnelles du Groupe, celles-ci sont équipées de systèmes d'information permettant de vérifier quotidiennement que les limites d'exposition fixées pour chaque contrepartie n'ont pas été dépassées.

La Direction du contrôle périodique effectue régulièrement au sein de l'ensemble des directions du Groupe des audits de risque, y compris des revues des dossiers de crédit, dont les conclusions sont transmises aux responsables des directions opérationnelles, à la Direction des risques, et à la Direction générale pour certains périmètres.

MESURE DES RISQUES ET NOTATIONS INTERNES

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés en méthode IRBA (*Internal Ratings Based Approach*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits d'*Asset-Backed Commercial Paper*.

Gouvernance de la modélisation des risques

La gouvernance comprend le développement, la validation, le suivi et les décisions sur l'évolution des modèles internes de notation. Un département spécifique de la Direction des risques est plus particulièrement chargé d'élaborer les principes de la Banque pour l'estimation des paramètres de crédit employés dans le cadre de la méthode IRBA (*Probability of Default*, PD ; *Loss Given Default*, LGD ; *Credit Conversion Factor*, CCF) et de valider les modèles internes de notation.

Un comité de filtrage, le Comité modèles, et un comité décisionnel, le Comité experts, sont parties intégrantes du processus. Le Comité modèles est l'instance au sein de laquelle les conclusions des missions d'audit de l'entité indépendante du contrôle des modèles sont formellement présentées aux entités modélisatrices. L'essentiel des échanges porte sur les sujets techniques et statistiques soulevés par les conclusions de l'audit. Ce Comité constitue par ailleurs un filtre des sujets à présenter au Comité experts.

Le Comité experts est une instance placée sous l'égide du Directeur des risques du Groupe et des Directeurs de pôles concernés. Le rôle du Comité est de valider d'un point de vue bancaire les paramètres de risque proposés à l'issue d'un Comité modèles. Ce Comité experts constitue par ailleurs l'instance d'arbitrage des sujets qui n'ont pas été résolus par le Comité modèles. Enfin, il détermine les priorités des travaux de modélisation à mener.

Les modèles de crédit servant à modéliser les besoins en fonds propres de la Banque selon la méthode IRBA sont contrôlés une fois par an conformément à la réglementation

Bâle 2. Ils peuvent ensuite être ajustés autant que de besoin. Pour ce faire, les entités modélisatrices procèdent à des *back-testings* annuels et présentent leurs conclusions à l'entité indépendante du contrôle des modèles. Les résultats des *back-testings* et l'avis de l'entité en charge de la revue indépendante des modèles sur la performance des modèles et les paramétrages des indicateurs de risques alimentent les débats des Comités modèles et experts.

EVALUATION DES FONDS PROPRES NECESSAIRES POUR COUVRIR LES RISQUES DE CREDIT

En décembre 2007, Société Générale a obtenu l'autorisation de ses autorités de tutelle d'appliquer pour la majeure partie de ses expositions la méthode de notations internes (méthode IRB – *Internal Rating Based*) pour calculer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit.

Société Générale a planifié sur plusieurs années la transition vers la méthode IRB pour certaines de ses activités et expositions actuellement soumises à l'approche standard et un plan de déploiement est à ce titre mis en œuvre. Ce plan n'impliquait pas de déploiement vers la méthode IRB pendant l'année 2011.

REPARTITION DES EAD⁽¹⁾ PAR METHODE BALOISE⁽²⁾

	31.12.2011	31.12.2010
IRB	81,9%	80,8%
Standard	18,1%	19,2%
Total	100%	100%

(1) Exposition au moment du défaut (*Exposure at Default* – EAD), additionne la partie des prêts qui a été tirée et convertit les engagements hors-bilan au moyen du facteur de la conversion de crédit pour calculer l'exposition inscrite au bilan au moment de défaillance de la contrepartie.

(2) Hors titres de participation, immobilisations et comptes de régularisation.

Les *stress tests*, permettent de mesurer la résilience du Groupe à des chocs macro-économiques d'amplitudes variées. Ils sont une composante importante du pilotage des risques du Groupe. Le dispositif de *stress* du Groupe sert à la fois à fixer des limites et à garantir l'adéquation du capital par rapport aux risques.

Le Groupe met en œuvre un dispositif de *stress tests* articulé selon deux axes :

■ **à un niveau agrégé, les *stress* globaux** (*stress tests* macro-économiques – « *stress tests* ICAAP ») sont intégrés au processus budgétaire et permettent d'obtenir une couverture complète du Groupe. Pour chaque *scenario*, des pertes potentielles afférentes aux risques de crédit, de marché et opérationnels sont estimées sur un horizon de trois ans puis présentées au Comité des risques. Cet exercice permet de mesurer notamment l'adéquation des ratios de capital du Groupe aux contraintes réglementaires ;

■ **des *stress tests* spécifiques** permettent de compléter, à la demande, l'analyse globale par une approche plus fine, suivant différents axes (secteur, filiale, produit, pays, etc.). Ces *stress tests* servent au pilotage opérationnel des risques et de l'activité du Groupe.

En parallèle des exercices de *stress* internes, le Groupe fait partie de l'échantillon des banques européennes qui ont participé aux *stress tests* ABE (*Autorité Bancaire Européenne*) dont les résultats ont été communiqués en juillet 2011 et complétés ponctuellement au second semestre.

LE RISQUE DE REMPLACEMENT

Le risque de contrepartie ou de remplacement correspond à la valeur de marché des transactions réalisées avec les contreparties. Il représente le coût de remplacement, en cas de défaillance de la contrepartie, des opérations affichant une valeur positive en faveur du Groupe. Les transactions entraînant un risque de contrepartie regroupent notamment les opérations de pensions livrées, de prêts et emprunts de titres et les contrats de produits dérivés de gré à gré tels que les *swaps*, les options et les contrats à terme.

La gestion du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance et des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Pour quantifier le coût de remplacement potentiel, Société Générale utilise un modèle interne : la juste valeur future des opérations de marché effectuées avec chaque contrepartie est modélisée en tenant compte de l'ensemble des effets de corrélation et de compensation. Les estimations proviennent de modèles Monte Carlo élaborés par la Direction des risques sur la base d'une analyse historique des facteurs de risque de marché et prennent en compte les garanties et sûretés.

Société Générale s'appuie sur deux indicateurs pour caractériser la distribution qui découle de la simulation Monte Carlo :

- le risque courant moyen, particulièrement adapté pour analyser l'exposition aux risques d'un portefeuille de clients ;
- la VaR crédit (ou CVaR) : montant de la perte maximale susceptible d'être subie après élimination de 1 % des occurrences les plus défavorables, utilisé pour fixer les limites par contrepartie individuelle.

Société Générale a également développé une série de *scenarii* de *stress tests* permettant de déterminer l'exposition qui résulterait de changements de la juste valeur des

transactions conclues avec l'ensemble de ses contreparties dans l'hypothèse d'un choc extrême affectant les paramètres de marché.

La détermination des limites par contrepartie

Le profil de crédit des contreparties fait l'objet de révisions régulières et des limites sont établies en fonction de la nature et de la durée de vie des instruments concernés. La qualité de crédit intrinsèque et la solidité de la documentation juridique associée sont entre autres prises en compte pour définir ces limites. Les analyses crédit fondamentales internes sont également complétées par des comparaisons pertinentes avec les pairs et par la surveillance du marché.

Les outils informatiques en place permettent, tant aux opérateurs qu'à la Direction des risques, de s'assurer de manière quotidienne que les autorisations par contrepartie sont respectées en permanence, et que des limites supplémentaires sont demandées autant que de besoin.

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

Le calcul de la valeur exposée au risque dans le cadre réglementaire

Dans le cadre du calcul des fonds propres, au titre du risque de contrepartie, Société Générale applique la méthode d'évaluation au prix du marché. L'EAD relative au risque de contrepartie de la Banque est déterminée en agrégeant les valeurs de marché positives de toutes les transactions (coût de remplacement) complétées par un facteur de majoration (dit « add-on »). Ce facteur de majoration, établi conformément aux Directives de la CRD (*Capital Requirement Directive*), est un pourcentage fixe, fonction du type de transaction et de la durée de vie résiduelle, qui est appliqué au montant nominal de l'opération. Les effets des accords de compensation et des sûretés réelles sont pris en compte en appliquant les règles de compensation telles que définies dans la méthode au prix du marché et en soustrayant les garanties ou sûretés. Les besoins en fonds propres réglementaires dépendent également de la notation interne de la contrepartie débitrice.

ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

Le Groupe revoit régulièrement l'ensemble de son portefeuille de crédit⁽¹⁾ avec des analyses plus spécifiques par type de contreparties (*Corporate*, contreparties bancaires, *hedge funds*, etc.), zones géographiques ou secteurs d'activité.

(1) Pour plus de détails sur ce périmètre, voir en page 285 le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés consacré à l'analyse du portefeuille de crédit.

Exposition aux risques de crédit

La mesure adoptée pour les expositions de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2011, l'EAD totale du Groupe est de 743 Md EUR (dont 559 Md EUR d'exposition au bilan) et de 721 Md EUR hors titrisation.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DE L' EXPOSITION DU GROUPE HORS TITRISATION (EAD)

	31.12.2011	31.12.2010
Portefeuille global (En M EUR)		
Catégorie d'exposition		
Souverains	116 672	69 706
Etablissements ⁽²⁾	118 842	121 444
Entreprises	301 810	300 210
Clientèle de détail	183 926	179 245
TOTAL	721 250	670 606

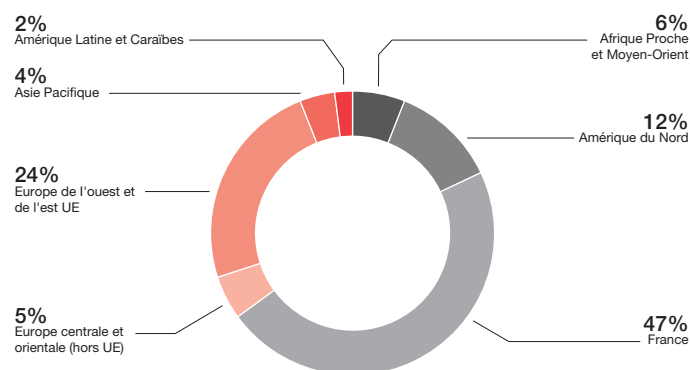
(2) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION (EAD)

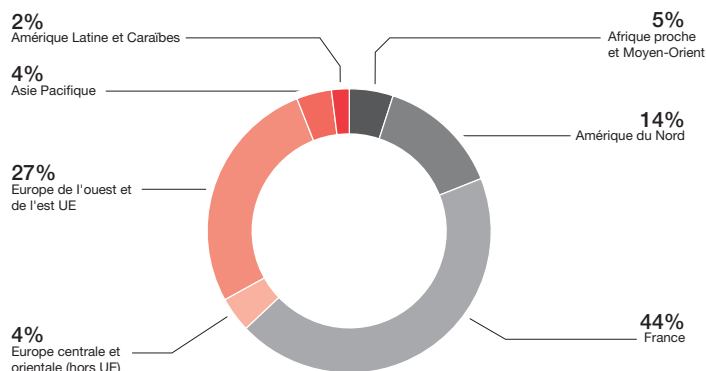
	31.12.2011	31.12.2010
Portefeuille clientèle de détail (En M EUR)		
Catégorie d'exposition		
Prêts immobiliers	91 245	84 642
Expositions renouvelables	10 435	10 954
Autres crédits particuliers	56 380	58 583
TPE et professionnels	25 866	25 066
TOTAL	183 926	179 245

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2011 (toutes clientèles confondues)

EXPOSITIONS BILAN (SOIT 559 Md EUR D'EAD) :

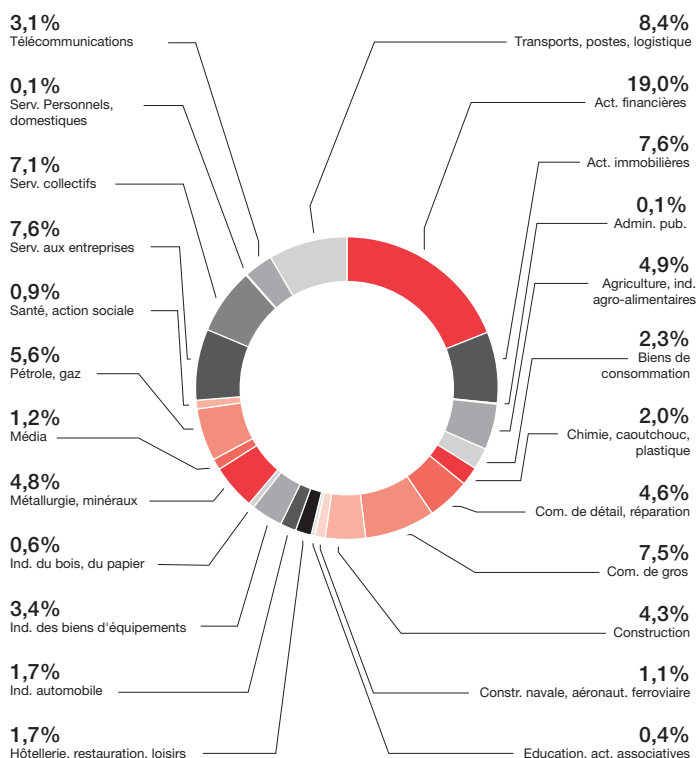


EXPOSITIONS BILAN ET HORS-BILAN (SOIT 743 Md EUR D'EAD) :



Au 31 décembre 2011, 85% des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (26% sur le portefeuille *non retail* et 18% sur les particuliers).

VENTILATION SECTORIELLE DE L'EXPOSITION CORPORATE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2011 (PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT 302 Md EUR D'EAD)*



* EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

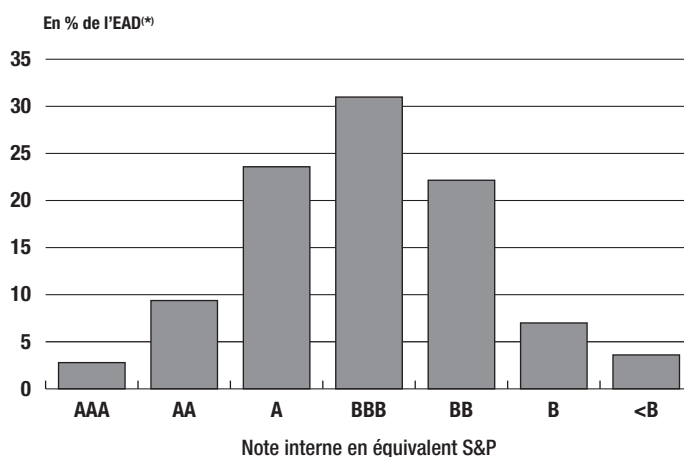
Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements Spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille *Corporate* s'élève à 302 Md EUR (exposition bilan et hors-bilan mesurée en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille.

Les expositions du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5% de ce portefeuille.

Expositions sur les contreparties Corporate

REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE CORPORATE AU 31 DECEMBRE 2011



* EAD relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur encours traités en IRB ; hors encours douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille de clients Entreprises, tous pôles confondus, représente une EAD de 226 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Entreprises de 302 Md EUR, méthode standard comprise).

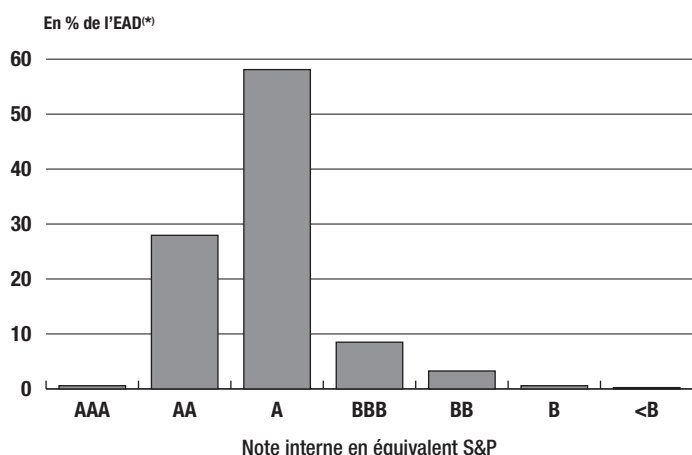
La répartition par *rating* de l'exposition *Corporate* du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2011, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (67% de la clientèle *Corporate*),

Les opérations portant sur les contreparties *non investment grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Expositions sur les contreparties Banques

REPARTITION PAR NOTE INTERNE DU RISQUE SUR LA CLIENTELE BANCAIRE AU 31 DECEMBRE 2011



* EAD relative au risque débiteur, risque émetteur, risque de remplacement sur exposition traités en IRB ; hors douteux.

Le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 89 Md EUR (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 95 Md EUR).

La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 31 décembre 2011, l'exposition se concentre sur des contreparties *investment grade* d'une part (96% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (89%).

Expositions sur les souverains en Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne⁽¹⁾

Le risque souverain est le risque qu'un Etat ou une de ses émanations ne puisse pas ou ne veuille pas honorer tout ou partie de ses obligations financières. Les contreparties souveraines bénéficient d'une notation interne proposée par la Direction des risques sur la base d'une analyse économique, financière et politique. Un dispositif de limites en risque de contrepartie encadre le risque souverain.

Le tableau ci-dessous présente les expositions au risque souverain en Grèce, Irlande, Italie, Portugal et Espagne pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2011. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

	31.12.2011		
	Total ⁽²⁾	Dont positions en banking	Dont positions en trading ⁽³⁾
(En Md EUR)			
Grèce	0,4	0,3	0,1
Irlande	0,4	0,3	0,1
Italie	2,3	1,4	0,9
Portugal	0,4	0,2	0,2
Espagne	1,0	0,7	0,3

(1) Pour plus de détails, voir p. 319 de la note 25 aux comptes consolidés.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(3) Net de positions nettes de CDS (différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses).

Expositions sur les pays émergents hors Union européenne⁽¹⁾

Les expositions du Groupe sur les pays émergents hors UE sont encadrées par des limites validées une fois par an par la Direction générale.

Les expositions du Groupe sur pays émergents hors UE se répartissent sur une centaine de pays, situés dans quatre zones géographiques (Europe centrale et orientale hors UE/Afrique, Proche Moyen-Orient/Amérique du Sud/Asie).

A périmètre et change constant, l'exposition nette sur pays émergents est stable entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2011. L'évolution est néanmoins contrastée selon les régions avec, d'une part, une forte baisse de l'exposition en Asie et, d'autre part, une augmentation de l'activité en Afrique, au Proche Moyen-Orient et en Europe centrale et orientale hors UE.

Au titre de la Banque de détail (Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés), le portefeuille se répartit sur plus d'une trentaine de pays, principalement en Europe centrale et orientale et dans le Bassin méditerranéen. La majeure partie de l'exposition porte sur des pays classés *investment grade* (62%).

Au titre de la Banque de Financement et d'Investissement, la majeure partie de l'exposition porte également sur des pays classés *investment grade* (93%).

(En Md EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Banque de détail	60,1	55,5
Banque de Financement et d'Investissement (y compris titres)	29,4	34,2
Banque Privée	0,9	0,7
Total Pays émergents hors UE	90,4	90,4

FOCUS EXPOSITIONS EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE HORS UE

Le Groupe est présent dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale hors UE, en particulier en Russie. L'exposition de Société Générale dans cette zone représente 32,7 Md EUR à fin 2011 contre 30,5 Md EUR à fin 2010.

En Russie, l'exposition s'élève à 21,4 Md EUR au 31 décembre 2011 contre 20,0 Md EUR à fin 2010 (soit une progression de 7%). Le Groupe y est principalement actif dans le domaine de la Banque de détail (Réseaux Internationaux et Services Financiers Spécialisés).

(En Md EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Russie	21,4	20,0
Europe centrale et orientale hors UE, hors Russie	11,3	10,5
Total Europe centrale et orientale hors UE	32,7	30,5

(1) Les expositions bilan et hors-bilan comprennent les créances nettes de garanties et de provisions, les dérivés, les titres obligataires et titres de créances négociables.

Hedge funds

Les *hedge funds* sont des clients clés pour le Groupe. Société Générale s'est adapté à leur environnement changeant en diversifiant son offre de produits financiers, centralisant son organisation afin de pouvoir offrir aux clients des solutions couvrant différentes classes d'actifs, améliorant son service aux clients et enfin, en renforçant le pilotage de ses risques à travers un suivi quotidien serré destiné, notamment, à minimiser les risques opérationnels attachés à la gestion de ces risques.

Les *hedge funds* génèrent des risques spécifiques liés à l'absence de réglementation entourant leur activité et à l'existence d'une forte corrélation entre risques de crédit et risques de marché. Les *hedge funds* n'étant peu ou pas réglementés, ils sont en mesure d'utiliser un levier important et de recourir à des stratégies d'investissement impliquant des instruments financiers illiquides.

Société Générale effectue un suivi spécifique reposant sur le dispositif suivant :

- une méthodologie de *stress test* pour calculer les risques de marché liés aux transactions de type *hedge funds* ;
- un processus de *due diligence* annuelle, d'évaluations des performances et des notations qui induit un modèle statistique revu chaque année, pour lequel les procédures et les méthodologies sont validées par la Direction des risques ;
- une revue et une validation annuelle de la Direction des risques par fonds et par gérant d'actifs ;
- une centralisation par la Direction des risques des expositions prises avec chaque *hedge fund* et un suivi quotidien des risques de crédit et de marché ;
- des techniques d'atténuation des risques, comme la surcollatéralisation dans le cadre de certaines transactions et la négociation de clauses (*covenants*) spécifiques dans la documentation juridique avec les *hedge funds*.

Les activités réalisées sur le secteur des *hedge funds* sont encadrées par un jeu de limites globales fixées par la Direction générale :

- une limite exprimée en *Credit VaR* encadrant le risque de remplacement maximum pouvant être pris sur ce segment ;
- une limite en *stress test* encadrant les risques de marché et de financements à des *hedge funds*, garantis par des parts de fonds.

En 2011, les stratégies de gestion alternative (de type *hedge funds*) ont enregistré des performances globalement négatives, les stratégies *Event Driven*, *Long/Short Equity* et *Emerging Markets* affichant les plus mauvaises performances.

Le total des actifs gérés sur ce segment est stable par rapport à 2010, malgré les sorties d'actifs du second semestre 2011. En 2011, l'activité de marché de Société Générale avec les *hedge funds* a été similaire à celle de 2010 avec une attention portée aux clients clés.

COUVERTURE DES RISQUES DE CREDIT ET POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT

Gestion du portefeuille de crédits

UTILISATION DES DERIVES DE CREDIT POUR LA GESTION DE LA CONCENTRATION CORPORATE

Au sein de la Banque de Financement et d'Investissement, un département de gestion du portefeuille de crédits a été mis en place en 2000 (CPM : *Credit Portfolio Management*). Il a pour mission, en collaboration étroite avec la Direction des risques et les métiers, de réduire les concentrations excessives figurant dans le portefeuille et d'apporter une réponse rapide aux détériorations de qualité de crédit d'une contrepartie.

Les concentrations sont mesurées à l'aide du modèle interne de la Banque et, pour les expositions les plus importantes, des limites individuelles de concentration sont établies.

Les dépassements de limites sont gérés dans le temps par des réductions d'exposition, l'utilisation de dérivés de crédit et des cessions d'actifs.

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 56% du montant total des protections individuelles acquises.

Les montants notionnels des dérivés de crédit *Corporate* (*Credit Default Swap*, CDS) achetés dans le cadre de cette activité sont enregistrés en hors-bilan parmi les engagements de garanties reçus.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporate* est passé de 7,7 Md EUR à fin décembre 2010 à 4,6 Md EUR à fin décembre 2011, essentiellement par le débouclage de certaines positions et également par le non renouvellement de ces protections à leur échéance. Sur 2011, le mouvement d'élargissement des *spreads* de CDS des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx), initié en 2010, s'est accéléré en fonction des développements de la crise de la dette souveraine.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *Marked-to-Market*), le département CPM a conclu des opérations sur dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

GARANTIES ET COLLATERAUX

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé sa politique de prise de garanties et collatéraux ainsi que d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres.

ATTENUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR OPERATIONS DE MARCHE

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire ce risque. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en général quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

ASSURANCES CREDIT

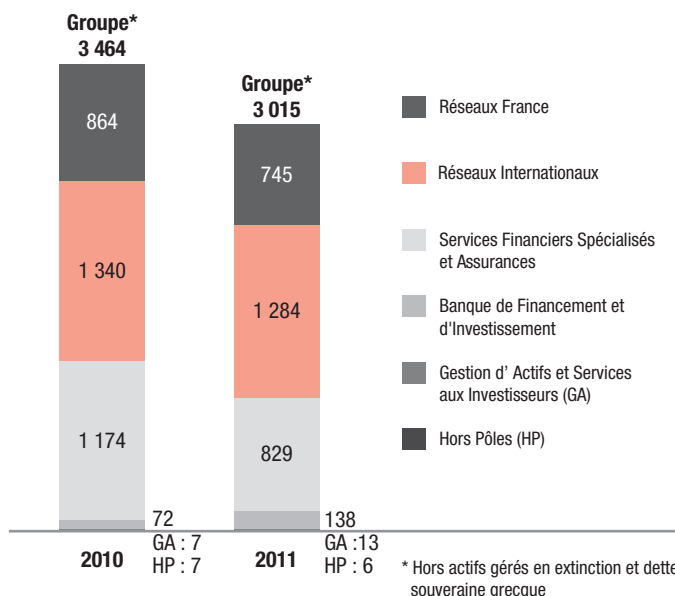
Outre le recours aux agences de crédit export (par exemple Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple BERD), Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, chaque contrepartie assureur devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

Provisions pour risques de crédit au 31 décembre 2011

EVOLUTION DE LA CHARGE NETTE DU RISQUE DU GROUPE (En M EUR)



Le coût du risque du Groupe est en nette amélioration par rapport à 2010 et s'établit à 67⁽¹⁾ points de base pour l'année 2011.

- Le coût du risque des Réseaux France, conforme aux attentes, s'inscrit en 2011 à 41 points de base, en retrait par rapport à 2010 (50 points de base). La sinistralité reste faible pour les crédits à l'habitat.
- A 177 points de base, le coût du risque des Réseaux Internationaux diminue par rapport à 2010 (196 points de base). L'analyse des évolutions par pays montre une situation contrastée. En Russie et République tchèque, le coût du risque est en nette baisse sur un an, alors qu'en Roumanie il augmente, notamment sur le portefeuille de crédit aux entreprises. En Grèce, dans un contexte économique très difficile, la charge du risque continue de croître, à 477 M EUR, le taux de provisionnement des encours atteignant 75% en fin d'année.

- Le coût du risque des activités pérennes de la Banque de Financement et d'Investissement reste à un niveau bas de 11 points de base (5 points de base en 2010), avec un renforcement des provisions base portefeuille. La charge du risque des actifs gérés en extinction est en baisse à -425 M EUR (-696 M EUR en 2010).

- Le coût du risque des Services Financiers Spécialisés diminue de 72 points de base à 149 points de base (221 points de base en 2010), principalement dans les métiers de Crédit à la consommation et, dans une moindre mesure, le Financement d'équipements.

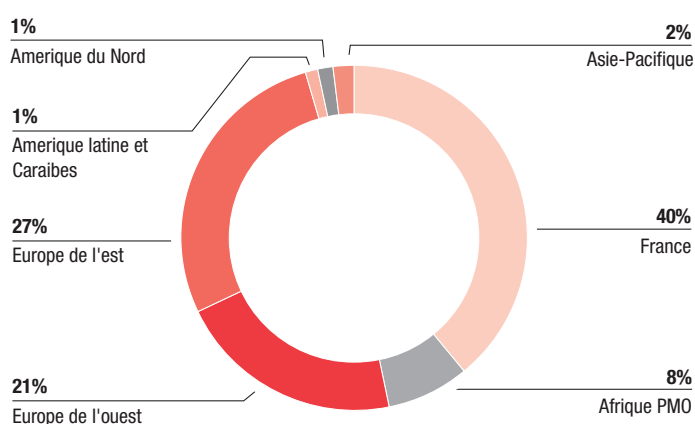
La charge nette du risque sur la dette souveraine grecs intégrant une décote de 75% du nominal en moyenne, atteint -890 M EUR en 2011, dont -162 M EUR au titre du T4-11. Elle est comptabilisée en Hors Pôles.

(1) Annualisé, hors litiges, hors actifs gérés en extinction sur actifs début de période et hors dette souveraine grecque.

Provisions spécifiques sur risques de crédit⁽¹⁾

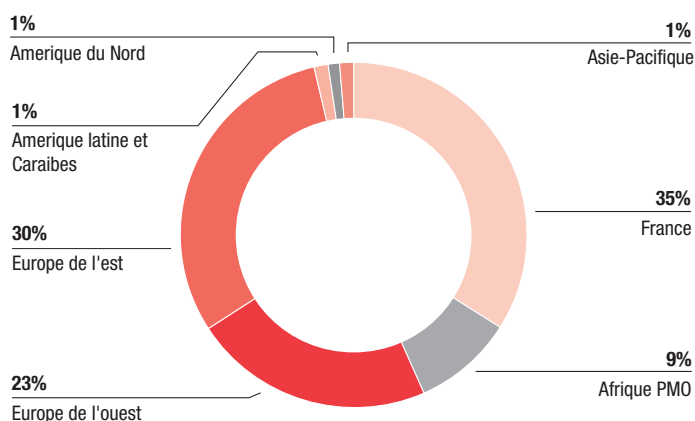
Le provisionnement des risques de crédit s'applique principalement à des créances douteuses et litigieuses. Le montant de ces créances (hors celles liées aux actifs gérés en extinction de la Banque de Financement et d'Investissement pour 3,8 Md EUR) s'élève à 24,1 Md EUR au 31 décembre 2011.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES CREANCES DOUTEUSES ET LITIGIEUSES AU 31 DECEMBRE 2011*



* Hors actifs gérés en extinction.

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DU STOCK DE PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2011*



* Hors actifs gérés en extinction.

Au 31 décembre 2011, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 13,5 Md EUR (hors celles liées aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement à hauteur de 2,1 Md EUR).

(1) Pour plus de détails sur les provisions spécifiques sur risques de crédit, voir en p. 288 le paragraphe dédié de la note annexe n°4 aux comptes consolidés.

Provisions sur base portefeuille

Les provisions sur base portefeuille sont des provisions collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;
- sur la base de segments de portefeuille dépréciés à la suite de la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces provisions sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement et ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des provisions sur base portefeuille pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,3 Md EUR au 31 décembre 2011.

Couverture des engagements provisionnables

	31.12.2011	31.12.2010
Créances brutes en Md EUR*	425,5	426,0
Créances douteuses en Md EUR*	24,1	23,1
– Sûretés relatives aux encours dépréciés en Md EUR*	4,7	4,1
– Engagements provisionnables en Md EUR*	19,4	19,0
Engagements provisionnables/Créances brutes*	4,6%	4,5%
Provisions spécifiques en Md EUR*	13,5	12,5
Provisions spécifiques/Engagements provisionnables*	69%	66%
Provisions base portefeuille en Md EUR*	1,3	1,2
Provisions globales/Engagements provisionnables*	76%	72%

* Hors actifs gérés en extinction.

Provisions sur les actifs affectés par la crise financière de 2008

ACTIFS RECLASSES AU 1^{er} OCTOBRE 2008

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non-dérivés hors des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers les portefeuilles « actifs financiers disponibles à la vente » et « prêts et créances », dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Pour les produits structurés, le processus de dépréciation d'un actif est déclenché lorsque certains événements sont constatés sur les actifs sous-jacents : impayés, défaillance ou pertes. Généralement, cette situation se produit avant que le défaut réel ne soit constaté au niveau de l'actif (par exemple CDO *Collateralised Debt Obligations*).

Depuis 2009, le Groupe conduit des tests de dépréciation trimestriels sur les actifs ainsi identifiés. Ces tests ont pour objet d'estimer le montant des pertes avérées (*incurred loss*) après prise en considération des protections disponibles. Ils s'appuient sur des estimations des flux de trésorerie futurs attendus qui tiennent compte :

- des performances observées sur les sous-jacents ; et
- d'une estimation des pertes avérées réalisées d'après une approche statistique sur les sous-jacents.

Le montant de la dépréciation ainsi calculé est enregistré en coût net du risque.

Cette procédure constitue un des éléments majeurs du suivi des actifs reclassés.

Au 31 décembre 2011, le montant des provisions sur les actifs financiers reclassés s'élève à 2,1 Md EUR contre 1,7 Md EUR au 31 décembre 2010.

Provisions sur les titres d'Etat grecs⁽¹⁾

Les titres d'Etat grecs détenus par le Groupe dans les catégories des Actifs financiers disponibles à la vente et Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base d'un prix décoté de 75% par rapport à leur valeur nominale. Avant provision pour dépréciation, les titres d'Etat grecs détenus par le Groupe, s'élèvent à 1 Md EUR dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente et 45 MEUR dans la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

La provision pour dépréciation enregistrée dans le coût du risque s'élève à 0,8 Md EUR. Pour information, la provision pour dépréciation qui aurait été enregistrée sur la base des rares prix de transaction observés aurait été de 0,7 Md EUR

(1) Pour plus de détails, voir note annexe 25 aux comptes consolidés p. 319.

LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

ORGANISATION

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce département est en charge :

- du suivi permanent, quotidien et indépendant des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;
- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le département des risques sur opérations de marché surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading* (activités non autorisées sur les marchés).

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément

désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et aux responsables des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

CONTROLE INDEPENDANT DE LA VALORISATION

Les produits de marché sont valorisés à partir de leur prix de marché lorsque ce dernier existe. En cas contraire, ils sont valorisés à partir de modèles alimentés par des paramètres.

D'une part, chaque modèle fait l'objet d'une validation indépendante par le Département des risques sur opérations de marché.

D'autre part, le niveau des paramètres est soumis à une comparaison régulière avec des sources externes :

- en cas de différence entre le niveau utilisé et les sources externes, et si ces sources sont jugées pertinentes par le Département des risques sur opérations de marché, les niveaux sont réajustés sur les données externes. Ce processus nommé IPV (*Independent Pricing Verification*) contribue à la certification interne des comptes ;
- en l'absence de source externe pertinente, une valorisation prudente est mise en œuvre sur la base de réserves, dont les méthodologies de calcul ont été validées par le Département des risques sur opérations de marché.

LES METHODES D'EVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHÉ

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99% conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au *front office*. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement évalués par les mesures en VaR et en *stress test*.

Au titre de la CRD3 (*Capital Requirement Directive*) ont été mis en place les indicateurs suivants : VaR stressée, IRC (*Incremental Risk Charge*) et CRM (*Comprehensive Risk Measure*), calculés de façon hebdomadaire. Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de *rating* et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VALUE AT RISK 99% (VAR)

Développé depuis fin 1996, le modèle interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du capital réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;

- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique : dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;
- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra-day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

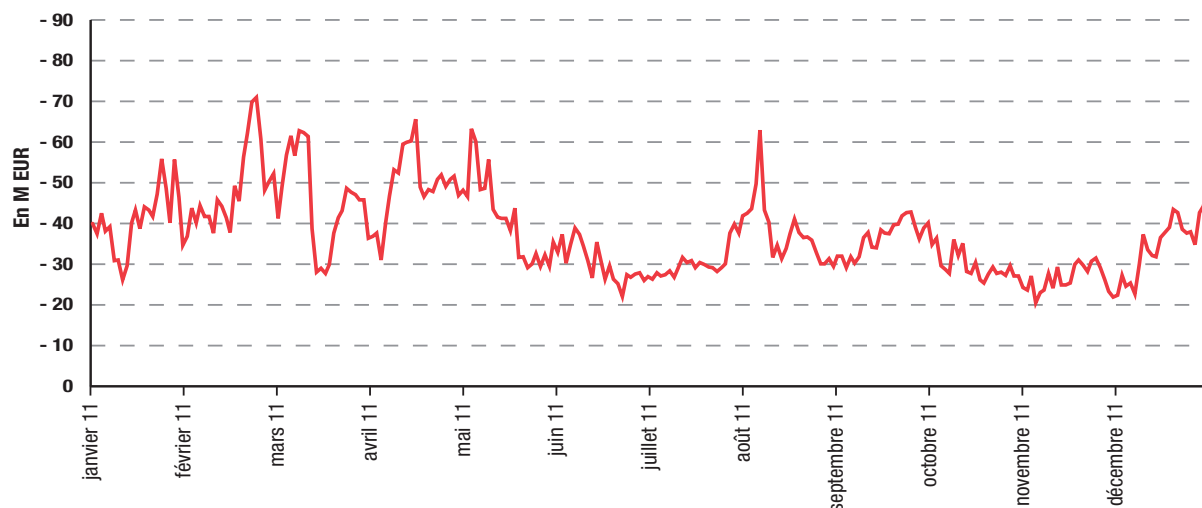
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires ;
- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.

En 2011, le résultat quotidien a excédé à 2 reprises le montant de la VaR.

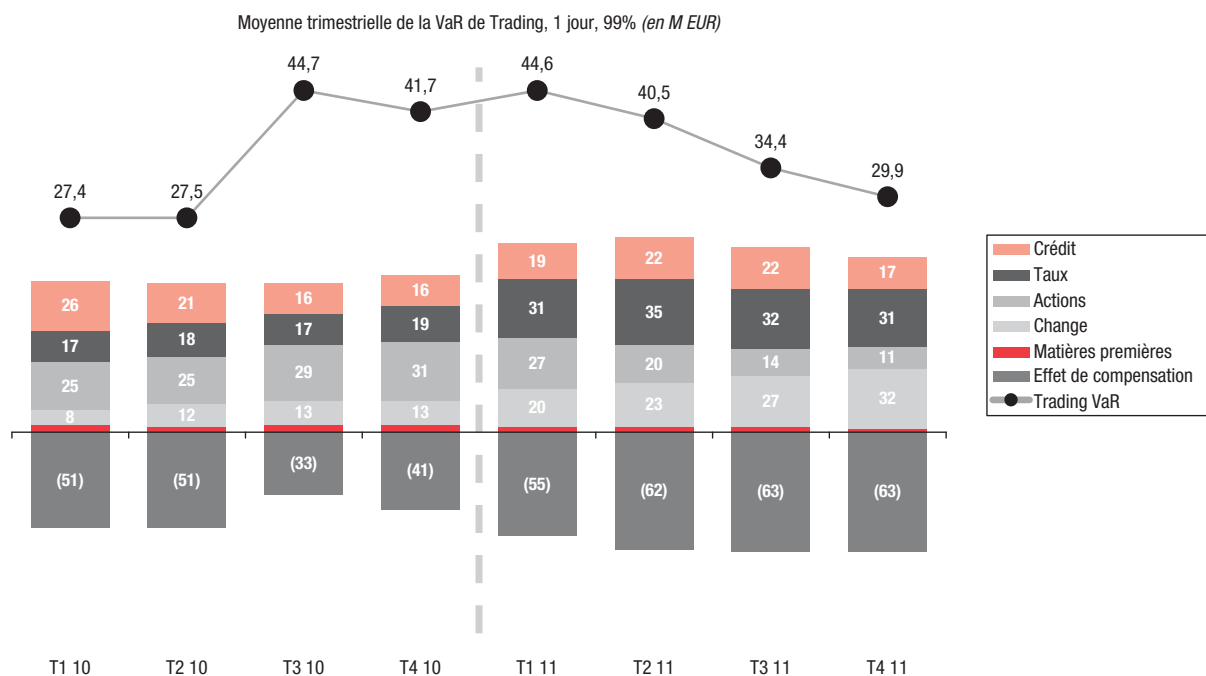
Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

L'évolution de la VaR des activités de *trading* de la banque, sur l'ensemble du périmètre de suivi, se présente de la manière suivante au cours de l'exercice 2011 :

VaR DE TRADING (PORTEFEUILLES DE TRADING DES ACTIVITES DE MARCHÉ) EVOLUTION DE LA VaR DE TRADING AU COURS DE L'ANNEE 2011 (1 JOUR, 99%) (En M EUR)



VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VaR DE TRADING – EVOLUTION 2010-2011 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (En M EUR)



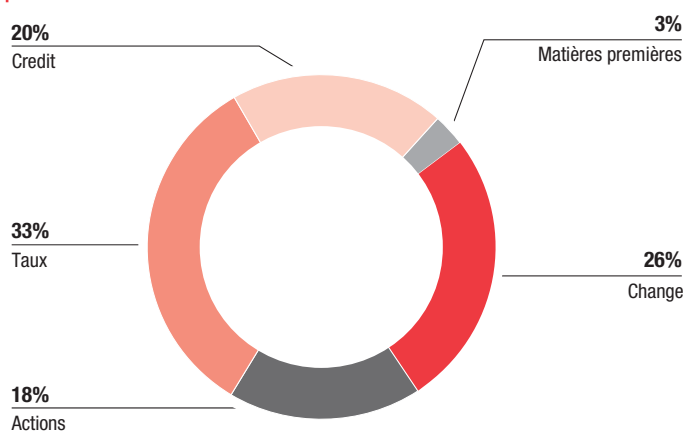
La VaR moyenne sur l'année 2011 s'établit à 37 M EUR contre une moyenne annuelle de 35 M EUR en 2010.

Au-delà de cette stabilité en moyenne à un niveau faible, la tendance est une baisse continue de la VaR durant 2011. Après une légère hausse en début d'année dans un environnement de marché porteur, des positions volontairement défensives ont été prises au cours des crises pays du mois de mars (Bassin méditerranéen et Japon) ; par la suite, les positions ont été maintenues à un niveau réduit, compte tenu de l'aggravation de la crise grecque et des incertitudes qui en découlent. Les positions défensives ont été renforcées depuis la crise du mois d'août, se traduisant par une VaR en baisse malgré l'intégration de la plus forte volatilité observée sur la période dans les *scenarii* retenus pour la VaR.

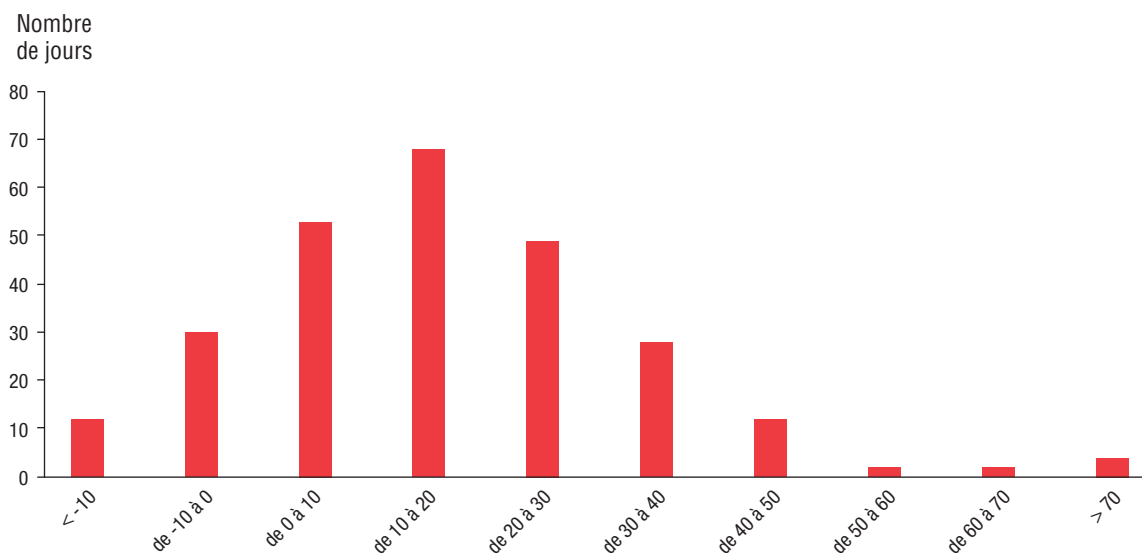
En 2011, des améliorations ont été apportées au modèle de VaR, en particulier avec la prise en compte de nouveaux facteurs de risque, les principaux étant :

- sur les actions: taux de *repo*, marges techniques ;
- sur les taux d'intérêt et de change : *smile* de volatilité ;
- sur le crédit: risque intrinsèque sur les expositions *corporate*, financières et souverains.

VENTILATION DE LA VaR DE TRADING PAR TYPE DE RISQUE – 2011



REVENUS QUOTIDIENS DES ACTIVITES DE MARCHE – 2011 (En M EUR)



STRESSED VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de *stress* a été validée par le régulateur, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, matières premières). Cette fenêtre historique de *stress* fait l'objet d'une revue annuelle, la modification éventuelle de cette fenêtre nécessitant au préalable l'approbation du régulateur.

LA MESURE DU RISQUE EN STRESS TEST

Méthodologie

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la Banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale de Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers de la Banque. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 27 *scenarii* historiques et théoriques ;

- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

LES STRESS TESTS HISTORIQUES

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit ...) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la Banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 *scenarii* historiques.

LES STRESS TESTS THEORIQUES

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes de la Banque et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers ...). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques, décrits ci-dessous :

- généralisé (« *scenario* théorique Société Générale de crise financière ») : apparition d'une importante défiance vis-à-vis des institutions financières après la faillite de Lehman Brothers ; effondrement des marchés actions, forte baisse des dividendes implicites, fort écartement des *spreads* de crédit, pivotement des courbes de taux d'intérêt (hausse des taux courts et baisse des taux longs), important *flight to quality* (achat des actifs émetteurs estimés les plus sûrs) ;
- crise des GIPE : défiance vis-à-vis d'émetteurs souverains à risque et regain d'intérêt pour les émetteurs souverains les mieux notés, tels l'Allemagne, puis propagation de l'inquiétude aux autres marchés (actions...) ;
- crise au Moyen-Orient : déstabilisation du Moyen-Orient conduisant à un choc de forte amplitude sur le pétrole et l'ensemble du marché de l'énergie, effondrement des marchés actions, pentification de la courbe de taux d'intérêt ;
- attaque terroriste : attaque terroriste majeure aux Etats-Unis entraînant un effondrement des marchés actions, une forte baisse des taux d'intérêt, un fort écartement des *spreads* de crédit et une brusque baisse du dollar américain ;

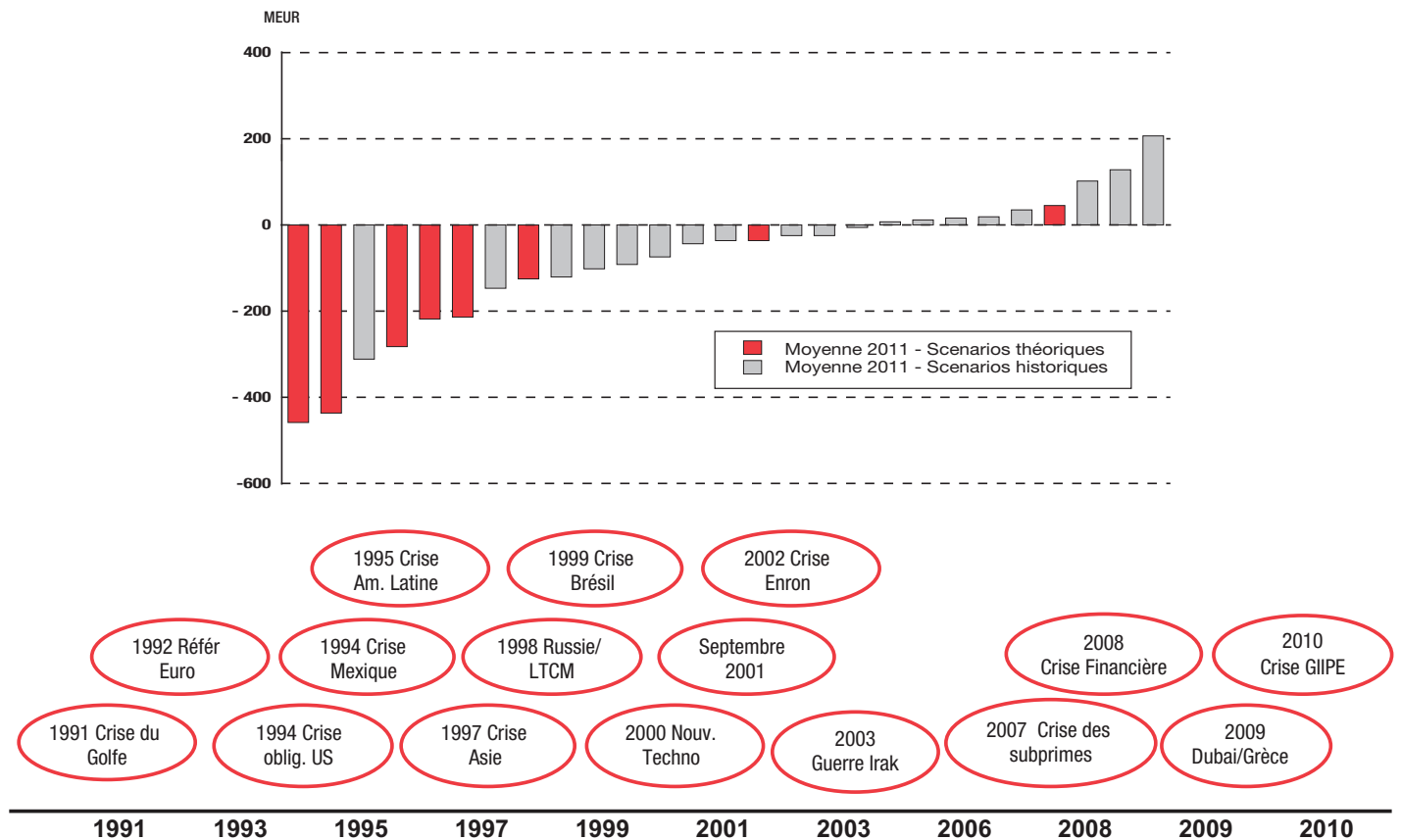
- crise obligataire : crise du marché obligataire (décorrélation des rendements des obligations et des actions), forte hausse des taux d'intérêt américains et hausse plus modérée des autres taux d'intérêt, baisse modérée des marchés actions, *flight to quality* avec écartement modéré des *spreads* de crédit, hausse du dollar américain ;
- crise du dollar américain : effondrement de la devise américaine à la suite de la forte détérioration de la balance commerciale et du déficit public américains, hausse des taux d'intérêt et resserrement des *spreads* de crédit américains ;
- crise de la zone euro : sortie de certains pays de la zone euro suite à une trop forte appréciation de l'euro par rapport au dollar américain : baisse des taux de change EUR, forte hausse des taux d'intérêt EUR, forte baisse des actions EUR et hausse des actions américaines, fort écartement des *spreads* de crédit EUR ;

- déblocement des opérations de portage japonaises (*Yen Carry Trade Unwinding*) : changement de politique monétaire au Japon entraînant l'abandon des stratégies d'opérations de portage avec le yen : fort écartement des *spreads* de crédit, baisse des taux d'intérêt JPY et hausse des taux long US et EUR, *flight to quality*.

Moyenne des stress tests en 2011

Les *scenarii* aboutissant aux pertes potentielles les plus élevées sont des *scenarii* théoriques qui correspondent à des chocs très sévères sur le prix de chacun des actifs détenus (par exemple variation à la baisse de 15% à 30% des indices boursiers mondiaux,...).

Le graphe ci-après présente la moyenne des montants des *stress tests* en 2011.



Modélisation des risques de marché

Les exigences en fonds propres de Société Générale relatives au risque de marché (hors titrisation) sont déterminées essentiellement en approche par modèles internes (à 93% en 2011). Au titre de l'exercice 2011, ces exigences en fonds propres sont concentrées sur le crédit (risque spécifique de taux d'intérêt), notamment à la suite de l'entrée en vigueur au 31 décembre 2011 de la nouvelle Directive Européenne CRD3 sur les charges en capital.

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèles internes sur les risques de marché, en particulier l'IRC (*Incremental Risk Charge*) et la CRM (*Comprehensive Risk Measure*), sur le même périmètre que la VaR. Ces nouvelles mesures estiment, sur les instruments de dettes, la charge en capital liée aux risques de migration de *rating* et de défaut des émetteurs à horizon un an. Les charges en capital sont incrémentales, c'est-à-dire qu'elles s'additionnent aux charges calculées à partir de la VaR et de la VaR stressée.

Société Générale estime ses charges en capital par un modèle de simulation qui diffuse les différents facteurs de risques concernés par les exigences réglementaires, en tenant compte des dépendances entre ces facteurs. L'IRC et la CRM sont des valeurs en risque à 99,9% c'est-à-dire le plus grand risque obtenu après élimination de 0,1% des occurrences les plus défavorables.

Ces modèles internes font l'objet d'une gouvernance identique à celle des autres modèles internes répondant aux exigences du « Pilier I » de la réglementation.

En particulier :

- une analyse hebdomadaire est réalisée sur ces métriques ainsi qu'un encadrement par des limites ;
- une comparaison avec des *stress tests* normatifs définis par le régulateur (25 *scenarii* historiques) ;
- une revue *a minima* annuelle des hypothèses de modèle et un contrôle ex-post de cohérence est effectué ;
- la méthodologie et son implémentation ont fait l'objet d'une validation par la Direction du contrôle périodique et par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Conformément à la réglementation, l'IRC s'applique aux instruments de dette déjà traités en modèle interne autres que les titrisations et le portefeuille de corrélation. Cela comprend notamment les obligations et CDS et les produits dérivés associés.

La CRM couvre exclusivement le portefeuille de corrélation, c'est-à-dire les tranches de CDO sur émetteurs liquides, les « *First-to-default* » ainsi que leur couverture par des CDS et des indices. Outre le risque de migration et défaut, la CRM capture également tous les autres risques de prix (par exemple risque de *spread*, de recouvrement, de corrélation). La charge en capital correspond *in fine* au maximum entre celle calculée par le modèle interne et 8% de la charge calculée par la méthode standard sur les risques de marché.

INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES

Conformément aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière, Société Générale a complété depuis juin 2008 sa communication sur ses expositions relatives aux actifs affectés par la crise financière mondiale.

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe a poursuivi la gestion active de son exposition sur les actifs à risque en cédant une partie du portefeuille de dérivés de crédit exotiques ainsi qu'une partie du portefeuille de *trading* d'ABS.

Aucun reclassement du portefeuille de transaction vers le portefeuille de Prêts et créances n'a eu lieu en complément de ceux réalisés en octobre 2008.

POSITIONS NON COUVERTES SUR TRANCHES DE CDO EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AMERICAIN

Société Générale est détenteur de positions sur tranches *Super Seniors* et *Seniors* de CDO (*Collateralised Debt*

Obligations) non couverts exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis.

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

Une information spécifique et détaillée relative à la valorisation en juste valeur de ces instruments figure dans la note annexe n°3 aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2011, l'exposition brute sur les tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS classés en *trading* s'élève à 1,73 Md EUR (contre 3,80 Md EUR au 31 décembre 2010). Ces actifs ont fait l'objet d'une décote moyenne de 79%.

Pour rappel, une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008. L'exposition brute détenue sur les portefeuilles Prêts et créances s'élève à 5,55 Md EUR au 31 décembre 2011 (contre 5,62 Md EUR au 31 décembre 2010).

CDO NON COUVERTS EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AUX ETATS-UNIS

	CDO Tranches super senior & senior	
	Portefeuille prêts et créances	Portefeuille Trading
(En Md EUR)		
Exposition brute au 31.12.10 ⁽¹⁾	5,62	3,80
Exposition brute au 31.12.11 ⁽¹⁾⁽²⁾	5,55	1,73
Nature des sous-jacents	high grade/mezzanine ⁽⁴⁾	high grade/mezzanine ⁽⁴⁾
Point d'attachement au 31.12.11 ⁽³⁾	3%	4%
Au 31.12.11		
% d'actifs subprime sous-jacents	50%	67%
dont originé en 2004 et avant	6%	26%
dont originé en 2005	34%	30%
dont originé en 2006	7%	5%
dont originé en 2007	3%	5%
% d'actifs Mid-prime & Alt-A sous-jacents	9%	9%
% d'actifs Prime sous-jacents	15%	7%
% d'autres actifs sous-jacents	26%	18%
Stock de pertes de valeur et dépréciations	(1,95)	(1,37)
Stock de provisions pour risque de crédit	(2,03)	
% total de décotes des CDO au 31.12.11	72%	79%
Exposition nette au 31.12.11 ⁽¹⁾	1,57	0,36

(1) Expositions au cours de clôture.

(2) Sur le portefeuille *trading*, la baisse d'encours correspond principalement à la sortie du périmètre de CDO suite à leur démantèlement.

(3) La variation des points d'attachement résulte :

- à la hausse, de remboursements anticipés au pair ;
- à la baisse, du défaut de certains actifs sous-jacents.

(4) 27% de l'exposition brute classée en Prêts et créances et 78% de l'exposition brute classée en *trading* portent sur des sous-jacents mezzanine.

PROTECTIONS ACQUISES POUR COUVRIR DES EXPOSITIONS SUR CDO OU AUTRES ACTIFS

Société Générale est exposé au risque de crédit sur les assureurs *monolines* et autres institutions financières au titre de garanties financières reçues de ces derniers en couverture de certains actifs.

La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* et autres institutions financières ayant accordé des

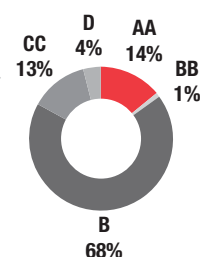
réhaussements de crédit sur les actifs, comportant notamment un sous-jacent immobilier américain, prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs.

Une information spécifique et détaillée relative à cette exposition et à la valorisation en juste valeur du risque de crédit associé figure dans la note annexe n°3 aux comptes consolidés.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRES D'ASSUREURS MONOLINES

	31.12.2010	31.12.2011			
	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	Juste valeur des instruments couverts	Montant notionnel brut de la protection acquise	Montant notionnel brut des instruments couverts
(En Md EUR)					
Protections acquises auprès d'assureurs monolines					
Sur des CDO "marché résidentiel US"	1,05	1,26	0,48	1,74	1,74
Sur des CDO "hors marché résidentiel US"	0,23	0,32	1,29	1,61	1,61
Sur des CLO de Crédits Corporate	0,10	0,27	2,76	3,03	3,03
Sur des financements d'infrastructures & autres financements structurés	0,22	0,18	1,09	1,37	1,20
Autres risques de remplacement	0,23	0,36			

(En Md EUR)	31.12.2010	31.12.2011
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	1,82	2,39
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs monolines (comptabilisés sur la protection) ⁽¹⁾	(0,92)	(1,28)
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs monolines	0,90	1,11
Nominal des couvertures achetées ⁽²⁾	(0,48)	(1,06)



- (1) Montant au 31.12.10 retraité du reclassement du *collateral cash* antérieurement présenté avec le montant nominal des couvertures achetées de 0,07 Md EUR.
(2) A compter du T4-11, la valorisation en *Marked-to-Market* des CDS de couverture n'est plus neutralisée dans le compte de résultat et l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs *monolines* est calculé sur la base de la juste valeur de la protection.

PROTECTIONS ACQUISES AUPRES D'AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES

- Juste valeur des protections acquises d'autres grandes institutions financières (assureurs *multilines* et banques internationales) : 0,09 Md EUR correspondant principalement à des « *corporate bonds* » et à des couvertures de CDO de RMBS structurés jusqu'à fin 2005.
- Autres risques de remplacement (CDPC) : exposition résiduelle nette de 0,17 Md EUR (pour un nominal de 3,15 Md EUR) après prise en compte d'ajustements de valeur au titre du risque de crédit de 0,04 Md EUR.

Leur méthode de valorisation s'était appuyée depuis le second semestre 2007 sur l'utilisation de prix observables d'après les indices de référence, notamment l'indice ABX. Le retour de la liquidité dans le marché a permis d'observer à nouveau des prix fiables individuellement. Ainsi, depuis le premier semestre 2011, la valorisation dépend de prix de marché externes.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux RMBS US, après démantèlement de certains CDO de RMBS « US », s'élève à 0,36 Md EUR au 31 décembre 2011, contre 0,21 Md EUR au 31 décembre 2010 (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels aux Etats-Unis.

EXPOSITION A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AMERICAIN : PRETS RESIDENTIELS ET RMBS

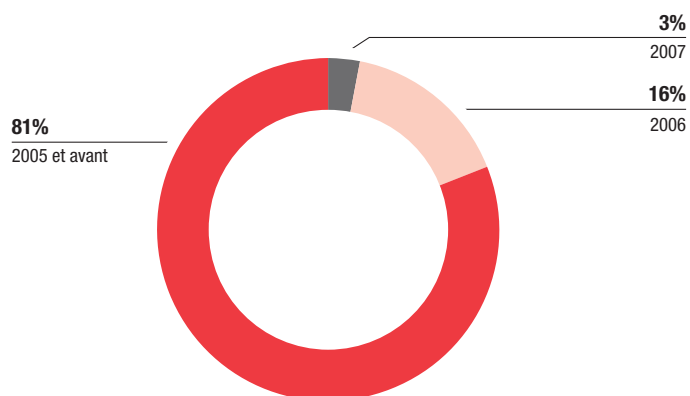
Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis au travers de RMBS.

■ RMBS « US »⁽¹⁾

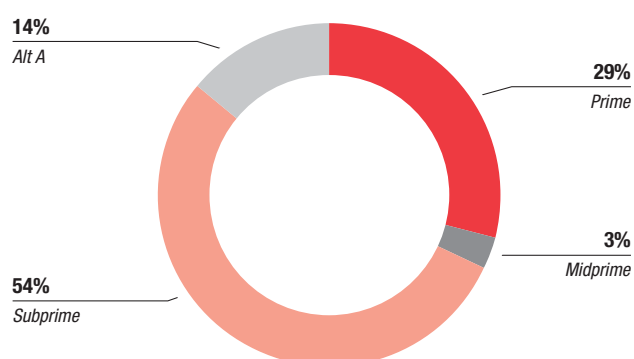
	31.12.2010	31.12.2011					2011		
		Exposition brute ⁽³⁾							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,21	0,34	1,07	32%	2%	9%	n.s.	(0,03)	n.s.
Portefeuille d'actifs de prêts	0,53	0,46	0,55	84%	4%	11%	n.s.	n.s.	-
TOTAL	0,74	0,82	1,66	50%	3%	9%	n.s.	(0,04)	n.s.

- (1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.
(2) Net de couverture et de perte de valeur.
(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.
(4) En % du capital restant à courir.

REPARTITION DES ACTIFS PAR MILLESIME⁽¹⁾ A FIN DECEMBRE 2011



REPARTITION DU PORTEFEUILLE RMBS PAR TYPE⁽¹⁾ A FIN DECEMBRE 2011



(1) En % du capital restant à courir.

Note : Société Générale détient un portefeuille de prêts *midprime* repris à l'occasion du défaut d'un originateur (0,15 Md EUR en *banking book*, net de dépréciations).

EXPOSITION A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL EN ESPAGNE ET ROYAUME-UNI

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier résidentiel en Espagne et au Royaume-Uni au travers de RMBS.

Ces expositions sont valorisées sur la base d'un consensus de marché – regroupant les estimations *fair value* de plusieurs banques – auquel est ajouté un *add-on* de liquidité permettant d'obtenir une mesure conservatrice.

Une partie du portefeuille avait été transférée du *portefeuille de trading* en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

Société Générale n'a pas d'activité d'origination de prêts résidentiels en Espagne et au Royaume-Uni.

■ RMBS « Espagne »⁽¹⁾

	31.12.2010	31.12.2011					2011		
		<i>Exposition brute⁽³⁾</i>							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	% AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,10	0,07	0,15	50%	16%	64%	n.s.	-	n.s.
Portefeuille d'actifs de prêts	0,24	0,19	0,23	83%	7%	83%	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-	-
TOTAL	0,34	0,27	0,40	68%	10%	73%	n.s.	-	n.s.

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

(4) En % du capital restant à courir.

■ RMBS « Royaume-Uni »⁽¹⁾

	31.12.2010	31.12.2011					2011		
		<i>Exposition brute⁽³⁾</i>							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	%AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit Net Bancaire	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	0,05	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,09	0,05	0,09	49%	0%	74%	n.s.	-	n.s.
Portefeuille d'actifs de prêts	0,10	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	-	-
TOTAL	0,24	0,06	0,12	52%	0%	79%	n.s.	-	n.s.

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

(4) En % du capital restant à courir.

EXPOSITION CMBS⁽¹⁾

Le Groupe possède des expositions sur sous-jacents relatifs à l'immobilier commercial au travers de CMBS. Ce portefeuille est valorisé d'après des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS « US » était valorisée à partir du *spread* de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même *rating*). Cependant, le retour de la liquidité dans le marché a permis au Groupe d'utiliser le

spread de crédit du marché propre à chaque obligation depuis le premier semestre 2011.

Une partie du portefeuille avait été transférée du portefeuille de transaction en Prêts et créances le 1^{er} octobre 2008.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux CMBS a diminué de 0,26 Md EUR au 31 décembre 2010 à 0,24 Md EUR au 31 décembre 2011 (hors portefeuille de dérivés de crédit exotiques).

	31.12.2010	31.12.2011					2011		
		<i>Exposition brute⁽³⁾</i>							
(En Md EUR)	Exposition nette ⁽²⁾	Exposition nette ⁽²⁾	Valeur	% exposition nette	%AAA ⁽⁴⁾	% AA & A ⁽⁴⁾	Produit net bancaire ⁽⁵⁾	Charge du Risque	Capitaux Propres
Portefeuille d'actifs de trading	0,09	0,11	0,24	47%	23%	10%	n.s.	-	-
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	0,17	0,13	0,21	64%	2%	42%	n.s.	-	n.s.
Portefeuille d'actifs de prêts	6,27	0,97	1,16	83%	15%	39%	0,80	-0,03	-
Portefeuille d'actifs détenus jusqu'à échéance	0,05	0,04	0,04	97%	29%	50%	-	-	-
TOTAL	6,58	1,26	1,65	76%	15%	36%	0,79	-0,03	n.s.

(1) Hors « portefeuille de crédits exotiques » présenté ci-après.

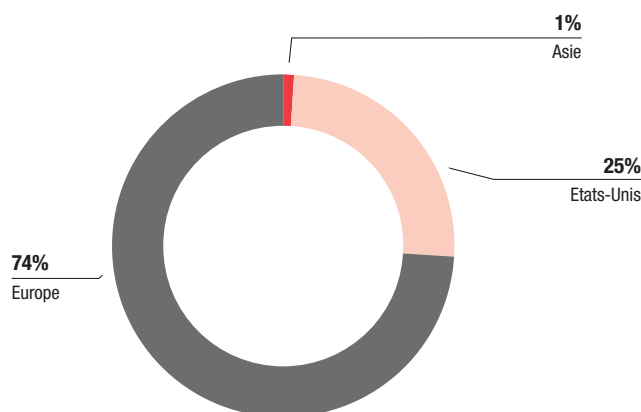
(2) Nette de couverture et de perte de valeur.

(3) Capital restant à courir des actifs avant couverture.

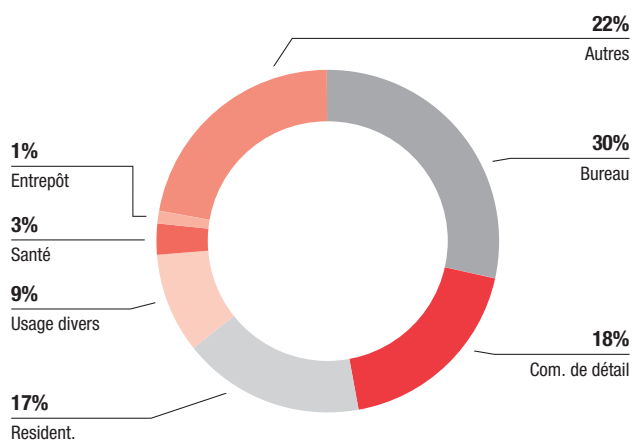
(4) En % du capital restant à courir.

(5) Hors pertes sur couvertures de taux.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE⁽¹⁾ A FIN DECEMBRE 2011



(1) En % du capital restant à courir.

REPARTITION SECTORIELLE⁽¹⁾ A FIN DECEMBRE 2011

(1) En % du capital restant à courir.

DERIVES DE CREDIT EXOTIQUES

Le portefeuille de dérivés de crédit exotiques est un portefeuille lié à une activité qui consiste à commercialiser auprès d'investisseurs des titres indexés sur le crédit de portefeuilles composés d'ABS.

Le Groupe procède à la couverture de la protection de crédit ainsi générée dans ses livres par achat du portefeuille d'ABS sous-jacents et la vente d'indices et gère de façon dynamique

la couverture en fonction de l'évolution des *spreads* de crédit par ajustement du portefeuille d'ABS détenus, des positions sur indices et des titres commercialisés.

La position nette en équivalent 5 ans long risque s'élève au 31 décembre 2011 à -473 M EUR.

- 1,1 Md EUR de titres ont été cédés en 2011.
- Le portefeuille résiduel est composé à 61% de titres notés A et au-dessus.

EXPOSITION NETTE EN EQUIVALENT 5 ANS LONG RISQUE (En M EUR)

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
ABS américains	(473)	(153)
RMBS ⁽¹⁾	(18)	27
dont Prime	(0)	(11)
dont Midprime	(0)	(31)
dont Subprime	19	69
CMBS ⁽²⁾	(527)	(249)
Autres	35	70
Total	(473)	(153)

Au 31 décembre 2011.

(1) Exposition nette correspondant à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 8 M EUR dont 0 M EUR Prime, 0 M EUR Midprime et 8 M EUR Subprime.

(2) Exposition nette correspond à l'exposition en delta d'un portefeuille sous-jacent couvert de 0,1 Md EUR.

LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département de la gestion du bilan exerce un contrôle de deuxième niveau sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :

- valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels ;
- revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.

Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe ;
- de la définition des indicateurs de pilotage et des *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des pôles et des entités ;
- d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture ;
- d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :

- de la définition des principes de gestion ALM (*Asset and Liability Management*) au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet ;
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels ;
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels ;
- du recensement, de la consolidation et du *reporting* des risques structurels du Groupe ;
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière Risques du Groupe au sens du règlement CRBF 97-02.

Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de premier niveau). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR, elle représente un montant égal à 2,4% des fonds propres prudentiels.

Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les

échémentements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2011, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 2,4% des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 3 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2011, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à -84 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;
- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;
- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de -116 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2011. Ces entités représentent 85% des encours de crédits clientèle du Groupe.

Tableau 1 : Pour ce périmètre d'entités, mesure au 31 décembre 2011 de la sensibilité à une variation des taux de +1%, indiquée par maturité

(En M EUR)

Inférieure à un an	entre 1 et 5 ans	au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
40	(231)	75	(116)

Sur ce même périmètre d'entités, les résultats des mesures de gaps (différence d'encours entre les passifs et les actifs à taux fixe par maturités) sont les suivants (sens passif – actif/ chiffres en M EUR) :

Tableau 2 : Gaps de taux par maturités au 31 décembre 2011

(En M EUR)

Maturités	1 an	3 ans	5 ans	7 ans
Montant du gap	(5 885)	(3 440)	135	1 844

RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achat de devises ;

- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2011, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations de taux de change (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devise déterminées en fonction de l'appétit au risque du Groupe dans ces devises).

LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de Trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

Réorganisation des fonctions de gestion du risque de liquidité

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département de gestion du bilan et du financement, chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de Trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral) ; il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière du Groupe ainsi que les fonctions d'exécution des opérations de financement ;
- le Département de suivi des risques ALM, chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier du contrôle des modèles et du suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe. Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

Plusieurs départements de la Direction des risques contribuent en outre, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;

- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

Adaptation de l'architecture du dispositif de pilotage de la liquidité à la réglementation Bâle 3

Les évolutions réglementaires sur la gestion de la liquidité sont coordonnées par deux grandes instances :

- **Le Comité de Bâle** a préconisé, en décembre 2009, la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre 2010 le texte définitif précisant les définitions de ces ratios. L'objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de un mois et un an, dans des conditions de *stress* intenses. Ces deux ratios s'articulent de la manière suivante :

- à un mois, le **Liquidity Coverage Ratio** (LCR), a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un *stress* sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique,
- à un an, le **Net Stable Funding Ratio** (NSFR), a pour objectif de promouvoir l'allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de *stress* spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d'observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- pour le **LCR** : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015,
- pour le **NSFR**, observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Comité de Bâle poursuit par ailleurs ses réflexions autour des institutions dites « systémiques » ainsi que sur les modalités envisagées de redressement et de résolution de crises bancaires ;

- **La Commission européenne** transposera les accords de Bâle 3 dans le cadre de la CRD4 (*Capital Regulatory*)

Directive) en restant proche des orientations définies par le texte de Bâle. Elle a publié un projet de texte le 20 juillet 2011 qui préconise :

- une obligation de *reporting*, par entité juridique à partir du 1^{er} janvier 2013, des éléments constitutifs du LCR et du NSFR, pendant la période d'observation propre à l'Union européenne,
- un rôle central pour le superviseur européen (ABE – Autorité Bancaire Européenne) pendant les travaux qui ont lieu avant et pendant la période d'observation,
- le respect du LCR à un niveau minimal de 100%, requis au plus tôt le 1^{er} janvier 2015.

A l'issue de la période d'observation sur la base des recommandations de l'ABE, la Commission Européenne se réserve le droit de modifier la définition des ratios par acte délégué.

La procédure législative de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne aura lieu courant 2012. A l'issue de ce vote, le Règlement qui définit les ratios de liquidité, liés à la CRD4 s'imposera en l'état dès sa publication. Pour sa part, la CRD4 sera transposée dans les droits nationaux de chacun des Etats avant son entrée en vigueur.

Société Générale a travaillé activement durant l'année 2011 à transposer le texte de Bâle en norme bancaire pour application au sein du Groupe en termes de normes et de pilotage. Un corpus de procédures et d'encadrement a ainsi été défini qui s'applique à chacun des pôles du Groupe et prend en compte leurs spécificités en termes d'activité.

- Sur cette base, les pôles sont désormais en mesure de calculer les ratios de liquidité Bâle 3 pour leurs activités respectives et à en effectuer un *reporting* qui sera progressivement automatisé à partir du 1^{er} trimestre 2012 ;
- Au-delà des « *Quantitative Impact Studies* » semestrielles menées par le Comité de Bâle, le Groupe effectuera dès début 2012 des *reportings* trimestriels, sur la base d'un outil centralisé et mutualisé permettant d'assurer la cohérence des métriques et leur correcte application à travers le Groupe ;
- Des cibles ont été fixées sur les principaux ratios de liquidité Bâle 3 qui s'appliqueront dès 2012 à chacun des pôles du Groupe afin de faire converger les métiers en prévision des contraintes réglementaires de 2015 sur le LCR.

Le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité du Groupe a donc été adapté en profondeur pour tenir compte de ces évolutions et trouvera sa finalisation, en particulier sur le plan de l'outil informatique centralisé courant 2012.

Organisation de la gestion du risque de liquidité

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement, sur laquelle il exerce une autorité fonctionnelle.

■ Le Conseil d'administration du Groupe :

- examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures,
- revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
- fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« *horizon de survie* »),
- suit le respect des principales limites de liquidité ;

■ La Direction générale :

- propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe,
- fixe les limites de liquidité par pôle,
- suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par pôle,
- valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de pôle ;

■ Le Comité financier, réuni au moins trimestriellement sous la présidence du Président-Directeur général ou d'un Directeur général délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et pôles, a pour rôle de :

- préparer les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,
- veiller à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
- examiner et de valider les mesures proposées par les Départements de la gestion du bilan et financement et de suivi des risques ALM,
- contrôler l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe ;

■ **le Département de gestion du bilan et de financement** dépendant de la Direction financière du Groupe :

- définit, revoit et adapte de manière périodique le dispositif de gestion de liquidité : indicateurs, *stress tests*, ...
- propose et calibre des niveaux des limites de risque de liquidité au niveau Groupe, pôles et de certaines entités et soumet ces propositions au Comité financier,
- revoit et valide les limites allouées par les pôles aux entités, en cohérence avec les limites notifiées aux pôles,
- coordonne les plans d'actions correctrices pour faire face aux dépassements de limites par des entités du Groupe,
- supervise la chaîne de *reporting* et la validation du processus de calcul des positions de liquidité pour le Groupe,
- assure la centralisation, le contrôle de deuxième niveau (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque,
- valide les *scenarii* de crise de liquidité,
- définit les programmes de financement du Groupe,
- propose la politique de tarification interne de la liquidité ;

■ **la Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement** dans le cadre des orientations fixées par le Département gestion du bilan et financement du Groupe est responsable de lever et de coordonner la levée de la liquidité à court terme (maturités inférieures à 18 mois) au sein du Groupe, y compris celle effectuée par les trésoreries locales (New York, Tokyo, ...) ;

■ **les entités** sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

Objectif du Groupe

La liquidité constituant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion centralisée du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;

- une gestion centralisée des ressources de marché : accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe ;

- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;

- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;

- un encadrement, une mesure et un suivi des impasses de liquidité des métiers en *scenario* de référence et en *scenario* de *stress*, de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement externe du Groupe levé sur le marché ainsi que de la contribution des métiers aux ratios réglementaires du Groupe (ratio Standard ACP, LCR et NSFR) ;

- dans ce contexte, les excédents/déficits de liquidité sont repassés de manière systématique auprès de la Trésorerie Groupe sur toutes les maturités. Les métiers doivent, de ce fait, respecter un principe d'impasse de liquidité nulle ou faible prévenant toute position de transformation. Ceci permet de garantir une gestion saine au niveau des métiers (refinancement en cohérence avec la structure de l'actif). Les impasses sont suivies et encadrées en vision toutes devises et par devise ;

- des *stress-tests* internes sont utilisés pour s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer en période de *stress* de liquidité est respecté quel que soit l'environnement de marché ;

- le Plan de Financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en termes de produits et de bassins d'émission ;

- les besoins de financement nets des pôles sont encadrés et pilotés de manière dynamique en cohérence avec la capacité de levée de ressources du Groupe. Cet encadrement est complété par un plafond sur la croissance des besoins bruts de financement de chaque pôle, afin d'encadrer la taille du bilan et de faciliter la convergence vers les exigences réglementaires bâloises futures en matière de LCR et de NSFR.

Le dispositif d'encadrement de ces indicateurs a commencé à être mis en place au 1^{er} semestre 2011 au sein du Groupe. Il fait l'objet d'une période d'observation jusqu'à fin 2012 afin de permettre un ajustement progressif des limites et établir des cibles par pôle sur la période 2012-2014.

Mesure et suivi de la liquidité

Tout au long de l'année 2011, le Groupe a investi dans la mise en place d'un outil mutualisé et centralisé du suivi de la

liquidité. Cet outil permettra à partir de début 2012 de disposer de *reportings* sur les périmètres Groupe, pôle, métier et entité suivant les principaux axes de liquidité suivis : LCR, NSFR, Impasses Statiques, refinancement, etc.

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle reposait en 2011 sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. A partir de 2012, les *reportings* seront tous issus de l'outil mutualisé et centralisé permettant d'utiliser des métriques comparables quel que soit le périmètre observé : Groupe, pôle, métier, entité... Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note annexe 31 aux comptes consolidés.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de *call* pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions). Pour mémoire, l'objectif fixé aux pôles est une impasse de liquidité faible, voire nulle. Cet objectif est suivi par les pôles et par la Direction financière du Groupe et fera l'objet de plans d'actions correctrices pour faire face aux dépassements éventuels observés ;

- un suivi mensuel des financements internes effectivement utilisés par les pôles et du respect des limites correspondantes définies dans le cadre du budget. Cet objectif est suivi par les pôles et par la Direction financière du Groupe et fait l'objet de plans d'actions correctrices pour faire face aux développements éventuels observés ;

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding*

diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dette, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

Dans un contexte de marché difficile, le Groupe a refinancé en 2011 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, non seulement grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « *benchmarks* » tant subordonnés que seniors) mais aussi grâce à un effort supplémentaire de collecte de dépôts ;

- un suivi du risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme :
- les principaux programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale. En outre, la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative,
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de *scenarii* de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste ;

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur.

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de *stress*, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le Trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier ;

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles.

Sous la supervision du Responsable de la gestion de bilan, le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Les actifs éligibles du groupe sont constitués :

- d'un portefeuille de titres souverains des meilleures catégories de *rating*, géré de façon centralisée, refinancé à moyen et long terme et dédié à faire face à une crise de liquidité particulièrement sévère ;
- des titres répondant aux critères d'éligibilité en banque centrale, recensés quotidiennement, et à la disposition de la Trésorerie du groupe ;
- du pool de liquidité reconnu par les banques centrales, constitué à partir des créances mises en garantie au travers de leurs systèmes de gestion du collatéral ;

- des titres localisés dans les implantations du Groupe et éligibles auprès de leur banque centrale locale ;
- de plus, sont recensés les titres de marché pouvant, au travers d'opérations de cession ou de mise en pension, générer dans un délai court et dans des conditions de marché stressées de la liquidité supplémentaire.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale SA. En 2011, Société Générale SA a systématiquement enregistré un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

LES RISQUES OPERATIONNELS

GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS : ORGANISATION ET GOUVERNANCE

Au cours des dernières années, Société Générale a développé des processus, des outils de gestion et une infrastructure de contrôle complète pour renforcer la maîtrise et le pilotage des risques opérationnels dans l'ensemble du Groupe. Ces dispositifs comprennent, entre autres, des procédures générales et spécifiques, une surveillance permanente, des plans de continuité d'activité⁽¹⁾, des Comités nouveaux produits⁽²⁾ et des fonctions dédiées à la surveillance et la gestion de certains types de risques opérationnels tels que la fraude, les risques liés aux systèmes de paiement, les risques juridiques⁽³⁾, les risques liés à la sécurité des systèmes d'informations⁽⁴⁾ et les risques de non conformité⁽⁵⁾.

Le Département des risques opérationnels

Rattaché en 2007 à la Direction des risques du Groupe, le Département des risques opérationnels travaille en étroite relation avec les équipes en charge de la gestion et de la maîtrise des risques opérationnels au sein des pôles d'activités et des Directions centrales.

Les responsabilités du Département des risques opérationnels sont notamment les suivantes :

- l'animation de la filière « Risques opérationnels » ;
- la conception et la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe, en concertation avec les pôles d'activités et les Directions centrales ;
- la promotion d'une culture du risque opérationnel au sein du Groupe ;
- la définition, au niveau du Groupe, des méthodes d'identification, de mesure, de surveillance et d'atténuation et/ou de transfert des risques opérationnels, en liaison avec les pôles d'activités et les Directions centrales, afin d'en assurer la cohérence d'ensemble ;
- l'élaboration de la politique globale de continuité d'activité et de gestion de crise du Groupe ainsi que le pilotage et la coordination de sa mise en œuvre.

(1) Voir chapitre 5, p. 103 et chapitre 9 p. 231.

(2) Voir chapitre 5, p. 104.

(3) Voir chapitre 9, p. 235.

(4) Voir chapitre 5, p. 109.

(5) Voir chapitre 8, p. 181, et chapitre 9, p. 234.

La filière « Risques opérationnels »

Outre le Département des risques opérationnels, la filière comprend les Responsables des risques opérationnels (RRO) des pôles d'activités et des Directions centrales qui sont fonctionnellement rattachés au Directeur des risques opérationnels du Groupe.

Les RRO, présents dans l'ensemble des entités du Groupe, sont chargés d'appliquer les politiques et directives du Groupe et de contrôler et piloter les risques opérationnels, en s'appuyant sur un réseau de correspondants dans les lignes-métiers et les entités, et en se concertant étroitement avec les responsables opérationnels concernés.

Des Comités risques opérationnels ont été institués tant au niveau du Groupe que des pôles d'activités, des Directions centrales et des filiales.

MESURE DES RISQUES OPERATIONNELS

Société Générale a opté, dès 2004, pour l'approche de mesure avancée des risques opérationnels (AMA ou *Advanced Measurement Approach*) proposée par la Directive Européenne sur l'adéquation des fonds propres. Cette approche permet notamment :

- d'identifier i) les métiers les plus exposés aux risques et ii) les types de risque qui ont l'impact le plus fort sur le profil de risque du Groupe et sur ses besoins totaux en fonds propres ;
- d'améliorer la culture et la gestion des risques opérationnels du Groupe en créant un cercle vertueux dans lequel les risques sont identifiés, leur gestion est améliorée et des stratégies appropriées sont mises en œuvre afin de les atténuer et les réduire.

L'Autorité de Contrôle Prudentiel a effectué en 2007 une revue approfondie du dispositif élaboré par Société Générale et a autorisé, en conséquence, le Groupe à utiliser la méthode la plus avancée prévue par l'accord dit de Bâle 2 (c'est-à-dire, la méthode AMA), pour le calcul de son exigence de fonds propres au titre des risques opérationnels à compter du 1^{er} janvier 2008, pour un périmètre représentant plus de 90% du produit net bancaire total du groupe Société Générale.

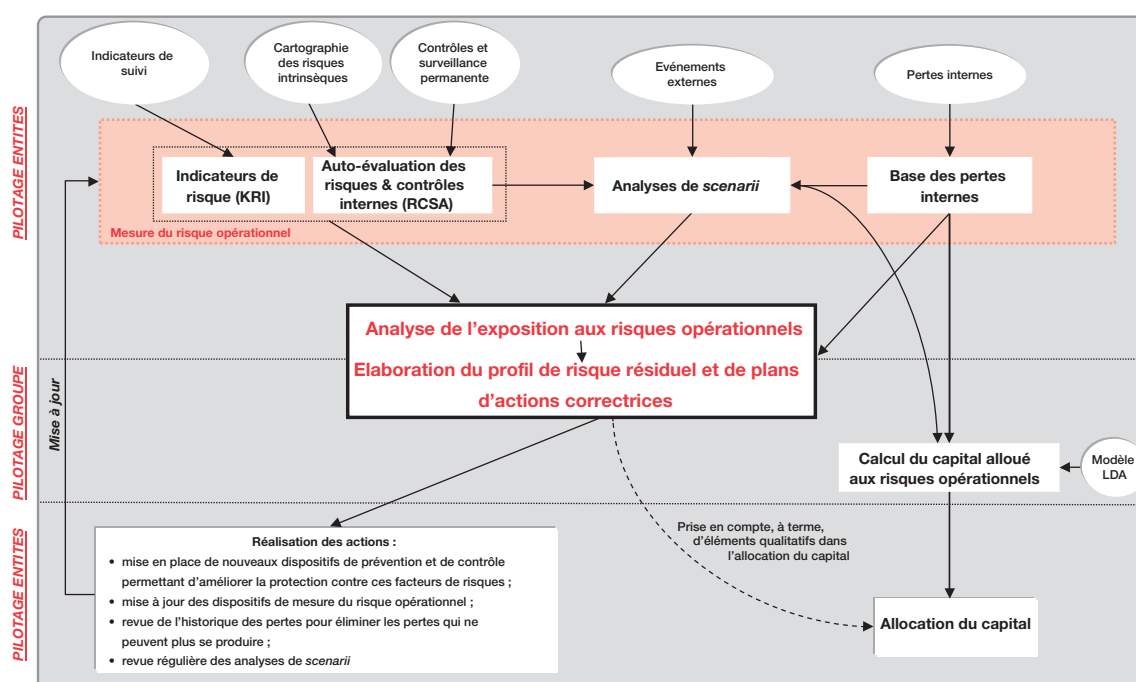
Quelques filiales utilisent encore l'approche standard ; un plan de déploiement progressif de l'approche avancée est mis en place pour certaines d'entre elles.

DISPOSITIFS DE SUIVI DES RISQUES OPERATIONNELS

Les dispositifs expressément prévus par la réglementation (*Capital Requirement Directive* et « Saines pratiques pour la gestion de la surveillance des risques opérationnels » bâloises) ont été mis en œuvre – en s'appuyant sur l'existant quand cela était possible – pour servir de support au « cercle

vertueux » évoqué précédemment. Ils comprennent notamment :

- la collecte des données internes relatives aux pertes de risques opérationnels ;
- le dispositif d'auto-évaluation des risques et des contrôles (*Risk & Control Self-Assessment* ou RCSA) ;
- les indicateurs clés de risques (*Key Risk Indicators* ou KRI) ;
- les analyses de *scenarii* ;
- l'analyse des données de pertes externes.



La classification par Société Générale des risques opérationnels en huit catégories d'événements et quarante-neuf sous-catégories mutuellement exclusives est la pierre angulaire de sa modélisation des risques. Elle garantit la cohérence d'ensemble du dispositif et permet de réaliser des analyses transversales.

Litiges commerciaux

Litiges avec les autorités

Erreurs de tarification (« *pricing* ») ou d'évaluation du risque

Erreurs d'exécution

Fraude et autres activités criminelles

Activités non autorisées sur les marchés (*Rogue trading*)

Perte de moyens d'exploitation

Défaillance des systèmes d'information

Collecte des pertes internes

La collecte des pertes internes concerne l'ensemble du Groupe depuis 2003. Ce processus a permis aux opérationnels :

- de définir et mettre en œuvre les actions correctrices appropriées (évolution des activités ou des processus, renforcement des contrôles, etc.) ;
- de s'approprier de nouveaux concepts et outils de gestion des risques opérationnels ;
- d'acquérir une meilleure connaissance de leurs zones de risques ;
- de mieux diffuser une culture du risque opérationnel au sein du Groupe.

Le seuil minimum à partir duquel une perte est enregistrée est de 10 000 EUR dans l'ensemble du Groupe, sauf dans la Banque de Financement et d'Investissement, où ce seuil est fixé à 20 000 EUR en raison du périmètre de ses activités, des volumes concernés et de la pertinence des points pour la modélisation de l'exigence de fonds propres réglementaires. En deçà de ces seuils, les pertes sont collectées par les différents pôles du Groupe mais elles ne sont pas recensées par le Département des risques opérationnels.

Auto-évaluation des risques et des contrôles (*risk & control self assessment* ou RCSA)

L'exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles (RCSA) a pour objet d'apprécier l'exposition du Groupe aux risques opérationnels afin d'en améliorer le pilotage. Sur la base d'entretiens menés avec des experts du Groupe, il a pour objectifs :

- d'identifier et d'évaluer les risques opérationnels majeurs auxquels est exposée chaque activité (risques intrinsèques, c'est-à-dire les risques inhérents à la nature d'une activité, en faisant abstraction de ses dispositifs de prévention et de contrôle) ; le cas échéant, les cartographies des risques établies par les filières (par exemple, conformité, sécurité des systèmes d'information...) contribuent à cette évaluation des risques intrinsèques ;
- d'évaluer la qualité des dispositifs de prévention et de contrôle en place, permettant de réduire ces risques majeurs (existence et efficacité de ces dispositifs en termes de détection et de prévention des risques et/ou de leur capacité à en diminuer les impacts financiers) ;
- d'évaluer l'exposition aux risques majeurs résiduels de chaque activité (après prise en compte de l'environnement de prévention et de contrôle, mais abstraction faite de la protection fournie par les polices d'assurance auxquelles le Groupe a souscrit) ;
- de remédier aux déficiences éventuelles des dispositifs de prévention et de contrôle, et de mettre en œuvre des plans d'actions correctrices ;
- de faciliter et/ou d'accompagner la mise en place d'indicateurs clés de risque ;
- d'adapter, si nécessaire, la politique d'assurance.

Dans le cadre de cet exercice, les risques majeurs d'un périmètre donné sont qualifiés selon une double échelle de sévérité et de fréquence.

Indicateurs clés de risque (*key risk indicators* ou KRI)

Les KRI complètent le dispositif de pilotage des risques opérationnels en fournissant une vision dynamique (système d'alerte) de l'évolution du profil de risque des métiers. Le suivi

régulier des KRI complète ainsi l'évaluation de l'exposition du Groupe aux risques opérationnels effectuée *via* l'exercice d'auto-évaluation des risques et des dispositifs de prévention et de contrôle (RCSA), l'analyse des pertes internes et les analyses de *scenarii*, en apportant aux responsables d'entités :

- une mesure quantitative et vérifiable du risque ;
- une évaluation régulière des améliorations ou des détériorations du profil de risque et de l'environnement de prévention et de contrôle, nécessitant une attention particulière ou un plan d'actions.

Les KRI susceptibles d'avoir une incidence notable sur l'ensemble du Groupe sont transmis à la Direction générale du Groupe *via* un tableau de bord dédié.

Analyses de *scenarii*

Les analyses de *scenarii* ont pour double objectif de renseigner le Groupe sur ses zones de risques potentiels importants et de contribuer au calcul des fonds propres exigés au titre des risques opérationnels.

Concernant le calcul de l'exigence de fonds propres, le Groupe utilise les analyses de *scenarii* pour :

- mesurer son exposition à des pertes potentielles rares mais de très forte sévérité ;
- disposer, pour les catégories d'événements où l'historique de pertes internes est insuffisant, d'une estimation de distribution de pertes à dire d'expert.

En pratique, différents *scenarii* sont examinés par des experts qui en évaluent les impacts potentiels sur la banque en termes de sévérité et de fréquence, en s'appuyant notamment sur les données de pertes internes et externes, et de l'environnement externe (réglementaire, métier...) et interne (contrôles et dispositifs de prévention et de contrôle). Les impacts potentiels des divers *scenarii* sont agrégés, fournissant ainsi la distribution de pertes pour la catégorie de risque concernée.

Les analyses sont conduites pour deux catégories de *scenarii* :

- les *scenarii* Groupe de chocs majeurs : il s'agit d'événements transversaux de très forte sévérité, la plupart d'origine externe et faisant l'objet de plans de continuité d'activité (PCA). Les *scenarii* de ce type analysés jusqu'à présent ont permis de faire progresser la partie *Business Impact Analysis* des PCA ;
- les *scenarii* « métiers », qui n'entrent pas dans le cadre de la continuité d'activité *stricto sensu* mais permettent de mesurer les pertes potentielles exceptionnelles (*unexpected loss*) auxquelles lesdits métiers pourraient être exposés. Des actions spécifiques sont menées afin d'éviter la dilution du portefeuille en un trop grand nombre de *scenarii*, et de maintenir ce dispositif concentré sur les risques d'impact extrême pour le Groupe.

La gouvernance mise en place permet un renforcement de l'appropriation des *scenarii* par les directions des pôles et les Directions centrales (présentation des *scenarii* lors des CCCI des pôles), et d'assurer une cohérence d'ensemble des résultats obtenus pour le calcul du capital alloué au risque opérationnel.

Analyse des pertes externes

Enfin, Société Générale fait appel à des bases de données de pertes externes pour parachever l'identification et l'évaluation des expositions du Groupe aux risques opérationnels en étalonnant ses statistiques internes sur les pertes par rapport aux données de la profession.

Gestion de crise et élaboration des plans de continuité de l'exploitation

Afin de couvrir le risque de crise affectant notamment les ressources humaines, immobilières et informatiques du Groupe, l'équipe Gestion de crise a pour mission de prévenir le risque de crise sanitaire ou sécuritaire et de définir et de maintenir en condition opérationnelle l'organisation de crise permettant d'y faire face.

Par ailleurs, le Groupe se prépare à faire face à des sinistres de tout ordre (par exemple : perte des moyens d'exploitation, pannes, indisponibilité de ressources humaines) en développant des plans de continuité d'activité. Pour ce faire, il s'appuie sur une approche méthodologique aux standards internationaux et teste régulièrement ses dispositifs de secours.

Lutte contre la fraude

Le Groupe attache une attention particulière à la prévention et la détection des fraudes, pour lesquelles le niveau des pertes a régulièrement baissé depuis 2008, notamment du fait de la mise en œuvre de dispositifs efficaces dans toutes les activités. Depuis fin 2009, au sein du Département des risques opérationnels une cellule de coordination de la lutte contre la fraude complète les dispositifs existants au sein des pôles d'activités. Son objectif principal est de constituer un centre d'expertise, afin de renforcer la prévention de la fraude par une meilleure mutualisation des bonnes pratiques et des enseignements issus de cas de fraudes avérés ou évités, de permettre à la filière d'évaluer le champ des contrôles et, de renforcer la culture de la lutte contre la fraude au sein du Groupe.

MODELISATION DES RISQUES OPERATIONNELS

La méthode retenue par le Groupe pour la modélisation des risques opérationnels repose sur l'approche LDA (*Loss Distribution Approach*).

Il s'agit d'une approche statistique permettant de décrire la distribution annuelle des pertes opérationnelles à travers des historiques de pertes internes, externes ou encore des analyses de *scenarii*, selon un processus *bottom-up* de découpage matriciel des pertes en catégories de risque opérationnel et en pôles d'activités, soit un total de 22 mailles.

Les distributions de pertes associées à chacune des mailles conduisent dans le modèle à la distribution de pertes annuelles des pôles d'activités puis du Groupe. Cette distribution de perte décrit la loi statistique des pertes que la banque est susceptible de subir, en tenant compte à la fois de la fréquence et de la sévérité de chaque type de perte, mais également de la corrélation entre les événements.

Les besoins en fonds propres réglementaires du Groupe au titre des risques opérationnels sur le périmètre éligible au modèle interne AMA (*Advanced Measurement Approach*) sont ensuite définis comme le quantile à 99,9% de la distribution des pertes annuelles du Groupe.

Sur la base de la modélisation effectuée par le Groupe, les exigences de fonds propres de Société Générale au titre des risques opérationnels s'établissaient à 3,5 Md EUR à fin 2011, équivalent à 43,4 Md EUR d'encours pondérés.

Effet des techniques d'assurance

Conformément à la réglementation, Société Générale prend en compte, dans le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels et dans la limite de 20% de cette exigence, la couverture du risque apportée par les contrats d'assurance.

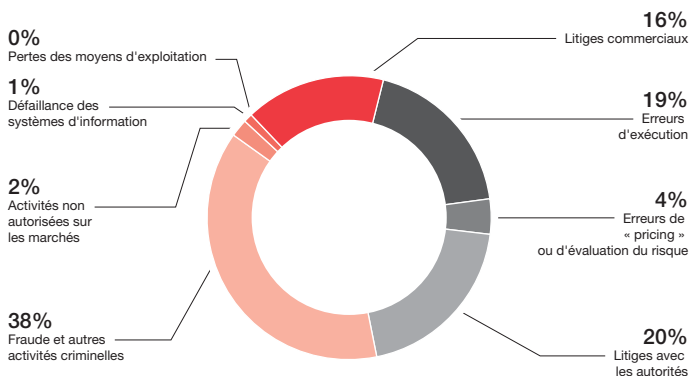
Ces assurances couvrent une partie des grands risques, comme par exemple la responsabilité civile, la fraude, l'incendie et le vol, ainsi que les défaillances des systèmes et les pertes d'exploitation consécutives à une perte de moyens d'exploitation.

La prise en compte de la réduction du risque apportée par les assurances conduit à une réduction de 15% de l'exigence de fonds propres totale au titre des risques opérationnels.

Données quantitatives

Le graphique suivant fournit la ventilation des pertes opérationnelles par catégorie de risque sur la période 2007 à 2011.

PERTES LIEES AUX RISQUES OPERATIONNELS (HORS PERTE SUR ACTIVITES DE MARCHÉ NON AUTORISEES ET DISSIMULEES) : REPARTITION PAR CATEGORIE DE RISQUE SOCIETE GENERALE (MOYENNE 2007 A 2011)



Les risques opérationnels de Société Générale sont concentrés sur quatre catégories de risque, qui représentent près de 93% des pertes opérationnelles totales du Groupe (hors perte sur activités de marché non autorisées et dissimulées) :

- les fraudes ont représenté, en moyenne sur la période 2007 à 2011, 38% des pertes subies (32% en fraudes externes). Elles sont réparties entre quelques dossiers isolés de montants significatifs et une somme de petites pertes, en majorité des fraudes aux faux documents dans le cadre de l'obtention de crédits ;
- les litiges avec les autorités représentent 20% des pertes globales. Il s'agit principalement de pertes liées à des redressements fiscaux ;
- les erreurs d'exécution représentent 19% des pertes, en légère augmentation en 2011. Cette évolution est principalement liée à la volatilité des marchés dans un contexte de crise et à quelques événements isolés et atypiques. Les pertes les plus récurrentes sont quant à elles de faibles montants, grâce à des plans d'actions pour maîtriser les risques ;
- les litiges commerciaux représentent 16% des pertes, marquant une baisse très significative : l'année 2011 n'a ainsi connu aucun nouveau dossier majeur dans cette catégorie, malgré le contexte de crise financière et économique. Les quelques dossiers de montants élevés entre 2007 et 2010 sont pour leur part souvent liés à des défaillances de contreparties et, à ce titre, à la frontière des risques de crédit.

Les autres catégories de risques opérationnels du Groupe (activités non autorisées sur les marchés – hors perte exceptionnelle sur activités de marché non autorisées et dissimulées – défaillance des systèmes d'information, erreur de « pricing » ou d'évaluation des risques et pertes des moyens d'exploitation) restent peu significatives, ne concentrant qu'à peine 6% des pertes du Groupe en moyenne sur la période 2007 à 2011. Aucun événement de la catégorie « activités non autorisées sur les marchés » n'est survenu en 2011.

ASSURANCES DES RISQUES OPERATIONNELS

Description des assurances souscrites

POLITIQUE GENERALE

Société Générale a mis en place dès 1993, une politique mondiale de couverture des risques opérationnels du Groupe par l'assurance. Elle consiste à rechercher sur le marché les garanties les plus larges et les plus élevées au regard des risques encourus et à en faire bénéficier les entités partout où cela est possible. Les garanties sont souscrites auprès d'assureurs de premier plan. Lorsque la législation locale l'impose, des polices locales, réassurées par les assureurs du programme mondial, sont mises en place.

En complément, des garanties spécifiques peuvent être souscrites par des entités exerçant une activité particulière.

Une société de réassurance interne au Groupe intervient sur plusieurs contrats pour mutualiser entre les entités, les risques de fréquence élevée et de faible intensité. Cette approche contribue à améliorer la connaissance et la maîtrise de ses risques par le Groupe.

Description des niveaux de couverture

RISQUES GENERAUX

Les immeubles et leur contenu, y compris le matériel informatique, sont assurés pour des montants correspondant à leur valeur de remplacement. La garantie couvrant les actes de terrorisme à l'étranger a été renouvelée.

Les responsabilités civiles autres que professionnelles (exploitation, mandataires sociaux, automobile...) sont couvertes partout dans le monde par des polices d'assurances. Les montants assurés sont variables selon les pays afin de correspondre aux besoins de l'exploitation.

RISQUES PROPRES A L'ACTIVITE

L'assurance ne constitue qu'un des moyens de financement permettant de prévenir les conséquences des risques propres à l'activité. Elle vient en complément de la politique de maîtrise des risques menée par le Groupe.

VOL/FRAUDE

Ces risques sont inclus dans une police « globale de banque » assurant l'ensemble des activités financières dans le monde entier. S'agissant de la fraude, sont couvertes les actions commises par un salarié, un tiers agissant seul ou avec la complicité d'un salarié dans l'intention d'en tirer un profit personnel illicite. La malveillance suppose la volonté de causer un préjudice au Groupe.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Les conséquences d'éventuelles mises en cause sont assurées dans le cadre d'un plan mondial.

PERTES D'EXPLOITATION

Les conséquences d'un arrêt accidentel de l'exploitation sont assurées dans le cadre d'un plan mondial. Cette garantie intervient en complément de plans de continuité de l'exploitation. Les montants assurés sont de nature à permettre de couvrir les pertes encourues entre la survenance de l'événement et la mise en place des mécanismes de secours.

LES RISQUES DE NON-CONFORMITE ET DE REPUTATION

Depuis 2006, une organisation de la Conformité, indépendante, a été déployée au sein du groupe Société Générale.

Le Secrétaire général du Groupe est responsable de la Conformité Groupe. Il préside le Comité de conformité Groupe qui se réunit mensuellement. Les dysfonctionnements de conformité font l'objet, conformément à la réglementation, d'un *reporting* au Conseil d'administration.

Le Groupe a formalisé dans une instruction à ses collaborateurs sa politique en matière de détection, d'évaluation et de prévention du risque de réputation, en faisant de la maîtrise de ce risque un objectif majeur auquel tous ses collaborateurs doivent concourir.

Le dispositif de prévention du risque de non-conformité et de réputation est décrit au chapitre 8 « Conformité ».

LES RISQUES JURIDIQUES

RISQUES ET LITIGES

■ Après une enquête de l'Etat belge sur des fraudes fiscales qui auraient été commises, depuis 1997, en Belgique, par des acheteurs de certaines catégories de sociétés, cet Etat et le liquidateur de quelques-unes de ces sociétés ont mis en cause les divers participants à ces acquisitions pour tenter de récupérer le montant de l'impôt éludé ou d'obtenir des dommages-intérêts. Société Générale et l'une de ses filiales ont ainsi été mis en cause à raison de l'intervention, comme conseil des acheteurs, d'un salarié de Société Générale, depuis décédé, qui avait dissimulé la poursuite de son activité de conseil pour ce type de société malgré l'interdiction qui lui en avait été faite, il y a plusieurs années, par son supérieur hiérarchique, après que les risques liés à ces opérations ont été identifiés. Société Générale a coopéré sans réserve dans le cadre de l'enquête de l'Etat belge. Cette enquête a donné lieu à l'ouverture d'une procédure pénale.

Depuis lors, Société Générale et l'Etat Belge ont conclu des transactions pour un montant total de 31,56 M EUR. Société Générale et sa filiale, qui ont coopéré pleinement avec les autorités judiciaires, ont également conclu une transaction avec le Procureur du Roi pour mettre un terme à la procédure pénale.

■ En octobre 2005, les commissaires à l'exécution des plans de cession des sociétés Moulinex et Brandt, déclarées en redressement judiciaire en 2001, ont assigné les banques membres des crédits syndiqués consentis en 1997 à Moulinex et en 1998 à Brandt. Ils demandent leur condamnation, *in solidum*, à réparer le préjudice subi par les créanciers pour soutien abusif. Les dommages-intérêts demandés à Société Générale et au Crédit du Nord s'élèvent respectivement à 192,4 M EUR et 51,7 M EUR.

Société Générale et le Crédit du Nord, qui ne détenaient qu'une part dans les crédits, entendent vigoureusement contester cette assignation car les banques ont été les premières victimes de la déconfiture de Moulinex et de Brandt, après avoir essayé de les soutenir sur le fondement de plans de redressement sérieux et crédibles.

Les charges prévisibles pour la gestion de ces contentieux ont été prises en compte.

■ Société Générale et de nombreuses autres banques, sociétés d'assurance et sociétés de courtage font l'objet d'enquêtes de la part de l'administration fiscale américaine, de la SEC (*Securities and Exchange Commission*), de la Division antitrust du Département de la Justice et de procureurs de différents Etats (*State Attorneys General*) au motif qu'ils auraient manqué aux lois et règlements en

vigueur à l'occasion de contrats (*Guaranteed Investment Contracts* « *GICs* ») conclus dans le cadre d'émission d'obligations municipales exonérées d'impôts. En 2008, plusieurs autorités locales américaines ont également engagé des enquêtes sur les manquements allégués. Société Générale coopère pleinement avec les autorités dans le cadre de ces enquêtes.

En 2008, plusieurs actions de groupe ont été engagées aux Etats-Unis à l'encontre de Société Générale et d'autres banques, institutions financières et courtiers à qui il est reproché d'avoir enfreint le droit de la concurrence américain lors de l'appel d'offres et de la conclusion de *GICs* (*Guaranteed Investment Contracts*) et de produits dérivés avec des municipalités. Ces actions ont été jointes devant la *US District Court for the Southern District of New York*. Certaines d'entre elles ont donné lieu à une demande groupée (« *consolidated class action complaint* ») laquelle a été rejetée par la Cour, en avril 2009, au bénéfice de Société Générale et des autres défendeurs à l'exception de trois. Une seconde action de groupe modifiée a été engagée en juin 2009. Parallèlement, une autre action de groupe fondée sur le droit de la concurrence fédéral et sur la loi californienne ainsi que des actions individuelles de la part d'autorités publiques sont en cours. Des demandes tendant au rejet de ces procédures ont été déposées mais rejetées. La *discovery* est en cours.

■ Société Générale a découvert, au mois de janvier 2008, les agissements d'un de ses traders qui, frauduleusement et en dehors de sa mission, a pris des positions massives non autorisées et fictivement couvertes sur les marchés à terme d'indices sur actions. Société Générale s'est vu dans l'obligation de déboucler sans délai les positions prises, dans un contexte généralisé de baisse des marchés financiers, et a déposé plainte. Le 5 octobre 2010, le tribunal a rendu son jugement. Il a déclaré le trader coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux, et l'a condamné à 5 ans d'emprisonnement dont deux avec sursis. Il lui a, aussi, définitivement interdit d'exercer une activité ayant un lien avec les marchés financiers. Le tribunal a fait droit à l'action civile de Société Générale à qui le trader a été condamné à verser 4,9 Md EUR à titre de dommages-intérêts. Le trader a fait appel. Les audiences se tiendront du 4 au 28 juin 2012 devant la Cour d'appel de Paris.

■ Depuis 2003, Société Générale avait mis en place des lignes de « *gold consignment* » avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alerté sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or déposés chez Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par le non-paiement (466,4 M EUR) de l'or acheté. Afin de

recouvrer les sommes dues par le groupe Goldas et préserver ses intérêts, Société Générale a engagé au Royaume-Uni et en Turquie des actions civiles contre ses assureurs et des entités du groupe Goldas. Goldas a de son côté introduit des actions judiciaires en Turquie contre Société Générale qui entend vigoureusement se défendre.

Une provision a été constituée.

- En 1990, dans le cadre d'une opération de refinancement, des banques australiennes et européennes dont une filiale de Société Générale (Société Générale Australia Limited) ont obtenu de certaines sociétés du groupe Bell, des garanties couvrant des crédits consentis à des sociétés de ce groupe. Ces sûretés ont été réalisées lors de la mise en faillite du groupe. Le liquidateur a demandé la restitution des montants perçus du fait de la réalisation des sûretés et formulé également d'autres demandes à l'encontre des banques. En octobre 2008, le tribunal australien a condamné les banques à verser les sommes demandées par le liquidateur en principal ainsi que les intérêts capitalisés. Au mois de décembre 2009 Société Générale Australia Limited a exécuté la condamnation et déposé, à cet effet, environ 192,9 M AUD en principal et en intérêts sur un compte séquestre dans l'attente du résultat de l'appel qui a été formé. L'audience d'appel s'est tenue en 2011 et un jugement devrait être rendu durant l'année 2012.
- Société Générale Algérie (SGA) et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction à la législation locale sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard de la Banque d'Algérie s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par la Banque d'Algérie qui s'est ensuite constituée partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures pour 97,5 M EUR et mis hors de cause dans d'autres. La Cour suprême a cassé les décisions de condamnation et renvoyé ces mêmes affaires devant les Cours d'appel pour qu'il soit à nouveau statué. Elle a, par ailleurs, confirmé définitivement les mises hors de cause. Il lui reste à se prononcer dans une affaire.

- En janvier 2010, Société Générale avait introduit une action judiciaire devant la *US District Court for the Southern District of New York* contre Financial Guaranty Insurance Company (« Financial Guaranty ») et FGIC Credit Products, LLC (« FGIC Credit »), (ensemble « FGIC »), pour contester la résiliation par FGIC de vingt-deux CDS (*Credit Default Swap*) couvrant diverses opérations de crédit structurées de Société Générale, FGIC prétendant que Société Générale n'aurait pas payé les primes de deux transactions dans les délais requis. Société Générale soutenait, notamment, que les résiliations avaient été effectuées irrégulièrement et de mauvaise foi et devaient donc être annulées par la Cour.

Ultérieurement, en février 2010, Société Générale avait déposé une nouvelle demande tendant à faire juger que sa propre résiliation des vingt-deux CDS, intervenue postérieurement à celle de FGIC, était justifiée, Financial

Guaranty ayant dénoncé les contrats d'assurance couvrant les CDS conclus entre Société Générale et FGIC Credit. FGIC avait demandé le rejet de l'action de Société Générale. Société Générale s'était opposé à cette demande. Les parties ont finalement transigé.

- Après que Trust Company of the West (« TCW ») a engagé une action à leur encontre et contre leur nouvelle société de gestion DoubleLine Capital (« DoubleLine ») créée pour concurrencer TCW, d'anciens salariés de TCW dont le Directeur des Investissements, Jeffrey Gundlach, ont assigné, à leur tour, TCW en février 2010. Ils alléguent notamment que TCW n'aurait pas respecté un accord verbal relatif au contrat de travail de M. Gundlach, à sa rémunération et à celle de son équipe. Selon eux, TCW se serait engagé à leur verser un pourcentage des commissions de gestion et des profits produits par les comptes clients gérés par M. Gundlach pour un temps déterminé. Ils évaluaient les indemnités qui leur seraient dues à plus de 1,25 Md USD. Ils prétendaient également, sur le fondement du droit du travail californien, devoir bénéficier de salaires pour la période ayant précédé la fin de leurs contrats de travail.

Les plaidoiries ont eu lieu et, le 16 septembre 2011, le jury a retenu les demandes de TCW fondées sur la violation du secret des affaires, sur un défaut de loyauté et, s'agissant de M. Gundlach, sur une concurrence déloyale. Le jury a également rejeté la demande de M. Gundlach fondée sur un prétendu engagement oral de TCW à son égard. Le jury, en revanche, a jugé que TCW devait des salaires à M. Gundlach et aux autres salariés pour la période précédant la fin de leurs contrats de travail.

Le 29 décembre 2011, TCW et DoubleLine ont annoncé que les parties au procès avaient réglé leur différend de manière amiable. Les modalités de cet accord sont confidentielles. L'accord intervenu met un terme définitif à ce litige et l'extinction de l'instance a été constatée par le tribunal le 9 janvier 2012 (*Dismissal with prejudice*).

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement.

Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Echange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total

d'amendes de près de 385 M EUR. Société Générale a été sanctionné à hauteur de 53,5 M EUR, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7,0 M EUR.

Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la banque de France, conclut à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. L'Autorité de la concurrence dispose d'un délai d'un mois pour se pourvoir en cassation.

- Une *class action* a été engagée à l'encontre de SG Banque Privée S.A. (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court for the Northern District of Texas*. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds ou dont ils détenaient des certificats de dépôt depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux.

SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont, aussi, reçu des demandes de pièces et d'informations de la part du *Department of Justice* américain en relation avec les faits invoqués dans la *class action*. SG Banque Privée S.A. (Suisse) et Société Générale ont pris toutes dispositions utiles pour coopérer avec le *Department of Justice*.

Enfin, le mandataire judiciaire en charge de la gestion du groupe Stanford aux Etats-Unis a demandé à obtenir des pièces détenues par SG Banque Privée S.A (Suisse). Une demande d'entraide internationale en matière civile en vue de la production de pièces a été adressée aux autorités suisses par un juge américain à cet effet. Il sera statué prochainement sur cette demande par les juridictions suisses.

- Société Générale et d'autres institutions financières ont reçu des demandes d'information de la part d'autorités de contrôle américaines ou européennes dans le cadre d'enquêtes portant, d'une part, sur des soumissions présentées à la British Bankers Association en vue de la détermination de certains taux LIBOR (*London Interbank Offered Rates*) ainsi que les soumissions présentées à la Fédération bancaire européenne en vue de la détermination du taux EURIBOR (*Euro Interbank Offered Rate*) et portant, d'autre part, sur des opérations de dérivés indexés sur ces mêmes taux. Société Générale coopère pleinement avec ces autorités. Par ailleurs, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignés aux Etats-

Unis dans le cadre d'une action de groupe (*class action*). Il leur est reproché d'avoir notamment enfreint le droit de la concurrence et le *Commodity Exchange Act* américains à l'occasion d'une part, de la fixation du taux LIBOR US dollar et d'autre part d'opérations de dérivés indexés sur ce taux. Aucun délai n'est encore fixé pour répondre à cette mise en cause. L'affaire est pendante devant la *US District Court* de Manhattan.

- En septembre 2011, la *Federal Housing Finance Authority* (« FHFA »), autorité fédérale américaine en matière de financement immobilier et administrateur (« *Conservator* ») de Fannie Mae et Freddie Mac, a intenté dix-sept procédures judiciaires à l'encontre de diverses institutions financières. L'une des procédures vise des entités du groupe Société Générale (SG Mortgage Finance Corp., SG Mortgage Securities, LLC (« SGMS »), SG Americas Securities, LLC, SG Americas, Inc., SG Americas Securities Holdings, LLC ainsi que des membres du personnel dirigeant de SGMS. La FHFA cherche à obtenir réparation des pertes subies sur des titres adossés à des actifs immobiliers (« *residential mortgage backed securities* » ou « *RMBS* ») acquis par Fannie Mae et Freddie Mac pendant plusieurs années. Selon l'assignation dirigée contre les défendeurs SG, Fannie Mae et Freddie Mac auraient acheté environ pour 1,3 Md USD de ces titres lors de trois émissions ayant eu lieu entre mai 2006 et décembre 2006 dont la documentation aurait contenu de graves inexactitudes et omissions. Société Générale conteste fermement les griefs allégués et entend faire valoir pleinement ses droits.
- Fin septembre 2011, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a décidé d'ouvrir une procédure disciplinaire à l'encontre de Société Générale à l'issue d'une enquête, auprès de la Banque privée, portant sur les dispositifs de contrôle de conformité et les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Cette mission de l'ACP s'inscrit dans un programme qui touche progressivement l'ensemble des grands établissements français.
- Une ancienne filiale de Société Générale, Cowen and Company, a été assignée devant un tribunal californien. Il est reproché à Cowen d'avoir été négligente dans le cadre de l'exécution d'un mandat qui lui a été confié en 1998. Cowen avait été saisie par une entreprise qui devait faire l'objet d'une acquisition aux termes d'une opération d'échange d'actions. Les demandeurs, qui détenaient des participations soit dans la cible, soit dans l'actionnaire majoritaire de celle-ci, reprochent à Cowen d'avoir fait des déclarations inexactes (*misrepresentations or omissions*) s'agissant de l'acquéreur et considèrent, en conséquence, avoir subi un préjudice du fait de la faillite de l'acquéreur, qui est intervenue postérieurement à l'opération. Deux *motions to dismiss* ont été rejetées par le tribunal et la phase de *discovery* est en cours.

LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Voir p. 153 à 180.

AUTRES RISQUES

Aucun risque, à la connaissance du Groupe, n'est à mentionner à ce titre.

RATIOS REGLEMENTAIRES

RATIO DE SOLVABILITE BALE 2⁽¹⁾

L'Accord de Bâle de juin 2004 a fixé les règles de calcul des exigences minimales en fonds propres avec l'objectif de mieux appréhender les risques auxquels sont soumises les banques. Ce dispositif (dit Bâle 2) est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008. Le calcul des encours pondérés au titre du risque de crédit prend ainsi en compte le profil de risque des opérations grâce à l'utilisation de deux approches de détermination des encours pondérés : une méthode standard et des méthodes avancées s'appuyant notamment sur des modèles internes de notations des contreparties. Société Générale utilise ces méthodes avancées sur le risque de crédit (IRBA) et sur le risque opérationnel (AMA) depuis fin 2007 (pour plus d'information sur ce sujet, voir respectivement les p. 197 et 231).

Au titre du ratio de solvabilité Bâle 2, les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% de la somme des risques de crédit pondérés et de l'exigence de fonds propres multipliée par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels. Concernant les fonds propres prudentiels, la réglementation Bâle 2 a introduit des déductions, s'appliquant à 50% sur les fonds propres de base et à 50% sur les fonds propres complémentaires.

Concernant le risque de marché, Société Générale utilise également des méthodes avancées (voir p. 213). Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de *rating* des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5). Le risque de migration de *rating* et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« *Incremental Risk Charges* », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« *Comprehensive Risk Measurement* », spécifique au portefeuille de trading de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive Européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Le ratio de solvabilité Bâle 2 (intégrant les exigences au titre de Bâle 2.5) s'établit à 11,9% au 31 décembre 2011 (avec un ratio Tier 1 Bâle 2 de 10,7% et un Core Tier 1⁽²⁾ de 9,0%), sans prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de *floor*)⁽³⁾. Ces ratios restent inchangés après prise en compte des exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers.

(1) Pour des informations complémentaires, voir en p. 299 le paragraphe dédié du chapitre 10, note 4 annexe aux comptes consolidés consacré à la Gestion du capital et respect des ratios réglementaires et en p. 60, les paragraphes du chapitre 4 consacrés à la structure financière du Groupe et au pilotage en environnement Bâle 2.

(2) A partir du 31 décembre 2011, les fonds propres Core Tier 1 se définissent comme les fonds propres Tier 1 Bâle 2 moins le capital hybride éligible Tier 1 et après application des déductions sur le Tier 1 prévues par le Règlement.

(3) La mise en œuvre de la norme Bâle 2 s'accompagne d'une période transitoire (prolongée jusqu'à fin 2011) où les exigences de fonds propres Bâle 2 (calculées comme 8% des encours pondérés et conformément aux règlements en vigueur à l'arrêté français du 20 février 2007 modifié le 23 novembre 2011) ne peuvent être inférieures à 80% des exigences en fonds propres dans la norme précédente (norme Bâle 1 ou Cooke).

FONDS PROPRES PRUDENTIELS, ENCOURS PONDERES ET RATIOS DE SOLVABILITE BALE 2

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Capitaux propres consolidés, part du Groupe (normes IFRS)	47 067	46 421
Titres super-subordonnés (TSS)	(5 297)	(6 411)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	(930)	(892)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	40 840	39 118
Participations ne donnant pas le contrôle	3 443	3 359
Titres super-subordonnés (TSS)	5 496	6 571
Actions de préférence américaines	420	968
Immobilisations incorporelles	(1 511)	(1 386)
Ecarts d'acquisition	(7 942)	(8 451)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(184)	(1 484)
Autres ajustements réglementaires	(382)	171
Total des fonds propres de base	40 181	38 866
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	(2 717)	(3 503)
Total des fonds propres Tier 1	37 464	35 363
Fonds propres complémentaires de premier niveau	1 555	1 236
Fonds propres complémentaires de second niveau	9 187	11 255
Fonds propres complémentaires totaux	10 742	12 491
Déductions Bâle 2 ⁽¹⁾	(2 717)	(3 503)
Participations dans les sociétés d'assurance ⁽²⁾	(4 062)	(3 845)
Fonds propres réglementaires totaux (Tier 1 + Tier 2)	41 428	40 506
Total des encours pondérés	349 275	334 795
Encours pondérés au titre du risque de crédit	273 297	274 646
Encours pondérés au titre du risque de marché ⁽³⁾	32 536	13 078
Encours pondérés au titre du risque opérationnel	43 442	47 071
Effet des mesures transitoires sur les encours pondérés utilisés pour le calcul du ratio Tier 1 ⁽⁴⁾		9 067
Effet des mesures transitoires sur les encours pondérés utilisés pour le calcul du ratio global ⁽⁴⁾		6 651
Ratios de solvabilité		
Ratio Tier 1	10,7%	10,6%
Ratio global de solvabilité	11,9%	12,1%
Ratio Tier 1 après effet des mesures transitoires ⁽⁴⁾	10,7%	10,3%
Ratio global de solvabilité après effet des mesures transitoires ⁽⁴⁾	11,9%	11,9%

(1) Les déductions Bâle 2 sont déduites à hauteur de 50% des fonds propres de base et à hauteur de 50% des fonds propres complémentaires. La mise en œuvre de Bâle 2.5 a généré des déductions additionnelles de 145 M EUR au 31 décembre 2011.

(2) Dont valeur des titres mis en équivalence pour -2,8 Md EUR ; Société Générale utilisant l'option offerte par la directive Conglomérat financier de déduire le montant des titres assurance mis en équivalence de ses fonds propres réglementaires totaux.

(3) Dont 25,1 Md EUR en 2011, liés aux exigences au titre de Bâle 2.5.

(4) Exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux planchers (notion de *floor*).

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à fin décembre 2011 à 47,1 Md EUR (à comparer à 46,4 Md EUR au 31 décembre 2010). Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, des actions de préférence

américaines, des déductions prudentielles (y compris les déductions prudentielles Bâle 2.5), les fonds propres prudentiels Tier 1 Bâle 2 (intégrant les exigences au titre de Bâle 2.5) s'élèvent à 37,5 Md EUR.

ENCOURS PONDERES DES RISQUES BALE 2 (INTEGRANT LES EXIGENCES BALE 2.5) A FIN DECEMBRE 2011

(En Md EUR)

	Crédit	Marché	Opérationnel	Total
Réseaux France	83,7	0,1	2,9	86,6
Réseaux Internationaux	70,3	0,1	3,7	74,1
Banque de Financement et d'Investissement	66,4	31,5	24,8	122,7
<i>Dont impact exigence Bâle 2.5</i>		24,9		
Services Financiers Spécialisés et Assurances	39,9	0,0	2,4	42,2
Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	10,0	0,7	5,3	16,0
<i>Dont impact exigence Bâle 2.5</i>		0,2		
Hors Pôles	3,0	0,2	4,4	7,6
Groupe	273,3	32,5	43,4	349,3
<i>Dont impact exigence Bâle 2.5</i>		25,1		25,1

Par type d'activité, les encours pondérés (349,3 Md EUR), s'analysent comme suit :

- les risques de crédit⁽¹⁾ représentent 78,3% des encours pondérés au 31 décembre 2011, soit 273,3 Md EUR (contre 274,6 Md EUR au 31 décembre 2010) ;
- les risques de marché représentent 9,3% des encours pondérés au 31 décembre 2011, soit 32,5 Md EUR (contre 13,1 Md EUR au 31 décembre 2010) ;
- les risques opérationnels représentent 12,4% des encours pondérés au 31 décembre 2011, soit 43,4 Md EUR (contre, 47,1 Md EUR au décembre 2010).

L'essentiel du risque de crédit sur produits dérivés porte sur des instruments de maturité inférieure à 5 ans (une analyse détaillée est fournie dans les comptes consolidés, note 32).

Par ailleurs, le groupe Société Générale ayant été identifié comme « Conglomérat financier », il est soumis à une surveillance complémentaire assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

La Directive Européenne (CRD2) transposée en droit français en août 2010 et applicable au 31 décembre 2010 a modifié le calcul du ratio de contrôle des grands risques (durcissement de la pondération interbancaire, extension de la notion de clients liés ...). Chaque trimestre le groupe Société Générale vérifie que le montant total des risques nets encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25% des fonds propres du Groupe.

RATIO DE LIQUIDITE

Jusqu'au 30 mai 2010, le ratio de liquidité a été calculé suivant la méthode alors en vigueur. A compter du 30 juin 2010, conformément à l'instruction n° 2009-05 du 29 juin

2009, un nouveau de ratio de liquidité à un mois a été mis en place. Au 31 décembre 2011, il s'est situé au dessus du minimum réglementaire de 100%.

EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Ratio de solvabilité

Pour faire suite à l'Accord de Bâle de décembre 2010, une Directive Européenne (CRD4) donnera force réglementaire à ces propositions du Comité et devrait être adoptée par le Conseil européen en 2012 pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. L'objectif de cette réforme du cadre prudentiel est de renforcer la solidité financière du secteur grâce notamment aux mesures suivantes :

- la refonte complète et l'harmonisation de la définition des fonds propres avec en particulier l'amendement des règles de déductions, la définition d'un ratio « Core Tier 1 » normé et de nouveaux critères d'éligibilité aux fonds propres Tier 1 pour les titres hybrides ;
- de nouvelles exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés, afin de mieux capturer le risque de variation de CVA (« *Credit Value Adjustment* ») et une incitation à la compensation des produits dérivés par des chambres de compensation ;
- des exigences additionnelles, avec la mise en place de coussins visant à limiter la procyclicité : « coussin de conservation » pour limiter les possibilités de distribution (dividendes, rachat d'actions, rémunérations variables...) et « coussin contracyclique » destiné à limiter la croissance excessive des crédits en période de forte croissance de l'économie.

Le Comité de Bâle a publié le 19 juillet 2011 les règles proposées pour déterminer la surcharge de capital applicable aux SIFIs (*Systemically Important Financial Institutions*). Ces règles ont été entérinées par le G20 lors du sommet de novembre 2011. L'exigence de capital additionnel au titre des « SIFIs » sera appliquée de manière progressive à partir du 1^{er} janvier 2016 et pleinement, à partir du 1^{er} janvier 2019.

(1) Ainsi que de contrepartie, de dilution et de règlement livraison.

Ratio de liquidité

Le Comité de Bâle a proposé en décembre 2009 deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre dernier le texte définitif précisant les définitions de ces ratios. L'objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de 1 mois et un an, dans des conditions de stress intenses. Ces deux ratios encadrent :

- à un mois, le *liquidity Coverage Ratio* (LCR), dont l'objectif est de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour survivre à un stress sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique ;
- à un an, le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), dont l'objectif est de promouvoir l'allongement du financement, en comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de stress spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d'observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- pour le LCR : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015 ;
- pour le NSFR, observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Comité de Bâle poursuit par ailleurs ses réflexions autour des institutions dites « systémiques » ainsi que sur les modalités envisagées de redressement et de résolution de crises bancaires.

La Commission Européenne est fermement engagée à transposer les accords de Bâle 3 dans la CRD4. Elle a publié son projet de texte le 20 juillet 2011. Elle préconise :

- une obligation de *reporting* à partir du 1^{er} janvier 2013 des éléments constitutifs du LCR et du NSFR, très proche du texte de Bâle, pendant la période d'observation propre à l'Europe ;
- un rôle central pour le régulateur européen (ABE – Autorité Bancaire Européenne) pendant les travaux qui ont lieu avant et pendant la période d'observation ;
- une exigence du respect du LCR à un niveau minimal de 100% au plus tôt le 1^{er} janvier 2015.

La procédure législative de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne aura lieu en 2012, à la suite de laquelle le règlement qui définit les ratios de liquidité s'imposera en l'état dès sa publication contrairement à la CRD4 qui doit être transposée dans les droits nationaux avant son entrée en vigueur.

10

ELEMENTS FINANCIERS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	246
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	254
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	363
COMPTES SOCIAUX	365
NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX	373
PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2011	425
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	426

Sommaire

Etats financiers consolidés

Bilan consolidé	246
Compte de résultat consolidé	248
Evolution des capitaux propres	250
Tableau des flux de trésorerie	253

Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés	254
Note 2	Evolution du périmètre de consolidation	274
Note 3	Juste valeur des instruments financiers	275
Note 4	Gestion des risques associés aux instruments financiers	280
Note 5	Caisse et banques centrales	301
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	302
Note 7	Instruments dérivés de couverture	306
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente	307
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit	308
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle	309
Note 11	Portefeuilles reclassés	309
Note 12	Opérations de location financement et assimilées	310
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	311
Note 14	Actifs et passifs d'impôts	311
Note 15	Autres actifs	312
Note 16	Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	312
Note 17	Immobilisations corporelles et incorporelles	313
Note 18	Ecarts d'acquisition par pôles et sous-pôles	314
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit	315
Note 20	Dettes envers la clientèle	316
Note 21	Dettes représentées par un titre	316
Note 22	Autres passifs	317
Note 23	Comptes et plans d'épargne-logement	317
Note 24	Provisions et dépréciations	318
Note 25	Expositions au risque souverain	319
Note 26	Avantages au personnel	322
Note 27	Dettes subordonnées	328
Note 28	Actions ordinaires Société Générale, actions détenues en propre, actions détenues par le personnel et instruments de capitaux propres émis	329
Note 29	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	331
Note 30	Engagements	332
Note 31	Actifs remis et reçus en garantie	333
Note 32	Echéances par durée restant à courir	334
Note 33	Opérations en devises	335
Note 34	Activités d'assurance	336
Note 35	Produits et charges d'intérêts	339
Note 36	Produits et charges de commissions	340
Note 37	Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	341
Note 38	Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	342
Note 39	Produits et charges des autres activités	342
Note 40	Frais de personnel	343
Note 41	Plans d'avantages en actions	343
Note 42	Coût du risque	349
Note 43	Impôts sur les bénéfices	350
Note 44	Résultat par action	351
Note 45	Transactions avec les parties liées	352
Note 46	Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation	353
Note 47	Information sectorielle	359
Note 48	Honoraires des Commissaires aux comptes	362

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Bilan consolidé

ACTIF

		31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>			
Caisse et banques centrales	Note 5	43 963	14 081
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	422 494	455 160
Instruments dérivés de couverture	Note 7	12 611	8 162
Actifs financiers disponibles à la vente	Note 8	124 738	103 836
Prêts et créances sur les établissements de crédit	Note 9	86 440	70 268
Prêts et créances sur la clientèle	Note 10	367 517	371 898
Opérations de location financement et assimilées	Note 12	29 325	29 115
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		3 385	2 376
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Note 13	1 453	1 882
Actifs d'impôts	Note 14	5 230	5 445
Autres actifs	Note 15	55 728	43 506
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	429	64
Participation aux bénéfices différée	Note 34	2 235	1 068
Participations dans les entreprises mises en équivalence		2 014	1 968
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 17	16 837	15 812
Ecarts d'acquisition	Note 18	6 973	7 431
Total		1 181 372	1 132 072

PASSIF

		31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>			
Banques centrales		971	2 778
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 6	395 247	358 963
Instruments dérivés de couverture	Note 7	12 904	9 267
Dettes envers les établissements de crédit	Note 19	111 274	77 311
Dettes envers la clientèle	Note 20	340 172	337 447
Dettes représentées par un titre	Note 21	108 583	141 385
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 113	875
Passifs d'impôts	Note 14	1 195	1 343
Autres passifs	Note 22	59 525	55 003
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 16	287	6
Provisions techniques des entreprises d'assurance	Note 34	82 998	82 670
Provisions	Note 24	2 450	2 026
Dettes subordonnées	Note 27	10 541	12 023
Total dettes		1 130 260	1 081 097
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		25 081	24 954
Réserves consolidées		20 616	18 106
Résultat de l'exercice		2 385	3 917
Sous-total		48 082	46 977
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 29	(1 015)	(556)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		47 067	46 421
Participations ne donnant pas le contrôle		4 045	4 554
Total capitaux propres		51 112	50 975
Total		1 181 372	1 132 072

Compte de résultat consolidé

		2011	2010
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés	Note 35	32 389	28 294
Intérêts et charges assimilées	Note 35	(20 182)	(16 324)
Dividendes sur titres à revenu variable		420	318
Commissions (produits)	Note 36	9 898	10 038
Commissions (charges)	Note 36	(2 719)	(2 553)
Résultat net des opérations financières		4 432	5 374
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 37	4 434	5 341
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	Note 38	(2)	33
Produits des autres activités	Note 39	23 675	19 662
Charges des autres activités	Note 39	(22 277)	(18 391)
Produit net bancaire		25 636	26 418
Frais de personnel	Note 40	(9 666)	(9 559)
Autres frais administratifs		(6 449)	(6 053)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(921)	(933)
Résultat brut d'exploitation		8 600	9 873
Coût du risque	Note 42	(4 330)	(4 160)
Résultat d'exploitation		4 270	5 713
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		94	119
Gains ou pertes nets sur autres actifs		12	11
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	Note 18	(265)	1
Résultat avant impôts		4 111	5 844
Impôts sur les bénéfices	Note 43	(1 323)	(1 542)
Résultat net de l'ensemble consolidé		2 788	4 302
Participations ne donnant pas le contrôle		403	385
Résultat net part du Groupe		2 385	3 917
Résultat par action ordinaire	Note 44	3,20	4,96
Résultat dilué par action ordinaire	Note 44	3,18	4,94

Etat du résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(En M EUR)</i>		2011	2010
Résultat net		2 788	4 302
Ecart de conversion		(14)	925
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(722)	78
Réévaluation des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie		(52)	(125)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		(6)	5
Impôts		280	(34)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Note 29	(514)	849
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 274	5 151
Dont part du Groupe		1 926	4 640
Dont participations ne donnant pas le contrôle		348	511

Evolution des capitaux propres

Capital et réserves liées							
(En M EUR)	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Elimination des titres auto- détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice part du Groupe
Capitaux propres au 1 janvier 2010	925	17 661	(1 515)	7 398	24 469	19 014	-
Augmentation de capital	8	230			238		
Elimination des titres auto-détenus			180		180	(166)	
Emissions d'instruments de capitaux propres				(16)	(16)	175	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions		83			83		
Distribution 2010						(693)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle						(227)	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	8	313	180	(16)	485	(911)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres							
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat							
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat							
Ecart de conversion et autres variations						3	
Résultat 2010							3 917
Sous-total	-	-	-	-	-	3	3 917
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence							
Capitaux propres au 31 décembre 2010	933	17 974	(1 335)	7 382	24 954	18 106	3 917
Affectation du résultat						3 917	(3 917)
Capitaux propres au 1 janvier 2011	933	17 974	(1 335)	7 382	24 954	22 023	-
Augmentation de capital (Cf. Note 28)	37	1 067			1 104		
Elimination des titres auto-détenus ⁽¹⁾			70		70	(103)	
Emissions d'instruments de capitaux propres ⁽⁴⁾ (Cf. Note 28)		-		(1 209)	(1 209)	433	
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions ⁽²⁾		162			162		
Distribution 2011 (Cf. Note 28)					-	(1 770)	
Effet des acquisitions et des cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾⁽⁴⁾					-	36	
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	37	1 229	70	(1 209)	127	(1 404)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (Cf. Note 29)					-		
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat (Cf. Note 29)					-		
Impact impôt des variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres ou rapportées au résultat (Cf. Note 29)					-		
Ecart de conversion et autres variations					-	(3)	
Résultat 2011							2 385
Sous-total	-	-	-	-	-	(3)	2 385
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence					-		
Capitaux propres au 31 décembre 2011	970	19 203	(1 265)	6 173	25 081	20 616	2 385

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Participations ne donnant pas le contrôle					Total capitaux propres consolidés
Ecart de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Impact impôt	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et Réserves	Actions de préférence émises par les filiales (Cf. Note 28)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	
(1 149)	(635)	260	245	(1 279)	42 204	3 202	1 462	(30)	4 634	46 838
					238				-	238
					14				-	14
					159		(500)		(500)	(341)
					83	-			-	83
					(693)	(283)			(283)	(976)
					(227)	193			193	(34)
-	-	-	-		(426)	(90)	(500)	-	(590)	(1 016)
	452	(124)		328	328			12	12	340
	(362)	-		(362)	(362)			(25)	(25)	(387)
			(37)	(37)	(37)			6	6	(31)
792				792	795	(1)		133	132	927
					3 917	385			385	4 302
792	90	(124)	(37)	721	4 641	384		126	510	5 151
	5	-	(3)	2	2				-	2
(357)	(540)	136	205	(556)	46 421	3 496	962	96	4 554	50 975
(357)	(540)	136	205	(556)	46 421	3 496	962	96	4 554	50 975
					1 104				-	1 104
					(33)				-	(33)
					(776)		(312)		(312)	(1 088)
					162	-			-	162
					(1 770)	(306)			(306)	(2 076)
					36	(6)	(230)		(236)	(200)
-	-	-	-	-	(1 277)	(312)	(542)	-	(854)	(2 131)
	(1 133)	(46)		(1 179)	(1 179)			(32)	(32)	(1 211)
	412	(1)		411	411			26	26	437
			277	277	277			2	2	279
37				37	34	(3)		(51)	(54)	(20)
					2 385	403			403	2 788
37	(721)	(47)	277	(454)	1 928	400	-	(55)	345	2 273
	(7)	1	1	(5)	(5)				-	(5)
(320)	(1 268)	90	483	(1 015)	47 067	3 584	420	41	4 045	51 112

- (1) Au 31 décembre 2011, les 34 266 679 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 4,42% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés est de 1 265 M EUR, dont 105 M EUR au titre des activités de transaction et 22 M EUR au titre du contrat de liquidité.

Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

A la date du 31 décembre 2011, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité : 1 269 639 titres et 162 M EUR.

L'évolution de l'autocontrôle sur l'année 2011 s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Contrat de liquidité	Activités de Transaction	Autocontrôle et gestion active des Fonds Propres	Total
Cessions nettes d'achats	(22)	130	(38)	70
	(22)	130	(38)	70
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les fonds propres	9	1	(129)	(119)
Dividendes attachés et éliminés des résultats consolidés	-	-	16	16
	9	1	(113)	(103)

- (2) Le montant des paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres relatifs à l'année 2011 est de 162 M EUR :
31 M EUR ont été comptabilisés dans le cadre des plans d'options d'achat ou de souscriptions d'actions et 131 M EUR dans le cadre des attributions gratuites d'actions.
- (3) Impact sur les capitaux propres part du Groupe des transactions réalisées au titre des participations ne donnant pas le contrôle :

Annulation plus-value de cession	104
Rachats de participations ne donnant pas le contrôle ne faisant pas l'objet d'une option de vente	(67)
Transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle	1
Résultat afférent aux participations ne donnant pas le contrôle représentatives d'actionnaires bénéficiaires d'une option de vente de leurs titres au Groupe affecté aux réserves, part du Groupe	(2)
Total	36

- (4) Les mouvements relatifs à l'année 2011 enregistrés dans les réserves des participations ne donnant pas le contrôle sont le résultat des opérations suivantes :

Remboursement d'actions de préférences émises par des filiales à hauteur d'un nominal de 312 M EUR.

Rachat d'actions de préférences émises par des filiales à hauteur d'un nominal de 230 M EUR.

Les -6 M EUR d'autres mouvements sur les opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle résultent notamment de :

- 125 M EUR d'effet négatif des variations de périmètre, notamment liés à la cession de BSGV à Rosbank et au rachat de 2,53% des participations ne donnant pas le contrôle sur Rosbank ;
- 117 M EUR d'augmentations de capital dont 49 M EUR relatifs à Rosbank et 67 M EUR à Geniki ;
- 2 M EUR d'effet positif des transactions et variations de valeur relatives aux options de vente accordées à des actionnaires n'ayant pas le contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Flux de trésorerie net des activités opérationnelles		
Bénéfice net après impôt (I)	2 788	4 302
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 131	2 910
Dotations nettes aux provisions	4 163	10 172
Quote-part de bénéfice (perte) du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	(94)	(119)
Impôts différés	353	117
Résultat net de cessions sur actifs disponibles à la vente détenus à long terme et filiales consolidées	(190)	(142)
Variation des produits constatés d'avance	122	180
Variation des charges constatées d'avance	80	(15)
Variation des produits courus non encaissés	(632)	(9)
Variation des charges courues non décaissées	1 182	(85)
Autres mouvements	2 410	3 418
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	10 525	16 427
Reclassement du résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat⁽¹⁾ (III)	(4 434)	(5 341)
Opérations interbancaires	17 766	(14 435)
Opérations avec la clientèle	2 012	1 499
Opérations sur autres actifs/passifs financiers	12 342	373
Opérations sur autres actifs/passifs non financiers	(3 071)	2 555
Augmentations/diminutions nettes des actifs/passifs opérationnels (IV)	29 049	(10 008)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III) + (IV)	37 928	5 380
Flux de trésorerie net des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	1 936	161
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3 915)	(2 616)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(1 979)	(2 455)
Flux de trésorerie net des activités de financement		
Flux de trésorerie provenant/à destination des actionnaires ⁽²⁾	(2 093)	(1 240)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	(1 881)	(657)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	(3 974)	(1 897)
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C)	31 975	1 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	11 303	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 334	6 306
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	42 992	11 303
Solde net des comptes, prêts et emprunts à vue sur les établissements de crédit	7 620	7 334
Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie	31 975	1 028

(1) Le résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprend les résultats réalisés et latents.

(2) Cf. note 28 :

- dont remboursements d'actions de préférence pour 425 M USD ;
- dont distribution 2011 de 1 187 M EUR hors dividendes payés en actions.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 15 février 2012.

Note 1

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

- Introduction
- 1. Principes de consolidation
- 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- 3. Présentation des états financiers
- 4. Normes comptables ou interprétations que le Groupe appliquera dans le futur

INTRODUCTION

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le groupe Société Générale (« le Groupe ») a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre

2011 en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date (ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Ce référentiel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS (*International Accounting Standards*) 1 à 41, ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2011.

Le Groupe a également continué à utiliser les dispositions de la norme IAS 39, telle qu'adoptée dans l'Union européenne, relatives à l'application de la comptabilité de macro-couverture de juste valeur (IAS 39 « carve out »).

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

NORMES IFRS ET INTERPRETATIONS IFRIC APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

	Dates de publication par l'IASB	Dates d'adoption par l'Union européenne
Normes ou interprétations :		
Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »	8 octobre 2009	23 décembre 2009
Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »	28 janvier 2010	30 juin 2010
IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »	4 novembre 2009	19 juillet 2010
Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »	25 novembre 2009	19 juillet 2010
IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »	25 novembre 2009	23 juillet 2010
Amélioration aux IFRS – mai 2010	6 mai 2010	18 février 2011

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

• Amendement à IAS 32 « Classement des émissions de droits »

Cet amendement traite de la comptabilisation des droits de souscription (droits préférentiels de souscription, options, *warrants*...) émis dans une monnaie fonctionnelle autre que celle de l'émetteur. Ces droits étaient auparavant comptabilisés comme des dérivés. A présent, sous certaines conditions restrictives, ils peuvent être classés en capitaux

propres quelle que soit la devise dans laquelle leur prix d'exercice est libellé.

• Amendement à IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants »

Les premiers adoptants sont autorisés à utiliser, au même titre que les préparateurs existants d'états financiers selon les normes IFRS, les dispositions transitoires incluses dans les amendements IFRS 7 « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ».

• IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »

Cette version révisée simplifie les informations à fournir par les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'Etat ou sous influence notable de l'Etat et clarifie la notion de parties liées.

• Modification d'IFRIC 14 « Paiements d'avance d'exigences de financement minimal »

Cet amendement précise les conditions dans lesquelles un actif net peut être comptabilisé au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en cas de versement exceptionnel effectué d'avance et permettant de diminuer les contributions futures.

• IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres »

Cette interprétation précise le traitement comptable dans les comptes du débiteur d'un échange d'instruments de dettes contre des instruments de capitaux propres. Ces derniers doivent être évalués à leur juste valeur. L'écart entre la valeur comptable de la dette éteinte et la juste valeur retenue pour l'évaluation des instruments de capitaux propres émis doit être comptabilisé en résultat.

• Amélioration aux IFRS – mai 2010

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié 6 amendements à des normes déjà existantes.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées pour la préparation de ces comptes consolidés sont indiquées ci-après. Hormis l'application des nouvelles normes et amendements décrits ci-dessus, ces principes et méthodes comptables ont été appliqués de manière constante en 2010 et en 2011.

RECOURS A DES ESTIMATIONS

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-après conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif enregistrés dans les rubriques *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*, *Instruments dérivés de couverture* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* (Cf. paragraphe 2 et note 3) ainsi que la juste valeur des instruments pour lesquels cette information doit être présentée dans les notes annexes ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers (*Prêts et créances*, *Actifs financiers disponibles à la vente*, *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*), des opérations de location financement et assimilées, des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition (Cf. paragraphe 2 et notes 4, 18 et 25) ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan, dont les provisions sur avantages du personnel et les provisions techniques des entreprises d'assurance ainsi que la participation aux bénéfices différée inscrite à l'actif du bilan (Cf. paragraphe 2 et notes 23, 24, 26 et 34) ;
- la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises (Cf. paragraphe 1 et note 2) ;
- la juste valeur retenue lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée pour réévaluer la quote-part éventuellement conservée par le Groupe dans cette entité (Cf. paragraphe 1).

1. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de Société Générale et des principales sociétés françaises et étrangères composant le groupe Société Générale. Les comptes des filiales étrangères ayant été établis d'après les règles comptables de leur pays d'origine, les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables du groupe Société Générale.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels du Groupe intégrant les succursales à l'étranger et toutes les filiales significatives contrôlées par celui-ci. Les filiales arrêtant leurs comptes en cours d'année avec un décalage de plus de trois mois établissent une situation intermédiaire au 31 décembre, leurs résultats étant déterminés sur une base de douze mois. Tous les soldes, profits et transactions significatifs entre les sociétés du Groupe font l'objet d'une élimination.

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables ou convertibles à la date d'appréciation du contrôle. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions

ordinaires existantes sur le marché ou du droit à convertir des obligations en actions ordinaires nouvelles.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective tandis que les résultats des filiales qui ont été vendues au cours de l'exercice sont inclus jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé d'exister.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

• Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive. Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit du pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes ;
- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires.

• Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

• Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

CAS PARTICULIERS DES ENTITES AD-HOC

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (« entités *ad-hoc* ») sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital.

Les principaux critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative pour déterminer l'existence du contrôle d'une entité *ad-hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité ; ce pouvoir peut avoir été délégué par la mise en place d'un mécanisme d'autopilotage ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dans le cadre de la consolidation des entités *ad-hoc* contrôlées en substance par le Groupe, les parts des entités *ad-hoc* qui ne sont pas détenues par le Groupe sont enregistrées au bilan en *Dettes*.

CONVERSION DES COMPTES DES ENTITES ETRANGERES

Lorsqu'il est exprimé en devises, le bilan des sociétés consolidées est converti sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur le capital, les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée en capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Ecart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des investissements nets en devises dans des entités étrangères et de leurs résultats en devises, ainsi que les pertes ou profits provenant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères des banques du Groupe viennent également en variation des capitaux propres consolidés dans cette même rubrique.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a transféré en réserves consolidées les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des entités étrangères au 1^{er} janvier 2004. De ce fait, en cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession ne comprendra que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET DES ECARTS D'ACQUISITION

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprises. Le coût

d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais directement liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés dans le résultat de la période.

Les compléments de prix sont intégrés dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date de prise de contrôle, même s'ils présentent un caractère éventuel. Cet enregistrement est effectué par contrepartie des capitaux propres ou des dettes en fonction du mode de règlement de ces compléments de prix. S'ils sont qualifiés de dettes, les révisions ultérieures de ces compléments de prix sont enregistrées en résultat pour les dettes financières relevant de la norme IAS 39 et selon les normes appropriées pour les dettes ne relevant pas d'IAS 39 ; s'ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres, ces révisions ne donnent lieu à aucun enregistrement.

En date d'acquisition, les actifs, passifs, éléments de hors-bilan et passifs éventuels identifiables conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » des entités acquises sont évalués individuellement à leur juste valeur quelle que soit leur destination. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale de ces éléments, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique *Ecart d'acquisition* ; en cas d'écart négatif, celui-ci est immédiatement enregistré en résultat. Les *Participations ne donnant pas le contrôle* sont alors évaluées pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, lors de chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les *Participations ne donnant pas le contrôle* à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition leur étant alors affectée en contrepartie.

Les écarts d'acquisition sont maintenus au bilan à leur coût historique libellé dans la devise de référence de la filiale acquise et converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture.

En date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part dans cette dernière antérieurement détenue par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Dans le cas d'une acquisition par étape, l'écart d'acquisition est ainsi déterminé par référence à la juste valeur en date de prise de contrôle de l'entité.

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêt et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les *Réserves consolidées, part du Groupe*. De même, une baisse du pourcentage d'intérêt

du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires au sein des capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat concomitamment à l'enregistrement de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière par le Groupe et de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unité(s) génératrice(s) de trésorerie devant tirer avantage de l'acquisition. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie à laquelle (auxquelles) ils sont rattachés.

Lorsque la valeur recouvrable de la ou des unité(s) génératrice(s) de trésorerie est inférieure à sa (leur) valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période sur la ligne *Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition*.

ENGAGEMENTS DE RACHAT ACCORDES A DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DE FILIALES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leurs participations. Ces engagements de rachat correspondent pour le Groupe à des engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options peut être établi selon une formule de calcul prédéfinie lors de l'acquisition des titres de la filiale tenant compte de l'activité future de cette dernière ou bien être fixé comme devant être la juste valeur des titres de la filiale au jour de l'exercice des options.

Ces engagements sont traités comptablement comme suit :

- en application des dispositions de la norme IAS 32, le Groupe a enregistré un passif financier au titre des options de vente vendues aux actionnaires minoritaires des entités contrôlées de manière exclusive. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente dans la rubrique *Autres passifs* ;
- l'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir le même traitement comptable que celui appliqué aux transactions relatives aux *Participations ne donnant pas le contrôle*. En conséquence, la contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des *Participations ne donnant pas le contrôle* sous-jacentes aux options et pour le solde en diminution des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;
- les variations ultérieures de ce passif liées à l'évolution du prix d'exercice estimé des options et de la valeur comptable

des *Participations ne donnant pas le contrôle* sont intégralement comptabilisées dans les *Réserves consolidées, part du Groupe* ;

- si le rachat est effectué, le passif est dénoué par le décaissement de trésorerie lié à l'acquisition des intérêts des actionnaires minoritaires dans la filiale concernée. En revanche, à l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, le passif est annulé, en contrepartie des *Participations ne donnant pas le contrôle* et des *Réserves consolidées, part du Groupe* ;

- tant que les options ne sont pas exercées, les résultats afférents aux *Participations ne donnant pas le contrôle* faisant l'objet d'options de vente sont présentés dans la rubrique *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat consolidé.

Ces principes comptables sont susceptibles d'être révisés au cours des prochains exercices en fonction des précisions qui pourraient être apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS (ex IFRIC) ou l'IASB.

INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe est géré sur une base matricielle reflétant à la fois ses métiers et la répartition géographique de ses activités. Les informations sectorielles sont donc présentées sous ces deux niveaux.

Le Groupe inclut dans le résultat de chaque sous-pôle d'activités les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés. Les produits de chaque sous-pôle à l'exception du Hors Pôles incluent également la rémunération des fonds propres qui leur sont alloués, cette rémunération étant définie par référence au taux estimé du placement des fonds propres. En contrepartie, la rémunération des fonds propres comptables du sous-pôle est réaffectée au Hors Pôles. Les transactions entre les différents sous-pôles s'effectuent à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des clients extérieurs au Groupe.

Le Groupe est géré en cinq pôles d'activités :

- les Réseaux France qui regroupent les réseaux domestiques Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama ;
- les Réseaux Internationaux qui regroupent les activités de Banque de détail à l'étranger ;
- les Services Financiers Spécialisés et Assurances qui regroupent les filiales de Financements Spécialisés aux entreprises (financement des biens d'équipements professionnels, location longue durée et gestion de flottes de véhicules, et location et gestion des parcs informatiques, activité qui a été cédée au 2^e semestre 2010) et aux particuliers (Crédit à la consommation), ainsi que les activités d'assurance-vie et dommages ;
- le pôle Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs. Les métiers des Services aux Investisseurs incluent les activités de courtage exercées par Newedge ainsi que l'ensemble des services titres et d'épargne salariale ;

- la Banque de Financement et d'Investissement, regroupant :

- « Global Markets », qui regroupe l'ensemble des activités de marché « Actions » et « Taux, Changes et Matières Premières »,
- « Financement et Conseil », qui couvre l'ensemble des services de conseil en stratégie, levées de capitaux et financements structurés,
- « Actifs gérés en extinction » qui gère les actifs financiers devenus illiquides dans le contexte de la crise financière.

A ces pôles opérationnels s'ajoute le Hors Pôles qui représente notamment la fonction de centrale financière du Groupe vis-à-vis des pôles. A ce titre, lui sont rattachés le coût de financement des titres des filiales et les produits de dividendes afférents, ainsi que les produits et charges issus de la gestion Actif/Passif du Groupe et les résultats dégagés par les activités de gestion patrimoniale du Groupe (gestion de son portefeuille de participations industrielles et bancaires et de ses actifs immobiliers patrimoniaux). Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles.

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et passifs sectoriels sont présentés après leur élimination. Le taux d'impôt appliqué au résultat de chaque pôle d'activités est calculé sur la base d'un taux d'impôt normatif moyen fixé en début d'exercice en fonction des taux d'impôt de droit commun en vigueur dans chacun des pays où sont réalisés les résultats de chaque pôle d'activités. L'écart avec le taux d'impôt réel du Groupe est affecté au Hors Pôles.

Dans le cadre de l'information sectorielle par zone géographique, les produits et charges ainsi que les actifs et passifs sectoriels sont ventilés sur la base du lieu de comptabilisation de l'opération.

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET ACTIVITES ABANDONNEES

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et il doit être hautement probable que cette vente intervienne dans les douze mois. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* sans possibilité de compensation.

En cas de moins-values latentes entre la juste valeur nette des coûts de cession des actifs non courants et des groupes d'actifs destinés à être cédés et leur valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants destinés à être cédés cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque le Groupe a cédé l'activité. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées. De même, les flux de trésorerie générés par les activités abandonnées sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie des périodes présentées.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

OPERATIONS EN DEVICES

En date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en juste valeur en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le montant en devises des actifs financiers non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui n'appartiennent pas au portefeuille de transaction, est converti dans la monnaie fonctionnelle de l'entité en utilisant le cours de change de clôture. Les écarts de change relatifs à ces actifs financiers sont constatés en capitaux propres et ne sont rapportés au compte de résultat qu'au moment de leur cession ou de leur dépréciation ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change. En particulier, s'ils sont financés par un passif libellé dans la même devise, les actifs non monétaires sont convertis au cours comptant de fin de période en comptabilisant l'incidence des variations de change en résultat si une relation de couverture de juste valeur a été mise en place entre ces deux instruments financiers.

DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants de marché mentionnés supra ou de l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Lorsque l'instrument financier est traité sur différents marchés et que le Groupe a un accès immédiat à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché le plus avantageux. Lorsqu'il n'existe pas de cotation pour un instrument financier donné mais que les composantes de cet instrument financier sont cotées, la juste valeur est égale à la somme des prix cotés des différentes composantes de l'instrument financier en intégrant le cours acheteur et vendeur de la position nette compte tenu de son sens.

Lorsque le marché d'un instrument financier n'est pas ou n'est plus considéré comme actif, sa juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation (modèles internes de valorisation). Celles-ci intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de justes valeurs d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valorisation d'option, de paramètres de valorisation.

S'il existe des techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments, et s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel, alors le Groupe peut utiliser ces techniques. Le recours à des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et aux taux d'actualisation correctement ajustés des risques que prendrait en compte tout intervenant de marché est autorisé. Ces ajustements sont pratiqués de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles. Les hypothèses internes prennent en compte notamment le risque de contrepartie, le risque de non performance, le risque de liquidité et le risque de modèle, le cas échéant.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché. Si les paramètres de valorisation utilisés sont des données de marché observables, la juste valeur est le prix de marché, et la différence entre le prix de transaction et la valeur issue du modèle interne de valorisation, représentative de la marge commerciale, est comptabilisée immédiatement en résultat. En revanche, si les

paramètres de valorisation ne sont pas observables ou si les modèles de valorisation ne sont pas reconnus par le marché, la juste valeur de l'instrument financier au moment de la transaction est réputée être le prix de transaction et la marge commerciale est généralement enregistrée en résultat sur la durée de vie de l'instrument. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est toutefois reconnue en résultat qu'à leur maturité ou lors de leur cession éventuelle avant terme. Dans le cas d'instruments émis faisant l'objet de rachats significatifs sur un marché secondaire et pour lesquels il existe des cotations, la marge commerciale est enregistrée en résultat conformément à la méthode de détermination du prix de l'instrument. Lorsque les paramètres de valorisation deviennent observables, la partie de la marge commerciale non encore comptabilisée est alors enregistrée en résultat.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les achats et les ventes d'actifs financiers non dérivés évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, d'actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et d'actifs financiers disponibles à la vente (Cf. ci-après) sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison tandis que les instruments financiers dérivés sont enregistrés en date de négociation. Les variations de juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement-livraison sont enregistrées en résultat ou en capitaux propres en fonction de leur classification comptable. Les prêts et créances sont enregistrés au bilan en date de décaissement des fonds ou d'échéance des prestations facturées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés dans une des quatre catégories suivantes.

• Prêts et créances

Les prêts et créances regroupent les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Les prêts et créances sont présentés au bilan parmi les *Prêts et créances sur les établissements de crédit* ou les *Prêts et créances sur la clientèle* suivant la nature de la contrepartie. Ils sont évalués après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

• Actifs et passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Il s'agit des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à leur juste valeur en date de clôture et portés au bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de

juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Aux actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction s'ajoutent les actifs et passifs financiers non dérivés que le Groupe a désignés dès l'origine pour être évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39. L'application par le Groupe de l'option juste valeur a pour objet :

- d'une part, l'élimination ou la réduction significative de décalages entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers.

Le Groupe évalue ainsi à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat certaines émissions obligataires structurées du métier de Banque de Financement et d'Investissement. Ces émissions s'inscrivent dans le cadre d'une activité exclusivement commerciale dont les risques sont couverts par des retournements sur le marché au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de garantir la cohérence entre le traitement comptable de ces émissions et celui des instruments financiers dérivés couvrant les risques de marché induits par ces dernières et qui sont obligatoirement évalués à la juste valeur.

Le Groupe évalue également à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat les actifs financiers représentatifs des contrats en unités de compte des filiales d'assurance-vie du Groupe afin d'éliminer le décalage de traitement comptable avec les passifs d'assurance y afférents. Conformément à la norme IFRS 4, les passifs d'assurance sont comptabilisés en appliquant les normes comptables locales. Les revalorisations des provisions techniques des contrats en unités de compte, directement liées aux revalorisations des actifs financiers en représentation de ces provisions, sont donc enregistrées dans le compte de résultat. L'utilisation de l'option juste valeur permet ainsi de comptabiliser les variations de juste valeur des actifs financiers par résultat symétriquement à la comptabilisation des variations du passif d'assurance associé à ces contrats en unités de compte ;

- d'autre part, l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés devant faire l'objet d'une comptabilisation distincte. Sont notamment concernées les obligations convertibles en actions détenues par le Groupe.

• Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés, à revenus fixes ou déterminables et assortis d'une maturité fixe, qui sont cotés sur un marché actif et que le Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués après leur acquisition au coût amorti et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation. Le coût amorti intègre les

primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition. Ces actifs financiers sont présentés au bilan dans la rubrique *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés détenus pour une période indéterminée et que le Groupe peut être amené à céder à tout moment. Par défaut, ce sont les actifs financiers qui ne sont pas classés dans l'une des trois catégories précédentes. Ces actifs financiers sont inscrits au bilan dans la rubrique *Actifs financiers disponibles à la vente*, et réévalués à leur juste valeur en date de clôture. Les revenus courus ou acquis des titres de dette sont enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif en *Intérêts et produits assimilés – Opérations sur instruments financiers* tandis que les variations de juste valeur hors revenus sont présentées sur une ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*. Ce n'est qu'en cas de cession ou de dépréciation de ces actifs financiers que le Groupe constate en résultat ces variations de juste valeur dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*. Les dépréciations affectant les titres de capitaux propres classés en actifs disponibles à la vente ont un caractère irréversible. Les revenus de ces titres sont enregistrés quant à eux au compte de résultat dans la rubrique *Dividendes sur titres à revenu variable*.

ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension ou d'un prêt sont maintenus à l'actif du bilan du Groupe dans leur poste d'origine. Dans le cas de mises en pension, l'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en *Dettes* au passif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du Groupe. Toutefois, en cas de cession ultérieure des titres empruntés, une dette de restitution de ces titres à leur prêteur est inscrite au passif du bilan du Groupe parmi les *Passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Dans le cas des titres reçus en pension, le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit en *Prêts et créances* à l'actif du bilan, à l'exception des opérations initiées dans le cadre des activités de *trading* qui sont enregistrées parmi les *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*.

RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers ne peuvent, postérieurement à leur enregistrement initial au bilan du Groupe, être reclassés dans la catégorie des *Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier non dérivé enregistré initialement au bilan dans la rubrique *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* parmi les actifs financiers détenus à des fins de transaction peut être reclassé hors de cette catégorie dans les conditions suivantes :

- si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement détenu à des fins de transaction n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci ;
- si des circonstances rares entraînent un changement de la stratégie de détention d'actifs financiers non dérivés de dettes ou de capitaux propres initialement détenus à des fins de transaction, ces actifs peuvent être reclassés soit dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente*, soit dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

En aucun cas, les instruments financiers dérivés et les actifs financiers à la juste valeur sur option ne peuvent être reclassés hors de la catégorie des *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat*.

Un actif financier initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* peut être transféré dans la catégorie des *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à cette catégorie. Par ailleurs, si un actif financier à revenus fixes ou déterminables initialement enregistré dans la catégorie des *Actifs financiers disponibles à la vente* n'est plus, postérieurement à son acquisition, négociable sur un marché actif et que le Groupe a désormais l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance, alors cet actif financier peut être reclassé dans la catégorie des *Prêts et créances* sous réserve du respect des critères d'éligibilité propres à celle-ci.

Les actifs financiers ainsi reclassés sont transférés dans leur nouvelle catégorie à leur juste valeur à la date du reclassement et sont ensuite évalués conformément aux dispositions applicables à cette nouvelle catégorie. Le coût amorti des actifs financiers reclassés des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ou *Actifs financiers disponibles à la vente* vers la catégorie *Prêts et créances*, ainsi que le coût amorti des actifs financiers reclassés de la catégorie *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* vers la catégorie *Actifs financiers disponibles à la vente*, sont déterminés sur la base des estimations des flux de trésorerie futurs attendus réalisées en date de reclassement. L'estimation de ces flux de trésorerie futurs attendus doit être révisée à chaque clôture ; en cas d'augmentation des estimations d'encaissements futurs consécutive à une amélioration de leur recouvrabilité, le taux d'intérêt effectif est

ajusté de manière prospective. En revanche, s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un événement survenu après le reclassement des actifs financiers considérés et que cet événement a une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs initialement attendus, une dépréciation de l'actif concerné est alors enregistrée en *Coût du risque* au compte de résultat.

DETTES

Les dettes émises par le Groupe et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en contrepartie du compte de résultat sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transaction. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au bilan en *Dettes envers les établissements de crédit*, en *Dettes envers la clientèle* ou en *Dettes représentées par un titre*.

• Dettes envers les établissements de crédit et Dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes calculés au taux d'intérêt effectif sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les *Dettes subordonnées*.

Les intérêts courus sur ces titres calculés au taux d'intérêt effectif sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DETTES SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Le

cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier et n'a pas conservé en pratique le contrôle de l'actif financier, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés à l'occasion du transfert de l'actif. Si le Groupe a conservé le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier à son bilan dans la mesure de l'implication continue du Groupe dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue, corrigée le cas échéant de tout profit ou perte latent qui aurait été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le Groupe décomptabilise un passif financier (ou une partie de passif financier) seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, est annulée ou est arrivée à expiration.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. A l'exception des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie (voir ci-après), les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés sont comptabilisées au compte de résultat de la période.

Les instruments financiers dérivés sont classés en deux catégories :

• Instruments financiers dérivés de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comptablement de couverture. Ils sont inscrits au

bilan dans la rubrique *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*. Les variations de juste valeur sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat*.

Les variations de juste valeur constatées sur les instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont comptabilisées en *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* jusqu'à la date d'annulation de ces instruments et de constatation au bilan, pour leur juste valeur à cette même date, des créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées en *Coût du risque* au compte de résultat.

• Instruments financiers dérivés de couverture

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, le Groupe documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, ou la transaction future couverte, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument financier dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité de la couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie. Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique *Instruments dérivés de couverture*.

En fonction de la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme un instrument de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie, ou de risque de change lié à un investissement net à l'étranger.

Couverture de juste valeur

Dans le cas d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable de l'élément couvert est ajustée des gains ou des pertes attribuables au risque couvert, lesquels sont constatés dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat. Dans la mesure où la relation de couverture est hautement efficace, les variations de juste valeur de l'élément couvert sont symétriques aux variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture. S'agissant de dérivés de taux, la partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est vendu, la

comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. La valeur au bilan de l'élément d'actif ou de passif ayant fait l'objet de la couverture n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur, et les ajustements cumulés au titre du traitement de couverture sont amortis sur la durée de vie restant à courir de l'élément antérieurement couvert. La comptabilité de couverture cesse également d'être appliquée si l'élément couvert est vendu avant l'échéance ou remboursé par anticipation.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'opérations de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé est inscrite dans une ligne spécifique des capitaux propres, tandis que la partie inefficace est constatée au poste *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* du compte de résultat.

Les montants inscrits au sein des capitaux propres relatifs aux couvertures de flux de trésorerie sont repris dans le poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au même rythme que les flux de trésorerie couverts. La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est inscrite au compte de résultat dans la rubrique *Produits et charges d'intérêts – Dérivés de couverture* symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

Lorsque l'instrument financier dérivé ne respecte plus les critères d'efficacité imposés dans le cadre d'une relation de couverture ou si l'instrument financier dérivé est liquidé ou vendu, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur une base prospective. Les montants inscrits précédemment dans les capitaux propres sont reclassés au poste *Produits et charges d'intérêts* du compte de résultat au cours des périodes où la marge d'intérêt subit l'incidence de la variabilité des flux de trésorerie découlant de l'élément couvert. Si l'élément couvert est vendu ou remboursé avant l'échéance prévue ou si la transaction future couverte n'est plus hautement probable, les gains et les pertes latents inscrits dans les capitaux propres sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Couverture d'un investissement net à l'étranger libellé en devises

Comme dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite dans les capitaux propres en *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* tandis que la partie inefficace est portée au compte de résultat.

Macro-couverture de juste valeur

Les instruments financiers dérivés de taux utilisés dans le cadre de ce type de couverture ont pour objet de couvrir de façon globale le risque structurel de taux issu principalement des activités de la Banque de détail. Pour le traitement comptable de ces opérations, le Groupe applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve-out ») permettant ainsi de faciliter :

- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macro-couverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif qui incluent les dépôts à vue de la clientèle dans les positions à taux fixe ainsi couvertes ;
- la réalisation des tests d'efficacité prévus par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne.

Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des instruments financiers dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments macro-couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée *Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux* par la contrepartie du compte de résultat.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur en contrepartie du compte de résultat, le Groupe sépare le dérivé incorporé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte et qu'il répond à la définition d'un instrument dérivé. L'instrument financier dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan en *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* dans les conditions décrites ci-avant.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

• Actifs financiers évalués au coût amorti

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et si cet (ou ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers, qui peut être estimée de façon fiable.

Le Groupe apprécie en premier lieu s'il existe des indications objectives de dépréciation pour des actifs financiers individuellement significatifs, de même que, individuellement

ou collectivement, pour des actifs financiers qui ne sont pas individuellement significatifs. Nonobstant l'existence de garantie, les critères d'appréciation du caractère avéré d'un risque de crédit sur encours individuels incluent la survenance d'un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou, indépendamment de l'existence de tout impayé, l'existence d'un risque avéré de crédit ou de procédures contentieuses.

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des prêts et des créances ou sur des actifs financiers classés en *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*, le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est comptabilisé en *Coût du risque* au compte de résultat et la valeur de l'actif financier est réduite par la constitution d'une dépréciation. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées en *Coût du risque*, tandis que la reprise dans le temps des effets de cette actualisation constitue la rémunération comptable des créances dépréciées et est enregistrée en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat.

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'une restructuration, le Groupe comptabilise en *Coût du risque* une perte représentant la modification des conditions du prêt lorsque l'actualisation des flux futurs recouvrables estimés au taux d'intérêt effectif d'origine aboutit à un montant inférieur au coût amorti du crédit.

Dans le cas où il n'existerait pas d'indication objective de dépréciation pour un actif financier considéré individuellement, significatif ou non, le Groupe inclut cet actif financier dans un groupe d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et les soumet collectivement à un test de dépréciation. L'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne alors lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Les portefeuilles homogènes ainsi dépréciés peuvent notamment regrouper :

- des encours sur des contreparties dont la situation financière s'est fragilisée depuis la comptabilisation initiale de ces actifs financiers sans qu'une indication objective de dépréciation ait encore été identifiée au niveau individuel (encours sensibles), ou bien ;
- des encours sur des contreparties relevant de secteurs économiques considérés comme étant en crise suite à la survenance d'événements générateurs de pertes, ou encore ;
- des encours sur des secteurs géographiques ou des pays sur lesquels une dégradation du risque de crédit a été constatée.

Le montant de la dépréciation sur un groupe d'actifs homogènes est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ou de *scenarii* de pertes graves appliqués au portefeuille ou, le cas échéant, par des études *ad-hoc*. Ces éléments sont ajustés pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles. Les variations des dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

• Actifs financiers disponibles à la vente

La dépréciation d'un actif financier disponible à la vente est constatée en charge dans le compte de résultat dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation découlant d'un ou plusieurs événements postérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif.

Pour les instruments de capitaux propres cotés, une baisse significative ou prolongée de leur cours en-deçà de leur coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation. Le Groupe estime que c'est notamment le cas pour les actions cotées qui présentent à la date de clôture des pertes latentes supérieures à 50% de leur coût d'acquisition ainsi que pour les actions cotées en situation de pertes latentes pendant une période continue de 24 mois ou plus précédant la date de clôture. D'autres facteurs, comme par exemple la situation financière de l'émetteur ou ses perspectives d'évolution, peuvent conduire le Groupe à estimer que son investissement pourrait ne pas être recouvré quand bien même les critères mentionnés ci-dessus ne seraient pas atteints. Une charge de dépréciation est alors enregistrée au compte de résultat à hauteur de la différence entre le cours coté du titre à la date de clôture et son coût d'acquisition.

Pour les instruments de capitaux propres non cotés, les critères de dépréciation retenus sont identiques à ceux mentionnés ci-dessus, la valeur des instruments à la date de clôture étant déterminée sur la base des méthodes de valorisation décrites dans la note 3.

Les critères de dépréciation des instruments de dettes sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Lorsqu'une diminution de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente a été comptabilisée directement dans la ligne spécifique des capitaux propres intitulée *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* et qu'il existe par la suite une indication objective de dépréciation de cet actif, le Groupe inscrit en compte de résultat dans la rubrique *Coût du risque* la perte latente cumulée comptabilisée antérieurement en capitaux propres pour les instruments de dettes et dans la rubrique *Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente* pour les titres à revenu variable.

Le montant de cette perte cumulée est égal à la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en

principal et de tout amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée éventuellement de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisée en résultat.

Les pertes de valeur comptabilisées en résultat relatives à un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises en résultat tant que l'instrument financier n'a pas été cédé. Dès lors qu'un instrument de capitaux propres a été déprécié, toute perte de valeur complémentaire constitue une dépréciation additionnelle. En revanche, pour les instruments de dettes, les pertes de valeur font l'objet de reprises par résultat en cas d'appréciation ultérieure de leur valeur.

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

Les opérations de location sont qualifiées d'opérations de location financement lorsqu'elles ont en substance pour effet de transférer au locataire les risques et avantages liés à la propriété du bien loué. A défaut, elles sont qualifiées de location simple.

Les créances de location financement figurent au bilan en *Opérations de location financement et assimilées* et représentent l'investissement net du Groupe dans le contrat de location, égal à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie.

Les intérêts compris dans les loyers sont enregistrés en *Intérêts et produits assimilés* au compte de résultat de façon à dégager un taux de rentabilité périodique constant sur l'investissement net. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties retenues pour le calcul de l'investissement brut du bailleur dans le contrat de location financement, la valeur actualisée de cette baisse est enregistrée dans la rubrique *Charges des autres activités* du compte de résultat par contrepartie d'une réduction de la créance de location financement à l'actif du bilan.

Les immobilisations détenues dans le cadre d'opérations de location simple sont présentées à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles*, et lorsqu'il s'agit d'immeubles, ces derniers sont classés en *Immeubles de placement*. Les revenus des loyers sont enregistrés de manière linéaire sur la durée du bail dans la rubrique *Produits des autres activités* du compte de résultat. Par ailleurs, le traitement comptable des produits facturés au titre des prestations de maintenance connexes aux activités de location simple a pour objet de refléter, sur la durée des contrats de location, une marge constante entre ces produits et les charges encourues.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des

immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable. En cas de baisse ou de hausse ultérieure de la valeur résiduelle initialement retenue, l'ajustement de la base amortissable vient modifier de manière prospective le plan d'amortissement du bien.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, le Groupe a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur, et au moins une fois par an pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles à durée non définie. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date de clôture. Les tests de dépréciation sont réalisés en regroupant les immobilisations par unité génératrice de trésorerie. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat sur la ligne *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les plus ou moins-values de cession d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées en *Gains ou pertes nets sur autres actifs*, tandis que les résultats sur immeubles de placement sont classés au sein du *produit net bancaire* dans la rubrique *Produits des autres activités*.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des risques de crédit ou à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le montant de la sortie de ressources attendue est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

ENGAGEMENT SUR LES CONTRATS D'EPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour le Groupe des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour le Groupe font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement, d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constituent une seule et même génération, d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date de clôture ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul, d'une part, et des observations historiques des comportements effectifs des clients, d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ENGAGEMENT DE FINANCEMENT

Si ces engagements de financement ne sont pas considérés comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les

inscrit initialement à leur juste valeur. Par la suite, ces engagements font l'objet de provisions, si nécessaire, conformément aux principes comptables relatifs aux *Provisions*.

GARANTIES FINANCIERES DONNEES

Le Groupe inscrit initialement à son bilan les garanties financières données, considérées comptablement comme des instruments financiers non dérivés, pour leur juste valeur puis les évalue ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie. En cas d'indication objective de perte de valeur, les garanties financières données font l'objet d'une provision au passif du bilan.

DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés en totalité ou en partie d'instruments de dettes ou de capitaux propres selon qu'il existe ou non une obligation contractuelle pour l'émetteur de délivrer de la trésorerie aux détenteurs des titres.

• Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Compte tenu de leurs caractéristiques, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et n'intégrant pas des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts ainsi que les actions émises par une filiale du Groupe dans le cadre du financement de son activité de crédit-bail immobilier sont qualifiés d'instruments de dettes.

Ces titres subordonnés à durée indéterminée sont alors classés en *Dettes subordonnées*.

A contrario, les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

• Actions de préférence

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par le Groupe sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Emises par des filiales, ces actions de préférence sont présentées parmi les *Participations ne donnant pas le contrôle*. Les rémunérations versées aux porteurs de ces dernières sont inscrites en *Participations ne donnant pas le contrôle* au compte de résultat.

• Titres super subordonnés à durée indéterminée

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe, ces titres ont été classés en capitaux propres.

Emis par Société Générale, ces titres sont présentés parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

Les *Participations ne donnant pas le contrôle* correspondent à la part d'intérêt dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

ACTIONS PROPRES

Les actions Société Générale détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent les actions Société Générale ou les actions de filiales contrôlées par le Groupe de façon exclusive et qui sont obligatoirement dénoués par l'échange d'un montant fixe de trésorerie (ou d'un autre actif financier) pour un montant fixe d'actions propres (autres que des dérivés) sont inscrits lors de leur enregistrement initial parmi les capitaux propres. Les primes payées ou reçues au titre de ces instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de capitaux propres sont comptabilisées directement en *capitaux propres*, les variations de juste valeur de ces dérivés n'étant pas comptabilisées.

Les autres instruments financiers dérivés ayant comme sous-jacent des actions propres sont quant à eux comptabilisés au bilan en juste valeur comme les instruments financiers dérivés n'ayant pas comme sous-jacent des actions propres.

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier sans tenir compte des pertes sur crédit futures et il inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes les primes et décotes.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés en résultat en *Intérêts et produits assimilés* sur la base du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur. Par ailleurs, hormis celles relatives aux avantages du personnel, les provisions inscrites au passif du bilan génèrent comptablement des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé afin d'actualiser le montant de la sortie de ressources attendu.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif du Groupe est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe et les charges liées à l'application par le Groupe de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

AVANTAGE DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe, en France et à l'étranger, peuvent accorder à leurs salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;

- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

PAIEMENT SUR BASE D'ACTIONS SOCIETE GENERALE OU ACTIONS EMISES PAR DES ENTITES CONSOLIDEES

Les paiements en actions englobent :

- les paiements en instruments de capitaux propres ;
- les versements en espèces dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des instruments de capitaux propres.

Les paiements sur base d'actions donnent lieu à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel inscrite dans la rubrique *Rémunérations du personnel* selon les modalités décrites ci-après.

• Le Plan mondial d'actionnariat salarié

Le Groupe permet à ses salariés et retraités de participer à une augmentation de capital annuelle spécifique dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti est enregistré dans les charges de l'exercice dans la rubrique *Frais de personnel – Participation, intéressement, abondement et décote*. Cet avantage se mesure comme étant la différence entre la juste valeur des titres acquis et le prix d'acquisition payé par le salarié, le tout multiplié par le nombre d'actions effectivement souscrites. La juste valeur des titres acquis est déterminée en intégrant la condition légale d'incessibilité associée, sur la base des paramètres de marché (notamment le taux d'emprunt) applicables aux acteurs de marché bénéficiaires de ces titres incessibles pour reconstituer une situation de libre disposition des titres.

• Autres paiements basés sur des actions

Le Groupe peut attribuer à certains de ses salariés des options d'achat ou de souscription d'actions, des actions gratuites ou des rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale et réglées en espèces.

Les options sont évaluées à leur juste valeur à la date de notification aux salariés sans attendre que les conditions

nécessaires à leur attribution définitive soient remplies, ni que les bénéficiaires exercent leurs options.

Les méthodes retenues pour la valorisation des plans du Groupe sont le modèle binomial lorsque le Groupe dispose de statistiques suffisantes pour intégrer *via* ce modèle le comportement des bénéficiaires des options d'un plan ou, à défaut, le modèle Black & Scholes ou encore Monte Carlo. Cette évaluation est réalisée par un actuaire indépendant.

Pour les paiements en actions dénoués par remise d'instruments de capitaux propres (actions gratuites et options d'achat ou de souscription d'actions Société Générale), la juste valeur de ces instruments, calculée en date de notification est étalée en charges sur la période d'acquisition des droits par contrepartie de la rubrique *Instruments de capitaux propres et réserves liées* en capitaux propres. A chaque date de clôture, le nombre de ces instruments est révisé pour tenir compte des conditions de performance et de présence et ajuster le coût global du plan initialement déterminé ; la charge comptabilisée dans la rubrique *Rémunérations du personnel* depuis l'origine du plan est alors ajustée en conséquence.

Pour les paiements en actions dénoués par règlement en espèces (rémunérations indexées sur le cours de l'action Société Générale), la juste valeur des sommes à verser est étalée en charges dans la rubrique *Rémunérations du personnel* sur la période d'acquisition des droits par contrepartie d'un compte de dettes au passif du bilan en *Autres passifs – Charges à payer sur engagements sociaux*. Cette dette est réévaluée à sa juste valeur par résultat jusqu'à son règlement. En cas de couverture par instruments dérivés, la variation de valeur de ces derniers est enregistrée dans la même rubrique du compte de résultat à hauteur de la part efficace.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

IMPOT SUR LE RESULTAT

• Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation de l'entité.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur dans le pays d'implantation et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôt différé peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables font l'objet d'une revue annuelle tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste des résultats fiscaux de ces dernières fondée sur les perspectives de développement de leurs activités : les actifs d'impôt différé qui n'avaient pas été comptabilisés jusque là sont alors reconnus au bilan s'il devient probable qu'un bénéfice imposable futur permettra leur récupération ; en revanche, la valeur comptable des actifs d'impôt différé déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat consolidé à l'exception des impôts différés se rapportant à des *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, pour lesquels la charge ou le produit est inscrit dans cette même rubrique des capitaux propres.

ACTIVITE D'ASSURANCE

• Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers des entreprises d'assurance du Groupe sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions applicables aux instruments financiers telles que décrites précédemment.

• Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

En application de la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance, les provisions techniques des contrats

d'assurance-vie et d'assurance non-vie restent calculées selon les mêmes méthodes que celles définies par la réglementation locale.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement des provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés et des provisions pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques décès, l'invalidité et l'incapacité de travail.

Les provisions techniques des contrats en unités de compte avec clause discrétionnaire de participation aux bénéfices ou avec une clause d'assurance significative sont évaluées en date d'inventaire en fonction de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer. Les risques couverts sont majoritairement les risques protection habitations, auto et garanties accidents de la vie.

En application des principes définis par la norme IFRS 4 et conformément à la réglementation locale applicable au regard de cette dernière, les contrats d'assurance avec une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une « comptabilité miroir » consistant à comptabiliser dans le poste *Participation aux bénéfices différée* les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Cette provision à la participation aux bénéfices différée est déterminée de sorte à refléter les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Afin de démontrer le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée en cas de moins-value latente nette, il est démontré que les besoins de liquidité survenant dans un environnement économique défavorable n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-values latentes. Pour cela, les approches suivantes sont retenues :

- la première consiste à simuler des *scenarii* de stress déterministes (« normés » ou extrêmes). On démontre que dans ces *scenarii*, il n'y a pas de réalisation de moins-values significatives au titre des actifs en stock à la date d'inventaire dans les *scenarii* testés ;
- l'objectif de la seconde approche est de s'assurer qu'à moyen-long terme, les ventes réalisées pour faire face aux besoins de liquidité ne génèrent pas de moins-values significatives. Cette approche est vérifiée sur des projections réalisées à partir de *scenarii* extrêmes ;
- par ailleurs, le test d'adéquation des passifs est effectué semestriellement au moyen d'un modèle stochastique faisant appel à des hypothèses de paramètres conformes à

ceux utilisés pour la MCEV (*Market Consistent Embedded Value*). Ce test prend en compte l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion, les commissions, les options et garanties sur les contrats.

3. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

UTILISATION DU FORMAT D'ETATS DE SYNTHESE BANCAIRE RECOMMANDE PAR LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format des états de synthèse proposé par l'organisme français de normalisation comptable, le Conseil National de la Comptabilité, dans sa recommandation n° 2009-R-04 du 2 juillet 2009.

REGLE DE COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe inscrit au bilan le montant net des contrats de prise et de mise en pensions livrées sur titres qui respectent les conditions suivantes :

- ils sont conclus avec la même entité juridique ;
- ils présentent la même date d'échéance certaine dès l'origine des opérations ;
- ils sont couverts sous l'égide d'un contrat cadre prévoyant un droit permanent et opposable aux tiers à compenser les sommes dues le même jour ;
- ils se dénouent au travers d'un système de règlement/livraison garantissant la livraison des titres contre la réception des montants d'espèces associés.

Le Groupe inscrit également au bilan le montant net de la juste valeur des options sur indices, négociées sur un marché organisé, ayant comme sous-jacents des actions au sein d'une même entité juridique qui respectent les conditions suivantes :

- le marché sur lequel elles sont traitées oblige un règlement en net ;
- elles sont traitées dans le cadre d'une même stratégie ;
- elles sont négociées sur le même marché organisé ;
- le dénouement des options par livraison physique des actifs sous-jacents n'est pas possible sur ces marchés organisés ;
- elles ont les mêmes caractéristiques (compensation des options d'achat avec des options d'achat d'une part et des options de vente avec des options de vente d'autre part) ;

- elles ont le même sous-jacent, la même devise et la même date d'échéance.

TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

A fin d'élaboration du tableau des flux de trésorerie, *la trésorerie et équivalent de trésorerie* comprend les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

RESULTAT PAR ACTION

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période, à l'exception des actions propres. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires est établi en tenant compte des droits aux dividendes des actionnaires privilégiés tels que les

porteurs d'actions de préférence ou de titres subordonnés ou super subordonnés classés en capitaux propres. Le bénéfice dilué par action reflète la dilution potentielle qui pourrait survenir en cas de conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est ainsi tenu compte de l'effet dilutif des plans d'options et d'attribution d'actions gratuites. Cet effet dilutif a été déterminé en application de la méthode du rachat d'actions.

4. NORMES COMPTABLES OU INTERPRETATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et des interprétations qui n'ont pas toutes été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2011. Ces normes et interprétations entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Elles ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2011.

NORMES COMPTABLES, INTERPRETATIONS OU AMENDEMENT ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Normes ou interprétations :	Dates d'adoption par l'Union européenne	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »	22 novembre 2011	1 ^{er} juillet 2011

• Amendement à IFRS 7 « Informations à fournir sur les transferts d'actifs financiers »

Cet amendement permet d'améliorer la compréhension des opérations de transferts d'actifs financiers (telles que les

titrisations), y compris des effets induits par les risques restant à la charge du cédant. Des informations particulières sont également requises en cas d'opérations effectuées à une date proche de la clôture.

NORMES COMPTABLES ET INTERPRETATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPEENNE AU 31 DECEMBRE 2011

Normes ou Interprétations	Dates de publication par l'IASB	Dates d'application : exercices ouverts à compter du
IFRS 9 « Instruments financiers – Phase 1 : classement et évaluation »	12 novembre 2009, 28 octobre 2010, et 16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2015
Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »	20 décembre 2010	1 ^{er} janvier 2012
IFRS 10 « Etats financiers consolidés »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 11 « Accords conjoints »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »	12 mai 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 1 « Présentations des éléments de détail de l'OCI »	16 juin 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »	16 juin 2011	1 ^{er} janvier 2013
IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »	19 octobre 2011	1 ^{er} janvier 2013
Amendements à IFRS 7 et IAS 32 sur la compensation des actifs et passifs financiers	16 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2013 1 ^{er} janvier 2014

• **IFRS 9 « Instruments financiers –Phase 1 : classement et évaluation »**

Cette norme, qui représente la première phase de la refonte de la norme IAS 39, définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers. La méthodologie de dépréciation des actifs financiers, ainsi que les opérations de couverture feront l'objet de phases ultérieures qui viendront compléter la norme IFRS 9.

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « *business model* »).

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) seront enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et de présenter des caractéristiques standards (les flux de trésorerie devant correspondre uniquement à des remboursements de principal et à des intérêts sur le principal). A défaut, ces instruments financiers seront évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans recyclage ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

• **Amendement à IAS 12 « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents »**

Le calcul des impôts différés dépend de la manière dont une entité espère recouvrer un actif, soit en l'utilisant, soit en le vendant. L'amendement introduit la présomption selon laquelle l'actif est recouvré par une vente, à moins que l'entité n'ait clairement l'intention de le réaliser d'une autre manière.

Cette présomption concerne uniquement les immobilisations corporelles et les actifs incorporels évalués ou réévalués à la juste valeur.

• **IFRS 10 « Etats financiers consolidés »**

Cette nouvelle norme introduit un modèle unique de contrôle où le recours au jugement est renforcé. Cette nouvelle définition du contrôle doit tenir compte à la fois : du pouvoir exercé sur l'entité, de l'exposition ou droits sur les rendements variables de l'entité et de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sur ces rendements.

• **IFRS 11 « Accords conjoints »**

Cette norme distingue deux types d'accords conjoints (activité conjointe et co-entreprise) selon la nature des droits et obligations des partenaires et supprime l'option d'application de la méthode de l'intégration proportionnelle. Les co-entreprises devront désormais être consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

• **IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités »**

Cette norme définit l'ensemble des informations à présenter en annexe pour toutes les entités consolidées ainsi que pour les entités structurées consolidées ou non.

• **IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur »**

Cette norme définit la juste valeur, présente un cadre pour les évaluations à la juste valeur et précise l'information à fournir sur les modalités d'évaluations à la juste valeur.

• **Amendements à IAS 27 « Etats financiers individuels (séparés) »**

Les amendements précisent les modalités de comptabilisation des participations dans les états financiers individuels.

• **Amendements à IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises »**

IAS 28 est amendée pour tenir compte des modifications liées aux normes IFRS 10 et 11 pour les participations dans les entreprises associées et les coentreprises.

• **Amendements à IAS 1 « Présentation des éléments de détail de l'OCI »**

Ces amendements modifient certaines dispositions relatives à la présentation des OCI (autres éléments de résultat global) : présentation groupée des différentes composantes des autres éléments de résultat global (recyclage ou non en résultat) et de l'effet d'impôt lié à chaque composante d'autres éléments de résultat global.

• Amendements à IAS 19 « Avantages au personnel »

Les principales modifications portent essentiellement sur les écarts actuariels qui seront obligatoirement constatés en OCI. De plus, en cas de modification de plan, le coût des services passés sera comptabilisé immédiatement en résultat, que les droits soient acquis ou non.

• IFRIC 20 « Coût de démantèlement dans la production d'une mine à ciel ouvert »

Cette interprétation définit les frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert.

• Amendements à IFRS 7 et à IAS 32

sur la compensation des actifs et passifs financiers

L'amendement à IFRS 7 requiert notamment de présenter les montants bruts des actifs et des passifs financiers (avant effets de compensation), les montants compensés et le montant net présenté au bilan. L'amendement à IAS 32 apporte des clarifications sur la compensation des actifs et passifs financiers : la compensation serait obligatoire seulement si une entité a un droit inconditionnel et juridiquement exécutoire en toute circonstance de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Note 2

EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend 808 sociétés au 31 décembre 2011 :

- 640 sociétés intégrées globalement ;
- 93 sociétés intégrées proportionnellement ;
- 75 sociétés mises en équivalence.

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe et les entités sous influence notable dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe. Cette significativité est notamment appréciée au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation consolidés du Groupe.

Les principales modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2011, par rapport au périmètre en vigueur pour l'arrêté du 31 décembre 2010 sont les suivantes :

■ Au cours du second semestre 2011

- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation Philips Medical Capital France détenue à 60%. Cette société est consolidée par intégration globale.
- Les sociétés gérant le patrimoine immobilier précédemment sous-consolidées dans New Esporta Holding Limited sont sorties du périmètre de consolidation suite à leur cession.
- BSGV, antérieurement consolidée par intégration globale à 100%, a été fusionnée dans Rosbank. Le taux d'intérêt du Groupe dans cette dernière passe ainsi de 74,89% à 79,87%. A l'issue de cette opération, le Groupe a acheté des titres à un actionnaire minoritaire portant son taux de détention dans Rosbank et par conséquent dans Limited Liability Company Rusfinance, Limited Liability Company Rusfinance Bank et Deltacredit, à 82,40%.

- La participation du Groupe dans Société Générale de Leasing au Maroc est passée de 74,15% à 56,91%, sous l'effet du rachat par SG Marocaine de Banque de la quote-part détenue par SG Financial Services Holding.
- La participation du Groupe dans BRD – groupe Société Générale est passée de 59,37% à 60,17%, suite à l'achat d'actions détenues par des actionnaires minoritaires. Il en résulte une augmentation du taux de détention d'ALD Automotive SRL qui passe à 92,03%.
- La participation du Groupe dans Komerčni Banka A.S. a augmenté de 0,29% pour s'élever à 60,73% suite à l'acquisition d'actions détenues par des actionnaires minoritaires et à l'augmentation du nombre de titres auto-détenus.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation SG Leasing and Renting Co Ltd., détenue à 100%. Cette entité, située en Chine, est consolidée par intégration globale.
- Société Générale Tchadienne de Banque est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe par intégration globale à 55,19%.
- Le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SAS Orbéo, antérieurement consolidée par intégration proportionnelle à 50%.
- La participation du Groupe dans GENIKI est passée de 88,44% à 99,05%, suite à une augmentation de capital et à une conversion des actions de préférence.
- La participation dans BOURSORAMA S.A. a diminué de 0,08% sur le second semestre et s'élève à présent à 57,39% suite à une augmentation de capital non souscrite par le Groupe.
- La participation du Groupe dans TCW Group Inc. est passée de 100% à 97,88% suite à une augmentation de capital dilutive réalisée dans le cadre d'une clause de complément de prix accordée par l'entité lors de

l'acquisition de Metropolitan West Asset Management en 2010. L'ensemble des actions créées à cette occasion sont assorties d'une clause de put octroyée par TCW Group Inc à ces nouveaux actionnaires.

En application d'IFRS 5, sont notamment classées dans les rubriques *Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées* (Cf. note 16) des participations de l'activité de capital-investissement qui ont été mises en vente par le Groupe ainsi que les actifs et passifs d'activités de trading sur matières premières en Amérique du Nord.

■ Au cours du premier semestre 2011

- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation Orhidska Banka détenue à 70,02%. Cette société, située en Macédoine, est consolidée par intégration globale.
- La participation du Groupe dans Bank Republic est passée de 81,18% à 84,04%, soit une variation de 2,86% par rapport au 31 décembre 2010, du fait d'une relation sur une augmentation de capital.
- Le Groupe a cédé sa participation dans Limited Liability Partnership Prostokredit à Eurasian Bank. Cette société, antérieurement sous-consolidée par SG Consumer Finance, est ainsi sortie du périmètre de consolidation en février 2011.
- Deltacredit, antérieurement sous-consolidée en intégration globale à 100% par DC Mortgage Finance Nederland BV, a été consolidée directement à 74,89% suite à la cession des titres détenus à Rosbank.
- Limited Liability Company Rusfinance et Limited Liability Company Rusfinance Bank, qui étaient sous-consolidées à 100% dans Rusfinance S.A.S., ont été consolidées par intégration globale à 74,89% après que leurs titres ont été cédés à Rosbank.
- La participation dans Banka Société Générale Albania Sh.A. a été portée à 87,47%, soit une augmentation de 1,65% par rapport au 31 décembre 2010, suite à l'effet relatif d'une augmentation de capital.
- La participation du Groupe dans SG Equipment Finance Czech Republic SRO est passée de 100% à 80,18% sous l'effet de la cession de l'intégralité des titres détenus par Gefa Leasing GMBH et de près de la moitié de ceux détenus par SG Equipment Finance International GMBH à Komerční Banka.
- Le Groupe a intégré dans le périmètre de consolidation ALD Automotive SRL détenue à 91,87% depuis 2004. Cette société, située en Roumanie, a été consolidée par intégration globale.
- La participation dans BOURSORAMA S.A. a diminué de 0,31% sous l'effet conjugué d'une augmentation de capital non souscrite par le Groupe et de la diminution du nombre de titres par BOURSORAMA S.A., et s'élève désormais à 57,47%.
- Les activités opérationnelles sous-consolidées dans New Esporta Holding Limited sont sorties du périmètre de consolidation au 30 juin 2011 suite à la cession des titres.

Note 3

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note précise, dans une première partie, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe pour la détermination de la juste valeur des instruments financiers présentée dans les notes suivantes :

Notes	Libellés
Note 6	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
Note 7	Instruments dérivés de couverture
Note 8	Actifs financiers disponibles à la vente
Note 9	Prêts et créances sur les établissements de crédit
Note 10	Prêts et créances sur la clientèle
Note 11	Portefeuilles reclassés
Note 12	Opérations de location financement et assimilées
Note 13	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
Note 19	Dettes envers les établissements de crédit
Note 20	Dettes envers la clientèle
Note 21	Dettes représentées par un titre

Dans une deuxième partie, elle détaille les méthodes retenues pour la valorisation des instruments financiers affectés par la crise financière.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

1. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

1.1. INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de Black & Scholes pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Préalablement à leur utilisation, ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe qui complètent cette validation *a priori* par des contrôles de cohérence *a posteriori*. Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles mensuels approfondis par les experts du département des risques de marché de la Direction des risques du Groupe, complétés si besoin par les réserves nécessaires (notamment *bid-ask* et liquidité).

A des fins d'information en annexe des comptes consolidés, les instruments financiers en juste valeur au bilan sont présentés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations. La hiérarchie des justes valeurs se composera des niveaux suivants :

- niveau 1 (N1) : instruments valorisés par des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etats et de dérivés ;
- niveau 2 (N2) : instruments valorisés à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré sont présentés dans ce niveau. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix ;

- niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour la valorisation ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables). Il s'agit essentiellement des instruments pour lesquels la marge commerciale n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat (dérivés ayant des échéances plus longues que celles traitées habituellement sur les marchés) et des instruments financiers des « Actifs gérés en extinction » dès lors que les paramètres de valorisation de ces produits ne sont pas observables.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : non propriétaires (données indépendantes de la banque), disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

A titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 7 ans. En revanche lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 7 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché. Cela a été le cas au cours de l'exercice 2011 pour la valorisation des titres de l'Etat grec (Cf. note 25 – « Expositions au risque souverain »).

• Actions et autres titres à revenu variable

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert,...) ;
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs,...) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de *business plans*, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

- **Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions structurées désignées à la juste valeur et instruments financiers dérivés**

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation (Cf. note 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés »). S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

- **Autres dettes**

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

1.2. LES INSTRUMENTS FINANCIERS QUI NE SONT PAS EVALUES A LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour ces instruments financiers, la juste valeur présentée en annexe ne saurait être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat de la totalité de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers incluent, le cas échéant, les intérêts courus.

- **Prêts, créances et opérations de location financement**

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement aux grandes entreprises est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché (taux actuariel de référence publié par la Banque de France et taux zéro coupon) en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et des créances ainsi que des créances de location financement sur la clientèle de la Banque de détail, essentiellement constituée de particuliers et de petites ou moyennes entreprises est déterminée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus aux taux de marché en vigueur à la date de clôture pour les prêts de même catégorie ayant les mêmes maturités.

Pour les prêts, les créances, les créances de location financement à taux variable et les prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable nette de

dépréciations, dès lors qu'il n'y a pas de fluctuation significative des *spreads* de crédit sur les contreparties concernées depuis leur entrée au bilan.

- **Dettes envers la clientèle**

La juste valeur des dettes envers la clientèle est présumée correspondre, en l'absence de marché actif de ces dettes, à la valeur des flux futurs actualisée aux taux de marché en vigueur à la date de clôture.

Pour les dettes à taux variable, les dépôts à vue et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur comptable.

2. METHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS AFFECTES PAR LA CRISE FINANCIERE

Sur l'exercice 2011, le groupe Société Générale a continué d'être affecté par le contexte de forte volatilité des instruments financiers et un environnement économique incertain, principalement sur :

- ses positions sur tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO (*Collateralised Debt Obligations*) exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis ;
- ses positions de RMBS « US » (*Residential Mortgage Backed Securities*) ;
- ses positions de CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*) ;
- son exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines*.

2.1. CAS DES TRANCHES SUPER SENIOR ET SENIOR DE CDO EXPOSES A L'IMMOBILIER RESIDENTIEL AUX ETATS-UNIS

En l'absence de transactions observables, la valorisation des tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO exposés à l'immobilier résidentiel aux Etats-Unis a été réalisée à l'aide d'un modèle utilisant pour l'essentiel des données non observables ou ne faisant pas l'objet de cotation sur un marché actif.

L'approche du groupe Société Générale est centrée sur la valorisation des « *pools* » de prêts immobiliers individuels, sous-jacents des obligations structurées, de façon à estimer, sur la base d'un *scenario* prospectif conservateur de crédit (par opposition à une approche « *Marked-to-Market* »), la valeur des obligations RMBS et par conséquent celle des tranches de CDO.

La méthodologie employée utilise quatre variables clés pour estimer les flux futurs des *pools* de prêts, à savoir la probabilité de défaut, la perte en cas de défaut, la vitesse de prépaiement et l'horizon de défaut. Les flux futurs ainsi déterminés sont actualisés à l'aide d'un taux moyen observé sur le marché. L'impact de la revue annuelle de l'ensemble de ces paramètres a généré une perte de valeur de 0,3 Md EUR sur les CDO de RMBS « US » couverts et non couverts.

TAUX DE PERTES CUMULEES SUR LES SUBPRIME (CALCULE SUR LE NOMINAL INITIAL)

	2004	2005	2006	2007
Hypothèses de pertes cumulées fin 2010*	6,1%	16,5%	39,6%	49,5%
Hypothèses de pertes cumulées fin 2011	8,5%	20,1%	38,8%	48,9%

* Le taux de perte intègre l'illiquidité des tranches concernées (en 2010 au travers d'une décote spécifique, en 2011 directement dans les hypothèses retenues).

Depuis le 31 mars 2011, la mesure a été affinée avec une méthode plus avancée, en cascade (« *waterfall* »), qui permet de prendre en compte les flux de trésorerie, au niveau des CDO et également au niveau des sous-jacents.

Le nominal des tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS « US » non couverts valorisés en juste valeur au bilan est passé de 3,9 Md EUR au 31 décembre 2010 à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2011 suite au démantèlement de certains CDO de RMBS « US ». Sur cette position, les pertes de valeur enregistrées au cours de l'année 2011 s'élèvent à 0,3 Md EUR et viennent affecter négativement l'encours des obligations et autres instruments de dettes en juste valeur par résultat présenté à l'actif du bilan consolidé. La juste valeur de ces tranches de CDO ressort ainsi à 0,4 Md EUR à fin décembre 2011 contre 1,7 Md EUR à fin décembre 2010.

Le nominal des CDO de RMBS « US » couverts valorisés en juste valeur au bilan est stable à 1,7 Md EUR au 31 décembre 2011. Leur juste valeur ressort à 0,5 Md EUR à fin décembre 2011 contre 0,7 Md EUR à fin décembre 2010.

2.2. CAS DES RMBS « US » (RESIDENTIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Pour les positions relatives aux obligations ayant pour sous-jacents des risques sur le secteur immobilier résidentiel américain, la méthode de valorisation s'était appuyée depuis le second semestre 2007 sur l'utilisation de prix observables d'après les indices de référence, notamment l'indice ABX. Le retour de la liquidité dans le marché a permis d'observer à nouveau des prix fiables individuellement. Ainsi, depuis le premier semestre 2011, la valorisation dépend de prix de marché externes.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux RMBS « US »⁽¹⁾, après démantèlement de certains CDO de RMBS « US », s'élève à 0,4 Md EUR au 31 décembre 2011, contre 0,2 Md EUR au 31 décembre 2010.

2.3. CAS DES CMBS (COMMERCIAL MORTGAGE BACKED SECURITIES)

Le portefeuille de CMBS est valorisé d'après des paramètres de marché. Chaque obligation CMBS « US » était jusqu'au 31 décembre 2010 valorisée à partir du *spread* de crédit de son indice CMBX de référence (même année de production et même *rating*). Cependant, le retour de la liquidité dans le

marché a permis au Groupe d'utiliser le *spread* de crédit du marché propre à chaque obligation depuis le premier semestre 2011.

L'exposition résiduelle en juste valeur au bilan aux CMBS⁽¹⁾ a diminué de 0,3 Md EUR au 31 décembre 2010 à 0,2 Md EUR au 31 décembre 2011.

2.4. EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT SUR LES ASSUREURS MONOLINES

Les expositions au risque de crédit sur les compagnies d'assurance *monolines* figurent en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat*. La juste valeur des expositions du Groupe sur les assureurs *monolines* ayant accordé des rehaussements de crédit sur les actifs comportant notamment un sous-jacent immobilier américain prend en compte la dégradation du risque de crédit estimé sur ces acteurs.

Depuis 2008 et jusqu'au 30 septembre 2011, la valorisation en *Marked-to-Market* des CDS (*Credit Default Swap*) de couverture achetés auprès de contreparties bancaires était neutralisée dans le compte de résultat et l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs *monolines* était calculé sur la base de la juste valeur de la protection nette du nominal des couvertures achetées.

Depuis le quatrième trimestre 2011, la valorisation en *Marked-to-Market* des CDS de couverture n'est plus neutralisée dans le compte de résultat et l'ajustement de valeur au titre du risque de crédit sur les assureurs *monolines* est calculé sur la base de la juste valeur de la protection. L'exposition au risque de crédit sur les assureurs *monolines* se décompose en trois parties :

- l'exposition liée aux CDO de RMBS, pour lesquels la méthodologie et les paramètres appliqués par le Groupe sont les mêmes que pour les CDO non assurés ;
- l'exposition liée aux CDO « hors marché résidentiel US » de non RMBS et financements d'infrastructures, pour lesquels la méthodologie résulte de *Marked-to-Stress* (maximum de pertes cumulées historiques sur cinq ans par classe d'actifs) et d'un ajustement découlant des *Marked-to-Market* ;
- l'exposition liée aux CLO de crédits *corporates* et autres titres rehaussés mesurée en *Marked-to-Market*.

(1) Hors dérivés de crédit exotiques.

Ainsi, la juste valeur de la protection avant ajustement de valeur a augmenté en raison de l'évolution de la valorisation des CDO de RMBS, de la détérioration des CLO *Corporates*, et de l'appréciation du dollar américain par rapport à l'Euro.

En conséquence, l'évaluation des sommes qui pourraient être dues au groupe Société Générale au titre des garanties des assureurs *monolines* est passée de 1,8 Md EUR au 31 décembre 2010 à 2,4 Md EUR au 31 décembre 2011.

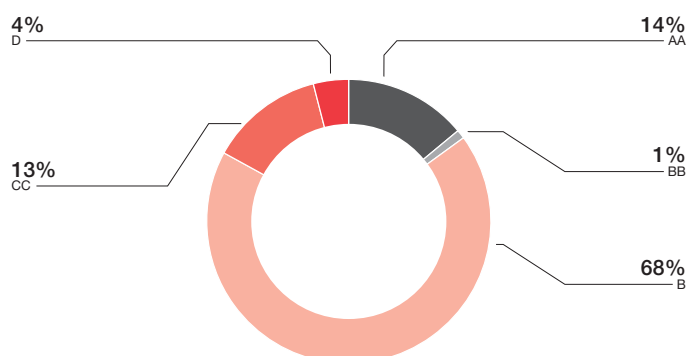
Les ajustements de valeur calculés au titre du risque de crédit sur ces actifs financiers ont augmenté de 0,4 Md EUR au cours de l'exercice 2011, pour atteindre un total de 1,3 Md EUR. Ces ajustements sont calculés sur la base de l'application de taux de pertes conservateurs (jusqu'à 90% sur les assureurs *monolines* les plus mal notés). Les taux de pertes de valeur appliqués à chaque assureur *monoline* sont revus trimestriellement et ajustés lorsque nécessaire.

EXPOSITION EN RISQUE DE CREDIT AUX ASSUREURS MONOLINES (SCENARIO DE DEFAULT IMMEDIAT DE L'ENSEMBLE DES ASSUREURS MONOLINES CONTREPARTIES DU GROUPE SOCIETE GENERALE)

(En Md EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur de la protection avant ajustements de valeur	2,39	1,82
Ajustements de valeur au titre du risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i> (comptabilisés sur la protection)*	(1,28)	(0,92)
Exposition nette au risque de crédit sur assureurs <i>monolines</i>	1,11	0,90
Nominal des couvertures achetées*	(1,06)	(0,48)

* Montant au 31.12.10 retraité du reclassement du collateral cash de 0,07 Md EUR antérieurement présenté avec le montant nominal des couvertures achetées.

JUSTE VALEUR DE LA PROTECTION AVANT AJUSTEMENTS DE VALEUR AU 31.12.2011



3. SENSIBILITE DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte

économique et des conditions de marché toujours dégradés, néanmoins ce caractère non observable induit un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 31 décembre 2011 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte :

- une variation « forfaitaire » de 10% du taux de pertes cumulées estimé par année de production des sous-jacents utilisés pour modéliser les tranches *Super Senior* et *Senior* de CDO de RMBS américain et les CDO de non RMBS. Pour une hausse de 10% du paramètre (exemple : passage de 25% à 27,5%), la valorisation diminuerait de 148 M EUR, et elle augmenterait de 229 M EUR pour une baisse de 10%⁽¹⁾;
- une variation « normée⁽²⁾ » des autres paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette.

(1) Les positions considérées dans ce calcul :

- incluent les éventuelles couvertures des obligations considérées (CDS) ;
- incluent le cas échéant les ajustements de valeur effectués sur les CDS assureurs *monolines*.

(2) C'est-à-dire reprenant :

- soit l'écart-type des prix de consensus qui contribuent à évaluer le paramètre (TOTEM...) néanmoins considéré comme non observable ;
- soit l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

Sensibilité à un écart type des paramètres non observables – valeur absolue en M EUR**Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés**

Volatilité actions	18
Dividendes	4
Corrélations	7
Volatilité <i>hedge funds</i>	27
Volatilité <i>mutual funds</i>	13

Obligations et autres instruments de dettes, et dérivés

Corrélations Change/Change	10
Corrélations Change/Taux d'intérêts	5
Corrélation des Temps de défaut (CDO)	34
Corrélation Change/Temps de défaut (CDO)	2
<i>Spreads</i> de crédit non observables (CDO)	1

Autres

Corrélations Matières Premières	7

Les estimations ci-dessus incluent l'impact en résultat sur les positions en valeur de marché par résultat et l'impact en capitaux propres sur les actifs financiers disponibles à la vente. Il convient de noter que, compte tenu des réactions apportées aux niveaux de valorisation (Cf. 1.1 – « Instruments

financiers à la juste valeur au bilan »), la probabilité attachée à cette incertitude est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable.

Note 4

GESTION DES RISQUES ASSOCIES AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », cette note présente les risques associés aux instruments financiers et la manière dont le Groupe les gère.

La gestion des risques de Société Générale s'articule autour des principales catégories suivantes :

- **le risque de crédit et de contrepartie** (incluant le risque pays) : risque de perte résultant de l'incapacité des clients du Groupe, d'émetteurs ou d'autres contreparties à faire face à leurs engagements financiers. Le risque de crédit inclut le risque de contrepartie afférent aux opérations de marché (risque de remplacement) et aux activités de titrisation. De plus, le risque de crédit peut être aggravé par le risque de concentration, qui résulte d'une forte exposition à un risque donné ou à une ou plusieurs contreparties, ou encore à un ou plusieurs groupes de contreparties homogènes ;
- **le risque de marché** : risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de la volatilité de ces paramètres et des corrélations entre ces paramètres. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous autres actifs, tels que les actifs immobiliers ;
- **le risque de liquidité** : risque que le Groupe ne puisse faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable ;

- **le risque structurel de taux et de change** : risques de pertes ou de dépréciations sur les actifs du Groupe en cas de variation sur les taux d'intérêt et de change. Les risques structurels de taux d'intérêt et de change sont liés aux activités commerciales et aux opérations de gestion propre (opérations touchant les capitaux propres, les investissements et les émissions obligataires).

1. ORGANISATION, PROCEDURES ET METHODES

1.1. STRATEGIE DE GESTION DU RISQUE

Le groupe Société Générale accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste et efficiente de la maîtrise des risques, dans tous les métiers, marchés et régions où il opère. Plus précisément, cette gestion des risques a pour principaux objectifs de :

- contribuer au développement des métiers du Groupe en optimisant sa rentabilité globale ajustée des risques ;
- garantir la pérennité du Groupe en mettant en œuvre un dispositif performant d'analyse, de mesure et de contrôle des risques.

Pour déterminer l'appétit du Groupe pour le risque, la Direction générale prend en considération des paramètres tels que :

- le couple risque/rentabilité des différentes activités du Groupe ;
- la sensibilité des résultats aux cycles conjoncturels et aux événements de crédit ou de marché ;

- les risques souverains et macro-économiques, tant sur les marchés émergents que sur les pays développés ;
- l'équilibre du portefeuille en termes de sources de profits.

1.2. PRINCIPES DE GOUVERNANCE, DE CONTROLE ET D'ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La gouvernance de la gestion des risques du Groupe repose sur :

- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'entreprise dans le processus, du Conseil d'administration jusqu'aux équipes opérationnelles ;
- des règles et procédures internes clairement définies ;
- une surveillance continue exercée par une instance indépendante pour assurer le suivi des risques et veiller à l'application des règles et procédures.

Le Groupe organise la gestion de ses risques autour de deux principes clés :

- les services chargés de l'évaluation des risques doivent être indépendants des Directions opérationnelles ;
- l'approche et le suivi des risques doivent être homogènes dans l'ensemble du Groupe.

La mise en conformité avec ces principes fait partie des plans d'intégration des filiales acquises par le Groupe.

La gouvernance de la maîtrise des risques du Groupe est assurée au travers de deux instances principales : le Conseil d'administration, *via* le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, et le Comité des risques. Sous l'autorité de la Direction générale, les Directions fonctionnelles du Groupe telles que la Direction des risques et la Direction financière sont dédiées à la gestion et au contrôle permanent des risques en toute indépendance par rapport aux Directions opérationnelles.

• le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration définit la stratégie de la Société en assumant et contrôlant les risques et veille à son application. Le Conseil d'administration s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, suit l'évolution du coût du risque et approuve les limites de risque pour les risques de marché. La Direction générale présente au moins une fois par an au Conseil d'administration (plus souvent si les circonstances l'exigent) les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques du Groupe.

• le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Au sein du Conseil d'administration, le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques joue un rôle essentiel dans l'évaluation de la qualité de contrôle interne du Groupe. Il est plus particulièrement chargé d'examiner la cohérence du

cadre interne de suivi des risques avec les procédures, les lois et les réglementations en vigueur. Ce Comité bénéficie d'exposés spécifiques des cadres compétents, examine les procédures de contrôle de certains risques de marché et des risques structurels de taux d'intérêt, et est consulté pour la fixation des limites de risque. Il émet en outre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs. Enfin, il examine le Rapport annuel sur le contrôle interne qui est remis au Conseil d'administration et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP).

• le Comité des risques et le Comité grands risques

Présidé par la Direction générale, le Comité des risques (CORISQ) se réunit au moins une fois par mois pour traiter des grandes orientations du Groupe en matière de risque. De manière générale, le CORISQ, sur proposition de la Direction des risques, prend les principales décisions portant d'une part sur l'architecture et la mise en œuvre du dispositif de suivi des risques du Groupe, et d'autre part sur l'encadrement des différents risques (risques de crédit, risques pays, de marché et opérationnels).

Dans le prolongement du Comité des risques, le Comité grands risques se consacre à la revue des expositions individuelles importantes.

• la Direction des risques

La Direction des risques a pour principale mission de mettre en place un dispositif de maîtrise des risques et de contribuer au développement des activités et de la rentabilité du Groupe. Dans l'exercice de ses fonctions, elle concilie une indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les pôles d'activités qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'ils initient.

Dans ce cadre, la Direction des risques :

- assure la supervision hiérarchique ou fonctionnelle de la filière risques du Groupe ;
- recense l'ensemble des risques du Groupe ;
- met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques, y compris transversaux, et rend compte régulièrement sur leur nature et leur ampleur à la Direction générale, au Conseil d'administration et aux autorités de tutelle ;
- contribue à la définition des politiques de risque tenant compte des objectifs des métiers et des enjeux de risque correspondants ;
- définit ou valide les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- valide les opérations et limites proposées par les responsables métiers ;

- définit le système d'information de suivi des risques, s'assure de son adéquation avec les besoins des métiers et de sa cohérence avec le système d'information Groupe.

• les procédures Nouveau Produit

Chaque Direction soumet tout nouveau produit, métier ou activité à une procédure Nouveau Produit. Pilotée conjointement entre la Direction des risques et les directions métiers, cette procédure a pour objet de s'assurer qu'avant tout lancement :

- tous les types de risques induits ont été identifiés, compris et correctement traités ;
- la conformité a été appréciée au regard des lois et règlements en vigueur, des règles de bonne conduite professionnelle et des risques d'atteinte à l'image et à la réputation du Groupe ;
- toutes les fonctions supports ont été mobilisées et n'ont pas, ou plus, de réserve non satisfaite.

Cette procédure s'appuie sur une définition très large de nouveau produit, qui s'étend de la création d'un produit inédit à l'externalisation de prestations essentielles ou importantes en passant par l'adaptation d'un produit existant à un nouvel environnement ou le transfert d'activités impliquant de nouvelles équipes ou de nouveaux systèmes.

• la Direction financière

Au sein de la Direction financière, le pilotage du besoin en capital et la structure des fonds propres sont gérés dans le Département Gestion Financière et Capital.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi des risques structurels sont assurés par deux entités distinctes, conformément aux principes de la réglementation qui prônent une séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département « Gestion du Bilan et Financement », chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral). Il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière, et les fonctions d'exécution des opérations financières ;
- le Département « Suivi des risques ALM », chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier le contrôle des modèles et le suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe.

La Direction financière est par ailleurs chargée d'évaluer et de gérer les autres grands types de risques, à savoir les risques stratégiques, d'activité, etc.

Le Comité de politique financière, présidé par la Direction générale, valide le dispositif d'analyse et de mesure des risques structurels, ainsi que les limites d'exposition relatives à chaque entité du Groupe et joue un rôle de conseil vis-à-vis des pôles d'activités ou des entités.

Les processus de mesure et d'évaluation des risques de Société Générale font partie intégrante du processus d'évaluation interne de la solvabilité ou ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*⁽¹⁾). De même, en ce qui concerne la gestion des fonds propres, l'ICAAP a pour but de donner des directives au CORISQ et au Comité financier pour la fixation des limites de risque et de l'appétit du Groupe pour le risque.

2. LES RISQUES DE CREDIT

2.1. PRINCIPES GENERAUX

• 2.1.1. Politique de crédit

La politique de crédit de Société Générale repose sur le principe que tout engagement comportant des risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie du client et de son activité, la compréhension de la finalité et de la nature du montage de la transaction ainsi que des sources de recettes qui permettront le remboursement de la créance. La décision d'accorder un crédit doit aussi s'assurer que la structure de la transaction permettra de minimiser le risque de perte en cas de défaillance de la contrepartie. La validation des risques s'inscrit dans la stratégie de gestion des risques du Groupe en accord avec son appétit pour le risque.

• 2.1.2. Processus de validation

Le processus de validation des risques repose sur quatre principes clés :

- toutes les transactions entraînant un risque de crédit (risque débiteur, risque de règlement/livraison, risque émetteur et risque de remplacement) doivent être soumises à autorisation préalable ;
- l'analyse et la validation des dossiers incombent respectivement à la ligne-métier et aux unités de risque les plus qualifiées. Afin de garantir une approche cohérente dans la prise de risque du Groupe, ce métier et cette unité examinent toutes les demandes d'autorisation relatives à un client ou une catégorie de clients donnés ;
- cette ligne-métier et cette unité de risque doivent être indépendantes l'une de l'autre ;

(1) ICAAP : (Internal Capital Adequacy Assessment Process) : il s'agit du processus prévu dans le Pilier II de l'Accord de Bâle, par lequel le Groupe vérifie l'adéquation de ses fonds propres au regard de l'ensemble des risques encourus.

- les décisions d'octroi de crédit doivent systématiquement s'appuyer sur les notes de risque attribuées en interne (notation de la contrepartie – *obligor rating*), proposées par les lignes-métiers et validées par la Direction des risques.

La Direction des risques soumet au CORISQ des recommandations sur les limites qu'elle juge appropriées pour certains pays, zones géographiques, secteurs, produits ou types de clients de manière à réduire les risques présentant une forte corrélation. L'allocation des limites est soumise à l'accord de la Direction générale du Groupe et repose sur un processus impliquant les Directions opérationnelles exposées aux risques ainsi que la Direction des risques.

Enfin, la surveillance exercée par le CORISQ est complétée par celle assurée par le Comité grands risques.

• 2.1.3. Suivi des risques de crédit et de contrepartie

Société Générale accorde beaucoup d'importance au suivi de son exposition au risque de crédit et de contrepartie afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des montants d'autorisation sont définis pour toutes les contreparties (banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics).

Tout affaiblissement important d'une contrepartie de la banque déclenche le réexamen immédiat des notations internes. Un processus de surveillance et d'approbation particulier est mis en œuvre pour les contreparties les plus sensibles ou les catégories les plus complexes d'instruments financiers.

2.2. MESURES DES RISQUES ET NOTATION INTERNE

Le système de notation du Groupe se différencie fondamentalement entre la clientèle de détail et la clientèle entreprises, banques et souverains :

- pour les portefeuilles de la clientèle de détail, des modèles internes servent à mesurer les risques de crédit, exprimés à partir d'une probabilité de défaillance de l'emprunteur à horizon d'un an (*Probability of Default*, PD) et du pourcentage de perte en cas de défaillance de la contrepartie (*Loss Given Default*, LGD). Ces paramètres sont attribués automatiquement, en conformité avec les principes de l'Accord de Bâle ;
- pour les portefeuilles entreprises, banques et souverains, le dispositif de notation repose sur deux grands piliers : un dispositif de modèles de notation de contreparties comme aide à la décision du notateur qui attribue la note et un dispositif d'attribution automatique des paramètres de LGD et de facteurs de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor*, CCF) en fonction des caractéristiques des transactions.

Dans les deux cas, un ensemble de procédures énonce les règles relatives aux notes (champ d'application, fréquence de révision, procédure d'approbation des notes, etc.) ainsi que celles pour la supervision, le *back-testing* et la validation des modèles. Ces procédures permettent entre autres de faciliter

le jugement humain porteur d'un regard critique et complément indispensable des modèles pour ces portefeuilles.

Les modèles internes du Groupe permettent ainsi une évaluation quantitative des risques de crédit à partir de la probabilité de défaillance de la contrepartie et du taux de perte en cas de défaut. Ces éléments sont intégrés dans les demandes de crédit et le calcul du rendement des fonds propres corrigé par le risque. Ils sont utilisés comme outil pour structurer, tarifier et approuver les transactions. Ainsi, les notes des contreparties sont un des critères de détermination des limites décisionnelles d'approbation accordées aux opérationnels et à la filière Risques.

L'ensemble des modèles de risque du Groupe est construit et validé sur la base d'historiques internes les plus longs possibles, respectant des contraintes de représentativité (tant au regard des portefeuilles concernés que des effets de la conjoncture sur la période considérée) et de prudence. De la sorte, les estimations de risque du Groupe ne présentent pas une sensibilité excessive aux variations de la conjoncture, tout en restant adaptées à la détection des éventuels risques dégradés. De plus, la modélisation des PD des grandes entreprises a été étalonnée par rapport aux statistiques de défaillance long terme provenant d'une agence de notation externe.

Ces modèles utilisés pour estimer les PD et LGD couvrent la grande majorité des portefeuilles de crédit du Groupe (Banque de détail et Banque de Financement et d'Investissement). Ils ont pour l'essentiel été validés selon la méthode IRBA (*Internal Ratings Based Advanced*) en 2007 et font l'objet depuis cette date, d'un suivi de performance régulier.

Par ailleurs, le Groupe a reçu la validation du régulateur pour utiliser la méthode IAA (*Internal Assessment Approach*) pour le calcul de l'exigence de fonds propres réglementaires sur les conduits de *Asset-Backed Commercial Paper*.

2.3. GESTION DU PORTEFEUILLE DE CREDIT ET DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe utilise des techniques de réduction du risque de crédit tant sur ses activités de marché que de banque commerciale. Ces techniques permettent de se protéger partiellement ou en totalité du risque d'insolvabilité du débiteur.

• Utilisation des dérivés de crédit pour la gestion de la concentration *Corporate*

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits *Corporate*. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. La politique de gestion des surconcentrations conduit le Groupe à détenir des positions importantes de couvertures individuelles, à titre d'exemple, les dix noms les plus couverts représentent 56% du montant total des protections individuelles acquises.

L'encours total des achats de protections *via* dérivés de crédit *Corporates* (*Credit Default Swap*, CDS) est passé de 7,7 Md EUR à 4,6 Md EUR à fin décembre 2011, essentiellement par le débouclage de certaines positions et également par le non renouvellement de ces protections à leur échéance. Sur 2011, le mouvement d'élargissement des *spreads* de CDS des émissions *investment grade* européennes (indice Itraxx), initié en 2010, s'est accéléré en fonction des développements de la crise de la dette souveraine.

Afin de limiter la volatilité du résultat généré par ce portefeuille de CDS (ces positions étant valorisées en *Marked-to-Market*), le département en charge de la gestion de la concentration du portefeuille *corporate* a conclu des opérations de dérivés de crédit pour réduire la sensibilité du portefeuille au resserrement des *spreads*.

Les achats de protections sont dans la quasi-totalité des cas réalisés auprès de contreparties bancaires de *rating* supérieur ou égal à A-, la moyenne se situant en A+. Le Groupe veille également à éviter une trop forte concentration par contrepartie.

Conformément à la norme IAS 39, tous les dérivés de crédit quelle que soit l'intention de gestion sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers et sont donc présentés pour leur valeur notionnelle et leur juste valeur en opérations de *trading*.

• Garanties et Collatéraux

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque d'insolvabilité du débiteur (par exemple hypothèque ou couverture par le Crédit Logement dans le cas d'octroi de prêts hypothécaires aux particuliers). Les garants font l'objet d'une notation interne actualisée au moins annuellement et les collatéraux d'une revalorisation au moins annuelle.

Par ailleurs, le groupe Société Générale a renforcé sa politique de prise de garanties et collatéraux ainsi que d'actualisation de leur valorisation (base de collecte des sûretés, déclinaison de procédures opérationnelles).

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe Société Générale mène donc une gestion active de ses sûretés notamment en les diversifiant : collatéraux physiques, garanties personnelles et autres garanties.

• L'atténuation du risque de contrepartie sur opérations de marché

Société Générale fait appel à différentes techniques pour réduire le risque de contrepartie. Pour les contreparties avec lesquelles elle traite sur les marchés, la Banque met en place, dans la mesure du possible, des accords de résiliation-compensation globale. Ils permettent, en cas de défaillance, de compenser l'ensemble des montants dus et à payer. En général, ces contrats prévoient la réévaluation régulière (en générale quotidienne) du montant de sûretés requis et le versement des appels de marge correspondants. Les sûretés réelles admises sont principalement composées de liquidités ou d'actifs liquides de qualité supérieure comme, par exemple, des obligations souveraines. D'autres actifs négociables peuvent être acceptés à condition que leur valorisation soit ajustée (décotes ou *haircuts*) afin de traduire la moindre qualité et/ou le degré inférieur de liquidité de l'instrument.

• Assurances crédit

Outre le recours aux Agences de crédit export (par exemple : Coface et Exim) et aux organismes multilatéraux (par exemple : BERD), le groupe Société Générale a développé depuis plusieurs années des relations avec des assureurs privés afin de couvrir une partie des financements contre les risques de non paiement à la fois commerciaux et politiques.

Validé par la Direction générale du Groupe, le dispositif d'encadrement et de suivi des risques de cette activité repose sur une limite globale complétée par des sous-limites par maturité et des limites par contrepartie assureur, cette dernière devant en outre répondre à des critères stricts d'éligibilité.

La mise en place d'une telle politique participe au global à une saine réduction des risques.

2.4. ANALYSE DU PORTEFEUILLE DE CREDIT

• 2.4.1. Répartition du portefeuille de crédit au bilan

Les encours du portefeuille de crédit au bilan se répartissent comme suit au 31 décembre 2011 :

	31.12.2011				31.12.2010			
(En Md EUR)	Titres à revenus fixes ⁽¹⁾	Prêts et créances sur la clientèle ⁽²⁾	Prêts et créances sur les établissements de crédit	Total	Titres à revenus fixes ^{*(1)}	Prêts et créances sur la clientèle ^{*(2)}	Prêts et créances sur les établissements de crédit*	Total*
Encours non dépréciés*	115,02	369,97	37,36	522,35	93,49	376,16	42,14	511,79
dont encours non dépréciés avec impayés*		7,24	0,14	7,38		7,14	0,20	7,34
Encours dépréciés	1,32	27,71	0,20	29,23	0,88	26,41	0,33	27,62
Total brut*	116,34	397,68	37,56	551,58	94,37	402,57	42,47	539,41
Dépréciation	(0,99)	(16,76)	(0,12)	(17,87)	(0,66)	(15,29)	(0,15)	(16,1)
Réévaluation des éléments couverts	-	0,54	0,05	0,59	-	0,76	0,07	0,83
Total net	115,35	381,46	37,49	534,30	93,71	388,04	42,39	524,14
Valeurs reçues en pension et titres reçus en pension livrée	-	15,39	48,96	64,35	-	12,97	27,88	40,85
Total	115,35	396,85	86,45	598,65	93,71	401,01	70,27	564,99

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(1) Les titres à revenus fixes comprennent les titres disponibles à la vente et les titres détenus jusqu'à l'échéance.

(2) Incluent les encours de location financement.

Le montant d'encours non dépréciés avec impayés représente 1,8% des encours bilan non dépréciés hors titres et inclut les impayés techniques. Ce montant est stable par rapport à la proportion observée au 31 décembre 2010 (1,7% des encours bilan non dépréciés hors titres).

• 2.4.2. Information relative à la concentration des risques

La mesure adoptée pour les encours de crédit dans cette section est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan) hors titres de participation, immobilisations, comptes de régularisation.

Au 31 décembre 2011, l'EAD du Groupe est de 743 Md EUR (dont 559 Md EUR d'encours au bilan).

Le groupe Société Générale assure une gestion active de ses concentrations, que ce soit au niveau individuel ou au niveau du portefeuille (concentrations géographique ou sectorielle).

La concentration individuelle est un paramètre géré au moment de l'octroi et tout au long de la vie du dossier. Les contreparties représentant les expositions les plus importantes de la banque sont revues régulièrement par la Direction générale.

Des analyses de portefeuille sont réalisées aussi bien globalement qu'aux niveaux sectoriel et géographique et sont présentées périodiquement aux instances de direction du Groupe.

VENTILATION PAR PORTEFEUILLE DES ENCOURS DU GROUPE HORS TITRISATION AU 31 DECEMBRE 2011 (*Exposure At Default*)

Portefeuille global	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)	EAD	EAD
Catégorie d'exposition		
Souverains	116 672	69 706
Etablissements ⁽¹⁾	118 842	121 444
Entreprises	301 810	300 210
Clientèle de détail	183 926	179 246
TOTAL	721 250	670 606

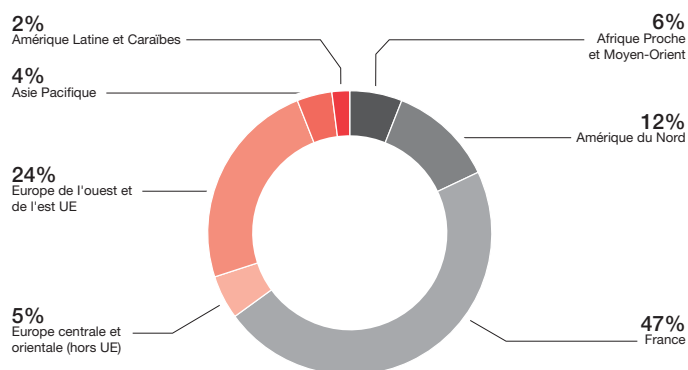
(1) Etablissements : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DETAIL GROUPE PAR CATEGORIE D'EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2011 (*Exposure At Default*)

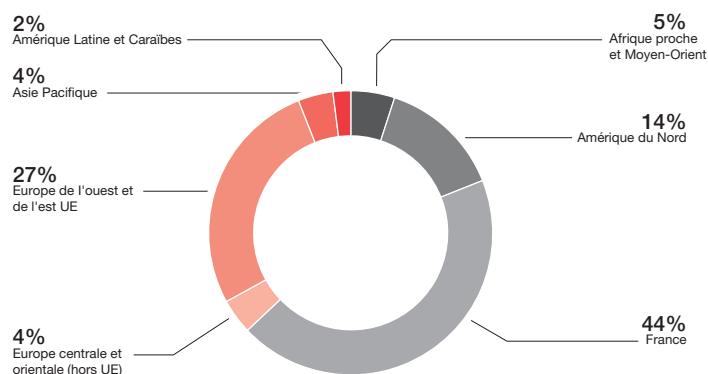
Portefeuille clientèle de détail	31.12.2011	31.12.2010
(En MEUR)	EAD	EAD
Catégorie d'exposition		
Prêts immobiliers	91 245	84 642
Expositions renouvelables	10 435	10 954
Autres crédits particuliers	56 380	58 583
TPE et professionnels	25 866	25 066
TOTAL	183 926	179 245

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2011 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan (soit 559 Md EUR d'EAD)

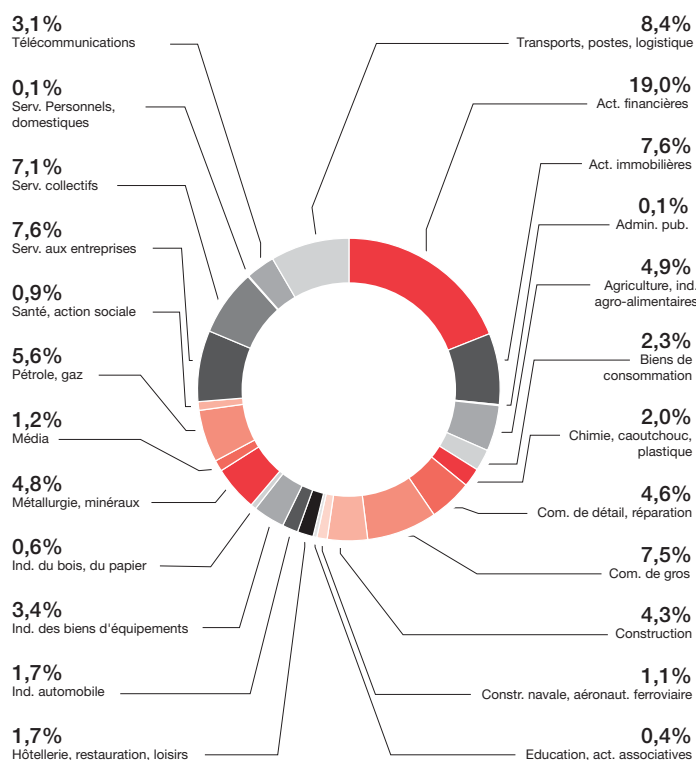


Engagements bilan et hors-bilan (soit 743 Md EUR d'EAD)



Au 31 décembre 2011, 85% des encours du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrés sur les grands pays industrialisés. Près de la moitié des encours est portée par une clientèle française (26% sur le portefeuille non retail et 18% sur les particuliers).

**VENTILATION SECTORIELLE DES ENCOURS
CORPORATE DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2011
(PORTEFEUILLE BALOIS ENTREPRISES, SOIT
302 Md EUR d'EAD (*Exposure At Default*))***



* EAD bilan et hors-bilan, hors immobilisations, comptes de régularisation et titres de participation.

Le portefeuille *Corporate* (Grandes Entreprises, PME et Financements spécialisés) présente une diversification sectorielle satisfaisante.

Au 31 décembre 2011, le portefeuille *Corporate* s'élève à 302 Md EUR (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties *Corporate* représentent 5% de ce portefeuille.

• 2.4.3. Répartition des encours non dépréciés avec impayés

	31.12.2011			31.12.2010*		
	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts	Prêts et créances sur la clientèle	Prêts et créances sur Etablissements de crédit	% des encours bruts
<i>(En Md EUR)</i>						
Impayés de moins de 91 jours	6,62	0,04	90,20%	6,6	0,17	92,20%
dont impayés de moins de 31 jours	4,36	0,04	60,00%	3,88	0,15	55,00%
Impayés entre 91 et 180 jours	0,36	0,03	5,30%	0,31	0,03	4,60%
Impayés de plus de 180 jours	0,26	0,07	4,50%	0,23	0,00	3,20%
TOTAL	7,24	0,14		7,14	0,20	

* Montants ajustés par rapport aux états financiers au 31 décembre 2010.

Les montants présentés dans le tableau ci-dessus incluent les impayés techniques qui impactent principalement la catégorie d'impayés de moins de 31 jours. Les impayés techniques correspondent aux impayés qui résultent d'un décalage entre la date de valeur et la date de comptabilisation au compte du client.

Le montant des encours non dépréciés avec impayés déclarés correspond à la totalité des créances (capital restant

dû, intérêts et part impayée) ayant enregistré au moins un impayé. Les encours peuvent être placés sous surveillance dès le premier impayé.

Après 90 jours d'impayés la contrepartie est considérée en défaut (à l'exception de certaines catégories d'encours, notamment ceux relatifs aux collectivités territoriales).

• 2.4.4. Garanties et collatéraux sur les encours dépréciés et non dépréciés

Les sûretés relatives aux encours dépréciés et non dépréciés se présentent comme suit :

(En M EUR)	31.12.2011		31.12.2010*	
	Clientèle de détail	Autres	Clientèle de détail	Autres
Sûretés relatives aux encours non dépréciés sans impayés	82 104	56 269	79 516	57 376
Sûretés relatives aux encours non dépréciés avec impayés	1 398	1 014	1 533	1 005
Sûretés relatives aux encours dépréciés	2 305	2 405	2 119	1 946

* Montants ajustés par rapport aux états financiers au 31 décembre 2010.

Les montants de sûretés présentés dans le tableau ci-dessus correspondent aux montants de sûretés (garanties et collatéraux) alloués dans le calcul des exigences en fonds propres du Groupe.

Il appartient à la filière risques de valider les procédures opérationnelles mises en place par les pôles d'activités pour la valorisation périodique des sûretés (garanties et collatéraux), qu'il s'agisse de valorisations automatiques ou « à dire d'expert » et que ce soit lors de la décision de crédit portant sur un nouveau concours ou à l'occasion du renouvellement annuel du dossier de crédit.

2.5. DEPRECIATIONS

• 2.5.1. Dépréciations spécifiques sur risque de crédit

Les décisions de dépréciation spécifique sur des contreparties sont prises lorsqu'il y a constatation d'une preuve objective d'un événement de défaut. Le montant de la dépréciation est fonction de l'évaluation des possibilités de récupération de fonds. Les flux prévisionnels sont déterminés en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques, les garanties appelées ou susceptibles de l'être.

Une contrepartie est considérée en défaut dès lors qu'un seul des éléments ci-dessous est constaté :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie entraîne une forte probabilité qu'elle ne puisse pas honorer en totalité ses engagements et donc un risque de perte pour la banque ; et/ou
- un ou plusieurs impayés depuis au moins 90 jours ont été constatés ; et/ou

(1) Voir Note 25 « Expositions au risque souverain ».

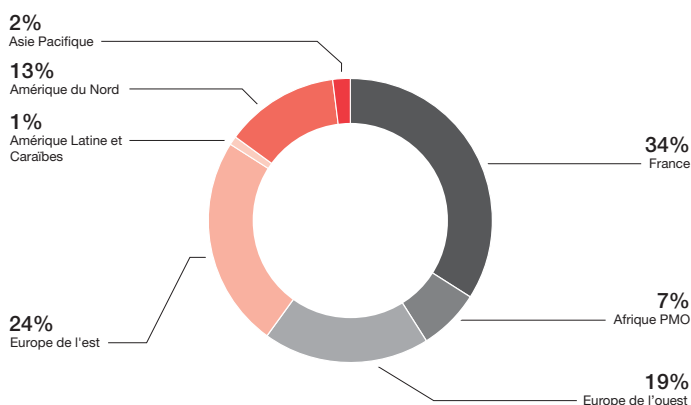
■ une procédure de recouvrement est entamée (à l'exception de certaines catégories d'encours, telles que les engagements sur collectivités locales) ; et/ou

■ une procédure de type dépôt de bilan, règlement judiciaire, liquidation judiciaire est en cours.

Pour les « Souverains », le défaut est constaté lorsque le service de la dette n'est plus assuré ou lorsqu'une offre d'échange est proposée avec perte de valeur pour les créanciers⁽¹⁾.

Au 31 décembre 2011, les encours individuellement dépréciés sur prêts et créances s'élevaient à 27,9 Md EUR (contre 26,7 Md EUR au 31 décembre 2010), dont 3,8 Md EUR d'encours relatifs aux actifs gérés en extinction au sein de la Banque de Financement et d'Investissement. Ils se répartissent comme suit :

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES ENCOURS INDIVIDUELLEMENT DEPRECIÉS SUR PRETS ET CREANCES AU 31.12.2011



Au 31 décembre 2010, les encours individuellement dépréciés se répartissaient comme suit : 34% en France, 25% en Europe centrale et orientale, 17% en Europe de l'ouest, 16% en Amérique du Nord, 6% en Afrique, Proche et Moyen-Orient, 1% en Asie Pacifique et 1% en Amérique Latine et Caraïbes.

Au 31 décembre 2011, ces créances sont couvertes par un stock de provisions spécifiques qui s'élève à 15,6 Md EUR dont 2,1 Md EUR sur les actifs gérés en extinction.

• 2.5.2. Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes

Les dépréciations sur groupes d'actifs homogènes sont des dépréciations collectives constituées :

- sur la base d'ensembles homogènes en termes de sensibilité à l'évolution du risque (listes de contreparties fragilisées identifiées comme sensibles) ;

- sur la base de segments de portefeuille dépréciés suite à la constatation d'une dégradation du risque (pays ou secteur).

Ces dépréciations sont calculées à partir notamment de pertes observées historiquement, ajustées au contexte et d'analyses régulières du portefeuille global par secteur d'activité, pays ou type de contrepartie. Elles sont revues trimestriellement par la Direction des risques.

Le montant des dépréciations sur groupe d'actifs homogènes pour l'ensemble du Groupe s'élève à 1,3 Md EUR au 31 décembre 2011 ; il s'élevait à 1,2 Md EUR au 31 décembre 2010.

• 2.5.3. Stock de dépréciations

La variation du stock de dépréciations s'analyse comme suit :

(En M EUR)	Stock au 31.12.2010	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Dépréciations spécifiques établissements de crédit + clientèle + crédit-bail	14 200	3 115	(1 903)	184	15 596
Dépréciations sur groupes d'actifs homogènes	1 244	47	-	-	1 291
Dépréciations sur actifs disponibles à la vente et titres détenus jusqu'à échéance, titres à revenus fixes	661	735	(240)	(171)	985
Autres dépréciations	194	70	(36)	(5)	223
Total	16 299	3 967	(2 179)	8	18 095

3. LES RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché désignent le risque de perte résultant d'une évolution défavorable des paramètres de marché. Ils concernent l'ensemble des opérations du *trading book*, et également certains portefeuilles classés en *banking book*.

3.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Si la responsabilité première de la maîtrise des risques incombe naturellement aux responsables des activités des salles de marchés (*front office*), le dispositif de supervision repose sur une structure indépendante, le Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques.

Ce Département est en charge :

- du suivi permanent et quotidien, indépendamment des salles de marchés, des positions et des risques issus de toutes les activités de marché du Groupe, et de la comparaison de ces positions et risques avec les limites établies ;
- de la définition des méthodes de mesure du risque et des procédures de contrôle, de la validation des modèles de

valorisation utilisés pour le calcul des risques et des résultats, de la définition des provisions pour risque de marché (réserves et ajustements de résultat) ;

- de la définition des fonctionnalités des bases de données et des systèmes utilisés pour mesurer les risques de marché ;
- de l'instruction de l'ensemble des demandes de limites formulées par les différentes activités, dans le cadre des autorisations globales accordées par la Direction générale et le Conseil d'administration et du suivi de leurs utilisations ;
- de la centralisation, la consolidation et du *reporting* des risques de marché du Groupe ;
- de la proposition au Comité des risques du Groupe des limites de marché pour les interventions de chaque activité du Groupe.

Outre ces fonctions relatives aux risques de marché *stricto sensu*, le Département surveille et contrôle également le nominal brut des positions. Ce dispositif, fondé sur des niveaux d'alertes s'appliquant à l'ensemble des instruments et à tous les *desks*, participe à la détection d'opérations éventuelles de *rogue trading*.

Le contrôle de premier niveau est attribué, dans chaque entité supportant des risques de marché, à des agents nommément désignés et indépendants du *front office*, dont l'activité couvre notamment :

- le suivi permanent des positions et des résultats, en dialogue avec le *front office* et les services comptables ;
- la vérification des paramètres de marché utilisés pour le calcul des risques et des résultats ;
- le calcul quotidien des risques de marché selon une procédure formalisée et sécurisée ;
- le suivi quotidien du respect des limites notifiées à chaque activité et la vérification permanente de l'existence d'un dispositif d'encadrement de l'activité par des limites adaptées.

Un *reporting* quotidien de l'utilisation des limites en VaR (Valeur en Risque), *stress tests* (*scenarii* extrêmes) et sensibilité générale aux taux d'intérêt par rapport aux limites établies au niveau du Groupe est adressé à la Direction générale et au management des lignes-métiers, de même qu'un rapport mensuel récapitulant les faits marquants en matière de risque de marché et spécifiant l'utilisation des limites relevant de la Direction générale et du Conseil d'administration.

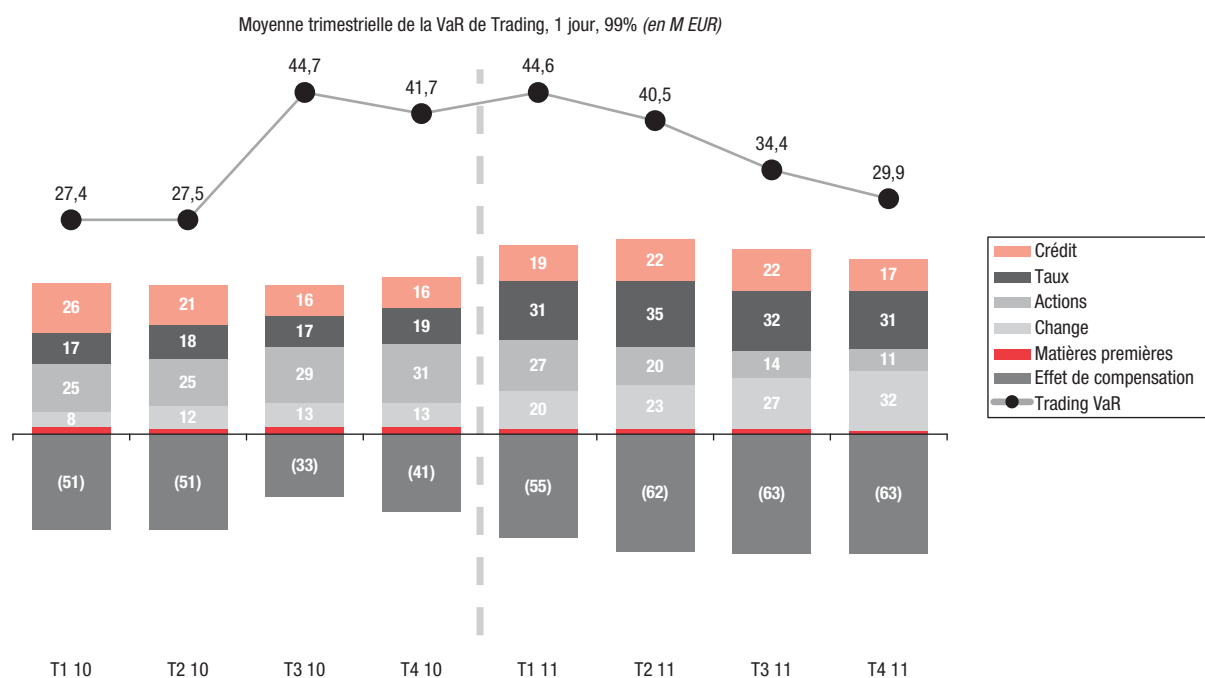
3.2. METHODES D'EVALUATION ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHE

L'évaluation des risques de marché dans le Groupe repose sur la combinaison de trois types d'indicateurs de mesure, donnant lieu à un encadrement par des limites :

- la Valeur en Risque (VaR) à 99 % conforme au modèle interne réglementaire, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe, en particulier dans ses activités de *trading* ;
- des mesures en *stress test*, fondées sur des indicateurs de type risque décennal. Les mesures de *stress test* permettent de limiter l'exposition du Groupe aux risques systémiques et aux cas de chocs de marché exceptionnels ;
- des mesures complémentaires (en sensibilité, en nominal, d'emprise ou de durée de détention...) qui permettent d'assurer une cohérence entre les limites globales en risque et les seuils opérationnels utilisés au front office. Ces mesures permettent aussi d'encadrer des risques qui ne seraient qu'imparfaitement capturés par les mesures en VaR et en *stress test*.

Les indicateurs suivants ont été mis en place au titre de la CRD3 : VaR stressée, IRC (Incremental Risk Charge) et CRM (Comprehensive Risk Measure), calculés de façon hebdomadaire. Les charges en capital calculées par ces nouveaux modèles internes complètent la mesure précédente (VaR) pour mieux tenir compte des risques extrêmes (en particulier migration de *rating* et défaut) et limiter la pro-cyclicité des besoins en fonds propres.

VENTILATION PAR FACTEUR DE RISQUE DE LA VALEUR DE TRADING – EVOLUTION 2010-2011 DE LA MOYENNE TRIMESTRIELLE (EN M EUR)



• 3.2.1. VaR Moyenne

La VaR moyenne sur l'année 2011 s'établit à 37 M EUR contre une moyenne annuelle de 35 M EUR en 2010.

Au-delà de cette stabilité en moyenne à un niveau faible, la tendance est une baisse continue de la VaR durant 2011. Après une légère hausse en début d'année dans un environnement de marché porteur, des positions volontairement défensives ont été prises au cours des crises pays du mois de mars (Bassin méditerranéen et Japon) ; par la suite, les positions ont été maintenues à un niveau réduit, compte tenu de l'aggravation de la crise grecque et des incertitudes qui en découlent. Les positions défensives ont été renforcées lors et depuis la crise du mois d'août, se traduisant par une VaR en baisse malgré l'intégration de la plus forte volatilité observée sur la période dans les *scenarii* retenus pour la VaR.

• 3.2.2. Méthode de calcul de la VaR

Développé depuis fin 1996, le Modèle Interne de VaR est agréé par le régulateur aux fins de calcul du Capital Réglementaire.

La méthode retenue est celle de la « simulation historique », qui présente la caractéristique de prendre implicitement en compte les corrélations entre les différents marchés, et qui repose sur les principes suivants :

- constitution d'un historique de facteurs de risques représentatifs du risque des positions de Société Générale (taux d'intérêt, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédits, etc.) ;
- détermination de 260 *scenarii* correspondant aux variations sur un jour observées sur un historique d'un an glissant de ces paramètres ;
- déformation des paramètres du jour selon ces 260 *scenarii* ;
- revalorisation des positions du jour sur la base de ces 260 conditions de marché déformées.

La Valeur en Risque à 99% est le plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables sur un an d'historique. Dans le cadre décrit ci-dessus, elle correspond à la moyenne entre les deuxième et troisième plus grands risques évalués.

La VaR repose sur un modèle et des hypothèses conventionnelles dont les principales limites sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs « 1-jour » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99% ne tient pas compte des pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle ; la VaR est donc un indicateur de risque de perte

sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle ;

- la VaR est calculée à la clôture du marché, les mouvements de marché *intra day* ne sont pas pris en compte ;
- le montant de VaR calculé repose sur certaines approximations comme l'utilisation d'indices de référence à la place de facteurs de risque plus détaillés, et la non intégration de certains facteurs de risque notamment liée à la difficulté d'obtenir un historique quotidien.

Le Groupe contrôle les limites du modèle de VaR en :

- évaluant systématiquement la pertinence du modèle à travers un *back-testing* (contrôle de cohérence *a posteriori*) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99% ;
- complétant le système de VaR par des mesures en *stress tests* ainsi que des mesures complémentaires.

Aujourd'hui, l'essentiel des activités de marché de la Banque de Financement et d'Investissement est couvert par un calcul en VaR, (y compris pour les produits les plus complexes), ainsi que certaines activités de la Banque de détail et de la Banque Privée à l'étranger.

• 3.2.3. Stressed VaR (SVaR)

Société Générale a obtenu l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel, pour compléter son dispositif de modèle interne intégrant les nouvelles exigences résultant de la CRD3, en particulier la VaR stressée, sur le même périmètre que la VaR.

La méthode de calcul est identique à celle de l'approche VaR. Elle consiste en une « simulation historique » avec des chocs « 1-jour » et un intervalle de confiance à 99%. Contrairement à la VaR qui utilise les 260 *scenarii* de variation journalière de l'année glissante, la VaR stressée utilise une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives.

La détermination de la fenêtre historique de stress a été validée par l'autorité de supervision, selon une méthode qui permet de capturer des chocs significatifs sur l'ensemble des facteurs de risque (relatifs aux risques actions, taux, change, matières premières). Cette fenêtre historique de stress fait l'objet d'une revue annuelle, la modification éventuelle de cette fenêtre nécessitant au préalable l'approbation du régulateur.

• 3.2.4. La mesure du risque en *stress tests*

Parallèlement au modèle interne de VaR, Société Générale calcule une mesure de ses risques en *stress test* pour prendre en compte des perturbations de marché exceptionnelles.

Un *stress test* estime la perte résultant d'une évolution extrême des paramètres de marché sur une durée correspondant au temps permettant de déboucler ou de couvrir les positions concernées (5 à 20 jours sur la plupart des positions de *trading*).

Cette mesure en *stress test* s'appuie sur 19 *scenarii* historiques, ainsi que sur 8 *scenarii* théoriques parmi lesquels figure le « *scenario* théorique Société Générale de crise financière » (dit aussi « Généralisé »), décliné à partir des événements observés courant 2008. Elle constitue, avec la mesure en VaR, l'un des axes majeurs du dispositif de contrôle des risques. Elle est bâtie selon les principes suivants :

- les risques sont calculés quotidiennement pour chaque activité de marché de la banque, tous produits confondus, sur chacun des 19 *scenarii* historiques et des 8 *scenarii* théoriques ;
- une limite en *stress test* est établie pour l'activité globale Société Générale, puis est déclinée sur les différentes lignes-métiers du Groupe. Elle encadre le résultat le plus défavorable issu des 27 *scenarii* historiques et théoriques ;
- les différents *scenarii* de *stress test* font l'objet de révisions régulières et de compléments en liaison avec les équipes d'économistes du Groupe et les différents spécialistes, sous l'égide de la Direction des risques.

• 3.2.5. Les *stress tests* historiques

La méthode consiste à étudier depuis 1995 (période depuis laquelle les marchés financiers se sont globalisés et font l'objet d'encadrements réglementaires élargis), les grandes crises économiques ayant affecté les marchés financiers : l'analyse des évolutions de prix des actifs financiers (actions, taux d'intérêt, taux de change, *spreads* de crédit, etc.) durant chacune de ces crises permet de déterminer des *scenarii* de variation de ces principaux facteurs de risque qui, appliqués aux positions de marché de la banque, pourraient entraîner des pertes significatives. Société Générale a ainsi retenu 19 *scenarii* historiques.

• 3.2.6. Les *stress tests* théoriques

Les *scenarii* théoriques sont définis avec les économistes du Groupe et visent à identifier des séquences d'événements pouvant survenir et de nature à conduire à des crises majeures sur les marchés (par exemple une attaque terroriste majeure, une déstabilisation de la situation politique de grands pays pétroliers, etc.). Leur sélection est le résultat d'une démarche visant à retenir des chocs tout à la fois extrêmes mais restant plausibles et ayant des répercussions globales sur l'ensemble des marchés. Société Générale a ainsi retenu 8 *scenarii* théoriques.

4. LES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

L'exposition structurelle aux risques de taux d'intérêt et de change comprend toutes les expositions résultant des opérations commerciales et de leur couverture ainsi que des transactions réalisées pour compte propre de l'ensemble des entités consolidées.

Les risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités de *trading* n'entrent pas dans le périmètre de mesure des risques structurels. Ils relèvent des risques de marché. Les expositions structurelles et de marché constituent l'exposition totale du Groupe aux risques de taux d'intérêt et de change.

Le principe général est de réduire autant que possible les risques structurels de taux et de change au sein des entités consolidées. Les opérations commerciales doivent ainsi être adossées en taux et en change dans la mesure du possible. Cet adossement peut être réalisé soit en micro-couverture (adossement unitaire de chaque opération commerciale), soit en macro-couverture (adossement de manière globale de portefeuilles d'opérations commerciales similaires au sein d'une centrale financière). Les opérations de gestion propre doivent aussi être couvertes en taux et en change dans la mesure du possible à l'exception des positions en devises maintenues pour insensibiliser le ratio Tier 1 aux variations des taux de change.

4.1. ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES STRUCTURELS DE TAUX ET DE CHANGE

Les principes et les normes de gestion de ces risques sont définis au niveau du Groupe. Les entités sont responsables en premier lieu de la gestion de ces risques. Au sein de la Direction financière du Groupe, le Département du suivi des risques ALM exerce un contrôle de niveau 2 sur la gestion des risques structurels réalisée par les entités.

- Le Comité financier du Groupe, organe de la Direction générale :
 - valide le dispositif de suivi, de gestion et d'encadrement des risques structurels,
 - revoit les évolutions des risques structurels du Groupe au travers des *reportings* consolidés par la Direction financière.
- Le Département de la gestion du bilan et du financement, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
 - de la définition de la politique de risque de taux, de change et de liquidité du Groupe et, en particulier, l'évaluation et la planification des besoins de financement du Groupe,
 - de la définition des indicateurs de pilotage et les *scenarii* globaux de *stress-test* des différents risques structurels, et de la fixation des principales limites des Pôles et des entités,
 - d'analyser l'exposition aux risques structurels du Groupe et de définir des actions de couverture,
 - d'assurer la veille réglementaire en matière de risques structurels.

- Le Département de suivi des risques ALM, au sein de la Direction financière du Groupe est en charge :
- de la définition des principes de gestion ALM (*Asset and Liability Management*) au sein du Groupe et de la veille réglementaire sur ce sujet,
- de la définition du cadre normatif de mesure des risques structurels,
- de la validation des modèles appliqués par les entités du Groupe en matière de risques structurels,
- du recensement, de la consolidation et du reporting des risques structurels du Groupe,
- du contrôle des limites.

Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier du Groupe, le Département suivi des risques ALM est également supervisé fonctionnellement par le Directeur des risques, à qui il rend compte de son activité et qui valide son plan de travail conjointement avec le Directeur financier. Il est intégré dans la gouvernance de la filière Risques du Groupe au sens du CRBF 97-02.

- Les entités sont responsables de la maîtrise des risques structurels.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent les risques et mettent en place les couvertures.

Un responsable risques structurels rattaché à la Direction financière dans chaque entité est chargé du suivi de ces risques (contrôle de niveau 1). Le *reporting* qu'il effectue auprès de la Direction financière du Groupe est réalisé *via* un système communautaire.

Les entités de Banque de détail en France ou à l'étranger ont en général un comité ALM *ad-hoc* responsable de valider les modélisations utilisées, de gérer leurs expositions aux risques de taux et de change et de mettre en place les programmes de couvertures en conformité avec les principes édictés par le Groupe et les limites validées par le Comité financier.

4.2. RISQUE STRUCTUREL DE TAUX

Le risque structurel de taux est mesuré sur le périmètre des activités structurelles, à savoir les opérations commerciales et leurs couvertures ainsi que les opérations de gestion propre.

Le risque structurel de taux provient principalement des positions résiduelles (excédents ou déficits) d'encours à taux fixe sur les échéances futures.

• 4.2.1. Objectif du Groupe

L'objectif du pilotage du risque structurel de taux est de s'assurer qu'il est géré en réduisant autant que possible le degré d'exposition de chaque entité du Groupe.

A cet effet, la gestion du risque structurel de taux est encadrée par des limites de sensibilité pour chaque entité et pour le Groupe, validées par le Comité financier. La sensibilité ainsi encadrée est définie comme la variation, pour une hausse

parallèle des taux de 1%, de la valeur actuelle nette financière des positions résiduelles à taux fixe (excédents ou déficits) futures (sur plus de 20 ans) issues de l'ensemble de ses actifs et passifs (la sensibilité encadrée ne correspond donc pas à la sensibilité de la marge d'intérêt annuelle). La limite fixée au niveau du Groupe est de 1 Md EUR. Elle représente un montant égal à 2,4% des fonds propres prudentiels.

• 4.2.2. Mesure et suivi du risque structurel de taux

Les analyses du risque structurel de taux reposent sur l'évaluation des positions à taux fixe sur les échéances à venir. Ces positions proviennent des opérations rémunérées ou facturées à taux fixe et de leur échéancement.

Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment, sans affectation *a priori* des ressources aux emplois. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (notamment pour l'épargne à régime spécial et les remboursements anticipés de crédits), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

La détermination des positions à taux fixe (excédents ou déficits) permet de calculer la sensibilité (telle que définie ci-dessus) de la position aux variations de taux d'intérêt. Cette sensibilité est définie comme la variation de la valeur actuelle nette des positions à taux fixe pour une hausse instantanée et parallèle de la courbe des taux de 1%.

Par ailleurs, le Groupe mesure la sensibilité de sa position à taux fixe dans des *scenarii* de déformations de la courbe des taux (pentification et aplatissement). La mesure de la sensibilité de la marge d'intermédiation dans différentes configurations de la courbe des taux est aussi utilisée par le Groupe pour quantifier le risque de taux sur un périmètre d'entités significatives.

En 2011, la sensibilité globale du Groupe est demeurée à un niveau inférieur à 2,4% des fonds propres prudentiels et est restée très largement sous sa limite fixée à 1 Md EUR.

L'analyse du risque structurel de taux au niveau des métiers fait ressortir les points suivants :

- les encours de dépôts de la Banque de détail en France, considérés comme étant largement à taux fixe, excèdent, au-delà de 3 ans, les emplois à taux fixe. Grâce à des opérations de macro-couverture réalisées principalement sous la forme de *swaps* de taux d'intérêt, la sensibilité des réseaux a été, dans le cadre des hypothèses retenues, maintenue à un niveau faible. A fin décembre 2011, la sensibilité de la valeur économique des réseaux en France, issue de leurs actifs et passifs libellés essentiellement en euros ressort à -84 M EUR ;
- les opérations commerciales avec les grandes entreprises sont adossées (en général de manière unitaire) et ne génèrent donc pas de risque de taux ;

- les opérations commerciales avec les clients des filiales de services financiers sont adossées en général en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux très faible ;
- les opérations commerciales réalisées à partir de nos filiales et succursales situées dans des pays à devises faibles peuvent générer des positions structurelles de taux qui restent réduites à l'échelle du Groupe. En raison du faible

développement des marchés financiers dans certains pays, ces entités peuvent avoir des difficultés à couvrir leurs positions de taux de manière optimale ;

- les opérations de gestion propre sont généralement bien adossées. Les positions résiduelles, qui sont aussi réduites, résultent de la part des fonds propres qui n'aurait pas été intégralement remplacée sur la durée souhaitée.

La sensibilité aux variations de taux des principales entités du Groupe représente globalement un montant de -116 M EUR (pour une hausse des taux instantanée et parallèle de 1%) au 31 décembre 2011. Ces entités représentent 85% des encours de crédits clientèle du Groupe.

(En M EUR)

Inférieure à un an	Entre 1 et 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sensibilité totale
40	(231)	75	(116)

4.3. RISQUE STRUCTUREL DE CHANGE

Le risque structurel de change trouve pour l'essentiel son origine dans :

- les dotations et titres de participation en monnaie étrangère financés par achats de devises ;
- les réserves dans les implantations étrangères ;
- le réemploi, pour des raisons réglementaires locales, des fonds propres de certaines implantations étrangères dans une devise différente de celle des apports.

• 4.3.1. Objectif du Groupe

La politique du Groupe consiste à insensibiliser son ratio de solvabilité aux variations des taux de change des principales devises dans lesquelles il opère. A cet effet, Société Générale peut décider d'acheter des devises pour financer ses investissements à très long terme en devises afin de créer des positions de change structurelles dont les revalorisations seront comptabilisées au travers des écarts de conversion.

• 4.3.2. Mesure et suivi du risque structurel de change

Les positions de change structurelles sont analysées à partir des actifs et passifs en devises issus des opérations commerciales et des opérations de gestion propre.

Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe suit les positions de change structurelles dans les différentes devises et pilote la gestion de l'insensibilisation du ratio de solvabilité aux variations de taux de change.

En 2011, la gestion des positions de change structurelles a permis d'insensibiliser le ratio de solvabilité aux variations des taux de change (la sensibilité du ratio de solvabilité est encadrée par des limites par devises déterminées en fonction de l'appétit au risque du groupe dans ces devises).

4.4. LA COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX DE TAUX ET DE CHANGE

Afin de couvrir certains risques de marché de la Banque de Financement et d'Investissement, le Groupe a mis en place des couvertures qui sont qualifiées comptablement de couverture de juste valeur ou de couverture de flux de trésorerie selon les risques ou les instruments financiers à couvrir.

Afin de qualifier comptablement ces opérations d'opérations de couverture, le Groupe documente de façon détaillée, dès sa mise en place, la relation de couverture en précisant le risque couvert, la stratégie de gestion du risque et la façon dont l'efficacité sera démontrée. Cette efficacité est vérifiée lorsque les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément couvert sont presque totalement compensées par les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de l'élément de couverture, le rapport attendu entre les deux variations étant compris dans la fourchette 80%-125%. L'efficacité est mesurée trimestriellement de façon prospective (efficacité escomptée sur les périodes futures) et rétrospective (efficacité constatée sur les périodes passées). Si l'efficacité sort de la fourchette précitée, la comptabilité de couverture est arrêtée.

• Couverture de juste valeur

Dans le cadre de ses activités et afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe, le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur en utilisant principalement des swaps de taux d'intérêt.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable de la juste valeur d'un élément qui, en principe, n'affecte pas le compte de résultat mais qui pourrait l'affecter en cas de sortie de l'élément du bilan.

L'efficacité prospective est évaluée par une analyse de sensibilité à partir de *scenarii* probables d'évolution des paramètres de marché ou par une analyse de régression issue d'une relation statistique (corrélation) entre certaines des composantes de l'élément couvert et de l'instrument de couverture.

L'efficacité rétrospective est appréciée en comparant les variations de juste valeur de l'instrument de couverture avec les variations de juste valeur de l'élément couvert.

• Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie sur taux d'intérêt permettent de couvrir le risque que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier à taux variable fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'objectif de cette relation de couverture est de se prémunir contre une variation défavorable des flux de trésorerie futurs d'un élément susceptible d'affecter le compte de résultat.

Les tableaux suivants présentent le montant, ventilé par date prévisionnelle de tombée, des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie et le montant des transactions hautement probables couvertes.

31 décembre 2011	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(En M EUR)					
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	345	180	719	78	1 322
Transaction future hautement probable	43	603	1 177	367	2 190
Autres (change...)	81	116	695	-	892
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	469	899	2 591	445	4 404

31 décembre 2010	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
(En M EUR)					
Flux de trésorerie variables couverts (taux...)	1 958	401	1 409	621	4 389
Transaction future hautement probable	29	45	61	76	211
Autres (change...)	-	66	294	-	360
Total flux de trésorerie couverts en Cash Flow Hedge	1 987	512	1 764	697	4 960

• Couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère

L'objectif de la couverture d'un investissement net dans une entreprise étrangère est de se prémunir contre le risque de change.

L'élément couvert est un investissement réalisé dans un pays dont la monnaie est différente de la monnaie fonctionnelle du Groupe. Il s'agit donc de couvrir la situation nette d'une filiale étrangère contre un risque de change par rapport à la devise fonctionnelle de l'entité.

5. LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité se définit comme le risque de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

La Banque de Financement et d'Investissement est exposée à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

L'efficacité de la couverture est mesurée par la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à créer un dérivé hypothétique répliquant exactement les caractéristiques de l'élément couvert (en termes de notionnel, de date de refixation des taux, de taux...), de sens inverse à l'élément couvert, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture, puis à comparer les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou à effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de la couverture. En outre, seule la « sur-couverture » donne lieu à la constatation d'une inefficacité.

Une position de liquidité structurelle se définit comme résultant de l'échéancement de l'ensemble des encours du bilan et du hors-bilan, selon leur profil de liquidité, déterminé soit à partir de la maturité contractuelle des opérations, soit, pour les postes à durée indéterminée, à partir d'une maturité modélisée à l'aide d'historiques de comportements ou à partir d'une maturité conventionnelle.

Le risque de liquidité est géré dans le cadre du dispositif de liquidité mis en place par le Groupe pour gérer la liquidité en situation courante comme dans l'hypothèse de crises de liquidité.

5.1. REORGANISATION DES FONCTIONS DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la gestion et le suivi du risque de liquidité sont assurés par deux entités distinctes de la

Direction financière du Groupe, conformément au principe de séparation des fonctions de pilotage et de contrôle des risques :

- le Département de gestion du bilan et du financement, chargé du pilotage des risques structurels, de la supervision et de la coordination de l'ensemble des fonctions de trésorerie du Groupe (financement externe du Groupe, financement interne des entités, gestion centralisée du collatéral) ; il assure par ailleurs le rôle de gestion de la centrale financière du Groupe ainsi que les fonctions d'exécution des opérations de financement ;
- le Département de suivi des risques ALM, chargé de la supervision des risques structurels sur l'ensemble du Groupe, en particulier du contrôle des modèles et du suivi du respect des limites et pratiques de gestion par les divisions, lignes-métiers et entités du Groupe. Dépendant hiérarchiquement du Directeur financier, ce département est rattaché fonctionnellement au Directeur des risques.

Plusieurs départements de la Direction des risques contribuent en outre, conjointement avec la Direction financière, à la supervision opérationnelle du risque de liquidité. Leur action est coordonnée par le Département de suivi transversal des risques pour le compte du Directeur des risques. Elle concerne en particulier :

- la revue indépendante des modèles relatifs aux activités de marché ;
- la validation de l'ensemble des modèles de liquidité du Groupe dans le cadre d'une gouvernance centralisée ;
- l'instruction des demandes de limites portant sur des indicateurs de risque de liquidité et le suivi des éventuels dépassements de ces limites.

5.2. ADAPTATION DE L'ARCHITECTURE DU DISPOSITIF DE PILOTAGE DE LA LIQUIDITE A LA REGLEMENTATION BALE 3

Les évolutions réglementaires sur la gestion de la liquidité sont coordonnées par deux grandes instances :

- Le Comité de Bâle a préconisé en décembre 2009 la mise en place de deux ratios standards aux paramètres harmonisés, visant à encadrer les positions de liquidité des banques. Il a publié le 16 décembre 2010 le texte définitif précisant les définitions de ces ratios. L'objectif poursuivi est de garantir la viabilité des banques à horizon de 1 mois et un an, dans des conditions de stress intenses.

Ces deux ratios s'articulent de la manière suivante :

- à un mois, le **Liquidity Coverage Ratio** (LCR), a pour objectif de s'assurer que les banques disposent d'un coussin d'actifs liquides ou d'espèces suffisant pour soutenir un stress sévère combinant une crise de marché et une crise spécifique,
- à un an, le **Net Stable Funding Ratio** (NSFR), a pour objectif de promouvoir l'allongement du financement, en

comparant les besoins de financement long terme aux ressources jugées stables, sous des hypothèses de stress spécifique.

Le calendrier de mise en œuvre de ces ratios inclut une phase d'observation et une clause de revue avant la mise en vigueur :

- pour le **LCR** : observation dès 2012 pour une entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015,
- pour le **NSFR** : observation dès 2012 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le Comité de Bâle poursuit par ailleurs ses réflexions autour des institutions dites « systémiques » ainsi que sur les modalités envisagées de redressement et de résolution de crises bancaires.

- La Commission Européenne transposera les accords de Bâle 3 dans le cadre de la CRD4 (*Capital Regulatory Directive*) en restant proche des orientations définies par le texte de Bâle. Elle a publié un projet de texte le 20 juillet 2011 qui préconise :

- une obligation de reporting, par entité juridique à partir du 1^{er} janvier 2013, des éléments constitutifs du LCR et du NSFR, pendant la période d'observation propre à l'Union européenne,
- un rôle central pour le superviseur européen (*ABE – Autorité Bancaire Européenne*) pendant les travaux qui ont lieu avant et pendant la période d'observation,
- le respect du LCR à un niveau minimal de 100%, requis au plus tôt le 1^{er} janvier 2015.

A l'issue de la période d'observation sur la base des recommandations de l'ABE, la Commission Européenne se réserve le droit de modifier la définition des ratios par acte délégué.

La procédure législative de codécision entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne aura lieu courant 2012. A l'issue de ce vote le Règlement qui définit les ratios de liquidité, liés à la CRD4, s'imposera en l'état dès sa publication. Pour sa part la CRD4 sera transposée dans les droits nationaux de chacun des États avant son entrée en vigueur.

Le groupe Société Générale a travaillé activement durant l'année 2011 à transposer le texte de Bâle en norme bancaire pour application au sein du Groupe en terme de normes et de pilotage. Un corpus de procédures et d'encadrement a ainsi été défini. Il s'applique à chacun des Pôles du Groupe et prend en compte leurs spécificités en terme d'activité.

- Sur cette base les Pôles sont désormais en mesure de calculer les ratios de liquidité Bâle 3 pour leurs activités respectives et à en effectuer un reporting qui sera progressivement automatisé à partir du 1^{er} trimestre 2012.
- Au-delà des « *Quantitative Impact Studies* » semestrielles menées par le Comité de Bâle, le Groupe effectuera dès le

début 2012 des reportings trimestriels, sur la base d'un outil centralisé et mutualisé permettant d'assurer la cohérence des métriques et leur correcte application à travers le Groupe.

- Des cibles ont été fixées sur les principaux ratios de liquidité Bâle 3 qui s'appliqueront dès 2012 à chacun des Pôles du Groupe afin de faire converger les métiers en prévision des contraintes réglementaires de 2015 sur le LCR.

Le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité du Groupe a donc été adapté en profondeur pour tenir compte de ces évolutions et trouvera sa finalisation, en particulier sur le plan de l'outil informatique centralisé, courant 2012.

5.3. ORGANISATION DE LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Les principes et les normes de gestion du risque de liquidité sont définies au niveau du Groupe. Les entités sont responsables de la gestion de leur liquidité et du respect de leurs contraintes réglementaires. Le Département de la gestion du bilan et du financement du Groupe est responsable du pilotage de la liquidité du Groupe en liaison avec la trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement, sur laquelle il exerce une autorité fonctionnelle.

■ Le Conseil d'administration du Groupe :

- examine trimestriellement la situation du risque de liquidité et le suivi de ses décisions antérieures,
- revoit annuellement le dispositif de gestion et de pilotage du risque de liquidité,
- fixe le niveau de tolérance au risque en matière de liquidité, dont l'horizon de temps pendant lequel le Groupe peut opérer sous conditions de *stress* (« horizon de survie »),
- suit le respect des principales limites de liquidité.

■ La Direction générale :

- propose au Conseil d'administration pour validation un cadre de limites de tolérance au risque de liquidité au niveau du Groupe,
- fixe les limites de liquidité par Pôle,
- suit le respect des limites de liquidité au niveau du Groupe et par Pôle,
- valide les plans d'actions correctives en cas de dépassement de limites de liquidité au niveau du Groupe ou de Pôle.

■ Le Comité financier, réuni au moins trimestriellement sous la présidence du PDG ou d'un Directeur général délégué avec les représentants des différentes Directions fonctionnelles et Pôles a pour rôle :

- préparer les décisions de la Direction générale en matière de politique générale, de tolérance au risque de liquidité et de limites,

- veiller à l'adéquation du dispositif de gestion et de contrôle du risque,
- examiner et valider les mesures proposées par les départements de Gestion du bilan et financement et de Suivi des risques ALM,
- contrôler l'évolution de la situation de liquidité sur le périmètre de gestion du Groupe.
- Le Département de gestion du bilan et de financement dépendant de la Direction financière du Groupe :
 - définit, revoit et adapte de manière périodique le dispositif de gestion de liquidité : indicateurs, *stress tests*, etc.,
 - propose et calibre des niveaux de limites de risque de liquidité au niveau Groupe, Pôles et de certaines entités et soumet ses propositions au Comité financier,
 - revoit et valide les limites allouées par les Pôles aux entités, en cohérence avec les limites notifiées aux Pôles,
 - coordonne les plans d'action correctifs pour faire face aux dépassements de limites par des entités du Groupe,
 - supervise la chaîne de reporting et la validation du processus de calcul des positions de liquidité pour le Groupe,
 - assure la centralisation, le contrôle de niveau 2 (réalisé de manière indépendante des hiérarchies opérationnelles supervisant les entités), la consolidation et le *reporting* de ce risque,
 - valide les *scenarii* de crise de liquidité,
 - définit les programmes de financement du Groupe,
 - propose la politique de tarification interne de la liquidité.

■ La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement dans le cadre des orientations fixées par le Département Gestion du Bilan et Financement du Groupe est responsable de lever et de coordonner la levée de la liquidité à court terme (maturités inférieures à 18 mois) au sein du Groupe, y compris celle effectuée par les trésoreries locales (New York, Tokyo, ...).

Les entités sont responsables de la gestion de leur risque de liquidité.

A ce titre, elles appliquent les normes définies au niveau du Groupe, développent les modèles, mesurent leurs positions de liquidité et se refinancent ou replacent leurs excédents auprès des centres de trésorerie (sauf contraintes réglementaires ou fiscales).

Elles utilisent un système communautaire pour transmettre leur *reporting* sur le risque de liquidité structurelle au Groupe.

5.4. OBJECTIF DU GROUPE

La liquidité constituant une ressource rare, l'objectif du Groupe est d'assurer le refinancement de ses activités à un coût optimal en situation courante.

Les principes de gestion de liquidité du Groupe sont pour l'essentiel les suivants :

- une gestion centralisée du risque de liquidité du Groupe à travers le retournement des positions de liquidité des entités (excédents et besoins de liquidité) sur les centres de trésorerie du Groupe ;
- une gestion centralisée des ressources de marché : accès au marché concentrés sur les principaux centres de trésorerie du Groupe ;
- une diversification des sources de financement tant géographique que sectorielle ;
- une gestion optimisée des ressources par un recours à un nombre réduit d'émetteurs au sein du Groupe (Société Générale, SG Acceptance NV, SG North America, Société Générale SCF,...) ;
- un encadrement, une mesure et un suivi des impasses de liquidité des métiers en *scenario* de référence et en *scenario* de stress, de leurs besoins de financement auprès du Groupe, du financement externe du Groupe levé sur le marché ainsi que de la contribution des métiers aux ratios réglementaires du Groupe (Ratio Standard ACP, LCR et NSFR) ;
- dans ce contexte, les excédents/déficits de liquidité sont repassés de manière systématique auprès de la Trésorerie Groupe sur toutes les maturités. Les métiers doivent de ce fait respecter un principe d'impasse de liquidité nulle ou faible prévenant toute position de transformation. Ceci permet de garantir une gestion saine au niveau des métiers (refinancement en cohérence avec la structure de l'actif). Les impasses sont suivies et encadrées en vision toutes devises et par devise ;
- des *stress-tests* internes sont utilisés pour s'assurer que l'horizon durant lequel le Groupe peut continuer à opérer en période de stress de liquidité, est respecté quel que soit l'environnement de marché ;
- le Plan de Financement court et long terme du Groupe, complément aux ressources collectées auprès de la clientèle, est dimensionné de manière prudente avec une emprise réduite sur le court terme et en s'assurant une diversification en terme de produits et de bassins d'émissions ;
- Les besoins de financement nets des Pôles sont encadrés et pilotés de manière dynamique en cohérence avec la capacité de levée de ressources du Groupe. Cet encadrement est complété par un plafond sur la croissance des besoins bruts de financement de chaque Pôle, afin d'encadrer la taille du bilan et de faciliter la convergence vers les exigences réglementaires bâloises futures en matière de LCR et de NSFR.

Le dispositif d'encadrement de ces indicateurs a commencé à être mis en place au 1^{er} semestre 2011 au sein du Groupe. Il fait l'objet d'une période d'observation jusqu'à fin 2012 afin de permettre un ajustement progressif des limites et établir des cibles par Pôle sur la période 2012-2014.

5.5. MESURE ET SUIVI DE LA LIQUIDITE

Tout au long de l'année 2011, le Groupe a investi dans la mise en place d'un outil mutualisé et centralisé du suivi de la liquidité. Cet outil permettra à partir de début 2012 de disposer de reportings sur les périmètres Groupe, Pôle, métier et entité suivant les principaux axes de liquidité suivis : LCR, NSFR, Impasses Statiques, refinancement etc.

Le dispositif de suivi de la liquidité du Groupe prévoit :

- une analyse du profil de risque de liquidité structurelle du Groupe et de sa déformation au cours du temps :

L'analyse du profil de risque de liquidité structurelle repose en 2011 sur les *reportings* des différentes entités détaillant leurs encours du bilan et du hors-bilan par devise et par durée restant à courir. A partir de 2012, les *reportings* seront tous issus de l'outil mutualisé et centralisé permettant d'utiliser des métriques comparables quel que soit le périmètre observé : Groupe, Pôle, métier, entité... Le principe retenu conduit à décrire par échéance les tombées d'actifs et de passifs. Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (épargne à régime spécial, remboursements anticipés), complétés d'hypothèses à caractère partiellement conventionnel sur certains agrégats (fonds propres et dépôts à vue principalement).

Les échéances des passifs et engagements contractuels par durées restant à courir sont présentées dans la note 32.

Les émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'émetteur sont prises en compte dans les échéanciers de remboursement à leur première date de *call* pour les émissions subordonnées, à leur maturité contractuelle pour les émissions structurées (un suivi spécifique est opéré sur les montants de remboursement de ces émissions). Pour mémoire, l'objectif fixé aux Pôles est une impasse de liquidité faible, voire nulle. Cet objectif est suivi par les Pôles et par la Direction financière du Groupe et fera l'objet de plans d'actions correctrices pour faire face aux dépassements éventuels observés.

- un suivi mensuel des financements internes effectivement utilisés par les Pôles et du respect des limites correspondantes définies dans le cadre du budget. Cet objectif est suivi par les Pôles et par la Direction financière du Groupe et fait l'objet de plans d'actions correctrices pour faire face aux développements éventuels observés.

- un suivi de la diversification des ressources :

Société Générale entretient un éventail de sources de financement largement diversifié : une importante base de dépôts clientèle qui constitue une part significative des ressources à moyen et long terme d'une part, des ressources de marché d'autre part.

S'agissant de sa base de dépôts, le Groupe s'appuie sur la collecte des Réseaux de Banque de détail (France et étranger) et du dispositif de Banque Privée.

S'agissant des ressources de marché à moyen et long terme, le Groupe conduit une politique de *funding* diversifiée s'appuyant sur diverses natures de dettes, de supports d'émissions, de devises, de bassins d'investisseurs.

Dans un contexte de marché difficile, le Groupe a refinancé en 2011 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que la croissance de ses activités, non seulement grâce à un programme actif d'émissions sur les marchés de capitaux largement diversifié (émissions de placements privés standard ou structurés et d'émissions « *benchmarks* » tant subordonnés que seniors) mais aussi grâce à un effort supplémentaire de collecte de dépôts.

- un suivi du risque de remboursement anticipé de sa dette à moyen et long terme ;
- les principaux programmes d'émission du Groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait générer un risque de remboursement anticipé lié à la dégradation du crédit du groupe Société Générale. En outre la part des émissions à moyen et long terme comportant une clause de remboursement anticipé à la main des investisseurs est non significative ;
- une analyse des besoins de financement du Groupe issus des prévisions budgétaires afin de planifier les solutions de financement adaptées ;
- des analyses de *scenarii* de crise de liquidité ;
- un pilotage de la liquidité à long terme prudent.

Le plan de financement à long terme vise à maintenir une impasse de liquidité excédentaire sur le moyen-long terme.

La politique d'émission vise à exécuter le plan de financement de manière régulière et non opportuniste.

- un pilotage de la liquidité à court terme conservateur.

La Trésorerie de la Banque de Financement et d'Investissement gère par délégation la liquidité à court terme du Groupe et pilote son impasse de liquidité, évaluée dans des *scenarii* de stress, au regard des actifs éligibles aux opérations de refinancement des banques centrales.

Un Comité de liquidité hebdomadaire, présidé par le Directeur financier et réunissant le Directeur des risques, le Directeur de la Banque de Financement et d'Investissement, le trésorier de la Banque de Financement et d'Investissement et le Responsable de la gestion du bilan et du financement, examine la situation de liquidité à court terme de la banque et prend les décisions de pilotage en fonction du contexte de marché par délégation du Comité financier.

- une gestion active des gisements d'actifs éligibles.

Sous la supervision du Responsable de la gestion de bilan, le Groupe vise à optimiser la gestion des actifs éligibles aux différents mécanismes de refinancement (opérations de refinancement des banques centrales, société de crédit foncier, titrisations...) au moyen d'un outil centralisé qui recense les actifs mobilisables afin de permettre une allocation optimale et une gestion sécurisée de ces gisements.

Les actifs éligibles du groupe sont constitués :

- d'un portefeuille de titres souverains des meilleures catégories de *rating*, géré de façon centralisée, refinancé à moyen et long terme et dédié à faire face à une crise de liquidité particulièrement sévère ;
- des titres répondant aux critères d'éligibilité en banque centrale, recensés quotidiennement, et à la disposition de la Trésorerie du Groupe ;
- du pool de liquidité reconnu par les banques centrales, constitué à partir des créances mises en garantie au travers de leurs systèmes de gestion du collatéral ;
- des titres localisés dans les implantations du groupe et éligibles auprès de leurs banques centrales locales.

De plus, sont recensés les titres de marché pouvant, au travers d'opérations de cession ou de mise en pension, générer dans un délai court et dans des conditions de marché stressées de la liquidité supplémentaire.

Le coefficient de liquidité réglementaire à un mois est calculé mensuellement. Il concerne le périmètre de Société Générale SA. En 2011, Société Générale SA a systématiquement enregistré un coefficient de liquidité supérieur au minimum requis réglementairement.

6. GESTION DU CAPITAL ET RESPECT DES RATIOS REGLEMENTAIRES

6.1. INFORMATION QUALITATIVE

• Description de la manière dont le Groupe gère son capital

La politique d'utilisation des fonds propres répond à trois priorités : à objectif de capitalisation donné, assurer la croissance interne, la gestion et l'optimisation du portefeuille d'activités du groupe et maintenir une politique cohérente et lisible vis-à-vis des actionnaires (en matière de versements de dividendes notamment).

Pour ce faire, le groupe Société Générale définit un objectif de capital en fonction d'un ensemble de facteurs internes au Groupe (*rating* cible, *business mix*, profil de risque et stratégie du Groupe) et externes (niveau de fonds propres de la concurrence, attentes du marché, capitalisation minimum attendue par le régulateur). Le capital est également dimensionné pour couvrir des pertes extrêmes calculées à travers des *stress tests* globaux intégrant l'ensemble du profil de risque du Groupe et permettant de mesurer sa résilience à des *scenarii* de crises macro-économiques.

Le maintien de cet objectif est assuré par la planification financière : elle simule l'équilibre des ressources par rapport aux besoins en fonds propres et les actions sur le capital. La gestion du capital s'appuie sur les données collectées dans le cadre du budget et du plan stratégique du Groupe qui sont actualisées *a minima* sur base semestrielle.

• Respect des ratios

Le ratio de solvabilité obéit aux modalités de calcul déterminées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ratio de solvabilité Bâle 2). Il est établi sur une base consolidée « bancaire » et élimine la contribution des entités d'assurance.

Les fonds propres prudentiels, composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, sont calculés conformément au règlement n° 90-02 du CRBF en vigueur. Les fonds propres complémentaires ne sont pris en compte que dans la limite de 100% des fonds propres de base. Par ailleurs, les fonds propres complémentaires de deuxième niveau ne peuvent être retenus que dans la limite de 50% des fonds propres de base. Les instruments hybrides (innovants et non innovants) sont limités à 35% des fonds propres de base, sachant que les instruments hybrides à caractère « innovant » sont assujettis à des conditions rigoureuses et limités à un maximum de 15% de ces mêmes fonds propres de base.

Le ratio de solvabilité représente le montant des fonds propres disponibles pour couvrir l'ensemble des risques auxquels le Groupe est exposé. Les exigences minimales de fonds propres sont fixées à 8% des risques exprimés en terme d'expositions pondérées pour ce qui concerne les risques de crédit et d'exigences de fonds propres multipliées par 12,5 pour les risques de marché et les risques opérationnels, calculés à partir de modèles internes pour lesquels le Groupe a obtenu dès 2007 l'autorisation de la Commission bancaire.

Bâle 2 a introduit de nouvelles déductions applicables pour moitié sur les fonds propres de base et pour moitié sur les fonds propres complémentaires (participations dans des entreprises à caractère financier, insuffisance de provisions, positions de titrisation).

Afin de mieux prendre en compte le risque de défaut et de migration de rating des actifs figurant dans le portefeuille de négociation (actifs tranchés et non tranchés) et afin de

réduire la procyclicité de la Valeur en Risque (VaR), le Comité de Bâle a publié en juillet 2009 de nouvelles propositions (dites Bâle 2.5). Le risque de migration de rating et de défaut sur les émetteurs dans les portefeuilles de négociation fait l'objet de deux charges en fonds propres au titre du risque spécifique de marché : l'IRC (« Incremental Risk Charges », appliquée aux actifs non tranchés) et la CRM (« Comprehensive Risk Measurement », spécifique au portefeuille de trading de corrélation). De plus, le régulateur exige un calcul de VaR stressée, mesure analogue à la VaR mais estimée sur une période de crise passée. Ces propositions ont été transposées dans le cadre de la Directive européenne (CRD3) en juillet 2010 et sont appliquées depuis le 31 décembre 2011.

Au cours de l'année 2011, le groupe Société Générale a respecté les ratios prudentiels de solvabilité. Le groupe Société Générale se conforme par ailleurs à l'instruction n° 2005-04 relative à la surveillance complémentaire des conglomérats financiers.

La Directive européenne (CRD4), donnant force réglementaire à la réforme Bâle 3, devrait entrer en vigueur à compter du 1 janvier 2013, après son adoption par le parlement européen. Le Groupe sera en mesure d'être au rendez-vous de ces nouvelles exigences réglementaires, avec un ratio Core Tier 1 Bâle 3 supérieur à 9% à fin 2013.

En outre, il est envisagé, dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation du 8 décembre 2011 de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE), d'exiger de Société Générale, en application de l'article L. 511-41-3 du Code monétaire et financier, de détenir des fonds propres d'un montant supérieur au minimum réglementaire sur la base d'un ratio Core Tier 1, calculé selon la méthodologie figurant dans cette recommandation, de 9% à compter du 30 juin 2012 au plus tard. Société Générale remplit d'ores et déjà cette exigence au 31 décembre 2011, avec un ratio Core Tier 1, calculé selon la méthodologie ABE, de 9,0% à cette date.

6.2. DONNEES QUANTITATIVES

A fin 2011, le total des fonds propres prudentiels s'établit à 41 428 M EUR.

	31.12.2011	31.12.2010
Fonds propres prudentiels Bâle 2 (En M EUR)		
Capitaux propres comptables part du Groupe	47 067	46 421
Estimation des dividendes prévisionnels	(184)	(1 484)
Participations ne donnant pas le contrôle y compris actions de préférence	4 045	4 554
Estimation des dividendes prévisionnels relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle	(180)	(242)
Déductions prudentielles	(10 567)	(10 383)
Total des fonds propres de base	40 181	38 866
Déductions Bâle 2	(2 717)	(3 503)
Total des fonds propres Tier 1	37 464	35 363
Fonds propres complémentaires	10 742	12 491
Autres déductions	(6 778)	(7 348)
Total des fonds propres prudentiels	41 428	40 506

Note 5

CAISSE ET BANQUES CENTRALES

(En M EUR)

	31.12.2011	31.12.2010
Caisse	2 684	2 525
Banques centrales	41 279	11 556
Total	43 963	14 081

Note 6

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31.12.2011				31.12.2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
(En M EUR)								
Portefeuille de transaction*								
Obligations et autres instruments de dettes*	36 609	8 185	3 486	48 280	57 244	8 555	7 209	73 008
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	34 361	2 691	279	37 331	73 577	7 837	24	81 438
Autres actifs financiers	52	61 571	312	61 935	1	73 982	249	74 232
Sous-total portefeuille de transaction*	71 022	72 447	4 077	147 546	130 822	90 374	7 482	228 678
dont titres prêtés				13 602				12 114
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat*								
Obligations et autres instruments de dettes*	6 582	514	25	7 121	7 234	567	22	7 823
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	10 899	1 737	120	12 756	13 610	1 973	118	15 701
Autres actifs financiers	-	12 908	330	13 238	-	11 961	240	12 201
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	99	-	99				
Sous-total actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat*	17 481	15 258	475	33 214	20 844	14 501	380	35 725
dont titres prêtés				-				-
Instruments de taux d'intérêt	15	146 662	912	147 589	22	105 417	1 569	107 008
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				107 683				78 459
FRA				899				537
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				7				1
Options de gré à gré				30 174				19 697
Caps, floors, collars				8 826				8 314
Instruments de change	425	30 340	129	30 894	201	27 116	123	27 440
<i>Instruments fermes</i>				24 438				21 967
<i>Instruments conditionnels</i>				6 456				5 473
Instruments sur actions et indices	103	23 365	1 671	25 139	416	19 697	1 249	21 362
<i>Instruments fermes</i>				1 858				961
<i>Instruments conditionnels</i>				23 281				20 401
Instruments sur matières premières	385	7 485	153	8 023	318	10 815	366	11 499
<i>Instruments fermes-Futures</i>				6 351				9 298
<i>Instruments conditionnels</i>				1 672				2 201
Dérivés de crédit*	-	27 271	2 409	29 680	-	21 226	1 782	23 008
Autres instruments financiers à terme	216	13	180	409	146	44	250	440
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				147				130
<i>Instruments de gré à gré</i>				262				310
Sous-total dérivés de transaction*	1 144	235 136	5 454	241 734	1 103	184 315	5 339	190 757
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat*	89 647	322 841	10 006	422 494	152 769	289 190	13 201	455 160

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

	31.12.2011				31.12.2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽³⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽³⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽³⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽³⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽³⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽³⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction								
Dettes représentées par un titre	-	9 079	13 849	22 928	-	11 019	16 341	27 360
Dettes sur titres empruntés*	4 777	35 130	-	39 907	5 928	48 359	33	54 320
Obligations et autres instruments de dettes vendus à découvert	6 271	146	91	6 508	5 448	311	-	5 759
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	2 348	69	1	2 418	2 259	92	-	2 351
Autres passifs financiers	-	65 757	768	66 525	-	60 830	480	61 310
Sous-total portefeuille de transaction*⁽³⁾	13 396	110 181	14 709	138 286	13 635	120 611	16 854	151 100
Instruments de taux d'intérêt	75	140 809	2 544	143 428	7	105 186	2 076	107 269
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps				101 887				78 035
FRA				856				548
<i>Instruments conditionnels</i>								
Options sur marchés organisés				21				23
Options de gré à gré				30 390				19 008
Caps, floors, collars				10 274				9 655
Instruments de change	283	30 155	92	30 530	187	27 423	134	27 744
<i>Instruments fermes</i>				24 266				22 449
<i>Instruments conditionnels</i>				6 264				5 295
Instruments sur actions et indices	83	25 956	1 162	27 201	157	24 090	1 172	25 419
<i>Instruments fermes</i>				1 924				1 402
<i>Instruments conditionnels</i>				25 277				24 017
Instruments sur matières premières	422	8 350	262	9 034	391	11 087	449	11 927
<i>Instruments fermes-Futures</i>				7 098				9 757
<i>Instruments conditionnels</i>				1 936				2 170
Dérivés de crédit	-	26 878	1 308	28 186	-	19 602	1 346	20 948
Autres instruments financiers à terme	157	860	1	1 018	99	1 781	1	1 881
<i>Instruments sur marchés organisés</i>				97				101
<i>Instruments de gré à gré</i>				921				1 780
Sous-total dérivés de transaction	1 020	233 008	5 369	239 397	841	189 169	5 178	195 188
Sous-total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁴⁾⁽⁵⁾	307	16 669	588	17 564	460	11 491	724	12 675
Total instruments financiers à la juste valeur par résultat*	14 723	359 858	20 666	395 247	14 936	321 271	22 756	358 963

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(3) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RESULTAT

	31.12.2011			31.12.2010		
	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité	Juste valeur	Montant remboursable à maturité	Différence entre la juste valeur et le montant remboursable à maturité
<i>(En M EUR)</i>						
Total passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat⁽⁴⁾⁽⁵⁾	17 564	17 806	(242)	12 676	13 674	(998)

(4) La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un produit de 1 176 M EUR au 31 décembre 2011. Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

(5) Constitués essentiellement par des EMTN indexés.

MOUVEMENTS SUR LES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁶⁾ (BASEE SUR DES PARAMETRES NON OBSERVABLES)

	Portefeuille de transaction			Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat			Instruments dérivés de transaction							Total instruments financiers à la juste valeur par résultat*
	Obligations et autres instruments de dettes*	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Autres actifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit*	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)														
Solde au 1 ^{er} janvier 2011*	7 209	24	249	22	118	240	1 569	123	1 249	366	1 782	250	13 201	
Acquisitions	782	358	22	3	20	101	366	10	198	33	175	-	2 068	
Cessions/ Remboursements	(3 141)	(94)	-	-	(19)	(19)	(585)	(5)	(131)	(61)	(315)	-	(4 370)	
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁶⁾	(93)	-	-	-	-	-	(570)	(9)	(293)	-	(75)	-	(1 040)	
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁶⁾	(1 274)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 274)	
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁶⁾	6	-	4	-	-	-	35	-	-	-	114	-	159	
Transfert depuis Niveau 1 ⁽⁶⁾	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	
Gains et pertes de la période ⁽⁷⁾	(66)	(9)	29	-	1	5	91	5	356	(186)	395	(71)	550	
Différences de change	63	-	8	-	-	3	6	5	23	1	69	1	179	
Variations de périmètre et autres	(4)	-	-	-	-	-	-	-	269	-	264	-	529	
Solde au 31 décembre 2011	3 486	279	312	25	120	330	912	129	1 671	153	2 409	180	10 006	

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(6) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(7) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

MOUVEMENTS SUR LES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁸⁾ (BASEE SUR DES PARAMETRES NON OBSERVABLES)

	Portefeuille de transaction				Instruments dérivés de transaction						Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	Total instruments financiers à la juste valeur par résultat
	Dettes représentées par un titre	Dettes sur titres empruntés	Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	Autres passifs financiers	Instruments dérivés de taux d'intérêt	Instruments dérivés de change	Instruments dérivés sur actions et indices	Instruments dérivés sur matières premières	Dérivés de crédit	Autres instruments financiers à terme		
(En M EUR)												
Solde au 1^{er} janvier 2011	16 341	33	-	480	2 076	134	1 172	449	1 346	1	724	22 756
Emissions	3 418	-	-	-	-	-	15	-	-	-	-	3 433
Rachats/reventes	(800)	(9)	-	284	(19)	(7)	16	(37)	(128)	-	(48)	(748)
Remboursements	(3 385)	-	-	(3)	(2)	-	(23)	-	-	-	-	(3 413)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁸⁾	(2 647)	-	-	(9)	(205)	(3)	(291)	-	(121)	-	(5)	(3 281)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁸⁾	173	-	-	3	122	7	-	-	83	-	-	388
Gains et pertes de la période ⁽⁹⁾	(526)	(24)	92	(1)	544	(42)	(13)	(160)	132	-	(89)	(87)
Différences de change	129	-	-	14	28	3	17	1	27	-	6	225
Variations de périmètre et autres	1 146	-	-	-	-	-	269	9	(31)	-	-	1 393
Solde au 31 décembre 2011	13 849	-	92	768	2 544	92	1 162	262	1 308	1	588	20 666

(8) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

(9) Les gains et pertes de la période sont inscrits dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Note 7

INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

	31.12.2011		31.12.2010	
(En M EUR)	Actif	Passif	Actif	Passif
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	11 640	11 881	7 408	8 623
FRA (Forward Rate Agreement)	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>				
Options sur marchés organisés	-	-	-	-
Options de gré à gré	-	-	42	-
Caps, floors, collars	151	-	111	-
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	219	39	203	36
Change à terme	-	-	-	1
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments conditionnels sur actions et indices</i>	-	1	5	3
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	522	467	318	333
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps financiers de devises	19	162	16	209
Change à terme	29	106	2	50
Autres instruments financiers				
<i>Instruments sur marchés organisés</i>	31	248	57	12
Total	12 611	12 904	8 162	9 267

Note 8

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	31.12.2011				31.12.2010			
	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total	Valorisation par des prix cotés sur des marchés actifs (N1) ⁽²⁾	Valorisation à l'aide de données observables autres que les prix cotés (N2) ⁽²⁾	Valorisation utilisant principalement des données non observables de marché (N3) ⁽²⁾	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Activité courante								
Obligations et autres instruments de dettes*	93 919	19 302	685	113 906	78 457	12 807	556	91 820
dont dépréciation				(946)				(656)
Actions et autres instruments de capitaux propres ⁽¹⁾	6 608	1 159	330	8 097	7 171	589	264	8 024
dont perte de valeur				(1 905)				(2 193)
Sous-total activité courante*	100 527	20 461	1 015	122 003	85 628	13 396	820	99 844
Titres actions détenus à long terme	551	707	1 477	2 735	1 040	611	2 341	3 992
dont perte de valeur				(628)				(726)
Total des actifs financiers disponibles à la vente*	101 078	21 168	2 492	124 738	86 668	14 007	3 161	103 836
dont titres prêtés				-				114

* Montants ajustés par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2010.

(1) Y compris les OPCVM.

(2) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Solde au 1^{er} janvier	103 836	90 433
Acquisitions	108 921	95 492
Cessions/remboursements ⁽³⁾	(88 050)	(83 030)
Reclassements et variations de périmètre	125	327
Gains et pertes sur variations de juste valeur comptabilisés en capitaux propres ⁽⁴⁾	(41)	(1 005)
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(301)	(225)
Dont : augmentation	(945)	(260)
reprise	472	43
autres	172	(8)
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	(308)	(218)
Variation des créances rattachées	212	249
Différences de change	344	1 813
Solde au 31 décembre	124 738	103 836

(3) Les cessions sont valorisées selon la méthode du coût moyen pondéré.

(4) L'écart avec la rubrique « Réévaluation des actifs disponibles à la vente de la période » de la note 29 provient essentiellement de la variation du poste assurances-dotations nettes à la provision pour participation aux bénéfices différé.

VARIATION DU STOCK D'ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE DONT LA VALORISATION EST DE NIVEAU 3⁽⁵⁾ (BASEE SUR DES PARAMETRES NON OBSERVABLES)

(En M EUR)	Obligations et autres instruments de dettes	Actions et autres instruments de capitaux propres	Titres actions détenus à long terme	Total
Solde au 1^{er} janvier 2011	556	264	2 341	3 161
Acquisitions	347	87	701	1 135
Cessions/remboursements	(1 160)	(11)	(1 073)	(2 244)
Transfert vers Niveau 2 ⁽⁵⁾	(18)	-	-	(18)
Transfert vers Niveau 1 ⁽⁵⁾	(62)	-	-	(62)
Transfert depuis Niveau 2 ⁽⁵⁾	40	-	-	40
Transfert depuis Niveau 1 ⁽⁵⁾	1 855	-	-	1 855
Gains et pertes de la période comptabilisés en capitaux propres	34	(4)	(3)	27
Variation des dépréciations sur titres à revenu fixe comptabilisée en résultat	(782)	-	-	(782)
<i>Dont : augmentation</i>	<i>(782)</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>(782)</i>
<i>reprise</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Pertes de valeur sur titres à revenu variable comptabilisées en résultat	-	(8)	(14)	(22)
Variation des créances rattachées	(15)	-	-	(15)
Différences de change	(2)	-	(62)	(64)
Variations de périmètre et autres	(108)	2	(413)	(519)
Solde au 31 décembre 2011	685	330	1 477	2 492

(5) Cf. note 3 les définitions des modes de valorisation de niveau 1, 2 et 3.

Note 9

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes et prêts		
à vue et au jour le jour		
Comptes ordinaires	15 401	15 320
Prêts et comptes au jour le jour et autres	1 556	4 402
Valeurs reçues en pension au jour le jour	6	4
à terme		
Prêts et comptes à terme ⁽¹⁾	19 460	21 635
Prêts subordonnés et participatifs	715	570
Valeurs reçues en pension à terme	245	324
Créances rattachées	173	213
Total brut	37 556	42 468
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(124)	(141)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	-	(10)
Réévaluation des éléments couverts	49	74
Total net	37 481	42 391
Titres reçus en pension livrée	48 959	27 877
Total	86 440	70 268
Juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit	87 270	70 372

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 199 M EUR contre 327 M EUR au 31 décembre 2010.

Note 10

PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Prêts et avances à la clientèle		
Créances commerciales	11 384	9 156
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾		
Crédits de trésorerie	100 940	106 925
Crédits à l'exportation	11 450	10 642
Crédits à l'équipement	63 099	62 815
Crédits à l'habitat	104 528	99 305
Autres crédits	57 948	67 723
Sous-total	337 965	347 410
Comptes ordinaires débiteurs	16 848	14 901
Créances rattachées	1 507	1 417
Total brut	367 704	372 884
Dépréciation		
Dépréciation sur créances individualisées	(14 824)	(13 496)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(1 287)	(1 227)
Réévaluation des éléments couverts	539	765
Total net	352 132	358 926
Valeurs reçues en pension	1 067	59
Titres reçus en pension livrée	14 318	12 913
Total des prêts et créances sur la clientèle	367 517	371 898
Juste valeur des prêts et créances sur la clientèle	365 695	378 068

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 26 038 M EUR contre 24 868 M EUR au 31 décembre 2010.

Note 11

PORTEFEUILLES RECLASSES

Le Groupe a procédé au 1^{er} octobre 2008 à des reclassements d'actifs financiers non dérivés hors des catégories *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Actifs financiers disponibles à la vente*. Ces reclassements ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par les amendements aux normes IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » adoptés par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

Le Groupe a identifié au sein de ses portefeuilles de transaction et d'actifs disponibles à la vente un certain nombre d'actifs financiers qui n'étaient plus, au 1^{er} octobre 2008, négociables sur un marché actif. Le Groupe a alors décidé de reclasser à cette date, dans la catégorie *Prêts et créances*, les actifs financiers ainsi identifiés qu'il a désormais la capacité et l'intention de détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.

Par ailleurs, la dégradation exceptionnelle des marchés a conduit le Groupe à reclasser en *Actifs financiers disponibles à la vente*, en date du 1^{er} octobre 2008, des instruments financiers enregistrés initialement en *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* dans la mesure où ces instruments n'étaient désormais plus détenus à des fins de transaction.

Aucun actif financier n'a été reclassé dans la catégorie *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* au titre de ces amendements.

Les actifs financiers reclassés ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

Aucun reclassement n'a été opéré au cours de l'exercice 2011.

Le volume et les incidences de ces reclassements sont les suivants :

Portefeuilles de destination (En M EUR)	Juste valeur au 31.12.2011 ⁽¹⁾	Valeur comptable au 31.12.2011 ⁽¹⁾	Juste valeur au 31.12.2010	Valeur comptable au 31.12.2010	Valeur comptable en date de reclassement (1 ^{er} octobre 2008)
Titres disponibles à la vente	241	241	567	568	969
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 014	4 602	4 795	4 754	6 345
Prêts et créances sur la clientèle	6 161	7 580	17 415	17 965	21 293
Total	10 416	12 423	22 777	23 287	28 607

(1) Montants des remboursements et des cessions intervenus depuis le 1^{er} janvier 2011 : respectivement 1 817 M EUR et 9 416 M EUR.

	AU 31.12.2011
Résultat de la période relatif aux actifs reclassés	
enregistré en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(24)
enregistré en produit net bancaire	1 246
enregistré en coût net du risque	(359)

	AU 31.12.2011	AU 31.12.2010
Variation de juste valeur		
qui aurait été enregistrée en Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres si les instruments n'avaient pas été reclassés ⁽²⁾	(550)	(51)
qui aurait été enregistrée en produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés ⁽²⁾	(752)	1 135

Les taux d'intérêts effectifs au 31 décembre 2011 des actifs reclassés sont compris entre 0,84% et 5,9%.

La somme des cash-flows attendus au titre de ces actifs est de 13 843 M EUR.

(2) Incluant les reclassements correspondant aux activités d'assurance dont l'impact aurait été neutralisé par la participation aux bénéfices différée à hauteur de 533 M EUR en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et de 25 M EUR en produit net bancaire.

Note 12

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET ASSIMILEES

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Location financement immobilier	8 295	7 983
Location financement mobilier	21 615	21 632
Créances rattachées	67	70
Total brut⁽¹⁾	29 977	29 685
Dépréciation sur créances individualisées	(648)	(563)
Dépréciation sur groupes d'actifs homogènes	(4)	(7)
Réévaluation des éléments couverts	-	-
Total net	29 325	29 115
Juste valeur des créances de location financement et assimilées	29 731	29 333

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances individuelles présentant un risque avéré s'élève à 1 672 M EUR contre 1 540 M EUR au 31 décembre 2010.

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Montant des investissements bruts	33 593	32 991
à moins d'un an	8 542	8 261
de un à cinq ans	17 445	17 306
à plus de cinq ans	7 606	7 424
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	28 298	28 090
à moins d'un an	7 646	7 412
de un à cinq ans	14 460	14 482
à plus de cinq ans	6 192	6 196
Produits financiers non acquis	3 616	3 306
Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur	1 679	1 595

Note 13

ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Obligations et autres instruments de dettes	1 492	1 887
Dépréciation	(39)	(5)
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 453	1 882
Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 421	1 902

Note 14

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Créances d'impôts exigibles	648	578
Actifs d'impôts différés	4 582	4 867
dont sur éléments du bilan	4 056	4 632
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	526	235
Total	5 230	5 445

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Dettes d'impôts exigibles	756	813
Passifs d'impôts différés	439	530
dont sur éléments du bilan	396	500
dont sur éléments débités ou crédités en capitaux propres au titre des gains ou pertes latents	43	30
Total	1 195	1 343

Au 31 décembre 2011, compte tenu du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une projection réaliste de leurs résultats fiscaux, le délai maximal de recouvrement des actifs d'impôts différés s'établit à 10 ans.

Note 15

AUTRES ACTIFS

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	35 224	26 186
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	2 314	2 073
Charges payées ou comptabilisées d'avance	746	845
Autres débiteurs divers	17 699	14 626
Total brut	55 983	43 730
Dépréciation	(255)	(224)
Total net	55 728	43 506

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

Note 16

ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES ET DETTES LIEES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Actifs	429	64
Immobilisations et écarts d'acquisition	6	7
Actifs financiers	85	51
Créances	178	1
<i>Dont : créances sur les établissements de crédit</i>	<i>40</i>	<i>1</i>
<i> créances sur la clientèle</i>	<i>138</i>	<i>-</i>
<i> autres</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Autres actifs	160	5
Passifs	287	6
Provisions	-	-
Dettes	236	-
<i>Dont : dettes envers les établissements de crédit</i>	<i>152</i>	<i>-</i>
<i> dettes envers la clientèle</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i> autres</i>	<i>84</i>	<i>-</i>
Autres passifs	51	6

Note 17

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(En M EUR)	Valeur brute au 31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur brute au 31.12.2011	Cumul des amortissements et des dépréciations des éléments d'actifs au 31.12.2010	Dotations aux amortissements de l'année 2011	Dépréciations de l'année 2011	Reprises d'amortissements de l'année 2011	Variation de change, de périmètre et reclassements	Valeur nette au 31.12.2011	Valeur nette au 31.12.2010
Immobilisations incorporelles												
Logiciels, frais d'études informatiques	1 494	118	(9)	(3)	1 600	(1 148)	(154)	3	7	47	355	346
Immobilisations générées en interne	1 234	23	(7)	162	1 412	(788)	(195)	(2)	7	6	440	446
Immobilisations en cours	289	318	(1)	(213)	393	-	-	-	-	-	393	289
Autres	690	6	(2)	77	771	(247)	(38)	(3)	1	7	491	443
Sous-total	3 707	465	(19)	23	4 176	(2 183)	(387)	(2)	15	60	1 679	1 524
Immobilisations corporelles d'exploitation												
Terrains et constructions	4 476	79	(35)	51	4 571	(1 346)	(139)	(3)	13	11	3 107	3 130
Immobilisations en cours	856	259	-	(254)	861	-	-	-	-	-	861	856
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés	12 188	4 969	(3 822)	97	13 432	(3 895)	(2 168)	20	2 064	(23)	9 430	8 293
Autres	5 286	298	(152)	(257)	5 175	(3 726)	(411)	(5)	77	303	1 413	1 560
Sous-total	22 806	5 605	(4 009)	(363)	24 039	(8 967)	(2 718)	12	2 154	291	14 811	13 839
Immeubles de placement												
Terrains et constructions	560	3	(268)	100	395	(143)	(26)	-	85	(66)	245	417
Immobilisations en cours	32	70	-	-	102	-	-	-	-	-	102	32
Sous-total	592	73	(268)	100	497	(143)	(26)	-	85	(66)	347	449
Total immobilisations corporelles et incorporelles	27 105	6 143	(4 296)	(240)	28 712	(11 293)	(3 131)	10	2 254	285	16 837	15 812

LOCATION SIMPLE

(En M EUR)

	31.12.2011	31.12.2010
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir		
à moins d'un an	2 421	2 031
de un à cinq ans	5 238	3 957
à plus de cinq ans	21	22
Total des paiements minimaux futurs à recevoir	7 680	6 010

Note 18

ECARTS D'ACQUISITION PAR POLES ET SOUS-POLES

(En M EUR)	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs et Courtage							Total Groupe
	Réseaux France	Réseaux Internationaux	Services Financiers Spécialisés et Assurances	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'Actifs	Banque Privée	Services aux Investisseurs et courtage	
Valeur brute au 31.12.2010	805	3 552	1 382	104	646	355	974	7 818
Acquisitions et autres augmentations (Cf. Note 2)	2	30		3		10	2	47
Cessions et autres diminutions	(58)		(47)	(58)	(4)			(167)
Différence de change	1	(71)	(44)	1	20	9	4	(80)
Valeur brute au 31.12.2011	750	3 511	1 291	50	662	374	980	7 618
Dépréciations au 31.12.2010		(344)	(43)	-	-	-	-	(387)
Pertes de valeur			(200)				(65)	(265)
Différence de change et autres variations		7						7
Dépréciations au 31.12.2011	-	(337)	(243)	-	-	-	(65)	(645)
Valeur nette au 31.12.2010	805	3 208	1 339	104	646	355	974	7 431
Valeur nette au 31.12.2011	750	3 174	1 048	50	662	374	915	6 973

En date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) devant tirer avantage de l'acquisition. Les unités génératrices de trésorerie constituent le niveau le plus fin utilisé par la Direction afin de déterminer le retour sur investissement d'une activité. Le Groupe a retenu une segmentation en 14 unités génératrices de trésorerie, homogène avec le pilotage du Groupe en grands métiers. En 2011, l'UGT Services aux Investisseurs et Courtage a été scindée en deux nouvelles UGT.

Le Groupe réalise au 31 décembre un test annuel de dépréciation des unités génératrices de trésorerie auxquelles ont été affectés des écarts d'acquisition. Une perte de valeur est constatée en résultat si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie, comprenant les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte ainsi déterminée est affectée en priorité à la dépréciation des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée, notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés nets de l'impôt (*discounted cash-flows*) appliquée globalement à l'échelle de l'unité génératrice de trésorerie, et non au niveau de chaque entité juridique.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul correspondent aux dividendes distribuables par les entités composant l'unité

génératrice de trésorerie et sont déterminés sur la base d'un plan d'affaires de cette dernière élaboré à partir des budgets prévisionnels à trois ans approuvés par la Direction.

Le taux d'actualisation utilisé correspond à un coût du capital calculé selon la méthode du « *Capital Asset Pricing Model* ». Cette méthode se base sur un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque fonction de l'activité sous-jacente de l'unité génératrice de trésorerie concernée. Pour les entités implantées dans des pays émergents, une prime de risque souverain est également ajoutée au taux sans risque, représentant la différence entre le taux sans risque de la zone de rattachement (zone dollar ou zone euro essentiellement) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'Etat dans la monnaie de rattachement.

Des tests de sensibilité sont réalisés, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Au 31 décembre 2011, aucun de ces tests de sensibilité n'a conduit à ce que la valeur comptable d'une unité soit supérieure à sa valeur recouvrable. Ainsi, une variation de 25 points de base du taux d'actualisation entraînerait une diminution de la valeur recouvrable de 3,2 % sans nécessiter de dépréciation additionnelle d'UGT.

Au 31 décembre 2011, la liste des UGT retenues par le Groupe s'établit comme suit :

		31.12.2011	
(En M EUR)			
UGT	Pôle/Sous-Pôle	Ecart d'acquisition (Valeur brute comptable)	Ecart d'acquisition (Valeur nette comptable)
Crédit du Nord	Réseaux France	511	511
Réseaux Société Générale	Réseaux France	239	239
Réseaux Internationaux Union européenne + pré-Union européenne	Réseaux Internationaux	1 960	(65)
Réseaux Internationaux Russie	Réseaux Internationaux	1 103	(272)
Réseaux Internationaux Autres	Réseaux Internationaux	448	448
Services Financiers Assurances	Services Financiers Spécialisés et Assurances	10	10
Services Financiers aux particuliers	Services Financiers Spécialisés et Assurances	705	(243)
Services Financiers aux entreprises	Services Financiers Spécialisés et Assurances	399	399
Services Financiers Location automobile	Services Financiers Spécialisés et Assurances	177	177
Banque de Financement et d'Investissement	Banque de Financement et d'Investissement	50	50
Gestion d'Actifs	Gestion d'Actifs	662	662
Banque Privée	Banque Privée	374	374
Services Titres aux Investisseurs*	Services aux Investisseurs et Courtage	532	532
Courtage*	Services aux Investisseurs et Courtage	448	(65)

* L'UGT Services aux Investisseurs et Courtage a été scindée en deux UGT distinctes, l'UGT Services Titres aux Investisseurs et l'UGT Courtage.

Note 19

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)		
Dettes à vue et au jour le jour		
Dépôts et comptes ordinaires	7 793	7 986
Comptes et emprunts au jour le jour et autres	7 123	8 784
Sous-total	14 916	16 770
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	73 613	44 564
Valeurs données en pension à terme	143	166
Sous-total	73 756	44 730
Dettes rattachées	235	128
Réévaluation des éléments couverts	148	86
Titres donnés en pension	22 219	15 597
Total	111 274	77 311
Juste valeur des dettes envers les établissements de crédit	110 270	77 018

Note 20

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	48 648	44 311
A terme	18 324	17 984
Sous-total	66 972	62 295
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	52 317	50 206
Particuliers	43 924	44 610
Clientèle financière	24 229	38 509
Autres ⁽¹⁾	15 591	16 169
Sous-total	136 061	149 494
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	38 358	45 610
Particuliers	18 804	19 283
Clientèle financière	20 419	23 501
Autres ⁽¹⁾	6 730	9 098
Sous-total	84 311	97 492
Dettes rattachées	1 307	1 014
Réévaluation des éléments couverts	277	102
Total dépôts clientèle	288 928	310 397
Valeurs données en pension à la clientèle	188	239
Titres donnés en pension à la clientèle	51 056	26 811
Total	340 172	337 447
Juste valeur des dettes envers la clientèle	340 417	337 694

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

Note 21

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Bons de caisse	1 853	2 139
Emprunts obligataires	14 026	9 939
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	89 846	128 013
Dettes rattachées	1 001	748
Sous-total	106 726	140 839
Réévaluation des éléments couverts	1 857	546
Total	108 583	141 385
Dont montant des dettes à taux variable	39 683	35 351
Juste valeur des dettes représentées par un titre	109 899	141 672

Note 22

AUTRES PASSIFS

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	32 000	28 314
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	2 753	2 302
Autres opérations sur titres	27	28
Charges à payer sur engagements sociaux	2 605	2 932
Produits constatés d'avance	1 716	1 600
Autres créditeurs divers	20 424	19 827
Total	59 525	55 003

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers.

Note 23

COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DEPOTS COLLECTES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Plans d'épargne-logement (PEL)	13 253	12 665
ancienneté de moins de quatre ans	3 960	3 001
ancienneté comprise entre quatre et dix ans	4 422	5 193
ancienneté de plus de dix ans	4 871	4 471
Comptes épargne-logement (CEL)	1 951	2 054
Total	15 204	14 719

2. ENCOURS DE CREDIT A L'HABITAT OCTROYES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
ancienneté de moins de quatre ans	247	320
ancienneté comprise entre quatre et dix ans	78	85
ancienneté de plus de dix ans	28	18
Total	353	423

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIES AUX COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
<i>(En M EUR)</i>				
Plans d'épargne-logement	144	2	(28)	118
ancienneté de moins de quatre ans	15	-	(10)	5
ancienneté comprise entre quatre et dix ans	46	1	(17)	30
ancienneté de plus de dix ans	83	1	(1)	83
Comptes épargne-logement	4	-	-	4
Total	148	2	(28)	122

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2011, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,80% des encours totaux au 31 décembre 2011.

4. MODALITES DE DETERMINATION DES PARAMETRES D'EVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période

(plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des *swaps* zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 24

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

1. DEPRECIATIONS D'ACTIFS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Etablissements de crédit	141	31	(22)	9	(9)	(17)	124
Crédits à la clientèle	13 496	5 786	(2 851)	2 935	(1 814)	207	14 824
Créances de location financement et assimilées	563	395	(224)	171	(80)	(6)	648
Groupes d'actifs homogènes	1 244	417	(370)	47	-	-	1 291
Actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾⁽²⁾	3 575	1 253	(233)	1 020	(915)	(201)	3 479
Autres ⁽¹⁾	427	324	(178)	146	(40)	13	546
Total	19 446	8 206	(3 878)	4 328	(2 858)	(4)	20 912

(1) Dont 805 M EUR de dotations nettes relatives au risque de contrepartie, comprenant une provision pour dépréciation sur titres souverains grecs à hauteur de 783 M EUR (Cf. note 25).

(2) Dont dotation aux dépréciations sur titres à revenu variable hors activité assurance pour 111 M EUR et qui se décomposent comme suit :

- 36 M EUR : Perte de valeur sur titres non dépréciés au 31 décembre 2010,
- 75 M EUR : Perte de valeur complémentaire sur les titres déjà dépréciés au 31 décembre 2010.

2. PROVISIONS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2010	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Effet de l'actualisation	Change et variations de périmètre	Stock au 31.12.2011
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	-	7	(7)	-	-	-	-	-
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	226	190	(145)	45	(1)	-	(3)	267
Provisions sur avantages au personnel ⁽³⁾	781	538	(204)	334	-	-	(3)	1 112
Provisions fiscales	411	256	(56)	200	(228)	-	(32)	351
Autres provisions ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	608	422	(274)	148	(53)	1	16	720
Total	2 026	1 413	(686)	727	(282)	1	(22)	2 450

(3) Dont dotations pour indemnités de rupture à hauteur de 237 M EUR.

(4) Dont dotations nettes relatives au coût net du risque pour 72 M EUR.

(5) Les autres provisions comprennent notamment les provisions PEL/CEL à hauteur de 122 M EUR au 31 décembre 2011 pour les Réseaux France (Cf. note 23).

Les conséquences estimées au 31 décembre 2011 des litiges et des risques fiscaux qui ont eu dans un passé récent ou qui sont susceptibles d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité ou son résultat, ont été intégrées dans les comptes du Groupe.

Note 25

EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN

1. ACTIVITES BANCAIRES

1.1. MONTANT DES EXPOSITIONS EUROPEENNES SIGNIFICATIVES

Le tableau ci-dessous présente les expositions significatives au risque souverain des pays européens pour le groupe Société Générale au 31 décembre 2011. Elles sont établies selon la méthodologie définie pour chacun des types d'exposition par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) lors des tests sur les besoins en fonds propres des banques européennes :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire	Portefeuille de négociation	CDS - Positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾
France	13 605	(87)	27	13 545
République tchèque	3 009	424	9	3 442
Italie	1 383	894	(1)	2 276
Allemagne	1 964	(377)	(15)	1 572
Roumanie	1 288	10	3	1 301
Espagne	680	283	14	977
Total	21 929	1 147	37	23 113

(1) Les positions nettes correspondent à la différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

1.2. PAYS AYANT FAIT L'OBJET D'UN PLAN DE SOUTIEN DE L'UNION EUROPEENNE (UE) ET DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

1.2.1. Détail des expositions

Au 31 décembre 2011, l'exposition au risque souverain sur les pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien conjoint de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International (FMI), présentée selon la méthodologie définie par l'ABE est la suivante :

(En M EUR)	Portefeuille bancaire			Portefeuille de négociation	CDS - Positions nettes ⁽¹⁾	Total des expositions nettes ⁽²⁾⁽³⁾
	Prêts et créances	Titres disponibles à la vente	Titres détenus jusqu'à l'échéance			
Grèce	6	329	11	77	-	423
Irlande	-	300	-	48	4	352
Portugal	-	210	-	210	(8)	412
Total	6	839	11	335	(4)	1 187

(1) Les positions nettes correspondent à la différence entre la valeur de marché des positions acheteuses et celle des positions vendeuses.

(2) Après provisions pour dépréciation et hors expositions directes sur dérivés.

(3) Au cours de l'exercice 2011, les expositions sur titres d'Etat souverain du portefeuille bancaire ont été réduites via le remboursement de titres arrivés à échéance (574 M EUR) ainsi que par des cessions ponctuelles (699 M EUR) pour un montant total de 1 273 M EUR.

La maturité résiduelle moyenne de ces titres d'Etat du portefeuille bancaire est de moins d'un an sur le Portugal, un an pour l'Irlande et trois ans pour la Grèce, 2018 étant la maturité la plus longue.

Exposition sur Geniki

Au 31 décembre 2011, les besoins de refinancement de sa filiale grecque Geniki auprès du Groupe se limitent à 168 M EUR. A cette même date, les encours de prêts à son bilan s'élèvent à 2 624 M EUR et les encours de dépôts à 1 828 M EUR. Geniki a enregistré en 2011 des dotations aux dépréciations pour risque de crédit pour un montant de 476 M EUR (hors dépréciation de titres d'Etat souverain), ce qui porte le taux de couverture de ses risques à 74,5%.

1.2.2. Appréciation des risques

Grèce

A l'issue du sommet du 21 juillet 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de la zone euro ont adopté un plan d'aide à la Grèce. Celui-ci prévoyait, entre autres mesures, que l'Etat grec mette en place une offre d'échange de ses obligations à laquelle pourront souscrire, sur la base du volontariat, les investisseurs privés (PSI – Private Sector Involvement). L'objectif de cette mesure est de réduire l'endettement de la Grèce et d'allonger la maturité de celui-ci afin de le rendre plus soutenable par son économie. Des négociations entre les différentes parties prenantes se sont alors engagées en vue de la fixation des paramètres de l'offre d'échange.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique et financière de l'Etat grec et en l'absence de conclusion du premier tour de négociations, un deuxième sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la zone euro s'est tenu le 26 octobre 2011. Si le choix de la mise en place d'une offre d'échange a été confirmé, les objectifs de réduction de l'endettement de la Grèce ont été renforcés avec un objectif affiché de décote à hauteur de 50% du nominal des titres de dettes.

Les négociations relancées sur ces nouvelles bases sont toujours en cours à la date d'arrêt des comptes et n'ont pas

permis, à ce stade, de lever les incertitudes sur les conditions précises de l'échange, ne permettant donc pas d'établir avec certitude le taux définitif de dépréciation qui devra être supporté par les détenteurs de ces titres.

Ainsi, dans ce contexte particulier caractérisé, à la date d'arrêt des comptes, par l'attente de la finalisation des dispositions du plan d'échange d'une part, et par l'absence de marché actif sur l'essentiel des titres d'Etat grec d'autre part, le Groupe a décidé de valoriser ces titres dans ses comptes au 31 décembre 2011 selon un modèle reposant sur une analyse prudente du risque de crédit de l'Etat grec actualisée avec les données économiques les plus récentes. Ce modèle conduit à une baisse de la valeur nette actualisée des titres existants qui se situe entre 65% et 75%. Par ailleurs, le Groupe s'est assuré de la cohérence de ce modèle avec les hypothèses sur les conditions du PSI en cours de négociation en termes notamment de taux d'intérêt, de maturité et de réduction du nominal. Enfin, bien que la comparaison soit limitée et peu représentative du fait de l'illiquidité du marché, les prix de marchés observés se situent dans une fourchette proche de celle issue du modèle.

En conséquence, les titres d'Etat grec détenus par le Groupe dans les catégories des Actifs financiers disponibles à la vente et Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur la base d'un prix décoté de 75% par rapport à leur valeur nominale.

Avant provision pour dépréciation, les titres d'Etat grec détenus par le Groupe, s'élèvent à 1 016 M EUR⁽⁴⁾ dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente et 45 M EUR⁽⁴⁾ dans la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

La provision pour dépréciation enregistrée dans le coût du risque s'élève à 783 M EUR. Après effet fiscal et prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, l'incidence sur le résultat net part du Groupe s'élève à -552 M EUR. Cette charge est présentée dans le résultat du Hors Pôles.

Pour information, la provision pour dépréciation qui aurait été enregistrée sur la base des rares prix de transaction observés aurait été de 736 M EUR.

(4) Coût amorti avant provision pour dépréciation au 31 décembre 2011.

Autres pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne et du fonds monétaire international (Irlande et Portugal) :

Lors du Sommet européen du 9 décembre 2011, les Chefs d'Etat de la zone euro ont réaffirmé « le caractère unique et exceptionnel » des décisions prises le 21 juillet et les 26 et 27 octobre 2011 concernant l'implication du secteur privé dans le programme d'aide à la Grèce. Dans le cas des deux autres pays de la zone euro sous programme UE-FMI (Irlande et Portugal), une participation des créanciers privés à la réduction de l'endettement public est donc clairement exclue par les Autorités européennes.

Les situations de ces deux autres pays ne sont d'ailleurs pas comparables à celle de la Grèce. D'après les revues des

programmes menées en décembre dernier par les représentants de la Commission Européenne, du FMI et de la Banque Centrale Européenne (la « Troïka »), les ratios d'endettement public (en pourcentage du PIB) sont estimés pour fin 2011 à 106% en Irlande et 107% au Portugal, contre 162% en Grèce. En outre, toujours selon la « Troïka », les ratios d'endettement public de ces deux pays atteindraient un pic à 118% du PIB en 2013.

Les données de marché font de même apparaître une claire différenciation : fin décembre 2011, les taux d'intérêt sur les obligations d'Etat à 10 ans s'établissaient à 8% en Irlande et 14% au Portugal contre 37% en Grèce. Les notations émises par les agences de notation externes ainsi que les notations internes du Groupe reflètent également ces différences.

Sur ces bases, les expositions sur l'Irlande et le Portugal ne présentent pas de situation de défaut qui justifierait une dépréciation dans les comptes au 31 décembre 2011.

1.2.3. Montant des pertes latentes sur actifs financiers disponibles à la vente

(En M EUR)	31.12.2011
Grèce ⁽⁵⁾	(6)
Irlande	(32)
Portugal	(3)
Total	(41)

(5) Les titres d'Etat grec ayant été dépréciés, la moins-value latente sur ces titres figurant en capitaux propres est nulle au 31 décembre 2011. La moins-value latente résiduelle correspond à des titres bénéficiant d'une garantie explicite de l'Etat grec.

1.2.4. Juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(En M EUR)	Valeur comptable au 31.12.2011	Juste valeur au 31.12.2011
Grèce ⁽⁶⁾	11	13
Irlande	-	-
Portugal	-	-
Total	11	13

(6) La valeur comptable s'entend nette de provision pour dépréciation (Cf. 1.2.2.).

2. ACTIVITES D'ASSURANCE

Les assureurs du groupe Société Générale détiennent des titres d'Etat principalement en représentation des contrats

d'assurance-vie. L'exposition nette sur ces titres correspond à l'exposition résiduelle de l'assureur après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur.

Les expositions des pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union européenne et du Fonds Monétaire International sont présentées ci-dessous :

<i>(En M EUR)</i>	Exposition Brute⁽⁷⁾	Exposition nette
Grèce	30	1
Irlande	497	27
Portugal	195	13
Total	722	41

(7) Expositions brutes (valeur nette comptable) sur contrats support euro.

Note 26

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés du Groupe sont situés en France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines entités du Groupe pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2011 de 611 M EUR (614 M EUR en 2010).

2. REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI A PRESTATIONS DEFINIES ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2011				31.12.2010			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
(En M EUR)	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	400	56	397	853	370	52	296	718
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(121)	-	-	(121)	(132)	-	-	(132)
Solde net du bilan	279	56	397	732	238	52	296	586
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	2 287	-	95	2 382	2 241	-	98	2 339
Juste valeur des actifs de financement	(1 806)	-	(54)	(1 860)	(1 814)	-	(54)	(1 868)
A – Solde des régimes financés	481	-	41	522	427	-	44	471
B – Valeur actualisée des engagements non financés	327	62	356	745	333	62	252	647
Eléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	51	-	-	51	48	-	-	48
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	479	6	-	485	484	10	-	494
Actifs distincts	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	-	-	-	-	(9)	-	-	(9)
C – Total des éléments non encore reconnus	529	6	-	535	522	10	-	532
A + B – C Solde net	279	56	397	732	238	52	296	586

Notes :

1. Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10% du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
2. Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes, des régimes d'indemnités de fin de carrière ainsi que des régimes mixtes (cash-balance). Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Dans le Groupe, il y a 148 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 40 pays. 80% des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 10 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni, Allemagne, Etats-Unis et Suisse. Les autres régimes postérieurs à l'emploi sont essentiellement des couvertures santé. Il y a 13 régimes localisés sur 6 pays, sachant que 37% des passifs bruts de ces régimes concernent des régimes situés en France et 51% des régimes situés en Afrique du Nord.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a 88 plans répartis sur 23 pays.
3. Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.
4. En Suisse, le processus d'harmonisation des régimes initié en 2010 s'est terminé en 2011.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

	2011				2010			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
(En M EUR)								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	85	3	195	283	76	2	127	205
Cotisations salariales	(7)	-	-	(7)	(6)	-	-	(6)
Coût financier	109	3	5	117	119	2	6	127
Rendement attendu des actifs des régimes	(97)	-	(3)	(100)	(93)	-	(3)	(96)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	7	-	2	9	(1)	-	-	(1)
Ecart actuariels	29	3	(3)	29	36	-	15	51
Effet des liquidations/réductions de services futurs	1	(4)	(1)	(4)	(1)	5	-	4
Effet du changement du plafond d'actifs	-	-	-	-	1	-	-	1
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	127	5	195	327	131	9	145	285

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2011			2010		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
(En M EUR)						
Valeur au 01.01	2 574	62	2 636	2 304	46	2 350
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	85	3	88	76	2	78
Coût financier	109	3	112	119	2	121
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(44)	(1)	(45)	153	9	162
Conversion en devises	35	-	35	58	-	58
Prestations servies	(135)	(5)	(140)	(135)	(2)	(137)
Coût des services passés générés dans l'exercice	10	-	10	1	-	1
Modification du périmètre de consolidation	(9)	5	(4)	8	-	8
Transferts, réductions et autres	(11)	(5)	(16)	(10)	5	(5)
Valeur au 31.12	2 614	62	2 676	2 574	62	2 636

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2011			2010		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 814	-	1 814	1 593	-	1 593
Rendement attendu des actifs de régime	97	-	97	93	-	93
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(63)	-	(63)	72	-	72
Conversion en devises	29	-	29	45	-	45
Cotisations salariales	7	-	7	6	-	6
Cotisations patronales	44	-	44	102	-	102
Prestations servies	(95)	-	(95)	(91)	-	(91)
Modification du périmètre de consolidation	(14)	-	(14)	1	-	1
Transferts, liquidations et autres	(13)	-	(13)	(7)	-	(7)
Valeur au 31.12	1 806	-	1 806	1 814	-	1 814

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES**2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement**

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 43% d'obligations, 45% d'actions, 1% de monétaire et 11%

autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 121 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2012 sont estimées à 38 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2011				2010			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs des régimes	34	-	-	34	165	-	4	169

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5.

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'escompte		
Europe	4,32%	4,27%
Amériques	4,92%	5,78%
Asie-Océanie-Afrique	3,98%	3,97%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,18%	2,08%
Amériques	2,00%	2,11%
Asie-Océanie-Afrique	1,79%	1,66%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,26%	5,36%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	6,30%	5,99%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,03%	1,75%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,31%	1,95%
Taux de croissance des dépenses médicales		
Europe	3,40%	4,08%
Amériques	NA	NA
Asie-Océanie-Afrique	5,72%	5,52%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	11,2	10,8
Amériques	9,0	9,1
Asie-Océanie-Afrique	11,3	11,4

Notes :

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées mi-octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs. D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif. Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7,6% pour les actions, 3,45% pour les obligations et 2,4% pour le monétaire. Au Royaume-Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,5% et pour les obligations de 4,25%.
4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de + 1% du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-12%	-13%	-8%	-13%	-14%	-8%
Impact sur le total net des charges N + 1 des régimes	-18%	-41%	-1%	-23%	-44%	-1%
Variation de + 1% du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N + 1	1%	NA	1%	1%	NA	1%
Impact sur le total net des charges N + 1 des régimes	-14%	NA	-4%	-14%	NA	-4%
Variation de + 1% du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	4%	NA	5%	4%	NA	5%
Impact sur le total net des charges N + 1 des régimes	17%	NA	8%	18%	NA	7%
Variation de + 1% du taux de croissance des dépenses médicales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	NA	18%	NA	NA	16%	NA
Impact sur le total net des charges N + 1 des régimes	NA	63%	NA	NA	72%	NA

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N + 1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
Valeur actuelle de l'obligation	2 614	2 574	2 304	2 047	2 344
Juste valeur des actifs de régime	1 806	1 814	1 593	1 541	2 071
Déficit/(négalif : excédent)	808	760	711	506	273
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain)	17	(50)	55	17	49
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain), en % de l'obligation	0,7%	-1,9%	2,4%	0,8%	2,1%
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain)	63	(72)	(95)	532	68
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négalif : gain), en % de l'actif	3,5%	-4,0%	-6,0%	34,5%	3,3%

Note 27

DETTES SUBORDONNEES

	Dates d'échéance						Encours 31.12.2011	Encours 31.12.2010
	2012	2013	2014	2015	2016	Autres		
Devises d'émission								
Titres subordonnés								
EUR	683	328	359	926	875	4 265	7 436	8 470
USD	-	-	-	58	773	-	831	1 495
GBP	-	-	-	-	-	718	718	697
Autres devises	-	-	9	-	-	-	9	9
Sous-total	683	328	368	984	1 648	4 983	8 994	10 671
Dettes subordonnées								
EUR	-	-	-	-	-	50	50	55
Autres devises	-	-	-	-	-	180	180	179
Sous-total	-	-	-	-	-	230	230	234
Dettes rattachées	248						248	260
Total hors réévaluation des éléments couverts	931	328	368	984	1 648	5 213	9 472	11 165
Réévaluation des éléments couverts							1 069	858
Total							10 541	12 023

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 9 829 M EUR au 31 décembre 2011 (9 981 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 28

ACTIONS ORDINAIRES SOCIETE GENERALE, ACTIONS DETENUES EN PROPRE, ACTIONS DETENUES PAR LE PERSONNEL ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES EMISES PAR SOCIETE GENERALE S.A.

(En nombre d'actions)	31.12.2011	31.12.2010
Actions ordinaires	776 079 991	746 421 631
Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾	29 092 954	21 306 663
Dont actions détenues par le personnel	58 566 866	54 025 794

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction.

Au 31 décembre 2011, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 970 099 989 EUR et se compose de 776 079 991 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale S.A. a procédé au cours du premier semestre 2011 à une augmentation de capital d'un montant de 30 M EUR assortie d'une prime d'émission de 859 M EUR. Cette émission d'actions ordinaires était relative à l'exercice par les actionnaires de l'option de distribution des dividendes 2010 en actions Société Générale.

Au cours du second semestre, dans le cadre du Plan mondial d'actionnariat salarié, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital réservée au personnel pour un montant de 7 M EUR assortie d'une prime d'émission de 208 M EUR.

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES EMIS

2.1. TITRES SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Les titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe et intégrant des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts sont qualifiés d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, le montant des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe présentés parmi les capitaux propres au sein des *autres instruments de capitaux propres* est de 945 M EUR.

Date d'émission	Montant en devises d'origine	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
1 ^{er} juillet 1985	70 M EUR	70	TMO -0,25% avec TMO = Moyenne Arithmétique des Taux Moyen Obligataire de la période du 01.06 au 31.05 précédant chaque échéance
24 novembre 1986	248 M USD	182	Moyenne des taux de dépôt EuroDollar 6 mois communiqués par les banques de référence +0,075%
30 juin 1994	15 000 M JPY	107	5,385% jusqu'en décembre 2014 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +1,25% jusqu'en décembre 2019 puis taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2% pour les échéances suivantes
30 décembre 1996	10 000 M JPY	71	3,936% jusqu'en septembre 2016 puis pour les échéances suivantes : le taux le plus favorable entre le taux fixe et un taux variable + marge définie comme suit : Taux <i>Mid Swap</i> JPY 5 ans +2,0%
27 mars 2007	350 M GBP	515	5,75% jusqu'en mars 2012 puis pour les échéances suivantes Libor GBP 3 mois +1,10%

2.2. ACTIONS DE PREFERENCE EMISES PAR LES FILIALES

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de verser un dividende aux porteurs, les actions de préférence émises par les filiales sont qualifiées d'instruments de capitaux propres.

Au 31 décembre 2011, le montant des actions de préférence émises par les filiales du Groupe et présentées parmi les

participations ne donnant pas le contrôle est de 420 M EUR. Au cours du second semestre, les actions de préférence qui avaient été émises par une filiale au quatrième trimestre 2001 pour un montant de 425 M USD ont été remboursées.

Les actions de préférences émises par une filiale au quatrième trimestre 2003 ont quant à elles fait l'objet d'un rachat partiel en 2011 à hauteur d'un nominal de 230 M EUR à un cours inférieur au cours d'émission. Il en résulte un produit de 93 M EUR comptabilisé en *réserves consolidées part du Groupe*.

Date d'émission	Montant	Rémunération
4 ^{ème} trimestre 2003 (clause de step up au bout de 10 ans)	420 M EUR	5,419%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +1,95%/an

2.3. TITRES SUPER SUBORDONNES A DUREE INDETERMINEE

Compte tenu du caractère discrétionnaire de la décision de versement de la rémunération de ces titres, ils ont été classés en capitaux propres parmi les *Instruments de capitaux propres et réserves liées*.

Au 31 décembre 2011, le montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe

présentés parmi les capitaux propres au sein des *autres instruments de capitaux propres* est de 5 228 M EUR. La diminution du montant des titres super subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe s'explique par des rachats partiels opérés sur le second semestre 2011.

Ces rachats ont été effectués à un cours inférieur au cours d'émission, il en résulte un produit net d'impôt de 276 M EUR comptabilisé en *réserves consolidées part du Groupe*.

Date d'émission	Montant en devises au 31.12.2010	Rachats partiels en 2011	Montant en devises au 31.12.2011	Montant en M EUR au cours d'origine	Rémunération
26 janvier 2005	1 000 M EUR	268 M EUR	732 M EUR	732	4,196%, à partir de 2015 Euribor 3 mois +1,53%/an
5 avril 2007	200 M USD	137 M USD	63 M USD	47	Libor USD 3 mois +0,75%/an, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
5 avril 2007	1 100 M USD	292 M USD	808 M USD	604	5,922%, à partir de 2017 Libor USD 3 mois +1,75%/an
19 décembre 2007	595 M EUR	131 M EUR	464 M EUR	464	6,999%, à partir de 2018 Euribor 3 mois +3,35%/an
22 mai 2008	1 000 M EUR	203 M EUR	797 M EUR	797	7,76%, à partir de 2013 Euribor 3 mois +3,35%/an
12 juin 2008	700 M GBP	194 M GBP	506 M GBP	642	8,875%, à partir de 2018 Libor GBP 3 mois +3,4%/an
27 février 2009	450 M USD		450 M USD	356	Libor USD 3 mois +6,77%/an
4 septembre 2009	945 M EUR	40 M EUR	905 M EUR	905	9,375%, à partir de 2019 Euribor 3 mois +8,901%/an
7 octobre 2009	1 000 M USD		1 000 M USD	681	8,75%

Les mouvements relatifs aux TSDI et aux TSS enregistrés dans les *Réserves consolidées* sont détaillés ci-dessous :

(En M EUR)	TSS	TSDI	Total
Economie d'impôts relative à la rémunération à verser aux porteurs de titres, comptabilisée en réserves	143	13	156
Rémunération versée comptabilisée en dividendes (ligne distribution 2011)	446	37	483
Nominaux remboursés dans le cadre des rachats partiels	1 209		1 209
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des TSS, comptabilisé en réserves	276		276

3. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le montant de dividendes distribués en 2011 par le Groupe s'élève à 2 076 M EUR et se décompose de la manière suivante :

(En M EUR)	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Actions ordinaires	1 287	255	1 542
Dont payé en actions	889	-	889
Dont payé en numéraire	398	255	653
Autres instruments de capitaux propres	483	51	534
Total	1 770	306	2 076

Note 29

GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)

	31.12.2011	Période	31.12.2010
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Ecarts de conversion⁽¹⁾	(317)	(14)	(303)
Ecarts de réévaluation de la période		(14)	
Recyclage en résultat		-	
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(1 223)	(722)	(501)
Ecarts de réévaluation de la période		(1 161)	
Recyclage en résultat		439	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	77	(52)	129
Ecarts de réévaluation de la période		(50)	
Recyclage en résultat		(2)	
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	9	(6)	15
Impôts	480	280	200
TOTAL	(974)	(514)	(460)

	31.12.2011			31.12.2010		
(En M EUR)	Brut	Impôt	Net d'impôt	Brut	Impôt	Net d'impôt
Ecarts de conversion ⁽¹⁾	(317)		(317)	(303)		(303)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	(1 223)	514	(709)	(501)	243	(258)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	77	(31)	46	129	(39)	90
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	9	(3)	6	15	(4)	11
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(1 454)	480	(974)	(660)	200	(460)
Part du groupe			(1 015)			(556)
Participations ne donnant pas le contrôle			41			96

(1) La variation sur l'année 2011 de l'écart de conversion en part du Groupe s'élève à 37 M EUR.

Cette variation est principalement liée à l'appréciation par rapport à l'Euro du Dollar US pour 138 M EUR et de la Livre sterling pour 60 M EUR en grande partie compensée par la dépréciation par rapport à l'Euro de la Couronne tchèque pour -51 M EUR, du Réal Brésilien pour -40 M EUR et de la Kuna croate pour -25 M EUR.

La variation de l'écart de conversion dans les participations ne donnant pas le contrôle s'élève à -51 M EUR.

Elle s'explique essentiellement par la dépréciation de la Couronne tchèque par rapport à l'Euro pour -28 M EUR.

La décomposition des écarts de réévaluation des actifs disponibles à la vente se présente comme suit :

(En M EUR)	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Réévaluation nette
Gains et pertes latents sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	607	(43)	564
Gains et pertes latents sur instruments de dette disponibles à la vente	2 487	(4 158)	(1 671)
Gains et pertes latents sur actifs reclassés en <i>Prêts et créances</i>	-	-	-
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	115	(231)	(116)
dont sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	604	(246)	
dont sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances	1 877	(2 756)	
dont participation aux bénéfices différés	(2 366)	2 771	
Total	3 209	(4 432)	(1 223)

Note 30

ENGAGEMENTS

1. ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

ENGAGEMENTS DONNES

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	8 466	20 852
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾		
Facilités d'émission	-	-
Ouvertures de crédits confirmés	129 400	149 886
Autres	2 177	1 804
Engagements de garantie		
Donnés aux établissements de crédit	4 324	4 971
Donnés à la clientèle ⁽¹⁾⁽²⁾	56 917	57 307
Engagements sur titres		
Titres à livrer	27 555	27 186

ENGAGEMENTS RECUS

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	44 609	65 542
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	66 366	64 853
Autres engagements reçus ⁽³⁾	113 218	116 935
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	28 892	26 877

(1) Au 31 décembre 2011, les montants de lignes de liquidités et engagements de garantie accordés aux véhicules de titrisation s'élèvent respectivement à 10 338 M EUR et 1 012 M EUR.

(2) Y compris les garanties de capital et de performance accordées aux détenteurs des parts d'OPCVM gérées par des entités du Groupe.

(3) Dont garanties reçues d'Etat, d'autres organismes habilités et de la clientèle pour 37 602 M EUR au 31 décembre 2011 contre 52 750 M EUR au 31 décembre 2010. Le solde correspond notamment aux titres et valeurs reçus en garantie pour 1 468 M EUR au 31 décembre 2011 contre 1 783 M EUR au 31 décembre 2010.

2. ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (NOTIONNELS)

	31.12.2011		31.12.2010	
	Opérations de trading	Opérations de couverture	Opérations de trading	Opérations de couverture
<i>(En M EUR)</i>				
Instruments de taux d'intérêt				
<i>Instruments fermes</i>				
Swaps	9 892 512	271 728	8 919 944	264 886
Contrats à terme de taux	2 489 776	1 892	1 722 178	1 236
<i>Instruments conditionnels</i>	2 840 878	6 358	2 773 229	7 582
Instruments de change				
<i>Instruments fermes</i>	1 810 373	8 223	1 741 860	10 999
<i>Instruments conditionnels</i>	579 117	-	562 377	-
Instruments sur actions et indices				
<i>Instruments fermes</i>	55 247	-	68 633	-
<i>Instruments conditionnels</i>	674 991	5	640 945	36
Instruments sur matières premières				
<i>Instruments fermes</i>	150 185	-	140 867	-
<i>Instruments conditionnels</i>	75 845	-	70 369	-
Dérivés de crédit	1 447 794	-	1 405 304	-
Autres instruments financiers à terme	3 768	643	3 252	942

OPERATIONS DE TITRISATION POUR LE COMPTE DE TIERS

Le groupe Société Générale procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs et octroie dans ce cadre des garanties et des lignes de liquidités aux véhicules de titrisation.

Au 31 décembre 2011, il existe 2 véhicules non consolidés (Barton et Antalis) structurés par le Groupe pour le compte de tiers. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 7 318 M EUR (9 397 M EUR à fin 2010).

L'absence de contrôle de ces véhicules par le Groupe est régulièrement testée au regard des critères d'appréciation

applicables aux entités *ad-hoc* (Cf. note 1). Au 31 décembre 2011, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et avantages qui leur sont liés.

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes ou par des tiers. Le groupe Société Générale apporte une garantie supplémentaire à titre de réhaussement de crédit par l'octroi de lettres de crédit à hauteur de 1 012 M EUR (1 073 M EUR à fin 2010). Enfin, le Groupe a consenti à ces véhicules des lignes de liquidités à hauteur de 10 338 M EUR à cette même date (12 350 M EUR à fin 2010).

Note 31**ACTIFS REMIS ET RECUS EN GARANTIE****1. ACTIFS REMIS EN GARANTIE**

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur comptable des actifs remis en garantie de passifs ⁽¹⁾	161 522	96 260
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers ⁽²⁾	34 418	25 446
Valeur comptable des actifs remis en garantie d'engagements hors-bilan	555	608
Total	196 495	122 314

(1) Les actifs remis en garantie de passifs correspondent principalement à des créances remises en garantie de passifs (notamment auprès des banques centrales).

(2) Les actifs remis en garantie d'opérations sur instruments financiers correspondent principalement à des dépôts de garantie.

2. ACTIFS RECUS EN GARANTIE ET DONT L'ENTITE PEUT DISPOSER

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Juste valeur des titres reçus en pension livrée	63 638	40 882

Note 32

ECHEANCES PAR DUREE RESTANT A COURIR

ECHEANCES CONTRACTUELLES DES PASSIFS FINANCIERS⁽¹⁾

(En M EUR au 31.12.2011)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Banques centrales	971	-	1	-	-	972
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	107 039	9 048	25 693	24 232	-	166 012
Dettes envers les établissements de crédit	84 909	3 747	18 789	4 061	-	111 506
Dettes envers la clientèle	289 537	20 583	20 787	8 623	-	339 530
Dettes représentées par un titre	46 874	9 529	30 902	20 118	-	107 423
Dettes subordonnées	611	776	2 701	5 590	5	9 683
Total Ressources	529 941	43 683	98 873	62 624	5	735 126
Engagements de financement donnés	49 526	21 229	41 511	27 830	-	140 096
Engagements de garanties donnés	26 749	6 717	12 308	15 863	-	61 637
Total des engagements donnés	76 275	27 946	53 819	43 693	-	201 733

(1) Les montants présentés sont les montants contractuels hors intérêts prévisionnels et hors dérivés.

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE⁽²⁾

(En M EUR au 31.12.2011)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminée	Total
Provisions techniques des entreprises d'assurance	2 801	5 198	21 469	53 530	-	82 998

(2) Échéancement des montants comptables.

ECHEANCES NOTIONNELLES DES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES⁽³⁾

	ACTIF				PASSIF			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<i>(En M EUR au 31.12.2011)</i>								
Instruments de taux d'intérêt								
<i>Instruments fermes</i>								
Swaps	3 247 367	3 748 508	3 168 365	10 164 240	-	-	-	-
Contrats à terme de taux	934 219	252 040	149	1 186 408	1 043 840	260 656	764	1 305 260
<i>Instruments conditionnels</i>	346 987	571 623	448 592	1 367 202	403 588	617 671	458 775	1 480 034
Instruments de change								
<i>Instruments fermes</i>	1 078 435	521 601	218 560	1 818 596	-	-	-	-
<i>Instruments conditionnels</i>	165 033	87 209	37 999	290 241	146 353	104 253	38 270	288 876
Instruments sur actions et indices								
<i>Instruments fermes</i>	24 650	2 407	1 818	28 875	18 282	6 726	1 364	26 372
<i>Instruments conditionnels</i>	155 479	146 892	19 857	322 228	158 402	176 207	18 159	352 768
Instruments sur matières premières								
<i>Instruments fermes</i>	64 313	12 119	2 685	79 117	55 585	11 742	3 741	71 068
<i>Instruments conditionnels</i>	20 207	17 216	521	37 944	18 913	16 438	2 550	37 901
Dérivés de crédit	130 257	496 247	95 442	721 946	130 807	495 013	100 028	725 848
Autres instruments financiers à terme	1 179	577	29	1 785	1 070	1 169	387	2 626

(3) Ces éléments sont présentés en fonction des échéances contractuelles des instruments financiers.

Note 33

OPERATIONS EN DEVISES

	31.12.2011				31.12.2010			
	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
<i>(En M EUR)</i>								
EUR	725 336	763 220	8 735	14 807	702 413	705 745	24 725	23 471
USD	274 939	247 333	24 126	30 980	235 002	262 582	24 981	23 735
GBP	28 885	29 418	2 603	7 437	30 573	35 453	3 284	4 404
JPY	27 104	22 524	5 219	5 818	31 734	30 631	6 218	8 526
AUD	7 427	7 015	2 731	3 848	7 093	5 586	2 039	1 759
CZK	26 409	28 214	79	232	25 892	26 071	208	134
RUB	13 804	12 735	1	380	13 720	7 162	48	307
RON	5 684	6 271	86	168	5 625	6 183	381	303
Autres devises	71 784	64 642	8 295	10 240	80 020	52 659	6 808	5 884
Total	1 181 372	1 181 372	51 875	73 910	1 132 072	1 132 072	68 692	68 523

Note 34

ACTIVITES D'ASSURANCE

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Provisions techniques des contrats d'assurance en unités de compte	15 124	16 798
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	67 155	65 268
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	719	604
Total	82 998	82 670
Participation aux bénéfices différée ⁽¹⁾	(2 235)	(1 068)
Part des réassureurs	(395)	(371)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	80 368	81 231

(1) Conformément à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008, un test de recouvrabilité de la Provision pour participation aux bénéfices différée active (PBDA) qui permet de vérifier que l'imputation du montant de la PBDA sur les participations futures des assurés est fortement probable, a été réalisé.

Le calcul de la PBDA repose sur la prise en compte de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur historique. Le test de recouvrabilité qui repose sur des projections de flux de trésorerie s'appuyant sur différentes hypothèses économiques de collecte et de rachats historiques est probant puisque les résultats obtenus n'imposent pas de vendre des actifs en situation de moins-value latente.

Dans un second temps, des projections de flux de trésorerie ont été réalisées à partir de plusieurs *scenarii* de stress combinant ou non des baisses de chiffre d'affaires et/ou des augmentations des rachats, des hausses des taux et baisses des marchés actions et augmentation des *spreads* et des défauts.

Ainsi dans des *scenarii* de hausse de taux (immédiate et maintenue sur l'horizon de projection), de baisse brutale des marchés actions, d'augmentation des défauts sur le portefeuille, de baisse du chiffre d'affaires allant jusqu'à plus de 50% et de hausse des lois de rachats amenant à multiplier par 2 ou 3 les rachats observés sur l'exercice de clôture, les ventes d'actifs nécessaires pour faire face aux besoins de liquidité sur l'horizon de projection ne génèrent pas de moins-values sur la base de la situation d'inventaire. Enfin une dégradation de 10% supplémentaire de ces hypothèses serait sans effet sur la probité du test de recouvrabilité.

TABEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

(En M EUR)	Provisions techniques des contrats en unités de compte	Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie
Provisions d'ouverture 01.01.2011 (hors participation aux bénéfices différée)	16 798	65 268	604
Charge des provisions d'assurance	(249)	(145)	150
Revalorisation des contrats en unités de compte	(1 284)	-	-
Chargements prélevés sur les contrats en unités de compte	(102)	-	-
Transferts et arbitrages	(116)	116	-
Entrées de portefeuilles	-	109	-
Participation aux résultats	81	1 825	-
Autres	(4)	(18)	(35)
Provisions de clôture 31.12.2011 (hors participation aux bénéfices différée)	15 124	67 155	719

Conformément à la norme IFRS 4 et aux principes du Groupe, le *Liability Adequacy Test* (LAT) sur la suffisance des passifs a été réalisé au 31 décembre 2011. Ce test a pour objectif de vérifier que les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants, en utilisant les estimations actuelles de flux de

trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance. Il s'effectue sur la base de modèles stochastiques similaires à ceux utilisés pour nos modèles de gestion actif-passif. Le résultat de ce test au 31 décembre 2011 est probant.

PLACEMENTS NETS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)</i>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	19 770	22 096
Instruments de dettes	7 162	7 450
Instruments de capitaux propres	12 608	14 646
Prêts et Créances sur établissements de crédits	12 067	8 739
Actifs financiers disponibles à la vente	58 778	58 780
Instruments de dettes	50 964	51 410
Instruments de capitaux propres	7 814	7 370
Placements immobiliers	256	392
Total⁽²⁾	90 871	90 007

(2) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

RESULTAT TECHNIQUE DES ACTIVITES D'ASSURANCE

	2011	2010
<i>(En M EUR)</i>		
Primes	9 948	13 777
Charges de prestations (y compris variations de provisions)	(8 939)	(13 959)
Produits nets des placements	1 513	3 029
Autres produits (charges) nets techniques	(1 995)	(2 402)
Contribution au résultat d'exploitation avant élimination des opérations intra-groupe	527	445
Elimination des opérations intra-groupe ⁽³⁾	225	231
Contribution au résultat d'exploitation après élimination des opérations intra-groupe	752	676

(3) Il s'agit essentiellement de l'élimination des commissions versées par les compagnies d'assurance aux réseaux de distribution et de l'élimination des résultats financiers dégagés sur les placements réalisés auprès des sociétés du Groupe.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS

	2011	2010
<i>(En M EUR avant élimination des opérations intra-groupe)</i>		
Commissions et honoraires reçus		
Chargements d'acquisition	340	305
Chargements de gestion	674	652
Autres	44	39
Commissions et honoraires payés		
Chargements d'acquisition	(364)	(322)
Chargements de gestion	(333)	(293)
Autres	(44)	(42)
Total des commissions et honoraires	317	339

GESTION DES RISQUES D'ASSURANCE

Il existe deux principales catégories de risques d'assurance :

- les risques techniques, notamment le risque de souscription liée aux risques de tarification et de dérive de la sinistralité : en assurance non-vie comme en prévoyance, les bénéfices sont exposés aux risques de dégradation de la sinistralité constatée par rapport à la sinistralité anticipée lors de l'élaboration des tarifs. Les dérives peuvent être liées à des facteurs multiples et complexes tels que les évolutions du comportement des populations assurées (rachats, transferts,...), les modifications de l'environnement macro-économique, les pandémies, les catastrophes naturelles, la mortalité, la morbidité, la longévité,... ;
- les risques liés aux marchés financiers et à la gestion actif-passif : en assurance-vie, l'assureur est exposé aux aléas des marchés financiers (mouvements de taux d'intérêt et fluctuations des marchés boursiers) qui peuvent être aggravés par le comportement des assurés.

La maîtrise de ces risques est au cœur de l'activité de la ligne-métier assurances. Elle est confiée à des équipes qualifiées et expérimentées dotées de moyens informatiques importants et adaptés. Les risques font l'objet de suivis et de *reportings* réguliers auprès des Directions générales des entités concernées et des Directions générales des lignes-métiers.

En matière de risques de tarification et de dérive de la sinistralité, quelques grands principes sont appliqués :

- sécurisation du processus d'acceptation des risques pour garantir une adéquation *ab initio* de la tarification en fonction du profil de risque de l'assuré. La correcte application de ces procédures est vérifiée dans le cadre de missions d'Audits Qualité et d'Audit Interne pluriannuelles. Ces processus ont fait l'objet d'une certification ISO ;
- suivi des ratios sinistres/primes réalisé à fréquence régulière à partir de statistiques élaborées par exercice de survenance. Cette analyse (croissance du portefeuille, niveau de provisionnement des sinistres déclarés ou survenus mais non déclarés) permet, le cas échéant, des réajustements de tarifications sur les exercices suivants ;

- mise en place d'un plan de réassurance afin de protéger le Groupe des sinistres majeurs ou des sinistres sériels.

Concernant la maîtrise des risques liés aux marchés financiers, elle est intégrée à la stratégie d'investissement au même titre que la recherche de la performance à long terme. L'optimisation de ces deux paramètres est fortement déterminée par les équilibres actif/passif. Les engagements au passif (garanties offertes aux clients, durée de détention des contrats), ainsi que les niveaux des grands postes du bilan (fonds propres, résultats, provisions, réserves...) sont étudiés au sein de la Branche Finances et Risques de la ligne-métier assurances. La politique globale de gestion actif/passif est validée par la Direction générale du Groupe lors d'un comité ALM semestriel.

La maîtrise des risques et leur analyse sont organisées autour de quelques grands principes :

– Gestion des risques actif/passif :

- surveillance des flux de trésorerie à long terme : l'adéquation de la durée du passif rapportée à la durée de l'actif au même titre que l'étude des pics de trésorerie sont étroitement contrôlées afin de maîtriser les risques de liquidité ;
- surveillance particulière sur les flux de rachat et simulations de *scénarii* de *stress* ;
- surveillance étroite des marchés action et simulations de *scénarii* de *stress* ;
- couverture des risques de taux (à la baisse et à la hausse) par des instruments financiers.

– Gestion des risques financiers sous formes de limites :

- limites de contreparties (ex. : limites suivant le pays d'appartenance de l'émetteur, distinction entre émetteurs souverains et privés) ;
- limites de *rating* émetteurs ;
- limites par type d'actif (ex : actions, *private equity*).

Toutes ces stratégies sont analysées en simulant divers *scénarii* de comportement des marchés financiers et de comportement des assurés dans le cadre de *stress tests* et de modélisations stochastiques.

Note 35

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En M EUR)	2011	2010
Opérations avec les établissements de crédits	2 375	1 592
Comptes à vue et prêts interbancaires	1 642	1 259
Titres et valeurs reçus en pension	733	333
Opérations avec la clientèle	17 827	16 448
Créances commerciales	699	737
Autres concours à la clientèle ⁽¹⁾	16 163	14 968
Comptes ordinaires débiteurs	771	683
Titres et valeurs reçus en pension	194	60
Opérations sur instruments financiers	10 639	8 685
Actifs financiers disponibles à la vente	3 803	3 059
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72	79
Prêts de titres	20	27
Dérivés de couverture	6 744	5 520
Opérations de location financement	1 548	1 569
Location financement immobilier	287	251
Location financement mobilier	1 261	1 318
Total produits d'intérêts	32 389	28 294
Opérations avec les établissements de crédits	(1 728)	(1 292)
Emprunts interbancaires	(1 331)	(1 148)
Titres et valeurs donnés en pension	(397)	(144)
Opérations avec la clientèle	(7 718)	(6 307)
Comptes d'épargne à régime spécial	(1 253)	(1 076)
Autres dettes envers la clientèle	(6 029)	(5 070)
Titres et valeurs donnés en pension	(436)	(161)
Opérations sur instruments financiers	(10 735)	(8 724)
Dettes représentées par des titres	(2 591)	(1 708)
Dettes subordonnées et convertibles	(492)	(539)
Emprunts de titres	(49)	(54)
Dérivés de couverture	(7 603)	(6 423)
Autres charges d'intérêts	(1)	(1)
Total charges d'intérêts⁽²⁾	(20 182)	(16 324)
Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers dépréciés	478	443

(1) DÉTAIL DES AUTRES CONCOURS À LA CLIENTÈLE :

(En M EUR)	2011	2010
Crédits de trésorerie	6 058	6 011
Crédits à l'exportation	318	257
Crédits d'équipement	2 608	2 431
Crédits à l'habitat	4 532	4 207
Autres crédits à la clientèle	2 647	2 062
Total	16 163	14 968

(2) Ces charges intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (Cf. note 37). Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement.

Note 36

PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

(En M EUR)	2011	2010
Produits de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	162	277
Opérations avec la clientèle	2 885	2 821
Opérations sur titres	583	626
Opérations sur marchés primaires	175	111
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	864	875
Engagements de financement et de garantie	799	804
Prestations de services	4 106	4 202
Autres	324	322
Total des produits	9 898	10 038
Charges de commissions		
Opérations avec les établissements de crédit	(153)	(316)
Opérations sur titres	(637)	(487)
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	(717)	(727)
Engagements de financement et de garantie	(154)	(89)
Autres	(1 058)	(934)
Total des charges	(2 719)	(2 553)

Ces produits et charges de commissions incluent :

(En M EUR)	2011	2010
Les produits de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liés aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	4 158	4 207
Les produits de commissions relatifs aux activités de fiducie ou activités analogues	1 965	2 434
Les charges de commissions hors TIE ⁽¹⁾ liées aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés en juste valeur par résultat	(153)	(89)
Les charges de commissions relatives aux activités de fiducie ou activités analogues	(963)	(822)

(1) Taux d'intérêt effectif.

Note 37

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(En M EUR)	2011	2010
Résultat net sur actifs financiers non dérivés de transaction	(485)	8 743
Résultat net sur actifs financiers à la juste valeur sur option	(583)	180
Résultat net sur passifs financiers non dérivés de transaction	(3 187)	(3 500)
Résultat net sur passifs financiers à la juste valeur sur option	(492)	(471)
Résultat sur instruments financiers dérivés de transaction	8 310	(2 110)
Résultat net sur instruments de couverture en juste valeur	1 729	761
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	(2 010)	(712)
Part inefficace de la couverture de flux de trésorerie	-	1
Résultat net des opérations de change	1 152	2 449
Total⁽¹⁾⁽²⁾	4 434	5 341

(1) Dans la mesure où les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination, le résultat net des activités sur instruments financiers à la juste valeur par résultat doit être appréhendé globalement. Il convient de noter que les résultats ci-dessus n'intègrent pas le coût de refinancement de ces instruments financiers, qui est présenté parmi les charges et produits d'intérêts.

(2) Cf. note 6 pour le montant relatif aux instruments dont la valorisation est de niveau 3.

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente comme suit :

(En M EUR)	2011	2010
Montant restant à comptabiliser en résultat au 1 ^{er} janvier	796	823
Montant généré par les nouvelles transactions de la période	348	362
Montant enregistré dans le compte de résultat durant la période	(379)	(389)
<i>Amortissement</i>	(188)	(227)
<i>Passage à des paramètres observables</i>	(93)	(54)
<i>Arrivée à échéance ou à terminaison</i>	(114)	(140)
<i>Différences de change</i>	16	32
Montant restant à comptabiliser en résultat au 31 décembre	765	796

Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

Note 38

GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

(En M EUR)	2011	2010
Activité courante		
Plus-value de cession ⁽¹⁾	1 036	227
Moins-value de cession ⁽²⁾	(846)	(149)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(208)	(110)
Participation aux bénéfices différée sur actifs financiers disponibles à la vente des filiales d'assurance	(32)	23
Sous-total	(50)	(9)
Titres à revenu variable détenus à long terme		
Plus-value de cession	158	174
Moins-value de cession	(10)	(25)
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(100)	(107)
Sous-total	48	42
Total	(2)	33

(1) Dont 731 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2011.

(2) Dont -496 M EUR au titre des activités d'assurance au 31 décembre 2011.

Note 39

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

(En M EUR)	2011	2010
Produits des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	77	57
Activités de location immobilière	159	81
Activités de location mobilière	6 187	5 956
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	17 252	13 568
Sous-total	23 675	19 662
Charges des autres activités		
Opérations de promotion immobilière	(10)	(3)
Activités de location immobilière	(46)	(37)
Activités de location mobilière	(4 336)	(4 267)
Autres activités (y compris résultat sur activité d'assurance)	(17 885)	(14 084)
Sous-total	(22 277)	(18 391)
Total net	1 398	1 271

Note 40

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2011	2010
Rémunérations du personnel	(7 118)	(6 853)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(1 164)	(1 287)
Charges de retraite nettes – régimes à cotisations définies	(615)	(616)
Charges de retraite nettes – régimes à prestations définies	(120)	(125)
Autres charges sociales et fiscales	(352)	(397)
Participation, intéressement, abondement et décote	(297)	(281)
Total	(9 666)	(9 559)

Note 41

PLANS D'AVANTAGES EN ACTIONS

1. MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTREE EN RESULTAT

(En M EUR)	2011			2010		
	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes	Part à dénouement en espèces	Part à dénouement en titres	Total des régimes
Charges nettes provenant des plans d'achat d'actions*	-	-	-	-	-	-
Charges nettes provenant des plans d'options et d'attribution gratuite d'actions	278,2	171,8	450,0	304,5	92,3	396,8

* Cf. paragraphe 5. Attribution d'actions SG avec décote.

La charge mentionnée ci-dessus porte sur les plans réglés en titres et sur ceux réglés en espèces.

2. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS — SOCIETE GENERALE

2.1. LES REGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIES DU GROUPE AU COURS DE LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2011 SONT BRIEVEMENT DECRITS CI-DESSOUS

2.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale pour TCW	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2004	2005	2006	2006	2007	2007	2008	2009	2010
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options d'achat	options de souscription	options de souscription	options de souscription
Autorisation des actionnaires	23.04.2002	29.04.2004	29.04.2004	29.04.2004	30.05.2006	30.05.2006	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008
Décision du Conseil d'administration	14.01.2004	13.01.2005	18.01.2006	25.04.2006	19.01.2007	18.09.2007	21.03.2008	09.03.2009	09.03.2010
Nombre d'options attribuées ⁽¹⁾	4 267 021	4 656 319	1 738 329	154 613	1 418 916	135 729	2 328 128	1 344 552 ⁽⁴⁾	1 000 000
Dont nombre d'options attribuées à des membres du Comité exécutif	544 608	543 736	525 383	0	598 571	0	293 230	155 289	415 596
Nombre de bénéficiaires du Comité exécutif	9	9	9	0	11	0	10	7	10
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	14.01.2004 - 14.01.2007	13.01.2005 - 13.01.2008	18.01.2006 - 18.01.2009	25.04.2006 - 25.04.2009	19.01.2007 - 19.01.2010	18.09.2007 - 18.09.2010	21.03.2008 - 31.03.2011	09.03.2009 - 31.03.2012	09.03.2010 - 31.03.2014
Conditions de performance	non	non	non	non	non sauf mandataires sociaux	non	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾	oui ⁽³⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽¹⁾⁽⁵⁾	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	43,64
Décote	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	sans objet
Prix d'attribution (En EUR) ⁽¹⁾	60,31	64,63	93,03	107,82	115,6	104,17	63,6	23,18	41,2
Options non attribuées	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées au 31.12.2011	727 877	53 340	2 174	-	-	-	-	411	-
Options perdues au 31.12.2011	3 539 144	369 705	149 356	39 728	292 164	31 142	1 260 266	115 187	8 784
Options restantes au 31.12.2011	-	4 233 274	1 586 799	114 885	1 126 752	104 587	1 067 862	908 954	991 216
Nombre d'actions réservées au 31.12.2011	-	(2)	(2)	114 885	(2)	104 587	-	-	-
Cours des actions réservées (En EUR)	-	(2)	(2)	109,71	(2)	105,69	-	-	-
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	(2)	(2)	13	(2)	11	-	-	-
1ère date de cession	14.01.2008	13.01.2009	18.01.2010	25.04.2009	19.01.2011	18.09.2010	21.03.2012	31.03.2013	31.03.2014
Période d'interdiction de cession	1 an	1 an	1 an	-	1 an	-	1 an	1 an	-
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	21%	17%	16%	17%	18%	21%	24%	27%	26% ⁽⁶⁾
Méthode de valorisation utilisée	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo	Monte-Carlo

(1) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au 4ème trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(2) Les plans 2005, 2006 et 2007 ont été couverts par l'achat d'options d'achat.

(3) Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Gouvernement d'entreprise ». Les conditions de performance sur BNPA 2010 des options 2008 n'ont pas été atteintes.

(4) Dont 320 000 options attribuées initialement aux mandataires sociaux qui y ont renoncé.

(5) Moyenne des 20 dernières cotations pour les plans 2003 à 2009 et cours de clôture du titre à l'attribution pour le plan 2010.

(6) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 7%.

2.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	Société Générale	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Année	2008	2009	2010	2011
Type de plan	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions	attribution gratuite d'actions
Autorisation des actionnaires	30.05.2006	27.05.2008	27.05.2008	25.05.2010
Décision du Conseil d'administration	21.03.2008	20.01.2009	09.03.2010	07.03.2011
Nombre d'actions attribuées ⁽⁷⁾	3 143 595	3 155 781	4 200 000	2 351 605
Nombre de bénéficiaires	4 247	4 760	5 617	5 969
Dont nombre d'actions gratuites attribuées à des membres du Comité exécutif	19 657	16 140	20 873	190 009
Nombre de bénéficiaires du Comité exécutif	11	7	10	14
Modalités de règlement	titres SG	titres SG	titres SG	titres SG
Période d'acquisition des droits	21.03.2008 - 31.03.2010 21.03.2008 - 31.03.2011	20.01.2009 - 31.03.2012 ⁽⁸⁾	Sous-plan n°2 : 09.03.2010 - 31.03.2012 Sous-plan n°1 : 09.03.2010 - 31.03.2013 ⁽⁹⁾ condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁹⁾	07.03.2011 - 31.03.2013 ⁽¹¹⁾⁽¹²⁾ condition de performance pour une liste d'attributaires ⁽⁹⁾
Conditions de performance	oui ⁽⁸⁾	oui ⁽⁸⁾		oui ⁽⁸⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien	maintien	maintien	maintien
Conditions en cas de décès	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois	maintien 6 mois
Cours du titre à l'attribution (En EUR) ⁽⁷⁾	58,15	23,36	43,64	46,55
Actions livrées au 31.12.2011	2 606 126	1 764	716	-
Actions perdues au 31.12.2011	537 469	208 431	435 789	23 446
Actions restantes au 31.12.2011	-	2 945 586	3 763 495	2 328 159
Nombre d'actions réservées au 31.12.2011	-	2 757 099	3 763 495	2 328 159
Cours des actions réservées (En EUR)	-	59,70	47,71	45,67
Valeur des actions réservées (En M EUR)	-	165	180	106
1ère date de cession	31.03.2012 31.03.2013	31.03.2014	31.03.2015 31.03.2015	31.03.2015
Période d'interdiction de cession	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans ⁽¹²⁾
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	durée d'acquisition 2 ans : 87% durée d'acquisition 3 ans : 81%	78%	durée d'acquisition 2 ans : 86% durée d'acquisition 3 ans : 82% ⁽¹³⁾	86% ⁽¹³⁾
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage	Arbitrage

(7) Conformément à la norme IAS 33, consécutivement au détachement du droit préférentiel de souscription de l'action Société Générale à l'occasion des augmentations de capital intervenues au quatrième trimestre 2006, au 1er trimestre 2008 et au quatrième trimestre 2009, les données par action historiques ont été ajustées du coefficient communiqué par Euronext de manière à refléter la part attribuable à l'action après détachement.

(8) Les conditions de performance sont décrites dans la partie "Gouvernement d'entreprise". Les conditions de performance sur BNPA 2010 des actions 2008 n'ont pas été atteintes.

(9) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée d'un an et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des actions.

(10) Si la condition sur le ROE est non remplie, la juste valeur prenant en compte la condition sur le TSR est égale à 16%.

(11) Conformément à l'arrêté publié en France le 3 novembre 2009, relatif aux rémunérations des personnels dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence sur l'exposition aux risques des établissements de crédit et entreprises d'investissement, la charge relative aux instruments de capitaux propres attribués aux salariés professionnels des marchés financiers est enregistrée en résultat sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier 2009 pour le plan 2010 et à compter du 1er janvier 2010 pour le plan 2011.

(12) Pour les non-résidents fiscaux français, la période d'acquisition est majorée de deux ans et il n'y a pas de période obligatoire de conservation des titres.

(13) Si la condition sur le ROE ou le BNPA est non remplie, les justes valeurs prenant en compte la condition sur le TSR sont respectivement égales à 31% et 68%.

2.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS SOCIETE GENERALE

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2011	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2011	Options exercables au 31.12.2011
Nombre d'options plan 2004	3 366 006	-	-	-	3 366 006	-	-
Nombre d'options plan 2005	4 281 126	-	47 852	-	-	4 233 274	4 233 274
Nombre d'options plan 2006	1 611 138	-	24 339	-	-	1 586 799	1 586 799
Nombre d'options plan 2006 TCW	114 885	-	-	-	-	114 885	114 885
Nombre d'options plan 2007	1 148 984	-	22 232	-	-	1 126 752	1 126 752
Nombre d'options plan 2007 TCW	104 587	-	-	-	-	104 587	104 587
Nombre d'options plan 2008	2 195 561	-	1 127 699	-	-	1 067 862	1 067 862
Nombre d'options plan 2009	914 272	-	5 317	-	-	908 955	-
Nombre d'options plan 2010	991 709	-	493	-	-	991 216	-
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						21 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						13,17	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)				-			
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)				-			

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options SG sont les suivantes :

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux d'intérêt sans risque	3,8%	3,3%	3,3%	4,2%	4,2%	3,0%	2,9%
Volatilité future de l'action	27%	21%	22%	21%	38%	55%	29%
Taux de perte de droits	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes (% du prix d'exercice)	4,3%	4,3%	4,2%	4,8%	5,0%	3,5%	1,3%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

La volatilité future a été estimée par la volatilité implicite du Groupe, qui sur des options à 5 ans négociées en OTC (base de données TOTEM), est de l'ordre de 29% en 2010. Cette volatilité implicite traduit plus exactement la volatilité future du titre.

3. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS ET D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS – TCW

3.1. LES REGIMES SUR CAPITAUX PROPRES OFFERTS AUX SALARIES DU GROUPE TCW AU COURS DE LA PERIODE SE TERMINANT LE 31 DECEMBRE 2011 SONT BRIEVEMENT DECRITS CI-DESSOUS

3.1.1. Options d'achat et de souscription

Emetteur	TCW	TCW	TCW
Année	2005	2006	2007
Type de plan	options d'achat	options d'achat	options d'achat
Autorisation des actionnaires	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Décision du Conseil d'administration	01.07.2005	01.09.2006	30.09.2007
Nombre d'options attribuées	2 753 708	2 385 515	2 468 849
Durée de validité des options	7 ans	7 ans	7 ans
Modalités de règlement	actions SG	actions SG	actions SG
Période d'acquisition des droits	01.07.2005 - 30.06.2010	01.09.2006 - 31.08.2011	30.09.2007 - 29.09.2012
Conditions de performance	non	non	non
Conditions en cas de départ du Groupe	perte	perte	perte
Conditions en cas de licenciement	perte	perte	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	perte	perte	perte
Cas de décès	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée	maintien partiel avec acquisition accélérée
Prix du titre à l'attribution (En EUR)	41,35	36,95	33,32
Décote	13,48	5,64	5,12
Prix d'attribution (En EUR)	27,87	31,31	28,20
Options non attribuées	0	0	0
Options exercées au 31.12.2011	894 304	339 574	190 911
Options perdues au 31.12.2011	1 317 494	1 321 068	1 304 469
Options restantes au 31.12.2011	541 910	724 873	973 469
1ère date de cession	01.08.2007	01.11.2008	01.11.2009
Période d'interdiction de cession	néant	néant	néant
Juste valeur (% du prix du titre à l'attribution)	66 %	41 %	38 %
Méthode de valorisation utilisée	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes

3.1.2. Attribution gratuite d'actions

Emetteur	TCW
Année	2010
Type de plan	attribution gratuite de titres
Autorisation des actionnaires	14.04.2010
Décision du Conseil d'administration	14.04.2010
Nombre d'actions attribuées	6 325 000
Modalités de règlement	titres TCW assortis d'une garantie de liquidité en actions SG
Période d'acquisition des droits	date d'octroi - 30.04.2015 ⁽¹⁴⁾
Conditions de performance	oui sur l'EBITDA pour une partie des attributions
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	maintien partiel avec vesting accéléré
Cas de décès	vesting accéléré
Actions livrées au 31.12.2011	-
Actions perdues au 31.12.2011	339 000
Actions restantes au 31.12.2011	5 986 000
1ère date de cession	5 ans après la date d'attribution
Période d'interdiction de cession	fonction de la période d'acquisition

(14) Les actions ont été attribuées en mai 2010, août 2010, décembre 2010, février 2011 et juillet 2011. Les périodes d'acquisition relatives à ces 3 attributions sont composées chacune de 4 tranches, les premières tranches se terminant au 30 avril 2012, les dernières tranches se terminant au 30 avril 2015.

3.2. STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS TCW

Les plans d'options offerts aux salariés du Groupe TCW au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

	Options existantes au 01.01.2011	Options attribuées durant la période	Options perdues durant la période	Options exercées durant la période	Options échues durant la période	Options existantes au 31.12.2011	Options exercées au 31.12.2011
Nombre d'options plan 2005	645 558	-	103 648	-	-	541 910	541 910
Nombre d'options plan 2006	993 843	-	34 940	-	234 030	724 873	724 873
Nombre d'options plan 2007	1 135 945	-	38 547	-	123 929	973 469	437 544
Durée résiduelle contractuelle moyenne pondérée						23 mois	
Juste valeur moyenne pondérée à l'attribution (En EUR)						16	
Prix moyen pondéré de l'action à l'exercice (En EUR)				-			
Fourchette des prix d'exercice (En EUR)				-			

Notes

- Les principales hypothèses utilisées pour l'ensemble des plans d'options de TCW sont les suivantes :

	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007
Taux d'intérêt sans risque	4%	5%	5%
Volatilité future de l'action	31%	28%	22%
Taux de perte de droits	5%	0%	0%
Taux de distribution des dividendes	0%	0%	0%
Exercice anticipé	5 ans	5 ans	5 ans

- La volatilité future a été estimée par la volatilité historique d'entreprises américaines cotées appartenant au même secteur d'activité et diverses maturités.

Puis un calcul a été réalisé sur la médiane des volatilités historiques sur 5 ans.

La juste valeur reflète les performances futures de la société.

- En raison des modalités particulières de ce plan, réglé en actions Société Générale, aucune couverture n'a été expressément souscrite.

4. DESCRIPTION DU PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS BENEFICIAIRE A L'ENSEMBLE DES COLLABORATEURS DU GROUPE

Afin d'associer l'ensemble des salariés du Groupe à la réussite du programme Ambition SG 2015, le conseil d'administration du 2 novembre 2010 a décidé d'attribuer 40 actions gratuites à chaque collaborateur du Groupe (près de 159 000 personnes concernées dans 79 pays). Cette attribution est soumise à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des actions et d'interdiction de cession est fonction de la localisation de l'entité dans laquelle travaille le collaborateur :

- en France : la période d'acquisition s'étend du 2 novembre 2010 au 29 mars 2013 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2014 pour la deuxième tranche soit 24 actions. De plus, ces actions sont soumises à une période d'interdiction de cession de 2 ans.

- à l'international : du 2 novembre 2010 au 31 mars 2015 pour la première tranche soit 16 actions et du 2 novembre 2010 au 31 mars 2016 pour la deuxième tranche soit 24 actions. Il n'y a pas de période d'interdiction de cession.

Les conditions de performance sont décrites dans la partie « Ressources Humaines-Intéressement, participation et Plan mondial d'actionnariat salarié ».

S'agissant d'un plan par émission d'actions, il n'y a pas d'actions réservées au 31/12/2011.

Le cours du titre à l'attribution (en euros) s'élève à 42,1 EUR. La méthode utilisée pour déterminer les justes valeurs repose sur un modèle d'arbitrage. Les justes valeurs (en % du titre à l'attribution) s'établissent à :

- en France : 85% pour la première tranche et 82 % pour la deuxième tranche,
- à l'international : 82% pour la première tranche et 79 % pour la deuxième tranche.

Dans les pays où l'attribution d'actions est impossible ou trop complexe, les collaborateurs bénéficieront d'un équivalent actions en cash indexé sous les mêmes conditions de présence et de performance que pour l'attribution en titres.

Une hypothèse de turn-over annuel a été prise en compte pour la détermination de la charge du plan ; elle s'établit en moyenne à 3,5% par an sur la population éligible au plan en France et à 11% sur la population éligible au plan à l'international.

5. INFORMATIONS SUR LES AUTRES PLANS SUR CAPITAUX PROPRES

Les plans sur capitaux propres autres que les plans d'options offerts aux salariés du Groupe au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 ont les caractéristiques suivantes :

Attribution d'actions Société Générale avec décote

Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du groupe, Société Générale a proposé le 19 avril 2011 à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 37,50 EUR décoté de 20% par rapport à la moyenne des 20 dernières cotations de l'action Société Générale précédant cette date. 5 756 928 actions ont été souscrites. La charge de ce plan pour le Groupe est nulle. En effet, le modèle de valorisation utilisé qui est conforme aux préconisations du Conseil national de la comptabilité sur les plans d'épargne entreprise, compare le gain qu'aurait obtenu le salarié à la disposition immédiate des titres Société Générale et le coût notionnel que représente pour lui le blocage sur 5 ans. Or, ce modèle de valorisation conduit à une valeur unitaire nulle de l'avantage : la moyenne des cours de clôture de l'action Société Générale observés pendant la période de souscription (du 11 mai au 26 mai) réduite du coût que représente le blocage sur 5 ans est inférieure au prix de souscription.

Plan 2011 d'attribution gratuite d'actions TCW réglé en titres

Le groupe Société Générale a décidé en 2011 la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites TCW pour des collaborateurs de TCW. Ces attributions sont soumises à des conditions de présence et de performance. La période d'acquisition des droits est étalée jusqu'au 29 février 2012 pour la première section du plan et jusqu'au 30 juin 2012 pour la deuxième section. Les titres acquis seront cessibles pour la première fois au plus tôt 5 ans après la date d'attribution. Ce plan est assorti d'une garantie de liquidité en titres SG.

Plan 2010 d'attribution gratuite d'actions TCW réglé en espèces

En 2010, dans le cadre du rachat de Metropolitan West Asset Management, TCW a mis en place en faveur de salariés de cette société, un plan de fidélisation comprenant une attribution gratuite d'actions sous condition de présence avec période d'acquisition de droits étalée sur 5 ans. Ce plan est assorti d'une garantie de liquidité en espèces.

Plan d'options et d'attribution gratuite d'actions du groupe Boursorama

La charge 2011 du plan de stock-options et d'attribution gratuite d'actions mis en place en 2008 est de 0,3 M EUR après prise en compte des pertes d'options de l'année qui s'élèvent à 77 808, des pertes d'actions de l'année qui s'établissent à 6 527 et des attributions d'actions de l'année égales à 68 951.

Note 42

COUT DU RISQUE

(En M EUR)

	2011	2010
Risque de contrepartie		
Dotations nettes pour dépréciation	(4 012)	(3 963)
Pertes non couvertes	(430)	(359)
sur créances irrécouvrables	(379)	(312)
sur autres risques	(51)	(47)
Récupérations	184	198
sur créances irrécouvrables	167	197
sur autres risques	17	1
Autres risques		
Dotations nettes aux autres provisions	(72)	(36)
Total⁽¹⁾	(4 330)	(4 160)

(1) Dont -425 M EUR relatifs aux actifs gérés en extinction au 31 décembre 2011 contre -696 M EUR au 31 décembre 2010.

Note 43

IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En M EUR)	2011	2010
Charge fiscale courante	(970)	(1 425)
Charge fiscale différée	(353)	(117)
Total de la charge d'impôt⁽¹⁾	(1 323)	(1 542)

(1) La réconciliation entre le taux d'impôt normatif du Groupe et le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

	2011	2010
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition (En M EUR)	4 282	5 724
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution de 3,3%)	34,43%	34,43%
Différences permanentes	0,11%	-1,78%
Différentiel sur éléments imposés à taux réduit	-0,27%	-0,14%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	-4,93%	-5,20%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	1,56%	-0,37%
Taux effectif Groupe	30,90%	26,94%

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000 ainsi qu'une Contribution Exceptionnelle de 5% instaurée pour les exercices 2011 et 2012 pour les sociétés bénéficiaires réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 M EUR. Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges. A compter du 1er janvier 2011, en application de la 2^{ème} Loi de Finance rectificative pour 2011, cette quote-part de frais et charges

s'élève à 10% du montant de la plus-value réalisée, contre 5% antérieurement. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 5%.

Le taux d'imposition retenu pour calculer les stocks d'impôts différés des sociétés françaises s'élève à 34,43% pour les résultats imposés au taux de droit commun. Pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 3,44% compte tenu de la nature des opérations concernées.

Note 44

RESULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net part du Groupe	2 385	3 917
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(273)	(311)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(25)	(25)
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	276	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	2 363	3 581
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	739 383 366	721 724 753
Résultat par action ordinaire (en EUR)	3,20	4,96

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Résultat net part du Groupe	2 385	3 917
Résultat net attribuable aux Titres super subordonnés	(273)	(311)
Résultat net attribuable aux Titres subordonnés à durée indéterminée	(25)	(25)
Produit net relatif au rachat en dessous du prix d'émission des Titres super subordonnés	276	-
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	2 363	3 581
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	739 383 366	721 724 753
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs ⁽²⁾	2 723 995	3 436 912
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	742 107 361	725 161 665
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	3,18	4,94

Le montant du dividende versé en 2011 au titre de l'exercice 2010 s'élève à 1,75 EUR par action.

(1) Hors actions d'autocontrôle.

(2) Le nombre d'actions retenu dans les éléments dilutifs est calculé selon la méthode du 'rachat d'actions' et prend en compte les attributions d'actions gratuites et les plans d'options de souscription d'actions. Les plans d'options de souscription d'actions ont un effet dilutif dépendant du cours moyen de l'action Société Générale qui s'élève en 2011 à 33,52 EUR. Au 31 décembre 2011, dans ce contexte, seul le plan d'options de souscription d'actions sans condition de performance de 2009 présente un effet dilutif. Le nombre d'actions retenu au titre des éléments dilutifs comprend également les actions gratuites attribuées sans condition de performance des plans 2009 et 2010. Les caractéristiques de l'ensemble des plans d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites sont indiquées dans la note 41.

Note 45

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. DEFINITION

Le Groupe a retenu comme parties liées au sens de la norme IAS 24, d'une part, les administrateurs, les mandataires sociaux (le Président-Directeur général et les 3 Directeurs généraux délégués) et les conjoints et enfants vivant sous leur toit, d'autre part les filiales suivantes : filiales contrôlées exclusivement ou conjointement, sociétés sur lesquelles Société Générale exerce une influence notable.

1.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Ont été prises en compte à ce titre les sommes effectivement payées par le Groupe aux administrateurs et mandataires sociaux au titre des rémunérations (y compris les cotisations patronales), et autres avantages ci-dessous selon la nomenclature de la norme IAS 24 – paragraphe 16.

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Avantages à court terme	8,2	6,3
Avantages postérieurs à l'emploi	0,3	0,3
Avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Palements en actions	0,5	0,3
Total	9,0	6,9

Le Document de référence contient une description détaillée des rémunérations et avantages des Dirigeants du Groupe.

1.2. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES PERSONNES PHYSIQUES

Les seules transactions avec les administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille, retenues dans la présente note, sont les montants des prêts et cautions en cours au 31 décembre 2011, qui s'élèvent au total à 23,6 M EUR. Les autres transactions avec ces personnes n'ont pas de caractère significatif.

1.3. MONTANT TOTAL DES SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LE GROUPE SOCIETE GENERALE AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES

Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par le groupe Société Générale au 31 décembre 2011 en application de la norme IAS 19 aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages à des mandataires

sociaux de Société Générale (MM. Cabannes, Sammarcelli, Sanchez Incera et les deux administrateurs élus par les salariés) s'élève à 5,9 M EUR.

2. ENTITES ASSOCIEES⁽¹⁾

ENCOURS ACTIFS AVEC LES PARTIES LIEES

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	59	22
Autres actifs	1 263	1 813
Total encours actifs	1 322	1 835

ENCOURS PASSIFS AVEC LES PARTIES LIEES

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Passifs à la juste valeur par résultat	90	76
Dettes envers la clientèle	1 302	33
Autres passifs	1 165	2 405
Total encours passifs	2 557	2 514

PRODUIT NET BANCAIRE AVEC LES PARTIES LIEES

(En M EUR)	2011	2010
Intérêts et assimilés	(3)	(10)
Commissions	182	206
Résultat net sur opérations financières	29	(3)
Produit net des autres activités	(1)	7
Produit net bancaire	207	200

ENGAGEMENTS AVEC LES PARTIES LIEES

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement donnés	-	-
Engagements de garantie donnés	7	46
Engagements sur instruments financiers à terme	7 032	6 245

(1) Entités consolidées en intégration proportionnelle et en mise en équivalence.

Note 46

SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
FRANCE						
BANQUES						
. BANQUE DE POLYNESIE ⁽¹⁾	France	IG	72,10	72,10	72,10	72,10
. BANQUE FRANCAISE COMMERCIALE OCEAN INDIEN	France	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
. CREDIT A L'INDUSTRIE FRANCAISE (CALIF) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CREDIT DU NORD ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEBAQUE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CALEDONIENNE DE BANQUE ⁽¹⁾	France	IG	90,10	90,10	90,10	90,10
. SG PRIVATE BANKING MONACO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG DE BANQUE AUX ANTILLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES FRANCE	France	IG	100,00	98,25	100,00	98,25
. INTER EUROPE CONSEIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INTERGA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORBEO ⁽⁶⁾	France	IP	-	50,00	-	50,00
. SG ASSET MANAGEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGAM AI CREDIT PLUS ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SGAM AI CREDIT PLUS OPPORTUNITES ⁽⁵⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE RETIREMENT SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SCF	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK CONSUMER 2008-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AMUNDI GROUP ⁽¹⁾	France	ME	24,93	24,93	25,00	25,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. AIR BAIL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TEMSYS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SA ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BULL FINANCE	France	IG	51,35	51,35	51,35	51,35
. COMPAGNIE FINANCIERE DE BOURBON ⁽³⁾	France	IG	99,99	-	100,00	-
. COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS ⁽¹⁾	France	IG	99,88	99,88	99,88	99,88
. DISPONIS	France	IG	99,94	99,94	100,00	100,00
. EVALPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FENWICK LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FONTANOR ⁽⁷⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. FRANFINANCE	France	IG	99,99	99,99	99,99	99,99
. FRANFINANCE LOCATION	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. GENEAL	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENECOMI	France	IG	99,94	100,00	99,94	100,00
. ORPAVIMOB	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. RUSFINANCE SAS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SAGEMCOM LEASE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SA	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SERVICES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOFRAFI ⁽⁸⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOGEFIMUR ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
. SOGEFINANCEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ECONOMISANT L'ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE FRANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOLOCVI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK – GUARANTEED HOME LOANS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FCT RED & BLACK FRENCH SMALL BUSINESS 2010-1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT	France	ME	35,00	35,00	35,00	35,00
. SOCIETE GENERALE SFH	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PHILIPS MEDICAL CAPITAL FRANCE ⁽²⁾	France	IG	60,00	-	60,00	-
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. FCT R&B BDDF PPI ⁽²⁾⁽¹⁰⁾	France	IG	-	-	-	-
. FCC ALBATROS	France	IG	100,00	100,00	51,00	51,00
. FINAREG	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENE ACT 1	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFINANCE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVAL ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENINFO	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. LIBECAP	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE ALSACIENNE ET LORRAINE DE VALEURS, D'ENTREPRISES ET DE PARTICIPATIONS	France	IG	51,42	51,42	51,42	51,42
. LA FONCIERE DE LA DEFENSE	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SG CAPITAL DEVELOPPEMENT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG CONSUMER FINANCE ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES HOLDING ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFIM HOLDING	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGENAL PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE DE PARTICIPATIONS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPARTICIPATIONS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPLUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE CAPITAL PARTENAIRES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	France	IG	99,91	99,91	99,91	99,91
. VOURIC	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. BOURSORAMA SA ⁽¹⁾	France	IG	57,39	57,78	57,39	57,78
. SOCIETE GENERALE ENERGIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EURO CT	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG OPTION EUROPE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG SECURITIES (PARIS) SAS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEWEDGE GROUP ⁽¹⁾	France	IP	50,00	50,00	50,00	50,00
SOCIETES FONCIERES ET DE FINANCEMENT IMMOBILIER						
. GALYBET	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEFIMMO ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORIENT PROPERTIES ⁽⁴⁾	France	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE POUR LE DEVELOPPEMENT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEPROM ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOPHIA-BAIL	France	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
SOCIETES DE SERVICE						
. COMPAGNIE GENERALE D'AFFACTURAGE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PARIS REGLEMENT LIVRAISON	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
. SOCIETE DE CONTROLE ET DE GESTION FINANCIERE-SOCOGEFI	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES NET ASSET VALUE ⁽³⁾	France	IG	100,00	-	100,00	-
IMMOBILIER D'EXPLOITATION						
. COMPAGNIE FONCIERE DE LA MEDITERRANEE (CFM) ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ELEAPARTS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEGIS II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GENEVALMY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEMARCHE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAMPUS	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC ALICANTE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SC CHASSAGNE 2000	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. OPERA 72	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL I	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL II	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL III	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGE PERIVAL IV	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGEFONTENAY	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGINFO – SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS FONCIERS ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE DES TERRAINS ET IMMEUBLES PARISIENS (STIP)	France	IG	99,99	99,99	100,00	100,00
. VALMINVEST	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCE						
. SG DE COURTAGE ET DE REASSURANCE (GENECAR)	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ORADEA VIE	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP ⁽¹⁾	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGESSUR	France	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
EUROPE						
BANQUES						
. OHRIDSKA BANKA ⁽²⁾	Macédoine	IG	70,02	-	70,02	-
. DELTACREDIT ⁽¹⁾⁽³⁾	Russie	IG	82,40	-	100,00	-
. BRD – GROUPE SOCIETE GENERALE ⁽¹⁾	Roumanie	IG	60,17	59,37	60,17	59,37
. BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A. ⁽¹⁾	Albanie	IG	87,47	85,82	87,47	85,82
. BANK REPUBLIC ⁽¹⁾	Georgie	IG	84,04	81,18	84,04	81,18
. GENIKI ⁽¹⁾	Grèce	IG	99,05	88,44	99,05	88,44
. KOMERCNI BANKA A.S. ⁽¹⁾	République tchèque	IG	60,73	60,44	60,73	60,44
. SOCIETE GENERALE BANK NEDERLAND N.V.	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EXPRESS BANK ⁽¹⁾	Bulgarie	IG	99,72	99,69	99,72	99,69
. SG HAMBROS LIMITED (HOLDING) ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PRIVATE BANKING SUISSE SA ⁽¹⁾	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE BANKA SRBIJA	Serbie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BSGV ⁽²⁾	Russie	IG	-	100,00	-	100,00
. SOCIETE GENERALE BANK AND TRUST LUXEMBOURG ⁽¹⁾	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SKB BANKA ⁽¹⁾	Slovénie	IG	99,72	99,72	99,72	99,72
. SG PRIVATE BANKING BELGIQUE	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Croatie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGSS SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ROSBANK ⁽¹⁾	Russie	IG	82,40	74,89	82,40	74,89
. MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Moldavie	IG	79,93	79,77	87,90	87,90
. PODGORICKA BANKA SG GROUP	Monténégro	IG	90,56	90,56	90,56	90,56

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt Groupe	Pourcentage de contrôle Groupe
			au 31.12.2011	au 31.12.2010
			au 31.12.2011	au 31.12.2010
SOCIETES FINANCIERES				
. EURO VL IRLANDE ⁽²⁾	Irlande	IG	100,00	-
. SOLENTIS INVESTMENT SOLUTIONS PCC ⁽²⁾	Jersey	IG	100,00	-
. SOCIETE GENERALE HEDGING LIMITED ⁽²⁾⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-
. SG LETTRES DE GAGE ⁽²⁾	Luxembourg	IG	100,00	-
. BRD FINANCE IFN S.A.	Roumanie	IG	80,48	80,09
. BRIGANTIA INVESTMENTS B.V. ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00
. CLARIS 4 ⁽¹⁰⁾	Jersey	IG	-	-
. CO-INVEST LBO MASTER FUND LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED ⁽⁴⁾	Grande-Bretagne	IG	-	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG	Luxembourg	IG	100,00	99,21
. HALYSA S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. IRIS II ⁽¹⁰⁾	Irlande	IG	-	-
. IVEFI SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. LIGHTNING ASSET FINANCE LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00
. LYXOR MASTER FUND	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00
. PARSIFAL LTD ⁽⁴⁾⁽¹⁰⁾	Grande-Bretagne	IG	-	-
. SGA SOCIETE GENERALE ACCEPTANCE N.V. (« SGA »)	Curacao	IG	100,00	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT (IRELAND) LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00
. SG D'ARBITRAGE ET DE PARTICIPATION SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. SGBF S.A.	Belgique	IG	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE CONSUMER FINANCE HOLDING HELLAS S.A. ⁽¹⁾	Grèce	IG	100,00	100,00
. SG EFFEKTEN	Allemagne	IG	100,00	100,00
. SG FINANCE IRELAND LTD ⁽⁴⁾	Irlande	IG	-	100,00
. SOCIETE GENERALE IMMOBEL ⁽¹⁾	Belgique	IG	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00
. SOCIETE EUROPEENNE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. VERI SG FONDS	Allemagne	IG	100,00	100,00
. CODEIS SECURITIES S.A.	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. LLC PROSTOFINANCE	Ukraine	IG	100,00	100,00
. MILO FOREIGN DEBT FUND ⁽⁵⁾	Pays-Bas	IG	-	100,00
. MILO FDF INVESTORS CV ⁽⁵⁾	Pays-Bas	IG	-	100,00
. THE TURQUOISE FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. THE TURQUOISE II FUND	Luxembourg	IG	100,00	100,00
. PILLAR CAPITAL LIMITED PARTNERSHIP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES				
. ALD AUTOMOTIVE SRL ⁽²⁾	Roumanie	IG	92,03	-
. SG EQUIPEMENT FINANCE IBERIA SA ⁽²⁾	Espagne	IG	100,00	-
. LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE ⁽¹⁾⁽³⁾	Russie	IG	82,40	-
. LIMITED LIABILITY COMPANY RUSFINANCE BANK ⁽³⁾	Russie	IG	82,40	-
. SG EQUIPEMENT FINANCE ITALY SPA ⁽²⁾	Italie	IG	100,00	-
. AXUS SA/NV	Belgique	IG	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE A/S ⁽¹⁾	Danemark	IG	100,00	100,00
. AXUS FINLAND OY ⁽¹⁾	Finlande	IG	100,00	100,00
. AXUS ITALIANA SRL	Italie	IG	100,00	100,00
. AXUS NEDERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE AB ⁽¹⁾	Suède	IG	100,00	100,00
. ALD AUTOLEASING D GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE GROUP PLC ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE SRO	République tchèque	IG	100,00	100,00
. ALD INTERNATIONAL SAS & CO. KG ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
. ALD LEASE FINANZ GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG ALD AUTOMOTIVE PORTUGAL SOCIEDADE GERAL DE COMERCIO E ALUGUER DE BENZ SA	Portugal	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ALD AUTOMOTIVE SA ⁽¹⁾	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. AXUS LUXEMBOURG SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. DC MORTGAGE FINANCE NETHERLAND BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. EIFFEL LIMITED PARTNERSHIP	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. ESSOX SRO	République tchèque	IG	80,00	79,85	100,00	100,00
. EURO BANK SPOLKA AKCYJNA	Pologne	IG	99,52	99,52	99,52	99,52
. FIDITALIA SPA ⁽¹⁾	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. FRAER LEASING SPA	Italie	IG	73,85	73,43	73,85	73,43
. SG EQUIPMENT FINANCE CZECH REPUBLIC S.R.O.	République tchèque	IG	80,33	100,00	100,00	100,00
. SG LEASING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT LEASING POLSKA SP ZOO	Pologne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA GESELLSCHAFT FUR ABSATZFINANZIERUNG MBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. GEFA LEASING GMBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. HANSEATIC BANK GMBH & CO KG	Allemagne	IG	75,00	75,00	75,00	75,00
. MONTALIS INVESTMENT BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SGBT FINANCE IRELAND LIMITED	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE BENELUX BV	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE INTERNATIONAL GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SCHWEIZ AG	Suisse	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE SA & CO KG	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FACTORING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANS AS ⁽¹⁾	Norvège	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG HOLDING DE VALORES Y PARTICIPACIONES	Espagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG LEASING XII ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE ITALIA HOLDING SPA	Italie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGELEASE B.V. ⁽¹⁾	Pays-Bas	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. PEMA GMBH ⁽¹⁾	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. MILFORD	Belgique	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. NEW ESPORTA HOLDING LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	99,78	90,18	99,78	90,18
. SGSS DEUTSCHLAND KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT MBH	Allemagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE LIMITED ⁽¹⁾	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE COURTAGE						
. SG ENERGIE UK LIMITED	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES UK LTD	Grande-Bretagne	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASSURANCES						
. GENERAS	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. INORA LIFE LTD	Irlande	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. KOMERCNI POJISTOVNA A.S	République tchèque	IG	80,76	80,62	100,00	100,00
. SOGELIFE	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOGECAP LIFE INSURANCE	Russie	IG	96,66	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE RE SA	Luxembourg	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. CATALYST RE INTERNATIONAL LTD	Bermudes	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
BANQUES						
. SOCIETE GENERALE TCHADIENNE DE BANQUE ⁽²⁾	Tchad	IG	55,19	-	66,16	-
. BANKY FAMPANDROSOANA VAROTRA SG	Madagascar	IG	70,00	70,00	70,00	70,00
. SG DE BANQUES AU BURKINA	Burkina Faso	IG	51,27	51,19	52,61	52,53
. SG DE BANQUE EN GUINEE EQUATORIALE	Guinée Equatoriale	IG	52,44	52,44	57,24	57,24
. NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Egypte	IG	77,17	77,17	77,17	77,17
. SOCIETE GENERALE ALGERIE	Algérie	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode *	Pourcentage d'intérêt Groupe	Pourcentage de contrôle Groupe		
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
. SOCIETE GENERALE DE BANQUE AU CAMEROUN	Cameroun	IG	58,08	58,08	58,08	58,08
. SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE ⁽¹⁾	Côte d'Ivoire	IG	73,25	73,25	73,25	73,25
. SG DE BANQUES EN GUINEE	Guinée	IG	57,94	57,94	57,94	57,94
. SG DE BANQUE AU LIBAN ⁽¹⁾	Liban	ME	19,00	19,00	19,00	19,00
. SG DE BANQUES AU SENEGAL	Sénégal	IG	64,45	64,45	64,87	64,87
. SG MAROCAINE DE BANQUES ⁽¹⁾	Maroc	IG	56,91	56,91	56,91	56,91
. SG-SSB LIMITED	Ghana	IG	52,24	52,24	52,24	52,24
. UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	Tunisie	IG	57,20	57,20	52,34	52,34
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. ALD AUTOMOTIVE SA MAROC	Maroc	IG	43,54	43,54	50,00	50,00
. SOCIETE D' EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER « EQDOM »	Maroc	IG	46,31	46,31	54,92	54,92
. SOGELEASE EGYPT	Egypte	IG	70,87	70,87	80,00	80,00
. SOCIETE GENERALE DE LEASING AU MAROC	Maroc	IG	56,91	74,15	100,00	100,00
ASSURANCES						
. LA MAROCAINE VIE	Maroc	IG	88,86	88,86	99,98	99,98
AMERIQUE						
BANQUES						
. BANCO SG BRAZIL SA ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO PECUNIA S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CANADA) ⁽¹⁾	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. BANCO CACIQUE S.A. ⁽¹⁾	Brésil	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. SGFP MEXICO S. DE R.L. DE C.V. ⁽²⁾	Mexique	IG	100,00	-	100,00	-
. SGE HOLDINGS INC. ⁽¹⁾⁽²⁾	Canada	IG	100,00	-	100,00	-
. SG AMERICAS, INC. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG WARRANTS NV	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TCW GROUP INC ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	97,88	100,00	97,88	100,00
. THE TURQUOISE FUND LTD	Iles Caimans	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE ENERGY CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. MAKATEA JV INC.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	66,67	66,67
. REXUS L.L.C. ⁽⁶⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	70,83
. SG CONSTELLATION CANADA LTD.	Canada	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG FINANCE LLC	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG PREFERRED CAPITAL III, L.L.C. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SG EQUIPMENT FINANCE USA CORP.	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES DE PORTEFEUILLE						
. SOCIETE GENERALE COMMODITIES PRODUCTS, LLC ⁽⁵⁾	Etats-Unis	IG	-	100,00	-	100,00
. LYXOR ASSET MANAGEMENT HOLDING CORP. ⁽¹⁾	Etats-Unis	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ASIE ET OCEANIE						
BANQUES						
. SG PRIVATE BANKING (JAPAN) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE SECURITIES (NORTH PACIFIC) LTD	Japon	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. SOCIETE GENERALE (CHINA) LIMITED	Chine	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
SOCIETES FINANCIERES						
. FORTUNE SG FUND MANAGEMENT CO., LTD.	Chine	IP	49,00	49,00	49,00	49,00
. SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
. TH INVESTMENTS (HONG KONG) 1 LIMITED ⁽¹⁾⁽²⁾	Hong-Kong	IG	100,00	-	100,00	-
. TH INVESTMENTS (HONG-KONG) 3 LIMITED ⁽¹⁾⁽²⁾	Hong-Kong	IG	100,00	-	100,00	-
SOCIETES DE COURTAGE						
. SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG) ⁽¹⁾	Hong-Kong	IG	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode*	Pourcentage d'intérêt Groupe		Pourcentage de contrôle Groupe	
			au 31.12.2011	au 31.12.2010	au 31.12.2011	au 31.12.2010
SOCIETES DE SERVICE						
. SOCIETE GENERALE GLOBAL SOLUTION CENTRE PRIVATE LIMITED ⁽²⁾	Inde	IG	100,00	-	100,00	-
FINANCEMENTS SPECIALISES						
. SG LEASING AND RENTING CO LTD ⁽²⁾	Chine	IG	100,00	-	100,00	

* IG : Intégration Globale – IP : Intégration Proportionnelle – ME : Mise en Equivalence.

- (1) Sociétés effectuant une sous-consolidation.
(2) Sociétés entrées dans le périmètre de consolidation en 2011.
(3) Entité désormais consolidée en direct.
(4) Sociétés déconsolidées en 2011.
(5) Entités liquidées en 2011.
(6) Entités cédées sur 2011.
(7) Transmission universelle de patrimoine avec Société Générale S.A.
(8) Transmission universelle de patrimoine avec Franfinance.
(9) Fusion acquisition par Rosbank.
(10) Entité ad hoc contrôlée en substance par le Groupe.

Note 47

INFORMATION SECTORIELLE

INFORMATION SECTORIELLE PAR POLE ET SOUS-POLE

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
(En M EUR)						
Produit net bancaire	8 165	7 791	5 017	4 930	3 443	3 539
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(5 248)	(5 058)	(2 988)	(2 769)	(1 846)	(1 841)
Résultat brut d'exploitation	2 917	2 733	2 029	2 161	1 597	1 698
Coût du risque	(745)	(864)	(1 284)	(1 340)	(829)	(1 174)
Résultat d'exploitation	2 172	1 869	745	821	768	524
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	10	8	13	11	(33)	(12)
Gains nets sur autres actifs	1	6	-	1	(5)	(5)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	1	(200)	-
Résultat courant avant impôts	2 183	1 883	758	834	530	507
Impôts sur les bénéfices	(739)	(637)	(161)	(156)	(219)	(148)
Résultat net	1 444	1 246	597	678	311	359
Participations ne donnant pas le contrôle	16	13	272	186	14	16
Résultat net part du Groupe	1 428	1 233	325	492	297	343

(1) Y compris dotations aux amortissements.

	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs					
	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux investisseurs et courtage	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
(En M EUR)						
Produit net bancaire	344	477	762	699	1 063	1 094
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(342)	(457)	(619)	(551)	(1 006)	(994)
Résultat brut d'exploitation	2	20	143	148	57	100
Coût du risque	-	(3)	(1)	(4)	(12)	-
Résultat d'exploitation	2	17	142	144	45	100
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	98	100	-	-	-	-
Gains nets sur autres actifs	-	(1)	2	-	(8)	-
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	(65)	-
Résultat courant avant impôts	100	116	144	144	(28)	100
Impôts sur les bénéfices	(1)	(5)	(29)	(33)	(13)	(33)
Résultat net	99	111	115	111	(41)	67
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	2	-
Résultat net part du Groupe	99	111	115	111	(43)	67

	Banque de Financement et d'Investissement ⁽²⁾		Hors Pôles ⁽³⁾		Groupe Société Générale	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
(En M EUR)						
Produit net bancaire ⁽²⁾	5 980	7 836	862	52	25 636	26 418
Charges générales d'exploitation ⁽¹⁾	(4 748)	(4 706)	(239)	(169)	(17 036)	(16 545)
Résultat brut d'exploitation	1 232	3 130	623	(117)	8 600	9 873
Coût du risque	(563)	(768)	(896)	(7)	(4 330)	(4 160)
Résultat d'exploitation	669	2 362	(273)	(124)	4 270	5 713
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	9	6	3	94	119
Gains nets sur autres actifs	76	(6)	(54)	16	12	11
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	(265)	1
Résultat courant avant impôts	745	2 365	(321)	(105)	4 111	5 844
Impôts sur les bénéfices	(97)	(625)	(64)	95	(1 323)	(1 542)
Résultat net	648	1 740	(385)	(10)	2 788	4 302
Participations ne donnant pas le contrôle	13	10	86	160	403	385
Résultat net part du Groupe	635	1 730	(471)	(170)	2 385	3 917

(1) Y compris dotations aux amortissements.

(2) VENTILATION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ACTIVITÉ DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

(En M EUR)	2011	2010
Global Markets	4 141	5 021
Financement et Conseil	2 315	2 744
Actifs gérés en extinction	(476)	71
Total produit net bancaire	5 980	7 836

(3) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre (+1 176 M EUR au 31 décembre 2011), les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances (+66 M EUR au 31 décembre 2011) et l'impact des titres souverains, principalement lié à la Grèce, sont rattachés au Hors Pôles.

	Réseaux France		Réseaux Internationaux		Services Financiers Spécialisés et Assurances	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	197 688	191 428	97 604	92 875	136 692	136 449
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	158 583	150 997	76 905	73 081	90 405	89 910

Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs

	Gestion d'Actifs		Banque Privée		Services aux Investisseurs et courtage	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	2 846	2 941	21 110	20 678	48 704	50 003
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	546	650	22 217	24 755	62 613	65 940

	Banque de Financement et d'Investissement		Hors Pôles ⁽⁵⁾		Groupe Société Générale	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	614 652	609 795	62 076	27 903	1 181 372	1 132 072
Passifs sectoriels ⁽⁴⁾	658 468	611 663	60 523	64 101	1 130 260	1 081 097

(4) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(5) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liés au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors Pôles.

INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

DECOMPOSITION DU PNB PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
(En M EUR)						
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 215	6 345	4 492	4 029	741	726
Produits nets de commissions	4 400	4 506	1 714	1 764	487	692
Résultat net des opérations financières	1 811	1 873	1 428	2 058	593	823
Autres produits nets d'exploitation	394	354	994	956	(1)	(35)
Produit net bancaire	12 820	13 078	8 628	8 807	1 820	2 206

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
(En M EUR)								
Produits nets d'intérêts et assimilés	179	159	981	909	19	120	12 627	12 288
Produits nets de commissions	186	137	392	368	-	18	7 179	7 485
Résultat net des opérations financières	569	577	40	82	(9)	(39)	4 432	5 374
Autres produits nets d'exploitation	(9)	3	21	(5)	(1)	(2)	1 398	1 271
Produit net bancaire	925	876	1 434	1 354	9	97	25 636	26 418

DECOMPOSITION DES AGREGATS BILANTIELS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	France		Europe		Amériques	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)						
Actifs sectoriels	931 417	813 508	140 021	159 882	70 231	117 275
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	886 865	770 503	134 648	153 416	72 065	118 411

	Asie		Afrique		Océanie		Total	
	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2010
(En M EUR)								
Actifs sectoriels	15 052	18 000	24 647	23 222	4	185	1 181 372	1 132 072
Passifs sectoriels ⁽⁶⁾	14 344	17 463	22 318	21 161	20	143	1 130 260	1 081 097

(6) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

Note 48

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montants des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice :

	2011	2010
(En M EUR)		
Honoraires relatifs au commissariat aux comptes, à la certification et à l'examen des comptes individuels et consolidés	31	30
Honoraires relatifs aux autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	6	3
Total	37	33

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Société Générale - Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant sur l'évaluation des écarts d'acquisition, l'évaluation des impôts différés actifs ainsi que sur des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe.
- Dans le contexte plus spécifique de volatilité des marchés financiers et de la crise des finances publiques de certains pays :
- Votre société détaille dans la note 3 ses expositions indirectes à l'immobilier résidentiel américain et dans la note 25 les expositions sur certains pays de la zone euro, ainsi que les processus mis en place et les modalités retenues pour les valoriser ou les apprécier. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à leurs valorisations, à l'estimation du risque de crédit et à sa couverture par des dépréciations, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans les notes précitées.
- Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées et leur observabilité, ainsi que la prise en compte des risques généralement constatés sur les marchés, dans les valorisations.

- Comme indiqué dans les notes 3 et 6, votre société a procédé à des estimations destinées à prendre en compte l'incidence de la variation de son risque de crédit propre sur l'évaluation de certains passifs financiers comptabilisés en juste valeur. Nous avons vérifié le caractère approprié des paramètres retenus à cet effet.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marc MICKELER

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

COMPTES SOCIAUX

Rapport de gestion de Société Générale

ANALYSE DU BILAN DE SOCIETE GENERALE

ACTIF

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
<i>En Md EUR au 31 décembre</i>			
Emplois de trésorerie et interbancaires	142	115	27
Crédits à la clientèle	272	282	(10)
Opérations sur titres	344	375	(31)
– dont titres reçus en pension livrée	112	95	17
Autres comptes financiers	236	199	37
– dont primes sur instruments conditionnels	117	108	9
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	2	0
Total actif	994	972	22

PASSIF

	31.12.2011	31.12.2010	Variation
<i>En Md EUR au 31 décembre</i>			
Ressources de trésorerie et interbancaires ⁽¹⁾	240	214	26
Dépôts de la clientèle	320	380	(60)
Dettes obligataires et subordonnées ⁽²⁾	24	25	(0)
Opérations sur titres	156	126	30
– dont titres donnés en pension livrée	110	71	39
Autres comptes financiers et provisions	225	200	25
– dont primes sur instruments conditionnels	120	112	9
capitaux propres	29	28	1
Total passif	994	972	22

(1) Y compris les titres de créances négociables.

(2) Y compris les TSDI.

Le bilan de Société Générale ressort à 994 Md EUR en légère augmentation par rapport au 31 Décembre 2010.

Cette augmentation est la résultante de deux effets combinés, le contexte économique et financier fortement affecté par la crise de la zone euro et la priorité de Société Générale d'accélérer sa transformation afin de s'adapter aux nouvelles contraintes en capital et en liquidité.

Ainsi les dépôts disponibles en banques centrales augmentent significativement (+23%) tout au long de l'année principalement en Europe et aux États-Unis.

L'évolution du poste des crédits à la clientèle reflète d'une part le dynamisme de la production des crédits à l'habitat et à l'équipement et d'autre part une réduction progressive de

l'activité du marché des entreprises et de la clientèle financière conduisant à une diminution des encours de crédit et à une décollecte des dépôts non collatéralisés des investisseurs institutionnels (-19%).

L'évolution du portefeuille titres reflète les actions menées par la Banque de Financement et d'Investissement afin de réduire la taille de son bilan et son exposition aux risques de marché ainsi que les conditions défavorables de marché (chute des indices boursiers, faibles volumes). L'allègement des positions de marché porte à hauteur de -32 Md EUR sur les actifs de transaction actions et autres titres à revenus variable et dans une moindre mesure sur les obligations à revenus fixes pendant que Société Générale renforce son portefeuille de placement (+25 Md EUR).

Pour les autres comptes financiers, volatiles par essence, tant à l'actif qu'au passif, la variation est liée à la valorisation des dérivés et à la croissance des dépôts de garantie versés et reçus au titre des opérations de marché.

Société Générale dispose d'un panel diversifié de sources et de supports de refinancement :

- des ressources stables composées des capitaux propres et d'emprunts subordonnés (53 Md EUR) ;
- des ressources clientèle collectées sous forme de dépôts qui constituent une part significative des ressources (32% du total bilan) ;
- des ressources de marché levées grâce à une politique active de diversification qui s'appuie sur diverses natures de

dette (émissions obligataires non sécurisées et sécurisées...), de supports d'émissions (EMTN, Certificats de Dépôts), de devises et de bassins d'investisseurs (103 Md EUR) ;

- des ressources issues d'opérations interbancaires (136 Md EUR) et de titres donnés en pension livrée (110 Md EUR).

Grâce à cette diversification de ses sources de financement, Société Générale a refinancé en 2011 le renouvellement de sa dette arrivant à maturité au cours de l'année ainsi que les besoins de ses activités commerciales. Société Générale entend maintenir cette politique afin d'accompagner de manière équilibrée l'évolution de son bilan.

ANALYSE DU RESULTAT DE SOCIETE GENERALE

	2011						2010		
	11/10		11/10		11/10		France	Etranger	Société Générale
	France	(%)	Etranger	(%)	Société Générale	(%)			
<i>(En M EUR)</i>									
Produit net bancaire	9 468	13	2 315	(24)	11 783	3	8 393	3 029	11 422
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	(6 704)	7	(1 584)	(6)	(8 288)	4	(6 247)	(1 688)	(7 935)
Résultat brut d'exploitation	2 764	29	731	(45)	3 495	0	2 146	1 341	3 487
Coût du risque	(723)	132	(42)	(80)	(765)	45	(312)	(215)	(527)
Résultat d'exploitation	2 041	11	689	(39)	2 730	(8)	1 834	1 126	2 960
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(1 651)	64	(265)	N/A	(1 916)	145	(1 005)	224	(781)
Résultat courant avant impôt	390	(53)	424	(69)	814	(63)	829	1 350	2 179
Impôt sur les bénéfices	418	N/A	(213)	22	205	N/A	(642)	(175)	(817)
Résultat net	808	N/A	211	(82)	1 019	(25)	186	1 175	1 362

En 2011, Société Générale extériorise un résultat brut d'exploitation de + 3,5 Md EUR sensiblement égal à celui de 2010.

- Le produit net bancaire ressort en légère hausse à + 11,8 Md EUR, par rapport à 2010 (+ 11,4 Md EUR).
- Malgré la crise de la zone euro qui a pesé sur la confiance des entreprises et des épargnants en 2011, la Banque de Détail en France a montré un bon dynamisme commercial. La volonté de Société Générale de participer activement au soutien de l'économie est matérialisée par une progression des encours de crédits sur l'année. L'activité avec la clientèle commerciale a également bénéficié des mesures visant à renforcer la satisfaction des clients, notamment l'optimisation des délais d'octroi de crédits. Par ailleurs, les encours moyens de prêts immobiliers sont en croissance de +5,4% sur l'année, grâce notamment au dynamisme de l'activité au premier semestre.
- Les activités de la Banque de Financement et d'Investissement voient leurs revenus se contracter en 2011 en raison d'un second semestre très affecté par la crise de la dette souveraine européenne, conduisant à un niveau d'activité particulièrement faible sur le marché des émissions primaires et une activité secondaire réduite par le haut degré d'incertitude et la volatilité des marchés de dette. Les activités sur actions qui avaient maintenu un bon niveau d'activité jusqu'au troisième trimestre sont ralenties

en fin d'année par la baisse des volumes observée sur le marché.

- Les frais de gestion s'élèvent à 8,3 Md EUR pour 2011. Ils intègrent des provisions pour restructuration, principalement sur la Banque de Financement et d'Investissement, à hauteur de 195 M EUR et la charge des taxes systémiques imposées par les États français et britannique pour 84 M EUR en année pleine. Retraités de ces éléments, ils sont globalement stables (+0,9 % en données courantes) par rapport à 2010.
- Hors incidence de la charge du risque de 233 M EUR sur la dette souveraine grecque intégrant une décote de 75 % du nominal en moyenne, le coût du risque est stable par rapport à 2010.
- Le résultat d'exploitation de la Banque est en diminution par rapport à 2010 et s'élève à fin 2011 à 2,7 Md EUR.
- La forte dégradation des pertes sur actifs immobilisés résulte principalement de la constatation de dépréciations sur les titres de participations dont Geniki pour 887 M EUR et Généal pour 469 M EUR.
- Le résultat net après impôt s'établit donc à 1,0 Md EUR fin 2011, en dégradation par rapport à 2010 (- 25 %), compte tenu du caractère non récurrent lié au contexte économique des provisions enregistrées en 2011 sur les titres de participation.

ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS

	31.12.2011					31.12.2010				
	Dettes non échues				Dettes échues	Total	Dettes non échues			
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours				1 à 30 jours	31 à 60 jours	plus de 60 jours	Dettes échues
										Total
<i>(En M EUR)</i>										
Dettes fournisseurs	46,9	20,9	0,6		72,9	141,3	60,5	13,4	2,0	75,3

Les dates d'échéance correspondent à des conditions calculées à 60 jours date de factures.

Le traitement des factures fournisseurs de Société Générale en France est en grande partie centralisé. Le service en charge de ce traitement assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées par l'ensemble des directions fonctionnelles et des pôles de Société Générale en France. Les agences du

réseau France quant à elles disposent d'équipes spécifiques de traitement et de règlement de leurs propres factures.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Groupe, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation de celles-ci par les services ordonnateurs des prestations. Une fois cette validation obtenue, le délai moyen de règlement des factures est compris entre 3 et 7 jours.

RESULTATS FINANCIERS DE SOCIETE GENERALE (AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

	2011	2010	2009	2008	2007
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en M EUR) ⁽¹⁾	970	933	925	726	583
Nombre d'actions émises ⁽²⁾	776 079 991	746 421 631	739 806 265	580 727 244	466 582 593
Résultats globaux des opérations effectuées (en M EUR)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽³⁾	31 197	26 714	29 577**	36 238	43 940
Résultat avant impôts, amortissements, provisions, participation et FRBG	4 980	4 057	5 693	(836)	(2 248)
Participation des salariés attribuée au cours de l'exercice	31	15	22	45	29
Impôt sur les bénéfices	(205)	817	(554)	(1 956)	(1 932)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1 019	1 362	922	(2 964)	(961)
Distribution de dividendes	— ⁽⁴⁾	1 306	185	697	420*
Résultats ajustés des opérations réduits à une seule action (en EUR)					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	6,64	4,32	8,41	1,85	(0,74)
Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,31	1,82	1,25	(5,10)	(2,06)
Dividende versé à chaque action	— ⁽⁴⁾	1,75	0,25	1,20	0,90
Personnel					
Effectifs moyen	47 540	46 316	46 181	45 698	44 768
Montant de la masse salariale (en M EUR)	3 298	3 340	3 109	2 813	2 647
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) (en M EUR)	1 349	1 443	1 394	1 212	1 343

* Le dividende proposé au titre de l'exercice 2007 a été prélevé sur les réserves spéciales des plus-values à long terme.

** Montant corrigé par rapport aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

(1) Société Générale a procédé en 2011 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 37,1 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 1 067,5 M EUR :

- 29,9 M EUR liés à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 858,8 M EUR ;
- 7,2 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 208,7 M EUR.

(2) Au 31 décembre 2011, le capital se compose de 776 079 991 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

(3) Le chiffre d'affaires est formé des produits d'intérêts, des revenus des titres à revenu variable, des commissions reçues, du résultat net des opérations financières et des autres produits d'exploitation.

(4) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale.

Etats financiers de Société Générale

BILAN SOCIAL

ACTIF

(En M EUR)		31.12.2011	31.12.2010
Caisse, banques centrales, Comptes courants postaux		32 077	4 825
Créances sur les établissements de crédit	(note 2)	176 322	164 178
Opérations avec la clientèle	(note 3)	316 528	322 765
Opérations de crédit-bail et de location assimilées		80	184
Effets publics et valeurs assimilées	(note 4)	42 503	47 147
Obligations et autres titres à revenu fixe	(note 4)	125 582	133 966
Actions et autres titres à revenu variable	(note 4)	27 266	59 756
Participations et autres titres détenus à long terme	(note 5)	543	2 500
Parts dans les entreprises liées	(note 6)	35 146	35 836
Immobilisations corporelles et incorporelles	(note 7)	1 627	1 510
Actions propres	(note 8)	675	686
Autres actifs et comptes de régularisation	(note 9)	236 006	198 897
Total		994 355	972 250

HORS-BILAN

(En M EUR)		31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement donnés	(note 18)	125 011	167 147
Engagements de garantie donnés	(note 18)	221 252	236 397
Engagements donnés sur titres		17 377	16 841
Opérations en devises	(note 31)	835 457	971 235
Engagements sur instruments financiers à terme	(note 19)	19 902 028	17 769 008

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2011	31.12.2010
Banques centrales, Comptes courants postaux		389	2 769
Dettes envers les établissements de crédit	(note 10)	189 903	132 483
Opérations avec la clientèle	(note 11)	376 623	412 809
Dettes représentées par un titre	(note 12)	109 245	121 093
Autres passifs et comptes de régularisation	(note 13)	224 604	216 927
Provisions	(note 14)	46 598	37 280
Dettes subordonnées	(note 16)	18 066	20 799
Capitaux propres			
Capital	(note 17)	970	933
Primes d'émission	(note 17)	19 772	18 704
Réserves et report à nouveau	(note 17)	7 166	7 091
Résultat de l'exercice	(note 17)	1 019	1 362
Sous-total		28 927	28 090
Total		994 355	972 250

HORS-BILAN

<i>(En M EUR)</i>		31.12.2011	31.12.2010
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	(note 18)	43 039	62 569
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	(note 18)	53 664	55 608
Engagements reçus sur titres		18 002	16 923
Opérations en devises	(note 31)	834 193	970 938

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

		2011	2010
<i>(En M EUR)</i>			
Intérêts et produits assimilés		23 514	19 495
Intérêts et charges assimilées		(19 287)	(14 582)
Net des intérêts et produits assimilés	(note 20)	4 227	4 913
Produits nets des opérations de crédit-bail et de location		7	16
Revenus des titres à revenu variable	(note 21)	3 254	2 141
Commissions (produits)		3 980	3 996
Commissions (charges)		(1 281)	(1 170)
Net des commissions	(note 22)	2 699	2 826
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	(note 23)	2 092	1 521
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	(note 23)	(488)	(59)
Autres produits d'exploitation bancaire		6 934	195
Autres charges d'exploitation bancaire		(6 942)	(131)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire		(8)	64
Produit net bancaire		11 783	11 422
Frais de personnel	(note 24)	(4 845)	(4 866)
Autres frais administratifs		(3 114)	(2 751)
Dotations aux amortissements		(329)	(318)
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements		(8 288)	(7 935)
Résultat brut d'exploitation		3 495	3 487
Coût du risque	(note 27)	(765)	(527)
Résultat d'exploitation		2 730	2 960
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(note 28)	(1 916)	(781)
Résultat courant avant impôt		814	2 179
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices	(note 29)	205	(817)
Dotation nette aux provisions réglementées		-	-
Résultat net		1 019	1 362

Une information sur les honoraires des Commissaires aux comptes est mentionnée dans les notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2011 du groupe Société Générale ; en conséquence, cette information n'est pas fournie dans les notes annexes aux comptes sociaux de Société Générale.

(Les notes annexes qui figurent aux pages suivantes font partie intégrante des états financiers.)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Note 1

PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Les comptes individuels de Société Générale ont été établis conformément aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. Les états financiers des succursales étrangères ayant été établis d'après les règles des pays d'origine, les principaux retraitements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes comptables français. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF modifié par le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

COMPARABILITE DES COMPTES

Société Générale a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2011 le règlement n° 2011-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 10 novembre 2011 relatif au traitement comptable de la prime de partage des profits prévue à l'article 1 de la loi 2011-894 du 28 juillet 2011. L'application de ce règlement ne constitue pas un changement de méthode comptable.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

Les opérations réalisées dans le cadre de la banque d'intermédiation sont maintenues à leur coût historique et dépréciées en cas de risque de contrepartie. Les résultats attachés à ces opérations sont enregistrés prorata temporis en respectant le principe de séparation des exercices. Les opérations sur instruments financiers à terme réalisées afin de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de la banque d'intermédiation entrent dans ce cadre.

Les opérations réalisées dans le cadre des activités de marché sont généralement évaluées à leur valeur de marché à l'exception des prêts, emprunts et titres de placement qui suivent la règle du nominalisme (Cf. infra). Lorsque les marchés sur lesquels sont conclus ces instruments ne présentent pas une liquidité suffisante, l'évaluation à la valeur

de marché est corrigée pour intégrer une décote prudentielle. De plus, les évaluations déterminées à partir de modèles internes font l'objet d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction de la complexité du modèle utilisé et de la durée de vie de l'instrument financier.

METHODE DE CONVERSION DES COMPTES EN DEVISES ETRANGERES

Lorsqu'ils sont exprimés en devises, le bilan et le hors-bilan des succursales sont convertis sur la base des cours de change officiels à la date de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen du mois de leur réalisation. La différence de conversion sur les réserves, le report à nouveau et le résultat qui résulte de l'évolution des cours de change est portée dans une rubrique de réserves intitulée *Écart de conversion*. Le résultat des opérations de couverture des pertes ou profits provenant de la conversion des résultats en devises des succursales vient également en variation des réserves dans cette même rubrique.

L'écart de conversion relatif aux dotations en capital des succursales étrangères figure dans la rubrique *Comptes de régularisation*.

Conformément à l'avis n° 98-01 du Conseil national de la comptabilité, les écarts de conversion relatifs aux succursales de la zone Euro sont maintenus dans les capitaux propres, et ne seront inscrits au compte de résultat que lors de la cession de ces entités.

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE – ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle. Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes ont fait l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devise identiques, même entité de comptabilisation, et existence d'une lettre de fusion de comptes.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi de prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultat sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par Société Générale de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garantie.

Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou de provisions sur engagements douteux à hauteur des pertes probables. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le montant de la dépréciation pour créances douteuses est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Par ailleurs, le montant de dépréciations ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées dans la rubrique *Coût du risque*, ainsi que les reprises de dépréciations liées au passage du temps.

Par ailleurs, l'existence, au sein d'un portefeuille homogène d'un risque de crédit avéré sur un ensemble d'instruments financiers donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances. Le montant de la dépréciation est déterminé notamment en fonction de données historiques sur les taux de défaut et de pertes constatées par portefeuille homogène ajustées pour prendre en compte l'évolution de la situation économique ayant affecté ces portefeuilles et, le cas échéant, par le jugement d'experts. Les variations de dépréciations ainsi calculées sont enregistrées en *Coût du risque*.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Au moment de la restructuration, tout écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration au taux d'intérêt effectif d'origine fait l'objet d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en *Coût du risque*. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée dans la marge d'intérêt sur la durée de vie des créances concernées.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

PORTFEUILLE-TITRES

Les titres sont classés en fonction de :

- leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable ;
- leur portefeuille de destination : transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

• Titres de transaction

Ce sont les titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur

de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également classés en titres de transaction, les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres est porté au compte de résultat, dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières*. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe*.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les autres titres détenus à long terme, les titres de participation et les parts dans les entreprises liées.

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas des titres cotés, celle-ci

est déterminée en fonction du cours de Bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les revenus de dividendes attachés aux actions classées en titres de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenu fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

A la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base de leur valeur probable de négociation et, dans le cas des titres cotés, des cours de Bourse les plus récents. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées dans la rubrique *Résultat net sur opérations financières* du compte de résultat.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention ;
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si Société Générale a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

• Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels Société Générale a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de

détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement incluent également les titres de transaction et de placement que Société Générale a décidé de reclasser dans les conditions particulières décrites ci-dessus (situation exceptionnelle de marché ou titres qui ne sont plus négociables sur un marché actif).

Ces titres d'investissement peuvent être désignés comme éléments couverts dans le cadre d'une opération de couverture affectée ou de couverture globale du risque de taux d'intérêt réalisée au moyen d'instruments financiers à terme.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont enregistrées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés* du compte de résultat.

• Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des Titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de Société Générale, et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de sociétés ayant des administrateurs ou des Dirigeants communs avec Société Générale, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus ;
- titres de sociétés appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision ;
- titres représentant plus de 10 % des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de Société Générale.

Il s'agit d'autre part des Autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par Société

Générale, sous forme de titres, dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme sont comptabilisés à leur coût d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés au compte de résultat dans la rubrique *Revenus des titres à revenu variable*.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont évalués à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de Bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange, sont comptabilisées dans la rubrique *Gains nets sur actifs immobilisés*.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les coûts d'emprunts correspondant à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses externes de matériels et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de l'actif en vue de son utilisation.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Dotations aux amortissements*. Pour les immeubles d'exploitation, Société Générale a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissement suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupe électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Câblages techniques	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Agencements	Protection incendie	10 ans
	Finitions, second œuvre, abords	

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 à 20 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans
Concessions, brevets, licences, etc.	5 à 20 ans

DETTE ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTE REPRESENTEE PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont enregistrés en totalité dans les charges de ce même exercice, dans la rubrique *Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe* du compte de résultat.

DETTE SUBORDONNEES

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

PROVISIONS

Les provisions comprennent :

- les provisions pour risques pays à caractère de réserve qui sont déterminées de manière forfaitaire en date d'arrêté sur la base de l'appréciation par Société Générale des risques portés par le Groupe sur les pays concernés ou les débiteurs situés dans ces pays en fonction de différents critères, tels que l'évaluation de la situation économique, financière et sociopolitique du pays, ou encore les taux de décote appliqués sur le marché secondaire;
- les provisions concernant des engagements par signature ;
- les provisions pour risques divers et litiges.

Un descriptif des risques et litiges en cours est fourni dans le rapport sur la gestion des risques.

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Le règlement 99-06 du Comité de la réglementation bancaire a défini les ressources du fonds de garantie des dépôts. Elles sont constituées de certificats d'association souscrits par chaque établissement, et de cotisations annuelles. Le règlement 99-08 du Comité de la réglementation bancaire a fixé le montant global des cotisations dont le versement a été

appelé auprès de la place au cours de la période 1999 à 2002 afin de constituer le fonds de garantie. La moitié de ces cotisations a été versée sous la forme d'un dépôt de garantie. Les certificats d'association et les dépôts de garantie sont classés au bilan parmi les débiteurs divers. L'ensemble des cotisations déterminées pour la constitution initiale du fonds de garantie et dont le versement par Société Générale est intervenu au cours des exercices 2000 à 2002 avait fait l'objet d'une provision dotée à fin 1999 en résultat exceptionnel. Depuis lors, les cotisations versées sont enregistrées en *Autres frais administratifs*.

Dans le cas de plans d'options d'achat et de plans d'attribution gratuite d'actions consentis aux salariés, une provision doit être constatée à hauteur de la moins-value que subira l'entité lors de la remise des actions aux salariés.

Cette provision pour risques est dotée dans la rubrique *Frais de personnel* pour un montant égal à la différence :

- entre le cours de Bourse des actions propres à la date d'arrêté et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité n'a pas encore acquis les actions propres à remettre aux salariés ;
- entre le prix de revient des actions propres déjà détenues et le prix d'exercice (zéro en cas d'attribution gratuite d'actions) si l'entité a déjà acquis les actions propres à remettre aux salariés.

Lorsque l'attribution des actions aux salariés est conditionnée à la présence de ces derniers dans l'entité à l'issue du plan ou à la réalisation d'une condition de performance, la dotation à la provision est étalée linéairement sur la durée de cette période d'acquisition des droits.

Dans le cas de plans d'options de souscription d'actions, aucune charge ne doit être comptabilisée au titre des actions à émettre.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour Société Générale des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour Société Générale font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en *produit net bancaire* au sein de la marge d'intérêts. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existants à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

ACTIONS PROPRES

Conformément aux dispositions de l'avis n° 2000-05 du Conseil national de la comptabilité relatif à la comptabilisation des actions propres détenues par une entreprise relevant du CRBF, les actions Société Générale acquises en vue de leur attribution aux salariés dans le cadre des dispositions législatives en vigueur sont inscrites en « titres de placement » (actions propres) à l'actif du bilan.

Les actions Société Générale détenues dans le cadre d'un soutien de cours ou d'opérations d'arbitrage sur indice CAC 40 sont présentées parmi les « titres de transaction ».

OPERATIONS EN DEVISES

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat. Conformément au règlement 89-01 du Comité de la réglementation bancaire, les opérations de change à terme dites « sèches » ou effectuées en couverture d'autres opérations de change à terme sont évaluées selon le cours de change à terme restant à courir de

la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes au sens de l'article 9 du règlement précité, sont parallèlement rapportés au compte de résultat de manière linéaire sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

OPERATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du Comité de la réglementation bancaire et de l'instruction 94-04 de la Commission bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours ; il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leur sont associés. Les dérivés de crédit achetés à titre de couverture du risque de crédit sur des actifs financiers non évalués à leur valeur de marché sont quant à eux classés et traités comme des engagements de garanties reçus.

Plusieurs cas sont à distinguer en ce qui concerne la comptabilisation des résultats afférents aux instruments financiers à terme :

• Opérations de couverture

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. S'ils concernent des instruments de taux d'intérêt, ils sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits et charges sur les éléments couverts, en produits nets d'intérêts. S'ils concernent des instruments autres que de taux (instruments sur actions, indices boursiers, de change, etc.), ils sont comptabilisés en *Résultat net sur opérations financières*, dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat. Ils sont inscrits en *Résultat net sur opérations financières* dans la rubrique *Résultat sur instruments financiers à terme*.

• Opérations de marché

Les opérations de marché incluent d'une part des instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé, ainsi que des instruments (tels que les dérivés de crédit, options complexes ...) qui, bien que négociés de gré à gré sur des marchés moins liquides, sont inclus dans des portefeuilles de transaction, et d'autre part certains instruments de dettes intégrant une composante d'instrument financier à terme dès lors que ce classement reflète de manière plus appropriée les résultats et risques associés. Ces opérations sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture ; en l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations sont corrigées le cas échéant d'une décote (Reserve policy) déterminée en fonction des instruments concernés et des risques associés et intégrant :

- une valorisation prudente de l'ensemble des instruments, quelle que soit la liquidité du marché ;
- une réserve estimée en fonction de la taille de la position et destinée à couvrir le risque d'emprise ;
- une correction au titre de la moindre liquidité des instruments et des risques de modèles dans le cas des produits complexes ainsi que des opérations traitées sur des marchés moins liquides (car récents ou plus spécialisés).

Par ailleurs, pour les opérations sur instruments financiers à terme de taux d'intérêt négociées de gré à gré, la valeur de marché tient compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs.

Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat en *Résultat net sur opérations financières*.

Les pertes ou profits relatifs à certains contrats conclus dans le cadre notamment des activités de trésorerie gérées par la salle des marchés afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux d'intérêt, sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. En fin d'exercice, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques dont la contrepartie est enregistrée en *Résultat net sur opérations financières*.

PRODUITS NETS DE COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Société Générale enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, les commissions d'arbitrage, ou les pénalités sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique *Produits de commissions – Prestations de services et Autres*.

Dans le cadre des opérations de syndication, le taux d'intérêt effectif de la fraction de financement conservée à l'actif de Société Générale est aligné sur celui des autres participants en y intégrant si nécessaire une quote-part des commissions de prise ferme et de participation ; le solde de ces commissions est enregistré en résultat à la fin de la période de syndication. Les commissions d'arrangement sont prises en résultat à la date de conclusion juridique de l'opération. Ces commissions sont portées au compte de résultat dans la rubrique *Produits de commissions – Opérations sur marchés primaires*.

FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique *Frais de personnel* comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges liées aux opérations de restructuration.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Société Générale, en France et dans ses succursales à l'étranger, peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnités de fin de carrière ;
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de contrat de travail.

• Avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de Société Générale sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels Société Générale s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan en *Provisions* pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10 % de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies ;
- 10 % de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en *Frais de personnel* au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

• Avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

COUT DU RISQUE

Le contenu de la rubrique *Coût du risque* comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

La rubrique *Gains ou pertes sur actifs immobilisés* regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, et immobilisations d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au sein du *produit net bancaire*.

CHARGE FISCALE

• Impôts courants

Société Générale a mis en place, depuis l'exercice 1989, un dispositif d'intégration fiscale. Au 31 décembre 2011, 344 sociétés filiales ont conclu une convention d'intégration fiscale avec Société Générale. Chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale avec Société Générale.

Le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,3 % ; depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées sous réserve de la taxation d'une quote-part de frais et charges de 3,44 %. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3 % (assise sur l'impôt sur les sociétés après application d'un abattement de 0,76 M EUR) instaurée en 2000. En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés

dans lesquelles la participation est au moins égale à 5 % sont exonérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille-titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique *Impôts sur les bénéfices* du compte de résultat.

• Impôts différés

Société Générale utilise la faculté d'enregistrer des impôts différés dans ses comptes sociaux.

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables retraitées et les valeurs fiscales des éléments de bilan. La méthode appliquée est celle du report variable selon laquelle les impôts différés constatés au cours des exercices antérieurs sont modifiés lors d'un changement de taux d'imposition. L'effet correspondant est enregistré en augmentation ou en diminution de la charge d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé nets sont pris en compte dès lors qu'il existe une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Pour l'exercice 2011 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43 % pour les résultats imposés au taux normal ; pour les résultats imposés au taux réduit, le taux retenu est de 3,44 % compte tenu de la nature des opérations concernées.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font pas l'objet d'une actualisation dès lors que son effet n'est pas significatif ou qu'un échéancier précis de reversement n'a pu être établi.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

La rubrique *Résultat exceptionnel* comprend les produits et charges encourus par Société Générale dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de Société Générale.

Note 2

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Comptes et prêts		
à vue		
Comptes ordinaires	9 707	9 621
Prêts et comptes au jour le jour	610	1 799
Valeurs reçues en pension au jour le jour	-	-
à terme		
Prêts et comptes à terme	91 882	92 778
Prêts subordonnés et participatifs	5 540	4 972
Valeurs reçues en pension à terme	239	313
Créances rattachées	433	407
Total brut	108 411	109 890
Dépréciations	(130)	(104)
Total net	108 281	109 786
Titres reçus en pension	68 041	54 392
Total⁽¹⁾⁽²⁾	176 322	164 178

(1) Au 31 décembre 2011, le montant des créances douteuses s'élève à 245 M EUR (dont 27 M EUR de créances douteuses compromises) contre 328 M EUR (dont 100 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2010.

(2) Dont créances concernant les entreprises liées : 83 637 M EUR au 31 décembre 2011 (contre 95 564 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 3

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Créances commerciales ⁽¹⁾	2 021	1 969
<i>Autres concours à la clientèle :</i>		
Crédits de trésorerie	56 095	61 822
Crédits à l'exportation	10 686	9 204
Crédits d'équipement	46 294	45 144
Crédits à l'habitat	66 723	65 491
Autres crédits à la clientèle	68 112	75 602
Sous-total⁽²⁾⁽³⁾	247 910	257 263
Comptes ordinaires débiteurs	23 439	24 549
Créances rattachées	1 256	1 227
Total brut	274 626	285 008
Dépréciations	(3 202)	(3 271)
Total net	271 424	281 737
Valeurs reçues en pension	1 274	344
Titres reçus en pension	43 830	40 684
Total⁽⁴⁾	316 528	322 765

(1) Dont créances remises en garantie de passif : 128 962 M EUR dont éligibles au refinancement de la Banque de France : 16 527 M EUR au 31 décembre 2011 (15 968 M EUR au 31 décembre 2010).

(2) Dont prêts participatifs : 1 292 M EUR au 31 décembre 2011 (1 542 M EUR au 31 décembre 2010).

(3) Au 31 décembre 2011, le montant des créances douteuses s'élève à 6 673 M EUR (dont 2 873 M EUR de créances douteuses compromises) contre 6 817 M EUR (dont 3 026 M EUR de créances douteuses compromises) au 31 décembre 2010.

(4) Dont créances concernant les entreprises liées : 67 601 M EUR au 31 décembre 2011 (84 821 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 4

EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE, ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE

	31.12.2011				31.12.2010			
	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Total
<i>(En M EUR)</i>								
Portefeuille de transaction	20 128	26 957	71 485	118 570	35 462	58 886	94 166	188 514
Portefeuille de placement ⁽¹⁾ :								
Montant brut	22 149	217	54 079	76 445	11 473	826	39 286	51 585
Dépréciations ⁽²⁾	(208)	(19)	(571)	(798)	(133)	(12)	(263)	(408)
Montant net	21 941	198	53 508	75 647	11 340	814	39 023	51 177
Portefeuille d'investissement :								
Montant brut	231	-	293	524	217	-	620	837
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant net	231	-	293	524	217	-	620	837
Créances rattachées	203	111	296	610	128	56	157	341
Total	42 503	27 266	125 582	195 351	47 147	59 756	133 966	240 869

(1) Dont titres éligibles au refinancement Banque de France : 49 055 M EUR.

(2) Dont 126 M EUR de dépréciation sur les Titres d'Etat Grec.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES TITRES

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Valeur estimée des titres de placement :		
Plus-values latentes*	2 013	605
Résultat latent du portefeuille d'investissement hors portefeuille reclassé	19	17
Montant des primes et décotes afférentes aux titres de placement et d'investissement	(9)	(31)
Parts d'OPCVM détenues :		
– OPCVM français	3 054	7 339
– OPCVM étrangers	4 311	8 504
dont OPCVM de capitalisation	12	12
Montant des titres cotés**	114 929	123 828
Montant des titres subordonnés	382	377
Montant des titres prêtés	7 327	10 863

* Ces montants ne tiennent pas compte des résultats latents afférents aux instruments financiers affectés en couverture des titres de placement.

** Au 31 décembre 2011, le montant des titres de transaction cotés s'élève à 42 075 M EUR contre 78 918 M EUR au 31 décembre 2010.

TRANSFERT DE PORTEFEUILLES

En application de l'avis du CNC 2008-19 publié en Décembre 2008, Société Générale a procédé aux transferts suivants au 4ème trimestre 2008 :

	Valeur comptable au 31/12/2007	Valeur comptable en date de transfert Portefeuille de destination			Total	Valeur comptable au 31/12/2011	Juste valeur au 31/12/2011
		Portefeuille de placement	Portefeuille d'investissement				
Portefeuille d'origine							
Portefeuille de transaction							
Obligations et autres instruments de dettes	24 078	28	21 066	21 094		112	112

Le montant du résultat sur l'exercice 2011 qui aurait été enregistré en produit net bancaire si les instruments n'avaient pas été reclassés se serait élevé à 2 M EUR.

La variation de valeur des titres reclassés s'explique par l'apport de la branche d'activité à la société IEC en date du 5 novembre 2010 pour 17 762 M EUR et par une cession en 2011 de 248 M EUR.

Note 5

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Etablissements de crédit	391	402
Autres ⁽¹⁾	191	2 136
Total brut	582	2 538
Dépréciations	(39)	(38)
Total net	543	2 500

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

- la cession de Ballane : – 1 188 M EUR ;
- la cession de Silver Peak : – 415 M EUR ;
- la cession de Hornby Lane : – 277 M EUR.

Note 6

PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Etablissements de crédit	28 270	27 374
Cotés	7 836	6 396
Non cotés	20 434	20 978
Autres	12 994	12 161
Cotés		
Non cotés	12 994	12 161
Total brut des parts dans les entreprises liées⁽¹⁾	41 264	39 535
Dépréciations ⁽²⁾	(6 118)	(3 699)
Total net	35 146	35 836

(1) Les principaux mouvements de l'exercice concernent :

- l'augmentation de capital Geniki : + 575 M EUR ;
- l'acquisition de titres Rosbank et la fusion absorption SG Vostok/Rosbank : + 500 M EUR ;
- l'augmentation de capital SG Banco Brazil : + 151 M EUR ;
- l'augmentation de capital SG Srbija : + 105 M EUR.

(2) Les principaux mouvements sur provisions concernent :

- la dépréciation de Geniki : + 887 M EUR ;
- la dépréciation de Geneval : + 469 M EUR ;
- la dépréciation de Société Générale Holding de Participations : + 246 M EUR ;
- la dépréciation de SG Americas Inc : + 228 M EUR.

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 7

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute 31.12.2010	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute 31.12.2011	Amortissements et dépréciations cumulés 31.12.2011	Valeur nette 31.12.2011
<i>(En M EUR)</i>							
IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION							
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement	-				-	-	-
Logiciels, frais d'études informatiques	1 055	69	(7)	101	1 218	(902)	316
Autres	449	193		(111)	531	(18)	513
Sous-total	1 504	262	(7)	(10)	1 749	(920)	829
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	456	50	(3)	10	513	(143)	370
Autres	2 034	154	(46)	(20)	2 122	(1 698)	424
Sous-total	2 490	204	(49)	(10)	2 635	(1 841)	794
IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION							
<i>Immobilisations corporelles</i>							
Terrains et constructions	6	1		-	7	(4)	3
Autres	8	-	(1)	-	7	(6)	1
Sous-total	14	1	(1)	-	14	(10)	4
Total immobilisations	4 008	467	(57)	(20)	4 398	(2 771)	1 627

Note 8

ACTIONS PROPRES

	31.12.2011			31.12.2010		
	Quantité	Valeur comptable ⁽²⁾	Valeur de marché	Quantité	Valeur comptable ⁽²⁾	Valeur de marché
<i>(En M EUR)</i>						
Titres de transaction ⁽¹⁾	1 269 639	22	22			
Titres de placement	20 105 938	653	356	8 912 006	549	365
Titres immobilisés				3 407 641	137	137
Total	21 375 577	675	378	12 319 647	686	502

Valeur nominale de l'action : 1,25 euro.

Cours de l'action au 31 décembre 2011 : 17,205 euros.

(1) Le Groupe a mis en place le 22 août 2011 un contrat de liquidité qui, pour sa mise en œuvre, a été doté de 170 M EUR afin d'intervenir sur le titre Société Générale.

(2) La valeur comptable est évaluée conformément au nouvel avis du CNC n° 2008-17 approuvé le 6 novembre 2008 relatif aux stock-options et attributions gratuites d'actions.

Note 9

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Autres actifs		
Débiteurs divers ⁽¹⁾	40 150	29 254
Primes sur instruments conditionnels achetés	116 639	108 000
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	770	1 190
Autres emplois divers	132	125
Sous-total	157 691	138 569
Comptes de régularisation		
Charges payées ou comptabilisées d'avance	387	474
Impôts différés	4 987	5 109
Produits à recevoir	2 074	1 780
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	70 893	52 987
Sous-total	78 341	60 350
Total brut	236 032	198 919
Dépréciations	(26)	(22)
Total net	236 006	198 897

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) la valorisation des dérivés représente 68 376 M EUR (50 053 M EUR au 31 décembre 2010).

Impôts différés

G.I.E. de crédit-bail	(69)	(77)
Plus values internes au groupe fiscal	(169)	(180)
Autres (principalement sur provisions)	5 225	5 366
Total	4 987	5 109

Note 10

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Dettes à vue		
Dépôts et comptes ordinaires	10 966	18 845
Valeurs données en pension au jour le jour	-	-
Sous-total	10 966	18 845
Dettes à terme		
Emprunts et comptes à terme	124 839	74 940
Valeurs données en pension à terme	2	-
Sous-total	124 841	74 940
Dettes rattachées	373	186
Total dettes	136 180	93 971
Titres donnés en pension	53 723	38 512
Total⁽¹⁾	189 903	132 483

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 44 834 M EUR au 31 décembre 2011 (41 272 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 11

OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	32 206	29 980
A terme	12 639	12 317
Sous-total	44 845	42 297
Autres dépôts clientèle à vue		
Sociétés et entrepreneurs individuels	23 642	26 117
Particuliers	21 507	21 780
Clientèle financière	14 848	25 445
Autres	9 915	10 600
Sous-total	69 912	83 942
Autres dépôts clientèle à terme		
Sociétés et entrepreneurs individuels	23 488	27 532
Particuliers	434	820
Clientèle financière	175 309	215 771
Autres	4 282	8 317
Sous-total	203 513	252 440
Dettes rattachées	1 522	1 400
Total dépôts clientèle	319 792	380 079
Valeurs données en pension à la clientèle	96	88
Titres donnés en pension à la clientèle	56 735	32 642
Total⁽¹⁾	376 623	412 809

(1) Dont dettes concernant les entreprises liées : 159 617 M EUR au 31 décembre 2011 (208 553 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 12

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Bons de caisse	2	3
Emprunts obligataires	63	147
Dettes rattachées	34	15
Sous-total	99	165
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	107 413	119 198
Dettes rattachées	1 733	1 730
Total	109 245	121 093

Note 13

AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Opérations sur titres		
Dettes sur titres empruntés	17 254	11 095
Autres dettes de titres	28 364	43 353
Sous-total	45 618	54 448
Autres passifs		
Créditeurs divers ⁽¹⁾	32 086	24 135
Primes sur instruments conditionnels vendus	120 366	111 729
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	1 305	1 026
Autres opérations sur titres	-	7
Dettes rattachées	526	353
Sous-total	154 283	137 250
Comptes de régularisation		
Charges à payer	4 016	3 779
Impôts différés	2	17
Produits constatés d'avance	2 486	1 538
Autres comptes de régularisation ⁽²⁾	18 199	19 895
Sous-total	24 703	25 229
Total	224 604	216 927

(1) Il s'agit essentiellement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers.

(2) la valorisation des dérivés représente 14 234 M EUR (17 621 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 14

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
Dépréciations d'actifs :		
Etablissements de crédit	130	104
Crédits à la clientèle	3 202	3 271
Crédit-bail	1	1
Autres actifs	26	22
Sous-total⁽¹⁾	3 359	3 398
Provisions :		
Provision générale à caractère prudentiel - risques pays ⁽²⁾	842	842
Engagements hors-bilan avec les établissements de crédit	21	23
Engagements hors-bilan avec la clientèle	122	120
Provisions sectorielles et autres	793	756
Provisions pour autres risques et charges	44 820	35 539
Sous-total	46 598	37 280
Stock de provisions et dépréciations (hors titres)⁽⁴⁾	49 957	40 678
Dépréciation de titres ⁽³⁾	6 955	4 145
Stock global de provisions et dépréciations	56 912	44 823

(1) Dont dépréciation sur encours douteux compromis : 2 072 M EUR.

(2) Société Générale maintient dans ses comptes sociaux des provisions pour risques pays calculées en appliquant les modalités fixées par l'administration fiscale.

(3) Hors actions propres.

(4) La variation du stock de provisions et dépréciations s'analyse comme suit :

	Dotations nettes					
	Stock au 31.12.2010	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2011
(En M EUR)						
Provision générale à caractère prudentiel – risques pays	842	-	-	-	-	842
Dépréciations	3 398	405	(22)	(519)	97	3 359
Provisions ⁽⁵⁾	36 438	93	8 372	(235)	1 088	45 756
Total	40 678	498	8 350	(754)	1 185	49 957

(5) Analyse des provisions :

	Dotations nettes					
	Stock au 31.12.2010	par coût net du risque	par autres soldes du compte de résultat	Provisions utilisées	Change et reclassements	Stock au 31.12.2011
(En M EUR)						
Provisions sur engagements hors-bilan avec les établissements de crédits	23	-	-	(1)	-	22
Provisions sur engagements hors-bilan avec la clientèle	120	(2)	-	(1)	5	122
Provisions sectorielles et autres	754	30	-	-	7	791
Provisions sur avantages au personnel ⁽⁶⁾	1 390	-	199	-	(11)	1 578
Provisions pour restructurations et litiges frais généraux	23	-	28	-	-	51
Provisions pour impôt	225	-	122	(207)	1	141
Provisions sur instruments financiers à terme	33 885	-	8 033	-	828	42 746
Autres provisions pour risques et charges	18	65	(10)	(26)	258	305
Total	36 438	93	8 372	(235)	1 088	45 756

(6) Dont dotation pour indemnités de rupture à hauteur de 195 M EUR.

Note 15

COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

1. ENCOURS DE DEPOTS COLLECTES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

	31.12.2011	31.12.2010
<i>(En M EUR)</i>		
Plans d'épargne-logement (PEL)		
• ancienneté de moins de 4 ans	3 273	2 661
• ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	3 779	4 471
• ancienneté de plus de 10 ans	4 420	3 890
Sous-total	11 472	11 022
Comptes épargne-logement (CEL)	1 627	1 745
Total	13 099	12 767

2. ENCOURS DE CREDITS A L'HABITAT OCTROYES AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2011	31.12.2010
● ancienneté de moins de 4 ans	215	280
● ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	68	74
● ancienneté de plus de 10 ans	25	15
Total	308	369

3. PROVISIONS SUR ENGAGEMENTS LIES AUX COMPTES ET PLANS D'EPARGNE-LOGEMENT

(En M EUR)	31.12.2010	Dotations	Reprises	31.12.2011
Plans d'épargne-logement (PEL)				
● ancienneté de moins de 4 ans	15	-	10	5
● ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	40	-	14	26
● ancienneté de plus de 10 ans	72	-	-	72
Sous-total	127	-	24	103
Comptes épargne-logement (CEL)	3	-	-	3
Total	130	-	24	106

Les plans d'épargne-logement génèrent pour le Groupe deux types d'engagement aux conséquences potentiellement défavorables générateurs de la provision PEL/CEL : un engagement de prêter à un taux déterminé fixé à l'ouverture du plan et un engagement de rémunérer l'épargne à un taux lui aussi déterminé à l'ouverture du plan.

Les taux d'intérêt longs (auxquels est sensible le niveau de provisionnement) étant faibles sur 2011, le provisionnement épargne-logement est principalement lié aux risques attachés à l'engagement de rémunérer les dépôts. Le niveau de provisionnement des encours d'épargne-logement se monte à 0,80 % des encours totaux au 31/12/2011.

4. MODALITES DE DETERMINATION DES PARAMETRES D'EVALUATION DES PROVISIONS

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période

(plus de 10 ans). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir de données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par Société Générale des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la Banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déterminés à partir de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

Note 16

DETTES SUBORDONNEES

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2011	31.12.2010
Titres et emprunts subordonnés à durée indéterminée					
1 juillet 1985	EUR	348	perpétuelle	70	70
24 novembre 1986	USD	500	perpétuelle	191	185
30 juin 1994	JPY	15 000	perpétuelle	150	138
30 décembre 1996	JPY	10 000	perpétuelle	100	92
10 novembre 2003	EUR	215	perpétuelle	215	215
10 novembre 2003	EUR	45	perpétuelle	45	45
26 janvier 2005	EUR	732	perpétuelle	732	1 000
27 mars 2007	GBP	350	perpétuelle	419	407
5 avril 2007	USD	808	perpétuelle	624	823
5 avril 2007	USD	63	perpétuelle	48	150
19 décembre 2007	EUR	469	perpétuelle	469	600
22 mai 2008	EUR	797	perpétuelle	797	1 000
16 juin 2008	GBP	506	perpétuelle	605	813
7 juillet 2008	EUR	100	perpétuelle	100	100
27 février 2009	USD	450	perpétuelle	348	337
4 septembre 2009	EUR	1 000	perpétuelle	1 000	1 000
7 octobre 2009	USD	1 000	perpétuelle	773	748
Sous-total⁽¹⁾				6 686	7 723
Titres et dettes subordonnées à terme					
29 juin 1999	EUR	30	30 juin 2014	30	30
19 juillet 1999	EUR	120	19 juillet 2011		117
21 octobre 1999	EUR	120	21 octobre 2011		114
13 avril 2000	EUR	120	13 avril 2012	114	114
27 avril 2000	EUR	500	27 avril 2015	500	500
23 juin 2000	EUR	125	27 avril 2015	125	125
10 juillet 2000	EUR	100	10 juillet 2012	96	96
21 juillet 2000	EUR	78	31 juillet 2030	32	35
3 novembre 2000	EUR	100	5 novembre 2012	96	96
25 avril 2001	EUR	120	25 avril 2013	115	115
24 avril 2001	EUR	40	24 avril 2011		40
29 juin 2001	EUR	120	29 juin 2013	114	114
10 octobre 2001	EUR	120	10 octobre 2013	113	113
27 novembre 2001	USD	90	27 novembre 2021	70	67
27 novembre 2001	USD	335	27 novembre 2021	259	252
21 décembre 2001	EUR	300	21 décembre 2016	300	300
13 février 2002	EUR	600	13 février 2012	600	600
3 juillet 2002	EUR	180	3 juillet 2014	175	175
16 octobre 2002	EUR	170	16 octobre 2014	164	164
30 janvier 2003	GBP	450	30 janvier 2018	538	524
28 avril 2003	EUR	100	28 avril 2015	94	94
2 juin 2003	EUR	110	21 décembre 2016	110	110
13 octobre 2003	EUR	120	13 octobre 2015	113	113
10 novembre 2003	EUR	390	10 novembre 2023	390	390
29 décembre 2003	GBP	150	30 janvier 2018	179	174
4 février 2004	EUR	120	4 février 2016	114	114
12 mars 2004	EUR	300	12 mars 2019	300	300
15 mars 2004	EUR	700	15 mars 2016		700
6 mai 2004	EUR	118	6 mai 2016	113	113

(En M EUR)

Date d'émission	Devise	Montant de l'émission (en millions)	Date d'échéance	31.12.2011	31.12.2010
29 octobre 2004	EUR	100	29 octobre 2016	94	94
3 février 2005	EUR	120	3 février 2017	112	112
13 mai 2005	EUR	100	13 mai 2017	90	90
16 août 2005	EUR	226	18 août 2025	226	226
30 septembre 2005	USD	75	30 septembre 2015	58	56
4 avril 2006	EUR	50	4 avril 2016		50
20 avril 2006	USD	1 000	20 avril 2016	773	748
15 mai 2006	EUR	135	15 mai 2018	125	125
16 août 2006	USD	400	16 août 2016		299
20 octobre 2006	USD	523	20 octobre 2016		391
26 octobre 2006	EUR	120	26 octobre 2018	111	111
9 février 2007	EUR	124	11 février 2019	116	116
7 juin 2007	EUR	1 000	7 juin 2017	1 000	1 000
16 juillet 2007	EUR	135	16 juillet 2019	130	130
30 octobre 2007	EUR	134	30 octobre 2019	129	129
14 février 2008	EUR	225	14 février 2018	225	225
26 mars 2008	EUR	550	26 mars 2018	550	550
7 avril 2008	EUR	250	6 avril 2023	250	250
15 avril 2008	EUR	321	15 avril 2023	321	321
28 avril 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	150	6 avril 2023	150	150
14 mai 2008	EUR	50	6 avril 2023	50	50
14 mai 2008	EUR	90	6 avril 2023	90	90
30 mai 2008	EUR	79	15 avril 2023	79	79
10 juin 2008	EUR	300	12 juin 2023	300	300
30 juin 2008	EUR	40	30 juin 2023	40	40
20 août 2008	EUR	1 000	20 août 2018	1 000	1 000
Sous-total⁽¹⁾				10 923	12 581
Dettes rattachées				457	495
Total⁽²⁾				18 066	20 799

(1) Le Conseil d'administration peut décider de différer partiellement ou totalement la rémunération des TSDI dans le cas où l'Assemblée générale ordinaire approuvant les comptes sociaux n'aurait pas décidé la mise en paiement d'un dividende.

Société Générale a émis, jouissance le 1er juillet 1985, 348 M EUR de titres subordonnés à durée indéterminée assortis de bons d'acquisition de certificats d'investissement privilégiés. Ceux-ci ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société, après remboursement complet des dettes non subordonnées.

Les autres titres et emprunts sont assortis d'une clause de remboursement anticipé à partir de leur dixième année, à la seule option de Société Générale.

En 2011, Société Générale a procédé à des rachats partiels sur le marché de titres subordonnés à durée indéterminée émis en 2005, 2007 et 2008.

Ces rachats ont été effectués à un cours inférieur au cours d'émission, il en résulte un produit net d'impôt de 276 M EUR.

(2) La charge nette des dettes subordonnées hors impôt et hors impact des rachats s'élève à 1 043 M EUR en 2011 (1 131 M EUR en 2010).

Note 17

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital	Primes d'émission et de fusion	Réserves, report à nouveau et résultat	Capitaux propres
Bilan au 31 décembre 2009	925	18 474	7 269	26 668
Augmentation / Diminution de capital ⁽¹⁾⁽³⁾	8	230	(76)	162
Résultat de la période			1 362	1 362
Distribution de dividendes ⁽²⁾			(102)	(102)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2010	933	18 704	8 453	28 090
Augmentation / Diminution de capital ⁽⁴⁾⁽⁵⁾	37	1 068	(889)	216
Résultat de la période			1 019	1 019
Distribution de dividendes ⁽⁵⁾			(398)	(398)
Autres mouvements				-
Bilan au 31 décembre 2011	970	19 772	8 185	28 927

(1) Au 31 décembre 2010, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 933 027 038,75 EUR et se compose de 746 421 631 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2010 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 8,3 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 230,1 M EUR :

- 2,9 M EUR liés à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 76,8 M EUR ;
- 5,4 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 153,3 M EUR.

(2) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 3 M EUR.

(3) Au 31 décembre 2010, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 649 640 316,03 EUR et se compose de 92 475 783,14 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 459 911 020,81 EUR au titre des autres réserves.

(4) Au 31 décembre 2011, le capital de Société Générale entièrement libéré s'élève à 970 099 988,75 EUR et se compose de 776 079 991 actions d'une valeur nominale de 1,25 EUR.

Société Générale a procédé en 2011 aux augmentations de capital suivantes, représentant un total de 37,1 M EUR, assorties d'une prime d'émission de 1 067,5 M EUR :

- 29,9 M EUR liés à la distribution de dividendes, assortie d'une prime d'émission de 858,8 M EUR ;
- 7,2 M EUR d'augmentation de capital réservée aux salariés, assortie d'une prime d'émission de 208,7 M EUR.

(5) Après neutralisation des dividendes sur actions propres : 19,3 M EUR.

(6) Au 31 décembre 2011, le montant des réserves de Société Générale s'élève à 3 650 467 236,78 EUR et se compose de 93 302 703,89 EUR au titre de la réserve légale, 2 097 253 512,08 EUR au titre de la réserve spéciale des plus-values à long terme et 1 459 911 020,81 EUR au titre des autres réserves.

Note 18

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2011	31.12.2010
Engagements donnés⁽¹⁾		
Engagements de financement		
– en faveur d'établissements de crédit	13 516	30 746
– en faveur de la clientèle	111 495	136 401
Total	125 011	167 147
Engagements de garantie		
– d'ordre d'établissements de crédit	157 682	172 376
– d'ordre de la clientèle	63 570	64 021
Total	221 252	236 397
Engagements reçus⁽²⁾		
Engagements de financement reçus d'établissement de crédit	43 039	62 569
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	53 664	55 608
Total	96 703	118 177

(1) Dont engagements donnés aux entreprises liées : 59 527 M EUR au 31 décembre 2011 (63 295 M EUR au 31 décembre 2010).

(2) Dont engagements reçus d'entreprises liées : 3 054 M EUR au 31 décembre 2011 (2 805 M EUR au 31 décembre 2010).

Note 19

ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

	Opérations de gestion de positions	Opérations de couverture	Total	
(En M EUR)			31.12.2011	31.12.2010
Opérations fermes				
Opérations sur marchés organisés				
– contrats à terme de taux d'intérêt	690 193	-	690 193	566 497
– contrats à terme de change	74 286	-	74 286	75 129
– autres contrats à terme	1 613 960	313	1 614 273	1 602 775
Opérations de gré à gré				
– swaps de taux d'intérêt	10 191 905	105 353	10 297 258	9 276 514
– swaps financiers de devises	863 805	2 675	866 480	708 620
– FRA	1 785 538	-	1 785 538	1 125 619
– autres	22 880	205	23 085	21 754
Opérations conditionnelles				
– options de taux d'intérêt	2 896 787	-	2 896 787	2 831 692
– options de change	312 793	-	312 793	340 591
– options sur actions et indices	1 156 081	5 571	1 161 652	1 048 470
– autres options	179 683	-	179 683	171 347
Total	19 787 911	114 117	19 902 028	17 769 008

JUSTE VALEUR DES OPERATIONS QUALIFIEES DE COUVERTURE

	31.12.2011
<i>(En M EUR)</i>	
Opérations fermes	
Opérations sur marchés organisés	
– contrats à terme de taux d'intérêt	-
– contrats à terme de change	-
– autres contrats à terme	7
Opérations de gré à gré	
– swaps de taux d'intérêt	(2 603)
– swaps financiers de devises	(468)
– FRA	
– autres	
Opérations conditionnelles	
– options de taux d'intérêt	
– options de change	
– options sur actions et indices	23
– autres options	-
Total	(3 041)

Note 20

PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

	2011	2010
<i>(En M EUR)</i>		
Intérêts et produits assimilés :		
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	2 945	2 516
Reports/Dépôts (montant net)	5	-
Titres et valeurs reçus en pension	3 172	1 533
Sous-total	6 122	4 049
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Créances commerciales	98	91
Autres concours à la clientèle :		
– Crédits de trésorerie	1 642	1 372
– Crédits à l'exportation	249	213
– Crédits d'équipement	1 534	1 414
– Crédits à l'habitat	2 659	2 563
– Autres crédits à la clientèle	5 230	4 186
Sous-total	11 314	9 748
Comptes ordinaires débiteurs	316	261
Reports/Dépôts (montant net)	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	1 551	1 020
Sous-total	13 279	11 120
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 244	3 853
Autres intérêts et produits assimilés	869	473
Sous-total	23 514	19 495
Intérêts et charges assimilées :		
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit :		
Opérations avec les banques centrales, les comptes courants postaux et les établissements de crédit	(1 770)	(1 591)
Titres et valeurs donnés en pension	(2 315)	(1 750)
Sous-total	(4 085)	(3 341)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle :		
Comptes d'épargne à régime spécial	(841)	(724)
Autres dettes envers la clientèle	(5 852)	(4 543)
Titres et valeurs donnés en pension	(2 554)	(1 856)
Sous-total	(9 247)	(7 123)
Obligations et autres titres à revenu fixe	(4 697)	(3 438)
Autres intérêts et charges assimilées	(1 258)	(680)
Sous-total	(19 287)	(14 582)
Total net	4 227	4 913

Note 21

REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

	2011	2010
<i>(En M EUR)</i>		
Dividendes sur actions et autres titres à revenu variable	5	2
Dividendes sur titres de participation et de filiales non consolidées et autres titres à long terme	3 249	2 139
Total⁽¹⁾	3 254	2 141

(1) Les dividendes perçus sur le portefeuille de transaction sont classés en résultat net sur opérations financières.

Note 22

PRODUITS NETS DES COMMISSIONS

	2011	2010
<i>(En M EUR)</i>		
Produits de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	122	78
Opérations avec la clientèle	1 048	1 100
Opérations sur titres	361	484
Opérations sur marchés primaires	95	52
Opérations de change et sur instruments financiers	38	59
Engagements de financement et de garantie	681	684
Prestations de services et autres	1 635	1 539
Sous-total	3 980	3 996
Charges de commissions sur :		
Opérations avec les établissements de crédit	(79)	(81)
Opérations avec la clientèle	-	-
Opérations sur titres	(459)	(356)
Opérations de change et sur instruments financiers	(347)	(355)
Engagements de financement et de garantie	(277)	(277)
Autres	(119)	(101)
Sous-total	(1 281)	(1 170)
Total net	2 699	2 826

Note 23

RESULTAT NET SUR OPERATIONS FINANCIERES

(En M EUR)	2011	2010
Résultat net sur portefeuille de négociation :		
Résultat net des opérations sur titres de transaction	(12 086)	8 124
Résultat sur instruments financiers à terme	13 257	(8 845)
Résultat net des opérations de change	921	2 242
Sous-total	2 092	1 521
Résultat net sur titres de placement :		
Plus-values de cession	84	70
Moins-values de cession	(89)	(87)
Dotations aux dépréciations	(1 128)	(329)
Reprises de dépréciations	645	287
Sous-total	(488)	(59)
Total net	1 604	1 462

Note 24

FRAIS DE PERSONNEL

(En M EUR)	2011	2010
Rémunérations du personnel	3 327	3 186
Autres charges sociales et fiscales sur rémunérations	1 341	1 516
Participation, intéressement et abondement ⁽¹⁾	177	164
Total	4 845	4 866
Effectifs moyens	47 540	46 316
France	41 828	40 725
Etranger	5 712	5 591

(1) Décomposition de la charge sur les cinq derniers exercices :

(En M EUR)	2011	2010	2009	2008	2007
Société Générale					
Participation	31	15	22	18	56
Intéressement	75	85	106	79	75
Abondement	67	61	67	71	79
Sous-total	173	161	195	168	210
Succursales	4	3	3	4	4
Total	177	164	198	172	214

REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES ORGANES DE DIRECTION

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de la société au cours de l'exercice 2011 est de 1,25 M EUR. Les rémunérations versées en 2011

aux organes de direction (Président-Directeur général et aux trois Directeurs généraux délégués) s'élèvent à 4,86 M EUR (dont 1,56 M EUR de part variable au titre de l'exercice 2010 et 0,3 M EUR de rémunération complémentaire qui a été octroyée au Président lors de sa nomination et de la rupture de son contrat de travail).

Note 25

AVANTAGES AU PERSONNEL

1. REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de Société Générale se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la Société sur le niveau des prestations fournies.

Les principaux régimes de retraite à cotisations définies dont bénéficient les salariés de Société Générale sont situés en

France. Ils regroupent notamment l'assurance vieillesse obligatoire et les régimes de retraite nationaux Agirc et Arrco, ainsi que les régimes de retraite mis en place par certaines succursales de Société Générale pour lesquels elles n'ont qu'une obligation de cotiser (abondement PERCO).

Les charges sur ces régimes sont en 2011 de 395 M EUR (394 M EUR en 2010).

2. REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI A PRESTATIONS DEFINIES ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

2.1. RECONCILIATION DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

	31.12.2011				31.12.2010			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
(En M EUR)								
Rappel des provisions comptabilisées au bilan	146	-	1 225	1 371	120	1	1 247	1 368
Rappel des actifs comptabilisés au bilan	(109)	-	-	(109)	(123)	-	-	(123)
Solde net du bilan	37	-	1 225	1 262	(3)	1	1 247	1 245
Ventilation du solde net du bilan								
Valeur actualisée des engagements financés	1 767	-	94	1 861	1 743	-	96	1 839
Juste valeur des actifs de financement	(1 423)	-	(53)	(1 476)	(1 429)	-	(54)	(1 483)
Solde des régimes financés A	344	-	41	385	314	-	42	356
Valeur actualisée des engagements non financés B	83	-	1 184	1 267	87	1	1 204	1 292
Éléments non encore reconnus								
Coûts des services passés non comptabilisés	34	-	-	34	40	-	-	40
Pertes ou (gains) nets actuariels non comptabilisés	356	-	-	356	369	-	-	369
Actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs des régimes affectés par le plafond sur actifs	(0)	-	-	-	(5)	-	-	(5)
Total des éléments non encore reconnus C	390	-	-	390	404	-	-	404
					-	-	-	-
Solde net A + B - C	37	-	1 225	1 262	(3)	1	1 247	1 245

Notes :

- Pour les régimes de retraite ou autres régimes postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels qui excèdent 10 % du maximum entre l'engagement et les actifs sont amortis sur la durée de vie estimative résiduelle des participants en application de l'option ouverte en IAS19 (corridor).
- Les régimes de retraite postérieurs à l'emploi comprennent des régimes offrant des prestations de retraite sous forme de rentes et des régimes d'indemnités de fin de carrière. Les prestations sous forme de rentes viennent en complément des pensions de retraite versées par les régimes généraux et obligatoires. Société Générale a 28 régimes de retraite postérieurs à l'emploi qui se répartissent sur 18 pays. 90 % des engagements bruts de ces régimes sont concentrés sur 5 régimes qui se situent en France, Royaume-Uni et Etats-Unis.
Les autres avantages à long terme sont des programmes de rémunération différée tels que les rémunérations variables long terme, des comptes épargne temps, des médailles du travail. Il y a une dizaine de plans répartis sur 10 pays.
- Les montants d'engagements des régimes à prestations définies ont été déterminés par des actuaires qualifiés indépendants.

2.2. CHARGES ACTUARIELLES DES REGIMES

	31.12.2011				31.12.2010			
	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes	Postérieurs à l'emploi		Autres avantages à long terme	Total des régimes
	Régimes de retraite	Autres régimes			Régimes de retraite	Autres régimes		
<i>(En M EUR)</i>								
Coût des services de l'année y compris charges sociales	39	-	447	486	36	-	637	673
Cotisations salariales	(1)	-	-	(1)	(1)	-	-	(1)
Coût financier	81	-	3	84	90	-	4	94
Rendement attendu des actifs des régimes	(78)	-	(2)	(80)	(76)	-	(3)	(79)
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-	-	-
Coût des services passés comptabilisés	6	-	-	6	5	-	-	5
Ecart actuariels	23	-	0	23	32	-	9	41
Effet des liquidations / réductions de services futurs	0	-	(0)	-	2	-	(0)	2
Effet du changement du plafond d'actifs	0	-	-	-	0	-	-	-
Transfert d'actifs non reconnus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges du régime	70	-	448	518	88	-	647	735

2.3. VARIATIONS DES PASSIFS NETS DES REGIMES POSTERIEURS A L'EMPLOI COMPTABILISES AU BILAN

2.3.1. Variations de la valeur actuelle des obligations

	2011			2010		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 830	1	1 831	1 668	1	1 669
Coût des services rendus au cours de la période y compris charges sociales	39	-	39	36	-	36
Coût financier	81	-	81	90	-	90
Cotisations salariales	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels générés dans l'exercice	(31)	-	(31)	110	-	110
Conversion en devises	24	-	24	27	-	27
Prestations servies	(85)	-	(85)	(91)	-	(91)
Coût des services passés générés dans l'exercice	0	-	-	-	-	-
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, réductions et autres	(8)	(1)	(9)	(10)	-	(10)
Valeur au 31.12	1 850	-	1 850	1 830	1	1 831

2.3.2. Variations de la juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts

	2011			2010		
	Postérieurs à l'emploi			Postérieurs à l'emploi		
	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>						
Valeur au 01.01	1 429	-	1 429	1 288	-	1 288
Rendement attendu des actifs de régime	78	-	78	76	-	76
Rendement attendu des actifs distincts	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel généré dans l'exercice	(38)	-	(38)	64	-	64
Conversion en devises	21	-	21	21	-	21
Cotisations salariales	1	-	1	1	-	1
Cotisations patronales	20	-	20	66	-	66
Prestations servies	(75)	-	(75)	(76)	-	(76)
Modification du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-
Transferts, liquidations et autres	(13)	-	(13)	(11)	-	(11)
Valeur au 31.12	1 423	-	1 423	1 429	-	1 429

2.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIFS DE FINANCEMENT DES REGIMES**2.4.1. Informations générales sur les actifs de financement**

(composition tous régimes confondus et cotisations futures)

La juste valeur des actifs de régimes se répartit à hauteur de 41% d'obligations, 49% d'actions et 10% autres. Les titres Société Générale détenus en direct ne sont pas significatifs.

Les excédents d'actifs de régime s'élèvent à un montant de 109 M EUR.

Les cotisations employeurs devant être versées pour 2012 sont estimées à 14 M EUR au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

2.4.2. Rendements réels des actifs de régime

Les rendements réels sur les actifs du régime et les actifs distincts ont été :

	2011				2010			
	Postérieurs à l'emploi				Postérieurs à l'emploi			
	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes	Régimes de retraite	Autres régimes	Autres avantages à long terme	Total des régimes
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs des régimes	40	-	(0)	40	140	-	4	144

Les hypothèses de taux de rendement attendus sont décrites en 2.5 (note 3).

2.5. PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

	31.12.2011	31.12.2010
Taux d'escompte		
Europe	4,44%	4,45%
Amériques	4,92%	5,78%
Asie-Océanie-Afrique	3,25%	3,91%
Taux d'inflation long terme		
Europe	2,22%	2,13%
Amériques	2,00%	2,11%
Asie-Océanie-Afrique	1,59%	1,48%
Rendement attendu des actifs (des régimes et distincts) de financement		
Europe	5,42%	5,52%
Amériques	6,50%	6,50%
Asie-Océanie-Afrique	2,97%	2,98%
Taux de croissance net d'inflation des masses salariales		
Europe	1,04%	2,01%
Amériques	2,00%	2,00%
Asie-Océanie-Afrique	2,28%	2,30%
Durée de vie active moyenne restante des salariés (en années)		
Europe	10,4	10,0
Amériques	9,0	9,1
Asie-Océanie-Afrique	10,0	9,8

Notes:

1. Les hypothèses par zone géographique sont des moyennes pondérées par la valeur actuelle des obligations (DBO) à l'exception des rendements attendus des actifs qui sont des moyennes pondérées par la juste valeur des actifs.
2. Les courbes des taux d'actualisation utilisées sont les courbes des obligations corporate notées AA (source Merrill Lynch) observées mi-octobre pour les devises USD, GBP et EUR, corrigées fin décembre dans les cas où la baisse des taux avait un impact significatif.
Les taux d'inflation utilisés sont les objectifs long terme des banques centrales des zones monétaires ci-dessus.
3. L'amplitude des taux de rendement attendus des actifs est liée à la composition des actifs.
D'une manière générale, les taux de rendement attendus des actifs de régime sont calculés en pondérant les rendements anticipés susceptibles d'être dégagés sur chacune des catégories d'actifs par leurs poids respectifs dans la juste valeur de l'actif.
Pour les actifs couvrant les régimes français, les taux de rendement à long terme retenus sont de 7,6 % pour les actions, 3,45 % pour les obligations et 2,4 % pour le monétaire. Au Royaume Uni, les taux de rendements retenus pour les actions sont de 7,5% et pour les obligations de 4,25%.
4. La durée de vie active moyenne restante des salariés est calculée en tenant également compte des hypothèses de taux de rotation.

2.6. ANALYSE DES SENSIBILITES DES ENGAGEMENTS AUX VARIATIONS DES PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	2011			2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme
<i>(En pourcentage de l'élément mesuré)</i>						
Variation de +1% du taux d'escompte						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	-13%	NA	-8%	-14%	NA	-8%
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-25%	NA	1%	-33%	NA	0%
Variation de +1 % du rendement attendu des actifs (du régime et distincts) de financement						
Impact sur les actifs du régime au 31 décembre N	1 %	NA	1 %	1 %	NA	1 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	-19 %	NA	-8 %	-19 %	NA	-8 %
Variation de +1 % du taux de croissance net d'inflation des masses salariales						
Impact sur la valeur actuelle des engagements au 31 décembre N	3%	NA	4%	3%	NA	4 %
Impact sur le total net des charges N+1 des régimes	16 %	NA	7 %	16 %	NA	6 %

Note :

1. Les sensibilités publiées sont des moyennes pondérées des variations observées par la valeur actuelle des engagements (impact sur la valeur actuelle des obligations), ou par la juste valeur des actifs ou par la charge N+1 attendue (impact sur le total net des charges).

2.7. AJUSTEMENTS LIES A L'EXPERIENCE AU TITRE DES REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

	31.12.2011	31.12.2010	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2007
<i>(En M EUR)</i>					
Valeur actuelle de l'obligation	1 850	1 830	1 668	1 474	1 786
Juste valeur des actifs de régime	1 423	1 429	1 288	1 270	1 788
Déficit (négatif : excédent)	427	401	380	204	-2
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	15	(62)	52	10	38
Ajustements des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain), en % de l'obligation	0,8 %	-3,4 %	3,1 %	0,7 %	2,1 %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	38	(64)	(85)	486	53
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain), en % de l'actif	2,7 %	-4,5 %	-6,6 %	38,3 %	3,0 %

Note 26

PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS (SO) ET PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS (AGA)

1. DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DES PLANS D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS

Les régimes sur capitaux propres offerts aux employés de Société Générale au cours de la période se terminant le 31 décembre 2011 sont brièvement décrits ci-dessous.

Emetteur	Société Générale
Année	2011
Type de plan	attribution gratuite d'actions
Nombre d'actions attribuées	1 940 051
Actions exercées	0
Actions perdues	21 874
Actions restantes au 31.12.11	1 918 177
Nombre d'actions réservées au 31.12.11	1 918 177
Conditions de performance	oui ⁽¹⁾
Conditions en cas de départ du Groupe	perte
Conditions en cas de licenciement	perte
Conditions en cas de départ à la retraite	maintien
Cas de décès	maintien 6 mois
Valeur des actions retenue comme assiette de la contribution sociale	71 M EUR

(1) Les conditions de performance sont décrites dans le chapitre "Gouvernement d'entreprise".

2. MONTANT DE LA DETTE ENREGISTREE AU BILAN AU TITRE DES PLANS 2011

La dette enregistrée au bilan au titre du plan 2011 décrit ci-dessus s'élève à 49 M EUR au 31 décembre 2011.

3. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ACQUISES POUR COUVRIR LES PLANS 2011

Pour couvrir le plan 2011 décrit ci-dessus, Société Générale a acquis 1 918 177 actions Société Générale pour un coût de 88 M EUR.

Note 27

COUT DU RISQUE

(En M EUR)	2011	2010
Dotation nette aux provisions et aux dépréciations sur risques identifiés		
Risque de contrepartie ⁽¹⁾	(433)	(313)
Pertes non couvertes et récupérations sur créances amorties	(268)	(173)
Autres risques et litiges	(65)	(19)
Sous-total	(766)	(505)
Dotation nette aux provisions générales – risques pays ⁽¹⁾	1	(22)
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations sur créances et hors-bilan	(765)	(527)
(1) Dont résultat de réévaluation sur couverture de change des provisions :		
– <i>Risque de contrepartie</i>	(68)	(222)
– <i>Dotation nette aux provisions générales – risques pays</i>	-	4

Note 28

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

(En M EUR)	2011	2010
Titres d'investissement :		
Moins-values nettes de cession	(1)	20
Dotations nettes aux dépréciations	-	(540)
Sous-total	(1)	(520)
Titres de participation et de filiales :		
Plus-values de cession	492	66
Moins-values de cession	(13)	(31)
Dotations aux dépréciations ⁽¹⁾	(2 440)	(485)
Reprises de dépréciations ⁽¹⁾	44	185
Subventions versées à des filiales	-	-
Sous-total	(1 917)	(265)
Immobilisations d'exploitation :		
Plus-values de cession	3	5
Moins-values de cession	(1)	(1)
Sous-total	2	4
Total	(1 916)	(781)

(1) Dont 2 438 M EUR de dotations et 43 M EUR de reprises en 2011 concernant les entreprises liées (Cf. Note 6 – Parts dans les entreprises liées).

Note 29

IMPOTS SUR LES BENEFICES

(En M EUR)	2011	2010
Charge fiscale courante	344	(433)
Charge fiscale différée	(139)	(384)
Total⁽¹⁾	205	(817)

(1) La charge fiscale de l'exercice 2011 intègre un gain d'intégration fiscale de 44,0 M EUR contre un gain de 53,5 M EUR au titre de l'exercice 2010 (344 sociétés filiales concernées en 2011 contre 345 en 2010).

Note 30

EMPLOIS ET RESSOURCES OPERATIONNELS VENTILES SELON LA DUREE RESTANT A COURIR

	Durées restant à courir au 31 Décembre 2011					
(En M EUR)	Moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Eliminations des opérations entre le siège et les succursales étrangères	Total
EMPLOIS						
Créances sur les établissements de crédit	223 345	32 666	70 322	21 236	(171 247)	176 322
Opérations avec la clientèle	99 690	40 074	88 080	88 764	-	316 608
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres de transaction	8 393	11 257	27 438	24 461	(64)	71 485
Titres de placement	32 248	14 147	5 183	2 226		53 804
Titres d'investissement	1	60	184	48		293
Total	363 677	98 204	191 207	136 735	(171 311)	618 512
RESSOURCES						
Dettes envers les établissements de crédit	280 667	26 018	32 607	23 782	(173 171)	189 903
Opérations avec la clientèle	194 726	31 035	87 785	63 077		376 623
Dettes représentées par un titre	45 069	18 889	27 980	17 307		109 245
Total	520 462	75 942	148 372	104 166	(173 171)	675 771

Note 31

OPERATIONS EN DEVISES

	31 décembre 2011				31 décembre 2010			
(En M EUR)	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer	Actif	Passif	Devises à recevoir	Devises à livrer
EUR	674 516	699 283	224 537	231 618	649 767	705 415	238 652	254 781
USD	231 043	211 950	363 539	355 971	189 001	186 153	434 739	407 449
GBP	23 956	33 408	56 109	53 469	29 955	29 581	65 661	61 734
JPY	22 579	21 925	67 858	66 003	33 388	22 717	95 646	95 741
Autres devises	42 261	27 789	123 414	127 132	70 139	28 384	136 537	151 233
Total	994 355	994 355	835 457	834 193	972 250	972 250	971 235	970 938

Note 32

DECOMPOSITION DU PRODUIT NET BANCAIRE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE⁽¹⁾

	France		Europe		Amériques	
(En M EUR)	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits nets d'intérêts et assimilés	6 795	6 164	223	206	309	419
Produits nets de commissions	2 294	2 409	203	203	130	148
Résultat net sur opérations financières	458	(105)	811	1 259	274	268
Autres produits nets d'exploitation	(79)	(75)	75	139	-	1
Produit net bancaire	9 468	8 393	1 312	1 807	713	836

	Asie		Afrique		Océanie	
(En M EUR)	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Produits nets d'intérêts et assimilés	137	141	5	7	19	133
Produits nets de commissions	69	44	3	4	-	18
Résultat net sur opérations financières	66	89	4	4	(9)	(53)
Autres produits nets d'exploitation	(5)	-	1	-	-	(1)
Produit net bancaire	267	274	13	15	10	97

	Total	
(En M EUR)	2011	2010
Produits nets d'intérêts et assimilés	7 488	7 070
Produits nets de commissions	2 699	2 826
Résultat net sur opérations financières	1 604	1 462
Autres produits nets d'exploitation	(8)	64
Produit net bancaire	11 783	11 422

(1) Etablie en fonction du pays de comptabilisation des revenus et charges.

Note 33

IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

Société Générale a défini depuis 2003 des règles internes strictes afin d'éviter tout développement d'implantations dans les pays qualifiés de paradis fiscaux non coopératifs par l'OCDE. Toute implantation ou tout développement d'activités dans les implantations existantes ne peut être autorisé que par décision de la Direction générale après avis du Secrétariat général et de la Direction des risques.

Depuis 2010, Société Générale a décidé de fermer, et a mis en oeuvre les démarches nécessaires pour fermer, toutes les implantations du Groupe dans des Etats ou Territoires jugés non coopératifs par la France et dont la liste a été fixée par

l'arrêté ministériel du 12 février 2010 au titre de l'année 2010 ; liste actualisée par l'arrêté du 14 avril 2011 (publié au JO du 29 avril 2011).

A la date du 31 décembre 2011, Société Générale ne détenait plus, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les Etats concernés. La fermeture définitive de la succursale de la banque d'investissement (SG MANILLE) et du bureau de représentation de la Banque Privée (SG FSC Manilla) situés aux Philippines est suspendue à une décision des autorités Philippines. Société Générale détient par ailleurs une licence non utilisée à Brunei.

Tableau des filiales et participations

		2011		2011		2011		2011	
								Valeur comptable des titres détenus	
(en milliers d'euros ou d'unités locales)									
Sociétés/Siège Social	Activites / Pôles	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)		
I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1 % DU CAPITAL DE SOCIETE GENERALE									
A) Filiales (plus de 50 % du capital détenu par Société Générale)									
INTER EUROPE CONSEIL	Etablissement de crédit								
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	1 161 158	3 728 666	100,00	3 852 866	3 852 866		
SOCIETE GENERALE IMMOBEL	Société foncière								
5, place du Champs de Mars – 1050 Bruxelles – Belgique	Banque de Financement et d'Investissement	EUR	2 000 062	15 371	100,00	2 000 061	2 000 061		
SOCIETE GENERALE HOLDING DE PARTICIPATIONS	Gestion mobilière								
Immeuble SGAM 170, Place Henri Régault – 92400 Courbevoie – France	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	378 896	1 122 858	100,00	2 085 819	1 839 600		
GENEFINANCE	Société de portefeuille								
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	1 600 000	296 898	100,00	1 736 025	1 736 025		
CREDIT DU NORD	Banque de détail France métropolitaine								
28, place Rihour – 59800 Lille – France	Réseaux France	EUR	890 263	904 746	100,00	1 410 255	1 410 255		
SG AMERICAS SECURITIES HOLDINGS, LLC	Courtage								
1221 avenue of the Americas – New York 10020 – USA	Banque de Financement et d'Investissement	USD	1 430 976	600 886	100,00	1 376 727	1 376 727		
SG FINANCIAL SERVICES HOLDING	Société de portefeuille								
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	862 976	134 614	100,00	1 357 285	1 357 285		
SOCIETE GENERALE SPLITSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger								
Rudera Boskovica 16 – 21000 Split – Croatie	Réseaux Internationaux	HRK	491 426	2 943 146	100,00	1 059 686	1 059 686		
ALD INTERNATIONAL SA	Location et financement automobile								
15, allée de l'Europe – 92110 Clichy sur Seine – France	Services Financiers Spécialisés et Assurances	EUR	550 038	(91 582)	100,00	804 000	804 000		
SOCIETE GENERALE SECURITIES SERVICES SPA	Etablissement de crédit								
Via Benigno Crespi, 19 A – 20159 Milano – Italie	Gestion d'Actifs et Services aux Investisseurs	EUR	111 309	261 602	100,00	745 062	745 062		
BANCO SG BRAZIL SA	Banque d'investissement								
Rua Verbo Divino 1207, Châcara Santo Antonio – São Paulo CEP 04719-002 – Brésil	Banque de Financement et d'Investissement	BRL	1 757 914	85 348	100,00	729 993	729 993		
GENEVAL	Société de portefeuille								
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	538 630	131 784	100,00	1 910 368	673 740		
GENEFIMMO	Société foncière et de financement immobilier								
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	392 340	21 953	100,00	651 732	651 732		

2011	2011	2011	2011	2011	2011
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
24 985 808	0	10 523 691	(551 154)	0	
468 814	0	95 660	75 992	70 636	Entité non auditée
82 915	0	2 873	75 964	0	
971 792	0	252 217	210 761	390 000	
4 444 283	340 389	1 079 181	226 891	0	
494 629	0	510 893	(81 475)	0	1 EUR = 1,2939 USD
4 150 421	0	207 163	184 722	138 855	
57 585	145 392	1 201 619	132 916	0	1 EUR = 7,537 HRK
41 000	28	43 633	19 584	0	
0	0	151 322	18 617	0	
0	0	87 134	(48 058)	0	1 EUR = 2,4159 BRL
0	0	14 633	(36 662)	470 000	
117 930	1 888	34 024	31 309	40 649	

		2011		2011		2011		2011	
								Valeur comptable des titres détenus	

2011	2011	2011	2011	2011	2011
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	(290 903)	(291 072)	0	
0	500 792	37 725	(6 399)	15 737	
0	0	515 577	56 255	0	1 EUR = 8,1588 CNY
50 000	0	309 944	13 510	0	
0	0	107 879	18 141	32 221	1 EUR = 0,8353 GBP
49 900	0	8 155 000	528 000	0	1 EUR = 100.2 JPY
462 116	459 361	8 808 531	2 184 329	0	1 EUR = 105,5346 RSD
25 200	0	7 722	2 592	0	
					capital = 1 USD
0	0	97 613	25 630	285 932	1 EUR = 1,2939 USD
11 999	0	208 440	(1 221)	0	
0	0	0	(36)	0	
0	0	6 818	6 251	0	1 EUR = 1,2939 USD
0	0	180 602	33 499	73 089	
35 466	0	1 007	823	4 710	
0	750 000	24 955	12 184	0	

			2011	2011	2011	2011	
						<u>Valeur comptable des titres détenus</u>	
(en milliers d'euros ou d'unités locales)							
Sociétés/Siège Social	Activites / Pôles		Capital (devise locale) ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que le capital (devise locale) ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
SOGINFO – SOCIETE DE GESTION ET D’INVESTISSEMENTS FONCIERS	Immobilier d’exploitation						
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	123 411	23 245	100,00	148 720	148 720
SG SECURITIES ASIA INTERNATIONAL HOLDINGS LTD (HONG-KONG)	Banque d’investissement						
41/F Edinburgh Tower – 15 Queen’s Road Central – Hong Kong	Banque de Financement et d’Investissement	USD	154 990	138 079	100,00	140 181	140 181
SOCIETE GENERALE ALGERIE	Banque de détail à l’étranger						
75, chemin Cheikh Bachir Ibrahim, El-Biar – 16010 Alger – Algérie	Réseaux Internationaux	DZD	10 000 000	9 449 991	100,00	110 524	110 524
SOGEMARCHE	Société foncière						
17, cours Valmy – 92800 Puteaux – France	Gestion propre	EUR	108 037	40	100,00	108 037	108 037
SI DU 29 BOULEVARD HAUSSMANN	Immobilier d’exploitation						
29, boulevard Haussman – 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	90 030	19 161	100,00	89 992	89 992
SOGELEASE B.V.	Location et financement						
Amstelplein 1 1096 HA Amsterdam 94066 – 1090 GB Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d’Investissement	EUR	2 269	54 028	100,00	62 000	62 000
SOGECAMPUS	Société foncière						
17, cours Valmy – 92800 Puteaux – France	Gestion propre	EUR	45 037	(6 056)	100,00	45 037	45 037
SG ASIA (HONG-KONG) LTD	Merchant bank						
42/F Edinburgh Tower – 15 Queen’s Road Central – Hong Kong	Banque de Financement et d’Investissement	HKD	400 000	(176 226)	100,00	39 641	39 641
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE BANK NEDERLAND N.V.	Etablissement de crédit						
Rembrandt Tower Amstelplein 1 – 1096 HA Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d’Investissement	EUR	7 714	680	100,00	38 000	38 000
ELEAPARTS	Immobilier d’exploitation						
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Réseaux France	EUR	37 967	348	100,00	37 978	37 978
SG Holding de Valores y Participaciones S.N.	Société de portefeuille						
1 Plaza Pablo Ruiz Picasso (Tore Picasso) – 28020 Madrid – Espagne	Banque de Financement et d’Investissement	EUR	3 000	26 454	100,00	28 984	28 984
SG AUSTRALIA HOLDINGS LTD	Société de portefeuille						
350, George Street – Sydney NSW 3000 – Australie	Banque de Financement et d’Investissement	AUD	21 500	0	100,00	22 789	22 789
GENINFO	Société de portefeuille						
Les Miroirs, Bt. C, 18, avenue d’Alsace – 92400 Courbevoie – France	Gestion propre	EUR	18 524	31 054	100,00	20 477	20 477
INORA LIFE LTD	Compagnie d’assurance vie						
6, Exchange Place, International Financial Services Center – Dublin 1 – Irlande	Banque de Financement et d’Investissement	EUR	23 000	(6 719)	100,00	23 000	19 000
SOCIETE GENERALE VIET FINANCE COMPANY LTD	Crédit à la consommation						
801, Nguyen Van Linh Boulevard Tan Phu Ward – Ho Chi Minh City – Vietnam	Services Financiers Spécialisés et Assurance	VND	550 000 000	396 756 476	100,00	24 620	17 647
SG EUROPEAN MORTGAGE INVESTMENTS	Société de portefeuille						
17, cours Valmy – 92800 Puteaux – France	Banque de Financement et d’Investissement	EUR	590 037	0	99,99	590 000	590 000
SOCIETE DE LA RUE EDOUARD VII	Immobilier d’exploitation						
29, boulevard Haussmann – 75009 Paris – France	Gestion propre	EUR	11 396	894	99,91	59 617	22 510
SG EXPRESS BANK	Banque de détail à l’étranger						
92, Bld VI Varnentchik – 9000 Varna – Bulgarie	Réseaux Internationaux	BGN	33 674	318 130	99,72	62 333	62 333

2011	2011	2011	2011	2011	2011
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	2 000	28 431	8 652	12 341	
0	0	655 439	353 932	214 446	1 EUR = 1,2939 USD
0	0	14 570 597	4 670 859	17 361	1 EUR = 97.4858 DZD
0	0	74	(70)	0	
0	0	6 857	2 428	2 401	
0	0	581	335	0	
0	0	0	(91)	0	
0	0	78 374	37 914	0	1 EUR = 10,051 HKD
0	912	21 952	16 136	0	
0	0	2 552	828	1 235	
18 909	0	112	69	0	
0	0	75 935	(59 387)	57 346	1 EUR = 1,2723 AUD
0	0	33 473	27 483	1 158	
0	0	2 279	(635)	0	
17 389	34 590	300 828 292	36 795 025	0	1 EUR = 27,203.50 VND
0	0	0	28 092	27 209	Entité non auditée écart = 16 509
0	0	114	46	458	
231 011	124 413	170 947	54 245	0	1 EUR = 1,9558 BGN

			2011	2011	2011	2011	
							Valeur comptable des titres détenus
				Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Brute (EUR)	Nette (EUR)
(en milliers d'euros ou d'unités locales)			Capital (devise locale) ⁽¹⁾	(devise locale) ⁽¹⁾			
Sociétés/Siège Social	Activités / Pôles						
GENIKI	Banque de détail à l'étranger						
109, Messogion Avenue – 11510 Athènes – Grèce	Réseaux Internationaux	EUR	578 925	386 214	99,05	1 395 124	117 132
SOCIETE GENERALE INVESTMENTS (U.K.) LIMITED	Banque d'investissement						
SG House, 41 Tower Hill – EC3N 4SG Londres – Grande-Bretagne	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	157 820	153 003	98,96	202 011	202 011
BANK OF PROFESSIONAL FINANCE, PUBLIC JOINT STOCK COMPANY	Banque de détail à l'étranger						
100, a Prospekt Illycha 83052 – Donetsk – Ukraine	Services Financiers Spécialisés et Assurances	UAH	157 717	24 973	98,10	23 235	14 840
SKB BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Adjovscina, 4 – 1513 Ljubljana – Slovénie	Réseaux Internationaux	EUR	52 784	211 361	97,58	220 200	220 200
PODGORICKA BANKA SOCIETE GENERALE GROUP AD PODGORICA	Banque de détail à l'étranger						
8 a Novaka Miloseva Street – 81000 Podgorica – Serbie et Monténégro	Réseaux Internationaux	EUR	24 731	10 699	90,56	28 819	28 819
BANKA SOCIETE GENERALE ALBANIA SH.A	Banque de détail à l'étranger						
BLV Dëshmoret e Kombit Twin Tower -Tirana – Albanie	Réseaux Internationaux	ALL	6 045 900	(517 369)	87,47	65 118	61 623
SOCIETE GENERALE CONGO	Banque de détail à l'étranger						
avenue Amilcar Cabral – BP 1140 Brazzaville – Congo	Réseaux Internationaux	XAF	10 000 000 000	0	87,00	13 263	13 263
SOGESSUR	Société d'assurance						
2, rue Jacques-Daguerre – 92565 Rueil-Malmaison – France	Services Financiers Spécialisés et Assurances	EUR	30 300	14 727	84,16	114 940	76 953
BANK REPUBLIC	Banque de détail à l'étranger						
2 Gr, Abashidze St -Tbilisi – Géorgie	Réseaux Internationaux	GEL	56 983	75 026	84,04	84 509	35 920
ROSBANK	Banque de détail à l'étranger						
11 , Masha Poryvaeva St PO Box 208 – Moscou – Russie	Réseaux Internationaux	RUB	17 586 914	79 830 912	82,40	4 075 869	3 601 640
BRIGANTIA INVESTMENTS B.V.	Société de portefeuille						
Kamer van Koophandel Deruyterkade 5 PO Box 2852 – Amsterdam – Pays-Bas	Banque de Financement et d'Investissement	GBP	684 008	(20 577)	80,00	824 307	824 307
NATIONAL SOCIETE GENERALE BANK	Banque de détail à l'étranger						
5, rue Champollion – Le Caire – Egypte	Réseaux Internationaux	EGP	4 032 145	4 638 011	77,17	277 083	277 083
BANQUE DE POLYNESIE	Banque de détail à l'étranger						
Bd Pomare, BP 530, Papeete – Tahiti – Polynésie française	Réseaux Internationaux	XPF	1 380 000	7 846 414	72,10	12 397	12 397
SG DE BANQUES EN COTE D'IVOIRE	Banque de détail à l'étranger						
5 & 7, avenue J. Anoma, 01 BP 1355 – Abidjan 01 – Côte d'Ivoire	Réseaux Internationaux	XAF	15 555 555	66 930 747	71,84	30 504	30 504
OHRIDSKA BANKA	Banque de détail à l'étranger						
Makedonski Prosvetiteli 19 6000 – Macédoine	Réseaux Internationaux	MKD	1 162 253	421 468	70,02	30 371	30 371
MOBIASBANCA GROUPE SOCIETE GENERALE	Banque de détail à l'étranger						
Bd. Stefan cel Mare 81A, MD-2012 mun. – Chisinau – République de Moldavie	Réseaux Internationaux	MDL	100 000	716 238	67,85	24 960	24 960

2011	2011	2011	2011	2011	2011
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
382 685	593 724	121 871	(768 820)	0	
0	245 758	29 653	51 645	34 431	1 EUR = 0,8353 GBP
0	4 972	28 764	728	0	1 EUR = 10,3848 UAH
0	75 000	112 710	25 327	5 307	
103 500	34 455	17 567	4 656	0	
0	19 000	2 347 397	347 460	0	1 EUR = 138,935 ALL
0	0	0	0	0	Démarrage de l'activité prévu en avril 2012
22 626	412	322 956	10 166	0	
56 488	133 689	71 402	(31 395)	0	1 EUR = 2,1605 GEL
568 436	0	34 346 155	1 208 968	0	1 EUR = 41.765 RUB
0	0	43 721	31 277	35 471	1 EUR = 0,8353 GBP
108 200	0	3 061 775	1 373 557	39 821	1 EUR = 7,7898 EGP
126 959	170 492	8 001 380	1 506 424	6 067	1 EUR = 119,33174 XPF écart = 5 166
0	0	55 428 951	12 832 412	13 602	1 EUR = 655,957 XAF
58 000	90 400	956 995	212 176	0	1 EUR = 61,5837 MKD
0	20 000	337 313	61 902	0	1 EUR = 15,1696 MDL

		2011		2011		2011		2011	
								Valeur comptable des titres détenus	

2011	2011	2011	2011	2011	2011
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
0	0	264 409	164 567	111 340	1 EUR = 1,2939 USD
0	0	95 151	94 542	0	
232 675	123 599	30 910 776	9 672 843	252 501	1 EUR = 25,787 CZK
0	0	3 123 908	426 898	17 607	1 EUR = 4,3233 RON écart = 1 675
0	76 728	41 400 898	12 666 988	4 779	1 EUR = 655,957 XAF
1 830 206	0	20 439	4 544	12 267	Entité non auditée
41 263	0	186 181	31 250	0	1 EUR = 1,9388 TND écart = 1 142
0	421 463	3 614 912	1 210 941	15 698	1 EUR = 11,1243 MAD
166 162	460 000	167 631	41 778	0	Entité non auditée
823 012	8 949	378 948	(447 317)	42 493	Chiffres provisoires

		2011		2011		2011		2011	
								Valeur comptable des titres détenus	

2011	2011	2011	2011	2011	2011
Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en EUR)	Montants des cautions et avals donnés par la Société (en EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Résultats (bénéfices ou pertes) du dernier exercice clos (devise locale) ⁽¹⁾⁽³⁾	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice (en EUR)	Observations Ecart de réévaluation
100 000	80 000	181 953	(176 468)	0	
0	0	38 067	2 676	0	
620 907	0	33 622	23 878	0	Résultat net provisoire
822 908	0	127 122	93 951	11 372	
50 563	156 938	9 684 158	3 235 733	2 813	1 EUR = 119,33174 XPF
0	0	804 000 000	157 000 000	1 117	1 EUR = 27,203,50 VND
451 905	0	320 597	139 199	11 152	Chiffres provisoires

Tableau des filiales et participations (suite)

(en milliers d'euros)	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés au cours de l'exercice		Observations
	Brute	Nette					
II – RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS							
A) Filiales non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Filiales françaises	96 299	56 235	22 899 931	14 952 192	410 211	Ecart rééval. :	1 175
2°) Filiales étrangères	516 869	109 395	30 472	34 085	271 240	Ecart rééval. :	1 447
B) Participations non reprises au paragraphe 1 :							
1°) Dans les sociétés françaises	3 394	3 391	0	0	237	Ecart rééval. :	0
2°) Dans les sociétés étrangères	17 930	9 750	0	47 759	1 496	Ecart rééval. :	0
	634 492	178 771	22 930 404	15 034 036	683 184		

PRINCIPAUX MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LE PORTEFEUILLE TITRES EN 2011

Au cours de l'année 2011, Société Générale a notamment effectué les opérations suivantes sur son portefeuille titres :

A l'étranger	En France
Création	Création
Prise de participation	Prise de participation
Acquisition	Acquisition
Renforcement de participation	Renforcement de participation
Rosbank – BRD	
Souscription aux augmentations de capital⁽¹⁾	Souscription aux augmentations de capital
Rosbank – Geniki – Banco SG Brazil – SG Banka Srbija – SG Congo	
Cession totale⁽¹⁾	Cession totale
BSGV	
Allègement de la participation⁽²⁾	Allègement de la participation⁽²⁾
SG Americas Inc – Delta Credit Mortgage Finance Nederland	Fontanor

(1) Comprend les fusions-absorptions.

(2) Comprend les réductions de capital, les Transmissions Universelles de Patrimoine et les liquidations.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés en 2011 par le portefeuille de Société Générale :

Franchissement en hausse ⁽¹⁾				Franchissement en baisse ⁽¹⁾			
% du capital				% du capital			
Seuil	Sociétés	31.12.2011	31.12.2010	Seuil	Sociétés	31.12.2011	31.12.2010
5%				5%			
					Sogelease Polska	0%	100%
					SG Commodities Product	0%	100%
					Soginvest	0%	25%
					Global Trust Authority	0%	7%
					MTS Spain	0%	5%
10%				10%			
20%				20%			
33,33%				33,33%			
50%				50%	Transactis ⁽²⁾	49,99%	50%
66,66%	SG Vestia	100%	65%	66,66%			
	SG Congo	87%	0%				
	TH Investments	100%	0%				
	Newco	100%	0%				

(1) Titres pour lesquels les franchissements de seuils sont exprimés en pourcentage de détention directe par Société Générale SA.

(2) Participations conformément à l'article L 233.6 du Code de commerce.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société Générale – Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de Société Générale, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans

un environnement incertain, lié à la crise des finances publiques de certains pays de la zone euro (et en particulier de la Grèce), qui est accompagnée d'une crise économique et d'une crise de liquidité, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans la note 1 de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe ;
- dans le contexte plus spécifique de volatilité des marchés financiers et de la crise des finances publiques de certains pays :
 - comme indiqué dans la note 1 de l'annexe, votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté, d'une part, à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés et, d'autre part, à apprécier les données et les hypothèses utilisées, ainsi que la prise en compte des risques et des résultats associés à ces instruments,
 - de même, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au recensement des instruments financiers qui ne sont plus négociables sur un marché actif, ou dont les paramètres de valorisation ne sont plus observables, et les modalités retenues en conséquence pour les valoriser.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce

sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit

Philippe PEUCH-LESTRADE

DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marc MICKELER



11

ELEMENTS JURIDIQUES

STATUTS	430
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	436
CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR	441

STATUTS

(mis à jour le 13 juillet 2011)

FORME – DENOMINATION – SIEGE – OBJET

Article premier

La Société, dénommée Société Générale, est une société anonyme fondée suivant acte approuvé par décret du 4 mai 1864 et agréée en qualité de banque.

La durée de Société Générale, antérieurement fixée à cinquante années à compter du 1^{er} janvier 1899, a été ensuite prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 1^{er} janvier 1949.

Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires relatives aux établissements de crédit, notamment les articles du Code monétaire et financier qui leur sont applicables, elle est régie par la législation commerciale, notamment par les articles L. 210-1 et suivants du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Article 2

Le Siège de Société Générale est établi à Paris (9^e), 29, boulevard Haussmann.

Il peut être transféré en tout autre lieu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3

Société Générale a pour objet, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux établissements de crédit, d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de banque ;
- toutes opérations connexes aux opérations bancaires, notamment toutes prestations de services d'investissement ou services connexes visés aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du Code monétaire et financier ;
- toutes prises de participations.

Société Générale peut également à titre habituel, dans le cadre des conditions définies par le Comité de la réglementation bancaire et financière, effectuer toutes opérations autres que celles visées ci-dessus, notamment le courtage d'assurances.

D'une façon générale, Société Générale peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

CAPITAL – ACTIONS

Article 4

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 970 099 988,75 EUR. Il est divisé en 776 079 991 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 EUR et entièrement libérées.

4.2. AUGMENTATION ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être augmenté ou réduit par décision de la ou des assemblées compétentes.

Toute réduction de capital motivée par des pertes s'opérera entre les actionnaires proportionnellement à leur participation au capital social.

Article 5

Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Tous les titres qui composent ou composeront le capital social seront entièrement assimilés en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital, devenir exigibles pour certains d'entre eux seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre tous les titres composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que, tout en tenant compte éventuellement du montant nominal et non amorti des titres et de leurs droits respectifs, tous les titres actuels ou futurs confèrent à leurs propriétaires les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire, le cas échéant, du groupement correspondant à la quantité requise d'actions.

Article 6

6.1. FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont, au gré de l'ayant droit, nominatives ou au porteur et sont librement négociables, sauf dispositions légales contraires.

6.2. SEUILS STATUTAIRES

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, 1,5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société, est tenu d'informer celle-ci dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil et d'indiquer également, lors de cette déclaration, le nombre de titres qu'il détient donnant accès à terme au capital. Les sociétés de gestion de Fonds communs de placement sont tenues de procéder à cette information pour l'ensemble des actions de la Société détenues par les fonds qu'elles gèrent. Au-delà de 1,5%, chaque franchissement de seuil supplémentaire de 0,50% du capital social ou des droits de vote doit également donner lieu à déclaration à la Société dans les conditions fixées ci-dessus.

Le non-respect de cette obligation est sanctionné conformément aux dispositions légales, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital ou des droits de vote de la Société.

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, est également tenu d'informer la Société dans le délai de quinze jours lorsque son pourcentage du capital ou des droits de vote devient inférieur à chacun des seuils mentionnés au présent article.

6.3. IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES

La Société peut à tout moment, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, demander à l'organisme chargé de la compensation des titres des renseignements relatifs aux titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi qu'aux détenteurs desdits titres.

6.4. DROITS DES ACTIONNAIRES

Les droits des titulaires d'actions sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, sous réserve de dispositions particulières des présents statuts.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 7

I – ADMINISTRATEURS

La Société est administrée par un Conseil d'administration comportant deux catégories d'administrateurs :

1. DES ADMINISTRATEURS NOMMES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Leur nombre est de neuf au moins et de treize au plus.

La durée des fonctions des administrateurs nommés par l'Assemblée générale ordinaire est de quatre ans, à compter de l'adoption de la présente clause statutaire, sans modification de la durée des mandats en cours à la date de cette adoption.

Lorsqu'en application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, un administrateur est nommé en remplacement d'un autre, il n'exerce ses fonctions que pendant la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Chaque administrateur doit être propriétaire de 600 actions au moins.

2. DES ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Le statut et les modalités d'élection de ces administrateurs sont fixés par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

Leur nombre est de deux, dont un représentant les cadres et un représentant les autres salariés.

En tout état de cause, leur nombre ne peut excéder le tiers des administrateurs nommés par l'Assemblée générale.

La durée de leurs fonctions est de trois ans.

Quel que soit son mode de désignation, les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve des dispositions légales relatives notamment à leur âge.

II – MODALITES D'ELECTION DES ADMINISTRATEURS ELUS PAR LE PERSONNEL SALARIE

Pour chaque siège à pourvoir, le mode de scrutin est celui prévu par les dispositions légales.

Les premiers administrateurs élus par le personnel salarié entreront en fonction lors de la réunion du Conseil d'administration tenue après proclamation du résultat complet des premières élections.

Les administrateurs suivants entreront en fonction à l'expiration du mandat des administrateurs sortants.

Dans toutes les hypothèses où, pour quelque raison que ce soit, le nombre effectivement pourvu de sièges d'administrateurs élus devient inférieur au nombre statutaire avant le terme normal du mandat de ces administrateurs, les sièges non pourvus demeurent vacants jusqu'à ce terme et le Conseil continue, jusque-là, à se réunir et délibérer valablement.

Les élections sont organisées tous les trois ans de telle manière qu'un deuxième tour puisse avoir lieu au plus tard quinze jours avant le terme normal du mandat des administrateurs sortants.

Tant pour le premier que pour le deuxième tour de scrutin, les délais à respecter pour chaque opération électorale sont les suivants :

- l'affichage de la date de l'élection est effectué au moins huit semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes des électeurs, au moins six semaines avant la date du scrutin ;
- le dépôt des candidatures, au moins cinq semaines avant la date du scrutin ;
- l'affichage des listes de candidats, au moins quatre semaines avant la date du scrutin ;
- l'envoi des documents nécessaires aux votes par correspondance, au moins trois semaines avant la date du scrutin.

Les candidatures ou listes de candidats autres que ceux présentés par une organisation syndicale représentative doivent être accompagnées d'un document comportant les noms et signatures des cent salariés présentant les candidats.

Le scrutin se déroule le même jour sur le lieu de travail et pendant les horaires de travail. Toutefois, peuvent voter par correspondance :

- les agents absents le jour du scrutin ;
- les salariés travaillant à l'étranger ;

- les agents d'un service, d'un bureau ou détachés dans une filiale en France ne disposant pas d'un bureau de vote ou ne pouvant voter dans un autre bureau.

Chaque bureau de vote est composé de trois membres électeurs, la Présidence étant assurée par le plus âgé d'entre eux. Le bon déroulement des opérations de vote est placé sous sa responsabilité.

Le dépouillement a lieu dans chaque bureau de vote et immédiatement après la clôture du scrutin ; le procès-verbal est établi dès la fin des opérations de dépouillement.

Les procès-verbaux sont immédiatement transmis au siège de Société Générale où il sera constitué un bureau centralisateur des résultats en vue d'établir le procès-verbal récapitulatif et de procéder à la proclamation des résultats.

Les modalités de scrutin non précisées par les articles L. 225-27 à L. 225-34 du Code de commerce ou les présents statuts sont arrêtés par la Direction générale après consultation des organisations syndicales représentatives.

Ces modalités pourront prévoir le recours au vote électronique, dont la mise en œuvre pourra déroger, en tant que de besoin, aux modalités d'organisation matérielle et de déroulement du scrutin et écrites dans les présents statuts.

III – CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut désigner un ou deux censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration.

Ils sont nommés pour quatre ans au plus et peuvent toujours être renouvelés dans leurs fonctions de même qu'il peut à tout moment être mis fin à celles-ci.

Ils peuvent être choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux et recevoir une rémunération annuellement déterminée par le Conseil d'administration.

Article 8

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'Assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Article 9

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres personnes physiques, détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions, laquelle ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Président en fonctions atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 10

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation du Président, au Siège social ou en tout autre endroit indiqué par la convocation. Il examine les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le Directeur général en fait la demande au Président sur un ordre du jour déterminé.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil d'administration peut être convoqué soit par le tiers au moins de ses membres soit, s'il est administrateur, par le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Sauf disposition statutaire spécifique, les administrateurs sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen. En tout état de cause, le Conseil peut toujours valablement délibérer si tous ses membres sont présents ou représentés.

Article 11

Les réunions du Conseil sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet en début de séance.

Chaque administrateur peut donner à l'un de ses collègues pouvoir de le représenter, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues et chaque pouvoir ne peut être donné que pour une réunion déterminée du Conseil.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est, dans tous les cas, nécessaire pour la validité des délibérations.

Le Directeur général participe aux séances du Conseil.

Un ou plusieurs délégués du Comité central d'entreprise assistent aux séances du Conseil dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

A l'initiative du Président du Conseil d'administration, des membres de la Direction, les Commissaires aux comptes ou

d'autres personnes extérieures à la Société ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent assister à toute ou partie d'une séance du Conseil.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un membre de la Direction désigné par le Président.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits sont délivrés et certifiés conformément à la Loi.

Article 12

Les membres du Conseil peuvent recevoir à titre de jetons de présence une rémunération dont le montant global, déterminé par l'Assemblée générale, est réparti par le Conseil entre les bénéficiaires dans les proportions qu'il juge convenables.

DIRECTION GENERALE

Article 13

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale est effectué par le Conseil d'administration qui ne peut valablement délibérer que si :

- l'ordre du jour, en ce qui concerne ce choix, est adressé au moins 15 jours avant la réunion du Conseil ;
- les 2/3 au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions définies par les dispositions en vigueur.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions qui suivent relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société vis-à-vis des tiers.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général, laquelle ne peut excéder ni celle de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général ni, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur général s'il est âgé de 70 ans ou plus. Si le Directeur général en fonction atteint l'âge de 70 ans, ses fonctions prennent fin à l'issue de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer jusqu'à 5 personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Le Conseil d'administration détermine leur rémunération. A l'égard des tiers, les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

ASSEMBLEE DES ACTIONNAIRES

Article 14

Les Assemblées générales sont composées de tous les actionnaires.

L'Assemblée générale est convoquée et délibère dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Elle est réunie au Siège social ou en tout autre lieu du territoire métropolitain indiqué dans l'avis de convocation.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par un administrateur désigné à cet effet par le Président du Conseil d'administration.

Tout actionnaire dont les actions, quel que soit le nombre, sont enregistrées dans les conditions et à une date fixées par décret, a le droit de participer aux assemblées sur justification de sa qualité et de son identité. Il peut, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, soit assister personnellement à l'assemblée, soit voter à distance, soit donner un pouvoir.

L'intermédiaire inscrit pour le compte d'actionnaires peut participer aux assemblées dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent être reçus par la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée, sauf délai plus court mentionné dans la convocation ou dispositions en vigueur impératives abrégant ce délai.

Les actionnaires peuvent, lorsque la convocation le prévoit et dans les conditions qu'elle fixe, participer aux Assemblées générales par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

La retransmission publique de l'assemblée par des moyens de communication électronique est autorisée sur décision du

Conseil d'administration dans les conditions qu'il définit. Avis en est donné dans l'avis de réunion et/ou de convocation.

Un droit de vote double, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles est justifiée une inscription nominative, au nom du même actionnaire, depuis deux ans au moins à compter du premier janvier 1993 ainsi qu'aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions bénéficiant de ce droit.

Le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire dans les Assemblées générales, qu'il vote personnellement ou par l'intermédiaire d'un mandataire, ne peut excéder 15% du nombre total des droits de vote existant à la date de la réunion.

Cette limite de 15% n'est pas applicable au cumul des voix exprimées au titre de son vote personnel et des procurations reçues soit par le Président de l'assemblée soit par tout mandataire, dans la mesure où chaque procuration respecte la règle fixée à l'alinéa précédent.

Pour l'application de cette limite, sont assimilées aux actions possédées par un même actionnaire les actions détenues indirectement ou de concert dans les conditions définies par les articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Cette limite cesse d'avoir un effet lorsqu'un actionnaire vient à détenir, à la suite d'une offre publique, directement, indirectement ou de concert avec un autre actionnaire, plus de 50,01% des droits de vote.

Dans toutes les Assemblées générales, le droit de vote attaché aux actions comportant un droit d'usufruit est exercé par l'usufruitier.

ASSEMBLEES SPECIALES

Article 15

Lorsqu'il existe des actions de différentes catégories, les Assemblées spéciales des titulaires d'actions de ces catégories, sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par l'article 14 des présents statuts.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Article 16

Les Commissaires aux comptes sont nommés et exercent leurs fonctions conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

COMPTES ANNUELS

Article 17

L'exercice commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Le Conseil d'administration établit des comptes annuels dans les conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.

Il est en outre établi tous autres documents prévus par les lois et règlements en vigueur.

Article 18

Le résultat de l'exercice se détermine conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Il est prélevé sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, 5% au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la Loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice disponible après ce prélèvement, majoré, le cas échéant, du report à nouveau bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable sur lequel sont prélevées successivement les sommes que l'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, jugera utile d'affecter à toutes réserves ordinaires, extraordinaires ou spéciales ou de reporter à nouveau.

Le solde est ensuite distribué aux actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

L'Assemblée générale peut également décider la distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition.

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, accorder à chaque actionnaire,

une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions dans les conditions fixées par la législation en vigueur. L'actionnaire devra exercer son option sur la totalité du dividende ou des acomptes sur dividende afférent aux actions dont il est propriétaire.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Article 19

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant le cours de la Société ou lors de la liquidation, soit entre les actionnaires et la Société, soit entre les actionnaires eux-mêmes au sujet des affaires sociales, seront soumises exclusivement à la juridiction des tribunaux du siège social.

DISSOLUTION

Article 20

En cas de dissolution de Société Générale, à moins que la Loi n'en dispose autrement, l'Assemblée générale détermine le mode de liquidation, nomme les liquidateurs sur proposition du Conseil d'administration et continue d'exercer les pouvoirs qui lui sont dévolus pendant le cours de la liquidation et jusqu'à sa clôture.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans la proportion de leur participation au capital.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION*

(mis à jour le 15 février 2011)

Préambule

Société Générale applique le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF (avril 2010). Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies dans le présent règlement intérieur.

Celui-ci est intégré dans le Document de référence.

Article 1^{er} : Compétences

Le Conseil délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires.

En outre, le Conseil :

- a) approuve les orientations stratégiques du Groupe et les revoit au moins une fois par an ;
- b) approuve les projets d'investissement stratégiques et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soulté d'un montant supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

Si l'urgence ne permet pas de réunir le Conseil pour délibérer sur une opération entrant dans les prévisions susmentionnées, le Président met tout en œuvre pour recueillir l'avis de tous les administrateurs avant de prendre la décision. Il en tient informé le Vice-Président.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Le Président fait, lors de chaque Conseil, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil.

- c) délibère préalablement sur les modifications des structures de Direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- d) s'assure notamment de l'adéquation des infrastructures de gestion des risques du Groupe, contrôle l'exposition globale au risque de ses activités et approuve les enveloppes de risques pour les risques de marché et de crédit. Au moins une fois par an, il examine les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de maîtrise des risques du Groupe ;
- e) délibère au moins une fois par an de son fonctionnement et de celui de ses Comités, ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;
- f) fixe la rémunération des mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable et leurs avantages en nature, ainsi que les attributions d'options ou d'actions de performance et les avantages postérieurs à l'emploi ;
- g) arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;
- h) délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes ;

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

- i) approuve le chapitre « Gouvernement d'entreprise » du Document de référence qui inclut notamment le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que le compte-rendu d'activité du Conseil, des Comités et du Vice-Président, la présentation du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que la politique suivie en matière de rémunération des mandataires sociaux et des salariés et de plans d'options de souscription ou d'achats d'actions et d'attribution d'actions ;
- j) veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché.

Article 2 : Président et Vice-Président du Conseil d'administration

a) Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les comités créés au sein du Conseil d'administration. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces comités. Il est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. Il est en charge du rapport sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration, le contrôle interne et la gestion des risques.

Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

En tant que Directeur général, il propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la Loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

b) Le Conseil d'administration peut désigner un Vice-Président pour assister le Président dans ses missions, notamment dans l'organisation et le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités et la supervision du gouvernement de l'entreprise, du contrôle interne et de la maîtrise des risques.

A ce titre, le Vice-Président préside le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques et est membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise et du Comité des rémunérations. Il peut entendre les membres du Comité exécutif du Groupe (COMEX) ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle

interne, des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique, et plus généralement les cadres de Direction du Groupe ainsi que les Commissaires aux comptes. Il a accès aux documents et informations qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

Il réunit au moins une fois par an les administrateurs non salariés du Groupe hors la présence du Président-Directeur général, afin notamment de procéder à l'évaluation des mandataires sociaux.

En accord avec le Président-Directeur général, il peut représenter la Société lors de rencontres avec des tiers portant sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la maîtrise des risques.

Article 3 : Réunions du Conseil

Le Conseil tient au moins six réunions par an.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil ou le Secrétaire général, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 4 : Information du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les réunions du Conseil et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Le Conseil est informé au moins une fois par an et débat périodiquement des grandes orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation.

Article 5 : Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 6 : Les Comités du Conseil

Les délibérations du Conseil sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil leurs avis et propositions.

Ces Comités agissent sous la responsabilité du Conseil.

Les Comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre les Dirigeants mandataires sociaux et les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

Les Comités permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques,
- le Comité des rémunérations,
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Conseil peut créer un ou plusieurs Comités « ad hoc ».

La Présidence du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est assurée par le Vice-Président du Conseil ou, à défaut, par un Président nommé par le Conseil sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Président du Comité.

Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil.

Chaque Comité présente au Conseil son programme de travail annuel.

Article 7 : Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations :

- a) propose au Conseil, dans le respect des principes énumérés par le code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- b) prépare l'évaluation annuelle des mandataires sociaux ;
- c) propose au Conseil la politique d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions et donne un avis sur la liste des bénéficiaires ;
- d) prépare les décisions du Conseil relatives à l'épargne salariale ;
- e) examine chaque année et donne un avis au Conseil sur les propositions de la Direction générale relatives aux principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, à la politique de rémunération des personnes visées par le règlement 97-02 sur le contrôle interne, notamment les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe, et s'assure auprès de la Direction générale de leur mise en œuvre. Il s'assure également que la concertation prévue par les normes professionnelles entre la Direction générale et le contrôle des risques et de la conformité pour la définition et la mise en œuvre de cette politique a bien lieu et que les avis du contrôle des risques et de la conformité sont bien pris en compte ;
- f) vérifie que le rapport qui lui est fait par la Direction générale est conforme aux dispositions du règlement 97-02 et cohérent avec les principes et dispositions des normes professionnelles. Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le Rapport annuel transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et les montants individuels de rémunération au-delà d'un certain seuil qu'il détermine. Il s'appuie en tant que de besoin sur les services de contrôle interne ou sur des experts extérieurs. Il rend compte de ses travaux au Conseil. Il peut exercer ces mêmes missions pour les sociétés du Groupe surveillées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel sur une base consolidée ou sous-consolidée ;
- g) donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Il est composé de trois administrateurs au moins, qui ne peuvent être ni Dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf en ce qui concerne le Vice-Président. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise et compétents pour analyser les politiques et pratiques en matière de rémunération au regard de l'ensemble des critères pertinents, y compris de la politique de risque du Groupe.

Le Président assiste aux réunions du Comité à sa demande, sauf lorsque celui-ci traite d'une question le concernant.

Article 8 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

Ce Comité est chargé de faire des propositions au Conseil pour la nomination des administrateurs ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligenté les enquêtes utiles.

Il propose au Conseil les nominations des membres des Comités du Conseil.

Il peut proposer la nomination d'un Vice-Président.

Il prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise. Il conduit l'évaluation du Conseil d'administration, qui est réalisée chaque année.

Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise est informé préalablement de toute nomination de membre du Comité exécutif du Groupe et de responsable d'une Direction fonctionnelle centrale non membre de ce Comité. Il a communication du plan de succession des mêmes Dirigeants.

Il comprend les membres du Comité des rémunérations et le Président du Conseil. Son Président est le Président du Comité des rémunérations.

Article 9 : Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques

Ce Comité a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

Il est notamment chargé :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ;
- d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés par le Groupe ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de toute mission n'entrant pas dans le strict cadre du contrôle légal des comptes mais qui en est la conséquence ou l'accessoire, toute autre mission étant exclue ; de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- de porter une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, et proposer, en tant que de besoin, des actions complémentaires à ce titre. A cette fin, le Comité, notamment :
 - examine le programme de contrôle périodique du Groupe et le Rapport annuel sur le contrôle interne établi en application de la réglementation bancaire et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne,
 - examine les lettres de suite adressées par la Commission bancaire et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres,
 - examine les procédures de contrôle des risques de marché et du risque structurel de taux d'intérêt et est consulté pour la fixation des limites de risques,
 - émet une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs,
 - examine le Rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques établi en application de la réglementation bancaire,
 - examine la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors-bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes.

Il peut entendre, dans les conditions qu'il détermine, outre les personnes visées à l'article 6, les Commissaires aux comptes ainsi que les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique. Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques, sauf décision contraire du Comité.

Il donne un avis au Conseil sur la partie du Document de référence traitant de ces questions et fait un Rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Le Comité d'audit, de contrôle interne et des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, d'audit, de contrôle interne ou de gestion des risques. Ils ne peuvent être ni Dirigeant mandataire social, ni lié à l'entreprise ou à l'une de ses filiales par un contrat de travail, ni membre du Comité des rémunérations, sauf en ce qui concerne le Vice-Président. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'entreprise. Un des membres indépendants au moins doit présenter des compétences particulières tant en matière comptable qu'en matière financière.

Article 10 : Conflits d'intérêt

Tout administrateur en situation de conflit d'intérêt, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, doit en faire part au Conseil et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Article 11 : Jeton de présence

Le montant du jeton de présence global est fixé par l'Assemblée générale.

Le Président-Directeur général ne perçoit pas de jetons de présence.

Le montant du jeton de présence global est divisé en une partie fixe égale au tiers et en une partie variable égale aux deux tiers.

Le Vice-Président bénéficie *prorata temporis*, d'une allocation spéciale de jetons de présence égale à 35% de la partie fixe du jeton annuel.

Après imputation de la part du Vice-Président, la partie fixe du jeton est répartie, *prorata temporis*, comme suit :

- quatre parts pour le Président du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- trois parts pour les membres du Comité d'audit, de contrôle interne et des risques ;
- deux parts pour le Président des Comités des nominations et du gouvernement d'entreprise et des rémunérations ;
- une part pour les autres administrateurs.

La partie variable du jeton est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé. Toutefois, les séances du Comité des rémunérations et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise tenues le même jour sont prises en compte pour une seule unité.

Pour leur participation aux séances du Conseil, la rémunération des Censeurs est égale au montant du jeton de présence versé aux administrateurs non membres de Comités selon les modalités définies ci-dessus.

Article 12 : Remboursement de frais

Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs et des censeurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Pour le Vice-Président, la Société prend en outre en charge les frais de bureau, de secrétariat et de communication nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Le Secrétaire du Conseil reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

Article 13 : Secret

Chaque administrateur ou Censeur doit se considérer comme tenu par un véritable secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit en sa qualité d'administrateur ou de Censeur ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

CHARTRE DE L'ADMINISTRATEUR*

(mise à jour le 19 avril 2011)

Article 1 : Représentation

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Article 2 : Mission

Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité. Il s'astreint à un devoir de vigilance et d'alerte ; il ne fait pas état à des tiers des informations confidentielles qu'il reçoit, des débats auxquels il participe et des décisions prises, tant que celles-ci ne sont pas rendues publiques.

L'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

L'administrateur s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

Article 3 : Connaissance des droits et obligations

Lors de l'entrée en fonction d'un nouvel administrateur ou censeur, le Secrétaire du Conseil lui remet un dossier comportant les statuts, les dispositions prises par le Conseil pour son fonctionnement, ainsi qu'un exposé des principes juridiques relatifs à la responsabilité des administrateurs. Il lui organise un stage d'information sur le Groupe et ses métiers, adapté à ses besoins.

A tout moment, chaque administrateur ou censeur peut consulter le Secrétaire du Conseil sur la portée de ces textes et sur ses droits et obligations en tant qu'administrateur ou censeur.

Article 4 : Actions possédées à titre personnel

Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1 000 actions ; les administrateurs en fonction le 19 avril 2011 doivent détenir 1 000 actions le 19 octobre 2011 au plus tard.

Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ses actions.

Article 5 : Déontologie des opérations de Bourse

Chaque administrateur ou censeur est tenu au respect des dispositions en vigueur du Code monétaire et financier et du Règlement général de l'AMF relatives à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées, tant en ce qui concerne le titre Société Générale qu'en ce qui concerne les titres de sociétés sur lesquelles il dispose d'informations privilégiées.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des titres Société Générale et des titres qui lui sont assimilés⁽¹⁾ pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Les administrateurs et censeurs s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les titres et, à cet effet :

- conservent les titres acquis pendant au moins deux mois, à compter de leur date d'acquisition ;
- s'abstiennent d'utiliser les instruments financiers susceptibles de permettre de réaliser des opérations spéculatives. Il en est ainsi notamment des opérations sur instruments dérivés.

* Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale. Il n'est pas opposable aux tiers. Il ne peut être invoqué par des tiers ou des actionnaires à l'encontre de Société Générale.

(1) Par titres assimilés, il faut entendre, d'une part, les titres donnant droit à l'acquéreur, quel que soit le mode d'exercice de ce droit, d'acquies ou de céder des actions Société Générale ou de percevoir une somme calculée par référence au cours de l'action lors de l'exercice de ce droit et, d'autre part, les actifs majoritairement composés d'actions Société Générale ou de titres assimilés (parts de fonds « E » par exemple).

Les mêmes règles valent pour les opérations réalisées sur les titres d'une société cotée française ou étrangère contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Les administrateurs et censeurs portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

Article 6 : Transparence

Les administrateurs et censeurs de Société Générale doivent mettre au nominatif les actions Société Générale qu'ils détiennent au titre de l'obligation prévue à l'article 4 ci-dessus.

En application des articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et conformément à l'instruction AMF n°2006-05 du 3 février 2006 modifiée le 23 avril 2008, les administrateurs, les Directeurs généraux délégués, les censeurs et les personnes ayant des liens étroits avec ces personnes doivent déclarer à l'AMF chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange, portant sur des actions Société Générale ou tous autres types d'instruments financiers liés à l'action Société Générale.

Copie de cette déclaration est adressée au Secrétaire du Conseil. Ces déclarations sont conservées par le Secrétariat général.

Article 7 : Conflit d'intérêts – Déclarations

7.1 L'administrateur ou censeur informe le Conseil de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

7.2 L'administrateur ou censeur informe également le Président du Comité des nominations de son intention d'accepter un nouveau mandat dans une société cotée n'appartenant pas à un groupe dont il est Dirigeant, afin de permettre au Conseil, sur proposition du Comité des

nominations, de décider le cas échéant qu'une telle nomination serait incompatible avec le mandat d'administrateur de Société Générale.

7.3 L'administrateur ou censeur informe le Président du Conseil de toute condamnation pour fraude, de toute incrimination et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

7.4 Chaque administrateur ou censeur établit une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non des situations visées aux 7.1 et 7.3 : (i) au moment de son entrée en fonction, (ii) chaque année en réponse à une demande faite par le Secrétaire du Conseil à l'occasion de la préparation du Document de référence, (iii) à tout moment si le Secrétaire du Conseil d'administration le lui demande, et (iv) dans les dix jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en toute ou partie inexacte la précédente déclaration établie par celui-ci.

Article 8 : Assiduité

L'administrateur ou censeur consacre à ses fonctions le temps nécessaire. Il respecte les principes posés par le code AFEP-MEDEF et le Code de commerce en ce qui concerne le cumul des mandats.

Dans l'hypothèse où un administrateur ou censeur accepte un nouveau mandat ou change de responsabilité professionnelle, il le porte à la connaissance du Conseil dans un délai de 10 jours ouvrés à compter de l'acceptation du nouveau mandat ou du changement de responsabilité professionnelle.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil en cas de changement significatif dans ses responsabilités professionnelles et mandats.

Il s'engage à démissionner de son mandat lorsqu'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil et des Comités dont il est membre.

Le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.

L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.

12

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	444
ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	444
RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	445

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

M. Frédéric Oudéa

Président-Directeur général de Société Générale.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel au chapitre 13 indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 363 à 364 et 426 à 427 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2009 et 2010, respectivement en pages 331 à 332 et 404 à 405 du Document de référence 2010 et en pages 343 à 344 et 416 à 417 du Document de référence 2011. Les rapports des contrôleurs légaux référant aux comptes sociaux 2010 et aux comptes sociaux et consolidés 2009 contiennent des observations.

Paris, le 2 mars 2012

**Le Président-Directeur général
Frédéric Oudéa**

RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Nom : Cabinet Ernst & Young Audit
représenté par M. Philippe Peuch-Lestrade

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2000

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nom : Société Deloitte et Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Début du 1^{er} mandat : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Nom : M. Robert Gabriel GALET

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense 1

Date de nomination : 30 mai 2006

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Nom : M. Alain PONS

Adresse : 185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 18 avril 2003

Durée du mandat en cours : 6 exercices



13

TABLES DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Rubriques	Numéros de pages du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	444
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	445
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	20-21
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUE	180-183 ; 196-239
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	2 ; 33
5.2. Investissements	67
6. APERÇU DES ACTIVITES	
6.1. Principales activités	6-17 ; 63-66
6.2. Principaux marchés	359-362
6.3. Evénements exceptionnels	NA
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	235-237
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	Sommaire
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description sommaire du Groupe	3 ; 38-39
7.2. Liste des filiales importantes	43-59; 353-362 ; 412-425
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	74
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	155-177
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1. Situation financière	60-62 ; 70-73
9.2. Résultat d'exploitation	40-59
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	246-252
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	253
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	60-62
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	34
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1	62
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	NA
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	68
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1. Conseil d'administration et Direction générale	76-92
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	90

	N° de page
15. REMUNERATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	116-130
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	352
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	76-89
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
16.3. Informations sur le Comité de l'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	96-99
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	93
17. SALARIES	
17.1. Nombre de salariés	138
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	76-79 ; 116-131
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	146-147
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	29
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	29 ; 34
18.3. Contrôle de l'émetteur	29
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	352 ; 412-424 ; 135-136
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	246-362 ; 365-425 ; 449
20.2. Informations financières pro forma	NA
20.3. Etats financiers	246-362 ; 365-425
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	363-364 ; 426-427
20.5. Date des dernières informations financières	246 ; 365
20.6. Informations financières intermédiaires	NA
20.7. Politique de distribution des dividendes	22-23
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	235-237
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1. Capital social	26-35
21.2. Acte constitutif et statuts	430-435
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	35
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	38-39 ; 353-359 ; 412-424

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 345 à 415 et 223 à 342, aux pages 416 à 417 et 343 à 344 et aux pages 35 à 70 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2011 sous le numéro D.11-0096 ;
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 333 à 403 et 211 à 330, aux pages 404 à 405 et 331 à 332 et aux pages 31 à 65 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 mars 2010 sous le numéro D.10-0087 ;

Les chapitres des Documents de référence D.11-0096 et D.10-0087 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

En application de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier comporte les éléments décrits aux pages suivantes du Document de référence :

Rapport financier annuel	N° de page
Attestation du responsable du document	444
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques de la société-mère et de l'ensemble consolidé et liste des délégations en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	6-17 ; 20-21 ; 31-32 ; 40-59 ; 68 ; 70-73 ; 138-139 ; 157-177 ; 196-238 ; 306
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relative aux éléments susceptibles d'avoir une incidence sur l'offre publique	30
■ Informations relatives aux rachats d'actions (article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce)	27-28
Etats Financiers	
■ Comptes sociaux	365-425
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	426-427
■ Comptes consolidés	246-362
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	363-364

SITE INTERNET : WWW.SOCIETEGENERALE.COM

**RELATIONS INVESTISSEURS
ET INFORMATIONS FINANCIERES**

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 47 72

investor.relations@socgen.com

RELATIONS PRESSE

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 67 02

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Adresse postale :

Tours Société Générale

75886 – Paris Cedex 18

SOCIETE GENERALE

Siège social : 29, Bd Haussmann – 75009 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 42 14 20 00

Société anonyme fondée en 1864

Capital : 970 099 988,75 EUR

552 120 222 RCS Paris

Création et Réalisation

RR DONNELLEY

